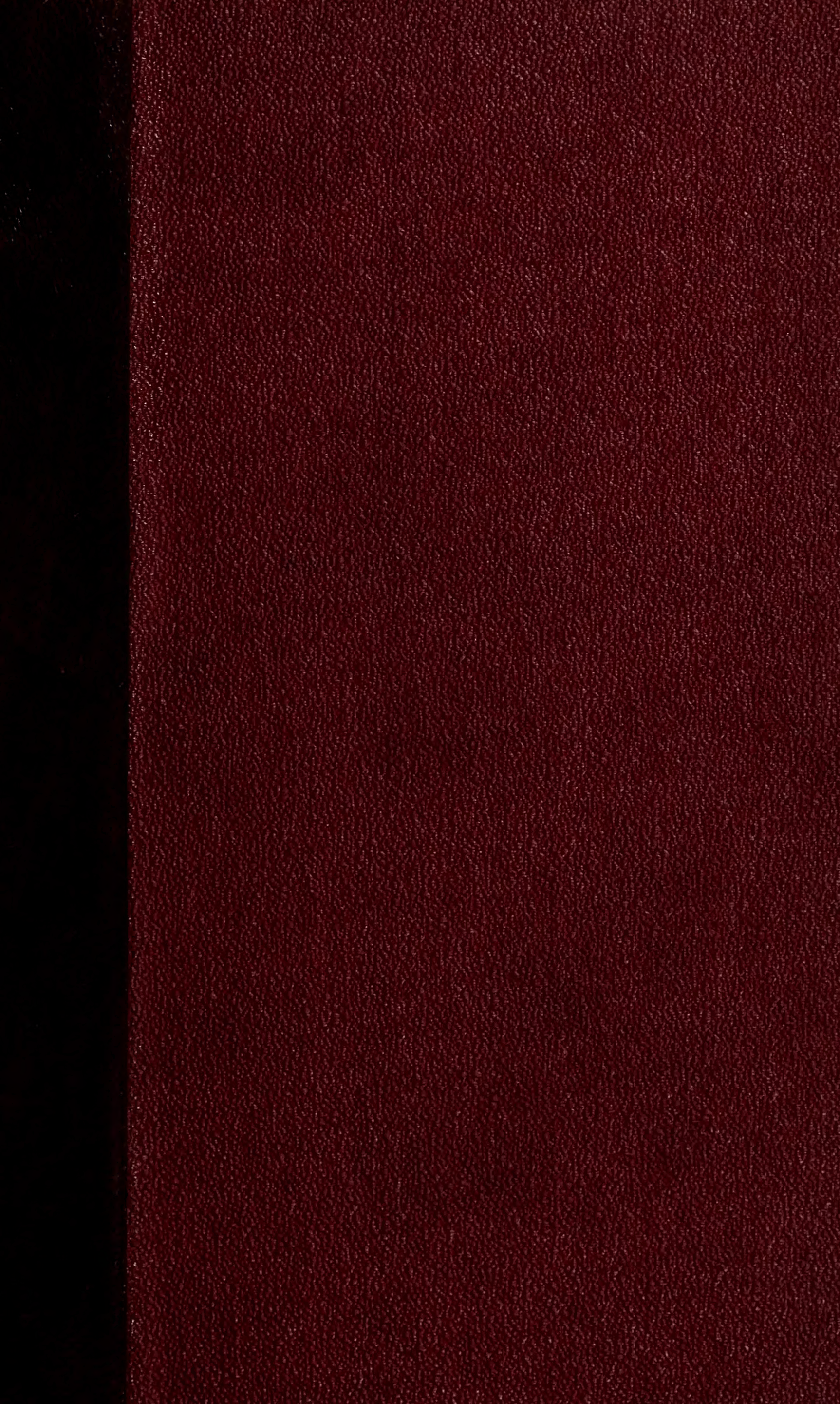
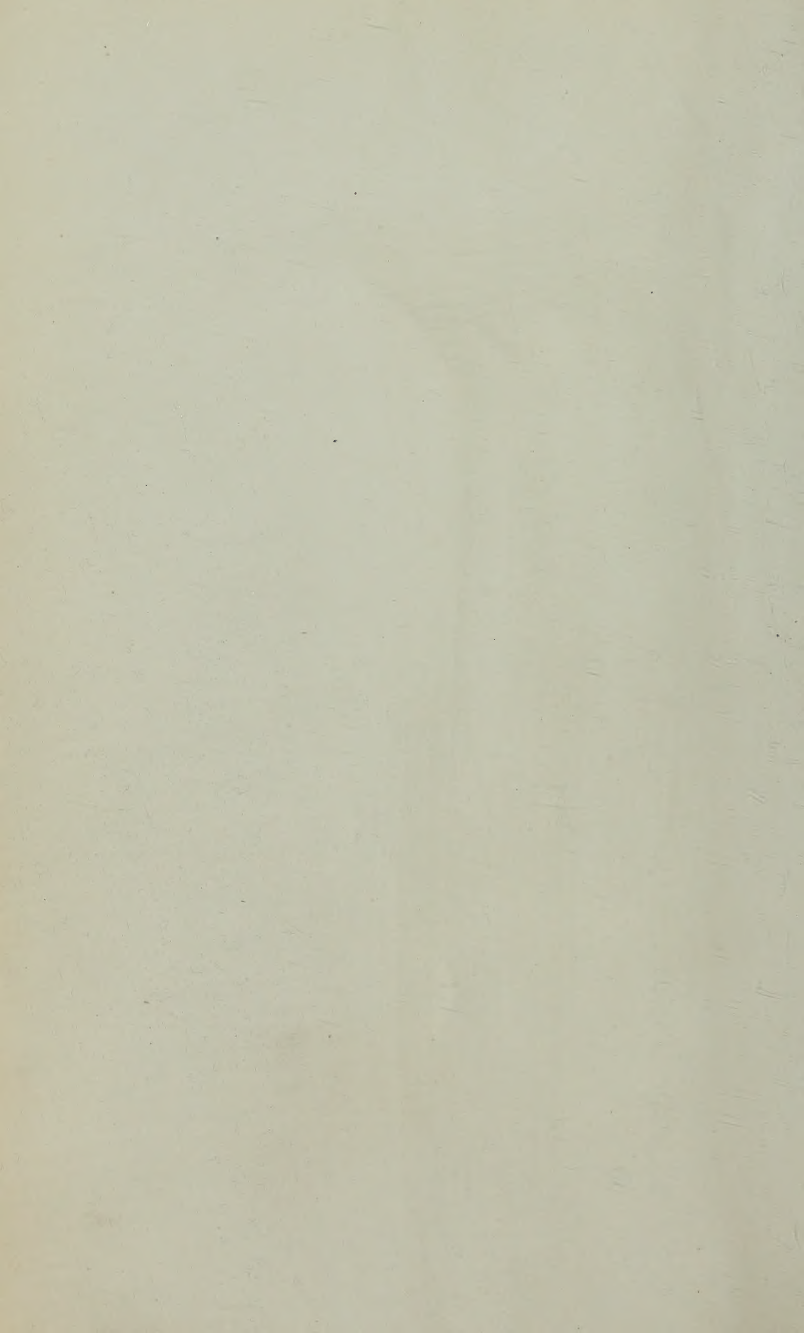
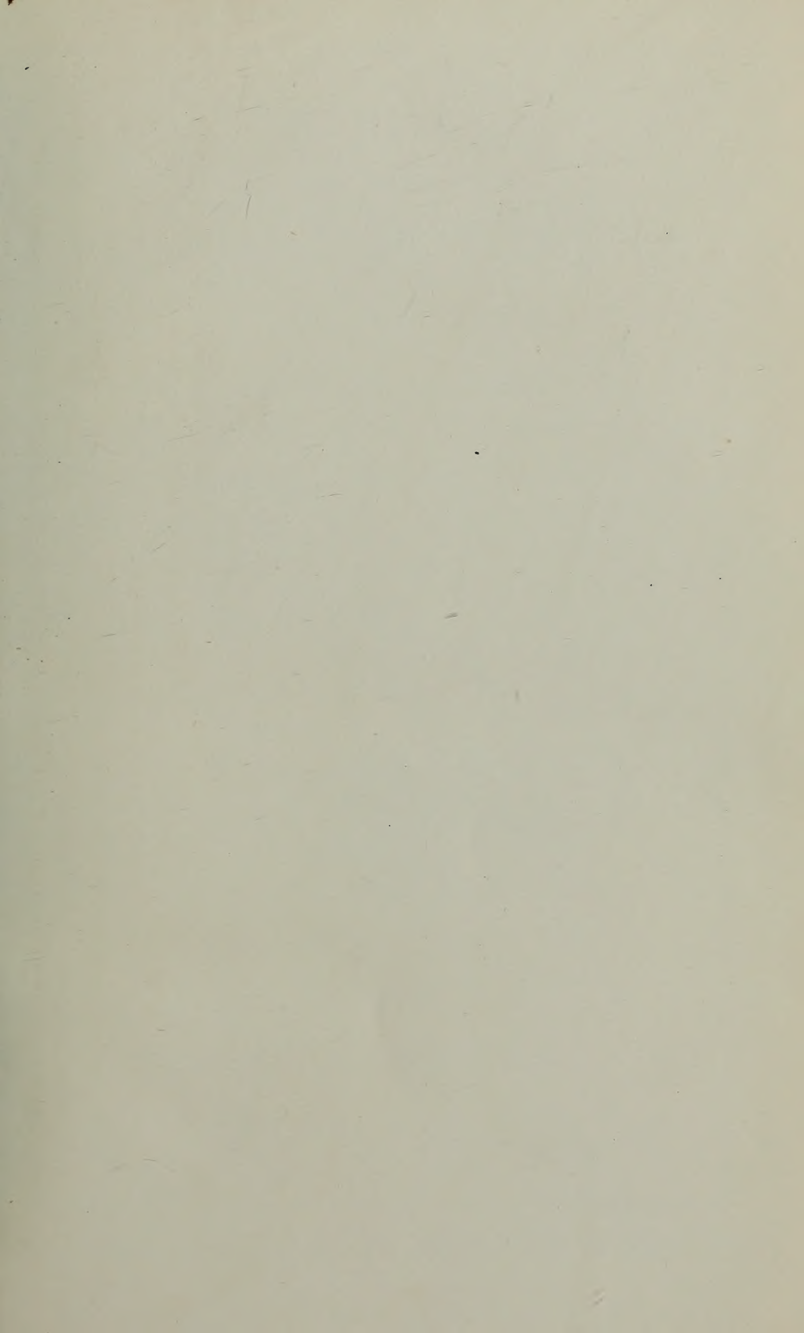
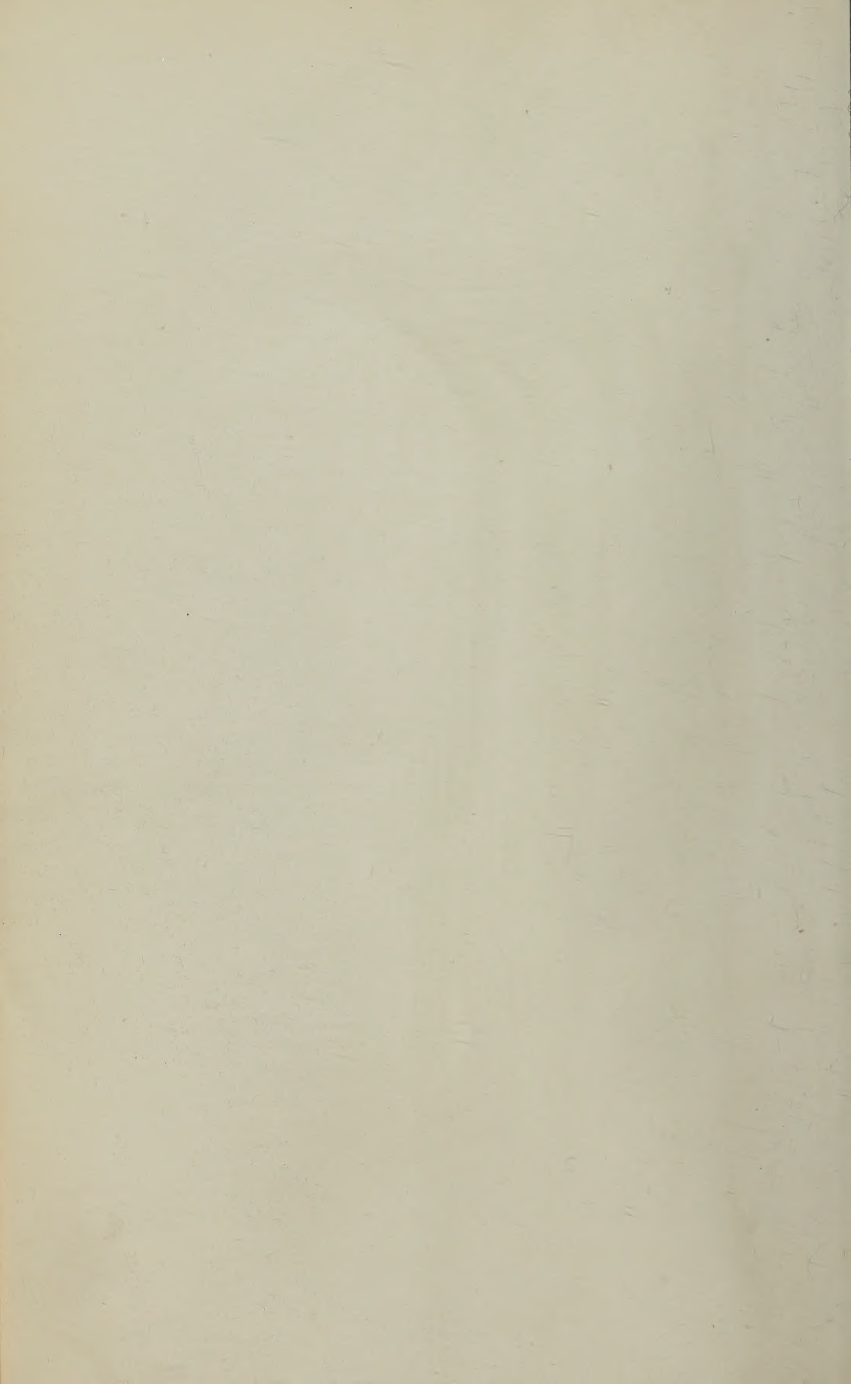












ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME V.

PREMIÈRE LIVRAISON.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXVIII.

TABLE DES MATIÈRES.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES

ET LITTÉRAIRES.

CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DEUXIÈME SÉRIE.

TOME CINQUIÈME.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXVIII.



MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES.

ESSAI

SUR

LA PEINTURE DE GENRE

DANS L'ANTIQUITÉ,

PAR M. ÉMILE GEBHART,

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES (1864-1865).

PREMIÈRE PARTIE.

L'HISTOIRE ET LES TEXTES.

I.

Nous avons étudié ailleurs l'art antique[1] dans ses œuvres les plus parfaites et dans ses maîtres les plus illustres. Nous avons tâché de montrer quelle inspiration élevée, quelles idées profondes avaient produit et rattaché entre elles les créations du génie grec, et réuni, comme dans une famille glorieuse, Phidias et Platon, Sophocle et Polygnote, Praxitèle et Épicure, Apelles et Ménandre. Nous nous proposons, dans ce nouveau travail, de faire, à l'aide des textes et des monuments, une histoire de la peinture de genre dans l'antiquité. Cette histoire avait été rapi-

[1] *Essai sur Praxitèle.* Paris, Tandou, 1864.

dement esquissée par Pline l'Ancien qui, d'ailleurs, ne lui a pas réservé une étude à part, et ce que l'écrivain latin en avait oublié était épars dans Athénée, Pausanias, Aristote ou Varron. Mais les documents les plus précieux et les plus curieux sont sortis des cendres d'Herculanum et de Pompéï, en même temps que les brônzes et la plupart des marbres du musée de Naples, et que ces débris de manuscrits qui nous ont révélé toute une école philosophique. Peut-être nos recherches que nous rendrons, grâce à ces découvertes, aussi complètes que possible présenteront-elles quelque intérêt à ceux qui aiment les choses de l'art, et qui, bien qu'admirant avant tout les grandes œuvres, reconnaissent avec plaisir, dans des productions plus humbles, une certaine beauté, et comme le reflet lointain de l'idéal.

Il est difficile et peut-être inutile de donner une définition courte et précise de ce que l'on entend par la peinture de genre. Elle s'oppose naturellement à la peinture d'histoire, et ces deux termes correspondent à des idées très-claires, et qui n'ont pas besoin d'être traduites par des formules. Mais comme des créations très-variées rentrent dans chacune de ces deux peintures, il est plus opportun, pour les bien distinguer l'une de l'autre, de déterminer quelles sortes d'œuvres leur appartiennent et constituent leur domaine propre.

S'il nous était permis de remplacer par des dénominations nouvelles celles que l'usage a depuis si longtemps consacrées, nous appellerions plus volontiers la peinture d'histoire grande peinture, et la peinture de genre petite peinture. En effet, le premier de ces termes est insuffisant pour désigner toutes les œuvres auxquelles il correspond : le second est vague et incommode. Il est convenu de nommer peinture d'histoire la représentation des sujets mythologiques, des personnages ou des scènes empruntés à la tradition religieuse. Le *Jugement dernier,* de Michel-Ange, est de la peinture d'histoire, aussi bien que la *Dispute du Saint-Sacrement,* la *Messe de Bolsène,* ou la *Communion de saint Jérôme.* On ne dira pas de Poussin, dans son *Déluge,* son *Diogène,* et dans la plupart de ses grands paysages, qu'il est peintre de genre, mais on intitulera ces compositions « *paysage historique.* » « L'expression *peinture d'histoire,* dit un critique autorisé en ces matières [1], ne veut pas,

[1] Théophile Gautier, *Beaux-arts en Europe,* p. 10.

comme on sait, toujours dire une peinture représentant un sujet historique : elle s'applique aussi aux tableaux s'élevant, par le style, la grandeur des personnages et la largeur de l'exécution, au-dessus des tableaux de genre. » Tels sont, par exemple, l'*Apothéose d'Homère* et l'*Odalisque*, de M. Ingres.

Ainsi toute scène d'un caractère héroïque, épique, religieux ; tout personnage, même imaginaire, qui, par sa beauté, par son action noble ou puissante, égale les types que la tradition historique a consacrés ; tout paysage, enfin, qui renferme quelque grande scène dont il devient comme l'acteur immobile, appartiennent à la peinture d'histoire. Tout le reste, scènes de la vie commune, grotesques, représentation d'animaux, natures mortes, simples paysages, marines, etc. constituent la peinture de genre.

Polygnote de Thasos, le véritable père de la peinture en Grèce, fut exclusivement peintre d'histoire. Il représenta, dans la *Lesché* des Cnidiens à Delphes, d'un côté la prise de Troie, et de l'autre la visite d'Ulysse aux Enfers [1] ; au Pœcile d'Athènes, plusieurs sujets guerriers, et entre autres une prise de Troie et la bataille de Marathon [2] ; au temple des Dioscures, les noces de Castor et de Pollux avec les filles de Leucippe [3] ; au Théséum, il contribua aux tableaux des Centaures et des Lapithes dans la lutte de qui intervenait Thésée [4] ; à la Pinacothèque des Propylées, il peignit Diomède rapportant de Lemnos les flèches de Philoctète, Ulysse enlevant le Palladium, Oreste tuant Égisthe, le sacrifice de Polyxène, la scène d'Ulysse et de Nausicaa au bord du fleuve [5]; dans le temple de Minerve Aréia à Platées, le massacre des prétendants de Pénélope [6].

Pausanias analyse longuement les peintures de la Lesché de Delphes : non-seulement il indique la pose de certains personnages, mais il laisse entrevoir, contre son habitude, quelque chose des physionomies. Polygnote paraît avoir représenté les scènes d'Homère, dans l'édifice de Delphes, comme Orcagna reproduisit Dante au Campo Santo de Pise. Pirithoüs, raconte le voya-

[1] Pausan. x, 25-31.
[2] *Id.* I, 15.
[3] *Id.* I, 18.
[4] *Id.* I, 17, 2.
[5] *Id.* I, 22, 6.
[6] *Id.* IX, 4, 2.

geur grec, assis près de Thésée, regarde avec une sorte d'indignation les armes qui leur ont été inutiles dans leur entreprise commune. Agamemnon porte son sceptre. Orphée est assis sur un tombeau, appuyé contre un arbre : d'une main il joue de la lyre, de l'autre il tient une branche de saule. Le jeune Olympos reçoit les leçons de Marsyas. Méléagre contemple Ajax. Hector est assis, le genou gauche dans les deux mains, le visage chagrin. Penthésilée regarde Pâris la tête haute, d'un air de mépris. Tantale endure les supplices décrits par les poëtes : Polygnote y avait ajouté un rocher suspendu sur sa tête comme une menace éternelle.

« Polygnote, dit Aristote dans sa *Poétique,* peignait les hommes plus beaux que nature : c'est ainsi qu'Homère les représente plus grands qu'ils ne sont [1]. » « Polygnote, écrit ailleurs le même philosophe, reproduit admirablement les caractères et les mœurs, tandis que la peinture de Zeuxis n'a aucune expression morale [2]. » Enfin il dit dans la *Politique :* « On pourra recommander à la jeunesse de contempler les ouvrages de Polygnote, ou de tout autre peintre ou statuaire aussi moral que lui. »

Jamais, dans la Grèce antique, la peinture n'eut un caractère plus élevé et plus religieux. Polygnote lui conquit une place éminente dans ce siècle de Cimon et de Périclès où les artistes ajoutaient, comme dit Quintilien, au respect dû aux dieux, et, par la représentation des personnages et des faits héroïques, contribuaient à l'éducation de l'esprit public. Malgré les imperfections de son art, dont les ressources étaient encore très-limitées, et qui ne sacrifiait ni à l'illusion ni à l'agrément, il fut, grâce à son inspiration, le premier des peintres de la Grèce, comme Phidias en fut le premier sculpteur.

II.

Peu de temps après que Polygnote eut orné les temples et les édifices publics de ses peintures, et donné à ses personnages la beauté et la dignité ; tandis que Polyclète sculptait la Junon d'Argos et que Phidias modelait les éphèbes de la frise des Panathé-

[1] Cap. II.

[2] *Ibid.* cap. VI : *Πολύγνωτος ἀγαθὸς ἠθογράφος, ἡ δὲ Ζεύξιδος γραφὴ οὐδὲν ἔχει ἦθος.*

nées, et les dieux des frontons du Parthénon, il y avait à Athènes un peintre qui, dédaignant de reproduire des formes gracieuses et des physionomies nobles, ne s'intéressait qu'à la laideur et inventait la caricature.

L'apparition de la peinture des *grotesques* en plein siècle de Périclès fit sans doute un grand scandale et Pauson dut être regardé comme un insensé ou comme un impie. Aristote flétrit à deux reprises le nom de ce téméraire. Pauson, dit-il dans sa *Poétique*, a représenté les hommes plus laids qu'ils ne sont [1]. Et dans sa *Politique*, traitant de l'éducation, il défend de montrer aux jeunes hommes les œuvres de Pauson, de crainte que la laideur, après avoir souillé leurs regards, ne corrompe leur âme [2].

Aristote avait raison de s'indigner ainsi, car il était Grec. Mais les modernes conçoivent l'art plus largement que les Grecs. Shakespeare et Cervantès ont fait au grotesque sa place dans l'art dramatique et dans le roman. Michel-Ange l'a employé avec génie dans son Jugement dernier. Nous savons admirer à la fois Raphaël et Téniers, Corrège et Callot. Nous ne proscrivons absolument la laideur que dans le plus grec de tous les arts, la sculpture. Le statuaire Démétrius qui, vers l'époque de Scopas, reproduisait servilement les imperfections individuelles du corps humain, donna un exemple plus funeste que Pauson [3]. La critique peut donc porter maintenant sur la tentative de ce dernier artiste un jugement plus bienveillant et plus équitable.

Son genre de vie, d'ailleurs, explique son genre de talent.

Suidas et le scholiaste d'Aristophane l'assimilent à un Pauson, à qui le poëte comique n'a pas épargné la moquerie. Le Chrémylos du *Plutus*, conversant avec la *Pauvreté*, « appelle Pauson, ton camarade de table, » dit-il [4]. Le chœur des *Fêtes de Cérès* raille Pauson qui, à jeun, célèbre les mystères des grandes déesses (949). Enfin le chœur des Acharniens [5] le met à son rang dans une revue qu'il fait de la pire société d'Athènes, espions, délateurs, infâmes, artistes faméliques, Cratinos le débauché, que dénoncent ses che-

[1] Cap. II.

[2] VIII, 5.

[3] Quintil. XII, 10. — Lucian. *Philops*, 18.

[4] *Παύσωνα κάλει τὸν ξύσσιτον*, 662. — Schol. : *Οὗτος ζωγράφος ὢν πάνυ πτωχὸς ἦν.*

[5] 854.

veux rasés, Artémon le musicien qui infecte de l'odeur du bouc, Lysistratos, « tout pénétré de vices comme d'une pourpre éclatante, » et « qui meurt de froid et de faim plus de trente jours par mois. » Cette classe étrange d'hommes intelligents, pauvres et dépravés, et, pour lui donner son nom moderne, cette *bohême* corrompue remplissait Athènes. Il faut, pour bien comprendre l'histoire morale de la société grecque, la retrouver et la regarder, au delà du tableau harmonieux qui attire tout d'abord et charme nos yeux, au delà des nobles institutions civiles, des fêtes religieuses, des processions sacrées autour des statues des dieux, et des représentations de Sophocle, sous le ciel lumineux, en vue de la mer de Salamine. C'est sur cette *bohême* que s'appuyaient les sophistes qui s'efforçaient alors d'usurper la direction de l'esprit public; c'est contre elle et son odieuse *théâtrocratie* que Platon organisa sa constitution idéale; contre elle aussi que le droit écrit se montrait si sévère dans ces lois dont le texte nous a été conservé par un plaidoyer d'Eschine, et dont je ne citerai que la suivante : il était défendu, sous peine de mort, de pénétrer dans les écoles de jeunes garçons, et le législateur ne faisait d'exception que pour le fils, le père ou le gendre du maître. Enfin c'est de cette classe que sortira le chef d'une secte nouvelle, Diogène le cynique, le plus honnête homme, le seul peut-être qu'elle ait produit.

Certes, il faudrait qu'un artiste fût doué d'un bien rare génie pour être encore visité par l'inspiration en si mauvaise compagnie. Que Polygnote illustre, honoré, ami de Cimon, citoyen d'Athènes par décret de la république, et riche, conçoive les belles peintures du Pœcile et de la Pinacothèque : tout concourt à soutenir et à élever plus haut encore son talent. Mais Pauson que l'on méprise, qu'on siffle sur le théâtre et qui vit d'expédients, n'a pas l'âme assez noble pour s'occuper de grandes conceptions ou de pensées délicates : la vie lui paraît laide et triste, et pour se venger des hommes qu'il juge méchants, il les peindra difformes et ridicules. Nous savons par Aristophane qu'il avait l'esprit railleur[1]. Un jour, quelqu'un lui ayant commandé un cheval qui se roule à terre, il le peignit courant au galop dans un nuage de poussière, et comme l'acheteur étonné lui reprochait d'avoir manqué à sa promesse, Pauson retourna le tableau et fit voir le

[1] *Acharn.* 854.

cheval dans la situation contraire[1]. Ainsi la pauvreté, l'abandon et le milieu où il vécut décidèrent le talent de ce peintre que ses goûts portaient naturellement vers la satire.

Des circonstances semblables ont formé le génie d'un artiste moderne qui, lui du moins, est demeuré célèbre pour la dignité de son caractère. Claude Callot, fuyant de chez son père vers Rome, seul et sans ressources, s'attacha à une bande de bohémiens, à demi brigands, à demi mendiants, qu'il rencontra sur les chemins d'Italie, et qu'il suivit jusqu'à Florence. Vie d'aventures, de dangers et de misères : aujourd'hui une ferme pillée, demain une église violée, après-demain la roue ou la potence. A temps il la quitta : mais les sensations qu'il en avait reçues lui avaient imposé une vocation. Plus tard, il eut beau vivre à Rome en face des madones de Raphaël et des sibylles de Michel-Ange : il n'avait de talent que pour reproduire les *gueux* dont Piranesi a peuplé ses places publiques et ses églises, et enfin les souvenirs de sa vie de jeunesse lui remplissant toujours la pensée, il la grava un jour au vif dans son chef-d'œuvre : *Les grandes misères de la vie d'un soldat.*

Si nous nous sommes arrêté ainsi près de Pauson, dont quelques paroles d'Aristote et quelques railleries d'Aristophane nous ont permis d'entrevoir le génie, c'est qu'il doit occuper une place particulière dans l'histoire de l'art antique. Avec lui commence la peinture de genre par la peinture des grotesques. Il sort de la grande tradition de Polygnote, que, de son temps, continuait encore Zeuxis, et qu'Apelles à son tour reprendra. Il oppose un art plus libre, mais inférieur, à l'art sévère des maîtres. Néanmoins, c'est encore un artiste grec à la manière des poëtes de la *Moyenne Comédie,* qui n'ont guère montré l'homme en beau ni au moral ni même au physique. Cet art a subsisté et a survécu aux grandes écoles de la peinture grecque. Nous en retrouvons les monuments au musée de Naples où ils nous charment encore, même à côté du Cupidon de Praxitèle, de la tête idéale de Psyché et du Faune ivre d'Herculanum.

[1] Lucian. *Demosthen. Encom.* 24. — Plutarch. *De Pyth. or.* 396. — Ælian. v. h. XIV, 15.

III.

La tentative de Pauson ne fut pas un fait isolé dans ce grand siècle de l'art hellénique. Désormais, aucune école ni aucun maître ne présente, dans l'ensemble de son œuvre, cette parfaite unité d'inspiration qui avait distingué Polygnote. Chaque artiste fait, en quelque sorte, deux parts de son talent : l'une, réservée à la grande peinture religieuse et héroïque; l'autre, consacrée à la peinture de genre, où il donne carrière aux fantaisies de son imagination et qui le délasse de travaux plus sérieux.

Les deux maîtres les plus renommés de l'école asiatique, Zeuxis et Parrhasius, florissaient au temps de la guerre du Péloponèse. Le premier peignit des sujets mythologiques, tels que Jupiter sur son trône, entouré des dieux ou des personnages héroïques, principalement des femmes, telles qu'une Pénélope dans laquelle, dit Pline, respirait la chasteté[1], et une Hélène si belle que l'artiste répétait à sa louange les vers d'Homère :

> Οὐ νέμεσις Τρῶας καὶ ἐϋκνήμιδας Ἀχαιοὺς
> Τοιῇδ' ἀμφὶ γυναικὶ πολὺν χρόνον ἄλγεα πάσχειν[2].

Parrhasius se signala par un retour à la peinture épique de Polygnote que Zeuxis avait abandonnée. Il représenta la folie feinte d'Ulysse[3], la lutte de ce héros et d'Ajax pour la possession des armes d'Achille[4]; Philoctète à Lemnos[5], Achille, Agamemnon et Ulysse autour de Télèphe[6]. Mais tous les deux excellèrent également dans des compositions d'un genre plus familier.

Une anecdote, qui peut-être n'est qu'une fable, montre bien le talent déjà consommé de ces deux peintres et les progrès matériels de leur art. Je fais allusion aux raisins de Zeuxis qui trompèrent les oiseaux, et au rideau de Parrhasius, qui trompa Zeuxis. La peinture de genre, qui est destinée à divertir l'esprit, et non pas à l'élever, a besoin de flatter le regard, et, autant que possible,

[1] XXXV, 36.

[2] Plin. *ibid.* Cicer. *De inv.* II, 1. Valer. Max. III, 7. Ælian. IV, 12. Stobæ. *Serm.* 61.

[3] Pseudo-Plutarch. *De audiend. poet.* 18.

[4] Plin. *ibid.* Athen. XII, 543.

[5] *Anthol. anall.* 348, 5.

[6] Plin. *ibid.*

de lui faire illusion. Comme, par le choix de ses sujets, elle nous ramène toujours vers notre vie commune, vers les objets parmi lesquels elle se passe et les petites passions qui la remplissent, la première condition de son succès est dans la parfaite ressemblance des choses et des êtres qu'elle reproduit et des physionomies qu'elle anime. De là la nécessité pour le peintre de genre d'être maître de toutes ses ressources et de tirer parti de tous ses procédés; de posséder la science des ombres, des demi-teintes et des reliefs, afin d'imprimer sur toutes les formes, même les plus humbles, cette vie immobile que verse harmonieusement sur elles la lumière réelle et qui est, même pour la laideur, un commencement de beauté. L'art en son enfance pouvait suffire à Polygnote, qui, dans ses compositions héroïques, ne voulait que reproduire quelques sentiments simples exprimés par des visages nobles et calmes. Mais plus l'art se rapprochait de la nature, plus il devait enrichir ses couleurs et multiplier ses effets. Ce fut là un des mérites principaux de l'école asiatique. Elle profita d'abord des découvertes d'Apollodoros l'Athénien, surnommé le *Skiagraphe*, qui inventa, suivant Plutarque, la dégradation des couleurs au moyen de la dégradation des ombres [1]. Pline écrit de cet artiste : « Hic primus species exprimere instituit, primusque gloriam penicillo jure contulit... neque ante eum tabula ullius ostenditur quæ teneat oculos [2]... » M. Littré traduit ainsi : « Le premier il sut rendre la *physionomie.* » Nous adoptons plus volontiers le sens plus large choisi par Brunn [3]. « Le mot *species,* dit ce critique, appliqué à une œuvre d'art, signifie la ressemblance portée jusqu'à l'*illusion* pour le regard, effet que produit la combinaison de l'ombre et de la lumière. » Platon rappelle souvent cette illusion qui résulte d'une peinture habilement ombrée [4]. Zeuxis ne fit que perfectionner les procédés d'Apollodoros. Il trouva, selon Quintilien, la juste mesure des ombres et de la lumière : « Luminum umbrarumque rationem invenisse Zeuxis dicitur [5]. » « Le pinceau, dit Pline, qui commençait déjà à s'enhardir, arriva entre ses mains à beaucoup de gloire. » Enfin, le même écrivain indique avec pré-

[1] *Φθορὰν καὶ ἀπόχρωσιν σκιᾶς. De glor. Athen.* 346, A.
[2] xxxv, 36.
[3] *Geschichte der Griechischen Künstler,* t. II, p. 72.
[4] *Civit.* x, 602. — *Parmenid.* 165. — *Théet.* 208.
[5] xii, 10.

cision les progrès que Parrhasius accomplit à son tour. « Il a le premier observé la proportion, mis de la finesse dans les airs de tête, de l'élégance dans les cheveux, de la grâce dans la bouche, et, de l'aveu des artistes, il a remporté la palme pour les contours. C'est dans la peinture l'habileté suprême : rendre, en peignant le corps, le milieu des objets, c'est sans doute beaucoup, mais c'est en quoi plusieurs ont réussi; au lieu que faire les extrémités des corps, bien terminer le contour de la peinture finissante, paraît rarement exécuté avec succès. Car l'extrémité doit tourner et finir de façon à promettre autre chose derrière elle et à faire voir même ce qu'elle cache [1]... »

Zeuxis se complut dans les scènes mythologiques d'un genre gracieux. Nous connaissons par Lucien sa *Famille de centaures*, que Sylla envoya à Rome et qui fit naufrage au cap Malée. Lucien la décrit d'après une copie authentique. La femelle était couchée sur l'herbe, appuyant et soulevant sur un coude la partie supérieure de son corps qui représentait la femme. Elle tenait dans ses bras un de ses enfants et lui présentait la mamelle, tandis qu'elle allaitait le second à la manière des juments. Le père regardait en souriant ses petits, et élevait d'une main un lionceau pour les effrayer [2]. Pline mentionne un Hercule enfant qui étouffait des serpents en présence d'Amphytrion et de sa mère Alcmène épouvantés de son courage. « Tu te joues, Hercule, écrit Philostrate le Jeune, tu te joues, et encore au berceau tu ris des combats, et saisissant de chaque main chacun des serpents envoyés par Junon, tu t'inquiètes peu des angoisses et des terreurs de ta mère [3]. »

Peut-être le Pan que Zeuxis donna à Archelaüs [4] est-il le même que décrit Philostrate [5], suivant la conjecture de Brunn [6]. Les nymphes entourent Pan endormi, lui attachent les mains derrière le dos et lui coupent la longue barbe de bouc dont il était si fier. On reconnaît les naïades aux perles de rosée qui brillent dans

[1] XII, 10.
[2] *Zeuxis*, 4.
[3] *Imag.* 6.
[4] Plin. *ibid.*
[5] *Imag.* II, 11.
[6] *Geschichte*, etc. t. II, p. 78.

leurs cheveux, et les nymphes des champs à la couleur de leur teint qu'a doré le soleil.

A côté de ces productions d'un caractère encore idéal, nous trouvons, dans l'œuvre de Zeuxis, des scènes de la vie commune, telles que l'enfant qui porte des raisins, où l'artiste avait encore voulu pousser la ressemblance jusqu'à l'illusion. « Un oiseau étant venu les becqueter, il se fâcha avec ingénuité contre son ouvrage et dit : « J'ai mieux peint les raisins que l'enfant; car si j'avais aussi bien réussi pour celui-ci, l'oiseau aurait dû avoir peur [1]. » Enfin cet artiste si fécond peignit aussi des grotesques, s'il faut en croire une anecdote que nous a conservée Festus [2]. Zeuxis serait mort en riant en face d'un de ses tableaux représentant une vieille femme.

Pline attribue à Parrhasius « une nourrice crétoise qui tient un enfant dans ses bras...; deux enfants dans lesquels on voit la simplicité et la sécurité de leur âge; un prêtre qui a près de lui un enfant avec un encensoir et une couronne [3]. » L'écrivain latin ajoute : « Il peignit aussi de petits tableaux obscènes, se délassant par ce badinage : Pinxit et minoribus tabellis libidines, eo genere petulantis joci se reficiens[4]. » Nous connaissons par Suétone une de ces compositions, Méléagre et Atalante[5], que Tibère reçut en legs et qu'il plaça dans sa chambre à coucher[6], à côté de l'*Archigallus* ou grand-prêtre de Cybèle, du même artiste [7].

Ainsi les peintures licencieuses commencèrent avec Parrhasius, comme les grotesques avec Pauson. Nous pouvons, dès à présent, faire l'histoire, très-courte d'ailleurs, de ce genre nouveau, sur lequel nous ne reviendrons plus. Les fresques de Pompéï renfermées dans le musée secret de Naples ne sauraient être étudiées dans ce travail. Elles n'ont d'ailleurs presque toutes, comme œuvres d'art, qu'un mérite très-médiocre.

Un personnage du banquet d'Athénée reprochant à son interlocuteur sa vie de débauches et sa lecture assidue des écrivains qui

[1] Plin. *ibid.*
[2] Voy. *Pictor.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] In qua Meleagro Atalanta ore morigeratur.
[6] In cubiculo dedicavit. Tiber. XLIV.
[7] Plin. XXXV, 70.

ont traité des courtisanes athéniennes, « on pourrait, dit-il, le surnommer *pornographe,* comme les peintres Aristide, Pausanias et Nicophanes. Polémon rappelle leur talent en ce genre dans son ouvrage sur les tableaux de Sicyone [1]. »

Aristide appartenait à l'école de Thèbes et vivait sous Philippe. Pline cite en deux endroits différents le nom de Nicophanes [2]. « On joint à ces artistes Nicophanes, peintre élégant et soigné : peu lui sont comparables pour l'agrément ; mais, pour le style noble et sévère, il est bien loin de Zeuxis et d'Apelles. » Plus loin, il le désigne comme élève de Pausias le Sicyonien. Rien n'empêche de voir, sous ce nom deux fois répété, un seul artiste, ni même d'identifier Nicophanes avec un certain Chéréphanes que Plutarque seul a mentionné, et qui peignit, suivant cet écrivain, *ἀκολάστους ὁμιλίας γυναικῶν πρὸς ἄνδρας* [3]. Telle est du moins la conjecture de Brunn et de Wyttenbach [4]. Quant au Pausanias dont parle Athénée, on peut y reconnaître, avec Sillig, le nom même de Pausias [5].

Letronne, dans sa *Lettre à Friedrich Jacobs sur la rareté des peintures licencieuses dans l'antiquité,* discute ingénieusement le sens du mot *πορνογράφος* contre Raoul Rochette. « Ces peintures, écrivait ce dernier, d'une composition plus ou moins obscène, étaient comprises sous le nom générique de *πορνογραφία.* Je remarque que les sujets tels qu'ils sont indiqués par le mot *scorta* appartiennent évidemment à la *πορνογραφία* [6]. » « L'idée de courtisane, répondait Letronne, est la seule qui soit attachée à *πόρνη* : celle d'obscénité ne s'y trouve pas. De même, *πορνογράφος* ne peut avoir qu'une de ces deux significations, celle d'un peintre qui peint des courtisanes ou d'un auteur qui écrit sur les courtisanes... Les trois peintres Aristide, Pausanias et Nicophanes avaient reçu, par exception, l'épithète de *pornographes,* qui doit signifier que ces artistes aimaient à peindre les plus belles courtisanes de leur temps, soit à faire leur portrait, soit à représenter quelque trait de leur vie ; tableaux qui pouvaient fort bien n'être pas obscènes...

[1] XIII, 567.
[2] XXXV, 111 et 137.
[3] *De audiend. poet.* 18, A.
[4] *Geschichte,...* t. II, p. 157. — *Animadvers.* p. 143.
[5] *Catalog. veter. artific.*
[6] *De la pornographie.* — *Journal des Savants,* décemb. 1835.

Ainsi une simple discussion de mots nous conduit justement au même résultat que le fait de la rareté des peintures obscènes à Herculanum et à Pompéï. »

Brunn, qui rappelle, à propos de Pausias, la discussion de Letronne et de Raoul Rochette, pense qu'il est difficile de ne pas attribuer à cet artiste des peintures licencieuses, et cite, à l'appui de son opinion, ce texte de Fronton : « Quid si Parrhasium versicolora pingere juberet, aut Apellen unicolora, aut Nealcen magnifica, aut Nician obscura, aut Dionysium inlustria, aut lasciva Euphranorem, aut Pausiam [p]roe[l]ia [1]? » Je répondrai que, si même Fronton a voulu opposer Euphranor à Pausias et assigner à chacun d'eux le genre de talent qu'il refuse à l'autre, rien ne prouve que celui-ci ait composé des scènes *lascives*. Le mot *lascivus* signifie tout autant folâtre, badin, enjoué, que licencieux. On ferait un charmant tableau avec les deux vers de Virgile :

> Malo me Galatea petit, lasciva puella,
> Et fugit ad salices, et se cupit ante videri.

Mais le peintre traduirait bien mal la pensée du poëte s'il attribuait à l'épithète latine tout le sens qu'elle paraît avoir. De même, ce texte de Pline relatif à Philoxène, peintre de l'école thébaine : « Idem pinxit *lasciviam* in qua tres Sileni comessantur [2], » a été bien interprété par M. Littré : il a peint aussi une *bambochade* dans laquelle trois Silènes font la débauche à table. Doit-on voir dans cette dernière œuvre autre chose encore qu'un sujet simplement comique, une scène de buveurs en gaieté, un tableau flamand par un pinceau grec?

Nous croyons que Letronne a réfuté tous les arguments de son adversaire tirés, soit de textes mal compris, soit des déclamations de Clément d'Alexandrie. Le rhéteur chrétien dénonçait « ces Romains qui, renonçant à toute pudeur, affranchis de toute crainte, s'entourent dans leurs maisons de l'image des passions de leurs dieux, ornent leurs chambres à coucher de petits tableaux peints qu'ils y suspendent au haut de la muraille, pour y tenir sans cesse leurs regards attachés, et qui se complaisent ainsi dans leur incontinence comme dans une sorte de culte [3]. » Nous avons

[1] *Edit. Rom.* p. 171.
[2] xxxv, 36.
[3] *Protrep.* 52.

indiqué déjà[1] combien peu de confiance méritent les Pères, et en particulier Clément, dans les questions qui intéressent l'art ancien. Certes, il serait facile de répondre aux ennemis de celui-ci en opposant aux œuvres du génie grec les produits du ciseau gothique par exemple, et en montrant que si la sculpture licencieuse, laide et repoussante, a commencé quelque part, c'est sur les murs des cathédrales, telle que nous l'avons vue au portail de Notre-Dame de Bourges et de Saint-Sernin de Toulouse.

En résumé, à part quelques tableaux de Parrhasius et les œuvres de Nicophanes ou de Chéréphanes, la peinture licencieuse n'a véritablement pas existé dans l'antiquité. On n'en a trouvé les monuments à Pompéï et à Herculanum que dans les endroits où l'esprit se préoccupe peu des choses de l'art, c'est-à-dire dans les appartements qui n'étaient ouverts à personne, dans le *Venerium*, ou dans les maisons des quartiers détournés, ouvertes à tout le monde. Letronne finissait ainsi sa lettre à Jacobs : « Le docte antiquaire est donc tombé dans une complète erreur, quand, multipliant à l'excès les représentations obscènes, il convertit chaque ville ancienne, pour ainsi dire, en un vaste mauvais lieu. En déshonorant de ce vilain nom de *pornographie* que les anciens n'ont jamais connu les compositions les plus charmantes de leurs artistes, il a commis, on peut le dire, une faute de *lèse-antiquité.* »

IV.

L'école de Sicyone apparut à son tour, et le premier artiste qui l'illustra, Timanthe, fut à la fois grand peintre d'histoire et peintre de genre renommé. L'antiquité a célébré son *Iphigénie à l'autel du sacrifice,* tableau où tous les degrés de la douleur morale avaient été marqués. Il l'avait emporté sur Parrhasius lui-même dans un concours par son *Ajax disputant les armes d'Achille ;* son *Meurtre de Palamède* émut Alexandre, qui fut frappé de la ressemblance d'un de ses propres amis avec le héros homérique. Timanthe, dit Pline, porta au plus haut point l'art de peindre les figures héroïques. Comme peintre de genre il eut surtout, suivant le même écrivain, de l'esprit, *ingenium*[2]. « On en a une

[1] *Praxitèle,* ch. IV.
[2] XXXV, 73.

preuve dans son petit tableau du *Cyclope dormant;* pour faire sentir la taille du géant, il a peint des satyres qui en mesurent le pouce avec un thyrse. C'est le seul dont les ouvrages donnent à entendre plus qu'il n'a peint; et quoique le plus grand art s'y manifeste, on sent cependant qu'il y a encore plus d'esprit. »

Eupompe, Pamphile et Mélanthios, dont les œuvres nous sont peu connues, semblent avoir consacré tout leur talent à la peinture historique. Il n'en fut pas de même de Pausias, l'élève de Pamphile, l'inventeur de la peinture des lambris. Avant lui, suivant Pline, on ne décorait pas encore de peintures les appartements[1]. Il peignit de petits tableaux, et surtout des enfants. Son talent, plus gracieux que puissant, s'étant mesuré avec celui de Polygnote, dans la restauration d'un mur de Thespies, peint autrefois par ce grand artiste, « il fut jugé de beaucoup inférieur; mais, ajoute Pline, il n'avait pas lutté avec le peintre ancien dans son genre à lui[2]. » Pausias peignait à l'encaustique, et tira de ce procédé les plus beaux effets. « Comme il voulait donner à son art une réputation de célérité, il peignit en un seul jour un tableau connu sous le nom d'*hèmèrèsios*[3], qui représente un enfant. Dans sa jeunesse il fut amoureux de Glycère, sa compatriote, qui inventa les couronnes de fleurs; et, rivalisant de talent avec sa maîtresse, il amena l'encaustique à reproduire toute la variété des fleurs; enfin il la peignit elle-même, assise, avec une couronne. C'est un de ses tableaux les plus renommés.... Il a inventé des artifices de peinture que beaucoup ont imités depuis, mais que personne n'a égalés. Par le premier il montra un bœuf dans la longueur, tout en le peignant de face, non de flanc, et malgré cette situation, on reconnaissait très-bien les dimensions de l'animal. Puis, tandis que les autres peintres font en blanc les points qui doivent paraître en saillie, et en noir les parties enfoncées, il fit, lui, en noir le bœuf tout entier, et sut dans l'ombre même trouver une ombre. Rare effort de l'art que de montrer le relief avec une seule couleur, et la solidité du tout avec des parties brisées par le raccourci! »

Le témoignage de Pausanias confirme ce que Pline nous apprend de la rare habileté du peintre de Sicyone. Le voyageur grec vit à

[1] XXXV, 123-127.

[2] *Ibidem.*

[3] *D'un jour.*

Épidaure, près du temple d'Esculape, l'*Ivresse* de Pausias : c'était une femme buvant dans un vase de verre et dont on distinguait tous les traits à travers la coupe transparente [1].

La peinture de genre, après Pausias, demeura ingénieuse et spirituelle dans l'école de Sicyone. Pline mentionne le tableau du *Paresseux* tressant une corde qu'un âne rongeait à mesure. Mais il y a, dans le passage de l'écrivain romain, une obscurité, et l'on ne sait s'il faut attribuer cette œuvre à Nicophanes, disciple de Pausias, réputé pour l'exactitude de son dessin, ou à un Socrate, d'ailleurs inconnu, et qui n'est peut-être, comme le conjecture un critique allemand, que le nom même d'un personnage représenté par Nicophanes [2].

L'école thébaine de peinture fut florissante durant le IVe siècle presque entier. Elle eut un caractère d'originalité que nous devons signaler. Les peintres antérieurs ou contemporains exprimaient souvent, dans leurs scènes héroïques, les passions les plus vives et les plus viriles; ou bien, par la grâce déjà sensuelle de leurs personnages, ils cherchaient à attirer et à charmer le regard. Mais, à l'exception de l'*Iphigénie* de Timanthe, nous n'avons encore rencontré aucune œuvre qui dût exciter l'attendrissement du spectateur et émouvoir en lui ce que Platon appelait la *partie pleureuse* de l'âme, *τὸ θρηνῶδες* [3]. L'école thébaine semble avoir choisi, au moins avec Aristides, son plus grand peintre, ce genre de pathétique. « Celui-ci, dit Pline, le premier de tous, peignit les sentiments (*animum*), et représenta l'homme moral, ce que les Grecs nomment *ethe* (éthique); il exprima aussi les troubles de l'âme [4]. » Cet artiste occupa, dans la peinture, la place que prit Euripide dans la poésie dramatique. Il eut les qualités et peut-être aussi les défauts du poëte tragique. Peut-être, pour produire l'émotion, eut-il, comme Euripide, recours à des moyens trop matériels. « C'est de lui, dit Pline, le tableau où l'on voit, dans la prise d'une ville, une mère blessée et mourante : l'enfant se traîne en rampant vers le sein maternel; la mère paraît s'en apercevoir et craindre

[1] II, 27, 3. Ἴδοις δ' ἂν ἐν τῇ γραφῇ φιάλην τε ὑάλου καὶ δι' αὐτῆς γυναικὸς πρόσωπον.

[2] Brunn, *Gesch. der Griechisch. Künstl.* t. II, p. 155.

[3] *Civit.* X, 607.

[4] XXXV, 98-100. Is omnium primus animum pinxit, et sensus hominis expressit, quæ vocant Græci *ethe;* item perturbationes.

qu'il ne suce le sang, au lieu du lait déjà tari... Il a fait un suppliant qui a presque la voix... Il a peint aussi un malade sur l'éloge duquel on ne tarit point...[1] »

Ces différentes scènes sont de la peinture de genre plus encore que de la peinture d'histoire, à laquelle d'ailleurs Aristides était revenu dans sa *Byblis* ou sa *Kanakê mourant d'amour pour son père*, son *Bacchus et Ariadne*, et son *Hercule revêtu de la robe de Déjanire*. Mais la peinture de genre dut encore à l'artiste thébain une œuvre d'un caractère nouveau, ses *Chasseurs avec leur gibier*[2], que Brunn reconnaît dans la description suivante de Philostrate le Jeune[3]. « Des chasseurs se sont arrêtés au bord d'une source, qu'ombragent de grands arbres entremêlés de pampres et de lierres et peuplés d'oiseaux. On voit encore, sur leur visage et dans leurs attitudes, combien la lutte a été ardente. Quelques-uns se reposent sur leurs filets étendus sur l'herbe autour d'un de leurs compagnons qui leur raconte comment il a vaincu le sanglier et le cerf suspendus à une branche voisine. Celui-ci, élevant d'une main une coupe à demi remplie, semble faire une libation à Diane; celui-là, assis sur un tronc d'arbre, mange des fruits; un autre allume du feu et prépare le repas. Des chiens et des serviteurs sont groupés çà et là. »

La peinture d'animaux, où s'était distingué Aristides, fit de grands progrès dans l'école de Thèbes. Nicias, l'ami de Praxitèle, dont il colorait légèrement les statues, et peintre d'histoire renommé, excella dans la représentation des quadrupèdes, et particulièrement des chiens[4].

V.

La peinture grecque, non moins que la sculpture, jeta un vif éclat sous le règne d'Alexandre. Elle fut exclusivement historique avec Apelles et Protogènes, bien que ces deux artistes lui aient donné, par le choix de leurs sujets et la grâce de leur pinceau, un charme inconnu aux écoles antérieures. Remarquons néanmoins que tous deux peignirent les animaux avec un grand talent,

[1] Pinxit et ægrum sine fine laudatum.

[2] Venatores cum captura.

[3] *Imag.* IV.

[4] Huic eidem adscribuntur quadrupedes. Prosperrime canes expressit. Plin. XXXV, 131.

témoins le coursier d'Apelles, à la vue duquel hennissaient les chevaux, et le chien de Protogènes, où le hasard aida si singulièrement le peintre à reproduire la nature[1].

Nous devons également tenir compte de l'influence qu'ils exerçaient certainement sur les peintres contemporains, même les peintres de genre, Apelles, par les traités didactiques qu'il composa sur son art, et les qualités aimables qui dominaient dans tous ses ouvrages; Protogènes, par l'application minutieuse qu'il mettait aux plus petits détails, et sa recherche infatigable de la vérité du dessin et de la couleur[2].

En effet, autour de ces deux artistes, et même parmi les disciples d'Apelles, la peinture de genre fut très-florissante. Pline attribue à Échion « une vieille femme portant des lampes, et une jeune mariée remarquable par sa pudeur. » La critique allemande[3] a reconnu dans cet Échion le peintre Aëtion dont parle Lucien, et le tableau que mentionne Pline est peut-être la scène même des fiançailles de Roxane et d'Alexandre, que décrit le rhéteur grec[4]. Mais le peintre de genre le plus en renom à cette époque fut sans doute Antiphile que Théon a rapproché de Protogènes et d'Apelles[5], et que Varron a comparé, pour la réputation, au sculpteur Lysippe[6]. Pline a signalé, à deux reprises, la nature du talent de cet artiste. « Antiphile est renommé pour un jeune garçon soufflant un feu qui éclaire et l'appartement, d'ailleurs fort beau, et le visage de l'enfant[7]; pour un atelier de fileuses en laine, où des femmes se hâtent toutes d'achever leur tâche. . . . Il a peint une figure habillée ridiculement, à laquelle il a donné le nom plaisant de *gryllos*[8], ce qui fit appeler *grylles* ces sortes de peinture[9]. » Quintilien a qualifié d'une façon ex-

[1] Plin. xxxv.

[2] Anxio animi cruciatu quum in pictura verum esse, non verisimile vellet. Plin. xxxv, 101.

[3] Stark, *Archæolog. stud.* 40-46. Brunn, *Gesch. der Griechisch. Künstl.* t. II, p. 243.

[4] *Imag.* vii.

[5] *Progymn.* 1, 2.

[6] R. R. iii, 2.

[7] Antiphilus puero ignem conflante laudatur, ac pulchra alias domo splendescente, ipsiusque pueri ore.

[8] Cochon de lait.

[9] xxxv, 138, 113.

pressive le génie d'Antiphile en lui assignant la facilité, *facilitas* [1], mot qui s'applique également à l'habileté avec laquelle il rendait les effets de lumière, et reproduisait au vif tous les détails de la vie commune, et à la verve spirituelle qu'il répandait sans effort dans ses scènes de grotesques. Les *grylles* étaient probablement des personnages humains dont les traits grossis et déformés se rapprochaient de la physionomie des bêtes; ou peut-être même étaient-ce des têtes d'animaux posées sur un corps d'homme. Notre Granville a excellé dans ces sortes de compositions. Apelles, le peintre de la forme idéale, était l'adversaire d'Antiphile, dont le talent était si éloigné du sien propre. Ce fut une accusation de ce dernier qui lui inspira son fameux tableau de la *Calomnie* [2].

La peinture de genre était définitivement engagée dans la représentation des sujets comiques ou des scènes de la vie commune. « Ctésiloque, disciple d'Apelles, se rendit célèbre par un tableau burlesque de Jupiter accouchant de Bacchus, ayant une mitre sur la tête, et criant comme une femme au milieu des déesses qui faisaient l'office d'accoucheuses [3]... » Rapprochons du tableau de Ctésiloque l'œuvre d'un certain Cléanthe de Corinthe, mentionné par Athénée [4], dont la date est d'ailleurs inconnue, et qui peignit Jupiter en couches de Minerve, auquel Neptune apporte un thon [5]. Ainsi l'art attaquait alors impunément la religion par la satire, en même temps que la philosophie épicurienne l'attaquait par le raisonnement et le scepticisme. Peu à peu aussi la petite peinture se substituait à la peinture d'histoire. « Calliclès, dit Pline, a fait de petits ouvrages. Calatès traita en petit des sujets plaisants [6]. » « Bien que Calliclès, dit Varron, se soit rendu illustre par ses tableaux grands de quatre doigts, il ne put cependant s'élever à la hauteur d'un Euphranor [7]. » Brunn place avec vraisemblance à la même époque Piraeïcus, dont les ouvrages furent tout à fait dans le goût de l'école flamande. « Je ne sais, dit Pline, s'il s'est fait tort par le choix de ses sujets ; toujours

[1] XII, 10, 4.

[2] Lucian. *de Calumn.*

[3] Plin. XXXV, 140.

[4] VIII, 346.

[5] Ποσειδῶν πεποίηται θύννον τῷ Διὶ προσφέρων ὠδίνοντι.

[6] Parva et Callicles fecit; item Calates comicis tabellis, XXXV, 113.

[7] *Fragm.* 236, édit. bipont.

est-il que, se bornant à des sujets bas, il a cependant, dans cette bassesse, obtenu la plus grande gloire. On a de lui des boutiques de barbiers et de cordonniers, des ânes, des provisions de cuisine et autres choses semblables, ce qui le fit surnommer *Rhyparographe*. Ses tableaux font un plaisir infini, et ils se sont vendus plus cher que de très grandes œuvres de beaucoup d'autres artistes[1]. »

Letronne, dans les notes qu'il a jointes à ses *Lettres d'un antiquaire à un artiste*, a fixé le sens qu'il faut donner au mot *Rhyparographia*, ou *Rhopographia*, par opposition à celui de *Megalographia*, qui est proprement, non la peinture d'objets ou de figures de grande dimension, mais la peinture historique elle-même. « C'est ainsi, dit-il, que *Rhopographia* ou *Rhyparographia* signifie, non la peinture d'objets petits en dimensions, mais celle de sujets vulgaires, sans importance, sans intérêt, tels que paysages, arbres, animaux, ustensiles et objets de nature morte[2]. » Une petite lettre spirituelle de Cicéron à Atticus, datée de Pompeï[3], montre très-bien en effet que dans ce genre de compositions rentrait aussi le paysage. « *Hæc loca venusta sunt, abdita certe, et, si quid scribere velis, ab arbitris libera. Sed nescio quomodo οἶκος φίλος. Itaque me referunt pedes in Tusculanum. Et tamen hæc ῥωπογραφία ripulæ videtur habitura celerem satietatem. Equidem etiam pluvias metuo, si prognostica nostra vera sunt : ranæ enim ῥητορεύουσιν.* » La rhyparographie comprenait ainsi ce que les Latins appelaient *topiaria opera*[4], c'est-à-dire la représentation des vues champêtres, dont on ornait les parois des appartements. Toutefois Piraeïcus ne fut pas peintre de paysage. Nous voyons, par une description de Philostrate, à quel point les artistes de son genre poussaient l'imitation de la nature dans la peinture de fleurs et de fruits[5]. Des figues noires toutes brillantes de suc sont posées sur des feuilles de vigne : quelques-unes sont ouvertes par la chaleur de l'été; d'autres distillent leur suc pareil à des gouttes de miel; à côté est placée une branche dont les feuilles ombragent

[1] XXXV, 112.
[2] P. 467.
[3] XV, 16.
[4] Per topia, dit Vitruve, cæteraque quæ... ab rerum natura procreata... VII, 5, 1.
[5] Obsonia ac similia, Plin.

quelques fruits encore verts et rugueux ou trop mûrs, parmi lesquels une admirable figue percée par le bec d'un oiseau. Philostrate décrit complaisamment tout le tableau où apparaît chaque fruit divers avec un éclat et une beauté parfaite[1].

On peut placer, sous les successeurs d'Alexandre, les derniers peintres de genre dont Pline mentionne rapidement le nom et les œuvres, « Philiscus qui peignit l'atelier d'un peintre où un enfant souffle le feu. . . Simus, auteur d'un jeune homme se reposant, et d'une boutique de foulon[2]. » Ajoutons Démétrius, artiste alexandrin du temps des Ptolémées[3], que Diodore de Sicile appelle τοπογράφος[4], et que l'on a reconnu comme paysagiste[5]; Néalcès, l'ami d'Aratus, un des derniers représentants de la grande école de Sicyone, qui « peignant une bataille navale entre les Égyptiens et les Perses, et voulant faire comprendre qu'elle se livrait dans le Nil, mit sur la rive un âne qui boit et un crocodile qui le guette[6]; » OEnias, enfin, auteur d'une *Assemblée de famille*[7].

VI.

A Rome comme en Grèce la peinture historique précéda la peinture de genre. Fabius Pictor représenta sur les murailles du temple du Salut, en l'an de Rome 450, la bataille de Bubulcus contre les Samnites, selon la conjecture de Niebuhr[8]. Le poëte Pacuvius peignit le temple d'Hercule au *Forum Boarium*. Valerius Maximus Messala fit peindre la bataille qu'il livra aux Carthaginois et à Hiéron, et Lucius Scipion sa victoire en Asie. La peinture de genre n'apparut guère qu'au temps des Césars, avec Ludius, l'inventeur du paysage, suivant Pline. Cette question, qui intéresse l'histoire de l'art ancien, mérite de nous arrêter.

« Ludius, dit Pline, du temps du divin Auguste, imagina le *premier* de décorer les murailles de peintures charmantes, repré-

[1] *Imag.* II, 26.

[2] XXXV, 142.

[3] Valer. Maxim. V, 1.

[4] *Exc.* XXXI, 8, p. 84, ed. Mai.

[5] Raoul Rochette, *lettre à M. Schorn*, p. 271.

[6] Plin. XXXV, 142.

[7] *Syngenicon*, id. *ibid.*

[8] Plin. XXXV, 19. Denys d'Halicarnasse, *Exc. lib.* XVI, 6. Niebuhr, *Röm. Gesch.* III, 415.

sentant des maisons de campagne, des portiques, des arbrisseaux taillés, des bois, des bosquets, des collines, des étangs, des euripes, des rivières, des rivages, au souhait de chacun; des personnages qui se promènent ou qui vont en bateau, ou qui arrivent à la maison rustique, soit sur un âne, soit en voiture; d'autres pêchent, tendent des filets aux oiseaux, chassent ou même font la vendange. On voit dans ces peintures de belles maisons de campagne, dont l'accès est marécageux; des gens qui portent des femmes sur leurs épaules, et qui ne marchent qu'en glissant et en tremblant, et mille autres sujets de ce genre, plaisants et ingénieux. Le même artiste a le premier décoré les édifices non couverts de peintures représentant des villes maritimes qui font un effet très-agréable et à très-peu de frais[1]. »

Ce serait une erreur de prendre à la lettre l'assertion de Pline. Le paysage n'a pas été une création originale de l'art romain. Il est tout d'abord incontestable qu'il eut sa place même dans la peinture historique des Grecs. Pour ne citer que deux exemples, il n'est pas douteux que Polygnote, dans son tableau des Enfers, à Delphes, n'ait reproduit, si discrètement que ce fût, la nature sombre et triste décrite par Homère. Le paysage était pour beaucoup dans l'*Ajax foudroyé* d'Apollodore[2] que Welcker croit retrouver dans un récit de Philostrate[3]. Le héros était debout sur de hautes roches escarpées où montaient les vagues furieuses éclairées par la flamme rouge des éclairs. Mais le simple paysage ne fut pas moins que le paysage historique pratiqué par les artistes grecs, et de la manière même dont Pline attribue l'invention à Ludius, c'est-à-dire comme peinture murale et de décoration. Cela ressort évidemment du passage suivant de Vitruve où cet auteur, après avoir rappelé que les anciens, *antiqui,* c'est-à-dire les Grecs, imitèrent d'abord en peinture les différentes variétés de marbres, puis des édifices avec leurs colonnes et leurs toits proéminents, « enfin, dit-il, dans les promenoirs, dont l'étendue en longueur est considérable, ils ont représenté des paysages avec les particularités qui les distinguent[4]; car on y voit peints des

[1] Plin. xxxv, 116-117.
[2] *Id.* xxxv, 60.
[3] *Imag.* II, 13.
[4] Varietatibus topiorum ornarent, ab certis locorum proprietatibus exprimentes.

ports, des promontoires, des rivages, des fleuves, des fontaines, des canaux [1], des temples, des bois, des montagnes, des troupeaux, des bergers, et dans quelques lieux aussi ils ont fait de la *grande peinture,* représentant des figures de dieux, ou le développement de certaines fables [2]. « On a remarqué, dit Letronne [3], que, dans Pline, les mots *primus, invenit, instituit,* doivent souvent s'entendre de celui qui introduit ou perfectionne un procédé [4]. Ces *anciens* qui pratiquaient ces divers genres ne peuvent être pour Vitruve que les Grecs, les maîtres en tout des Romains. »

Toutefois les paroles de Pline, même limitées au sens que leur attribue Letronne, ont une réelle importance. Elles répondent bien à un trait particulier du génie romain. Si la peinture de paysage n'est pas née à Rome, au moins s'y est-elle développée et multipliée. C'est qu'en effet les Romains eurent, beaucoup plus que les Grecs, le goût de la campagne, l'amour de la vie champêtre. Socrate disait que les arbres et les champs n'avaient rien à lui apprendre. Aux Grecs d'Athènes la villégiature devait être inconnue dans cette plaine aride de l'Attique, où l'olivier aux feuilles minces laisse descendre sur le sol éclatant de blancheur tous les rayons du soleil, où les ruisseaux fuient sous le sable, et où le vent du nord, non moins violent en été qu'en hiver, soulève des nuées de poussière brûlante. La riante et fertile Élide, la vallée d'Olympie, ombragée de beaux platanes et arrosée par l'Alphée, étaient trop lointaines pour que les Athéniens riches pussent y chercher, au delà des montagnes escarpées d'Arcadie, quelques mois de fraîcheur et de repos. Il n'en était pas de même pour les Romains. De grandes routes, si bien construites qu'elles durent encore depuis vingt siècles, menaient de Rome aux solitudes verdoyantes de Tibur, de Préneste et de Tusculum, et jusqu'aux rivages enchanteurs de Naples et de Baïa. Tous les Romains fuyaient aux champs, les uns, comme Cicéron, pour se reposer des agitations orageuses de la vie publique, les autres, comme Horace, pour échapper au tumulte de la grande ville, aux fièvres de l'été, et aux méchants vers des mauvais poëtes. Ces paysages, décrits par Pline l'Ancien et Vitruve, ne représentaient

[1] Euripi.

[2] Lib. VII, cap. v.

[3] *Lett. d'un antiquaire*, p. 265.

[4] Q. de Quincy, *Journal des Savants*, 1821, p. 551.

pas, remarquons-le bien, la grande nature, telle que la connaissaient les Romains par leur campagne aux lignes solennelles, par les montagnes de l'Apennin, les forêts vierges des Gaules, les fleuves et les plaines de l'Asie. C'est toujours une nature petite, aimable, accommodée aux goûts et aux plaisirs de l'homme d'esprit qui s'y est retiré,

> modus agri non ita magnus,
> Hortus ubi, et tecto vicinus jugis aquæ fons,
> Et paullum silvæ.

C'est toujours le paysage que Cicéron décrivait à Atticus. « Rien n'est plus charmant que ma solitude : une villa, un rivage et la vue de la mer [1]; » ou celui après lequel soupirait Pline le Jeune, retenu au forum par ses devoirs d'avocat. « Que fait, disait-il, que fait Côme, tes délices et les miennes? Que fait notre bourg si pittoresque, et le portique toujours printanier, et nos platanes touffus, et notre Euripe verdoyant, dont l'eau semble rouler des diamants? Et ces bains tout remplis et tout entourés de soleil [2]? »

Cette nature où apparaît partout l'homme, et où chaque colline porte sa maison de campagne, les Romains l'imitèrent plus souvent que les Grecs, parce qu'ils y vécurent plus que ces derniers, et qu'ils retrouvaient ainsi, dans les œuvres de l'art dont ils aimaient à s'entourer, l'image de leurs plus chères habitudes et de leurs plaisirs. Mais tout leur talent en peinture fut borné au paysage, en dehors duquel l'histoire ne mentionne chez eux ni un artiste de mérite, ni une œuvre originale.

DEUXIÈME PARTIE.

LES MONUMENTS.

Nous connaissons déjà, par les documents historiques que nous avons rapprochés et par les textes que nous avons commentés, les caractères généraux de la peinture de genre chez les anciens. Nous savons qu'elle est apparue à la fin du siècle de Périclès, et qu'elle a fleuri au milieu même des grandes écoles de la peinture

[1] XII, 9.
[2] Liv. I, lett. 3.

historique. Elle a traité tous les sujets : elle a interprété à sa manière la vie des dieux et la vie humaine : elle a reproduit les scènes de la nature, des paysages et des marines, des animaux, des fleurs, des fruits, et jusqu'aux objets les plus vulgaires tirés de la vie commune. Deux tendances dominantes et contraires ont été le principe de son originalité : la recherche de la grâce et la recherche de la laideur. Par la première, elle demeurait d'accord avec les traditions du grand art et se rapprochait, dans la mesure de ses propres forces, de l'idéal élevé où atteignait souvent la peinture d'histoire. Par la seconde de ces tendances, elle se séparait absolument de l'art classique où la forme apparaissait toujours aussi belle et aussi pure que possible; mais néanmoins, dans la représentation même des personnages grotesques et des scènes ridicules, la petite peinture manifestait encore une des facultés originales de l'esprit grec et de l'esprit antique, la faculté critique, le goût de l'ironie et de la raillerie qui a produit, en face de la tragédie noble et religieuse de Sophocle, la comédie spirituelle, mordante et parfois licencieuse d'Épicharme, d'Aristophane et d'Alexis.

Nous pouvons maintenant étudier dans les fresques, les mosaïques et les vases peints l'histoire de la peinture de genre. Nous y retrouverons les deux tendances principales que nous venons de signaler, nous les observerons dans tous leurs détails, et nous tâcherons de montrer comment les monuments figurés expliquent et complètent les textes, comment les textes et les monuments permettent d'entrevoir, dans un art particulier, les qualités originelles et les grandes lois du génie antique.

I.

LES DIEUX.

Si la vie des dieux, telle que l'ont rapportée Homère et Hésiode, fournissait à la peinture d'histoire un grand nombre de scènes augustes, elle prêtait aussi beaucoup à la satire et à la moquerie. Il était facile aux artistes de démêler le trait comique dans une foule de légendes où les hôtes immortels de l'Olympe, perdant toute dignité, s'abandonnaient aux passions dans lesquelles se consume misérablement la vie humaine. Le ridicule avait déjà sa place dans le ciel d'Homère, où retentissait le rire inextinguible des bien-

heureux témoins des infortunes conjugales de Vulcain, le dieu difforme. A mesure que grandissait la philosophie et que le côté puéril des fables religieuses était mis dans une plus vive lumière par les sages et par les sceptiques, les railleurs attaquaient avec une verve plus audacieuse ces dieux, dont les merveilleuses aventures avaient si longtemps charmé les esprits. Dès le ve siècle, tandis que la sculpture représentée par Phidias et la peinture représentée par Polygnote étaient dans la plus parfaite harmonie avec la religion populaire, la poésie dramatique, la comédie sicilienne d'Épicharme le pythagoricien, n'épargnait pas aux dieux la raillerie. Dans les *Noces d'Hébé*, la pièce se terminait par un banquet où les immortels se livraient à la plus extravagante gloutonnerie : ailleurs, les Muses devenaient les pourvoyeuses de l'Olympe : elles y portaient sans doute « un esturgeon de très-grand prix, le seul qui se trouvât au marché; aussi Jupiter l'a-t-il pris, il a ordonné de le mettre en réserve pour lui-même, et de donner à sa femme le premier que l'on pourrait trouver plus tard [1]. » Épicharme montrait Vulcain se querellant avec sa mère Junon, qu'il finissait par enchaîner, et, dans plusieurs pièces, Hercule ivre. « D'abord, dit-il, rien qu'à le voir manger, ce serait à en mourir. Son gosier frémit intérieurement, ses mâchoires se choquent avec fracas, ses dents molaires craquent et les canines grincent; il siffle par les narines et secoue les oreilles [2]. »

Aristophane, bien qu'il fût le défenseur convaincu des vieilles mœurs et des vieilles croyances, ne s'égaya pas moins qu'Épicharme aux dépens des dieux. Rappelons seulement Bacchus sur le chemin des Enfers, revêtu d'une robe jaune et d'une peau de lion, armé d'une massue et chaussé de cothurnes, suivi de Xanthias, son serviteur, monté sur un âne : il cherche dans le royaume des ombres, sur les bords du Styx, un poëte tragique, et les grenouilles le saluent de leurs coassements ironiques : Caron l'appelle gros ventru et le force à ramer assis sur la planche dure de la barque : le moindre bruit le frappe de terreur : les menaces d'Éaque le font défaillir et tomber en des mésaventures pareilles à celles qu'on rencontre dans le *Malade imaginaire*. Il finit par endosser la tunique de son valet, et tend lâchement et ridiculement son échine aux coups de bâton.

[1] Athénée, VII, 304, E.
[2] *Id.* X, 411, A.

La caricature mythologique passa facilement du théâtre aux œuvres de l'art : les peintres reproduisirent par la couleur les tableaux grotesques imaginés par les poëtes comiques. Il semble néanmoins que les arts du dessin aient traité les dieux avec plus de ménagement encore que la poésie dramatique. Pline l'Ancien, dans son énumération des œuvres de la peinture, n'a cité qu'une seule caricature mythologique, l'accouchement de Jupiter. Dans les fouilles de Pompéï on n'a pas encore découvert un seul sujet où quelqu'une des grandes divinités de l'Olympe joue un rôle grotesque. C'est particulièrement sur les vases que la verve des artistes s'est exercée contre les dieux. Ottfried Müller a remarqué que la plupart des bouffonneries peintes sur les vases de la Sicile et de la Grande-Grèce ont été inspirées par les comédies même d'Épicharme. Voici, par exemple, Neptune, Hercule et Mercure qui pêchent à la ligne, sans doute pour fournir aux bombances de l'Olympe [1]. Tous les trois sont assis sur des rochers au bord de la mer. Neptune en tunique talaire, le trident dans une main, tient de l'autre par la queue le poisson qu'il vient de tirer de l'eau. Hercule est revêtu de la peau de lion et porte son carquois sur l'épaule. Mercure est reconnaissable au pétase et au caducée. Les ceps de vigne qui se déploient au fond de ce petit tableau marquent encore davantage l'intention satirique de l'artiste.

On a reconnu sur plusieurs vases, découverts dans la Grande-Grèce, les scènes principales des *Komastes et Vulcain* d'Épicharme [2]. Mais ces représentations, bien qu'empruntées à la comédie sicilienne, n'ont rien de grotesque. Sur un oxybaphon à figures rouges, qui est au Louvre, Vulcain est ramené en grande pompe comme un triomphateur dans l'Olympe par Bacchus, Marsyas et une Ménade qui agite d'une main un thyrse et de l'autre une coupe à deux anses. Un autre vase du Louvre rappelle l'aventure à la fois tragique et comique d'Hercule chez Pholos qu'Épicharme avait pareillement transportée sur son théâtre. Le demi-dieu ouvre le tonneau du centaure rempli d'un vin délicieux dont il va s'enivrer.

L'aventure amoureuse de Jupiter transformé en Amphitryon avait certainement servi de motif à la comédie mythologique de

[1] Christie, *Disquisition upon greek vases*, pl. XII. *Élite des monuments céramographiques*, t. III, pl. XIV.

[2] Ottfr. Müller, *Manuel d'archéol.* 367, 3.

l'Italie méridionale. La pièce de Plaute, œuvre d'un Romain de la République encore respectueux envers les dieux, n'a plus le ton burlesque des farces italiennes. Si Mercure, arrogant contre Sosie, redevient en face de Jupiter un plat valet que son maître jure d'assommer, au moins celui-ci est-il un séducteur toujours imposant, et qui ne prête à rire qu'aux dépens d'Amphitryon. Mais toute la verve grecque reparaît sur un vase de terre cuite que Winckelmann vit dans la collection de son ami Raphaël Mengs[1], et qui a été depuis déposé au musée de Naples. L'artiste y a peint Jupiter accompagné de Mercure et se préparant à monter près d'Alcmène.

La scène est dans la rue, de nuit, éclairée par une lanterne que tient Mercure. Alcmène se montre à sa fenêtre, revêtue d'une robe semée d'étoiles, et la chevelure retenue par un cordon de perles. Elle regarde le vieux Jupiter qui s'avance muni d'une échelle entre les bâtons de laquelle il a passé la tête. Son petit modius, rejeté en arrière, lui fait une coiffure ridicule. Il a la barbe et les cheveux longs et mal peignés : son masque ridé, sa grande bouche entr'ouverte, son œil hébété qui se porte avec convoitise vers Alcmène, son dos voûté et sa marche pesante lui donnent la mine sotte d'un Cassandre en bonne fortune. Mercure a l'air impudent et vil que la comédie antique prête aux esclaves, tristes auxiliaires des vices de leurs maîtres jeunes ou vieux. Il tient son caducée renversé, peut-être afin de n'être pas reconnu. Il élève sa lampe à la hauteur de la fenêtre. Il est vêtu, ainsi que Jupiter, d'un ventre postiche et proéminent auquel le peintre a ajouté un long phallus. Sur d'autres vases, les deux aventuriers apparaissent dépourvus de leurs attributs distinctifs : dans une de ces peintures, Jupiter gravit l'échelle[2].

Ainsi donc l'art ancien qui, par l'épopée, la tragédie, la sculpture et la peinture religieuse, avait idéalisé la vie des dieux, par la comédie et la petite peinture rabaissait et dégradait la vie divine, et, remplaçant les formes augustes, les visages calmes et purs par des masques et des attitudes grotesques, la beauté par la laideur, le dogme par la parodie, était pour le paganisme un ennemi aussi dangereux peut-être que la science sérieuse des philosophes et le scepticisme railleur des sophistes.

[1] *Monument. antich.* part. IV, p. 254.

[2] Pourtalès, pl. x.

Plus les divinités étaient grandes, plus leur rang dans la hiérarchie mythologique était élevé, plus l'art satirique les faisait tomber bas, plus ridicules étaient leurs situations, leurs rôles et leurs figures. Au Jupiter colossal de Phidias, dont la tête majestueuse et tranquille touchait du front le toit de son temple, on ne pouvait opposer qu'une caricature de vieillard presque idiot, libertin et laid. Mais plus les dieux étaient petits, plus leur nature les rapprochait de l'homme, moins audacieuse et moins amère était l'ironie des artistes. La peinture reproduisait très-souvent les amours, les génies, les divinités des champs, des bois et des sources, tous ces êtres à demi divins par lesquels le paganisme comblait le vide immense qui séparait la nature et l'humanité éphémère des dieux éternels. Ces compositions, de petite dimension, étaient spirituelles et même gracieuses plutôt que grotesques. L'une des plus remarquables, la *Marchande d'amours*, a été découverte dans l'antique Stabie[1]. Deux femmes jeunes et belles, dont l'une est assise avec une attitude noble, achètent un amour. Choisiront-elles celui qui s'est avancé auprès d'elles, nu et les ailes ouvertes, et qui les regarde attentivement? La marchande en tire un second de sa cage et le tient suspendu à la naissance des ailes, comme elle ferait d'un oiseau. Un troisième petit amour est assis tranquillement au fond de la cage. L'une des femmes est richement vêtue et porte des bracelets d'or. La marchande, dont les cheveux blonds sortent en désordre d'une coiffe blanche, est couverte d'une robe jaune avec des demi-manches vertes. La scène se passe dans une salle obscure d'un côté et éclairée de l'autre, dont l'entrée est ornée dans le haut d'une draperie jaune : un rideau verdâtre est tiré devant une porte.

L'académie des *Ercolanesi* a voulu voir dans cette composition une allégorie métaphysique et platonicienne. Les trois amours seraient Éros, Pothos et Himeros. Éros, l'amour pur, repose sur le sein de Vénus accompagnée de Pitho, la Persuasion : Himeros, l'amour à la fois spirituel et matériel, cherche à s'envoler des mains de Pénia, la Pauvreté, sa mère; l'amour terrestre, captif et les ailes brisées, demeure prisonnier dans sa cage. L'interprétation est peut-être trop subtile pour ce petit tableau. Il n'est aucun mythe que l'imagination des poëtes et des artistes ait traité

[1] Musée de Naples.

plus librement que celui de l'Amour. Outre le dieu adolescent, heureux, beau et sérieux comme un immortel, le dieu célébré par Platon et sculpté par Praxitèle, l'éphèbe olympien « qui vit parmi les fleurs » (*Banquet*), la fantaisie des anciens avait imaginé l'enfant volage, moqueur et badin, toujours en aventures, aujourd'hui enchaîné par les nymphes dans des guirlandes de roses, demain battu par le vent et la pluie, et frappant humblement aux portes :

Ouvrez, dit-il, je suis nu.

Au lieu d'un seul amour, on eut aussi les *Amours* que ne distinguaient nullement l'un de l'autre des symboles métaphysiques. Ces amours, maintenant en cage et qui se débattent comme des oiseaux captifs entre les mains de la marchande, sont les frères de ceux qui, selon la légende grecque, avaient bâti leur nid dans le cœur d'Anacréon.

Dans un tableau décrit par Lucien, les *Noces de Roxane,* qui était de la grande peinture, la fantaisie de l'artiste avait donné aux amours des rôles à demi plaisants. « L'un, dit le rhéteur grec, écarte le voile de Roxane pour la montrer à son époux ; un autre, dans l'attitude d'une femme esclave, est occupé à lui ôter sa chaussure ; un troisième a saisi Alexandre par son vêtement, et l'entraîne de toute sa force vers Roxane... Plusieurs amours jouent avec les armes d'Alexandre ; deux d'entre eux traînent sa lance et paraissent épuisés par cet effort ; deux autres en portent un troisième sur un bouclier ; un amour s'est glissé dans la cuirasse d'Alexandre, où il semble s'être mis aux aguets pour effrayer ceux qui passeront près de lui. » « Ce tableau est à Rome[1], non pas de la main, il est vrai, du peintre grec, mais restitué d'après Lucien par le Sodoma, dont c'est peut-être le chef-d'œuvre. Raphaël aussi a fait d'après la composition d'Ætion une esquisse maintenant dans la galerie Borghèse[2]. »

Dans une peinture de Pompéï, Alexandre et Roxane sont remplacés par Mars et Vénus. Les amours s'y livrent aux mêmes espiègleries : l'un d'eux porte le casque de Mars et le met sur sa tête ; un autre ceint son épée[3]. Sur deux pierres gravées, décrites

[1] Farnésine, 1er étage.

[2] M. Ampère, *Hist. rom. à Rome,* t. IV. *L'art chez les Romains.*

[3] *Id. ibid.*

par Winckelmann [1], l'amour porte d'une main un trousseau de clefs, de l'autre la massue et la peau de lion d'Hercule; un amour tenant une lanterne et marchant avec précaution dans l'ombre éclaire le chemin de deux compagnons, dont l'un soutient et paraît consoler l'autre qui regarde en arrière avec un geste d'adieu et de regret. En voici trois, dans une fresque de Pompéï, qui jouent près d'Hercule ivre et couché à terre. Le plus robuste supporte sur une épaule la massue du demi-dieu qui sert de bascule aux deux autres. Au-dessus d'eux, Bacchus et plusieurs faunes lèvent un doigt en l'air et leur font signe de ne pas troubler le sommeil d'Hercule. Ailleurs encore les amours jouent à cache-cache derrière les meubles et la porte entr'ouverte d'une chambre: ils se traînent réciproquement dans un petit chariot à deux roues, font un festin sous la tente, pêchent à la ligne, jouent de la cithare ou de la flûte, dansent, travaillent au mortier dans un laboratoire, ou tiennent boutique de cordonnier et font des chaussures.

Donnons un coup d'œil, avant de quitter ce monde des petits dieux, à la famille bruyante et joyeuse des faunes et des satyres. Comme aucun dogme précis ne déterminait leurs actions et ne fixait leurs attitudes, la peinture de genre put les représenter sous mille aspects divers. J'en vois qui dansent sur la corde, légers et hardis comme des acrobates: tous leurs mouvements sont bien combinés pour maintenir leur corps en équilibre. Leur thyrse leur sert de balancier : ils s'accroupissent, s'asseoient sur un talon et jouent de la lyre. D'autres bondissent en face d'une chèvre qui se cabre pour les imiter. Deux petits faunes de Pompéï, debout, tiennent d'une main leur roseau et leur nébride, et de l'autre se recouvrent le front, dans l'attitude que Protogènes avait probablement donnée à son *aposcopeuon* [2]. Silène élève dans ses deux mains jusqu'à sa tête Bacchus enfant qui tend les bras vers une grappe de raisin que lui présente une nymphe assise derrière le nourricier du jeune dieu. Cependant la bacchanale, que les sculpteurs et les peintres ont reproduite si souvent et si diversement sur les bas-reliefs et les vases, passe encore aujourd'hui avec sa musique éclatante et ses cris religieux sur une muraille de Pompéï. Bac-

[1] *Monum. ined.* 32, 33.
[2] Plin. XXXV, 140.

chus, revêtu d'une tunique violette qui lui descend jusqu'aux genoux, ses longs cheveux flottants entrelacés de lierre, s'est arrêté près d'une nymphe endormie, dont un faune s'empresse d'écarter les voiles. Le jeune dieu admire le corps charmant de la dormeuse. Et derrière lui, le long d'une rampe escarpée de rochers, descend la procession de ses serviteurs, le gros Silène, un faune qui chante sur la double flûte, et les bacchantes à demi nues qui font retentir les crotales de cuivre. Le grand air n'a pas encore noirci les couleurs de ce petit tableau qui ornait quelque salon de plaisir, et en face duquel les épicuriens de Pompéï ont vidé plus d'une coupe aux cris de Évohé Bacchus ! Mais les lézards courent sur la mosaïque maintenant brisée qui couvrait le sol, et si on lève les yeux on aperçoit, au-dessus des colonnes rouges de l'atrium, la cime violette du Vésuve, d'où monte toujours une vapeur sombre dans le ciel lumineux.

II.

LES PERSONNAGES HUMAINS.

La représentation des personnages divins n'appartenait guère à la petite peinture. Elle ne pouvait reproduire que d'une manière satirique les grandes divinités : autrement elle se fût confondue avec la peinture d'histoire, qui, de même que la sculpture et la poésie épique, fidèle aux traditions sacrées, concevait les dieux olympiens comme des êtres toujours imposants par leur beauté et leur force. Mais le nombre même des scènes comiques relatives à l'histoire des dieux fut, nous le croyons, assez restreint. La peinture de genre traita plus librement et plus fréquemment les petites divinités inférieures. Le charme de ces dernières œuvres, de même que le piquant de celles-là, était surtout dans ce qu'elles avaient d'humain ; l'art, plus familier, faisait descendre sur la terre les dieux grands et petits, et les mêlait, par leurs occupations, leurs aventures et leur costume, au monde de l'humanité.

Celui-ci fut en effet le domaine véritable de la peinture de genre. Le grand art y pénétrait peu. Si un sculpteur taillait la statue d'un triomphateur aux jeux, d'un vainqueur à la palestre, d'un orateur ou d'un philosophe, il lui donnait une pose si tranquille, des traits si calmes, une expression si simple, qu'on eût dit d'un être divin. Les personnages d'Eschyle et de Sophocle sont

si loin de nous par l'élévation même de leurs infortunes ou la grandeur de leurs crimes, qu'ils semblent appartenir à une race supérieure. Et lorsque Apelles peignait Alexandre ou Hélène, n'avait-il pas dans l'esprit l'idéal même d'après lequel il eût représenté Apollon ou Vénus ?

La dignité irréprochable du visage, la pureté accomplie des traits, la noblesse constante des attitudes et des mouvements, ne se rencontrent jamais chez les personnages réels, de même que la grandeur majestueuse ne se rencontre jamais dans les scènes ordinaires de la vie réelle. Néanmoins, il y a presque toujours quelque beauté dans la figure, dans le corps, ou dans l'expression morale de l'individu, comme il y a souvent une certaine beauté dans les actes de la vie commune. En un mot, la beauté et la laideur se mêlent en nous et reparaissent partout avec nous. L'artiste peut ne reproduire qu'un seul de ces deux caractères : il doit même ne les montrer qu'isolés l'un de l'autre. Car une œuvre d'art n'est pas un miroir fidèle où se réfléchissent exactement toutes les couleurs et toutes les formes. C'est toujours, quel que soit son objet, une création idéale composée d'éléments pris à la réalité, mais modifiés et agrandis. Nous savons déjà, par l'histoire et les textes, que les peintres de genre, dans l'antiquité, ont été idéalistes. Ils ont représenté des personnages et des sujets gracieux. La grâce est un degré de la beauté, c'est la beauté moins la puissance. Elle s'impose moins, mais charme davantage. Tandis que la pleine beauté est l'œuvre des plus grands artistes, et ne resplendit que dans les créations de la sculpture et de la peinture religieuses ou héroïques, la grâce brille dans les ouvrages d'un art moins élevé, plus intime, où nous reconnaissons, parmi les détails familiers, l'image, plus correcte et plus aimable, de notre propre vie.

Les peintres de genre eurent aussi la force comique, c'est-à-dire que, recueillant les signes de laideur épars dans la réalité, ils surent, par l'exagération des traits ridicules, recomposer des êtres grotesques et disposer des scènes plaisantes. La caricature n'est assurément pas empreinte du caractère idéal; cependant elle suppose le sentiment de l'idéal. Si la laideur choque l'artiste, c'est qu'elle étend comme une ombre sur la beauté dont son regard intérieur contemplait la pure lumière. Platon n'a-t-il pas réservé une place à Aristophane dans ce banquet philosophique d'Agathon, où les convives célébraient la beauté absolue comme l'objet

le plus digne d'amour. « Les Grâces, disait-il du peintre satirique de la vie politique d'Athènes, les Grâces, cherchant un sanctuaire indestructible, trouvèrent l'âme d'Aristophane. »

Toutes les laideurs physiques ou morales ne sont pas également comiques : il en est de repoussantes ou d'affligeantes. Un monstre, loin de prêter à rire, fait pitié. C'est que nous nous intéressons plus à l'âme qu'au corps, dans l'ordre de la laideur comme dans l'ordre de la beauté : que la laideur physique ne nous paraît ridicule, c'est-à-dire divertissante à regarder, qu'autant qu'elle exprime au vif les travers et les vices de l'âme, et que les difformités physiques, qui ne sont autre chose qu'une déviation de la force vitale, ne nous apprennent rien sur la vie intérieure. « C'est dans le champ des actions morales et libres qu'abonde le ridicule, parce que nous y sommes les maîtres et que nous y sortons de l'ordre autant et aussi souvent qu'il nous plaît. L'âme s'étant une fois rendue ridicule se fait un corps ridicule comme elle, ou aggrave les ridicules de son corps[1]. »

Ainsi donc ce chapitre se divise naturellement en deux questions. Quelles ont été, dans les monuments de la peinture de genre chez les anciens, les représentations idéales et les représentations comiques. Comment les artistes, renfermés dans le cercle de la vie réelle, ont-ils exprimé, par la beauté ou la laideur du corps, la beauté ou la laideur de l'âme.

Contemplons tout de suite l'enfant et l'éphèbe, c'est-à-dire l'homme à l'âge où l'âme encore naïve, où le corps délicat ont toute leur grâce. Nous savons avec quelle prédilection la grande sculpture représentait la jeunesse. Nous avons décrit ailleurs[2], dans la frise des Panathénées, dessinée par Phidias, ces beaux éphèbes au front pensif, au regard paisible, qui marchent lentement, avec une gravité sacerdotale, vers l'autel de Minerve : nous nous sommes arrêté près des dieux souriants de Praxitèle, qui ont peut-être été l'idéal de la beauté adolescente. Mais que l'on pénètre dans les détails de la vie antique : toujours, avec la jeunesse, reparaissent le même charme et la même poésie. Aristophane nous montre l'adolescent « à la poitrine brillante, au teint blanc, aux épaules larges, couronné d'une branche de jonc fleuri,

[1] Ch. Lévêque, *Science du beau*, t. I, p. 226.

[2] *Praxitèle, etc.* ch. II et V.

errant sous les oliviers de l'Académie, à l'ombre des platanes et des peupliers dont le jeune feuillage remplit l'air de parfums. » Voici maintenant, dans Xénophon[1], une esquisse de la vie éphébique, fine et sobre comme ces gracieux bas-reliefs grecs où les personnages se détachent à peine, mais avec une remarquable pureté de dessin. « Les jeunes gens, après s'être exercés et frottés d'huile, ou baignés, se rapprochèrent de Socrate. Autolycus s'assit près de son père : les autres s'accoudèrent à l'endroit qui leur plut. Certes, un témoin de cette scène aurait pensé que la beauté est un don royal de la nature, surtout lorsqu'elle se joint, comme dans Autolycus, à la pudeur et à la sagesse. De même qu'une lumière qui brille dans la nuit et attire tous les regards, la beauté d'Autolycus attira sur lui tous les yeux; et tous ceux qui l'avaient regardé étaient émus jusqu'au fond de l'âme. Les uns se tenaient plus silencieux que de coutume, les autres cherchaient à arranger leur maintien... » Je détache encore, dans Platon, une peinture du même genre. « En entrant, nous trouvâmes les cérémonies à peine terminées, et les jeunes garçons qui s'amusaient déjà à jouer aux osselets, tous parés pour la fête du jour. La plupart étaient à se divertir dans la cour; quelques autres, dans un coin du lieu où l'on se déshabille pour les exercices, jouaient à pair et impair avec une quantité d'osselets qu'ils tiraient de petites corbeilles Autour de ceux-ci en étaient d'autres occupés à les regarder : Lysis était de ce nombre et se tenait là parmi les jeunes garçons et les jeunes gens, ayant encore sa couronne sur la tête, et remarquable entre tous, non-seulement par sa beauté, mais par son air noble et décent. Pour nous, nous allâmes nous placer du côté opposé, qui était plus tranquille, et nous nous mîmes à débattre quelque chose entre nous. Lysis se retournait souvent en jetant les yeux vers nous, et l'on voyait qu'il avait grande envie de venir nous trouver. Il parut quelque temps embarrassé, comme hésitant à venir tout seul, mais bientôt Ménéxène entra, en jouant, de la cour dans l'endroit où nous étions, et, en voyant Ctésippe et moi, il s'approcha pour s'asseoir auprès de nous. Lysis, observant son intention, le suivit et se plaça à son côté[2]. »

Suivant les lois et les mœurs grecques, les jeunes gens vivaient

[1] *Banquet*, ch. I.
[2] *Lysis.*

en commun. Nous pouvons encore les observer, sur les vases peints, dans leurs plaisirs et dans leurs jeux, aux thermes, à la palestre, au gymnase. Une coupe du musée britannique [1] représente tous les détails du bain. Trois éphèbes conversent paisiblement auprès d'un bassin. Un baigneur verse une amphore d'eau sur la tête d'un de ses compagnons : ceux-ci passent le strigile sur leurs bras ou sur leurs épaules; celui-là se frotte d'huile. Toutes les attitudes sont simples, tous les mouvements harmonieux: on dirait de la sculpture reproduite par la peinture. Cet adolescent, qui sur un vase de la collection d'Hamilton [2] rattache sa sandale, rappelle la pose de la *Victoire à la sandale,* qui est à l'acropole d'Athènes ; son voisin, debout, le corps légèrement incliné à gauche, un bras étendu vers l'horizon, fait penser à ces statues d'athlètes qui peuplent les *Offices* de Florence et dont la grâce égale la force. Tous les deux montrent leur visage de profil : ils ont le nez droit et fin du type hellénique, les yeux grands sous une arcade sourcilière allongée; leurs cheveux encadrent étroitement leurs fronts [3]; quelques boucles légères, échappées à la bandelette, flottent sur leurs joues et sur leur cou, comme dans cette statue du Cupidon de Praxitèle dont le buste mutilé et charmant a été surnommé le *Génie du Vatican.*

Dans ces peintures de vases, les situations ne sont pas moins diverses que dans la vie réelle; mais, sous cette variété, reparaissent toujours le même calme plastique des mouvements, la même sobriété dans l'expression, le même respect pour la beauté de la forme. Nous pouvons encore suivre les éphèbes et les enfants dans leurs exercices et leurs jeux. Ceux-ci vont lancer le disque [4]. Ils se penchent vers le but; leur corps est comme attentif et semble mesurer son effort, mais sans en souffrir, pareil au *Discobole* de Myron; ou bien, debout, la tête faiblement penchée en avant, une main levée à la hauteur du regard, ils calculent la distance comme le *Discobole* de Naucydès. D'autres s'exercent à la lutte [5]. Leurs attitudes sont symétriques; elles ont ce *rhythme* des œuvres de la sculpture qui suffit à illustrer le statuaire Pythagore, et que

[1] Gerhard, *Auserlesene griechische Vasenbilder,* 4e part. pl. 277.

[2] Inghirami, Tav. 178.

[3] « Nigros angusta fronte capillos. »

[4] Gerhard, *ibid.* 272, 293, 294.

[5] *Id. ibid.* 271.

l'on peut étudier, dans son exactitude excessive peut-être et monotone, chez les combattants des groupes d'Égine. Quelques-uns, debout près de leurs coursiers, les épieux à la main, le pétase retombant sur les épaules, se préparent à partir pour la chasse[1]. Un autre, assis, joue de la double flûte devant un de ses compagnons qui l'écoute en souriant. Presque tous sont nus ou recouverts à peine d'une chlamyde flottante. Cependant deux jeunes garçons se sont retirés loin du bruit de la palestre et s'entretiennent gravement avec deux hommes d'un âge déjà mûr, deux philosophes peut-être, qui s'appuient sur leurs bâtons. Le corps des éphèbes disparaît sous les plis de leur long manteau rejeté en arrière au-dessus des épaules, comme celui des jeunes sacrificateurs des Panathénées. Toute leur beauté est dans la dignité sérieuse de leur maintien, dans la pureté et la finesse de leurs traits, dans l'intelligence répandue sur leurs visages. Ici le peintre, bien que renfermé dans un cadre étroit, a su se rapprocher, dans une composition dont le sujet est des plus simples, des limites du grand art[2].

La jeunesse, dans la femme, n'a pas moins de grâce que dans l'éphèbe. Pour l'art ancien, elle n'en avait pas davantage. La langue latine possède un mot qui résume excellemment toutes les qualités plastiques du corps de la femme jeune, *venustas*, la *vénusté*, mot qui devrait passer dans notre langue et que Cicéron applique aux Canéphores de Polyclète[3]. La petite peinture a montré ces qualités charmantes dans les *Danseuses* de Pompéï que l'artiste a suspendues dans le vide, afin de mieux exprimer l'idéal de légèreté et de souplesse gracieuse qu'il avait conçu. Arrêtons-nous devant la plus grande et la mieux conservée que l'on voit au musée de Naples. La bacchante, dont le visage est de profil, monte dans les airs avec cet élan que Scopas avait cherché à rendre dans sa ménade de bronze. Ses yeux, sa bouche, tous ses traits ont peu d'expression sans doute; mais tout son corps est vivant et palpite. Les voiles transparents qui flottent autour d'elle et s'arrondissent derrière ses épaules laissent entrevoir les lignes ondoyantes de sa poitrine, de son buste et de ses reins. La pleine santé brille en elle dans toute sa puissance. Ce n'est pas une jeune

[1] Gerhard, *Auserlesene, etc.* 4e part. pl. 291.

[2] *Id. ibid.* 285.

[3] « Eximia venustate. »

fille délicate et frêle, blanche et chancelante comme un lis, pareille à celles que l'art et la poésie modernes aiment à représenter. Mais ce n'est pas non plus une fille ou une nymphe de Rubens dont le teint trop florissant, dont les chairs trop riches nous étonnent. C'est une femme qui, peinte ou sculptée en de plus grandes proportions, serait une déesse. Sa beauté présente cette alliance de la grâce et de la force dont le type le plus parfait a été fixé par la sculpture antique dans les cariatides de marbre de l'Erechtéion.

Nous avons montré la beauté gracieuse des personnages humains étudiés séparément. Nous retrouvons ceux-ci, avec les mêmes qualités, réunis et groupés dans les compositions plus complexes de la petite peinture que le temps a épargnées. Au premier rang de ces œuvres, il faut placer les *Noces aldobrandines,* dont l'original est dans la bibliothèque du Vatican, et dont une copie très-exacte, par Poussin, se voit dans la galerie du palais Doria Pamphili, à Rome. Cette fresque célèbre fut découverte en 1606 dans les décombres d'une maison antique, sur le mont Esquilin, près de l'arc de Gallien. Elle demeura longtemps l'unique monument connu de la peinture des anciens. La critique a proposé plus d'une interprétation savante pour expliquer les Noces aldobrandines. On y voyait tantôt l'hymen de Liber et de Proserpine, tantôt celui de Bacchus et de Cora[1]. Böttiger les considéra comme un simple mariage avec une allusion aux noces de Bacchus et de Cora. « Si ce tableau, écrit M. Ampère, fait allusion à un sujet mythologique, le réel y est à côté de l'idéal, et la mythologie y est appliquée à la représentation d'un mariage ordinaire[2]. » Les Noces aldobrandines appartiennent en effet, par leurs petites proportions, et par la scène de la vie réelle qu'elles représentent, à la peinture de genre.

La grâce est la qualité dominante de la scène entière. Au centre, la fiancée, la tête et le corps enveloppés d'une draperie blanche, est assise sur le bord de la couche nuptiale, et à ses côtés une femme, nue jusqu'à la ceinture, qui d'un bras entoure les épaules de la jeune fille, l'attire à elle, et semble lui donner des encouragements. L'époux couronné de fleurs est assis sur un degré au

[1] *Ann. archeol.* 1842, p. 27.

[2] *Hist. rom. à Rome,* t. IV, p. 126.

pied du lit, la tête attentivement tournée vers ces deux femmes. Le *flammeum*, voile jaune propre aux mariées romaines, est déposé à la tête du lit. Des deux côtés sont les compagnes de l'épouse qui accomplissent les cérémonies d'usage. A notre gauche, une jeune fille à demi-nue, appuyée contre une stèle ou un autel, paraît verser d'une fiole des parfums sur un vase rempli de fruits qu'elle tient à la main. Une femme voilée et vêtue de blanc comme l'épouse agite d'une main l'eau d'une aiguière d'airain posée sur un piédestal. A droite, une jeune fille soulève le couvercle d'une sorte de grand vase supporté par trois pieds; une autre, vue de profil, vêtue d'une robe blanche, joue de la lyre; une troisième, la tête entourée de longues feuilles dorées, disposées comme les fleurons d'une couronne, les bras cachés sous les plis de sa tunique violette, écoute la musicienne.

Ces deux derniers personnages attirent plus particulièrement l'attention par le charme que l'artiste leur a donné. La joueuse de lyre marche vers le milieu de la scène avec une allure pleine d'enthousiasme et de noblesse; l'autre, immobile, a le maintien grave d'une prêtresse. La douceur la plus aimable brille sur leur visage.

La scène se passe en plein air. La chambre nuptiale est figurée par un mur bas qui forme une enceinte sans toit, fermée de trois côtés seulement. Au delà se déroulent des collines verdoyantes.

Le mouvement général de la composition et l'attitude de tous les personnages sont remarquables. Ils sont rangés sur un seul plan, les uns à côté des autres, comme des personnages de bas-relief. Leurs poses, très-simples, très-calmes, et qui permettent aux draperies de se déployer en plis harmonieux, sont encore un trait de ressemblance qui rappelle dans cet ouvrage les qualités de la sculpture antique.

On peut dire que la petite peinture réalise la beauté qu'il lui est permis d'atteindre plus peut-être par l'arrangement des scènes et par l'*action* et l'attitude des personnages que par l'expression des physionomies. Car les têtes y sont dans une proportion trop petite pour que l'artiste puisse y reproduire facilement toute la vie de l'âme. Telle sensation que le peintre d'histoire marquera sans effort par un léger mouvement dans quelque partie du visage, le peintre de genre ne la montrera qu'au moyen d'un trait trop accentué pour la figure qu'il représente, et ce trait ressemblera

souvent à une grimace. Aussi la petite peinture excelle-t-elle dans les grotesques. Une ligne de la figure à peine exagérée, un pli creusé plus profondément, et la caricature est créée.

Ainsi donc la disposition des sujets était la première qualité des peintures qui montraient, comme les Noces aldobrandines, avec un aspect idéal, les actions humaines. J'en citerai encore quelques exemples, le *Repas de famille,* de Pompéï, où les convives, couchés et accoudés à côté d'une table parsemée de fleurs, boivent en laissant couler la liqueur dans leurs bouches, sans que la coupe touche aux lèvres, usage mentionné par Aristophane et Athénée; l'*Atelier de peintre,* où deux femmes debout au fond de l'appartement, l'une appuyée contre une colonne, l'autre un doigt sur la bouche, regardent avec une sorte de respect l'artiste qui tient son pinceau; enfin l'*École des médecins*[1], ou plutôt des géomètres, mosaïque conservée à la villa Albani. Sept personnages, assis en demi-cercle ou debout, considèrent attentivement une sphère qui repose sur un escabeau au milieu d'eux, et sur laquelle le premier à droite étend une baguette. Des formes géométriques sont attachées au mur du fond; un cadran solaire surmonte une colonne : tous les membres de cette petite académie, immobiles, avec des poses variées, suivent d'un regard et d'une oreille recueillis la démonstration savante de leur compagnon.

Maintenant la scène de la vie humaine, ample comédie à cent actes divers, va changer sous nos yeux. Car il faut bien que les aspects plaisants de la vie réelle soient à leur tour reproduits et exagérés. Le comique abonde et surabonde dans la réalité. C'est même grâce à lui que les personnages et les actes les plus vulgaires peuvent être mis en œuvre par l'art. Je n'en veux pour preuve que le roman anglais de Dickens et de Thackeray, où sont peints avec l'exactitude et la finesse de l'art flamand tous les détails de la vie domestique, tous les traits presque imperceptibles des caractères. S'ils n'avaient pas un goût, un geste, une manie, une pose habituelle plaisante ou même ridicule, la plupart de ces personnages nous sembleraient ennuyeux, et le spectacle monotone de leur existence nous endormirait.

Nous sommes si l'on veut des habitants de Pompéï et nous regardons curieusement dans notre rue ou chez nos voisins. Voici

[1] *Scuola di Medici.*

quatre musiciens ambulants qui donnent un concert devant une maison. Le premier, à notre droite, vêtu d'une tunique verte et jaune, et d'un manteau couleur lie de vin, replié et noué autour de sa taille, sans doute à cause de la chaleur du jour, effleure la peau d'un tympanum. Le second, en manteau blanc, plus vieux, obèse, courbé, las d'un travail uniforme et stérile, tient les crotales. Derrière eux une femme joue de la double flûte: enfin un petit garçon à moitié nu, maigre, les cheveux mal peignés, souffle machinalement dans une espèce de cornet. C'est sans doute une famille d'artistes vagabonds qui parcourt les petites villes du golfe de Naples, et qui cherche aujourd'hui sa vie dans les carrefours de Pompéï. Les hommes sont couronnés de fleurs. Tous les quatre ont les traits durs et grossiers, de grandes bouches sur lesquelles passe une sorte de sourire hébété, le teint hâlé par le soleil et la misère. Ils exécutent avec une grande attention leur musique barbare. Mais je crains que leurs efforts ne soient perdus. Personne ne s'est arrêté sur le chemin, et la porte de la maison en l'honneur de laquelle ils font ce tapage rhythmé est close. Pas une obole ne tombera dans le tambourin. Encore s'ils jouaient devant l'atrium de ces trois dames qui, assises autour d'une petite table ronde, sur des siéges recouverts de coussins ornés de glands, travaillent des mains et certainement aussi de la langue. La plus vieille des trois, dont la figure large, plate, ridée et méchante sort de dessous un long voile jaune qui retombe à grands plis sur ses genoux, tient quelque discours aigre et malveillant, à en juger par ses petits yeux noirs et ronds où n'apparaît guère la bonté. Les deux autres semblent suspendre leur broderie pour mieux entendre. Leur physionomie est si placide que je les crois sottes plutôt que malicieuses. On distingue dans le coin, près de la vieille, un jeune esclave qui a tout l'air d'un souffre-douleur.

Ces deux tableaux, en mosaïque, portent la signature de leur auteur, Dioscorides de Samos[1]. Le premier surtout se recommande par une rare finesse d'exécution. Il est reproduit une seconde fois, sur une fresque, mais avec moins de qualités[2].

Après les musiciens passera devant nous un petit garçon tout nu, coiffé d'une sorte de turban, le corps difforme et de couleur

[1] Διοσκουρίδης Σάμιος ἐποίησε.

[2] Mus. de Naples.

foncée, qui fait danser un singe au bout d'une corde. Le maître et la bête viennent d'Égypte ou d'Asie, cherchant fortune. Ils iront jusqu'à Rome, en mendiant et en dansant. Ces deux Orientaux s'enrichiront peut-être parmi ces Romains qui désertent les pièces de Térence pour voir sauter des ours.

Une scène de la vie bourgeoise, une scène de la vie errante et aventurière, sont comiques sans doute; mais le comique n'y est pas encore *dramatique*. Nous n'avons pas là de *caractères* dont le développement amène une série d'accidents et d'intrigues qui vaillent la peine d'être mis sur le théâtre. D'autres peintres se sont rencontrés qui s'attachèrent aux quelques défauts saillants, et aux quelques personnalités originales que le théâtre antique ramenait sans cesse sous les yeux du spectateur. Et afin de mieux marquer l'inspiration commune et le rapprochement des deux arts, ils ont peint non la figure même de leurs principaux personnages, mais les masques comiques dont les grimaces et les difformités, prévues et fixées à l'avance comme par un canon spécial, exprimaient les caractères. Il y en avait pour toutes les conditions, pour tous les âges, pour toutes les passions. Pollux, dans son *Onomasticon,* les a tous comptés et patiemment décrits.

L'esclave revient souvent dans la peinture comique. Il était, sur la scène, un des personnages les plus actifs et les plus plaisants, souvent fripon [1], souvent battu, parfois dévoué et d'un cœur noble, presque toujours gai et malicieux. « La bonne humeur, ô Tibius, disait un serviteur dans une pièce de Ménandre, la bonne humeur est le soutien et la nourriture de l'esclave. »

Une fresque de Pompéi nous le montre en scène en même temps qu'une vieille et une courtisane, personnages fort importants aussi dans le théâtre ancien. L'esclave a son costume traditionnel, la tunique courte qui laisse les jambes nues à partir du genou [2]. La vieille femme porte une coiffure rouge, signe de sa profession [3]. L'esclave négocie sans doute pour le compte du fils de son maître : il paraît plein d'assurance et même d'insolence. Il fait aux deux femmes, de la main gauche, un geste de mépris ou de moquerie. Les pauvres créatures que sa vaste figure impudente semble dé-

[1] Beaucoup étaient des Grecs, *Græculi.*

[2] « Servi comici amictu exiguo conteguntur. » Donat. *Fragm. de tragœd. et comœd.*

[3] Suivant Pollux les mères de courtisanes ont *ταινίδιόν τι πορφυροῦν περὶ τὴν κεφάλην*, IV, 120.

concerter se serrent l'une contre l'autre dans un coin, honteuses et comme tremblantes. Le coquin en aura bon marché, et, cette fois du moins, les fredaines de Chéréas et de Philémon ne coûteront pas bien cher à la bourse du père de famille.

Mais il n'en est pas de même tous les jours. Je vois sur une autre fresque un père irrité qui tient un bâton dont il cherche à corriger son esclave qui baisse le dos et s'enfuit. Le masque de ce père est terrible :

Iratusque Chremes tumido delitigat ore.

La folie de la veille a certainement entraîné une forte dépense. A côté du maître est un adolescent immobile et tranquille, sans masque, le vrai coupable peut-être, qui regarde avec un grand calme la mésaventure du pauvre Davus son complice. Que Scapin avait plus d'esprit! Il inventait une bonne histoire de galère et de corsaires, extorquait à Géronte son argent, puis frauduleusement le bâtonnait. Mais heureusement pour les maîtres les serviteurs de la force de Scapin ont été rares de tous temps.

Il ne faut qu'un rapide coup d'œil pour reconnaître ce haut personnage dont les longues jambes portent un buste massif surmonté d'une figure arrogante et sotte. C'est un des héros favoris de la comédie grecque et latine ; c'est le *miles gloriosus*, le soldat fanfaron, qui fait voler, comme le nouvelliste de Montesquieu, les armées comme des grues, et tomber les murailles comme des cartons [1]. Il s'appuie sur sa lance, et s'étale superbement en présence de ses auditeurs, à qui il répète, comme le soldat de Ménandre, le récit sonore de ses exploits imaginaires. « J'ai servi sous Callas et sous Agallias, sous Ménétas et sous Perdiccas, et depuis trois ans entiers, par Jupiter, sous Cinésias : j'ai aussi vaillamment combattu à Chypre, car j'ai encore servi sous un des rois de ce pays-là [2]. »

On l'écoute, on le croit et on l'admire. Celui qui l'admire le mieux, mais sans être sa dupe, est le visiteur qui entre à gauche et s'avance doucement, le dos courbé, glissant et rampant, vers notre fanfaron. Ce n'est plus Scapin, mais Mascarille ou Crispin, dont il porte déjà le petit manteau, quelque affranchi sans feu ni

[1] 109e *lettre persane*.
[2] Ménandre, *Meineke*, IV, 74.

lieu, quêteur de dîners chez tous les imbéciles qui respirent l'encens de ses flatteries. « Un homme, dit Ménandre, invité à souper pour l'heure où l'ombre du cadran sera longue de douze pieds, se réveille avant le lever du jour, sort au clair de lune, et voit l'ombre allongée : le voilà qui se croit en retard et il arrive pour dîner au point du jour [1]. » Le glorieux capitaine, qui a beaucoup pillé et rapportait une grosse bourse, en laissera une bonne partie entre les mains de ce pique-assiette qui se moque de lui et dont il ne pourra plus se passer. C'est toujours l'histoire du renard et du corbeau.

L'auteur de cette fresque a ajouté aux deux côtés du tableau deux personnages assis, dans lesquels Visconti a cru reconnaître les portraits de Speusippe et de Ménandre.

Et si la toile se baisse, ou plutôt se lève sur les scènes diverses que nous venons de regarder, ce gros joueur de flûte à masque burlesque, vêtu d'une longue robe bariolée, qui d'un bras embrasse une femme assise à côté de lui, remplira l'intermède. Car tel était son emploi dans le théâtre ancien :

> Concedere aliquantisper hinc mihi intro libet;
> Tibicen vos interea hic delectaverit [2].

Les Pygmées. — Avec les Pygmées, que la petite peinture a tant de fois représentés, nous descendons d'un degré plus bas dans la laideur grotesque, et en même temps nous nous éloignons de la race humaine. L'imagination des anciens avait peuplé les contrées lointaines et inabordables, les régions glacées de l'Europe septentrionale, les déserts de la Haute Asie, les mystérieuses plaines de sables de l'Afrique centrale, d'animaux monstrueux et d'hommes étranges, tels que les Scythes de la mer Caspienne qui voyaient plus distinctement la nuit que le jour; les Illyriens qui avaient deux pupilles à chaque œil et dont le regard donnait la mort; les montagnards de l'Inde qui avaient des têtes de chiens, et dont la voix était un aboiement; et ces monstres dépourvus de tête et de cou, dont les yeux étaient attachés aux épaules; d'autres encore, couverts de plumes comme les oiseaux, qui ne se nourrissaient que du parfum des fleurs [3]. « Tout près d'eux, dit Aulu-

[1] *Meineke*, IV, 179.

[2] Plaut. *Pseudol.* act. I, scen. ultim.

[3] Aulus Gell. *Noct. att.* IX, 4. — Plin. *Hist. natur.* VII, 2. Hugo Grotius, *Histor.* lib. IV, *in fine*.

Gelle, naissent les Pygmées. » Les Pygmées, petits, faibles et irritables comme les nains scandinaves et germains, étaient déjà connus d'Homère qui les nomme dans une de ses plus belles comparaisons. « Ainsi résonne au fond du ciel la clameur éclatante des grues qui fuient devant une pluie d'orage : elles volent avec de grands cris au-dessus de l'immense fleuve Océan, portant aux Pygmées la désolation et la mort, et du haut des airs leur livrent de cruels combats [1]. » Aristote place les Pygmées dans la région marécageuse d'où sort le Nil. « C'est là, dit-il, que les grues les attaquent. . . car il existe véritablement une race d'hommes très-petits qui vivent dans les cavernes [2]. » On mettait aussi des Pygmées dans l'Inde, et même à Thulé, l'extrémité du monde [3].

Poussés par leur ridicule présomption, les Pygmées osèrent s'attaquer à Hercule. Philostrate décrit un tableau d'Hercule endormi sur le sable auprès d'Antée mort et gisant à terre [4]. Les Pygmées qu'emporte le désir de la vengeance se sont répandus, nombreux comme des fourmis, autour du demi-dieu. Les uns s'emparent de sa main gauche : deux cohortes se jettent sur sa main droite : des archers assiégent ses pieds, tout en admirant avec stupéfaction la longueur de ses jambes. Le roi des Pygmées, accompagné des plus vaillants, entoure la tête du héros, comme une citadelle, avec des machines de guerre : il met le feu à la chevelure et fait clouer des portes sur les narines et sur la bouche d'Hercule. Dans un fragment de bas-relief qui appartient à la villa Albani [5], un Pygmée, debout sur une échelle, se penche, au risque d'y tomber, au bord de la coupe qu'Hercule endormi tient dans sa main colossale.

Voici deux Pygmées, sur un vase reproduit par Tischbein [6], qui marchent armés en guerre de pied en cap. Le plus grotesque des deux porte, en guise de nez, une longue excroissance recourbée comme la corne d'un chevreau; un casque surmonté de cinq hautes feuilles lui enveloppe la tête et les joues : un grand

[1] *Iliad.* III, 3.

[2] *Hist. natur.* VIII, 12.

[3] Ctésias, *Indica,* II, 250. — Plin. VI, 22; VII, 2. — Eustath. 372. — Juvénal, XIII, 167.

[4] *Imag.* II, 22.

[5] Zöega, *Bassirilievi,* t. II, 69.

[6] T. III, 17.

bouclier en forme de champignon lui emboîte les épaules et le dos : il tient sa pique du bras droit : son ventre énorme rebondit au-dessus de deux petites jambes grêles. Quatre Pygmées [1] nus et armés de lances et de peaux de bêtes fauves ont un engagement avec deux grues. Deux d'entre eux courent à l'aide d'un infortuné compagnon que la seule approche du terrible oiseau a terrassé : le dernier, plein de courage, arrête seul son adversaire ailé, et lui enfonce déja victorieusement sa pique dans la poitrine [2].

Les Pygmées reparaissent souvent dans les fresques de Pompéï. Ces petites compositions comiques étaient placées au-dessous des grands sujets héroïques afin de reposer et de divertir les yeux. Ainsi, sur le théâtre, la comédie suivait ordinairement la tragédie. Nous voyons deux Pygmées sur qui une grue fond à tire-d'aile, tandis qu'un autre de ces terribles oiseaux, en saisissant un troisième par le pied, le terrasse et le secoue tout à son aise, comme une cigogne ferait d'une couleuvre. Celui-ci revient vainqueur, portant une grue attachée au bout d'un bâton. Il marche avec hâte, et son casque végétal lui retombe jusque sur le nez. Il se dirige vers deux Pygmées qui, nonchalamment couchés à l'ombre d'une arche de pont, causent autour d'une femme de leur race. Celui-là présente avec quelque crainte une branche verte à un coq qui est presque aussi grand, et certainement plus brave que lui [3]. D'autres dirigent leur barque sur le Nil, d'où sortent des fleurs de lotus. Toujours dans l'attente d'une invasion nouvelle de grues, ils ne marchent qu'armés et la tête cuirassée. Leurs petites jambes sortent à peine du sol marécageux qui est leur patrie. Ils y ont fondé des tours fortifiées et crénelées autour desquelles ils se promènent avec circonspection comme des sentinelles sur qui repose le salut de la république. Mais tant de fanfaronnade ne leur sert en rien. Ils sont toujours, dans l'art ancien, l'idéal et le symbole des ridicules contre lesquels l'esprit ancien était le plus impitoyable : la lâcheté du cœur et la difformité du corps. Par l'impuissance de leur courage et l'imperfection de leurs organes ils demeurent les plus grotesques des personnages humains, éternellement relégués au plus bas degré de l'échelle des êtres.

[1] T. III, pl. 52.
[2] *Comp.* Inghirami, *Vasi fittili,* tom. IV, tav. 358.
[3] Mosaïque au mus. de Naples.

Entre les scènes idéalisées et les scènes comiques de la vie commune, il y a place pour un troisième genre de productions, les scènes imitées fidèlement de la réalité, sans aucune préoccupation ni d'une beauté, ni d'une laideur ridicule plus grande. Cette imitation exacte de la réalité a été un des caractères saillants de la peinture de genre chez les Flamands. Regardez une kermesse ou un intérieur de taverne par Teniers : ces compères qui boivent dans des pots de terre vernissés : ces vieilles ridées, courbées, qui fument intrépidement une pipe de tabac : ces commères fraîches, avenantes et joyeuses que l'on embrasse sans façon et qui ont toujours autour de leur taille épaisse le bras de leur voisin, vous les avez vus cent fois pour peu que vous ayez voyagé dans le pays; vous êtes bien sûr au moins qu'ils existent, et que l'artiste les a peints d'après nature, sans les embellir ni les enlaidir. Ils ne sont en effet ni beaux ni grotesques : ils sont vrais et vivants, et surtout bien portants. Autour d'eux tous les détails de l'ameublement, tous les ustensiles du ménage, achèvent la ressemblance et complètent l'illusion. Néanmoins les personnages sont posés et groupés si spirituellement; leurs visages expriment tant de choses; les couleurs sont d'une harmonie si exquise, que ces petits tableaux sont très-souvent des chefs-d'œuvre.

Nous ne voyons pas que ce genre intermédiaire ait été fort pratiqué chez les anciens. Il a existé sans doute puisqu'il a fait la gloire de Piraeïcus. Aristote nous a transmis le nom de Denys, peintre réaliste, qui représentait les hommes trait pour trait tels qu'il les voyait[1]. Mais à part les intérieurs de barbiers et de cordonniers, où excellait le premier de ces deux artistes; à part la boutique de foulon de Simus, et l'atelier de fileuses d'Antiphile, on ne trouverait pas, dans les œuvres mentionnées par Pline l'Ancien, de sujets d'un caractère analogue à celui des tableaux flamands. Ce genre existe dans les fresques de Pompéï, mais comme une exception très-rare, et les ouvrages qu'on peut lui rapporter sont tous de la dernière médiocrité. Dans une salle qui a peut-être servi de cabaret on voit encore, sur le mur blanc, quelques sujets auxquels on n'a pas pris la peine de donner un fond coloré. Quatre personnages mangent autour d'une table : au-dessus de leurs têtes sont pendus au plafond des saucisses, des fruits et des légumes. Dans

[1] *Politiq.* liv. VIII, ch. v.

une autre taverne des hommes et des femmes sont occupés à boire. Des portefaix vont charger sur un chariot à quatre roues de grandes amphores de vin. Deux chevaux que l'on attellera tout à l'heure attendent auprès du chariot. Les roues de celui-ci tourneront mal, car elles ne sont pas rondes. Les chevaux, difformes, semblent l'œuvre d'un écolier malhabile. Dans un *intérieur de cuisine,* au musée de Naples, on distingue encore quelques personnages et des chaudrons, ceux-ci mieux réussis que ceux-là. L'imperfection de ces monuments de l'art réaliste témoigne combien peu il était en honneur. Autrement les artistes y auraient appliqué toutes les ressources des procédés matériels. Le petit nombre d'ouvrages de ce genre qui ont subsisté et qui sont connus ne se recommandent ni par l'exactitude des formes, ni par la beauté des couleurs. On peut dire qu'ils n'appartiennent véritablement pas à l'art antique.

III.

LES ANIMAUX.

Les Pygmées nous ont conduits jusqu'à la limite du règne animal où nous entrons définitivement. Car les bêtes ont leur place dans la représentation de l'art, comme dans la poésie, la philosophie et la théologie des anciens.

Le grand principe de la philosophie de la nature, dans l'antiquité, c'est que la vie et l'âme sont partout, et qu'il n'est aucun être, aucune forme, si humble et si imparfaite qu'on la juge, qui ne soit vivante et animée. Les théologiens, sous l'influence des dogmes du lointain Orient, les philosophes, par induction et par raisonnement, et les poëtes, par sympathie, crurent à l'intelligence, à la sensibilité, à l'âme des bêtes. La théorie de la métempsycose, que Pythagore apporta au monde grec, établissait l'étroite fraternité de tous les êtres, qui n'étaient plus que l'enveloppe éphémère des mêmes âmes éternellement voyageuses. Cette théorie reparaît à chaque instant dans Platon, et le plus souvent sous une forme poétique. « A la naissance des Muses, quand fut créée la musique, quelques hommes de ce temps-là furent saisis d'une volupté si grande que, toujours chantant, ils oublièrent de manger et de boire, et moururent doucement, sans douleur : c'est d'eux que sont venues les cigales, race privilégiée des Muses, qui vivent sans souffrir de la faim, et qui, sans jamais manger ni boire,

chantent dès leur premier jour jusqu'à leur mort[1]. » Aristote mit l'âme dans les bêtes comme principe du mouvement, l'âme douée en outre de sensibilité et capable de penser[2]. « Les facultés les plus importantes, dit-il, tant celles qui sont communes que celles qui sont spéciales dans les animaux, paraissent appartenir en commun à l'âme et au corps; par exemple, la sensibilité, la mémoire, la passion, le désir, et, en général, l'appétit, et l'on y peut ajouter le plaisir et la peine. La plupart des animaux possèdent ces facultés[3]. »

Nous sommes bien loin du système des cartésiens qui n'ont vu dans l'animal qu'une machine ingénieusement réglée. « Mainte roue y tient lieu de tout l'esprit du monde; la première y meut la seconde; une troisième suit : elle sonne à la fin. » Dans la bête, telle que l'imaginait le XVIIe siècle, point de pensée, ni de passion, et par conséquent point d'action, de vie, de beauté. Les poëtes et les artistes (La Fontaine excepté) la méconnaissaient et la dédaignaient comme les moralistes.

Tout autre avait été le sentiment des premiers poëtes helléniques. De même qu'ils ennoblissaient les passions humaines en les donnant aux dieux, ils ennoblissaient les bêtes en leur prêtant les passions de l'homme. Entre l'homme des âges héroïques fier, indompté, violent, et la nature mystérieuse et redoutable, apparaissait le monde des animaux, non moins superbes dans leur fougue, et dont les appétits déchaînés semblaient à l'artiste aussi beaux à contempler qu'un acte de vengeance ou une grande tempête. « Les loups dévorants, dit Homère,... ont déchiré sur les montagnes un cerf à la haute ramure qu'ils viennent d'égorger; leurs mâchoires sont toutes teintes de sang; alors ils vont en troupe au bord d'une fontaine profonde : de leurs langues légères ils lappent la surface de l'eau noire, et de leurs bouches coule encore le sang du carnage[4]. » « Le lion des montagnes, confiant dans sa force, battu de la pluie, battu des vents, les yeux étincelants, se précipite sur les bœufs[5]..... » « Il attaque les génisses qui paissent l'herbe humide d'un vaste marais. Au milieu d'elles est le berger;

[1] Phèdre, 41.
[2] *Du mouvement dans les animaux*, ch. VI.
[3] *De la sensation et des choses sensibles*, ch. I.
[4] *Iliad.* XVI, 156.
[5] *Odyss.* VI, 130.

il erre sans cesse aux premiers rangs, aux derniers, tandis que, s'élançant au cœur du troupeau, le lion dévore sa proie, et que les autres génisses épouvantées se dispersent[1]. »

Ceci est de la grande peinture, et les bêtes, dans les tableaux d'Homère, nous donnent un spectacle héroïque. Ainsi les animaux nobles, les bêtes imposantes et redoutables étaient adoptées par la grande poésie. Ils reparaissent dans les ouvrages de la sculpture et de la peinture d'histoire. La génisse dont le regard lent, profond et doux, a été prêté par les poëtes à Junon, reine de l'Olympe, sort vivante des mains de Myron : le cheval, compagnon de Neptune, déploie ses formes gracieuses dans les quadriges de Calamis : il s'élance l'œil ardent, la bouche impatiente, à la fois impétueux et soumis au frein, dans la frise des Panathénées. Dans une fresque de Pompéï, de petite dimension, Hercule lutte contre un lion. Le superbe animal, serré à la gorge par le demi-dieu, debout, combat corps à corps comme un athlète. Il enfonce ses griffes puissantes dans la jambe, dans les bras et dans les flancs d'Hercule, et, à demi courbé, son énorme tête velue appuyée sur la poitrine de son ennemi, il fait, pour le terrasser, un effort prodigieux. Chacun de ces adversaires est digne de l'autre; le combat sera long, et la victoire chèrement achetée[2]. Dans une maison de la ville un lion, assis derrière un rocher, regarde tranquillement un ours luttant contre un sanglier. Sa tête et ses yeux ont une majesté singulière. Il étend en avant une patte armée de grosses griffes sur lesquelles il appuie son menton, *a guisa di leon, quando si posa.*

Au-dessous de ces animaux héroïques il y a tout un monde de bêtes plus petites, plus faibles et moins belles : celles-ci gracieuses, légères, ailées, celles-là d'une apparence plus humble, timides et souvent persécutées et méprisées, mais rusées, alertes, intelligentes et portant, comme le dit Virgile des abeilles, un grand courage dans une petite poitrine. Elles ont paru aux poëtes anciens dignes de sympathie. Virgile chanta la mort d'un moucheron, sans oublier l'épitaphe de l'humble insecte.

La poésie ancienne alla plus loin encore : non-seulement elle

[1] *Iliad.* xv, 630.

[2] Le même sujet, avec un mouvement identique, est reproduit sur un bas-relief ancien encastré dans les murs de l'Académie de France à Rome, au-dessus du grand vestibule qui donne sur les jardins de la villa Médicis.

devina et raconta les sensations des bêtes en interprétant leurs voix et leurs attitudes. Elle observa leurs visages, étudia leurs démarches, et découvrit sous leurs traits et dans leurs mouvements les goûts, les sentiments, les ridicules même de l'homme. Elle reconnut dans leurs physionomies mobiles les misérables petites convoitises dont la nature nous a si richement doués. En un mot elle comprit le caractère et les mœurs des animaux. Un nouveau genre poétique était né. Je sais bien que la comédie des bêtes, la fable, a attendu jusqu'au XVIIe siècle français son véritable créateur, et un artiste de génie. Mais il s'est rencontré un poëte romain, assez semblable par l'esprit à La Fontaine, comme lui observateur ironique et rêveur épicurien, qui, par hasard, composa un jour le chef-d'œuvre de la fable antique, dont je veux reproduire les parties descriptives, afin de montrer comment du petit drame écrit sortirait facilement une suite de tableaux spirituels, colorés, à la flamande, les aventures du *Rat de ville et du Rat des champs,* peintes par Van Ostade ou Téniers.

« On dit qu'un jour un rat des champs traita dans son pauvre trou un rat citadin, vieux camarade chez un vieil hôte, dur à lui-même et ménager de ses provisions, mais qui savait se relâcher de son avarice, quand il avait un invité. Que vous dirai-je? Il n'épargna ni le pois-chiche, précieusement serré dans un coin, ni l'avoine aux longues pellicules : il apporta dans sa bouche plus d'une graine de raisin sec; il donna des bouts de lard à demi-rongés, tant il désirait, par des plats variés, vaincre les dégoûts de son ami qui effleurait à peine chaque mets d'une dent dédaigneuse : et lui, le maître de maison, couché sur quelques brins de paille de l'année, il mangeait du blé et de l'ivraie, abandonnant les fins morceaux. » Suit alors le discours philosophique du citadin qui, la veille peut-être, a grignoté quelque traité d'Épicure, et qui parle avec componction de la destinée de l'âme, de cette vie qui s'enfuit, et du bonheur qu'il faut goûter en attendant la mort. « Ces paroles ayant ému notre paysan, il saute tout léger hors de son logis; puis côte à côte ils trottent sur leur chemin, se proposant de se glisser par quelque trou, invisibles à la faveur des ombres, sous les murs de la ville. Déjà la nuit, à la moitié de sa course, planait au haut du ciel, quand les deux voyageurs mirent le pied dans une maison opulente; là des tapis teints en écarlate resplendissaient sur des lits d'ivoire; là aussi, dans des corbeilles accu-

mulées, près des nouveaux convives, étaient beaucoup de restes d'un grand dîner de la veille. Le rat citadin, ayant fait coucher son rustre sur un tapis de pourpre, va, vient, s'empresse; on dirait un officier de bouche : par ses soins les mets se succèdent en bel ordre; un serviteur de bonne maison ne remplit pas mieux ses devoirs; il goûte d'avance tous les plats qu'il apporte. L'autre mollement étendu se réjouit de son changement de fortune; il se montre gai convive. Tout à coup un grand vacarme de portes ouvertes chasse les deux compères hors de leurs lits. Épouvantés ils courent dans tout l'appartement; leur effroi redouble, ils perdent le souffle en entendant la vaste maison retentir de l'aboiement des chiens[1]. »

Nous sommes depuis quelques instants dans la peinture de genre. L'art ancien les a toutes reproduites, bêtes gracieuses, bêtes malicieuses, bêtes sottes, bêtes grotesques. Il y a là encore une ample comédie dont nous pouvons nous donner le spectacle.

Nous serons accueillis, à l'entrée des maisons de Pompéï, par le chien de garde en mosaïque qui, debout sur ses pattes de derrière, à demi étranglé par sa chaîne, aboie brutalement contre quiconque franchit le seuil. Ses yeux et ses dents sont redoutables. On comprend, à le voir, les paroles d'un personnage de Pétrone, dont le courage n'était pas la vertu quotidienne. « Je faillis tomber à la renverse, les jambes brisées par l'épouvante : à la gauche de l'entrée, tout près de la loge du portier, un chien énorme, tenu par une chaîne, était peint sur la muraille, et au-dessus on avait écrit en grandes lettres : Gare au chien[2]! »

Le chien est colérique et bruyant. Le chat, hypocritement et doucement féroce, ne vaut guère mieux. Malheur à l'imprudente volatile qui s'aventure à la portée de sa griffe aiguë que cache le velours! Il vient de s'élancer sur une perdrix qu'il a saisie au cou, qu'il terrasse et étouffe entre ses pattes de devant. Ses yeux reluisent et ses narines s'épanouissent pour humer la bonne odeur du sang tiède[3]. Mais tout à l'heure, quand il ne restera plus sur le sol que les plumes de sa victime, il repliera chaudement ses genoux sous sa poitrine fourrée, arrondira le dos avec un petit

[1] Horace, *Satir.* II, 6.

[2] *Satyricon*, cap. XXIX.

[3] Mosaïq. mus. de Naples.

frisson de volupté, et, les yeux à demi clos, fera bonnement la *chattemite*.

Les peintres anciens ont observé et rendu avec une rare finesse toutes sortes d'attitudes naïves qui expriment les instincts, les passions, et les raisonnements même des bêtes. Le lapin jette un œil de convoitise sur de beaux fruits : il s'est pelotonné sur lui-même, et tout à l'heure se décidera à risquer un saut hardi. Le voici maintenant en possession d'une grappe de raisin qu'il serre entre ses pattes de devant : il ne vit plus que par la mâchoire. L'étourdi n'a pas vu, pendu derrière lui, un pigeon mort, peut-être son voisin dans la basse-cour, dont la triste destinée, s'il faisait un retour sur lui-même, le troublerait dans son festin [1].

Le plus souvent dans les appartements de Pompéï, sur le fond noir des murailles, au-dessous des grandes compositions mythologiques ou héroïques, les peintres ont placé des oiseaux, rouge-gorges, serins, cailles, chardonnerets, qui picorent à travers des épis de blé, des figues ou des prunes étalés devant eux. Tous ces passereaux sont charmants; un pinceau très-délicat a coloré leurs plumes, dont on sent bien la moelleuse épaisseur. Leurs poses sont d'une vérité surprenante. Ils regardent de toute leur attention les fruits savoureux; parfois ils se retournent à demi comme pour surveiller les alentours, et, si quelque ennemi s'approchait, s'envoler. Il n'est permis qu'aux grands oiseaux, qui ont bec et ongles, de défendre sur place leur bien propre. Ces deux coqs se battent, la crête haute, le plumage gonflé par la colère, en face de quelques fruits. Au moins ceux de La Fontaine entraient en lice pour un motif plus noble :

> Deux coqs vivaient en paix : une poule survint,
> Et voilà la guerre allumée. . . .

Un pauvre perroquet altéré rôde autour d'une fiole recouverte par une coupe de verre renversée; deux cigognes se promènent près d'un vase « au long col et d'étroite embouchure. » Elles vont et viennent à leur aise dans les marécages aux longs roseaux touffus qui ornent la partie inférieure de quelques murs de Pompéï. Là elles happent des libellules, chassent au serpent, ou même font leur toilette et se nettoient les ailes du bout du bec. Parfois un passereau assis sur une feuille les contemple curieusement.

[1] Fresq. de Pompéï, mus. de Naples.

Le canard est un oiseau littéraire et même poétique depuis qu'il a inspiré à Châteaubriand sa belle peinture des paysages d'automne où « une troupe de canards sauvages, tous rangés à la file, traversent en silence un ciel mélancolique. » Toeppfer, au début de son *Presbytère,* leur doit son spirituel tableau des trois canards au bord de la mare. La Fontaine avait démêlé la physionomie du canard où entre la bonhomie et l'ironie : il lui avait prêté, dans sa fable de la tortue qui veut voyager, l'entrain, l'humeur narquoise, le verbe babillard et la charlatanerie. Le canard est amusant à observer avec sa démarche prétentieuse et disgracieuse, ses petits yeux brillants enfouis sous un front trop haut, et les sons nasillards qu'il pousse chemin faisant comme s'il se parlait à lui-même. S'il aperçoit quelque limaçon à droite ou à gauche, sans se déranger de sa route, il tend brusquement son long cou, ouvre son bec et l'engloutit., C'est ce mouvement, signe d'une décision prompte et d'un appétit glouton, que l'artiste a bien rendu dans la mosaïque d'animaux qui entouraient dans la *maison du Faune* la grande mosaïque de la bataille d'Issus, maintenant au musée de Naples. Plusieurs canards marchent sur le Nil, à travers les fleurs de lotus et les plantes fluviatiles. Les uns mangent du lotus sacré; les autres, avec des poses et des inflexions de cou variées, s'en vont quêtant quelque proie; celui-ci enfin se jette sur une petite grenouille verte innocemment accroupie dans le calice d'une fleur. Au bord de l'eau un crocodile semble bâiller d'ennui; plus loin, deux cigognes ont une querelle, et croisent leurs becs pointus. Nous retrouvons encore les canards à Rome, dans la mosaïque de *Santa Maria in Transtevere,* où ils figurent au milieu d'une scène de pêche comme élément naturel du paysage.

Un perroquet conduit un petit char guidé par une sauterelle; la mosaïque et la fresque reproduisent la pie ou la colombe voleuse qui enlève un bijou d'une cassette ou d'une corbeille[1]; une chouette est assise et veille en sentinelle au milieu du casque, du bouclier et de la lance de Minerve; un coq s'arrête à contempler le caducée de Mercure[2]; deux paons traînent un char; un passereau s'apprête à saisir un scorpion; deux autres se tiennent sur

[1] Mus. de Naples.

[2] Fresq. à Pompéï.

le bord d'une coupe de terre; un lézard dresse la tête en face d'une cigogne, comme s'il voulait vendre chèrement sa vie[1]. Le chef-d'œuvre de la peinture d'oiseaux est à Rome, au musée du Capitole. Je veux parler de la mosaïque des colombes trouvée en 1737 à la villa Adrienne. Pline[2] rapporte à un certain Sosos, peintre distingué de mosaïques, « une colombe qui boit, et dont la tête projette son ombre sur l'eau, et d'autres s'épluchant au soleil sur le bord d'une grande coupe[3]. » Cet artiste avait trouvé peut-être la première idée de son œuvre dans Homère qui dépeint une coupe ornée de colombes.

La mosaïque du Capitole diffère un peu de l'original de Sosos, mais elle en est probablement une imitation. Quatre colombes, dont l'une a le plumage bistré, et dont les trois autres ont les plumes blanches et violettes, sont rangées au bord d'un vase de cuivre brillant, à demi rempli d'eau. La première, à la droite du spectateur, tourne le cou en arrière et de son bec lustre ses ailes. La seconde se penche dans l'intérieur de la coupe afin d'y boire quelques gouttes d'eau. Sa voisine, la tête haute, la poitrine gonflée, l'aile entr'ouverte, semble prête à prendre son vol. La dernière, immobile, regarde au loin derrière elle.

Le règne animal est encore souvent représenté dans la peinture de genre par des biches qui fuient devant une panthère, par un tigre qui lutte contre un serpent enroulé autour de ses pattes, par l'âne enfin, bête noble dans Homère, bête spirituelle dans Apulée et Lucien. Néalcès de Sicyone lui avait donné une place dans sa grande composition d'une bataille navale sur le Nil. Sur une fresque de Pompéï il est montré comme un animal réfléchi : il a rencontré un porc étendu et mort; il s'arrête et le considère de près. Mais c'est aussi une bête têtue, car voici un paysan qui, pour faire avancer le sien, est obligé de le tirer par la queue[4].

Ce dernier sujet est grotesque. Les bêtes en effet sont facilement grotesques. Il leur suffit pour cela de rappeler quelque peu l'homme, je veux dire les ridicules comiques de l'homme. C'est assez d'un air de tête, d'un pli dans la physionomie, d'un geste, d'un mouvement, d'un cri, et l'homme apparaît (à son désavan-

[1] Fresq. à Pompéï et mus. de Naples.

[2] XXXVI, 60, 1.

[3] « Cantharus. »

[4] Mus. de Naples.

tage) sous la peau de l'animal. Cela est si vrai que La Fontaine, d'un seul trait simple et rapide, en dessine la caricature : *don Pourceau, un saint homme de chat bien fourré, demoiselle belette,* etc. Le caractère ainsi deviné, l'action, la comédie suivent naturellement. L'animal prend le langage, le costume et les mœurs même de l'homme. Voyez, dans la fresque antique[1], ce brave singe, père de famille, qui conduit ses deux fils à la promenade. Il tient le plus petit assis sur son épaule gauche. Il tire de la main droite l'aîné qui marche *non passibus æquis.* Ils ont revêtu leurs plus beaux habits, de petits manteaux rouges qui attirent le regard et flottent au vent derrière leur dos. Nous les avons rencontrés bien des fois ainsi, et nous les reconnaissons, bien que l'artiste ait changé leurs visages.

IV.

LE PAYSAGE.

Rien ne peut donner une idée plus exacte de la manière dont les peintres anciens ont conçu le paysage, que les deux textes de Vitruve et de Pline cités dans la première partie de notre travail. Tous les paysages retrouvés à Pompéï, grands ou petits, sont des exemplaires d'un type unique. Il semblerait que les artistes, dans la reproduction des aspects de la nature, se soient imposés un *canon,* suivant ainsi l'exemple donné par les plus grands sculpteurs, et même par les peintres d'histoire, dans la représentation du corps humain. Toujours l'homme y reparaît, et avec lui ses travaux, les ouvrages par lesquels il corrige la nature en l'appropriant à ses besoins, et les monuments par lesquels il l'embellit.

Des villas au toit plat, selon la mode italienne, des tours, des aqueducs, des kiosques de plaisir s'élèvent sur les collines, au bord des lacs, et s'avancent même au loin sur les eaux. Des pêcheurs à la ligne ou au filet sont assis le long des rives vers lesquelles naviguent des barques remplies de passagers : des hommes traversent à gué un ruisseau, portant sur leur dos des femmes ou des enfants. Un berger et sa chèvre passent un pont d'une seule arche jeté sur un filet d'eau ; sur un sentier qui longe une rivière

[1] Musée de Naples.

chemine un âne allant au marché voisin, chargé de vases de terre et suivi de son maître. Auprès d'un portique, sous lequel un arbre ouvre ses deux branches maîtresses, dont le feuillage enveloppe le faîte du petit édifice, un berger est assis sur l'herbe, surveillant, en compagnie de son chien, sa vache, sa chèvre et son mouton [1].

Ces paysages, il faut le dire, sont tous médiocrement exécutés. Il y a un art plus consommé et plus délicat dans ceux que l'on peut voir à Rome. Une mosaïque du cabinet des *masques*, au Vatican, nous montre, au premier plan, une mare au bord de laquelle deux chèvres broutent quelques touffes d'herbe; le reste du troupeau est plus loin au pied d'un rocher : à l'ombre d'un arbre dont le feuillage cache une petite chaumière est assis le berger tenant sa houlette. Dans un tombeau découvert, il y a huit ans, sur l'ancienne voie Latine, quelques vues champêtres, très-finement peintes, ont gardé la vivacité de leurs couleurs. L'exécution matérielle y est plus soignée que dans les fresques retrouvées jusqu'aujourd'hui à Pompéï, mais l'inspiration de l'artiste y est toujours la même.

On conserve au Vatican, dans le cabinet des *Noces aldobrandines,* six paysages maritimes qui sont les monuments les plus parfaits qui nous soient parvenus de ce genre de peinture. Dans chacun d'eux, la mer bleue s'avance au milieu des îles, dont les falaises escarpées s'ouvrent pour former de petits golfes. L'ombre des rochers se prolonge sous la nappe transparente de l'eau : des arbres recourbés, tourmentés par les vents, s'accrochent au sol aride; les plantes sauvages rampent à travers les roches et pendent sur la mer. Quelques chèvres apparaissent çà et là. Mais partout, sur la terre et sur les eaux, l'artiste a placé les hommes. Une flottille entrait dans une baie paisible; déjà les navigateurs avaient relevé les rames; mais tout à coup des hommes nus se sont élancés sur le rivage : ils brisent un long caïque, que deux ou trois soldats, la tête protégée par leurs boucliers, cherchent vainement à défendre. Ici trois femmes assises rappellent ces Troyennes de Virgile, qui, de la côte déserte de Sicile, regardent en pleurant la mer immense. Là sous la voûte naturelle d'un rocher, au delà de laquelle on aperçoit le ciel, sont réunis une

[1] Musée de Naples.

foule de personnages dont les noms, presque entièrement effacés, sont écrits au-dessus de chacun d'eux, comme sur les vases peints. Là enfin, cloué aux mains et aux pieds, le flanc rongé par son vautour, est étendu Prométhée.

Les anciens n'ont jamais compris autrement le paysage. Leurs artistes ont été en parfait accord avec leurs poëtes qui toujours dans la nature ont recherché les rapports intimes du monde visible et de l'âme humaine, et s'intéressaient à leurs propres émotions plus encore qu'à la beauté du ciel et de la mer et à la vie mystérieuse de tous les êtres. Mais par là encore le génie des poëtes ou des peintres fut idéaliste, puisqu'ils ne reproduisaient pas servilement, dans leurs descriptions ou dans leurs tableaux, les aspects de la nature réelle, et qu'en animant le monde par la présence continuelle de l'homme, ils pensaient lui donner une vie supérieure et une beauté plus grande.

Les deux maîtres les plus accomplis de la peinture française au XVIIe siècle, Poussin et Claude le Lorrain, recherchèrent encore dans le paysage le même idéal. On peut douter que les anciens aient jamais composé une grande scène champêtre avec un art aussi savant et un goût aussi pur que Poussin, ou qu'ils aient eu le don de reproduire la lumière du ciel avec des couleurs aussi resplendissantes que Claude. Mais on peut assurer qu'en face du *Diogène* du premier, ou des vues marines du second, un Grec ou un Latin fût entré naturellement, sans effort d'esprit, dans la pensée du peintre. Depuis lors, l'art s'est renouvelé, et un autre idéal a été conçu. Les progrès des sciences naturelles, ceux des idées philosophiques qui, depuis Spinoza, nous ont habitués au panthéisme, ont éveillé la sympathie des hommes pour la vie profonde et puissante qui fait naître les êtres inférieurs, minéraux, plantes ou bêtes, qui les nourrit, les soutient, puis les abandonne et les laisse mourir, pour animer d'autres formes. Il nous a semblé que la nature était peuplée d'âmes en nombre infini, et que l'homme n'était plus le seul habitant de ce monde. Grâce à l'éducation nouvelle de notre esprit et de notre goût, nous saluerons, et avec raison, comme un chef-d'œuvre, quand nous l'apercevrons sur une toile, le paysage suivant, que j'emprunte à un écrivain contemporain d'un grand talent. « Je ne sais rien de plus touchant que la vue des bois coupés en automne. Les grands arbres abattus, à demi-cachés par les herbes, jonchent le sol;

leurs branches brisées et leurs feuilles froissées pendent vers la terre. La séve rouge saigne sur leurs blessures; ils gisent épars, et, parmi les buissons verts et humides, on aperçoit de loin en loin les troncs inertes et lourds qui montrent la large plaie de la hache. Les bois deviennent alors silencieux et mornes; une pluie fine et froide ruisselle sur les feuillages qui vont se flétrir; enveloppés dans l'air brumeux comme dans un linceul, ils semblent pleurer ceux qui sont morts [1]. »

V.

FLEURS ET FRUITS. NATURES MORTES. RHYPAROGRAPHIE.

La beauté des fleurs et des fruits est dans la plénitude de leurs formes, dans l'éclat et le velouté de leurs couleurs. La beauté d'un groupe de fruits ou d'un bouquet de fleurs est en outre dans l'arrangement harmonieux qui met d'accord les teintes et les formes diverses. Les fleurs et les fruits, reliés en longues guirlandes, ornent souvent les intérieurs de Pompéï. Ils servent parfois d'encadrement aux autres compositions. Sur une fresque du musée de Naples, on voit, dans un vase de cristal, des raisins, des pêches veloutées et des figues charnues : à côté du vase est posée une grenade ouverte dont on peut compter les graines roses. Les plus beaux raisins que nous ait laissés la peinture antique figurent dans la grande fresque d'Herculanum, qui représente Télèphe enfant nourri par la biche, aux pieds de Tégée personnifiée par une femme assise, et entouré d'Hercule, de Pan et de la Fortune [2]. Ils sont groupés dans une corbeille de jonc en dehors de laquelle ils pendent. Les grains dorés, énormes, qui rappellent les admirables raisins de Smyrne et de l'Archipel, se gonflent avec un relief surprenant, et laissent passer à travers leur peau fine la lumière qui brille en eux comme une étincelle.

Le Vatican possède une charmante mosaïque de fleurs disposées en bouquet [3]. Elles sont mêlées sans confusion comme sans apprêt artificiel. Elles s'étalent en éventail et retombent des deux côtés de leur corbeille. Elles sont remarquables surtout par l'harmonie de leurs nuances, qui sont toutes, en quelque sorte, dans une

[1] M. Taine, *La Fontaine et ses fables.*

[2] Musée de Naples.

[3] *Salle alla croce greca.*

seule gamme : les bluets, les lilas, les liserons aux cloches violettes, les roses et les tulipes d'une pourpre sombre ne sont que des gradations ou des combinaisons de deux couleurs, le rouge et le bleu, au milieu desquelles ni le blanc ni le jaune ne jettent de notes discordantes. Les Italiens ont hérité, dans leur art de composer les bouquets, du talent de Pausias, l'amant de Glycère, la bouquetière de Sicyone. A Rome, en hiver, on vend des paniers de fleurs qui sont quelquefois des chefs-d'œuvre. Les paysans de Genzano sont encore renommés pour l'*infiorata,* c'est-à-dire pour les dessins faits avec des fleurs et des feuillages qu'ils déroulent, comme un tapis éclatant, sur le chemin des processions.

La peinture de natures mortes est représentée, dans les fresques de Pompéï, par des canards, des pigeons, des poissons, des lièvres, suspendus par la tête ou les pieds ou étendus sur une table. A côté d'un pigeon mort, on voit un œuf, puis un couteau de cuisine et une broche qui lui sont sans doute destinés. Des rougets s'éparpillent en dehors d'un panier renversé. Mentionnons enfin, sans nous y arrêter plus longuement, une coupe dans laquelle brille du vin, des gâteaux ronds sur une assiette, des légumes tels qu'un radis déjà raclé par le couteau, un navet [1] et des salades liées en botte [2], un papyrus écrit et à demi-déroulé, et, à côté, l'encrier et le calamus.

Le monument le plus complet et le plus intéressant de la *Rhyparographie* est au musée de Saint-Jean de Latran. Le mosaïste Sosos, l'auteur des colombes, était encore célèbre par son *Plancher non balayé, asarotos,* auquel Stace fait ainsi allusion :

> Varias ubi picta per artes
> Gaudet humus superare novis *asarota* figuris.
>
> (Sylv. I, 3, 55.)

Ce genre de peinture paraît avoir été assez pratiqué chez les anciens. Une épigramme de l'Anthologie parle d'un certain Ophélion qui peignait les restes de repas [3]. La mosaïque de Saint-Jean de Latran, dont l'auteur était aussi un Grec qui se nommait Héraclite, est quelque copie de l'ouvrage d'un de ces deux artistes. Elle

[1] Fresques à Pompéï.
[2] Mosaïque au Vatican.
[3] Planud. VI, 316.

fut découverte dans les jardins de Servilius [1]. « Elle ornait probablement une salle à manger où César a pu souper avec Servilie, la sœur de Caton et la mère de Brutus [2]. »

Sur le fond blanc de la mosaïque sont répandues des feuilles de salade, des coquilles d'huîtres et d'escargots, des écorces de citron, des noyaux, des os rongés, des pattes et des ailes de poulets, des pattes de homards, des débris de queue de homard dépouillée de la chair, des cerises, une tête de coq et des squelettes de poissons. Un seul être vivant apparaît au milieu de ces ruines : c'est une petite souris accroupie, le dos arrondi, l'œil attentif, en face d'une noix qui sort de sa coquille brisée.

« La mosaïque, dit un écrivain qui connaissait également bien les usages de Rome antique et de Rome moderne, la mosaïque amusait les yeux des grands personnages qui la foulaient, en leur montrant l'intérieur d'une hôtellerie du voisinage, dans le quartier marchand, entre l'Aventin et le Tibre, où l'on trouverait facilement aujourd'hui une imitation au naturel de la mosaïque d'Héraclite, faite sans intention par les habitués des cabarets du *monte Testaccio,* qui ont aussi, dit-on, l'habitude de jeter les os à terre [3]. »

CONCLUSION.

La peinture de genre, dans l'antiquité, en Grèce et à Rome, où travaillaient des artistes grecs, fut idéaliste. Elle fut idéaliste parce qu'elle reproduisit, non la nature réelle, mais une interprétation de la nature. Elle doua ses personnages d'une grâce ou d'une laideur que ses modèles vivants ne possédaient pas tout entière. Elle répandit sur les ensembles, c'est-à-dire sur les personnages groupés et en action, par les attitudes et les gestes, cette unité et cette harmonie dans le charme ou le ridicule que les scènes de la vie réelle ne possèdent presque jamais. Elle reconnut l'âme dans les êtres inférieurs à l'homme, et, par la physionomie et l'action des bêtes, fit deviner en elles le raisonnement et la passion. Elle replaça partout l'homme dans la nature, et se servit du paysage comme d'une scène toujours intéressante et vivante, parce qu'elle n'est jamais vide. Enfin là où n'apparaissent plus ni la

[1] Nibby, *Act. dell. Acad. archeolog.* VI, 118.
[2] M. Ampère, *Hist. rom. à Rome,* t. IV.
[3] *Id. ibid. l'Art chez les Romains.*

pensée ni le mouvement, dans les fleurs et les fruits, elle réalisa encore, par le choix des formes et des couleurs, toute la beauté possible.

Toutes les créations du génie antique ont eu le caractère idéaliste : elles peuvent différer en valeur et en importance, mais l'inspiration première qui les a fait naître n'a jamais changé. Au-dessus de l'art plus humble et plus familier que nous venons d'étudier se place l'art noble et religieux de Phidias, de Polygnote et de Sophocle, qui imagina des formes plus accomplies, des sentiments plus pathétiques et des pensées plus augustes que les pensées, les sentiments et les formes dont la nature et la vie donnent le spectacle. Au delà du grand art, et plus haut que lui dans la série des conceptions de l'esprit antique, la religion polythéiste, entrevoyant dans les profondeurs où elles agissent les forces primitives dont l'ensemble constitue la vie du monde, avait encore agrandi leur puissance, en leur prêtant la pensée, la volonté et le bonheur. Enfin, plus haut encore que l'art et que la religion, parce qu'elle planait de plus loin au-dessus des choses réelles, la philosophie, aussi bien le spiritualisme de Platon que celui d'Aristote, le panthéisme de Parménide que celui de Plotin, en rattachant toutes les existences à celle d'un grand être simple, immuable et invisible, faisait remonter la source de la vie universelle dans le monde idéal, le seul lumineux, le seul vrai, le seul éternel. Tant qu'il nous restera un marbre grec, une scène de Sophocle ou une page de Platon, nos yeux seront réjouis par les rayons venus de ce monde d'en haut dans la vision duquel les Grecs, nos pères, ont vécu, et dont les œuvres moins parfaites, qui nous ont occupés tout à l'heure, suffiraient encore à nous renvoyer une lueur affaiblie et charmante.

RAPPORT

SUR LES

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONSERVÉS

AUX ARCHIVES DE LA *TORRE DO TOMBO*, À LISBONNE,

PAR M. CHARLES LIVET,

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE LISBONNE.

Amiens, le 20 avril 1868.

Monsieur le Ministre,

Par sa dépêche du 26 décembre 1867, Votre Excellence a daigné me charger d'une mission littéraire en Portugal, et me mettre ainsi à même de rechercher, dans les collections publiques ou privées de Lisbonne, les éléments de la première partie de l'ouvrage que je me propose de publier sous le titre de : *Histoire des relations de la France avec le midi de l'Europe.*

Du 10 janvier au 10 mars de cette année, j'ai passé trois mois à Lisbonne, travaillant alternativement aux Archives du royaume, à la Tour du Livre (*Torre do Tombo*) et à la Bibliothèque nationale.

J'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui à Votre Excellence le résultat de mes recherches dans les archives.

Les archives de Lisbonne sont extrêmement riches et renferment des pièces d'un prix inestimable. Fondées en 1416 (soit 1378 *nouveau style*), elles eurent pour premier garde ou *guarda-mõr* D. João Annes, qui était *védór da fazenda,* inspecteur des finances. Les archives étaient alors conservées dans une des tours du château, qui prit le nom de *Torre do Tombo;* le dépôt actuel, bien qu'il ne soit plus renfermé dans une tour, n'en a pas moins conservé ce nom, que la tradition continue de lui attribuer.

En 1755, le tremblement de terre qui ruina la ville n'épargna

pas la Tour du Livre : elle fut renversée. Manoel de Maya, qui en était le conservateur en chef, fit protéger les décombres par un cordon de troupes ; lui-même ne quitta pas son poste. On dut à sa vigilance et à son courage d'avoir sauvé d'une ruine presque certaine, de la dévastation ou de la dispersion, le plus grand nombre des documents confiés à sa garde. Manoel de Maya fit transférer ensuite les archives, au fur et à mesure qu'on les tirait des décombres, dans le couvent de San Bento; elles y sont encore aujourd'hui, occupant de ci de là des pièces séparées, sans communication entre elles, où, par conséquent, les recherches sont fort difficiles pour le personnel des gardes. Dans l'une des salles, on voit encore un grand bénitier de faïence que Manoel de Maya, après le désastre de 1755, avait fait placer à la porte principale du dépôt; on y entrait en se signant, et cette pieuse pratique, après une ruine si heureusement évitée, était un touchant hommage de la reconnaissance du vieux savant.

La *Torre do Tombo* est actuellement administrée par un directeur général, un chef de bureau, un adjoint, M. da Costa Basto, quatre employés, quatre copistes et un relieur. Tout le détail du service repose sur M. Basto, qui est en même temps chargé d'un cours de diplomatique; aucun autre cours, dans le genre de ceux de notre école des chartes, n'est fait aux élèves, lesquels, du reste, se destinent d'ordinaire au notariat plutôt qu'à l'étude de l'histoire et des antiquités nationales. Le nombre des élèves varie de quatre à quatorze ; ils n'ont à subir ni examens ni concours; à la fin de l'année, le professeur, qui connaît le travail et le savoir de chacun, donne ou refuse les certificats d'aptitude, sans autre contrôle que celui de sa conscience.

La partie principale des archives occupe, au premier étage d'un des côtés du quadrilatère formé par le couvent autour d'une cour intérieure, de longs corridors parfaitement éclairés; les cellules qui s'ouvraient sur ces couloirs servent de bureaux aux employés; l'ordre matériel des liasses est parfait sur tout le parcours; s'il laisse un peu à désirer, au grand désespoir de M. Basto, qui ne cesse de gémir sur l'insuffisance du personnel, c'est dans ces pièces isolées où se déposent, au jour le jour, les archives courantes, sans que l'on ait le temps de les classer à leur arrivée.

Les archives renferment plusieurs collections distinctes; les plus importantes sont le *Corpo chronologico*, qui ne compte pas moins

de 80,000 pièces, et les *Gavetas* ou layettes, riches d'environ 50,000 pièces. On y trouve en outre quelques manuscrits du plus haut intérêt. Nous citerons entre autres une Bible, accompagnée des Commentaires de Nicolas de Lyra, en sept volumes in-folio. Ce merveilleux travail de calligraphie et d'enluminures fut exécuté en Italie et offert par le pape Jules II au roi dom Manoel[1]. Nous mentionnerons aussi le Livre des Blasons, recueil déjà ancien, où sont reproduites, dans un style large et riche, toutes les armoiries des grandes familles du pays.

Un catalogue spécial a été dressé à la fin du XVIII[e] siècle pour le *Corpo chronologico* et un autre pour les *Gavetas*. Le premier a sur le second cet avantage considérable qu'il fait connaître la date de chaque pièce; pour tous les deux, les indications sont tellement précises qu'on peut en un instant se procurer les pièces demandées. Pour le *Corpo chronologico*, un nom propre et une date suffisent; pour les *Gavetas*, le répertoire indique le numéro des layettes, de 1 à 20, celui de la liasse (*maço*) et celui du document. Sur le dos de chaque pièce, ou sur une chemise qui la renferme,

[1] Un des écrivains les plus éminents de l'Italie, M. le comte Luigi Cibrario, parle en ces termes de l'admirable bible de Nicolas de Lyra, dans ses intéressants souvenirs d'une mission en Portugal (*Ricordi d'una missione in Portogallo al re Carlo Alberto*) :

«En fait de livres à enluminures, le Portugal possède un trésor auquel nul autre ne peut être comparé. J'ai vu la riche collection du roi de Wurtemberg; j'ai vu les manuscrits à miniatures de Vienne, de Paris, de Turin, de Milan, de Sienne, de Rome, de Naples, du Mont-Cassin et de la Cava; mais je ne trouve rien qui mérite d'être mis en regard du trésor dont je parle : je veux dire la bible en sept volumes, avec commentaires de Nicolas de Lyra, offerte au roi D. Manoel par le pape Jules II, en reconnaissance de l'hommage que celui-ci lui avait fait du premier or apporté de l'Inde; D. Manoel le légua au monastère de Belem, qu'il avait fondé.

«Le premier et le second volume portent les noms des calligraphes qui les écrivirent en caractères merveilleusement beaux. Le premier est de la main de Sigismond de' Sigismondi, de Ferrare, qui l'écrivit en 1497; la même année, Alessandro Bersano écrivit le second; mais dans les six premiers volumes, il n'est fait mention d'aucun peintre... Le frontispice du 7[e] volume contient l'indication suivadte : *Floren. Man. pinxit hoc opus Florentiæ anno* MCCCCLXXXXVII. *mense iulii.*

«Il semble que l'on peut et même qu'on doit lire : *Florentius;* le nom peut être *Manni,* et c'était celui d'une famille florentine; mais il n'existe, que je sache, aucun renseignement sur un peintre ou enlumineur de ce nom.

«Cette précieuse bible..., enlevée par Junot, fut rachetée par Louis XVIII et rendue au roi D. João VI en 1817.»

est une analyse fort bien faite, plus développée que la table du catalogue. Si nous avions un regret à exprimer à propos de ce catalogue, nous dirions que l'ordre alphabétique y a été suivi d'une manière tout à fait irrationnelle et qui oblige, pour un seul nom, à dépouiller entièrement les trois volumes. Cherchez-vous par exemple des pièces relatives à Vasco de Gama, vous serez fort mal renseigné aux noms Vasco ou Gama; il vous faudra vous reporter aux mots Conde de Vidigueira, parce que Vasco de Gama portait ce titre, et aux noms de tous les pays, de tous les rois des pays qui ont été en rapport avec lui, et de toutes les personnes, souvent inconnues, qui ont parlé de lui. Vous connaissez l'existence d'une lettre relative à Pierre de Ronsard, pour qui Charles IX demande au Cardinal-Infant l'ordre du Christ; c'est au mot *Cardeal-Infante* que vous trouverez les indications nécessaires pour vous procurer la pièce.

Deux siècles, le XVIIe et le XVIIIe, nous intéressaient particulièrement. Par suite de circonstances dont nous n'avons pu avoir l'explication, le *Corpo chronologico* et les *Gavetas* ne renferment qu'un très-petit nombre de documents relatifs à cette époque; à vrai dire même, en général, les pièces antérieures ou postérieures au XVIe siècle ne forment, dans ces deux vastes collections, qu'une insignifiante minorité. Mais je ne sais s'il existe ailleurs, sur le XVIe siècle, une autre collection aussi riche. Peut-être est-il permis de supposer qu'à l'époque du tremblement de terre de 1755, les salles affectées aux autres périodes de l'histoire du Portugal ont été les plus maltraitées.

Quoi qu'il en soit, la nature même de la classification des catalogues a eu pour conséquence d'étendre considérablement les limites de notre travail; forcé de les dépouiller dans toute leur teneur, nous ne nous sommes pas borné à relever les indications utiles à nos seules études; nous avons extrait de ces répertoires tous les renseignements relatifs, de près ou de loin, à l'histoire de France. C'est de ce catalogue abrégé que nous donnons ici la traduction en reproduisant exactement les formes portugaises, en suivant l'ordre alphabétique des index, en multipliant enfin les renvois, afin de faciliter les recherches dans les documents originaux. Il nous a semblé que c'était remplir le véritable objet de notre mission que de la faire servir, autant que possible, à l'intérêt général.

CATALOGUE

DES DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONSERVÉS

AUX ARCHIVES DE LA *TORRE DO TOMBO*, À LISBONNE.

I

CORPO CHRONOLOGICO.

1. Amiral de Châtillon.

Lettre de João Pereira d'Antas au roi; le roi de France l'a invité à s'informer du motif pour lequel dix ou douze de ses sujets avaient été pendus à Lisbonne. — 4 février 1565. — *Voy.* Pereira d'Antas (João), n° 118, 1.

2. Amiral de France[1].

1. Copie d'un ordre portant défense aux navires de se rendre dans les ports du Brésil, à la requête de Belchior Rapozo, gentilhomme de l'ambassadeur de Portugal en France. — 15 juin 1532. — *Voy.* Rapozo (Belchior), n° 145.

2. Lettre relative aux représentations faites au roi de France à l'occasion de vols commis au préjudice des sujets portugais. — Septembre 1536.

3. Lettre du roi de France portant défense de laisser sortir des ports de ce royaume aucun navire français sans la permission de l'amiral. — 30 juin 1542.

4. Lettre de D. Francisco Pereira informant le roi de Portugal que l'amiral de France est arrivé à Paris par crainte de la maison de Guise. — 6 janvier 1564. — *Voy.* Pereira (D. Francisco), n° 117; Cardeal (cardinal) de Châtillon, n° 28, 1; Gouvea (Diogo de), n° 67, 10.

3. Ango (Jean, vicomte).

Lettre du roi de France aux gouverneurs de Provence, etc. portant défense de retenir les prises faites par celui-ci sur les Portugais, en compensation de celles que les Portugais avaient faites sur lui, éva-

[1] L'amiral de France était : en 1532, en 1536 et en 1542, Philippe Chabot, comte de Charny; en 1564, Gaspard de Coligny II, seigneur de Châtillon, tué le jour de la saint Barthélemy. C'est lui qui est désigné au n° 1 sous le titre de «amiral de Châtillon.»

luées à deux cent cinquante mille ducats. — 22 mars 1530. — *Voy.* BISPO (évêque) de Tanger, n° 17, 2; ROI DE FRANCE, n° 150, 11.

4. ANNES (Le licencié Alvaro).

1. Lettre au roi sur ce qui s'était passé entre lui et le duc de Savoie au sujet des joyaux de l'infante et des cent mille cruzades de son contrat de mariage. — 5 novembre 1521 [1].

2. Lettre au roi au sujet de la manière dont le duc de Savoie traite l'infante, etc. — 5 novembre 1521.

*. ANTAS (João PEREIRA d'). — *Voy.* PEREIRA D'ANTAS (João), n° 118.

*. ANTONIO (D.), prieur de Crato, compétiteur à la couronne de Portugal à la mort du cardinal roi D. Henri. — *Voy.* BISPO PINHEIRO, n° 18; FERNANDES PIMENTEL, n° 60, et PRIEUR DE CRATO, n° 135.

5. ARAUJO (Manoel DE).

1. Lettre au secrétaire d'État au sujet des prises de navires portugais faites par des corsaires français; le roi de France réunit des gens de guerre et prépare une grande flotte en Bretagne, etc. — 8 mai 1548.

2. Lettre au secrétaire du roi, au sujet de certains navires français qui se rendent au Brésil dans l'intention de rebâtir le fort de Villegaignon; invasion de l'île de Madère projetée par un pirate anglais. — 26 avril 1561.

3. Lettre au cardinal-infant [2] au sujet du châtiment infligé à un soldat qui avait tenté de tuer le roi et la reine de France; entretien qu'il eut avec eux au sujet de la prise de l'île de Madère; prison de trois ambassadeurs d'Allemagne. — 16 novembre 1566.

4. Lettre au cardinal-infant au sujet des lettres patentes que le roi de France lui avait accordées contre le capitaine Montluc. — 23 novembre 1566.

6. ATAÏDE (D. Antonio DE), seigneur de Castanheira, etc.

1. Lettre au roi au sujet des proclamations lancées en Picardie et

[1] L'infante Béatrix, fille du roi Emmanuel et de sa seconde femme, Marie de Castille, épousa, en 1521, Charles III de Savoie; elle était sœur de la reine Isabelle, femme de Charles-Quint. Née en 1504, D. Béatrix mourut en 1538.

[2] Le cardinal infant D. Henri, né en 1512, cardinal en 1545, roi de Portugal en 1578, après la mort de son neveu D. Sébastien. Frère du roi Jean III et fils de D. Emmanuel, à la mort de Jean III, en 1557, il dirigea le royaume de concert avec Catherine d'Autriche, mère et tutrice de D. Sébastien.

dans les ports de Normandie pour défendre aux navires français de se rendre dans les ports du Brésil. — 28 août 1531.

2. Lettre au roi au sujet des formalités à observer par Gaspar Vaz dans le procès du séquestre du navire venu de la côte de Guinée à Rouen. — 9 septembre 1531. — *Voy.* VAZ (Gaspar), n° 168, 4.

7. AUTRICHE (D. Juan D').

1. Lettre de D. Francisco Pereira à la reine (Catherine d'Autriche, veuve de D. João III) au sujet de la remise que ce prince (D. Juan d'Autriche) lui avait faite de deux épées, deux dagues et deux ceinturons destinés au jeune roi (D. Sébastien, alors mineur). — 7 octobre 1567.

2. Lettre à la reine; il la remercie de la visite et des compliments que l'ambassadeur de cette princesse lui avait faits à l'occasion de sa nomination comme général de la flotte, etc. — 26 novembre 1567.

8. AZEVEDO (D. Manoel D').

Lettre au roi au sujet des chrétiens nouveaux qui sont allés du Portugal à Venise, pour passer de là chez les Turcs. — 10 mai 1518.

9. AZEVEDO COUTINHO (Le docteur Antonio DE), ambassadeur auprès de l'empereur, du pape et en Castille.

1. Lettre au roi sur ce qu'il n'a pas encore parlé à l'empereur de la paix avec la France. — 31 janvier 1519.

2. Lettre au secrétaire d'État sur la prise de Gênes par les Français, et sur ce qui se passait à l'égard du Maroc, etc. — 14 septembre 1521.

3. Lettre au roi sur les conditions de la paix signée par l'empereur avec le roi de France, et sur le mariage de la reine D. Leonor d'Autriche, veuve du roi D. Manoel de Portugal, sœur de Charles-Quint, avec François Ier. — 4 février 1526[1].

4. Lettre au comte de Vimioso, François Ier de Portugal[2]; il lui dit combien les Portugais brillaient au milieu des Espagnols, et avec quelle bienveillance l'empereur les traitait. — 16 mars 1526.

5. Lettre au secrétaire d'État Antonio Cardeiro; il a écrit au roi au sujet des affaires dont il est chargé, etc. — 6 avril 1526.

6. Lettre du roi le priant de lui faire dire ce que l'empereur avait

[1] Le mariage n'eut lieu qu'en juillet 1530.

[2] François Ier de Portugal, comte de Vimioso, connu par sa grande piété, se rattachait aux rois de Portugal ainsi qu'il suit : il était bâtard d'Alphonse II, bâtard d'Alphonse Ier, fils aîné d'Alphonse Ier de Bragance, bâtard de Jean Ier.

fait depuis l'emprisonnement du pape; réception de l'ambassadeur de France et d'Angleterre, etc. — 15 juillet 1527.

7. Le roi de France veut entrer en Castille dès que l'empereur se retirera sur ses vaisseaux. — 25 avril 1529.

10. Barboza (Francisco).

1. Lettre du roi, qui le remercie des nouvelles de France, etc. — 22 novembre 1516.

2. Lettre au roi au sujet de la guerre avec les Turcs, et de la concession de la bulle de la croisade au roi de France. — 15 janvier 1517.

11. Barros (Jorge de).

Lettre au roi au sujet de l'évêque de Viseu. Le bruit court que l'empereur va à Milan, le roi de France à Turin, et le pape à Bologne; qu'il avait concerté le mariage de sa petite-fille avec M. de Guise. 15 février 1541. — *Voy.* Guise (M. de), n° 70.

*. Beja (duc de). — *Voy.* Infant D. Luis, duc de Beja, n° 75.

*. Béarn (Le prince de). — *Voy.* Prince de Béarn, n° 127.

12. Biron (M. de).

Lettre d'Antonio Ribeiro au secrétaire d'État sur les faveurs accordées par le roi de France à M. de Biron, à Bordeaux. — 18 avril 1516.

13. Bispo (évêque) d'Aquila; D. Alvaro de la Quadra [1].

Lettre où il informe D. João Pereira d'Antas que les Anglais ont fait une alliance avec ceux d'Orléans. — 26 septembre 1562.

14. Bispo de Bordeos (évêque de Bordeaux).

Lettre d'Affonso Fernandez au roi sur ce que l'évêque de Bordeaux a fait faire un inventaire de tous les biens de son prédécesseur; forme de sa prise de possession. — 27 décembre 1538.

15. Bispo (évêque) de Çafim, D. Gonçalo Pinheiro.

1. Lettre qui le constitue député dans les questions de prises faites entre les Portugais et les Français. — 9 février 1536.

[1] Nous sommes forcé de donner les mots eux-mêmes du texte portugais : ce sont ces mots en effet qu'il faudrait chercher dans les catalogues portugais pour trouver les indications que nous avons traduites.

2. Procurations du roi de France et du roi de Portugal au sujet des prises faites entre les sujets des deux nations. — 15 juillet 1537.

3. Lettre au roi, demandant la permission de se servir de certain sujet portugais qui était à Bordeaux, comme d'un homme de vertu et de talent littéraire. — 6 février 1539.

4. Lettre au roi sur les causes des prises faites entre les Portugais et les Français. — 9 juin 1539. — *Voy.* PINHEIRO (le licencié Gonçalo), n° 120.

16. BISPO (évêque) de Santiago; D. BRAZ DE NETO, député pour les affaires de prises de mer engagées entre les sujets du Portugal et de la France.

1. Lettre au roi ; il donne avis à Sa Majesté qu'il a visité le duc d'Albe, et que l'empereur a signé la paix avec le roi de France. — 3 août 1529.

2. Lettre qui l'institue juge arbitre dans les questions de prises engagées entre les sujets des deux couronnes de Portugal et de France. — 16 juillet 1537.

3. Lettre du roi pour obliger les parties intéressées dans les affaires de prises engagées entre les sujets portugais et français à porter leurs causes à Fontarabie. — 20 novembre 1537.

17. BISPO (évêque) de Tanger; D. NICOLAS.

1. Lettre au roi; il informe Sa Majesté que l'on craint que le roi de France ne veuille déclarer la guerre à l'empereur, bien qu'il déclare s'en tenir aux traités de la dernière paix. — 18 février 1547.

2. Lettre au roi; il informe Sa Majesté des démarches faites par Theotonio Moniz auprès du cardinal de Meudon et du vicomte de Dieppe [1], pour les déterminer à porter au roi de France sa plainte de ce qu'on lui a pris un navire venant du Brésil. — 26 février 1547.

18. BISPO (évêque) PINHEIRO [2].

Largesses qu'il fit au peuple à l'occasion de l'élection d'un nouveau roi; avis au sujet de la légitimation de D. Antonio (prieur de Crato); cortége de la duchesse de Bragance, D. Catharina, visitant le roi;

[1] Vicomte de Dieppe. Dieppe faisait partie de la vicomté d'Arques. Sans doute ce titre de vicomte de Dieppe désigne le fameux armateur Jean Ango, qualifié de vicomte dans ce même catalogue.

[2] D. Antonio Pinheiro est un personnage intéressant pour la France; il fit ses études à Paris et professa la rhétorique à Sainte-Barbe. Aumônier, prédicateur, historiographe, garde des archives sous Jean III; précepteur du prince Jean, père de D. Sébastien; créé évêque de Miranda par celui-ci, puis exilé; nommé, en 1580, ambassadeur à la cour de Philippe II, à la veille de l'annexion du Portugal à l'Espagne.

joie du peuple qui la proclame reine. — 27 janvier 1580. — *Voy.* DUQUEZA (duchesse) de Bragance, D. Catharina, n° 52; FERNANDES PIMENTEL (Vasco), n° 60.

* BODIN (Jean). — *Voy.* SILVEIRA (João), n° 161, 1, et n° 213.

19. BORGES (Adrião).

Lettre sur l'arrivée à la cour de Portugal d'un ambassadeur de l'empereur (Charles-Quint), demandant au roi (Jean III) qu'il se déclarât ami du roi de France et lui remît Mme Leonor (d'Autriche), sa sœur (sœur de Charles-Quint, troisième femme et veuve depuis le 13 décembre 1521 du roi D. Manoel), avec sa dot. — 8 septembre 1522.

20. BORGES (Pedro), corregedor de Lagos.

Lettre au roi sur l'emprisonnement de Jacques, secrétaire de l'ambassadeur de France. — 1er novembre 1538.

*. BOURBON (Louis DE), prince de Condé. — *Voy.* PRINCE DE CONDÉ, n° 129.

21. BRANDÃO (João), consul à Anvers et secrétaire de l'ambassade de Castille.

1. Lettre au roi, au sujet de l'accord de l'empereur et du roi de France; ambassade envoyée au pape par les Vénitiens pour implorer sa pitié, etc. — 8 août 1509. — *Voy.* EMPERADOR (empereur) Charles-Quint, n° 53, 1.

2. Lettre au roi sur le déplaisir qu'on éprouvait en Castille de ce que le mariage du prince (de Portugal) avec Mme Leonor se s'accomplît pas. — 30 mars 1517. — *Voy.* CORREA (Pedro), n° 42, 2.

22. BRETAGNE (Vice-amiral de), à Brest.

Lettre de Honoré Cais (*sic*) au roi, pour lui demander de laisser libres deux navires, équipage et cargaison, qui lui ont été pris. — 26 octobre 1529. — *Voy.* CAES ou CAIS, n° 26.

23. BRITO (Duarte DE).

Lettre au roi sur les violences des Français, qui ont mis à sac l'île de Porto-Santo. — 26 juillet 1522.

24. BULEUX, conseiller de la princesse Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, fille de l'empereur Maximilien.

Lettre au roi de Portugal en lui envoyant Buleux, chargé de lui

offrir ses bonnes grâces et son amitié. — 2 février 1525. — *Voy.* MARGUERITE (La princesse), n° 88.

25. CABRAL (Diogo).

1. Lettre au roi sur l'arrivée de certains navires français à l'île de Madère, qui manquait de défenses. — 15 février 1552.

2. Lettre au roi sur l'effroi que jeta dans l'île de Madère l'arrivée de sept vaisseaux de guerre français; nécessité de fortifier Machico, Santa Cruz, etc. — 20 octobre 1553.

26. CAES ou CAIS (Honoré), ambassadeur du roi de France.

1. Lettre au roi de Portugal; il donne avis à Sa Majesté qu'il a à lui remettre des lettres de son roi, de madame et de la reine de Navarre, etc. — 21 août 1528.

2. Lettre au roi sur ce qui avait été fait par son souverain, au sujet de la paix. — 18 octobre 1528.

3. Lettre au roi, lui demandant de laisser libres deux navires, équipage et cargaison, faits prisonniers par le capitaine de Brest, vice-amiral de Bretagne. — 26 octobre 1529.

4. Lettre au secrétaire du roi, le priant d'obtenir de son maître la liberté de deux navires, équipage et cargaison, faits prisonniers par le capitaine de Brest, vice-amiral de Bretagne. — 26 octobre 1529.

5. Lettre au roi sur la destruction du Turc devant Vienne, d'où se retirèrent très-maltraitées les forces des Vénitiens et des autres puissances. — 29 novembre 1529.

6. Lettre au roi sur son voyage en Portugal. — 12 avril 1535.

7. Lettre au roi de France; il lui rend compte de l'état dans lequel sont arrivés plusieurs navires dans les ports de Cascaes et de Cadix. — 15 août 1545.

*. CARDEIRO (Antonio), secrétaire d'état. — *Voy.* AZEVEDO COUTINHO, n° 9, 5.

27. CARDEAL (cardinal) AMULIO[1].

Lettre où il demande au roi de Portugal de venir au secours des Français contre les Turcs. — 13 février 1563.

[1] C'est sous les mots CARDEAL (cardinal), CONDE (comte), comme ci-dessus sous le mot BISPO (évêque), comme plus loin sous les mots DUQUE (duc), etc. que nous donnons les indications relatives à certains personnages; l'ordre suivi dans le *Corpo chronologico* nous en faisait une obligation pour faciliter les recherches.

28. CARDEAL (cardinal) DE CÂTILLON.

1. Lettre de D. Francisco Pereira, informant le roi que le cardinal est arrivé à Paris, par crainte de la maison de Guise. — 6 janvier 1564.

2. Lettre de Joâo Pereira d'Antas, informant le roi que le cardinal a renoncé au chapeau et à toutes les dignités ecclésiastiques pour épouser Mlle de Hauteville. — 27 février 1564 [1].

29. CARDEAL (cardinal) COLONNA, vice-roi de Naples.

Lettre de Pedro de Souza au roi; il informe Sa Majesté que le cardinal Colonna est mort empoisonné pour avoir voulu tuer le pape, monter au trône et livrer le royaume de Naples aux Français. — 7 septembre 1532 [2].

30. CARDEAL-INFANTE (cardinal-infant), D. Henrique.

Lettre du roi de France qui le prie de faire en sorte que le roi de Portugal (D. Sébastien) accorde l'ordre du Christ à Pierre de Ronsard. — 14 novembre 1570. — *Voy.* n° 188.

31. CARDEAL (cardinal) DE TORTOSA.

Lettre où il informe le roi que l'armée de l'empereur a battu les Français, pour que l'ordre soit donné de rendre grâce à Dieu de cette victoire. — 1er juillet 1521. — *Voy.* EMPERADOR (l'empereur) Charles-Quint, nos 53, 2, 3.

32. CARDEAL (cardinal) DE VOLTERRE.

1. Lettre de D. Miguel da Silva sur l'emprisonnement de ce cardinal. — 27 avril 1511.

2. Lettre de D. Miguel da Silva au roi; il informe Sa Majesté que le cardinal a voulu livrer la Sicile au roi de France; formalités pour son emprisonnement, et procès de ses crimes. — 23 mai 1523.

*. CARLOS (Le Prince D.) — *Voy.* PRINCE D. CARLOS, n° 134.

33. CARVALHO (Alvaro DE) gouverneur de Mazagan.

Lettre où il informe le roi qu'il a porté secours à un navire français qui avait fait côte à Mazagan. — 19 mai 1552.

[1] Odet de Coligny, né en 1515, nommé cardinal de Châtillon en 1533, frère de l'amiral de Coligny, embrassa comme lui la réforme, épousa Élisabeth de Hauteville, dame de Loré, et mourut en Angleterre en 1571.

[2] Le cardinal Pompée Colonna, fameux par ses démêlés avec Jules II, Clément VI, etc.

34. Carvalho (Le docteur Gaspar de).

1. Lettre au roi, au sujet de la convention faite par l'archevêque de Braga avec maître Martial de Gouvea pour professer la grammaire, la rhétorique et la poésie en cette ville. — 10 août 1542.

2. Lettre au roi sur la prise d'un navire français par un galion de la flotte royale. — 23 juillet 1543.

*. Castille (Le Prince de). — *Voy.* Prince de Castille (le), n° 128.

35. Castro (D. Alvaro de).

Lettre au roi; il l'informe qu'il est venu quelques luthériens avec les prélats français pour troubler le concile de Trente. — 20 septembre 1562.

*. Chabot (Philippe). — *Voy.* Amiral de France, n° 2, 1, 2, 3, et Rois de France, n° 150, 11.

*. Charles IX. — *Voy.* Rois de France, n° 150.

*. Châtillon. — *Voy.* Amiral de Châtillon, n° 1, et Cardeal de Châtillon, n° 28.

36. Chaulx (M. de la), ambassadeur de Charles-Quint près de la cour de Portugal.

Lettre au roi au sujet de la victoire remportée par l'empereur sur les Français. — 2 juin 1522.

*. Claude, de France. — *Voy.* Rainha (reine) de France, n° 141.

37. Clénard (Jean), consul.

Lettre au sénat de Lisbonne pour l'informer de la peste qui régnait sur plusieurs points de la France et en Bretagne. — 11 septembre 1585.

*. Coligny (Gaspard de). — *Voy.* Amiral de Châtillon, et Amiral de France, n° 2, 4.

38. Collaço (Pedro).

Lettre au roi au sujet de la prise d'un navire par les Bretons. — 11 décembre 1509.

*. Condé (Louis de Bourbon, prince de). — *Voy.* Prince de Condé, n° 129.

39. Conde (comte) de Crouy.

Lettre au roi; il remercie Sa Majesté de l'honneur qu'elle lui a fait de lui écrire, et de ce qu'elle lui avait fait dire par l'ambassadeur Alvaro da Costa; il promet de faire tout son possible pour que l'affaire du mariage puisse se conclure. — 4 octobre 1518[1].

40. Conde (comte) de ..... gouverneur naval de Bretagne.

Lettre du roi, qui le remercie du bon vouloir qu'il met à le servir. — 2 décembre 1529.

41. Condestavel (connétable) de France, Anne de Montmorency.

1. Lettre à la reine au sujet de la nomination d'un ambassadeur en Portugal en remplacement de celui qui y était. — 28 janvier 1558.

2. Lettre au Cardinal-Infant, D. Henrique, au sujet des avantages qui résulteraient pour les deux cours de Portugal et de France, de l'union non-seulement des princes, mais encore des sujets. — 19 décembre 1566.

42. Correa (Pedro), conseiller du roi, envoyé en France, ambassadeur en Castille, intendant de la maison de la reine.

1. Lettre du roi; instructions sur la manière dont il se devait com porter avec l'empereur au sujet du mariage de Mme Léonor. — 1517.

2. Lettre au roi sur ce qu'il fit dans le voyage de Flandre, où il se rendait en sa qualité d'envoyé en France, chargé de traiter le mariage de Mme Léonor et du prince. — 13 janvier 1517. — *Voy.* Brandão (João), n° 21, 2.

3. Lettre au roi sur ce qu'il avait fait dans ses entretiens avec le roi et les princesses. — 5 février 1517.

4. Lettre au roi sur l'entretien qu'il avait eu avec l'empereur, et les honneurs qu'il en avait reçus. — 9 février 1517.

5. Lettre au roi sur le traité d'alliance signé entre le roi de Castille et le roi de France. — 14 février 1517.

6. Lettre au roi; le pape demande le secours du roi de Castille contre le duc d'Urbin, qui lui fait la guerre dans les pays mêmes de son patrimoine; le roi de France le pressait pour qu'il rentrât en Navarre. — 11 mars 1517[2].

7. Lettre au roi sur les plaintes que faisait M. de Rabasteins contre

[1] Philippe II, sire de Croy, premier duc d'Arschot, grand d'Espagne, souvent employé par Charles-Quint dans des négociations délicates.

[2] En février 1517, le duché d'Urbin avait été soumis à Laurent de Médicis, neveu du Pape.

Son Altesse au sujet des biens de son grand-père et de ses oncles. — 15 février 1517[1]. — *Voy.* Rabasteins (M. de), n° 137.

43. Correa da Silva (Martinho).

1. Lettre au roi sur l'arrivée à Alger de la flotte turque et de quelques vaisseaux français (*sans date*).

2. Lettre au roi : la flotte du Turc est partie pour le Levant, mécontente des Français. — 11 août 1558.

44. Correa de Souza (Antonio), capitaine de l'île S. Iago.

Lettre au roi sur ce que les Français avaient pris une caravelle venant de l'Algarve, etc. — 30 octobre 1544.

45. Costa (Alvaro da).

Lettre à Maria Borjes, sa mère, sur la victoire remportée par le roi de France contre le marquis du Gast dans une bataille livrée dans une ville de Savoye (bataille de Cerisolles ou de Carignan, livrée le 14 avril). — 22 avril 1544. — *Voy.* Cunha (Nicolao da), n° 47.

46. Costa (Maître João da), président du collége de Bordeaux.

1. Lettre au roi sur sa promotion à la dignité de président. — 12 septembre 1545.

2. Lettre au roi sur le bon ordre des études de Coïmbre, zèle des lecteurs [ou professeurs], etc. — 30 avril 1548.

3. Lettre au roi sur ce qu'il n'y a pas de généraux dans l'université de Coïmbre. — 30 juillet 1548.

4. Lettre au roi sur le nombre des étudiants de Coïmbre et des personnes vivant dans les colléges. — 14 décembre 1548.

*. Crato (D. Antonio, prieur de). — *Voy.* Bispo Pinheiro, n° 18, Fernandes Pimentel, n° 60, et Prieur de Crato, n° 135.

*. Croquet (João). — *Voy.* Silveira (João), n° 161, 10.

*. Crouy (Comte de). — *Voy.* Conde (comte) de Crouy, n° 39.

47. Cunha (Nicolao da).

Lettre à Léonor Lopes Corredoura, sa femme, au sujet de la victoire remportée (à Cerisolles, sous le commandement du comte d'An-

[1] Le titre d'Altesse s'appliquait alors au roi de Portugal, au roi d'Espagne, etc. Le titre de Majesté ne leur fut donné qu'au XVII[e] siècle. La famille de Rabasteins, illustre en Languedoc, avait eu plusieurs membres établis en Portugal.

guien) par les Français sur le marquis du Gast; les princes d'Allemagne se sont déclarés contre le roi de France, en faveur de l'empereur. — 22 avril 1544. — *Voy.* COSTA (Alvaro DA), n° 45.

48. DAUPHIN.

1. Lettre d'Affonso Lopes informant le roi que le roi d'Angleterre veut épouser la fille du dauphin. — 10 octobre 1515. — *Voy.* LOPES (Affonso), n° 82.

2. Lettre de Ruy Fernandes informant le roi que le dauphin (depuis Henri II) est parti pour la Picardie, avec le grand-maître, au secours de Campal (*sic;* lisez: *Saint-Pol*), qui avait été pris d'assaut. — 18 août 1537. — *Voy.* FERNANDES (Ruy), n° 59.

3. Lettre de D. Alexis de Menezes au roi; le roi de France a fait demander au pape d'annuler le mariage du dauphin, par faute de succession. — 11 janvier 1539 (Henri II, marié en 1533 avec Catherine de Médicis, n'eut son premier enfant qu'en 1543). — *Voy.* MENEZES (Alexis DE), n° 102 [1].

*. DUARTE (Francisco). — *Voy.* GOUVEA (le Dr DIOGO DE), n° 67, 15.

49. DUQUE (duc) de Gueldres.

Lettre de Damião de Goes, informant le roi de la guerre que soutenait en Flandre le duc de Gueldres comme allié de la France; préjudice qui en résultait pour le commerce. — 14 octobre 1515. — *Voy.* GOES (Damião DE), n° 64.

50. DUQUE (duc) de Parme.

Extraits de lettres sur sa sortie de Bruxelles, et de la convention des Hollandais pour obtenir des conditions différentes de celles qui avaient été signées avec l'Angleterre. — 4 octobre 1587.

51. DUQUE (duc) de Savoie, EMMANUEL-PHILIBERT.

1. Lettre de Bento Rodrigues informant le roi que les Français ont mis à sac la maison de ce prince, d'où ils ont enlevé le Saint-Suaire, et la ville de Verceil, d'où ils ont été repoussés par D. Ferdinand de Gonzague. — 30 décembre 1553. — *Voy.* RODRIGUES (Bento), n° 154.

2. Relation sur la capitulation et les articles de paix signés entre les Français et le duc de Savoie. — 27 mars 1559.

[1] Les indications qui précèdent sont fidèlement traduites, mais en partie inexactes; ainsi en 1515 la France n'avait pas de dauphin. Plus loin, au lieu de Campal, il faut lire Saint-Pol, qui fut en effet pris en 1537.

3. Lettre informant le roi du mariage du duc avec Mme Marguerite, fille du roi de France. — 25 avril 1559.

4. Lettre de D. Francisco Pereira au roi, sur le voyage du duc de Savoie en France, où il se retire. — 25 avril 1559.

5. Lettre de D. Francisco Pereira à la reine sur le départ du duc pour la France, le 10 juin de la présente année; dans ce voyage, ses dépenses s'élèveront à 80 mille cruzades. — 2 juin 1559. — *Voy.* PEREIRA (Francisco), n° 117.

52. DUQUEZA (duchesse) de Bragance, D. CATHARINA.

1. Démonstrations de joie que fit le peuple en l'acclamant reine lorsqu'elle visita le roi (cardinal D. Henrique) à Almeirim. — 27 janvier 1580. — *Voy.* BISPO PINHEIRO, n° 18.

2. Avis de la lettre qu'elle avait écrite au cardinal Farnèse au sujet de la nomination d'un légat apostolique pour traiter de la succession du trône; le pape avait nommé le cardinal Riario. — 19 avril 1580.

*. ÉCOSSE (Reine D'). — *Voy.* RAINHA (reine) d'Écosse, n° 140.

*. ÉLÉONORE D'AUTRICHE, reine de France. — *Voy.* RAINHA (reine) de France, n° 141.

53. EMPERADOR (empereur) CHARLES-QUINT.

1. Lettre de João Brandão au roi sur les rapports amicaux de Charles-Quint avec le roi de France. — 8 août 1509[1].

2. Lettre de l'amiral de Castille rapportant au cardinal de Tortoza quelques incidents de la bataille où l'empereur vainquit les Français près des monts de la Ramega. — 1er juillet 1521.

3. Lettre du cardinal de Tortoza au roi, avec la nouvelle que l'armée de l'empereur a défait celle des Français; le cardinal écrit pour qu'il soit rendu grâce à Dieu de cette victoire. — 1er juillet 1521.

4. Copie de la lettre du roi exprimant la satisfaction qu'il éprouve de la venue de l'empereur dans le royaume de Castille, et de la conclusion de la paix avec la France et la Navarre. — 20 août 1521.

5. Lettre de Ruy Fernandes au roi; il fait connaître ce que l'ambassadeur d'Angleterre avait négocié avec l'empereur pendant l'absence du secrétaire Barrozo, au sujet de son mariage projeté en France et de la dot qu'on voulait lui donner. — 25 avril 1522. — *Voy.* FERNANDES (Ruy), n° 59.

[1] Si la date 1509 est exacte ici, comme au mot BRANDAO (João) où elle se répète, c'est de Maximilien qu'il s'agit et non de Charles-Quint, qui ne recueillit sa succession qu'en 1519. — Sans doute c'est cette dernière date qu'il faut lire. — *Voy.* BRANDAO (João) n° 21.

6. Lettre de M. de la Chaulx au roi sur la victoire remportée par l'empereur sur les Français. — 2 juin 1522. — *Voy.* Chaulx (M. de la), n° 36.

7. Lettre d'Adrião Borges donnant avis au roi que l'empereur lui envoyait un ambassadeur pour l'engager à se réconcilier avec la France et à lui remettre Mme Léonor, sœur de l'empereur, avec sa dot, etc. — 8 septembre 1522. — *Voy.* Borges (Adrião), n° 19.

8. Lettre au roi sur la restitution d'un vaisseau castillan, repris par les Français, et dont on avait fait le procès en Portugal. — 2 février 1523.

9. Lettre de Jean Escalant exposant au roi que l'empereur est disposé à payer six mois de solde à vingt mille hommes pour marcher contre la France. — 30 mars 1523. — *Voy.* Escalant, n° 54.

10. Lettre au roi sur la victoire que lui-même, l'empereur, a remportée sur les Français à Pavie. — 14 mars 1525.

11. Lettre demandant au roi s'il voulait entrer dans la ligue formée contre le roi de France. — 31 mars 1526.

12. Lettre de M. (?) Laudem au roi sur ce que l'empereur, du consentement du roi de France, avait donné à sa sœur le comté d'Asti en Italie. — 5 juin 1531.

13. Traité pour une trêve de dix mois entre l'empereur et le roi de France. — 31 juillet 1537.

14. Lettre de João Rebello faisant part au roi que les troupes de l'empereur ont forcé les Français à quitter la ville de Siessa et autres lieux. — 15 septembre 1537.

15. Lettre de sauf-conduit donnée aux députés nommés par le Portugal et la France pour se rendre à Fontarabie, où ils devaient rendre leurs sentences dans les questions de prises de navires. — 28 septembre 1537.

16. Lettre à Luis Sarmento, son ambassadeur en Portugal, au sujet de la paix conclue avec la France. — 18 janvier 1538.

17. Lettre de Christovão Falcão (de Souza) au roi sur la prise faite par l'empereur d'un navire français venant du Brésil. — 1er octobre 1542.

18. Lettre de Balthazar de Faria au roi au sujet de ce qu'il avait fait avec le pape, à propos de ce que l'empereur devait être arbitre des différends existant entre le pape et le roi de France. — 16 février 1546.

19. Lettre adressée à D. Diogo de Mendonça, son ambassadeur à Rome; il lui donne avis de son prochain départ avec une armée contre le duc Maurice; alliance du Turc et de la France. — 24 mai 1552.

20. Lettre d'Alvaro Rodriguez au roi sur l'accord fait par l'empereur avec le roi de France. — 23 septembre 1552.

21. Lettre de D. Affonso de Lancastre, informant le roi que l'em-

pereur se propose de réunir son armée à celle de Flandre, pour bloquer Metz. — 20 octobre 1552. — *Voy.* Lancastre (D. Affonso de), n° 77.

22. Lettre de D. Affonso, grand commandeur, au roi, sur ce que l'empereur avait négocié avec le pape au sujet de la paix avec le roi de France. — 3 novembre 1552. — *Voy.* Lancastre (D. Affonso de), n° 77.

23. Nouvelles apportées par des lettres de Bruxelles au sujet de la bataille livrée par l'empereur aux Français près d'Amiens. — 20 août 1553.

24. Nouvelles des guerres de l'empereur Charles-Quint. — 20 octobre 1553 et 20 août 1554. — *Voy.* n°s 189 et 208.

*. Évêque d'Aquila, de Bordeaux, de Çafim, etc. — *Voy.* Bispo (évèque) d'Aquila, de Bordeaux, de Çafim, etc.

54. Escalant (João).

Lettre au roi au sujet de l'expédition et des affaires de l'Inde; ce que fit l'empereur pour payer six mois de solde à quarante mille hommes afin de marcher contre la France; raisons pour lesquelles plusieurs gentilshommes ont quitté la cour. — 9 avril 1523. — *Voy.* Emperador Carlos Quinto, 53, 9. Lettre du 30 mars 1523.

*. Falcão de Souza (Christovão). — *Voy.* Emperador (empereur) Charles-Quint, n° 53, 17.

55. Faria (Dr Balthazar de), ambassadeur à Rome. Nombreuses lettres, entre autres une relative à la France. — 16 février 1546. — *Voy.* Emperador (empereur) Charles-Quint, n° 53, 18.

56. Faria (Le docteur João de), ambassadeur à Rome et grand chancelier du royaume.

1. Lettre au roi; nouvelles de la bataille livrée par les Français près de Ravenne. — 16 avril 1516 [1].

2. Lettre au roi sur la bataille livrée entre l'armée du pape et les Français; liste des personnes tuées ou prisonnières. — 23 avril 1512.

3. Lettre au roi; bataille livrée par les Français et destruction de l'armée romaine. — 27 avril 1512.

4. Lettre au roi sur la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre. — 2 septembre 1514.

(On trouve plusieurs lettres du même ambassadeur au sujet de la mort du pape Jules II et de l'élection de Léon X.)

[1] Fausse indication. La bataille de Ravenne, gagnée par le jeune Gaston de Foix, duc de Nemours, qui y périt à l'âge de vingt-trois ans, est du 11 avril 1512. Le lendemain, la ville fut mise à sac. La pièce suivante, qui nomme les morts et les prisonniers, est intéressante à cause du nombre et de la qualité des personnages cités.

*. Farnèze (cardinal). — *Voy.* Duqueza (duchesse) de Bragance, n° 52.

57. Faro (D. Francisco de).

Lettre à la reine sur la négociation qu'il avait engagée avec le roi d'Espagne au sujet du mariage du prince (de Portugal) avec l'infante (d'Espagne); il ne passerait pas en Castille sans recevoir la fille du roi de France, malgré le refus de cette princesse. — 21 avril 1559.

58. Fernandes (Francisco), domestique de la reine de France.

Lettre de cette princesse demandant pour lui au roi la croix de l'ordre du Christ. — 29 février 1552.

59. Fernandes (Ruy), secrétaire du consulat de Flandre et ambassadeur en France.

1. Lettre au roi sur la guerre de Navarre; prix de certaines épices. — 13 juillet 1517.

2. Lettre au roi sur ce que l'ambassadeur d'Angleterre a eu un entretien avec l'empereur, qui a aussitôt envoyé un ambassadeur en France au sujet du projet de mariage, et pour régler les conditions de la dot que le roi voulait lui donner. — 25 avril 1552.

3. Lettre au roi; des commissaires du roi de France sont à Cisbourg pour tirer de la Hongrie et du Tyrol les sommes dues par l'empereur. — 16 novembre 1529.

4. Lettre sur la guerre engagée entre le roi de France et l'empereur, avec des nouvelles des places prises et de la paix qui se préparait en dernier lieu, etc. — 20 avril 1536.

5. Lettre à D. Diogo de Gouvea; le roi de France a défendu les prises sur les Portugais, et les voyages de ses navires au Brésil, à Malagueta, etc. — 21 août 1536.

6. Lettre au roi pour l'engager à représenter au roi de France combien il était mal informé des pillages et brigandages commis par ses sujets au préjudice des Portugais. — 24 novembre 1536.

7. Lettre au roi pour l'engager à représenter au roi de France que ses sujets avaient pris cinq vaisseaux portugais, contrairement au traité de paix. — 1537.

8. Lettre au roi sur la prise de Hesdin; mouvements de la flotte, du Turc et du roi de France. — 26 mars 1537.

9. Lettre demandant au roi qu'il envoyât des juges à Bayonne et à Fontarabie pour soutenir ses réclamations et ne pas donner au roi de France recours contre lui, etc. — 18 août 1537.

10. Lettre faisant connaître au roi le départ du dauphin pour la

Picardie, où il va secourir Saint-Pol; ceux de Bourgogne ont détruit Montreuil et approchent de Térouane; mort de la reine d'Écosse, etc. — 18 août 1537.

11. Lettre au roi; la France attend avec plaisir l'intervention de l'infant comme médiateur de la paix entre la France et l'empereur, etc. — 16 mars 1538.

12. Lettre annonçant au roi qu'il est arrivé un certain roi à Paris pour assister aux fêtes des mariages, etc. — 8 décembre 1538.

13. Lettre au roi sur la remise qu'il a faite des présents qu'il avait apportés pour le roi de France, les personnes royales et divers seigneurs, etc. — 27 novembre 1540.

60. Fernandes Pimentel (Vasco).

Lettre de D. Antonio, prieur du Crato, sur ce qu'il est en France, prêt à partir pour le Portugal avec des forces suffisantes pour tirer vengeance des tyrannies du roi de Castille. — 18 février 1582. — *Voy.* Bispo Pinheiro, n° 18.

61. Figueiredo (Le docteur Gaspar de).

1. Lettre au roi sur ce que l'ambassadeur de France en Angleterre a demandé la permission de se retirer; le peuple est en armes contre les nobles. — 27 août 1532.

2. Lettre au roi au sujet de la prise par les Français du fort de Straerdes, dont s'étaient emparés les Anglais; ceux-ci ont formé une grande armée pour le reprendre. — 10 août 1541.

3. Lettre au roi sur ce que la guerre est déclarée entre la France et l'Angleterre; l'ambassadeur de France a demandé congé pour sortir d'Angleterre. — 27 août 1549.

4. Lettre au roi sur les raisons qui portent à regarder comme certaine la guerre entre l'empereur et la France; prise de Valence, en Italie, et de deux villes sur le Pô. — 12 février 1551.

*. France. — Reine de France. — *Voy.* les n°s 141 et 150.

*. François Ier et François II. — *Voy.* Rois de France, n° 150.

62. Garcez (Lourenço), ambassadeur en France.

1. Bon pour qu'il lui soit payé deux cents cruzades pour frais de son voyage en Castille. — 2 février 1526.

2. Lettre du roi à João de Silveira, son ambassadeur en France, pour qu'il ait à certifier au roi de France que Lourenço Garcez était envoyé comme ambassadeur extraordinaire afin de traiter de la question d'une certaine prise. — 1530.

63. Giraldes (Francisco).

1. Lettre au roi sur les diverses sommes d'argent qu'il avait reçues en Angleterre, en France, etc. — 22 août 1579.

2. Lettre au roi; il a remercié le roi de France d'avoir annulé les lettres de marque ; ce prince est même dans l'intenti n d'envoyer un ambassadeur en Portugal, etc. — 17 septembre 1579.

3. Lettre au roi sur la paix de la colonie; navires qui se sont équipés en Angleterre; de quelle façon l'a traité le roi de France à sa cour. — 1er octobre 1579.

4. Lettre au secrétaire Miguel de Moura; sur l'invitation du roi de France, il a assisté aux fêtes du Saint-Esprit, où se trouvaient les ambassadeurs, et il a eu le pas sur celui de la Toscane, etc. — 5 janvier 1580.

64. Goes (Damião de), ambassadeur en Flandre et gardien-chef des archives de la *Torre do Tombo* (de la Tour du Livre).

1. Lettre au roi; il l'informe que les troupes de l'empereur, étant à Naples et sachant la mortalité qu'il y avait parmi les Français, sortirent en rase campagne et les mirent en déroute. — 2 octobre 1515.

2. Lettre au roi sur le préjudice causé au commerce par la guerre que le duc de Gueldres, allié de la France, faisait en Flandre. — 14 octobre 1515.

3. Lettre au roi sur l'état où se trouve la Tour du Livre (*Torre do Tombo*, où sont les archives). — 15 février 1549.

65. Goes (Pedro de).

Lettre au roi au sujet du combat qu'il eut à soutenir contre un navire français à la hauteur du cap Frio. — 29 avril 1554. (Le cap Froid, sur la côte méridionale du Brésil.)

66. Gonçalves (Affonso).

Lettre au roi sur la rencontre du brigantin du rachat des captifs avec un des sept vaisseaux français qui allaient chez les Petiguares, dans l'Amérique du Sud, et à l'île de Santa-Cruz. — 3 mai 1548.

67. Gouvea (Le docteur Diogo de), régent de l'université de Bordeaux et lecteur en (professeur d') Écriture (sainte).

1. Lettre d'André de Silveira au roi sur ce que Diogo de Gouvea est rentré en possession de l'or que les Français lui avaient pris. — 5 mars 1513. — *Voy.* Silveira (André da), n° 160.

2. Lettre de Jacomé Monteiro au roi sur ce que Diogo de Gouvea

a recouvré l'or que les Français lui avaient pris. — 9 mars 1513. — *Voy.* Monteiro (Jacomé), n° 107.

3. Lettre au roi sur ce qu'il est en possession de l'or qu'on lui avait enlevé; il désire savoir ce qu'il en doit faire. — 19 mars 1513.

4. Lettre au secrétaire du roi pour remercier le roi de lui avoir fait don de deux cents cruzades. — 8 mai 1525.

5. Lettre au roi; il se plaint de n'avoir pas touché les deux cents cruzades dont le roi lui avait fait présent. — 24 juillet 1525.

6. Lettre au roi sur l'emprisonnement du pape; en France, on a défendu de recevoir des dépêches de Rome; grande mortalité qui règne à Florence par suite de la peste. — 18 septembre 1527.

7. Lettre du roi au recteur de l'université de Paris pour le prier de donner à Diogo de Gouvea ce qui est nécessaire pour l'entretien de quelques élèves-chambriers portugais. — 15 janvier 1528.

8. Lettre au roi; le prince d'Orange n'a pas donné aux Napolitains le secours qu'il leur avait promis; péril où serait Rome si Naples était pris. — 19 juillet 1528.

9. Lettre au roi sur la prise faite au Brésil de quelques Français et d'un moine qui allaient habiter ce pays. — 1er mars 1531.

10. Lettre au roi; l'amiral de France lui a demandé d'écrire à Son Altesse (au roi) au sujet de la mise en liberté de certains Français prisonniers au Brésil. — 9 novembre 1531. — *Voy.* Amiral de France, n° 2.

11. Lettre au roi; l'archevêque de Rouen lui a demandé d'assister au procès des luthériens qui étaient en prison. — 17 janvier 1532.

12. Lettre informant l'ambassadeur de Portugal qu'il a été élu régent de l'université de Bordeaux et lecteur en écriture (professeur d'Écriture sainte); deux conseillers du roi de France ont reçu des lettres patentes pour aller juger des prises de ce pays et de celles du Portugal. (*Sans date.*)

13. Lettre au roi; il lui fait connaître les forces que les Français avaient sur mer pour la défense des places du Brésil. — 17 février 1538.

14. Lettre au roi sur les actes en théologie soutenus à l'université de Paris. — 3 février 1544.

15. Lettre au roi demandant une subvention en faveur de Fr. Duarte, afin qu'il pût soutenir ses actes publics à l'université de Paris. — 2 février 1545.

*. Gouvea (Martial de) — *Voy.* Carvalho (Gaspar de), n° 34.

68. Grand Maître de Malte.

Lettre du grand commandeur Affonso de Lancastre donnant avis

au roi que l'on a élu pour le poste de grand maître de Malte frère Claude (de la Sengle), grand hospitalier de France et ambassadeur (de l'ordre) à Rome; serment d'obéissance qu'il a prêté au pape. — 22 octobre 1553.

69. GRISSON (Antonio).

Lettre de D. Affonso, grand commandeur, au roi; il a été trouvé sur Ant. Grisson des lettres en chiffres relatives à l'alliance du prince de Salerne avec la France; pour ce fait, il a été décapité. — 24 septembre 1502. — *Voy.* LANCASTRE (D. Affonso DE), n° 77, 1.

70. GUISE (M. DE).

Lettre de Jorge de Barros au roi, sur ce que le mariage de ce prince avec la petite-fille du pape est vrai; le pape lui a donné en dot 75,000 cruzades en or, et 25,000 en bijoux. — 15 février 1541 [1]. — *Voy.* BARROS (Jorge DE), n° 11.

*. HENRI II. — *Voy.* ROIS DE FRANCE, n° 150.

71. HOMEM (André).

Lettre à João Pereira d'Antas, ambassadeur en France; il le prie de faire savoir au roi de Portugal que le roi de France l'a nommé son cosmographe. — 26 février 1565. — *Voy.* PEREIRA D'ANTAS (João), n° 118.

*. HONORÉ. — *Voy.* INFANT D. LUIZ, duc de Beja, n° 75; MELLO DE VASCONCELLOS (Alvaro), n° 98, 4, et SILVEIRA (João), n° 161, 6.

*. ISABELLE, reine de Castille. — *Voy.* RAINHA (la reine) Isabelle de Castille, n° 139.

72. JACQUES (M.).

Lettre priant le roi de donner l'ordre de presser le procès qu'il avait avec des capitaines de vaisseau. — 8 octobre 1521.

73. JACQUES (Christophe).

Lettre de João de Silveira au roi, sur ce que l'amiral de France a

[1] Date erronée. De 1534 à 1550, le Saint-Siége fut occupé par Paul III; mais ce n'est pas la petite-fille de ce pape de la maison de Farnèse qui épousa le duc de Guise, François de Lorraine; ce fut Anne d'Est, petite-fille d'Alexandre VI Borgia, par sa mère, et le mariage eut lieu le 4 décembre 1549. Peut-être s'agit-il d'un projet de mariage qui n'aurait pas eu de suite, avec Victoire Farnèse, fille de Pierre-Louis Farnèse Ier, duc de Parme, et par conséquent petite-fille de Paul III. Ce mariage ayant manqué, Victoire épousa, en 1547, Gui Ubaldo de la Rovère, duc d'Urbin. Voy. *Barros* (Jorge *de*), n° 11. A cette indication on retrouve la même date 1541; mais le quantième du mois est changé, — 16 au lieu de 15 février.

envoyé cinq navires au fleuve que Christophe Jacques avait découvert sur la côte du Brésil. — 23 décembre 1527. — *Voy.* Silveira (João), n° 161.

74. Jaques de Païva (Manoel).

Lettre à la reine; il a pris un vaisseau français dans le voyage qu'il a fait au cap Vert. — 1er septembre 1557.

75. Infant dom Luiz, duc de Beja, fils du roi Manoel, frère du roi João III.

1. Lettre de João de Silveira faisant part au roi que Honoré vient à sa cour pour y traiter du mariage de D. Luiz avec la fille du roi de France. — 27 septembre 1527.

2. Copie des instructions données par l'empereur Charles-Quint à Alvaro Mendes de Vasconcellos pour traiter avec le roi João III du mariage de D. Luiz avec la princesse d'Angleterre. — 9 février 1537[1].

*. João (Le prince) de Portugal. — *Voy.* Prince D. João de Portugal, n° 133.

76. Julier (Jean), portier du roi de France.

Lettre du conseil et des députés dans les procès relatifs aux prises entre les sujets français et les sujets portugais, afin que des citations pussent être faites sans ordre du juge. — 23 janvier 1538.

77. Lancastre (D. Affonso de), ambassadeur à Rome, grand commandeur.

1. Lettre au roi sur ses négociations avec le pape; on a décapité Antonio Grisson, sur qui ont été trouvées des lettres d'alliance entre le prince de Salerne et la France. — 24 septembre 1552. *Voy.* Grisson (Antonio), n° 69. — A ce mot, la date indiquée est 1502. La date exacte est 1552.

2. Lettre au roi sur ce qui a déterminé l'empereur à prendre Sienne; préparatifs de guerre du roi de France; état du prince de Salerne à Constantinople, etc. — 16 octobre 1552.

3. Lettre au roi; l'empereur a une armée qu'il se propose de réunir à celle de Flandre, dans le dessein de bloquer Metz; nombre des troupes qui composent cette armée. — 20 octobre 1552.

4. Lettre au roi sur les négociations entre le pape et l'empereur au sujet de la paix avec la France. — 23 novembre 1552.

[1] Ce mariage n'eut pas lieu. Dom Luiz, duc de Beja, avait une maîtresse avec qui même, dit-on, il était marié secrètement; il en eut un fils, D. Antoine, prieur du Crato, à qui Philippe II enleva la couronne de Portugal, après la mort du cardinal-roi D. Henri, sous prétexte que D. Antoine était enfant naturel.

5. Lettre au roi sur la prise et la mort de M. de Thermes lorsqu'il voulut entrer dans Parme, que défendait le prince de Macédoine. — 1er décembre 1552[1].

6. Lettre au roi sur l'élection comme grand maître de Malte de frère Claude (de la Sengle), grand hospitalier de France, et alors ambassadeur (de son ordre) à Rome. — 22 octobre 1553. — *Voy.* GRAND MAÎTRE DE MALTE, n° 68.

7. Lettre au roi; la reine d'Angleterre désire soumettre son royaume à l'autorité du pape, etc. — 18 novembre 1553.

8. Lettre au roi sur l'entrée des Français à Verceil. — 7 janvier 1554.

9. Lettre au roi sur ce que la paix est presque conclue entre le pape et l'empereur; le fort de Pontesture a été assiégé par les Français. — 13 octobre 1555.

10. Lettre au roi sur la publication de la paix; mariage du roi Philippe II avec Élisabeth, fille du roi de France Henri II et de Catherine de Médicis. — 18 avril 1559[2].

11. Lettre au roi; la France et l'Espagne ont licencié leurs troupes, par suite de la conclusion de la paix (traité de Cateau-Cambrésis); le roi Philippe II offre le port de Gravelines ou de Dunkerque aux Anglais; négociations des Français à cet égard, etc. — 10 décembre 1559.

78. LASSO DA VEIGA (Rodrigo).

Lettre au roi; il demande quelque faveur, par considération pour les services qu'il rend à la reine de France, en sa qualité de maréchal des logis. — 13 avril 1553.

79. LAUTREC (M. DE), général français.

Lettre d'Antonio de Silveira au roi; M. de Lautrec s'est emparé du duché de Melfes (de Barlette, de Trani, de Venouse, etc. le 23, le 24, etc. mars 1528, et non 1529). — 12 juin 1529.

80. LEITÃO (Diogo).

Lettre faisant connaître au roi que les corps de François Ier, roi de France, et de ses fils, ont été transportés à Paris. — 10 juin 1547.

*. LÉONOR d'Autriche, reine de France. — *Voy.* RAINHA (reine) de France, n° 141.

[1] Paul de la Barthe, maréchal de Thermes, fit toutes les guerres d'Italie à cette époque, mais ne mourut que dix ans plus tard, à Paris même, en 1562.

[2] Le mariage eut lieu le 22 juin.

81. Lesme (Jean) (?), lieutenant général des armées du roi de France.

Commission pour qu'il eût à faire comparaître devant lui, à Lyon, Thomas Affonso et autres. — 16 décembre 1529.

82. Lopes (Affonso).

Lettre au roi; le roi d'Angleterre veut se marier en France; il négocie le mariage de sa fille avec le dauphin, du prince de Galles avec la fille aînée du roi Philippe. — 10 octobre 1505[1].

83. Lopes (Lourenço).

Lettre au roi sur les mariages projetés en France et dans d'autres royaumes; la paix entre les souverains. — 4 février 1517.

84. Lopes (Thomé).

1. Lettre au roi, lui faisant connaître les projets de mariage engagés entre les rois de France et de Castille. — 21 septembre 1505.

2. Lettre au roi sur l'ambassade envoyée par le roi de France au roi des Romains. — 21 novembre 1505.

3. Lettre au roi sur ce que le roi de France demande au roi de Castille que M. de Rabasteins ne fasse pas son voyage par mer; on livre les plus grands seigneurs du royaume pour garants de sa personne. — 20 décembre 1505. — *Voy.* Correa (Pedro), n° 42, 7, et Rabasteins, n° 137.

4. Lettre au roi sur le présent et les lettres qu'il a remis à Madame et au prince. — 24 juillet 1510.

85. Lopes da Fonseca (Le docteur Pedro).

Lettre au roi sur ce qu'il a fait prisonniers dix-neuf Français, sur un navire également français, qui faisaient de la piraterie à la barre de Viana. — 19 février 1549.

86. Lopes de Sousa (Diogo).

Lettre au roi sur ce qui s'était passé avec le roi de France au sujet de la paix avec l'empereur. — 20 août 1555.

*. Luiz (Infant D.) duc de Beja. — *Voy.* Infant D. Luiz, duc de Beja, n° 75.

[1] Cette indication n'est pas conforme à celle qui se trouve sous la rubrique : Dauphin, n° 48, 1, ni pour le fait annoncé, ni pour la date; dans les deux cas nous avons suivi le texte. Mais pas plus en 1505 qu'en 1515 il n'y avait en France un dauphin : le fils aîné de François Ier, Henri II, naquit en 1519.

87. LUTHER (Martin).

1. Lettre de D. Miguel de Silva, ambassadeur à Rome, au roi, sur l'emprisonnement de Luther. — 25 mai 1523.

2. Lettre de D. Miguel de Silva au roi sur ce que l'emprisonnement de Luther est faux. — 10 juin 1523.

*. MACÉDOINE (Prince de). — *Voy.* LANCASTRE (D. AFFONSO DE), n° 77, 5.

*. MAGDELAINE, reine d'Écosse. — *Voy.* RAINHA (reine) d'Écosse, n° 140, 1.

*. MALTE (Le grand maître de). — *Voy.* GRAND MAÎTRE DE MALTE.

88. MANOEL (D. Nuno).

Lettre du roi pour offrir au roi de France une flotte contre les conjurés de la Rochelle. — 1575.

89. MARGUERITE (Madame)[1].

1. Lettre au roi, à qui elle envoie offrir son amitié par son conseiller Bulaux (*sic*). — 12 février 1521. — *Voy.* BULEUX, n° 24.

2. Lettre à son frère, en lui recommandant Pedro Aleman, gentilhomme de sa maison. — 22 octobre 1529. — *Voy.* MATONTE (Francisco), n° 93.

3. Lettre de D. Pedro Mascarenhas au roi sur la mort de cette princesse. — 10 décembre 1530. — *Voy.* MASCARENHAS, n° 92.

90. MARGUERITE DE PARME, fille naturelle de Charles-Quint.

Lettre de l'ambassadeur de l'empereur en Angleterre à cette princesse, sur la destination des navires équipés au Havre de Grâce. — 20 décembre 1561. — *Voy.* n° 219.

*. MARIE STUART, reine d'Écosse. — *Voy.* RAINHA (reine) d'Écosse, n° 140, 2.

91. MARTINZ MASCARENHAS (D. Fernando).

Lettre informant le roi qu'il a accompagné jusqu'à Narbonne l'archevêque de Braga et l'évêque de Liria. — 28 janvier 1564.

[1] Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, fille de l'empereur Maximilien, née le 10 janvier 1480, morte à Malines le 5 décembre 1530, fondatrice de la célèbre église de Brou, à une demi-lieue de Bourg. Une autre princesse du même nom, Marguerite de Savoie, fille de Charles-Emmanuel, née en 1589, mariée en 1608 au duc de Mantoue, était vice-reine de Portugal à l'époque de la révolution de 1640. — Voy. PRINCESSE MARGUERITE, n° 126.

92. Mascarenhas (D. Pedro), grand écuyer, etc.

1. Ordre pour qu'il puisse passer librement en France, où il va visiter le roi par ordre de son souverain. — 6 mars 1526.

2. Bon pour une somme de 315,000 reis (environ 1,650 livres), en payement de ses frais de poste lorsqu'il alla en France. — 9 mai 1527.

3. Lettre annonçant au roi la mort de Mme Marguerite. — 16 décembre 1530. — *Voy.* Marguerite (Madame), n° 89.

4. Lettre au roi; il lui fait part qu'il a assisté incognito au couronnement du roi des Romains; l'empereur avait convoqué les États (les cortès), et envoyé en France un ministre extraordinaire. (*Sans date.*)

5. Lettre au roi; il l'informe qu'il a envoyé prisonnier à la cour de Portugal certain pilote gagné par les Français. — 15 janvier 1532.

93. Matonte (Francisco).

Lettre de Mme Marguerite au roi en sa faveur. — 2 mars 1529.

94. Mello (Francisco de), gentilhomme de la chambre.

1. Ordre au consul en Flandre de lui payer son séjour pendant les trois années qu'il a passées à Paris pour ses études. — 7 février 1514.

2. Ordre de lui payer 38,160 reis (environ 420 livres) pour frais de séjour, pour le temps passé à l'université de Paris. — 20 février 1517.

3. Ordre de lui payer son séjour en Flandre. — 11 février 1519.

4. Ordre de lui donner 100 cruzades pour payer ses études en Flandre. — 19 septembre 1519.

95. Mello (Ruy de).

Lettre où il informe le roi qu'il a l'ordre de ne pas entrer en France tant que João de Sepulveda y sera; il attendait les ordres du roi lui-même. — 25 juillet 1536.

96. Mello Coutinho (Manoel de), ambassadeur en Castille.

1. Lettre au roi; il lui fait connaître que l'empereur est parti pour l'Espagne, qu'il renonce à ses États en faveur du roi d'Angleterre (Philippe II d'Espagne), son fils, afin de se retirer chez les Jeronymites de Palencia; ce qui s'était passé à propos du pape, qui avait demandé des armes aux ambassadeurs. — 10 octobre 1555.

2. Lettre au roi; le roi de France est arrivé à Bruxelles; le duc est aux portes de Rome; les Anglais attendent que le roi de France in-

tervienne pour rompre la trêve. — 15 novembre 1556. — *Voy.* PAPE (le) Paul IV, n° 113.

3. Lettre au roi sur la prise de Calais par les Français; on dit que le Turc envoie au roi de France une flotte considérable. — 15 janvier 1558.

*. MENDONÇA (Diogo DE). — *Voy.* EMPERADOR (empereur) Charles-Quint, n° 53, 19.

97. MEMORANSI (Montmorency) (M. DE).

Lettre d'Antonio Ribeiro au secrétaire d'État sur les faveurs que le roi lui a accordées à Bordeaux. — 15 avril 1516. — *Voy.* CONDESTABLE, n° 41[1].

98. MENDES DE VASCONCELLOS (Alvaro), ambassadeur en Castille.

1. Lettre au roi sur ce qui se passa avec l'empereur au sujet du traité avec le Maroc; le roi de France lui a fait dire que lui-même entrerait en Castille s'il entrait en Italie. — 27 avril 1529.

2. Lettre au roi; l'empereur a demandé 100,000 cruzades sur parole; le grand écuyer du roi de Hongrie demandait à emprunter certaine somme pour le rachat du roi de France. — 20 novembre 1531.

3. Lettre au roi; l'empereur est passé par Tournay pour célébrer la fête de la paix. — 14 décembre 1531.

4. Lettre au roi; l'empereur tient Honoré pour un homme fourbe, que le roi de France a envoyé en Portugal pour épier les affaires de Castille. — 6 septembre 1536. — *Voy.* HONORÉ.

5. Copie des instructions que lui donna l'empereur pour traiter avec le roi du mariage de D. Luiz et de la princesse d'Angleterre; de la guerre de France; de l'inquisition. — 9 février 1537. — *Voy.* INFANT D. LUIZ, n° 75.

6. Lettre au roi sur la grande quantité d'argent et de crédits que le roi de France tenait à Rome en vue de l'élection d'un pape de son parti; l'empereur préparait une grande flotte. — 21 octobre 1538. — *Voy.* n° 178.

99. MENDES DE VASCONCELLOS (João).

1. Lettre au roi sur l'accord des rois de France et de Navarre, et départ de leurs ambassadeurs. — 23 juillet 1512.

2. Lettre au roi sur la négociation engagée entre la France et la Castille au sujet du Maroc; siége d'Oran; serment du roi de Navarre. — 7 septembre 1512.

[1] Nous suivons le texte portugais qui écrit : MEMORANSI; c'est sous cette forme que l'on trouvera ce nom dans les catalogues.

3. Lettre au roi sur la guerre des Français contre les Espagnols. — 26 novembre 1512.

4. Lettre au roi; le roi des Romains a été élu empereur, sous le nom de Charles-Quint, à la mort de Maximilien. — 6 juillet 1519. — *Voy.* n° 214.

100. MENDONÇA (Alvaro).

Lettres des reines de France et de Hongrie recommandant à la reine de Portugal la mission de Mendonça. — 7 février 1558[1].

101. MENDONÇA (D. Diogo DE), ambassadeur de l'empereur à Rome.

Lettre de l'empereur lui annonçant qu'il part avec son armée contre le duc Maurice; alliance du Turc avec la France. — 24 mai 1552.

102. MENEZES (D. Alexis DE), ambassadeur en Castille.

1. Lettre au roi sur la tempête qu'a éprouvée la flotte de Barberousse; l'empereur a fait dire au roi de France qu'il envoyât des procureurs de ses peuples devant les cortès. — 25 décembre 1538.

2. Lettre au roi; le roi de France a fait demander au pape d'annuler le mariage du dauphin (Henri II avec Catherine de Médicis) pour défaut de succession. — 11 janvier 1539. — *Voy.* DAUPHIN, n° 48, 3.

103. MENSIS (Louis DE), consul français.

Supplique afin qu'on lui accorde les mêmes privilèges dont jouissent les consuls vénitiens et allemands. — 13 février 1613.

104. MESQUITA PIMENTEL (Manoel DE), capitaine du fort de la Mine.

Lettre au secrétaire Pierre de Alcaçova sur la chasse qu'il a donnée à cinq navires; sous son gouvernement, les Français n'ont fait aucun rachat, etc. — 14 avril 1559.

*. MEUDON (Cardinal DE). — *Voy.* BISPO (évêque) de Tanger, n° 17, 2.

*. MONIZ (Theotonio). — *Voy.* BISPO (évêque) de Tanger, n° 17, 2.

105. MONCHAMP (Bertrand DE).

Lettre de juge-arbitre dans les affaires de prises entre les sujets français et portugais. — 2 août 1537.

[1] La reine de France était Catherine de Médicis; quant à la reine de Hongrie, il est plus difficile de la désigner, et nous soupçonnons ici une erreur. En effet, la reine de Hongrie, femme de l'empereur Ferdinand Ier, était morte en 1547.

106. Monsarrate (Fr. João de).

Lettre au roi; il a été pillé par les Français avant son arrivée à Sant-Iago. — 12 novembre 1551.

107. Monteiro (Jacomé).

1. Lettre au roi; le Dr Diogo de Gouvea a recouvré l'or que les Français lui avaient pris.— 9 mars 1513. — *Voy.* Gouvea (le Dr Diogo de), n° 67, 2.

2. Lettre où il informe le roi que le roi de France faisait usage des prises que ses sujets faisaient sur les Portugais en vue d'un emprunt pour la guerre. — 10 mars 1527.

*. Montluc. — *Voy.* Araujo (Manoel de), n° 5, 4, et Roi de France, n° 150, 38.

*. Montmorency (Le connétable Anne de). — *Voy.* Condestable Anne de Montmorency, n° 41. — *Voy.* aussi le n° 97.

108. Moses (Zacharias).

Lettre au chevalier Giraldi sur les motifs qu'avait le prince d'Orange pour faire des incursions contre la Rochelle. — 14 juin 1571.

*. Navarre (Le prince de). — *Voy.* Prince de Navarre, n° 131.

109. Navarro (Pedro).

Lettre au roi sur ce qu'il est congédié par suite de l'accord entre l'empereur et le roi de France. — 20 mars 1525.

*. Orange (Le prince d'). — *Voy.* Prince d'Orange, n° 132.

110. Noronha (D. Francisco de).

Lettre au roi sur les brocards envoyés par la reine de France (Éléonore d'Autriche), à l'occasion du mariage de l'infante avec le duc de Bragance; gentilshommes français qui passaient en Piémont. —8 juin 1542.

111. Pacheco de Lima (Manoel).

1. Lettre au roi; de quelle manière il a défendu quelques navires de Castille et les a préservés des attaques des Français dans le port d'Angra. — 15 mars 1552.

*. Païva (Manoel Jaques de). — *Voy.* Jaques de Païva (Manoel), n° 74.

2. Lettre informant le roi qu'une flotte française s'avance à la hauteur des îles et fait diligence à la recherche de la flotte de Castille. — 30 septembre 1553.

112. PALHA (Gaspar), chargé d'affaires de Portugal près la cour de France.

1. Lettre au roi; on a appelé Léon Pancaldo à Paris pour l'envoyer dans l'Inde comme pilote. — 1er mai 1531.

2. Écrit fait par Gaspar Palha avec Léon Pancaldo, au nom du roi pour qu'il eût à ne pas naviguer et à ne pas fournir de cartes marines sans son ordre, moyennant une somme de 1,600 ducats qu'il a reçus. — 30 septembre 1531.

3. Bon pour qu'il lui soit payé 68 cruzades afin de se rendre aux frontières de France avec les savants envoyés par le roi. — 5 octobre 1538.

4. Copies de quatre lettres adressées au roi de France, au cardinal de Lorraine, à João Pereira d'Antas et au licencié Braz de Alvid, pour l'accréditer auprès d'eux au sujet de plusieurs affaires que le roi lui avait confiées. — 1555.

*. PANCALDO (Léon). — *Voy.* PALHA (Gaspar), n° 112, 1 et 2.

113. PAPE (Le) Paul IV.

Lettre de Manoel de Mello Coutinho au roi; le pape se fortifie et le duc (?) se prépare pour le combattre, disant qu'il attend du secours des Turcs ou du roi de France. — 6 novembre 1556. — *Voy.* MELLO COUTINHO (Manoel DE), n° 96.

114. PEDROZO (João), pourvoyeur général de l'armée.

Ordre pour connaître si les Français et les Anglais . . . . . (*Incomplet dans le texte.*)

115. PELISSON (Maître Raymond), ambassadeur en Portugal.

Lettre de François Ier, roi de France, pour l'accréditer. — 12 juillet 1536.

116. PERAULTUY et autres marchands français.

Représentation qu'ils firent au roi sur ce que leurs biens avaient été séquestrés et qu'ils avaient été condamnés aux galères pour être entrés dans le port de Lisbonne, poussés par une tempête. — 21 avril 1557.

117. PEREIRA (D. Francisco), ambassadeur en France.

1. Lettre au roi sur certaine proposition des cortès, où le pape avait demandé secours à l'empereur; accord de paix entre la France et l'Angleterre. — 17 avril 1548.

2. Lettre à la reine régente sur les articles qu'il avait remis au sujet de la paix que désirait le roi de France. — 16 février 1559.

3. Lettre faisant connaître à la reine que le roi de France insiste auprès de celui d'Allemagne pour que celui-ci passe par son royaume pour aller en Castille; que le maréchal de Saint-André, étant prison nier avec la duchesse de Lorraine, était venu à Bruxelles baiser la main du roi, qui lui avait fait présent de 50 cruzades, etc. — 6 avril 1559.

4. Lettre exposant au secrétaire Pedro de Alcaçova les précautions que devait prendre le Portugal contre les Anglais et les Français. — 21 avril 1559.

5. Lettre rapportant au roi... que le duc de Savoie allait se retirer en France. — 25 avril 1559.

6. Lettre exposant au roi... que l'évêque de Raz rappelait à son souvenir les pamphlets que le duc d'Albe devait lancer en France. — 2 juin 1559.

7. Lettre au roi sur la prison de la reine d'Écosse. — 27 avril 1566.

8. Lettre au secrétaire Pedro de Alcaçova sur la mort de Mme Marguerite; forme dans laquelle la cour témoigna sa douleur. — 8 mai 1567.

9. Lettre au roi sur la flotte qui s'équipait en France. — 17 juin 1567. — *Voy.* AMIRAL DE FRANCE, n° 2, 4; — CARDEAL (cardinal) de Châtillon, n° 28, 1; — DUQUE (duc) de Savoie, n° 51, 4, 5.

118. PEREIRA D'ANTAS (João), ambassadeur en France.

1. Lettre au roi sur les affaires dont il avait été chargé en France; mort du D[r] Braz de Alvid, qui était en ce pays avec les gens de l'infante. — 11 septembre 1555.

2. Lettre rapportant au roi que le roi de France est mort d'un accident. — 12 juillet 1559.

3. Lettre au roi sur l'emprisonnement de Belchior Vaz de Azevedo; désordres qu'il avait machinés, confiant dans l'amitié du roi de Navarre. — 19 octobre 1559.

4. Lettre informant le roi de la découverte de la conspiration des luthériens contre le roi de France et le cardinal de Lorraine; guerre d'Écosse. — 17 mars 1560.

5. Lettre exposant à la reine combien le roi de Navarre avait déclaré lui être obligé; ce prince va résider en France. — 12 août 1562

6. Lettre au roi au sujet du retrait d'un quarantième de la monnaie qui circulait dans le royaume; concordat fait avec Villegaignon: Sa Sainteté a accordé au roi de France une vente de biens ecclésiastiques pour les frais de la guerre. — 10 janvier 1563.

7. Lettre au roi sur la durée du concile de Trente; le cardinal de Châtillon a renoncé au chapeau pour épouser M[lle] de Hauteville. — 27 février 1561 (*sic*).

8. Lettre faisant part au roi de l'arrivée à la cour de France de trois milords anglais envoyés pour recevoir du roi de France le serment de garder la paix. — 16 juillet 1561.

9. Lettre au roi... sur ce que le roi de France a quitté Lyon à cause de la peste. — 2 août 1564.

10. Lettre au roi; le roi de France s'est retiré à Avignon à cause de la peste. — 29 septembre 1564.

11. Lettre au roi sur l'avis donné par le roi de France à l'amiral de Châtillon, au sujet de certains Français pendus à Lisbonne; malheur arrivé au duc de Lorraine et au duc de Guise. — 4 février 1565. — *Voy.* Amiral de Châtillon, n° 1; — Bispo d'Aquila, n° 13; — Cardeal de Châtillon, n° 28, 2.

*. Philippe II. — *Voy.* Prince de Castille, n° 128.

119. Pinel (Ayres).

1. Lettre au roi; il demande les gages de lecteur et professeur des cours pour le doctorat, sans préjudice de ce qui lui était dû comme professeur de jurisprudence. — 16 octobre 1547.

2. Lettre au secrétaire Pedro de Alcaçova sur les livres qu'il avait fait imprimer et ses services pendant treize années comme professeur à l'université de Coïmbre. — 12 septembre 1558.

120. Pinheiro (Le licencié Gonçalo).

Lettre de l'évêque de Celle au roi; Pinheiro n'a pu jouir de sa prébende à cause d'un voyage qu'il a fait en France pour le service du roi. — 1[er] février 1538. — *Voy.* Bispo de Çafim, Gonçalo Pinheiro, n° 15.

121. Pinheiro da Veiga (Le docteur Thomé).

1. Lettre qui le nomme maître des requêtes du palais, tout en le laissant dans son emploi de procureur de la Couronne. — 5 mars 1637.

2. Ordre pour assister au conseil de conscience afin de juger la cause des gentilshommes qui s'étaient réfugiés en Castille. — 4 avril 1641.

122. Pinto (Le docteur Antonio).

Copie du décret qui révoque la sentence rendue à Rome contre lui. — 9 juillet 1643. — Voy. n° 132, 2.

123. Pires de Tavora (Lourenço), ambassadeur à Rome.

1. Lettre au roi : le pape a nommé un cardinal de seize ans, homme vil et de basse condition; magnificences du pape à l'occasion de son élection; personnages qui sont venus visiter Rome, etc. — 31 mai 1550.

2. Lettre au roi; il y a eu quelques désordres en France à la mort du roi. — 22 juillet 1559.

124. Porto Carreiro (Francisco).

Lettre au roi sur les prises faites par les Français au Brésil; le gouverneur Duarte da Costa ne lui a pas donné de vaisseaux pour marcher contre eux. — 20 avril 1555.

125. Princeza (la princesse)..... (?).

Lettre au roi sur son voyage en Portugal; remercîments pour les fêtes qu'on lui avait données, les honneurs qu'on lui avait rendus. — 20 octobre 1552.

126. Princeza (la princesse) Marguerite.

Lettre patente qui lui confère le titre de vice-roi et de capitaine général de Portugal. — 25 novembre 1634. — *Voy.* Marguerite (Madame), n° 88 et la note.

127. Principe (le prince) de Béarn.

Lettre de l'empereur au roi au sujet de la victoire remportée à Pavie sur les Français et où celui-ci avait été fait prisonnier. — 14 mars 1525.

128. Principe (le prince) de Castille (Philippe II).

1. Lettre du baron de la Garde au sujet des désordres des grands et des peuples, causés par le mariage de ce prince. — 14 février 1553.

2. Lettre de D. Affonso, grand commandeur, au roi; le pape a accordé au prince les dispenses nécessaires pour son mariage avec la reine d'Angleterre. — 10 janvier 1554.

3. Lettre au roi; le père du prince (Charles-Quint) lui a donné l'ordre de renoncer au gouvernement de ses royaumes britanniques et de remettre la régence aux mains de sa sœur. — 12 mai 1554.

129. PRINCIPE (le prince) DE CONDÉ, Louis de Bourbon.

Lettre à l'empereur sur l'état de la France. — 11 octobre 1562.

130. PRINCIPE (le prince) DE MACÉDOINE.

Lettre de D. Affonso, grand commandeur au roi, sur ce que le prince de Macédoine a défendu l'entrée de Parme contre M. de Formes (*sic*); [lisez : Termes]. — *Voy.* ci-dessus LANCASTRE (Affonso DE), n° 77, 5.

131. PRINCIPE (le prince) DE NAVARRE.

Lettre de João Mendes de Vasconcellos au roi sur le serment prêté par le prince de Navarre. — 7 septembre 1512.

132. PRINCIPE (le prince) D'ORANGE.

1. Lettre du docteur Gouvea au roi, sur ce que ce prince a fait défaut aux Napolitains, et ne leur a pas porté le secours qu'il leur avait promis. — 19 juillet 1528.

2. Lettre du docteur Antonio Pinto au roi, sur ce que le prince était parti en fugitif de Flandre pour la Picardie. — 10 janvier 1569.

3. Lettre de Zacharias Moses au chevalier Giraldi sur les raisons qu'avait ce prince pour se lancer contre la Rochelle. — 14 juin 1571.

133. PRINCIPE (le prince) D. JOÃO DE PORTUGAL.

Lettre du licencié Pedro de Gouvea au roi sur le mariage du prince, et réponse du roi de Castille sur ce mariage. — 18 septembre 1505. — *Voy.* n° 227.

134. PRINCIPE (le prince) D. CARLOS.

Lettre de son ambassadeur sur les formalités du mariage du roi de Bohême avec Mme Marie. — 21 juillet 1515.

135. PRIOR (prieur) DU CRATO, D. ANTONIO, fils de l'infant D. Luiz.

1. Acte de possession du monastère de Pombeiro, de l'ordre de Saint-Benoist. — 1561.

2. Procuration pour prendre possession du monastère de Pombeiro et des églises de sa dépendance. — 18 juin 1561.

3. Avis au nonce et à l'archevêque de Lisbonne sur sa légitimation. — 27 janvier 1580.

4. Lettre à Vasco Fernandes Pimentel sur ce qu'il est en France, prêt à partir pour le Portugal avec des forces suffisantes pour tirer vengeance de la tyrannie du roi de Castille. — 18 janvier 1582.

5. Déclaration des personnes qui lui avaient rendu obéissance.

— 4 novembre 1591. — *Voy.* Bispo Pinheiro, n° 18; — Costa (Maître João da), n° 46; — Fernandes Pimentel, n° 60.

136. Queixada (Luiz da).

Lettre informant la reine de la mort de la reine de France et donnant de meilleures nouvelles du roi. — 23 février 1558.

137. Rabasteins (M. de).

Lettre de Pedro Correa exposant au roi les plaintes formées par celui-ci au sujet des biens qui lui venaient de son aïeul et de ses oncles en Portugal et en Aragon. — 2 février 1527. — *Voy.* Correa (Pedro), n° 42, 7, et Lopes (Thomé), n°s 84, 3.

138. Rainha (la reine) D. Isabelle, reine de Castille, femme du roi D. Fernando.

Lettre de João Pereira d'Antas au roi, sur ce que le roi de Castille a permis à la dite dame de visiter la reine de France à Bayonne. — 4 février 1565[1]. — *Voy.* Pereira d'Antas (João), n° 118, 11.

139. Rainha (reine de Castille) D. Isabelle, femme du roi D. Fernando.

(Nombreuses lettres depuis le 16 mars 1440.)

140. Rainha (la reine) d'Écosse.

1. Lettre de Ruy Fernandes au roi, avec la nouvelle de sa mort. — 18 août 1537[2].

2. Lettre de D. Francisco Pereira au roi, sur ce que la reine d'Ecosse, enceinte de sept mois, a été prise dans son palais par les luthériens, qui avaient l'intention de la mettre à mort. — 27 avril 1566[3].

141. Rainha (la reine) de France.

I. Claude de France, première femme de François Ier, morte en 1524.

1. Lettre au roi de Portugal sur ce qui s'était passé avec elle au sujet de la paix avec la Castille. — 4 mars 1523.

[1] Nous n'avons pas à relever l'erreur manifeste ou de la date ou du nom, qui ne concordent pas. Peut-être faut-il lire une autre date plutôt qu'un autre nom, à en juger par les autres pièces parmi lesquelles figure celle-ci, et qui sont indiquées au numéro suivant

[2] Il s'agit ici de Magdeleine, fille aînée du roi de France, François Ier, qui, née en 1520, épousa Jacques V d'Écosse, le 1er janvier 1535, et mourut le 7 juillet 1537.

[3] Il s'agit ici de Marie Stuart, qui accoucha en effet, en 1566, du roi Jacques VI.

II. Léonor d'Autriche, veuve de D. Manoel, roi de Portugal, sœur de Charles-Quint, et femme de François Ier qu'elle épousa en 1530, morte le 18 février 1558. — *Voy.* Azevedo Coutinho, n° 9, 3; — Brandão, n° 21, 2.

2. Lettre au roi pour lui exprimer le chagrin que lui cause la mort de l'infant D. Fernando. — 7 janvier 1535.

3. Lettre au roi pour lui demander les insignes de l'ordre du Christ en faveur de Francisco Fernandes, son domestique. — 29 février 1552.

4. Lettre au roi pour lui exprimer le plaisir qu'elle éprouve de ce que sa nièce soit à la cour de Lisbonne et ait épousé le prince de Portugal. — 24 avril 1552.

5. Lettre au roi pour lui redemander des insignes de l'ordre du Christ en faveur de Francisco Fernandes, son domestique. — 7 octobre 1553.

6. Lettre au cardinal infant sur la joie qu'elle avait éprouvée, elle et son beau-fils (le roi de France, Henri II), en apprenant la conclusion de l'affaire qui était en négociation. — 19 décembre 1556. — *Voy.* nos 218 et 229.

142. Rainha (la reine) Marie d'Angleterre (femme du roi d'Espagne, Philippe II).

Lettre de. . . . . au roi, sur ce que cette princesse a assuré au pape qu'elle est toujours chrétienne, et qu'elle désire voir le royaume soumis au Saint-Siége apostolique; elle a demandé la confirmation du choix qu'elle a fait de certains évêques pour remplacer les schismatiques, etc. — 20 juin 1554.

143. Rainha (la reine) D. Maria.

Instruction à son ambassadeur à Rome au sujet de l'alliance entre les princes chrétiens contre les Mores. — 13 octobre 1505.

144. Rapozo (Belchior).

Lettre à Gaspar Vaz; il lui donne avis que, dès son arrivée à Rouen, il a fait aussitôt convoquer les marchands pour la restitution de la cargaison de la *Urca*. — 27 septembre 1531.

145. Rapozo (Belchior), gentilhomme de l'ambassadeur de Portugal en France.

Copie d'un ordre que l'amiral de France a donné à sa requête, pour empêcher les navires de se rendre en Guinée ou au Brésil. — 28 juin 1532. — *Voy.* Amiral de France, n° 2, 1.

146. Rebello (João), consul en Flandre.

1. Lettre au roi sur le nombre de troupes et de princes de l'armée de l'empereur qui avait assiégé Turin; nombre des troupes de France; le pape essaye de rétablir la paix. — 3 juillet 1536.

2. Lettre au roi, avec des nouvelles sur les actes de l'armée de l'empereur contre la France; régularité de sa marche; noms de ses généraux, etc. — 17 août 1536.

3. Lettre au roi avec la nouvelle que les Français [ont été battus] à Brignole par les troupes de l'empereur. — 17 août 1536.

4. Lettre au roi sur l'entrée des Français à Perpignan, et la remise des lettres de l'impératrice. — 13 octobre 1536.

5. Lettre au roi sur la conquête de la ville de Hesdin et de sa forteresse par les Français. — 22 mai 1537.

6. Lettre informant le roi que les Français ont abandonné trois localités en Savoie. — 12 septembre 1537.

7. Lettre donnant avis au roi que l'armée de l'empereur a fait abandonner par les Français, la ville de Siessa et autres lieux. — 15 septembre 1537.

8. Lettre au roi; nouvelles du roi de France et du duc de Savoie. — 15 octobre 1537.

9. Lettre au roi lui donnant avis qu'il a remis la lettre que le cardinal de Meudon avait écrite à Moniz. — 24 mars 1545. — *Voy.* Emperador (Empereur) Charles-Quint, n° 53, 14.

147. Rebello (Rodrigo).

Lettre donnant avis au roi que beaucoup de chrétiens nouveaux ont fui de Lagos pour Naples avec leurs femmes, leurs enfants et tout leur avoir. — 3 septembre 1543.

*. Ribeiro (Antonio). — *Voy.* Biron (M. de), n° 12.

148. Roi de Castille (Le).

1. Lettre exposant au roi qu'il a fait la paix avec le roi de France. — 11 janvier 1510.

2. Lettre au roi sur les victoires remportées par ce prince sur les infidèles; nouvelle de la trêve qu'il a signée avec l'empereur, l'Angleterre et la France. — 20 avril 1514.

3. Lettre informant le roi qu'il vient d'être élu empereur par le vote unanime de tous les électeurs. — 7 juillet 1519[1].

[1] Les deux premiers numéros concernent D. Ferdinand; le troisième, Charles-Quint.

149. Roi (Le) de Castille Philippe II.

1. Lettre du grand commandeur, D. Affonso de Lancastre, au roi, sur le mariage de ce prince avec la fille du roi de France. — 18 avril 1559.

2. Lettre de D. Francisco de Faro, exposant au roi que ce prince ne veut pas passer en Castille, sans d'abord avoir épousé la fille du roi de France, qui ne voulait pas le recevoir. — 21 avril 1559.

3. Lettre du grand commandeur, D. Affonso de Lancastre, au roi, sur ce que ce prince a offert aux Anglais le port de Gravelines ou celui de Dunkerque; ce que les Français faisaient dans cette négociation. — 10 décembre 1559.

150. Roi (Le) de France.

I. Louis XII.

1. Lettre de Thomé Lopes sur le mariage de ce roi (ou plutôt sur un projet de mariage). — 21 septembre 1505.

2. Lettre de Thomé Lopes au roi, sur l'ambassade que le roi de France envoya au roi des Romains. — 21 novembre 1505.

3. Lettre de João Mendes de Vasconcellos au roi sur l'accord fait par le roi de France avec le roi de Navarre, et le départ de leurs ambassadeurs. — 23 juillet 1512.

II. François I[er].

4. Lettre de Antonio Leitão au roi sur ce que le pape lui a accordé la (bulle de la) croisade pour sa guerre contre les Turcs. — 17 janvier 1517.

5. Lettre au roi; le roi de France, prisonnier dans le château de Madrid, prie le roi de le faire visiter par son ambassadeur, et de s'intéresser auprès de l'empereur pour sa liberté. — 14 octobre 1525.

6. Lettre de l'empereur au roi, pour le prier d'entrer dans la ligue formée par lui contre le roi de France. — 31 mars 1526.

7. Lettre de Ruy Fernandes informant le roi que François I[er] rassemble des troupes pour passer en Italie où l'on s'attendait à ce qu'il perdît la bataille. — 4 février 1527.

8. Lettre par laquelle il charge Angoulême, roi d'armes, de traiter l'affaire de la prise opérée sur les Français au Brésil par les sujets du roi de Portugal. — 6 septembre 1528.

9. Copies des lettres patentes pour prévenir le roi au sujet des navires qu'il avait envoyés au Brésil et sur lesquels on tua beaucoup de monde, bien qu'il y eût la paix entre les deux pays. — 3 juillet 1529.

10. Lettre de J. Brandão au roi sur les relations amicales du roi de France et de l'empereur. — 8 août 1529.

11. Lettre aux gouverneurs de Provence, portant défense de retenir les prises faites par le vicomte Jean Ango sur les Portugais, en compensation des représailles que ceux-ci lui firent subir, évaluées à 250 mille ducats. — 22 mars 1530.

12. Lettre portant qu'il sera pris connaissance à Bayonne et à Fontarabie, des prises entre les sujets du roi de France et ceux du roi de Portugal. — 9 mars 1531.

13. Lettre pour les conseillers de parlements, etc.; ils auront à décider sommairement des causes de prises entre les sujets français et portugais. — 4 août 1531.

14. Lettre pour que l'amiral ou son lieutenant à Rouen mette la saisie sur la cargaison d'un navire de Guinée pris sur les sujets du roi de Portugal. — 6 septembre 1531.

15. Lettre au roi de Portugal au sujet de la négociation ouverte pour ses droits sur la Savoie. — 4 juillet 1536.

16. Articles d'amitié, alliance et confédération avec le roi de Portugal. — 14 juillet 1536.

17. Lettre prescrivant à ses officiers de faire observer le traité de paix signé entre les rois de France et de Portugal. — 8 août 1536.

18. Lettre portant l'ordre de restituer aux Portugais les prises faites sur eux, et de punir, comme perturbateurs de la paix publique, les contrevenants à cet ordre. — 27 août 1536.

19. Lettre pour introduire certaine clause dans l'ordonnance rendue sur les prises faites entre ses sujets et ceux du Portugal. — 19 septembre 1536.

20. Lettre pour charger M. Montier de faire connaître à Sa Sainteté la mort du roi son père. — 31 mars 1537. (Erreur de date; on ne peut même corriger 1537 et le remplacer par 1547, puisque la mort de François I[er] est de 1546.)

21. Ordonnances sur l'élection de juges-arbitres pour décider les questions douteuses au sujet des prises entre les sujets français et portugais — 15 juillet 1537.

22. Lettre du roi de Portugal approuvant la convention faite avec le roi de France au sujet de la décision des questions de prises entre les sujets des deux royaumes. — 15 juillet 1537.

23. Lettre pour le roi au sujet de la lettre remise par D. Manoel sur l'entrevue du roi de France et de l'empereur. — 7 novembre 1538.

24. Sentence qui révoque le jugement de ses commissaires condamnant pour crime de lèse-majesté l'amiral de France et son cousin Philippe Chabot. — 29 mars 1542. — *Voy.* n[os] 204 et 233.

III. Henri II.

25. Lettre d'Alvaro Rodrigues au roi de Portugal sur l'accord fait entre le roi de France et l'empereur. — 23 septembre 1552.

26. Lettre du grand commandeur au roi sur les préparatifs de guerre du roi de France. — 16 octobre 1552.

27. Lettre de... au roi sur ce que le roi de France a défendu de laisser passer les lettres des Génois pour l'Espagne. — 20 juin 1554.

28. Lettre de Diogo Lopes de Sequeira (*sic*) au roi sur ses négociations avec le roi de France relativement à la paix avec l'empereur. — 20 août 1555. — *Voy.* Lopes de Sousa, n° 86.

29. Passe-port donné par le roi de France aux Pères de la compagnie de Jésus qui allaient à Rome pour assister à l'élection de leur général. — 23 février 1557.

30. Lettre de D. Francisco Pereira à la reine, sur ce que le roi de France presse l'empereur d'Allemagne de passer par son royaume pour se rendre en Espagne, etc. — 6 avril 1559.

31. Lettre pour les juges dans les affaires de prises entre les sujets des deux royaumes; ordre de rendre leurs arrêts dans un délai de cinq ans. — 19 février 1558.

32. Lettre de João Pereira d'Antas annonçant au roi de Portugal que le roi de France est mort par accident. — 12 juillet 1559.

IV. François II.

33. Confirmation des lettres patentes au sujet des prises faites sur les Portugais. — 1er août 1559.

34. Lettre de João Pereira d'Antas faisant part au roi de la découverte de la conjuration tramée par les luthériens contre le roi de France et toute la maison de Guise. — 17 mars 1560.

V. Charles IX.

35. Lettre de João Pereira d'Antas au roi de Portugal; le souverain pontife a accordé au roi de France la permission de vendre jusqu'à 40,000 ducats de biens ecclésiastiques pour couvrir les frais de la guerre. — 10 janvier 1563.

36. Lettre du cardinal Amulio demandant au roi de Portugal de secourir le roi de France contre les Turcs. — 13 février 1563.

37. Lettre demandant au roi de Portugal les insignes de l'ordre du Christ pour Camillo Ferraz. — 25 avril 1564.

38. Lettre défendant au capitaine Monteluc (*sic*) d'attaquer les vaisseaux de Portugal et d'Espagne. — 22 novembre 1566.

151. Roi (Le) d'Angleterre.

Lettre de Ruy Fernandes au roi de Portugal; le roi d'Angleterre

se plaint à Son Altesse le roi de Portugal de ce que la France lui a pris quelques vaisseaux. — 18 août 1537.

152. Roi de Portugal, D. Sébastien.

1. Discours sur sa vie et sur sa mort. — *Voy.* Autriche (D. Juan d'), n° 7, 1.

2. Déposition de D. Fernando de Castro, comte de Basto, sur la perte de ce roi à la bataille d'Alcacer-el-Kébir, en Afrique. — 9 juin 1592. — *Voy.* n° 188.

*. Rois de Portugal, D. Affonso V, Affonso VI, Pedro II. — *Voy.* n° 235.

153. Roi (Le) des Romains.

1. Lettre de Thomé Lopes au roi sur l'ambassade envoyée à ce prince par le roi de France. — 21 novembre 1505.

2. Lettre de Mafren Ragel au roi; on attend, sous un bref délai, entre le roi de France et le roi des Romains, ou la guerre ou la paix. — 18 septembre 1520.

*. Ribeiro (Antonio). — *Voy.* Biron (M. de), n° 12, et Montmorency (M. de), n° 97.

*. Rodrigues (Alvaro). — *Voy.* Emperador (empereur) Charles-Quint, n° 53, 20.

154. Rodrigues (Bento).

Lettre au roi sur le pillage fait par les Français à Verceil et dans le palais du duc de Savoie, d'où ils furent chassés par D. Francisco de Gonzague. — 30 décembre 1553. — *Voy.* Duque (Duc) de Savoie, Emmanuel-Philibert, n° 51, 1.

155. Rodrigues (João), ambassadeur en Castille.

1. Lettre donnant avis au roi que les Français ont pris la Navarre, et que, pour la recouvrer, on lui demandait des secours. — 7 juin 1521.

2. Lettre au roi sur la bataille et la victoire de l'empereur contre les Français, qui abandonnèrent Pampelune avec les honneurs militaires. — 7 juillet 1521.

3. Lettre au roi; des 250 Français qui étaient dans une place forte de la Navarre, 180 ont été tués par les Castillans et les autres ont été faits prisonniers. — 29 juillet 1521.

4. Lettre au roi sur [le bruit de] la mort du roi de France. — 23 mars 1523 (*sic*).

5. Lettre donnant avis au roi que l'empereur est resté satisfait des

dépêches qu'il lui communiquait; il levait 3,000 fantassins pour passer en Angleterre; guerre contre l'Écosse préparée par la France. — 18 mai 1523.

*. RONSARD (Pierre DE). — *Voy.* CARDEAL INFANTE, n° 30.

*. SAINT-ANDRÉ (Le maréchal DE). — *Voy.* PEREIRA (Francisco), n° 117, 3.

156. SALINAS (Antonio DE).

Lettre sur l'état des armes de l'Espagne et de la Lombardie, et de celles de l'ennemi, de la Savoie et de la France. — 10 mars 1526.

*. SARMENTO (Luiz). — *Voy.* EMPERADOR (empereur) CHARLES-QUINT, n° 53, 16.

157. SAM BLAUCHARD[1].

Instruction pour combattre le libelle qu'il présenta aux juges de France contre l'archevêque Pedro Lopes et autres. — 12 juillet 1539.

*. SÉBASTIEN. — *Voy.* ROI DE PORTUGAL, n° 152.

*. SENGLE (Claude DE LA). — *Voy.* GRAND MAÎTRE DE MALTE, n° 68.

158. SILVA (Luiz Affonso DE), commandeur.

1. Lettre au secrétaire du roi sur la maladie du roi de France; le nouveau pape est Espagnol. — 28 juillet 1515.

2. Lettre au roi sur les opinions différentes de l'empereur par rapport à la France et à l'Italie. — 7 juillet 1519.

159. SILVA (Miguel DE).

Lettre exposant au roi que . . . la paix n'est pas conclue entre la France et l'empereur; le pape ne termine aucune affaire à cause de la peste. — 2 octobre 1552. — *Voy.* CARDEAL (cardinal) DE VOLTERRE, n° 32.

160. SILVEIRA (André DE).

1. Lettre donnant avis au roi qu'on l'a envoyé auprès du roi de France pour lui parler de l'or que les Français lui avaient pris (sans doute avaient pris à Diogo de Gouvea; voir ci-dessous). — 23 février 1513.

2. Lettre au roi; le roi de France lui a remis l'or qu'il rendait à maître Diogo de Gouvea; mort du pape; maladie de la reine de France. — 5 mars 1513.

[1] Ne serait-ce point le nom du languedocien Saint-Blancard?

3. Lettre au roi; l'argent étant en sûreté à Rouen, il est allé à Paris pour demander qu'on le lui remît. — 22 mars 1513.

*. SILVEIRA (Antonio DE). — *Voy.* LAUTREC, n° 79.

161. SILVEIRA (João), grand écuyer tranchant, ambassadeur en France.

1. Lettre au roi sur ce qu'il fit avec le roi de France au sujet du voyage de Jean Bodin. — 12 mai 1510.

2. Instruction royale pour réclamer de la cour de France la restitution des prises faites par les pirates français. — 5 février 1522.

3. État des sommes qu'il a reçues pendant son séjour en France comme envoyé. — 13 février 1522.

4. Instruction royale au sujet de la demande qu'on pourrait lui faire de ses instructions pour les affaires dont il était chargé. — 18 février 1522.

5. Lettre au roi sur la prise faite par les Français d'un galion et de galères, et suspension de la vente des marchandises jusqu'à ce qu'on ait vérifié si elles appartenaient à Son Altesse (au roi) ou à ses vassaux. — 25 avril 1523.

6. Lettre annonçant au roi l'envoi d'Honoré à la cour de Portugal pour traiter du mariage de la fille aînée du roi de France avec l'infant D. Luiz. — 27 septembre 1527. — *Voy.* INFANT D. LUIZ, n° 75, 1.

7. Lettre annonçant au roi que l'amiral de France a envoyé cinq vaisseaux au fleuve découvert par Christophe Jacques sur la côte du Brésil. — 23 décembre 1527. — *Voy.* JACQUES (Christophe), n° 73.

8. Lettre faisant connaître au roi que le roi de France et Madame désirent qu'il se rende en Portugal pour traiter de certaines affaires. — 16 mars 1528.

9. Lettre du roi pour assurer au roi de France qu'il n'hésite pas à être le médiateur de la paix entre lui et l'empereur. — 24 juillet 1529.

10. Lettre au roi pour le prier de donner l'ordre à Jean Croquet de lui remettre l'argent nécessaire pour vivre à la cour de France. — 7 décembre 1529.

11. Lettre au roi sur l'accomplissement de la parole qu'il avait donnée de sa part à Madame. — 11 mai 1530.

*. SOUZA (Pedro DE). — *Voy.* CARDEAL COLONNA.

162. SPINOLA (Agustinho).

Lettre au roi; il a été assailli par 800 Français lorsqu'il allait en Corse pour payer les troupes. — 20 juin 1554.

163. Telles (André), ambassadeur en Castille.

Lettre au roi sur ce qui se passait en Espagne, en Allemagne et en France au sujet du concile de Trente. — 12 mai 1561.

164. Tello de Menezes (Dom Jorge).

Lettre donnant avis au roi qu'il a pris une caravelle avec dix Français et un Espagnol qu'il a remis, avec liste nominative, à Pedro Annes do Canto. — 30 mai 1553.

*. Termes (M. de). — *Voy.* Lancastre (D. Affonso de), n° 77, 5, et Prince de Macédoine, n° 130.

165. Vandôme (M. de) [*sic*].

1. Lettre du D[r] Gaspar Vaz, informant le roi que les discussions qu'il y avait entre le roi de France et l'empereur au sujet de la restitution de ses biens à ce prince sont terminées. — 2 décembre 1531. — *Voy.* Vaz (Gaspar), n° 168, 7.

2. Lettre de D. Gil Annes da Costa sur la victoire que le fils de ce prince, général de l'armée française, remporta en Piémont sur le marquis du Gast. — 24 avril 1544.

166. Vargas (Francisco de).

Renseignements qu'il donne à dom Diogo sur les flottes du prince Doria, de la France et de la Turquie, et sur leurs projets. — 5 septembre 1552.

167. Vasconcellos da Cunha (Bartholomeu), capitaine de la flotte armée à Rio-de-Janeiro contre les Français.

Lettre de Mem de Sa au roi sur les services rendus par ce capitaine dans cette expédition. — 31 mars 1560.

168. Vaz (Gaspar).

1. Lettre au roi sur ce qu'il a mis l'embargo sur un navire français; et, particulièrement, au sujet du mariage du dauphin. — 4 septembre 1531.

2. Lettre à... sur ce que Honoré Caes lui a montré l'argenterie que le roi de France envoyait comme présent à Sa Sainteté, et motifs pour lesquels l'évêque de Paris avait été arrêté. — 4 septembre 1531.

3. Lettre à D. Antonio de Almeida sur l'ordre qu'il avait reçu de séquestrer la cargaison d'un navire qui venait d'arriver à Rouen, venant de la côte da Mina. — 9 septembre 1531. — *Voy.* Ataïde (D. Antonio de), n° 6, 2.

4. Lettre au roi sur ce que l'amiral de France lui a fait passer une lettre pour séquestrer la cargaison d'un navire qui était arrivé à Rouen, venant de la côte da Mina. — 17 septembre 1531.

5. Lettre faisant connaître au roi les motifs pour lesquels aucun navire français ne passerait par les îles du cap Vert; état de l'affaire de la Malagueta. — 19 octobre 1531.

6. Lettre au roi sur ce que le chancelier de France avait arrêté la lettre relative aux prises faites sur le roi et sur ses vassaux. — 24 octobre 1531.

7. Lettre informant le roi que le grand chancelier a rempli les lettres de provision que le conseil de Bretagne ne voulait pas observer; fin des différends entre le roi de France et l'empereur au sujet de la restitution de ses domaines à M. de Vendôme. — 2 décembre 1531. — *Voy.* VANDÔME (M. DE), n° 165, 1, et n° 207.

169. VAZ (Jorge).

1. Lettre au roi sur la prise par quelques navires français d'un navire des négociants de l'île de Feu. — 10 juin 1542.

2. Lettre au roi sur les pillages commis par certains navires français sur les côtes des îles de Sant-Iago et du Feu. — 23 juin 1542.

170. VAZ (Le docteur Jorge).

Lettre demandant au roi de faire dresser l'inventaire des papiers qu'il avait rapportés de France dans deux coffres. — 4 mars 1544.

171. VAZ DE SOUSA (Martinho).

Lettre conseillant au roi de défendre aux corsaires français d'entrer dans la ville de Calheta. — 11 février 1552.

172. VENALDO (Agustinho DE), consul de Portugal à Gênes.

Lettre au roi sur la prise d'Ostie; le roi de France a pris en échange 700,000 écus en faveur de Sa Sainteté. — 12 décembre 1556.

*. VENDÔME (M. DE). — *Voy.* VANDÔME, n° 165.

173. VIEIRA (Henrique).

Lettre faisant connaître au roi que les Français ont vendu un navire et 14 hommes d'équipage pris au roi de Cuz. — 1er juillet 1543.

174. VILLEGAIGNON.

Lettre de João Pereira d'Antas au roi sur ce qu'il s'est mis d'accord

avec ce gentilhomme au sujet de la perte qu'il avait éprouvée à Rio-de-Janeiro. — 10 janvier 1563.

*. Vimioso (François Ier de Portugal, comte de). — *Voy.* Azevedo Coutinho, n° 9, 4.

175. Virgies (Pierre), Français de nation.

Arrêt défendant qu'il soit retenu plus longtemps dans les prisons de la cour pour n'avoir pas déclaré qu'il venait de France; motifs pour lesquels il devait être arrêté. — (*Sans date.*)

II

GAVETAS.

176. Affonso VI (le roi de Portugal).

Acte par lequel il se déclare patron des capucins français de Lisbonne. — 19, 3, 37 [1]. — *Voy.* nos 231, 232, 235,

177. Allemagne et France.

Lettre de frère André de l'Ile, général de l'ordre de Saint-François, au roi, avec diverses nouvelles de l'Allemagne et de la France. — 2, 8; — 6, 8.

178. Alvaro Mendes.

Mémoire au sujet du mariage de France. — 15, 1, 45. — *Voy.* n° 98.

*. Ambassadeur de France. — *Voy.* Embaixador, n° 198.

179. Amiens.

Sentence en faveur du roi au sujet du tiers du pain et du vin de la ville de ce nom. — 15, 15, 27.

180. Apologie de l'ambassadeur de France au sujet de son discours au concile de Trente. — 2, 6, 33.

*. André de l'Ile. — *Voy.* Allemagne et France, n° 177.

*. Angleterre. — *Voy.* Inglaterra, n° 212.

181. Bayonne.

Lettre en vertu de laquelle on prit à Pedro Ayres de Tavoado tous les biens qu'il possédait à Bayonne, par ordre du roi. — 11, 5, 15.

[1] Chacune des indications du catalogue des *Gavetas* ou layettes est suivie de deux ou de trois chiffres: le premier fait connaître le numéro de la layette; le deuxième, le numéro de la liasse; le troisième, le numéro du document.

182. BAYONNE, MEIJON-FRIO ET PENAGUION.

Enquête sur les droits et coutumes des pêcheries. — 8, 4, 4.

*. BON (Nicolas). — *Voy.* FRANÇOIS Ier, n° 204, 2.

*. BOURGOGNE (Duc, duchesse de). — *Voy.* DUC, DUCHESSE de Bourgogne, n° 194 et n° 197.

*. BRAGANCE (Le duc de). — *Voy.* DUC DE BRAGANCE, n° 195.

183. BULLE de Sixte IV, portant que les conquêtes du Portugal ne pourraient être empêchées par aucune nation. — 18, 7, 13.

184. CHAMBRE MUNICIPALE DE LISBONNE.

Lettre du roi D. Diniz sur quelques franchises. — 13, 3, 15.

185. CAMBRAY.

Traité de paix. — 15, 20, 21.

186. CAPITAINE GÉNÉRAL DE FONTARABIE.

Lettre sur les juges et les personnes présentes au jugement. — 15, 15, 34.

187. CARDINAL DE FERRARE et duc DE SAVOIE.

Nouvelles de France; gouvernement de Catherine de Médicis. — 2, 6, 24.

188. CARDINAL HENRI.

1. Lettre au roi D. Sébastien au sujet des chrétiens nouveaux. — 2, 2, 42. — *Voy.* ROI DE PORTUGAL, n° 152.

2. Décret des gouverneurs sur la succession du royaume. — 13, 8, 32. — *Voy.* CARDEAL INFANTE, n° 30.

189. CHARLES-QUINT.

Lettre au roi avec diverses nouvelles. — 15, 16, 21. — *Voy.* nos 53 et 208.

*. CATHARINA (D.). — *Voy.* REINE de la Grande-Bretagne, n° 230.

190. CATHERINE DE MÉDICIS.

Réponse au roi pour le remercier de la douleur qu'il témoigna de la mort de son fils. — 2, 6, 31.

191. Conquêtes du Portugal.

Loi pour ne pas faire d'affaires avec les étrangers. — 2, 4, 51.

192. Conseiller du roi de France.

Ordre pour qu'il lui soit fourni les provisions nécessaires. — 15, 11, 31.

193. Diogo Lopez de Sousa Quinston.

Lettre au roi; nouvelles d'Europe, et principalement d'Angleterre. — 2, 5, 56.

*. Duarte (L'infant D.) — *Voy.* Infant D. Duarte, n° 209.

194. Duc de Bourgogne.

1. Acte de fiançailles avec l'infante D. Isabelle. — 17, 6, 3.
2. Obligation de restituer la moitié de la dot. — 17, 2, 9.
3. Procuration pour recevoir en son nom l'infante Isabelle. — 17, 3, 3.
4. Quittance de la dot de l'infante Isabelle. — 17, 9, 20.
5. Quittance du payement de la dot. — 17, 1, 4.
6. Traité de mariage avec l'infante Isabelle. — 17, 1, 3.

195. Duc de Bragance.

Lettre au roi D. João III sur les corsaires de France. — 18, 7, 14.

196. Duc de Savoie.

Réponse du roi François de France sur les affaires de ce duc. — 18, 5, 11.

197. Duchesse de Bourgogne.

1. Lettre par laquelle (le duc) Philippe (de Bourgogne) s'oblige à ce que, par la mort de lui ou de la duchesse, elle ou ses héritiers aient la moitié de la dot. — 17, 6, 2.
2. Obligation qu'elle fit au duc, son mari. — 17, 7, 18. — *Voy.* Infante D. Isabelle, n° 211.

198. Embaixador (l'ambassadeur) de France.

1. Apologie du discours qu'il fit devant le concile de Trente. — 2, 6, 33.
2. Lettre sur ses logements à la cour. — 15, 9, 2.
3. Réponse que lui fit le roi Affonso IV de Portugal au sujet de la paix qu'il venait conclure avec l'Espagne. — 15, 24, 4.

199. Embaixador (l'ambassadeur) de Portugal à la cour de France.

Lettre du roi au sujet d'environ 400,000 cruzades que le roi lui fit demander. — 11, 8, 20.

*. Empereur (L'). — *Voy.* Imperador, n° 208, et Emperador, n° 53.

200. Europe et Grand Turc.

Lettre de Balthazar de Faria au roi portant nouvelles de l'Europe, etc. — 2, 5, 24.

201. France.

1. Lettre de Francisco de Moraes au comte de Linhares; nouvelles de France. — 2, 5, 24.
2. Lettre de la reine Léonor sur les terres qu'elle possédait en Portugal. — 20, 4, 28.
3. Pièce sur les prises faites par les Français. — 15, 15, 3.
4. Manifeste du roi Charles sur le fait de la religion.
5. Nomination de juges arbitres pour décider des brigandages commis par les Français contre les Portugais et réciproquement. — 15, 18, 14.
6. Papiers sur les représailles contre le Portugal. — 15, 24, 3.
7. Papiers contenant des nouvelles sur la guerre de la France contre l'Espagne. — 20, 2, 31.
8. Réponse sous forme de notes sur les affaires de France. — 18, 3, 4.
9. Lettre de frère André de l'Ile, général de l'ordre de Saint-François, au roi, portant différentes nouvelles de France et d'Allemagne. — 2, 6, 8.

202. France et Portugal.

1. Accord entre les deux rois sur les préjudices causés à leurs sujets. — 15, 16, 22.
2. Allégations de droit. — 15, 15, 32.
3. Pièces concernant les prises maritimes. — 15, 1, 2.
4. Traité de paix. — 2, 11, 18.

203. Français.

1. Donation à certains Français d'un terrain dans le voisinage du palais de Guimaraens. — 8, 1, 4.
2. Enquête au sujet des pillages commis par eux à Viana. — 15, 20, 19.
3. Provisions pour leur mise en liberté. — 20, 7, 20.

204. FRANÇOIS Ier.

1. Lettre sur les prises maritimes entre les deux couronnes. — 15, 2, 33.
2. Lettre pour le capitaine Nicolas Bon. — 3, 2, 7.
3. Lettre sur une capitainerie. — 3, 1, 19.
4. Lettre sur les sujets portugais résidant en France. — 3, 1, 18. — *Voy.* DUC DE SAVOIE, n° 196, et ROI DE FRANCE, n°s 150 et 233.

205. FRANÇOIS, duc de Bretagne.

Lettre pour un traité de trêves. — 18, 3, 56.

206. FRANCISCO DE MORAES.

Lettre au comte de Linhares; nouvelles de France. — 2, 5, 61.

207. GASPAR VAZ.

1. Lettre du roi sur ce qu'il est chargé de dire au roi de France. — 20, 1, 40.
2. Lettre sur ce qu'il est chargé de dire au roi de France. — 20, 1, 13.
3. Instruction sur ce qu'il doit dire au roi de France. — 20, 1, 13.
4. Ordre du roi pour qu'il ait à rentrer en Portugal, et pour savoir si les navires équipés dans le port français où il était sont partis. — 20, 2, 63.

*. HENRIQUE (L'infant D.). — *Voy.* INFANT D. HENRIQUE, n° 210.

208. IMPERADOR (l'empereur).

1. Lettre au roi sur la conclusion de la paix. — 18, 5, 10.
2. Lettre au roi au sujet de sa sœur, la reine de France. — 20, 4, 20. — *Voy.* n°s 53 et 189.

209. INFANT (L') D. DUARTE et le roi D. JOÃO, de bonne mémoire.

Alliance avec le roi Jean de Navarre et le gouverneur d'Aragon. — 18, 4, 19.

210. INFANT (L') D. HENRIQUE.

Traité de paix entre le Portugal, la Castille, l'Aragon et la Navarre. — 15, 23, 12.

211. INFANTE (L') D. ISABELLE.

1. Acte de ses fiançailles avec Philippe, duc de Bourgogne. — 17, 6, 13. — *Voy.* DUCHESSE DE BOURGOGNE, n° 197.

2. Procuration du duc de Bourgogne pour la recevoir en son nom. — 17, 3, 3.

3. Contrat de mariage avec Philippe, duc de Bourgogne. — 1, 1, 3.

212. INGLATERRA (l'Angleterre).

1. Lettre de Diogo Lopes de Sousa au roi, contenant des nouvelles de ce royaume. — 2, 5, 62.

2. Lettre du même au roi; nouvelles de l'Europe et principalement de l'Angleterre. — 2, 5, 56.

*. ISABELLE (L'infante D.) — *Voy.* INFANTE D. ISABELLE, n° 211.

*. JOÃO (Prince D.). — *Voy.* PRINCE D. JOÃO, n° 227.

213. JEAN BODIN.

Lettre au roi sur la satisfaction du roi de France; avis de sa venue comme ambassadeur de Portugal. — 20, 1, 37. — *Voy.* n° 161, 1.

214. JOÃO MENDES DE VASCONCELLOS.

Lettre au roi au sujet d'un engagement contre les Français. — 20, 5, 41.— *Voy.* n° 99.

215. JURAMENTO (serment) du roi D. Pedro Ier lors de son mariage avec D. Inhez de Castro. — 15, 20, 10.

216. LOI qui défend le commerce avec les étrangers dans les pays conquis. — 2, 4, 51.

217. LOIS.

1. Loi qui défend le jeu de banque. — 2, 4, 13.

2. Loi qui défend les mascarades. — 2, 4, 15.

3. Loi qui défend le tabac étranger et son introduction dans les pays conquis. — 2, 4, 68.

4. Loi qui défend l'usage du costume, de la langue des gitanos. — 2, 4, 42.

5. Loi sur les voitures. — 2, 4, 31.

218. LEONOR, reine de France.

Lettre sur les terres qu'elle possédait en Portugal. — 20, 4, 28. — *Voy.* RAINHA (reine) DE FRANCE, Léonor d'Autriche, nos 141 et 229.

219. MADAME la duchesse de Parme, gouvernante de Flandre.

Proposition que lui fit Luiz Mendes au sujet du cuivre qu'on introduisait en Portugal. — 2, 6, 34. — *Voy.* n° 90.

220. MADAME MARGUERITE.

Lettre sur le bon droit de Diogo de Haro. — 20, 2, 33

221. MÉDAILLES, STATUES, ÉDIFICES ANCIENS.

Loi portant défense de les détruire. — 2, 4, 64.

222. MEM DE SA.

Lettre au roi ; comment les Portugais chassèrent les Français de Rio-de-Janeiro. — 2, 10, 9

*. MORAES (Francisco DE). — *Voy.* FRANCISCO DE MORAES, n° 206.

*. PARME (Duchesse de). — *Voy.* MADAME, duchesse de Parme, n° 219.

*. PEDRO Ier. — *Voy.* JURAMENTO, n° 215.

223. PAPIERS FRANÇAIS; autre pièce en arabe. — 15, 20, 4.

224. PAPIER portant nouvelles de la guerre entre la France et la Castille. — 20, 2, 31.

225. PORTUGAIS résidant en France.

Lettre du roi François Ier à leur sujet. — 3, 1, 18.

226. PORTUGAL.

Traité avec la France au sujet des prises maritimes. — 15, 13, 15; — 15, 1, 2; — 15, 15, 1; — 15, 15, 2.

227. PRINCE D. JOÃO.

Commission que lui donna le roi D. Affonso V, son père, quand il alla en France. — 13, 10, 8. — *Voy.* n° 133.

228. PRIVILÉGE que le roi accorde par lettre aux étrangers, de pouvoir porter certains objets prohibés. — 15, 19, 43.

229. REINE DE FRANCE (LÉONOR D'AUTRICHE).

1. Clauses et articles envoyés de Castille au sujet du contrat de mariage de cette reine. — 17, 7, 2.

2. Lettre de félicitations. — 13, 8, 9.

3. Lettre où elle se dit libre d'inquiétudes; le roi est en bonne santé. — 3, 2, 16.

4. Lettre de l'empereur, son frère, au roi. — 20, 4, 20.

5. Lettre sur les terres qu'elle possédait en Portugal. — 20, 4, 48. — *Voy.* nos 141 et 218.

230. Reine de la Grande-Bretagne, D. Catharina.

Testament. — 16, 2, 19.

231. Reine (La) D. Luiza de Guzman, femme de João IV, mère d'Affonso VI.

1. Procès-verbal de la remise de ses os dans le couvent des religieuses déchaussées de Saint-Augustin. — 16, 2, 29.
2. Procès-verbal de décharge et remise de son corps aux religieuses Augustines. — 16, 2, 30.
3. Son testament. — 16, 2, 18.

232. Reine (La) Marie-Françoise-Isabelle d'Aumale, de la maison de Savoie-Nemours.

1. Testament. — 16, 2, 23.
2. Sentence qui annule son mariage avec le roi D. Affonso VI. — 18, 11, 8.

233. Roi (Le) de France.

1. Lettre du roi qui le remercie de la bienveillance qu'il a pour ses sujets. — 20, 1, 48.
2. Réponse du roi François Ier au roi de Portugal au sujet du duc de Beja. — 18, 5, 11.

234. Roi (Le) de Navarre.

1. Accord avec le roi D. João, de bonne mémoire, et l'infant D. Duarte. — 7, 4, 9.
2. Alliance avec le roi D. João, de bonne mémoire, et autres princes. — 18, 4, 19.

235. I. Roi (Le) de Portugal.

1. Lettre de recommandation écrite en français. — 15, 21, 19.

II. D. Affonso, comte de Boulogne-sur-Mer.

2. Traduction de la bulle du pape Grégoire qui l'oblige à observer, par serment, les prescriptions contenues dans les bulles d'Honorius et de Grégoire, etc. — 17, 9, 5.

III. D. Affonso V.

3. Lettre au roi Louis XI de France lorsqu'il sortit du royaume pour se faire moine. — 2, 11, 24.

4. Commission qu'il donna au prince son fils lorsqu'il partit pour la France. — 13, 10, 8.

5. Instruction à son ambassadeur en France près du roi Louis XI. — 2, 11, 5.

IV. Affonso VI.

6. Procès-verbal de la remise de son corps à Belem. — 16, 2, 24.

7. Papiers sur la régence de Portugal pendant l'absence d'Affonso VI. — 11, 8, 27. — *Voy.* Reine Marie-Françoise-Isabelle, n° 232.

V. D. Pedro II.

8. Dispense pour son mariage avec Marie-Françoise-Isabelle de Savoie-Nemours, femme de son frère Affonso VI, divorcée. — 18, 11, 8. — *Voy.* Vincent de Foras (Saint-), n° 237 et 238, 3.

236. Rollin.

Donation que fit le roi à lui et à d'autres Français de Villa-Franca-de-Xira. — 3, 11, 6.

237. Vincent de Foras (Église de Saint-).

Procès-verbal de la remise du corps du roi D. Pedro II dans cette église. — 16, 2, 28. — *Voy.* Roi de Portugal, n° 235, 8.

*. Savoie (Duc de). — *Voy.* Duc de Savoie, n° 196.

238. Testaments :

1. De D. Mathilde, comtesse de Boulogne-sur-Mer. — 16, 1, 18.
2. Du roi Affonso III, comte de Boulogne-sur-Mer. — 16, 2, 7.
3. Du roi D. Pedro II. — 16, 2, 21.

240. Villa-Franca-de-Xira. — *Voy.* Rollin, n° 236.

239. Vaz (Gaspar). — *Voy.* Gaspar Vaz, n°s 168 et 207.

241. Villa-Verde-dos-Francos.

Sentence par laquelle il a été jugé que la charte nouvelle est révoquée en ce qui touche aux prisonniers. — 10, 2, 4.

SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS DATÉS ET RELATIFS À L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONSERVÉS DANS LE *CORPO CHRONOLOGICO* DES ARCHIVES DE LISBONNE.

ANNÉES.	NOMBRE de pièces.	ANNÉES.	NOMBRE de pièces.	ANNÉES.	NOMBRE de pièces.
		Report.	155	Report.	312
1440.	1	1532.	6	1559.	16
1502.	1	1535.	3	1560.	2
1505.	9	1536.	16	1561.	7
1509.	3	1537.	18	1562.	4
1510.	3	1538.	12	1563.	2
1511.	1	1539.	4	1564.	6
1512.	5	1540.	1	1565.	3
1513.	5	1541.	3	1566.	6
1514.	3	1542.	7	1567.	4
1515.	5	1543.	3	1569.	1
1516.	4	1544.	6	1570.	1
1517.	13	1545.	4	1571.	1
1518.	2	1546.	1	1575.	1
1519.	6	1547.	4	1579.	4
1520.	1	1548.	6	1580.	5
1521.	9	1549.	3	1582.	1
1522.	6	1550.	1	1587.	1
1523.	9	1551.	2	1591.	1
1525.	7	1552.	19	1592.	1
1526.	7	1553.	11	1603.	1
1527.	8	1554.	8	1634.	1
1528.	8	1555.	6	1637.	1
1529.	15	1556.	3	1641.	1
1530.	5	1557.	3	1643.	1
1531.	19	1558.	7	Pièces sans date.	119
A reporter. . .	155	A reporter. . .	312	TOTAL.	403

INDEX CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

CONSERVÉS

AUX ARCHIVES DE LA *TORRE DO TOMBO*, À LISBONNE[1].

1440.

Souverains régnants : *France*, Charles VII; *Portugal*, Affonso V; *Rome*, Eugène IV; *Autriche*, Frédéric III.

. . . . Rainha (la reine de Castille) D. Isabelle. — 139.

1502.

Souverains régnants : *France*, Louis XII; *Portugal*, D. Manoel; *Espagne*, Ferdinand et Isabelle; *Rome*, Alexandre VI; *Allemagne*, Maximilien; *Angleterre*, Henri VII.

24 septembre. Grisson. — 69.

1505.

Souverains régnants : *France*, Louis XII; *Portugal*, D. Manoel; *Espagne*, Ferdinand; *Rome*, Jules II; *Allemagne*, Maximilien; *Angleterre*, Henri VII.

18 septembre. Prince D. João de Portugal. — 133.
21 *id.* Roi de France. — 150, 1.
21 *id.* Lopes (Thomé). — 84, 1.
10 octobre. Lopes (Affonso). — 82.
13 *id.* Rainha (reine) D. Maria. — 143.
21 novembre. Roi des Romains. — 153, 1.
21 *id.* Roi de France. — 150, 2.
21 *id.* Lopes (Thomé). — 84, 2.
20 décembre. Lopes (Thomé). — 84, 3.

1509.

Souverains régnants : *France*, Louis XII; *Portugal*, D. Manoel; *Espagne*, Ferdinand; *Rome*, Jules II; *Allemagne*, Maximilien; *Angleterre*, Henri VII, Henri VIII.

8 août. Brandão (João). — 21, 1, et Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 1.
11 décembre. Collaço (Pedro). — 38.

[1] Les noms et chiffres qui suivent chaque date renvoient aux noms et chiffres correspondants du catalogue alphabétique.

1510.

Souverains régnants : *France*, Louis XII; *Portugal*, D. Manoel; *Espagne*, Ferdinand; *Rome*, Jules II; *Allemagne*, Maximilien Ier; *Angleterre*, Henri VIII.

11 janvier. Roi de Castille. — 148, 1.
12 mai. Silveira (João). — 161, 1.
24 juillet. Lopes (Thomé). — 84, 4.

1511.

Souverains régnants : *France*, Louis XII; *Portugal*, D. Manoel; *Espagne*, Ferdinand; *Rome*, Jules II; *Allemagne*, Maximilien Ier; *Angleterre*, Henri VIII.

27 avril. Cardeal (cardinal) de Volterre. — 32, 1.

1512.

Souverains régnants : *France*, Louis XII; *Portugal*, D. Manoel; *Espagne*, Ferdinand; *Rome*, Jules II; *Allemagne*, Maximilien Ier; *Angleterre*, Henri VIII.

23 avril. Faria (Dr João de). — 56, 2.
27 *id.* Faria (Dr João de). — 56, 3.
23 juillet. Roi de France. — 150, 3. — Mendes de Vasconcellos (João). — 99, 1.
7 septembre. Prince de Navarre. — 131. — Mendes de Vasconcellos (João). — 99, 2.
26 novembre. Mendes de Vasconcellos (João). — 99, 3.

1513.

Souverains régnants : *France*, Louis XII; *Portugal*, D. Manoel; *Espagne*, Ferdinand; *Rome*, Jules II, Léon X; *Allemagne*, Maximilien Ier; *Angleterre*, Henri VIII.

23 février. Silveira (André da). — 160, 1.
5 mars. Silveira (André da). — 160, 2. — Gouvea (Le Dr Diogo de). — 67, 1.
9 *id.* Monteiro. — 107, 1. — Gouvea (Le Dr Diogo de). — 67, 2.
19 *id.* Gouvea (Le Dr Diogo de). — 67, 3.
22 *id.* Silveira (André da). — 160, 3.

1514.

Souverains régnants : *France*, Louis XII; *Portugal*, D. Manoel; *Espagne*, Ferdinand; *Rome*, Léon X; *Allemagne*, Maximilien Ier; *Angleterre*, Henri VIII.

7 février. Mello (Francisco de). — 94, 1.
20 avril. Roi de Castille. — 148, 2.
2 septembre. Faria (Dr João de). — 56, 4.

1515.

Souverains régnants : *France*, François Ier ; *Portugal*, D. Manoel ; *Espagne*, Ferdinand ; *Rome*, Léon X ; *Allemagne*, Maximilien Ier ; *Angleterre*, Henri VIII.

21 juillet. Prince D. Carlos. — 134.
28 *id.* Silva (Luiz Affonso de). — 158, 1.
2 octobre. Goes (Damião de). — 64, 1.
10 *id.* Dauphin. — 48, 1.
14 *id.* Duque (duc) de Gueldres. — 49. — Goes (Damião de). — 64, 2.

1516.

Souverains régnants : *France*, François Ier ; *Portugal*, D. Manoel ; *Espagne*, Ferdinand, Charles-Quint ; *Rome*, Léon X ; *Allemagne*, Maximilien Ier ; *Angleterre*, Henri VIII.

8 avril. Memoransi (Montmorency). — 97.
16 *id.* Faria (Dr João de). — 56, 1.
18 *id.* Biron (M. de). — 12.
22 novembre. Barboza (Francisco). — 10, 1.

1517.

Souverains régnants : *France*, François Ier ; *Portugal*, D. Manoel ; *Espagne*, Charles-Quint ; *Rome*, Léon X ; *Allemagne*, Maximilien Ier ; *Angleterre*, Henri VIII.

13 janvier. Correa (Pedro). — 42, 2.
15 *id.* Barboza (Francisco). — 10, 2.
17 *id.* Roi de France. — 150, 4.
4 février. Lopes (Lourenço). — 83.
5 *id.* Correa (Pedro). — 42, 3.
9 *id.* Correa (Pedro). — 42, 4.
14 *id.* Correa (Pedro). — 42, 5.
15 *id.* Correa (Pedro). — 42, 7.
20 *id.* Mello (Francisco). — 94, 2.
11 mars. Correa (Pedro). — 42, 6.
30 *id.* Brandão (João). — 21, 2.
13 juillet. Fernandes (Ruy). — 59, 1.
...(?)... Correa (Pedro). — 42, 1.

1518.

Souverains régnants : *France*, François Ier ; *Portugal*, D. Manoel ; *Espagne*, Charles-Quint ; *Rome*, Léon X ; *Allemagne*, Maximilien Ier ; *Angleterre*, Henri VIII.

10 mai. Azevedo (D. Manoel d'). — 8.
4 octobre. Conde (comte) de Crouy. — 39.

1519.

Souverains régnants : *France*, François Ier ; *Portugal*, D. Manoel ; *Espagne*, Charles-Quint ; *Rome*, Léon X ; *Allemagne*, Maximilien Ier, Charles-Quint ; *Angleterre*, Henri VIII.

31 janvier. Azevedo Coutinho (Le Dr Ant. de). — 9, 1.

11 février. Mello (Francisco de). — 94, 3.
6 juillet. Mendes de Vasconcellos (João). — 99, 4.
7 *id.* Silva (Luiz Affonso de). — 158.
7 *id.* Roi de Castille. — 148, 3.
19 septembre. Mello (Francisco de). — 94, 4.

1520.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, D. Manoel; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Léon X; *Angleterre*, Henri VIII.

18 septembre. Roi des Romains. — 153.

1521.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, D. Manoel, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Léon X, Adrien VI; *Angleterre*, Henri VIII.

12 février. Marguerite (M[me]). — 89, 1.
7 juin. Rodrigues (João). — 155, 1.
1[er] juillet. Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 2, 3.
7 *id.* Rodrigues (João). — 155, 2.
29 *id.* Rodrigues (João). — 155, 3.
20 août. Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 4.
14 septembre. Azevedo Coutinho (Le D[r] Ant. de). — 9, 2.
8 octobre. Jacques (M.). — 72.
5 novembre. Annes (Le licencié Alvaro). — 4, 1, 2.

1522.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Adrien VI; *Angleterre*, Henri VIII.

5 février. Silveira (João). — 161, 2.
13 *id.* Silveira (João). — 161, 3.
18 *id.* Silveira (João). — 161, 4.
25 avril. Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 5.
2 juin. Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 6.
8 septembre. Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 7.

1523.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Adrien VI, Clément VII; *Angleterre*, Henri VIII.

2 février. Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 8.
4 mars. Rainha (reine) de France. — 141, 1.
23 *id.* Rodrigues (João). — 155, 4.
30 *id.* Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 9.
25 avril. Silveira (João). — 161, 5.
18 mai. Rodrigues (João). — 155, 5.
23 *id.* Cardeal (cardinal) de Volterre. — 32, 2.

25 mai. Luther (Martin). — 81, 1.
10 juin. Luther (Martin). — 81, 2.

1525.

Souverains régnants : *France*, François Ier; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Clément VII; *Angleterre*, Henri VIII.

2 février. Buleux. — 24.
14 mars. Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 10.
14 *id.* Prince de Béarn. — 127.
20 *id.* Navarro (Pedro). — 109.
8 mai. Gouvea (Dr Diogo de). — 67, 4.
24 juillet. Gouvea (Dr Diogo de). — 67, 5.
14 octobre. Roi de France. — 150, 5.

1526.

Souverains régnants : *France*, François Ier; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Clément VII; *Angleterre*, Henri VIII.

2 février. Garcez (Lourenço). — 62, 1.
4 *id.* Azevedo Coutinho (Le Dr Ant. de). — 9, 3.
6 mars. Mascarenhas (D. Pedro). — 92, 1.
10 *id.* Salinas (Ant. de). — 156.
16 *id.* Azevedo Coutinho (Le Dr Ant. de). — 9, 4.
31 *id.* Roi de France. — 150, 6.
6 avril. Azevedo Coutinho (Le Dr Ant. de). — 9, 5.

1527.

Souverains régnants : *France*, François Ier; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Clément VII; *Angleterre*, Henri VIII.

4 février. Roi de France. — 150, 7.
5 *id.* Rabasteins. — 137.
10 mars. Monteiro (Jacomé). — 107, 2.
9 mai. Mascarenhas (D. Pedro). — 92, 2.
15 juillet. Azevedo Coutinho (Le Dr Ant. de). — 9, 6.
18 septembre. Gouvea (Le Dr Diogo de). — 67, 6.
27 *id.* Silveira (João de). — 161, 6.
23 décembre. Silveira (João de). — 161, 7.

1528.

Souverains régnants : *France*, François Ier; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Clément VII; *Angleterre*, Henri VIII.

15 janvier. Gouvea (Dr Diogo de). — 67, 7.
16 mars. Silveira (João). — 161, 8.
19 juillet. Prince d'Orange. — 132, 1. — Gouvea (Le Dr Diogo de). — 67, 8.

24 juillet. Silveira (João). — 161, 9.
21 août. Caes ou Cais (Honoré). — 26, 1.
6 septembre. Roi de France. — 150, 8.
18 octobre. Caes ou Cais (Honoré). — 26, 2.

1529.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Clément VII; *Angleterre*, Henri VIII.

2 mars. Matonte (Francisco). — 93.
25 avril. Azevedo Coutinho (Le D[r] Ant. de). — 9, 7.
27 *id.* Mendes de Vasconcellos (Alvaro). — 98, 1.
12 juin. Lautrec (M. de). — 79.
3 juillet. Roi de France. — 150, 9.
3 août. Bispo (évêque) de Santiago. — 16, 1.
8 *id.* Roi de France. — 150, 10.
22 octobre. Marguerite (Madame). — 89, 2.
26 *id.* Bretagne (Vice-amiral de). — 22.
26 *id.* Caes ou Cais (Honoré). — 26, 3 4.
16 novembre. Fernandez (Ruy). — 59, 3.
29 *id.* Caes ou Cais (Honoré). — 26, 5.
2 décembre. Conde (comte) de.... — 40.
7 *id.* Silveira (João). — 161, 10.
16 *id.* Lesme (Jean). — 81.

1530.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Clément VII; *Angleterre*, Henri VIII.

22 mars. Roi de France. — 150, 11. — Ango (Jean). — 3.
11 mai. Silveira (João). — 161, 11.
10 décembre. Marguerite (Madame). — 89, 3.
16 *id.* Mascarenhas (D. Pedro). — 92, 3.
.....(?)..... Garcez (Lourenço). — 62, 2.

1531.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Clément VII; *Angleterre*, Henri VIII.

1[er] mars. Gouvea (Le D[r] Diogo de). — 67, 9.
9 *id.* Roi de France. — 150, 12.
1[er] mai. Palha (Gaspar). — 112, 1.
5 juin. Emperador (empereur) Charles-Quint. — [illegible]3, 12.
4 août. Roi de France. — 150, 13.
28 *id.* Ataïde (D. Antonio de). — 6, 1.
4 septembre. Vaz (Gaspar). — 168, 1, 2.
6 *id.* Roi de France. — 150, 14.
9 *id.* Vaz (Gaspar). — 168, 3.

17 septembre. Vaz (Gaspar). — 168, 4.
27 *id.* Rapozo (Belchior). — 144.
30 *id.* Palha (Gaspar). — 112, 2.
19 octobre. Vaz (Gaspar). — 168, 5.
24 *id.* Vaz (Gaspar). — 168, 6.
9 novembre. Gouvea (Le Dr Diogo de). — 67, 10.
20 *id.* Mendes de Vasconcellos (Alvaro). — 98, 2.
2 décembre. Vaz (Gaspar). — 168, 7.
14 *id.* Mendes de Vasconcellos (Alvaro). — 98, 3.
. . . . (?) . . . . Mascarenhas (D. Pedro de). — 92, 4.

1532.

Souverains régnants : *France*, François Ier; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Clément VII; *Angleterre*, Henri VIII.

15 janvier. Mascarenhas (D. Pedro de). — 92, 5.
17 *id.* Gouvea (Le Dr Diogo de). — 67, 11.
15 juin. Amiral de France. — 2, 1.
28 *id.* Rapozo (Belchior). — 145.
27 août. Figueiredo (Le Dr Gaspar de). — 61, 1.
9 septembre. Cardeal (cardinal) Colonna. — 29.

1535.

Souverains régnants : *France*, François Ier; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Henri VIII.

7 janvier. Reine de France. — 141, 2.
12 avril. Caes ou Cais (Honoré). — 26, 6.
(Vers 1535.) Gouvea (Le Dr Diogo de). — 67, 12.

1536.

Souverains régnants : *France*, François Ier; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Henri VIII.

9 février. Bispo (évêque) de Çafim. — 15, 1.
20 avril. Fernandes (Ruy). — 59, 4.
3 juillet. Rebello (João). — 146, 1.
4 *id.* Roi de France. — 150, 15.
12 *id.* Pelisson (Mtre Raymond). — 115.
14 *id.* Roi de France. — 150, 16.
25 *id.* Mello (Ruy de). — 95.
8 août. Roi de France. — 150, 17.
17 *id.* Rebello (João). — 146, 2, 3.
21 *id.* Fernandes (Ruy). — 59, 5.
27 *id.* Roi de France. — 150, 18.
6 septembre. Mendes de Vasconcellos (Alvaro). — 98, 4.
19 *id.* Roi de France. — 150, 19.
. . . . .(?). . . . . Amiral de France. — 2, 2.

13 octobre. Rebello (João). — 146, 4.
24 novembre. Fernandes (Ruy). — 59, 6.

1537.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Henri VIII.

9 février. Mendes de Vasconcellos (Alvaro). — 98, 5. — Infant Dom Luiz. — 75, 2.
26 mars. Fernandes (Ruy). — 59, 8.
31 *id.* Roi de France. — 150, 20.
22 mai. Rebello (João). — 146, 5.
15 juillet. Roi de France. — 150, 21, 22.
15 *id.* Bispo (évêque) de Çafim. — 15, 2.
16 *id.* Bispo (évêque) de Santiago. — 16, 2.
31 *id.* Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 13.
2 août. Monchamp (Bertrand de). — 105.
18 *id.* Dauphin. — 48, 2.
18 *id.* Fernandes (Ruy). — 59, 9, 10. — Rainha (la reine) d'Écosse. — 140, 1.
18 *id.* Roi d'Angleterre. — 151.
12 septembre. Rebello (João). — 146, 6.
15 *id.* Rebello (João). — 146, 7. — Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 14.
28 *id.* Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 15.
15 octobre. Rebello (João). — 146, 8.
20 novembre. Bispo (évêque) de Santiago. — 16, 3.
. . . . (?) . . . . Fernandes (Ruy). — 59, 7.

1538.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Henri VIII.

18 janvier. Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 16.
23 *id.* Julier (Jean). — 76.
1[er] février. Pinheiro (Le licencié Gonçalo). — 120.
17 *id.* Gouvea (Le D[r] Diogo de). — 67, 13.
16 mars. Fernandes (Ruy). — 59, 11.
5 octobre. Palha (Gaspar). — 112, 3.
21 *id.* Mendes de Vasconcellos (Alvaro). — 98, 6.
1[er] novembre. Borges (Pedro). — 20.
7 *id.* Roi de France. — 150, 23.
8 décembre. Fernandes (Ruy). — 59, 12.
25 *id.* Menezes (D. Alexis de). — 102, 1.
27 *id.* Bispo de Bordeos (évêque de Bordeaux). — 14.

1539.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Henri VIII.

11 janvier. Dauphin. — 48. — Menezes (D. Alexis de). — 102, 2.
6 février. Bispo (évêque) de Çafim. — 15, 3.
9 juin. Bispo (évêque) de Çafim. — 15, 4.
12 juillet. Sam Blauchard (Saint-Blancard?). — 157.

1540.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Henri VIII.

27 novembre. Fernandes (Ruy). — 59, 13.

1541.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Henri VIII.

15 février. Guise (M. de). — 70.
16 *id.* Barros (Jorge de). — 11.
10 août. Figueiredo (Le D[r] Gaspar). — 61, 2.

1542.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Henri VIII.

29 mars. Roi de France. — 150, 24.
8 juin. Noronha (D. Francisco de). — 110.
10 *id.* Vaz (Jorge). — 169, 1.
23 *id.* Vaz (Jorge). — 169, 2.
30 *id.* Amiral de France. — 2, 3.
10 août. Carvalho (Le D[r] Gaspar de). — 34, 1.
1[er] octobre. Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53.

1543.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Henri VIII.

1[er] juillet. Vieira (Henrique). — 173.
23 *id.* Carvalho (Le D[r] Gaspar de). — 34, 2.
3 septembre. Rebello (Rodrigo). — 147.

1544.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Henri VIII.

3 février. Gouvea (Le D[r] Diogo de). — 67, 14

4 mars. Vaz (Le D[r] Jorge). — 170.
22 avril. Costa (Alvaro da). — 45.
22 *id.* Cunha (Nicolas da). — 47.
24 *id.* Vandome (M. de). — 165.
30 octobre. Correa de Souza. — 44.

1545.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Henri VIII.

2 février. Gouvea (Le D[r] Diogo de). — 67, 15.
24 mars. Rebello (João). — 146, 9.
15 août. Caes ou Cais (Honoré). — 26, 7.
12 septembre. Costa (M[tre] João da). — 46, 1.

1546.

Souverains régnants : *France*, François I[er]; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Henri VIII.

16 février. Faria (Le D[r] Balthazar de). — 55. — Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 18.

1547.

Souverains régnants : *France*, François I[er], Henri II; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Henri VIII, Édouard VI.

18 février. Bispo (évêque) de Tanger. — 17, 1.
26 *id.* Bispo (évêque) de Tanger. — 17, 2.
10 juin. Leitão (Diogo). — 80.
16 octobre. Pinel (Ayres). — 119, 1.

1548.

Souverains régnants : *France*, Henri II; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Édouard VI.

17 avril. Pereira (D. Francisco). — 117, 1.
30 *id.* Costa (M[tre] João da). — 46, 2.
3 mai. Gonçalves (Affonso). — 66.
8 *id.* Araujo (Manoel de). — 5, 1.
30 juillet. Costa (M[tre] João da). — 46, 3.
14 décembre. Costa (M[tre] João da). — 46, 4.

1549.

Souverains régnants : *France*, Henri II; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Paul III; *Angleterre*, Édouard VI.

15 février. Goes (Damião de). — 64, 1.
19 *id.* Lopes de Fonseca. — 85.
27 août. Figueiredo (Le D[r] Gaspar de). — 61, 3.

1550.

Souverains régnants : *France*, Henri II; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Jules III; *Angleterre*, Édouard VI.

31 mai.	Pires de Tavora (Lourenço). — 123, 1.

1551.

Souverains régnants : *France*, Henri II; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Jules III; *Angleterre*, Édouard VI.

12 février.	Figueiredo (Le D[r] Gaspar de). — 61, 4.
12 novembre.	Monsarrate (Fr. João de). — 106.

1552.

Souverains régnants : *France*, Henri II; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Jules III; *Angleterre*, Édouard VI.

11 février.	Vaz de Sousa (Martinho). — 171.
15 *id.*	Cabral (Diogo). — 25, 1.
29 *id.*	Fernandes (Francisco). — 58.
15 mars.	Pacheco de Lima (Manoel). — 111, 1.
24 avril.	Rainha (reine) de France. — 141, 4.
25 *id.*	Fernandes (Ruy). — 59, 2.
19 mai.	Carvalho (Alvaro de). — 33.
24 *id.*	Mendonça (D. Diogo de). — 101.
26 juillet.	Brito (Duarte de). — 23.
5 septembre.	Vargas (Francisco de). — 166.
23 *id.*	Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 20.
24 *id.*	Lancastre (D. Affonso de). — 77, 1.
2 octobre.	Silva (D. Miguel de). — 159.
16 *id.*	Roi de France. — 150, 26.
16 *id.*	Lancastre (D. Affonso de). — 77, 2.
20 *id.*	Lancastre (D. Affonso de). — 77, 3.
20 *id.*	Princesse (La).....? — 125.
23 novembre.	Lancastre (D. Affonso de). — 77, 4.
1[er] décembre.	Lancastre (D. Affonso de). — 77, 5.

1553.

Souverains régnants : *France*, Henri II; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Jules III; *Angleterre*, Édouard VI, Marie.

14 février.	Prince de Castille. — 128, 1.
13 avril.	Lasso da Veiga (Rodrigo). — 78.
30 mai.	Tello de Menezes (D. Jorge). — 164.
20 août.	Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 23.
30 septembre.	Pacheco de Lima (Manoel). — 111, 2.
7 octobre.	Rainha (reine) de France. — 141, 5.

20 octobre. Cabral (Diogo). — 25, 2.
20 *id.* Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 24.
22 *id.* Lancastre (D. Affonso de). — 77, 6.
18 novembre. Lancastre (D. Affonso de). — 77, 7.
30 décembre. Rodrigues (Bento). — 154.

1554.

Souverains régnants : *France*, Henri II; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Jules III; *Angleterre*, Marie.

7 janvier. Lancastre (D. Affonso de). — 77, 8.
10 *id.* Prince de Castille. — 128, 2.
24 avril. Goes (Pedro de). — 65.
12 mai. Prince de Castille. — 128, 3.
20 juin. Rainha (reine) d'Angleterre. — 142.
20 *id.* Roi de France. — 150, 27.
20 *id.* Spinola (Agustinho). — 162.
20 août. Emperador (empereur) Charles-Quint. — 53, 25.

1555.

Souverains régnants : *France*, Henri II; *Portugal*, João III; *Espagne*, *Empire*, Charles-Quint; *Rome*, Jules III, Marcel II, Paul IV; *Angleterre*, Marie.

20 avril. Porto Carreiro (Francisco). — 124.
20 août. Roi de France — 150, 28. — Lopes de Souza. — 86.
11 septembre. Pereira d'Antas (João). — 118, 1.
10 octobre. Mello Coutinho (Manoel de). — 96, 1.
13 *id.* Lancastre (D. Affonso de). — 77, 9.
....(?).... Palha (Gaspar). — 112, 4.

1556.

Souverains régnants : *France*, Henri II; *Portugal*, João III; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Ferdinand; *Rome*, Paul IV; *Angleterre*, Marie.

6 novembre. Pape (Le) Paul IV. — 113.
15 *id.* Mello Coutinho (Manoel de). — 96, 2.
12 décembre. Venaldo (Agustinho de). — 172.

1557.

Souverains régnants : *France*, Henri II; *Portugal*, João III, Sébastien (mineur); *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Ferdinand; *Rome*, Paul IV; *Angleterre*, Marie.

23 février. Roi de France. — 150, 29.
21 avril. Perraultuy. — 116.
1[er] septembre. Jaque de Paiva (Manoel). — 74.

1558.

Souverains régnants : *France*, Henri II; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Ferdinand; *Rome*, Paul IV; *Angleterre*, Marie, Élisabeth.

15 janvier. Mello Coutinho (Manoel de). — 96, 3.
28 *id.* Condestavel (connétable) de France. — 41, 1.
7 février. Mendonça (Alvaro). — 100.
19 *id.* Roi de France. — 150, 31.
23 *id.* Queixada (Luiz da). — 136.
11 août. Correa da Silva (Martinho). — 43, 2.
12 septembre. Pinel Ayres. — 119, 2.

1559.

Souverains régnants : *France*, Henri II, François II; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Ferdinand; *Rome*, Paul IV, Pie IV; *Angleterre*, Élisabeth.

16 février. Pereira (D. Francisco). — 117, 2.
27 mars. Duque (duc) de Savoie. — 51, 2.
6 avril. Pereira (D. Francisco). — 117, 3.
14 *id.* Mesquita Pimentel (Manoel de). — 104.
18 *id.* Lancastre (D. Affonso de). — 77, 10.
21 *id.* Roi de Castille, Philippe II. — 149, 2.
21 *id.* Pereira (D. Francisco). — 117, 4.
25 *id.* Pereira (D. Francisco). — 117, 5.
25 *id.* Duque (duc) de Savoie. — 51, 3, 4.
2 juin. Duque (duc) de Savoie. — 51, 5.
2 *id.* Pereira (D. Francisco). — 117, 6.
12 juillet. Pereira d'Antas (João). — 118, 2.
22 *id.* Pires de Tavora (Lourenço). — 123, 2.
1er août. Roi de France. — 150, 33.
19 octobre. Pereira d'Antas (João). — 118, 3.
10 décembre. Lancastre (D. Affonso de). — 77, 11.

1560.

Souverains régnants : *France*, François II, Charles IX; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Ferdinand IV; *Rome*, Pie IV; *Angleterre*, Élisabeth.

17 mars. Pereira d'Antas. — 118, 4. — Roi de France. — 150, 34.
31 *id.* Vasconcellos da Cunha. — 167.

1561.

Souverains régnants : *France*, Charles IX; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Ferdinand; *Rome*, Pie IV; *Angleterre*, Élisabeth.

27 février. Pereira d'Antas (João). — 118, 7.
12 mars. Telles (André). — 163.
26 avril. Araujo (Manoel de). — 5, 2.

..(?).. Prior (prieur) de Crato. — 135, 1.
18 juin. Prior (prieur) de Crato. — 135, 2.
16 juillet. Pereira d'Antas (João). — 118, 8.
20 décembre. Marguerite de Parme. — 90.

1562.

Souverains régnants : *France*, Charles IX; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Ferdinand; *Rome*, Pie IV; *Angleterre*, Élisabeth.

2 août. Pereira d'Antas (João). — 118, 9.
20 septembre. Castro (D. Alvaro de). — 35.
26 *id.* Bispo (évêque) d'Aquila. — 13.
11 octobre. Prince de Condé. — 129.

1563.

Souverains régnants : *France*, Charles IX; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Ferdinand; *Rome*, Pie IV; *Angleterre*, Élisabeth.

10 janvier. Pereira d'Antas (João). — 118, 6. — Roi de France. — 150, 35. — Villegaignon. — 174.
13 février. Cardeal (cardinal) Amulio. — 27.

1564.

Souverains régnants : *France*, Charles IX; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Ferdinand, Maximilien II; *Rome*, Pie IV; *Angleterre*, Élisabeth.

6 janvier. Cardeal (cardinal) de Chatillon. — 28, 1. — Amiral de France. — 2, 4.
28 *id.* Martinz Mascarenhas (D. Fernando). — 91.
27 février. Cardeal (cardinal) de Chatillon. — 28, 2.
25 avril. Roi de France. — 150, 37.
2 août. Pereira d'Antas (João). — 118, 9.
29 Pereira d'Antas (João). — 118, 10.

1565.

Souverains régnants : *France*, Charles IX; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Maximilien II; *Rome*, Pie IV, Pie V; *Angleterre*, Élisabeth.

4 février. Rainha (reine) de Castille. — 138.
4 *id.* Pereira d'Antas (João). — 118, 11. — Amiral de Chatillon. — 1.
28 *id.* Homem (André). — 71.

1566.

Souverains régnants : *France*, Charles IX; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Maximilien II; *Rome*, Pie V; *Angleterre*, Élisabeth.

27 avril. Pereira (D. Francisco). — 117, 7. — Rainha (reine) d'Écosse. — 140, 2.

16 novembre. Araujo (Manoel de). — 5, 3.
22 *id.* Roi de France. — 150, 38.
23 *id.* Araujo (Manoel de). — 5, 4.
19 décembre. Condestavel (connétable) de France. — 41, 2.
19 Rainha (reine) de France. — 141, 6.

1567.

SOUVERAINS RÉGNANTS : *France*, Charles IX; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Maximilien II; *Rome*, Pie V; *Angleterre*, Élisabeth.

8 mai. Pereira (D. Francisco). — 117, 8.
17 juin. Pereira (D. Francisco). — 117, 9.
7 octobre. Autriche (D. Juan d'). — 7, 1.
26 novembre. Autriche (D. Juan d'). — 7, 2.

1569.

SOUVERAINS RÉGNANTS : *France*, Charles IX; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Maximilien II; *Rome*, Pie V; *Angleterre*, Élisabeth.

10 janvier. Prince d'Orange. — 132, 2.

1570.

SOUVERAINS RÉGNANTS : *France*, Charles IX; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Maximilien II; *Rome*, Pie V; *Angleterre*, Élisabeth.

14 novembre. Cardeal-infante (cardinal-infant). — 30.

1571.

SOUVERAINS RÉGNANTS : *France*, Charles IX; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Maximilien II; *Rome*, Pie V; *Angleterre*, Élisabeth.

14 juin. Moses (Zacharias). — 108. — Prince d'Orange. — 132, 3.

1575.

SOUVERAINS RÉGNANTS : *France*, Henri III; *Portugal*, Sébastien; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Maximilien II; *Rome*, Grégoire XIII.

.....(?)..... Manoel (D. Nuno). — 88.

1579.

SOUVERAINS RÉGNANTS : *France*, Henri III; *Portugal*, le cardinal-roi D. Henrique; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Rodolphe II; *Rome*, Grégoire XIII; *Angleterre*, Élisabeth.

22 août. Giraldes (Francisco). — 63, 1.
17 septembre. Giraldes (Francisco). — 63, 2.
1er octobre. Giraldes (Francisco). — 63, 3.
...(?)... Roi de Portugal, D. Sébastien. — 152. — *Voy.* ann. 1592.

1580.

Souverains régnants : *France*, Henri III; *Portugal*, le cardinal-roi D. Henrique, Philippe II, d'Espagne; *Espagne*, Philippe II; *Empire*, Rodolphe II; *Rome*, Grégoire XIII; *Angleterre*, Élisabeth.

5 janvier. Giraldes (Francisco). — 63, 4.
27 *id.* Duqueza (duchesse) de Bragance. — 52, 1.
27 *id.* Prior (prieur) de Crato. — 135, 3.
27 *id.* Bispo (évêque) Pinheiro. — 18.
19 avril. Duqueza (duchesse) de Bragance. — 52, 2.

1582.

Souverains régnants : *France*, Henri III; *Espagne et Portugal*, Philippe II; *Empire*, Rodolphe II; *Rome*, Grégoire XIII; *Angleterre*, Élisabeth.

18 février. Prior (prieur) de Crato. — 135, 4.

1587.

Souverains régnants : *France*, Henri III; *Espagne et Portugal*, Philippe II; *Empire*, Rodolphe II; *Rome*, Sixte-Quint; *Angleterre*, Élisabeth.

11 septembre. Clénard (Jean). — 37.
4 octobre. Duque (duc) de Parme. — 50.

1591.

Souverains régnants : *France*, Henri IV; *Espagne et Portugal*, Philippe II; *Empire*, Rodolphe II; *Rome*, Grégoire XIV, Innocent IX; *Angleterre*, Élisabeth.

4 novembre. Prior (prieur) de Crato. — 135, 5.

1592.

Souverains régnants : *France*, Henri IV; *Espagne et Portugal*, Philippe II; *Empire*, Rodolphe II; *Rome*, Clément VIII; *Angleterre*, Élisabeth.

6 juin. Roi de Portugal, D. Sébastien. — 152, 2.

1603.

Souverains régnants : *France*, Henri IV; *Espagne et Portugal*, Philippe III; *Empire*, Rodolphe II; *Rome*, Clément VIII; *Angleterre*, Élisabeth, Jacques VI.

13 février. Mensis (Louis de). — 103.

1634.

Souverains régnants : *France*, Louis XIII; *Espagne et Portugal*, Philippe IV; *Empire*, Ferdinand II; *Rome*, Urbain VIII; *Angleterre*, Charles I[er].

25 novembre. Princesse Marguerite. — 126.

1637.

Souverains régnants : *France*, Louis XIII; *Espagne et Portugal*, Philippe IV; *Empire*, Ferdinand II, Ferdinand III; *Rome*, Urbain VIII; *Angleterre*, Charles Ier.

5 mars. Pinheiro da Veiga (Le Dr Thomé). — 121, 2.

1641.

Souverains régnants : *France*, Louis XIII; *Portugal*, João IV; *Espagne*, Philippe IV; *Empire*, Ferdinand III; *Rome*, Urbain VIII; *Angleterre*, Charles Ier.

4 avril. Pinheiro da Veiga (Le Dr Thomé). — 121, 2.

1643.

Souverains régnants : *France*, Louis XIII, Louis XIV; *Portugal*, Joâo IV; *Espagne*, Philippe IV; *Empire*, Ferdinand III; *Rome*, Urbain VIII; *Angleterre*, Charles Ier.

9 juillet. Pinto (Le Dr Antonio). — 122.



TROISIÈME RAPPORT

SUR

UNE MISSION LITTÉRAIRE

EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE,

PAR M. PAUL MEYER,

MEMBRE DU COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES[1].

V

OXFORD.

Paris, mai 1868.

Monsieur le Ministre,

L'université d'Oxford possède vingt bibliothèques de fondation ancienne : celles de dix-neuf colléges ou *halls,* et la bibliothèque commune de l'université, la Bodléienne. Les premières n'augmentent guère leur fonds de manuscrits, les acquisitions de ce genre étant réservées à la Bodléienne, qui, enrichie par des legs nombreux et dotée de revenus considérables, peut aller de pair avec le Musée britannique et la Bibliothèque impériale.

Toutes ces bibliothèques remontent au moyen âge, mais il s'en faut que toutes se soient conservées intactes jusqu'à nos jours. On peut dire qu'il n'en est aucune qui, depuis sa fondation, n'ait fait des pertes plus ou moins graves (c'est l'histoire commune de toutes les bibliothèques); mais il n'en est pas qui ait souffert autant que la bibliothèque de l'université. Fondée par l'évêque de Worcester Thomas Cobham, elle reçut un accroissement considérable par suite des dons que lui fit, de 1439 à 1446, Humphrey, duc de Gloucester[2]. C'est à cette occasion que fut construit

[1] Voy. les deux premiers rapports, t. III, p. 274, et t. IV, p. 115.

[2] Le catalogue des livres donnés à l'université par Humphrey a été récemment

le bâtiment qu'elle occupe actuellement et qui, commencé en 1444, fut achevé en 1480. A la Renaissance elle était dans un état florissant, lorsqu'en 1550 les commissaires appointés par Édouard VI pour la réforme de l'université portèrent le ravage dans ses collections en détruisant, comme entachés de papisme, tous les manuscrits enluminés. Du reste on prit peu de soin; et ce qui subsistait des legs de Humphrey et de ses devanciers ne tarda pas à se perdre par la négligence des gardiens, si bien qu'en 1556, la bibliothèque étant vide, on n'eut rien de mieux à faire que de vendre les tablettes qui avaient servi à recevoir les livres[1].

Pendant près d'un demi-siècle, l'université demeura privée de bibliothèque publique. Un de ses anciens élèves entreprit de lui en constituer une nouvelle. Retiré de la politique, Thomas Bodley se consacra entièrement à son œuvre, et en 1602, l'ancienne bibliothèque de l'université d'Oxford rouvrait ses portes au public. Elle était riche en manuscrits que Bodley avait recueillis par toute l'Europe, elle était dotée de revenus qui assuraient son existence, et depuis elle n'a fait que prospérer. Maintenant on peut dire qu'elle réalise l'idéal d'une bibliothèque d'université. Aucun lieu d'étude n'offre plus de ressources et de comfort, aucun n'est mieux approprié aux besoins des travailleurs sérieux[2]. Mais les manus-

publié par M. Anstey, *Documents illustrative of Academical Life at Oxford*, II, 758 (dans la collection des *Chronicles and Memorials, etc.*). De tous ces manuscrits sept ou huit seulement, selon M. Macray, ont pu être identifiés. Ils sont dispersés entre diverses collections. Mais, depuis, M. L. Delisle a signalé à la Bibliothèque impériale six volumes qui ont indubitablement appartenu à Humphrey (*Le Cabinet des mss. de la Bibl. imp.* I, 52, n° 8.

[1] M. Macray, le récent historien de l'établissement, dont il est conservateur adjoint, rapporte le passage suivant d'un registre de l'université, à la date du 25 janvier 1556 (N. S.) : «Electi sunt hii venerabiles viri : Vicecancellarius et procuratores magister Morwent, præses Corporis Christi, et magister Wright ad vendenda subsellia librorum in publica Academiæ bibliotheca, ipsius universitatis nomine.» *Annals of the Bodleian Library* (1868), p. 12; cf. l'*Historia bibliothecæ Bodleianæ*, placée en tête des *Catalogi* de Bernard (Oxoniæ, 1697), fol. C 1 verso.

[2] La Bodléienne est ouverte de neuf heures à quatre en été, et de dix heures à trois en hiver. En outre, la bibliothèque Radcliffe, située tout auprès, et qui reste ouverte de dix heures du matin à dix heures du soir, reçoit les livres, manuscrits ou imprimés, de la Bodléienne, selon le désir des lecteurs, qui peuvent ainsi poursuivre leurs travaux pendant douze ou treize heures consécutives, s'il leur plaît.

crits ne se remplacent pas, et la destruction de la collection formée par les premiers bienfaiteurs de l'université a fait éprouver à la science une perte irréparable[1].

Il y a longtemps qu'on sait ce qu'Oxford renferme de manuscrits précieux pour l'histoire de notre ancienne littérature. Les notes de l'*History of English Poetry*, de Warton, fournissent, à cet égard, dès la première édition (1774-1781), d'utiles renseignements. L'abbé de La Rue puisa à la Bodléienne la matière de plusieurs des notices qui composent ses *Essais historiques sur les bardes, jongleurs et trouvères*. En 1835, M. Fr. Michel transcrivit et bientôt après publia, d'après le manuscrit Digby 23, la chanson de Roland, déjà plus d'une fois signalée à l'attention des savants[2]. Il fit connaître par une courte citation le manuscrit de *Girart de Roussillon*, qui fait partie du fonds Canonici[3], et donna une notice du manuscrit Douce qui contient le roman de Horn et quelques autres poëmes[4]. Après lui, MM. Sachs, H. de La Villemarqué et Hippeau, également chargés de missions littéraires, visitèrent successivement Oxford et publièrent des notices et des extraits de divers manuscrits[5].

[1] La série des catalogues des manuscrits d'Oxford est trop considérable pour qu'il soit possible de la donner en note. On la trouvera à l'appendice *A*.

[2] Notamment par l'abbé de La Rue, *Essais hist.* II, 57 et suiv.

[3] *Rapports au Ministre*, p. 53 et 202.

[4] *Ibid.* p. 140-144. En 1840, M. Fr. Michel a publié, pour le *Bannatyne Club*, un recueil relatif aux aventures de Horn, où est compris le texte du manuscrit Douce.

[5] M. le docteur Sachs, qui s'occupait, sous la direction de M. Guessard, des travaux préparatoires du recueil des *Anciens poëtes de la France*, avait surtout en vue les chansons de geste; cependant ses recherches ne se sont pas bornées à cet ordre de poëmes, et l'opuscule dans lequel il en a résumé les résultats n'exclut aucun des genres de notre ancienne littérature. En ce qui concerne la Bodléienne, il signale brièvement dans ses *Beiträge zur Kunde altfranzösischer, englischer und provenzalischer Literatur*, les manuscrits Douce 189 et 199 (p. 42), et Hatton 82 (p. 41), qui renferment des romans de la Table ronde; — Douce 353 et 356 (p. 62), contenant, le premier un remaniement assez récent du roman de Troie, et l'autre le mystère de Jacques Milet dont on possède tant de copies (j'en ai indiqué une à Édimbourg); — le manuscrit Hatton 100 (p. 70), qui contient le poëme d'Othevien, dont M. Hippeau venait de donner l'analyse dans les *Archives des Missions* (V, 135-137); — enfin le manuscrit Fairfax 24 (p. 72), ou du moins l'un des opuscules qu'il contient, un petit poëme sur le mariage des neuf filles du diable.

A côté de ces travaux qui, à une époque où la rédaction des catalogues était moins avancée qu'aujourd'hui, ont donné une première idée des trésors que la Bodléienne réservait aux chercheurs, il convient de mentionner les publications isolées qui ont eu pour objet tel ou tel manuscrit en particulier. C'est ainsi qu'en 1842, M. Coxe, le conservateur actuel, éditait, pour une société qui malheureusement tire ses publications à très-petit nombre, le poëme historique du héraut Chandos sur le Prince Noir [1]. En 1853, M. Delius, de Bonn, mettait au jour, d'après un manuscrit qui sera dans le présent rapport l'objet d'une description complète, un certain nombre de chansons provençales inédites [2]. Peu après d'autres pièces du même recueil et les 2,000 premiers vers de la chanson de Girart de Roussillon, qu'avait signalée précédemment M. Fr. Michel, étaient copiés pour M. le docteur Mahn et insérés par lui dans ses *Gedichte der Troubadours*. Nos compatriotes non plus ne restaient pas inactifs : en 1860, M. Peigué-Delacourt éditait les *Miracles de saint Éloi* d'après le manuscrit Douce 94. La même année paraissait à Oxford, imprimée aux frais de l'université et par les soins de M. Fr. Michel, l'ancienne traduction des psaumes, contenue dans le manuscrit Douce 320, et connue maintenant sous le titre de Psautier d'Oxford. Mais tous ces travaux, si précieux et si méritants qu'ils puissent être, n'ont mis entre nos mains qu'une bien faible portion de richesses immenses. Une exploration générale des documents qui intéressent l'histoire de notre littérature restait à faire : je l'ai tentée sans me dissimuler que je laisserais encore à mes successeurs la matière de nombreuses études et d'importantes découvertes. Du moins ai-je la conscience d'avoir poussé mes recherches aussi loin que me le permettait le temps dont je disposais [3].

Je ne puis songer à donner ici toutes les notices, toutes les col-

[1] *The Black Prince*, an historical poem, written in French by Chandos Herald; with a translation and notes, by the Rev. H. O. Coxe. Printed for the Roxburghe Club; London. MDCCCXLII.

[2] *Ungedruckte provenzalische Lieder von P. Vidal, B. de Ventadorn, F. v. Marseille und Peirol v. Auvergne*, herausgegeben von Dr Nicolaus Delius; Bonn, 1853, in-8°.

[3] Je suis resté à Oxford quatre jours en octobre 1865, et trois semaines en août 1867. J'y suis retourné de nouveau en septembre 1868 pour corriger les épreuves du présent rapport.

lations, toutes les copies que j'ai faites. Il en est d'abord qui sont destinées au recueil des *Anciens poëtes de la France*, et que j'ai remises à M. Guessard, à savoir :

1° La collation partielle d'une copie du manuscrit Douce 121, contenant Renaut de Montauban, exécutée il y a quelques années par M. A. Pey;

2° La notice et la copie partielle du manuscrit Hatton 42, qui contient des fragments considérables du même poëme;

3° Une notice accompagnée d'extraits du manuscrit Laud misc. 637, daté de 1334, et renfermant aussi un texte de Renaut de Montauban.

D'autres travaux trouveront leur place ailleurs. Ainsi, j'ai pris du manuscrit de Girart de Roussillon (Canonici misc. 63) une collation à l'aide de laquelle j'espère restituer la leçon si souvent corrompue qu'on a publiée de ce poëme. Des textes étendus, dont j'ai pris une copie complète, ne pourront figurer que par extraits à l'appendice du présent Rapport. Enfin, bien que j'aie exploré plusieurs des bibliothèques des colléges, je ne m'occuperai ici, pour épargner la place, que des manuscrits de la Bodléienne. Ainsi que dans les précédents rapports, je classerai les notices selon l'ordre chronologique des matières.

Serlon et autres, *Poésies latines.* — Le manuscrit Digby 53 n'est pas inconnu. Les savants qui se sont occupés de l'histoire de la poésie latine du moyen âge l'ont plus d'une fois cité. M. Thomas Wright, notamment, en a tiré un document curieux[1] pour l'histoire de ces clercs vagabonds dont j'ai déjà eu occasion de dire quelques mots à l'occasion des poésies de Philippe de Grève. Mais jamais ce précieux volume n'a été décrit complétement. A vrai dire, il n'est pas aisé d'en donner une idée tout à fait exacte : il faudrait indiquer chacune des pièces, le plus souvent très-courtes, qu'il contient, ce qui équivaudrait presque à sa publication totale. Je me suis borné à signaler les principales, y joignant ce que j'ai pu rassembler de renseignements bibliographiques. D'abord, un mot de la condition matérielle de ce manuscrit. Il a à peu près le format de l'in-4° et contient 68 feuillets écrits de diverses mains, dont les cinquante premiers surtout sont dignes

[1] Fol. 27 de ce manuscrit. (Voy. appendice *B.*)

d'attention. Il appartient, autant que l'écriture permet d'en juger, aux premières années du XIIIe siècle. Plusieurs pièces, ayant pour sujet la mort de Thomas de Cantorbéry[1], et écrites de la main la plus ancienne, montrent que le recueil ne peut en aucun cas avoir été commencé avant les vingt ou vingt-cinq dernières années du XIIe siècle. Ce manuscrit a d'abord été disposé de façon à ne contenir qu'une colonne par page, mais le scribe, ou du moins un scribe contemporain, a écrit, sur les larges marges que laissaient les vers déjà transcrits, de nouvelles pièces également en vers. De là une certaine complication qui rend malaisée la description feuillet par feuillet de ce volume.

Deux ordres de pièces me semblent surtout à remarquer dans ce manuscrit : les poésies de Serlon et les proverbes français accompagnés de paraphrases latines. Occupons-nous d'abord des premières. Ce sont : 1° un traité, en hexamètres, sur les homonymes; 2° des distiques composés par Serlon *in conversione sua, quando factus est monachus Cisterciensis;* 3° d'autres distiques par lui composés *quando scolis renunciavit,* dit la rubrique. Ces trois pièces ont déjà été signalées d'après d'autres manuscrits, et de la première notamment on possède plusieurs copies; 4° quelques petites pièces, l'une (f. 11) dirigée contre les chanoines, une autre (f. 24) l'épitaphe de Serlon lui-même. Quel est ce Serlon? La question est délicate, car les Serlons ont été nombreux précisément vers l'époque où se place le nôtre. Fabricius en énumère jusqu'à sept, à propos de l'un desquels (Serlon, chanoine d'York) il se voit réduit à dire : « Confunduntur hic duo Serlones quos ego extricare non possum[2]. » Les auteurs qui l'ont précédé, Bale, et après lui Oudin, Leyser, tranchent d'autorité des questions qu'ils n'étaient pas en état de résoudre, et par conséquent ne méritent aucune confiance[3]. Je n'ai pas, quant à moi, d'identification certaine à proposer; je crois cependant qu'on peut avec certitude

[1] Fol. 13 et 23.

[2] *Bibliotheca med. et inf. latin.* VI, 161 *a.*

[3] Ainsi Leyser (*Hist poetarum et poematum medii ævi,* p. 443) attribue à un «Serlo magister Parisiensis,» qu'il place vers 1181, les poëmes du manuscrit Cottonien; mais comme ces poëmes (la *Prise de Bayeux,* les vers adressés à Muriel, sœur de Guillaume le Conquérant, à Eudes, évêque de Bayeux, etc.) sont nécessairement de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe, on voit qu'il a, lui aussi, confondu deux Serlons.

éliminer plusieurs homonymes et s'arrêter à une hypothèse plausible. Notre Serlon, qui est qualifié de *magister,* qui se fit moine cistercien, ne peut être le Serlon chanoine d'Avranches qui mourut abbé de Gloucester en 1104[1]. Par la même raison, nous écarterons aussi Serlon, évêque de Seez, mort en 1122, qui d'ailleurs ne paraît pas avoir cultivé les lettres[2]. Un troisième Serlon est celui qui en 1147, étant le quatrième abbé de Savigni, réunit son abbaye, jusqu'alors bénédictine, à l'ordre de Citeaux, et mourut en 1158[3]. Celui-là devint donc cistercien, mais il était abbé, et l'expression *in conversione sua, quando factus est monachus Cisterciensis* ne saurait lui convenir. En outre, nous savons qu'il entra en 1113 à Savigni, ayant déjà été moine à Cerisi, ce qui suppose qu'il embrassa très-jeune l'état monastique, et ne paraît pas non plus convenir à notre Serlon.

Il y a un quatrième personnage du même nom que dom Brial[4] distingue avec toute apparence de raison des précédents, et auquel il attribue un grand nombre de poésies des plus variées que renferment trois manuscrits : 1° Musée Britannique, Cott. Vit. A. XII; 2° Bibl. roy. 3718[5]; 3° Vatican, Christ. 344. Ces trois recueils sont entièrement indépendants les uns des autres, car chacun d'eux renferme des pièces que les autres n'ont pas. Les deux premiers sont sans rapport avec le manuscrit Digby, mais le troisième lui est apparenté d'assez près, autant du moins que la description très-imparfaite que D. Brial avait à sa disposition permet de le conjecturer. J'ai indiqué les concordances dans les notes de ma notice du manuscrit Digby. Parmi les pièces du manuscrit de Londres, plusieurs offrent un caractère historique et se laissent dater avec assez de certitude. Elles prouvent que leur auteur composait dans les dernières années du XIe siècle et au commencement du XIIe. Elles montrent aussi qu'il était chanoine de Bayeux. On

[1] Voy. *Hist. litt.* IX, 277.

[2] Voy. *id.* X, 241-243.

[3] Voy. *id.* XII, 521-523; *Gall. Christ.* XI, 545.

[4] Voy. *id.* XV, I-XV.

[5] Ce manuscrit a été depuis (entre 1839 et 1845, à ce qu'il semble) volé à la bibliothèque, dépecé et vendu en cet état à M. Barrois. Maintenant il forme, chez le comte d'Ashburnham, les numéros 236, 245 et 260 de la collection Barrois. Voy. à ce sujet les *Observations* de M. L. Delisle, *Bibl. de l'Éc. des ch.* 6e série, II, 212-217.

n'en peut guère douter quand on le voit, dans son poëme sur la prise de cette ville, prendre en pitié ces guerriers qui se permettent de blâmer les mœurs du clergé, de ne respecter point les chanoines, et qui n'ont pas su défendre Bayeux [1]. Plus loin (v. 127 et suiv.), il leur propose d'échanger leur condition contre celle des clercs, et de former un chœur immense, un chœur de 3,000 chanoines! En d'autres endroits, principalement vers la fin de son poëme, il se fait connaître pour un clerc (v. 216, etc.), et pour un poëte (v. 321). De ce Serlon nous ne savons rien sinon ce que nous apprennent de sa condition et de ses relations les poésies du manuscrit Cottonien, mais il suffit qu'il ait été contemporain de Guillaume le Conquérant (✝ 1087), auquel il adressa des vers [2], pour qu'on ne puisse placer sa mort à une époque avancée du XIIe siècle. Et comme on voit figurer sur le rouleau mortuaire du bienheureux Vital [3], entre les noms des défunts recommandés aux prières des fidèles et à côté de l'évêque Eudes, un Serlon, chanoine de Bayeux, il est permis de supposer que le poëte-chanoine Serlon mourut après la prise de Bayeux et avant le bienheureux Vital, c'est-à-dire de 1106 à 1122. S'il mourut chanoine et avant 1122, nous avons deux raisons, dont une seule suffirait, pour ne pas l'identifier avec le Serlon du manuscrit Digby, qui se fit, èt sans doute mourut, moine cistercien.

Les deux poëtes qui ont porté le nom de Serlon étant ainsi nettement distingués, il resterait à faire, dans les écrits qui existent sous le même nom, la part de chacun, travail qui ne serait point ici à sa place et pour lequel d'ailleurs tous les matériaux ne sont pas encore rassemblés. Constatons seulement que les pièces historiques des manuscrits de Londres et d'Ashburnham Place sont les seules que, jusqu'à présent, on puisse attribuer avec certitude au chanoine de Bayeux [4]; et que les autres, reconnaissables à leur

[1] Hi bellatores soliti reprehendere mores
Et vitam cleri, *nec canonicos revereri.*

(v. 67-68.)

[2] Et il faut remarquer que la pièce à Guillaume le Conquérant a pour but de le féliciter de la conquête de l'Angleterre. L'époque de sa composition est donc vraisemblablement plus voisine de 1066 que de 1087.

[3] *Rouleaux des morts du IXe et du XVe siècle,* par M. L. Delisle, p. 286.

[4] Ces poésies ne paraissent pas se retrouver ailleurs, excepté une, la courte

caractère didactique et scolastique, sont assurément du second Serlon, de *maître* Serlon, comme il est plus d'une fois qualifié dans le manuscrit Digby, personnage dans lequel nous pouvons reconnaître le *Serlo magister Parisiensis* que Leyser fait vivre à la fin du XIIe siècle, d'après une autorité probablement digne de foi, celle d'Eudes de Shirton, bien qu'il ne la cite pas assez exactement pour nous permettre de la contrôler [1].

pièce adressée par Serlon de Bayeux à Roger de Caen († 1090) et publiée par dom Brial (*Hist. litt.* XV, VIII), d'après le manuscrit 3718, celui dont les fragments sont maintenant à Ashburnham-Place. Elle se rencontre dans le manuscrit 6765 (fol. 62), en compagnie de pièces qui sont évidemment du second Serlon. Elle y présente une variante considérable. Dans le manuscrit 3718, la pièce commence par quatre hexamètres et se poursuit en distiques, tandis qu'elle est toute en hexamètres dans le manuscrit 6765.

[1] « *Serlo* nominatur a magistro Odone de Seryton vel Ceriton, anno Dom. 1181 florente, in Speculo laïcorum, cap. XXXV, cui titulus est *de festis sanctorum*, Ms. in Bibl. Bodl. Magister fuit Parisiensis, Siloni discipulus; fuit artis sophisticæ studiosus adeo ut eidem diebus quoque festis insudare non intermitteret..... » (*Hist. poet. med. ævi*, p. 442.) Suit une histoire qui a été racontée de plusieurs personnages voués aux études laïques, et particulièrement de Philippe de Grève (Du Boulay, *Hist. univ. Paris.* III, 165) : à la prière de son maître, Serlon lui serait apparu après sa mort, couvert de flammes, etc. — Un Serlon fut abbé de l'Aumosne, autrement dit le *Petit-Citeaux*, de 1171 à 1173; et il était Anglais, comme on le voit par W. Mapes (*De Nugis curialium*, p. 70), mais nous ne savons pas s'il était poëte. — Des recherches dans les recueils de vers que le moyen âge nous a laissés en si grand nombre fourniraient sans doute de nouveaux éléments à l'histoire des deux Serlons. On trouve, sous le nom de Serlon, des pièces qui ne se trouvent dans aucun des trois manuscrits Digby, Cottonien et 3718, ni (sous toutes réserves) dans celui du Vatican; par exemple, dans le manuscrit latin 6765, fol. 63 v°, on lit cette pièce :

> SERLO, tibi quecumque sibi qui vult tuus
> Si sapias ne desipias, si vis meus
> Pauper erit qui rem querit, qui querit ab-
> Ne trepides, quod abesse vides contingit ad-
> Cloto jubet ne quis titubet que nesciat
> Fata vide, sed absque fide quod credimus
> Ego fleo quia te video letum minus
> Si video quod te doleo cure nichil
>
> } esse.

Sous le titre de *Versus magistri Serlonis*, les manuscrits Bibl. imp. Sorb. 1444 (fol. 135 v°) et 115 de la Bibl. de Saint-Omer contiennent une pièce dont voici le début :

> Custos mentis ego fas dicto nefasque relego.
> Me duce si graderis post carnem non gradieris.
> Ista, ne cesses, aderunt post semina messes.
> Post lacrimas risus, post exilium paradisus
> Fle si solari, jejuna si saturari,

Le même manuscrit Digby contient en outre (fol. 8-10 et 15-16) deux séries de proverbes français paraphrasés en vers latins qui ne manquent pas d'intérêt. La première est placée sous le nom de Serlon : *Proverbia magistri Serlonis,* ce qui ne doit évidemment s'entendre que des équivalents en hexamètres ou en élégiaques de

Da si ditari, servi si vis dominari.
Visne coronari, vis deliciis saturari?
Ista tibi presto, dictum breve : sobrius esto.
Si mundo moreris moriendo non morieris.
Mundus clamat ave, sed ave convertit in have.
Cum mundus transit nescis sine forsitan an sit...

La rubrique complète du manuscrit de Paris est : *Versus magistri Sellonis; angelus bonus ad monachos stantes in choro.*

On remarquera que les derniers de ces vers rappellent la pièce *Mundus abit* attribuée à Serlon par le manuscrit Digby (fol. 3).

Tout ce qui précède était imprimé, lorsque j'ai trouvé à la Bodléienne dans un manuscrit du XIIe siècle (*Auct.* F. 214, n° 2657 de Bernard), une pièce qui est certainement de Serlon chanoine de Bayeux. En effet, le *Serlo* auquel elle est attribuée, se plaignant vivement des injures et même des voies de fait qu'il a eu à supporter de la part de certains moines, fait l'éloge de l'évêque *Odo* qui a pris sa défense. Or le manuscrit Cottonien renferme précisément une autre pièce de Serlon, adressée à cet Eudes, qui n'est autre que le frère utérin de Guillaume le Conquérant (*Hist. litt.* XV, VIII). J'ignore si le petit poëme de la Bodléienne est celui auquel M. Th. Wright a fait allusion dans sa *Biographia Britannica litteraria* (II, 313) : «A writer named *Serlo,* of the same age, was the author of a latin poem against the corruptions of the monks, preserved in manuscripts of the Bodleian Library.» Quoi qu'il en soit cette pièce m'a paru assez intéressante pour mériter au moins quelques extraits. Elle a environ 150 vers :

Fol. 107, v°

Quæ monachi querunt patrio mea jure fuerunt;
Concio vult fratrum laribus me pellere patrum.
Numquid, Christe, feres ut sit tibi turba coheres
Quæ fugat heredes patrios quibus eripit edes?
Duros introrsus monachorum sentio morsus
Qui mea frendentes acuunt in vulnera dentes,
Quos ad res gestas in me non cogit egestas.
Divitiis pleni rem depredantur egeni.
Quam duram gentem, spoliat quæ dives egentem!
Nec misero fratri parcit grex velleris atri.
Atra notat vestis quales intrinsecus estis.

. . . .
. . . .

Fol. 108, v°

Presul Odo, cleri non tardus jura tueri,
Me fovet atque regit, sicut jam sepius egit;
Cujus agit virtus ne grex me sorbeat hirtus.
Hic meus est tutor, tutela presulis utor
Vires frangentis cujusque nocere volentis,

ces proverbes. Les mêmes vers latins se retrouvent, mais sans le français, dans le manuscrit latin 6765. La plupart de ces proverbes sont connus d'ailleurs sous leur forme française, mais rarement par un texte aussi ancien. Quelques-uns m'ont paru entièrement nouveaux, ou du moins n'ai-je pu leur trouver aucune référence.

Ne qua pressura titubent sibi subdita jura,
Qui rigidos flectit, tumidis qui vincula nectit,
Qui juga nulla pati nec parcere scit feritati.
Gens tamen atra furit quæ me sic acriter urit,
Ante parata mori quam ponere frena furori
Ledere temptanti pastoris ovilia tanti.
Gens inimica Deo, generi conpar Fariseo,
Quid me persequeris, quid me crucifigere queris?
Hos ego raptores horumque perhorreo mores.
Cum defecerunt dolus et violentia, querunt
Pondere nummorum sibi subdere res miserorum;
Sed nescit donis venerandi prorsus Odonis
Ferrea mens flecti, presertim conscia recti.
In duo me solvit res hæc, quia mens mea volvit
Spem simul atque metum nec me sinit esse quietum.
Terret turba fremens, dat presul spem michi clemens.
. . . .
. . . .
Orbem commovit, me gens ubi pessima novit
Communis massæ lapides plaustro cumulasse,
Anxius unde larem, qui lapsus erat, repararem.
Exiliens claustro mox irruit obvia plaustro;
Horrifer ille globus cepit juga demere bobus;
Turba bubulcorum fugit stupefacta meorum
Insolitas horum formas rata demoniorum.
Qui sibi nil querunt, nisi jure boves voluerunt
Hoc retinere modo; sed eis probus obstitit Odo,
Tunc quoque raptorum rapiens me morsibus horum.
Si dignas grates humilis tibi reddere vates,
Digne nequit, tutor Dominus tibi sit retributor;
Et promitto tamen dare quod poterit famulamen
Officiosa meæ modulatio Calliopeæ.
Te, venerande pater, collaudat cetus et alter.
Non impune feret mea quod querimonia meret.
Differo majora solvens levioribus ora,
Meque pudet fari quod non pudet hos operari.
Aut flecti discent et cessantes vix resipiscent,
Aut ego cuncta vomam penitusque latentia promam,
Voce fremens, dira cum me stimulaverit ira.
Cum sic ergo fremant, sic omnibus omnia demant,
Nec modus aut finis sit fraudibus atque rapinis,
Desine, Roma, pati rabiem gregis immoderati
Ut subeat pœnas, si non sibi ponit habenas.

Finiunt versus Serlonis.

Au proverbe français est parfois joint le proverbe anglais correspondant. (Appendice *B*.)

Vie de saint Alexis. — Poëme moral en quatrains. — Vies de sainte Julienne, sainte Euphrosine, sainte Marie l'Égyptienne, saint André. — Le jugement dernier. — Le manuscrit Canonici misc. 74 est resté jusqu'à ce jour inconnu de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre littérature, à laquelle pourtant il apporte un contingent des plus précieux. Du moins je ne crois pas qu'il ait jamais été méntionné ailleurs que dans le catalogue de M. Coxe. C'est un petit volume, presque carré, contenant 138 feuillets, à une seule colonne par page. L'écriture[1], qui est très-soignée, appartient certainement aux premières années du XIIIe siècle. Tous les poëmes qu'il contient, à l'exception d'un seul, la *Vie de sainte Marie l'Égyptienne,* dont on connaît trois ou quatre autres copies, me paraissent uniques, et il en est deux, le poëme que j'appelle *Poëme moral,* faute d'un titre plus précis, et la *Vie de sainte Euphrosine,* celle-ci en dizains, qui se recommandent par un mérite littéraire très-supérieur au niveau ordinaire des œuvres du même genre. La *Vie de saint Alexis* même, par laquelle s'ouvre le volume, est loin d'être sans mérite. Le style en est assez ferme et la versification n'en est pas commune. Mais toutefois elle ne peut prétendre au même degré d'intérêt que l'ancienne *Vie de saint Alexis,* dont trois manuscrits (dont deux remontent au XIIe siècle[2]) nous ont conservé la forme primitive. La version du manuscrit Canonici est complétement indépendante de ce texte si précieux. C'est une rédaction exécutée d'une façon originale d'après la vie latine du saint.

Le poëme moral qui vient ensuite dans le manuscrit Digby est divisé en chapitres ayant chacun sa rubrique. Ces rubriques sont reproduites en tête du poëme, en forme de table, et composent trois sections ou *distinctiones.* La première contient 32 chapitres, la deuxième 20, la troisième 21. Mais, par une cause que je ne puis déterminer, le poëme ne comprend que la première section et les 18 premiers chapitres de la deuxième. Le reste manque absolument, sans qu'aucun indice extérieur indique cette lacune.

Cette imperfection du manuscrit Canonici est d'autant plus à

[1] Ou plutôt les écritures, car ce manuscrit est de deux mains différentes.

[2] Ceux d'Hildesheim et d'Ashburnham-Place. Tous deux sont d'origine anglaise.

regretter que le poëme en question est certainement une œuvre remarquable. Le but de l'auteur paraît avoir été, selon les termes de la rubrique du premier chapitre, de montrer que « vaine est la joie de ce siècle. » Mais ce sujet, si souvent développé au moyen âge en forme de lieu commun, est ici traité d'une façon très-originale. L'auteur, bien loin de suivre, à l'exemple des théologiens, un plan rigoureusement défini, symétriquement disposé, se laisse aller au libre développement de ses idées, racontant, pour appuyer ses enseignements, des vies de saints entières, s'interrompant au milieu de son récit pour placer de nouvelles observations morales, puis le reprenant, en ayant soin de s'excuser auprès de ses auditeurs de la fréquence de ses digressions. « Peut-être, » dit-il quelque part, « êtes-vous ennuyés de nous voir si souvent sortir de notre voie, mais pour cette fois prenez patience, nous y reviendrons; poursuivons encore un peu, puis nous y rentrerons. » Et ailleurs, à la fin de ce qui nous reste de son poëme : « Je vous pourrais de cela citer de bons exemples, mais je vous ai tant chanté que vous pouvez en être fatigués : le mauvais chanteur d'abord se fait prier, et quand il a commencé, il ne sait plus s'arrêter[1]. Mais il vous vaut mieux ouïr notre petit sermon que les vers d'Apolloine ou d'Aie d'Avignon. Laissez autrui ouïr les beaux vers de Fouque (de Candie), et ceux qui ne sont faits que de vanité. Je ne parle pas aux sages, je ne prétends point apprendre ceux qui n'ont pas besoin d'enseignement. Je ne sais pas si mes vers pourront aider personne, mais je crois bien, s'il plaît à Dieu, qu'à personne ils ne nuiront. »

On sent dans ces paroles, et en général dans tout le poëme, le ton d'un homme convaincu, qui n'a qu'un désir, celui de persuader ses auditeurs et de les amener à la bonne voie, qui n'a pas pris la plume pour autre chose, qui n'a aucune prétention à bien écrire, mais dont le style reflète admirablement la pensée simple et droite. Il possède une qualité d'autant plus remarquable qu'elle est plus rare au moyen âge, le sens pratique. Il sait proportionner ses enseignements à son temps; il ne veut point changer le monde et faire de ses contemporains une race d'ascètes; la doctrine franciscaine n'est point son fait : volontiers il blâmerait celui qui laisserait tout son bien aux pauvres. « Que fera donc sa famille? »

[1] C'est peut-être une réminiscence d'Horace (*Serm.* I, III).

s'écrie-t-il, « que feront ses enfants? Donnera-t-il tout ce qu'il a pour qu'ils aillent mendier? Ne se peut-on sauver tant qu'on possède de quoi avoir du pain? » (fol. 60, v°) Il s'étudie à distinguer ce qui est commandement de ce qui est simple conseil : « Si l'homme dit : « Je veux boire du vin et manger de la chair, » qu'il en prenne, par Dieu ! tant qu'il en aura besoin. Pourvu qu'il y mette de la mesure, il est sûr de ne point courroucer Dieu. » Et il cite l'exemple de saint Grégoire, qui ne pouvait supporter le jeûne, et montre qu'on peut opérer son salut de quelque condition qu'on soit. Cependant, il admettrait sans doute qu'il est des états plus dangereux que d'autres, et particulièrement celui de jongleur, car il l'attaque avec une véhémence qui contraste avec sa douceur ordinaire, encore bien qu'on y remarque toujours dans l'expression la modération dont il ne se départ jamais. Après avoir dit que le péché est égal de ceux qui dépensent leur argent par vanité, et de ceux qui le gardent par avarice, il en vient à montrer que c'est particulièrement grand péché que de donner aux jongleurs : « Saint Paul dit qu'il est légitime de gagner de l'argent dont on puisse aider les besoigneux. Mais qui doit-on aider ? A qui doit-on donner? A celui qui sait jouer aux tables [1] et aux échecs, pour qu'il puisse aussitôt aller à la taverne, et *gaber* les uns et les autres? Et ceux qui savent marcher les jambes en l'air et chanter toute la nuit des chansons, qui font sauter et danser les gens? Est-ce à de tels hommes qu'il faut allouer le bien de Dieu ? Tout ce qu'ils disent, tout ce qu'ils font tourne à *lecherie!* [2] Pardonnez-moi ce mot, si je dis vilennie : je n'en puis mais, car ils font pis que je ne dis. C'est une gent que Dieu a maudite et damnée. Ils ne vont pas, ils ne rient pas comme les autres : ils sautent, ils viellent, ils braillent, ils crient. Tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils disent tourne à péché. Ce sont eux qui détruisent les âmes. D'un mot que je vais dire, ne vous courroucez point: ils ressemblent à la truie qui s'est vautrée dans la fange et qui salit tous ceux contre qui elle va se frotter [3]. »

Nous ne savons malheureusement rien sur le poëte. Son nom se trouvait peut-être à la fin du poëme, et, comme je l'ai dit, cette fin manque. Un petit fait, et encore n'a-t-il pas une grande va-

[1] Sorte de tric-trac.

[2] Dissipation, dans le sens le plus fort du mot.

[3] Fol. 57.

leur, donnerait à supposer qu'il était du nord de la France : c'est que dans un chapitre contre la cupidité des juges (fol. 45), il est question d'avoués et d'échevins.

Les vers del Juïse, qui terminent le manuscrit Canonici, n'ont rien de commun avec le petit poëme sur les quinze signes du jugement dernier dont on possède tant de copies, et qui a été publié par M. Luzarche à la suite du drame d'Adam. C'est une composition originale dans laquelle l'auteur a introduit le sujet, si souvent traité au moyen âge, du débat du corps et de l'âme. Il s'y est aussi inspiré, comme on le verra par un extrait publié à l'appendice, de l'apocryphe connu sous le nom d'Apocalypse de saint Paul. La versification de cet opuscule est digne d'attention. Il est tout entier assonant, et à très-peu d'exceptions près, toutes ces assonances sont en *i* (*in, ir, is, ist*) et en *ie,* (*ies, ime, ine, ire,* etc.) Le nombre des vers reliés par une même assonance est des plus variables, et leur réunion ne forme jamais une tirade, car on ne voit pas que l'auteur ait jamais cherché à faire coïncider le changement d'assonance avec le commencement d'une phrase.

A l'intérêt des ouvrages qu'il nous a conservés, le manuscrit Canonici 74 joint celui du dialecte dans lequel il est écrit. Ce dialecte est, je crois, celui du nord de la Bourgogne ou de la contrée environnante. Du reste, je ne puis être affirmatif à cet égard, n'ayant pu me procurer que peu de chartes anciennes en langue vulgaire de ces contrées. Quoi qu'il en soit, les principaux caractères dialectiques de ce manuscrit sont les suivants :

A se conserve ou s'introduit dans des cas où les autres dialectes de la langue d'oil ont *ai* ou *e* : *aes* (aies, *habeas*), *sanz* (*sanctus*), *escas* (échecs), *astoient* (étaient). — *A* se nasalise comme en lorrain : *anrme* (âme), *ainmet* (aime).

De même *o* persiste où le français le fait fléchir en *eu* : *avogles.*

Ei répond à *a* latin accentué (français *é*), par exemple, dans les infinitifs de la première conjugaison, dans les participes passés, dans *teil, queil,* etc., mais non pas d'une façon constante; ainsi, fol. 21 on trouve en rime : *enameir, desireir, enflameir,* et *oblier;* fol. 1 à 2, une longue tirade en *é* offre, vers la fin quelques rimes orthographiées par *eit* : *assegureit, ahaneit, peneit,* etc. Plus loin, la notation *ei* domine; ainsi elle est constante dans l'avant-dernière

tirade de la *Vie de saint Alexis* (fol. 18). — Il est bien entendu que, dans les infinitifs et les participes, *eir* et *eit* prennent la place d'*er* et d'*é* du français ancien, mais non pas d'*ier* et d'*ié*. Les infinitifs et participes qui reçoivent l'*i* parasite[1] en langue d'oil l'ont aussi dans notre manuscrit.

Oi répond à *ĭ* non accentué dans *crestoien*.

Le *t* étymologique persiste à la troisième personne du singulier du présent et du prétérit : *aimet* ou *ainmet, desiret, guardet, ramembret, at* (*habet*), *asemblat, metiat;* et au cas régime des participes : *connut, perdut, receüt, veüt.* (Pour les participes passés de la première conjugaison, des exemples viennent d'être rapportés à l'occasion d'*ei*.)

L ne se vocalise pas : *alkes, halt, loialté, almones, Pòlz,* etc. — généralement il tombe devant la sifflante, comme en lorrain : *maz* (= *malz*), *esperitaz, orguez, eaz* (*illos*), *meaz* (*melius*). Les sons mouillés de *l* et de *n* (*ŀ, ñ*) ne sont pas rendus comme en français, le premier par *ill* ou *lli,* le second par *gn,* mais par *lh* et *ni : melhor* (meilleur), *aparilhie* (appareillée), *valhant* (vaillant), *vulh* (je veux), *deniat* (daigna), *seniorie* (seigneurie), *ensenier* (enseigner). On trouve aussi *sangnior* (seigneur), où le *g* n'est pas considéré comme suffisant pour mouiller l'*n,* puisqu'il ne dispense pas de l'*i*.

S tombe quelquefois devant une muette : *mecroire, quareme, totems,* ou se change en *h,* trait qui, je crois, n'a jamais été observé dans aucun de nos anciens textes : *acehmeie* (acesmée), *mahnie* (mesnie).

Z prend la place de *ç* ou *s* dur dans *za, deza, comenzat, porcazant.*

Jacques Bretel, *Les Tournois de Chauvenci.* — *Poésies de trouvères.* — Le manuscrit Douce 308 est un volume in-folio de 297 feuillets[2], écrit par diverses mains[3], et à ce qu'il semble,

[1] Sur les cas où l'*i* s'introduit à cette place, voy. une note de M. Mussafia, *Jahrbuch f. roman. u. englische Literatur,* VI, 115.

[2] En y comprenant quelques feuillets blancs qui sont comptés dans l'ancienne pagination (qui est probablement celle de Douce). Pour les citations, je suivrai la nouvelle pagination (au crayon et de cinq en cinq feuillets, selon l'usage de la Bodléienne), qui ne tient pas compte des feuillets blancs.

[3] Les 85 premiers feuillets contenant les *Vœux du Paon* me paraissent de la

vers le second quart du XIVe siècle. La première partie du moins, qui contient les *Vœux du Paon*, ne saurait être antérieure à 1312[1]. Il a dû être exécuté en Lorraine, car il offre d'une façon passablement marquée les caractères du dialecte de cette province. Il s'y trouvait sans doute encore au XVe siècle, car il porte au bas du fol. 3, d'une écriture de ce temps, ces mots : « C'est ay Fransois Le Gournaix, » et au fol. 106, v° : « Il est au s^r Renalz Le Gournaix, chr.[2]; *ay* dans le premier cas, *Renalz* dans le second sont d'orthographe lorraine.

Des divers morceaux que contient ce manuscrit, il en est deux sur lesquels j'insisterai particulièrement ici, la description donnée à l'appendice devant suffire pour les autres; à savoir le texte des Tournois de Chauvenci et surtout le recueil de chansons, pastourelles, jeux-partis, etc., qui fait de ce manuscrit l'un des plus précieux de la collection Douce. Les *Tournois de Chauvenci*, par Jacques Bretel (appelé *Bertiax* dans notre manuscrit), ont été publiés en 1835[3]. Cette édition, vraiment bonne pour le temps où elle a paru, et surtout pour celui où elle a été faite (car son auteur mourut en 1824), présente cependant d'assez nombreuses imperfections. Le manuscrit de Mons, alors le seul connu de ce poëme, sans être plus incorrect que beaucoup d'autres, omet très-souvent des vers, ainsi que les rimes en donnent la preuve[4]. En outre, il a perdu un feuillet, soit environ 180 vers[5]. Ces lacunes, grandes ou petites, sont d'autant plus regrettables qu'il

même main. Il semble que l'écriture change au fol. 25, mais je crois que c'est toujours la même, seulement plus négligée. L'*Arrière ban* de Richard de Fournivat, qui vient ensuite, est d'un scribe qui a signé *Bretons l'escrit*. Les *Tournois de Chauvenci* et les chansons pourraient bien être d'une même main; le fragment qui reste de la *prophétie Sebile* et le *Tournoiement Antecrist* sont d'une écriture peut-être un peu plus récente.

[1] Voy. sur la date de ce poëme, la préface de *Hugues Capet*, p. XIX-XX.

[2] M. de La Villemarqué dit (*Arch. des Missions*, V, 99) que ce manuscrit a appartenu primitivement à la famille normande de Gornay, assertion toute gratuite que la forme lorraine des deux mentions que je viens de rapporter rend fort invraisemblable.

[3] *Les Tournois de Chauvenci*, donnés vers la fin du XIIIe siècle, décrits par Jacques Bretex, 1285. Annotés par feu Philibert Delmotte, et publiés par H. Delmotte, son fils. Valenciennes, 1835, in-8°.

[4] Delmotte a toujours soigneusement indiqué ces lacunes, soin que des éditeurs plus récents n'ont pas toujours pris.

[5] Après le v. 3246, voy. l'édition, p. 129.

s'agit d'un poëme qui, pour avoir fort peu attiré jusqu'à ce jour l'attention de la critique, n'en est pas moins d'une réelle importance : 1° comme document littéraire, parce qu'il est daté et contient le nom de son auteur; 2° comme document historique, parce qu'on y voit figurer un grand nombre de personnages appartenant à des familles considérables du temps; 3° enfin à cause de cette circonstance particulière qu'il est parsemé de *motets,* ces couplets ordinairement si vifs et si gracieux qui sont l'une des parties les plus originales de notre poésie lyrique. Aussi est-il opportun d'appeler l'attention sur le texte du manuscrit Douce, qui fournit les moyens de donner une édition tout à fait satisfaisante de ce précieux ouvrage.

Je profite de la présente occasion pour signaler un fragment du même poëme qui sert de gardes à un manuscrit de la bibliothèque de Reims [1]. Il se compose de deux feuillets doubles à une seule colonne de 28 vers par page, et comprenant par conséquent 8 colonnes et 224 vers [2]. Ces deux feuillets étaient originairement séparés par un feuillet intermédiaire qui manque aujourd'hui, de sorte qu'ils n'offrent pas un texte suivi. Comparés au manuscrit de Mons, ils contiennent les vers 506 à 560, 618 à 728, 784 à 841. Pour qu'on puisse aisément apprécier le rapport des trois manuscrits, je donne à l'appendice, en double texte, les vers 632 à 700 d'après les manuscrits de Reims et d'Oxford, rejetant en note les variantes qu'offre le manuscrit de Mons comparé à celui de Reims.

Ce qui donne la plus grande valeur au manuscrit Douce 308, c'est le recueil de poésies lyriques qui s'y trouve compris. Ce recueil peut être dit unique, car, s'il a, comme nous le verrons plus loin, des points de contact avec quelques-uns de nos chansonniers français, il s'en distingue par le classement des pièces, et, ce qui est plus important, par le contingent très-considérable de poésies entièrement inconnues qu'il apporte à l'histoire de notre ancienne littérature.

A première vue, ce qui caractérise ce recueil, c'est l'ordre

[1] Je ne retrouve plus le numéro du volume; je me rappelle seulement que c'était un manuscrit contenant des traités médicaux que j'examinais à l'intention de M. le docteur Daremberg.

[2] De ce dernier chiffre il faut retirer quelques vers devenus illisibles par suite de l'usure du parchemin.

selon lequel les pièces y sont rangées. Nous avons des chansonniers qui ont adopté l'ordre alphabétique, le premier mot de la chanson décidant de la place qu'elle devra occuper[1]; d'autres, et c'est le plus grand nombre, réunissent ensemble les chansons du même auteur, et suivent, pour le classement des trouvères, des traditions diverses dont l'origine nous échappe, mais que nous pouvons au moins constater; elles nous fournissent même l'un des caractères à l'aide desquels nous pouvons grouper par familles ces chansonniers. Le manuscrit Douce est le seul qui ait adopté le classement par genres. Il répartit en six sections les pièces qu'il contient : 1° les *grands chants*, c'est-à-dire les chansons par excellence, le genre que Dante plaçait au-dessus de tous les autres[2]; 2° les *estampies*, genre de composition d'une métrique fort recherchée et probablement emprunté au provençal; 3° les *jeux-partis;* 4° les pastourelles; 5° les *balletes* (ballades); 6° les *sottes chansons contre amour*, parodies assez peu réussies de la chanson proprement dite, et qui, à en juger par l'analogie des idées et du rhythme, paraissent être l'œuvre d'un même auteur. Chacune de ces six séries a sa table spéciale avec numéros de renvoi. Suit une septième partie qui n'a ni rubrique ni table, et où, par suite, les pièces n'ont pas de numéros. Elle contient 101 motets. C'est, après le manuscrit de Montpellier n° 196, le recueil le plus considérable de ce genre de pièces.

On suppose bien que ce classement n'est pas exempt d'erreurs : ainsi il se rencontre parmi les pastourelles une assez forte proportion de pièces qui n'ont aucun droit à cette dénomination. La poésie que M. de La Villemarqué intitule : *les Souhaits du Paysan*[3], n'est autre chose que l'imitation d'une chanson provençale que les manuscrits attribuent tantôt à Pistoleta et tantôt à Élias Cairel, et par conséquent elle est rangée à tort parmi les balletes (n° 182). Mais peu importe : ce qui est intéressant c'est l'idée du classement et non son exécution. Cette idée est celle d'un homme curieux et exact, ayant déjà le sentiment de la critique. Que cet homme soit le scribe qui a exécuté le manuscrit ou un autre, c'est ce que nous ne pouvons guère savoir; mais il y a apparence que l'auteur

[1] Ceux de Berne et Bibl. imp. fr. 846.

[2] Horum autem modorum cantionum modum excellentissimum esse pensamus. *De vulg. eloq.* II, III.

[3] *Arch. des Missions*, V, 114.

d'un tel classement vivait plutôt au XIVe siècle qu'au XIIIe, et cette présomption se change en certitude s'il est vrai que l'une des pièces du recueil n'est pas antérieure à 1320[1].

Une autre remarque qui a son importance est que ce recueil a été fait dans une intention purement littéraire, pour être lu et non pour être chanté. De tous les chansonniers français il est, je crois, le seul qui ne soit pas noté[2]. En cela il ressemble aux chansonniers provençaux, qui, à une exception près[3], sont également dépourvus de notation musicale.

Quelques mots maintenant sur chacune des parties de ce chansonnier.

C'est une très-juste observation de Dante qu'entre les pièces lyriques, les chansons proprement dites ont été conservées avec le plus de soin[4]. Et en effet, quand on considère le grand nombre de copies que nous avons de la plupart des pièces que le manuscrit Douce eût rangées parmi les « grands chants, » on est porté à croire que bien peu nous manquent entre celles quio nt été accueillies avec succès. Le manuscrit Douce ne dément pas la remarque judicieuse d'Alighieri : nouveau dans toutes ses parties, il l'est beaucoup moins dans celle des *grands chants* que dans les autres. Sur 91 pièces rangées sous cette rubrique[5], 52 se retrouvent ailleurs. Certes, la proportion des chansons propres à ce recueil est encore bien considérable, et telle qu'aucun autre n'en offrirait une aussi forte, mais le nombre des pièces nouvelles est bien supérieur encore dans les autres genres. On possède déjà un grand nombre de jeux-partis. Indépendamment de ceux qui se rencontrent entre d'autres pièces dans la plupart des chansonniers, nous en possédons quatre recueils spéciaux qui forment la

[1] C'est la *ballete* 124, publiée par M. de La Villemarqué (*Arch. des Missions*, V, 108). Selon M. J. Quicherat, dont M. de La Villemarqué rapporte l'opinion (p. 99), cette pièce ferait allusion à une mode qui date de l'an 1320 à peu près.

[2] Ou disposé pour l'être. Dans beaucoup de manuscrits, les notes musicales manquent, mais les portées sont tracées, prêtes à les recevoir.

[3] Le manuscrit d'Urfé (La Vallière, 14).

[4] Énumérant les motifs qui font de la chanson le genre le plus noble, il dit : « Preterea, que nobilissima sunt carissime conservantur; sed inter ea que cantata sunt cantiones carissime conservantur, *ut constat visitantibus libros.* » (*De vulg. eloq.* II, III.)

[5] 93 selon la table, mais les pièces VII et VIII, divisées à tort, n'en font qu'une, et une autre pièce est répétée deux fois (nos LXXVII et LXXXIX).

totalité ou une portion des manuscrits du Vatican, 1490 et 1522, d'Arras et de Sienne; mais il est à remarquer qu'en ce qui concerne les jeux-partis, ces recueils reproduisent chacun d'une manière plus ou moins complète une même collection, œuvre d'un groupe de poëtes qui paraît avoir eu Arras pour centre[1]. Le manuscrit d'Oxford nous fait connaître un cercle poétique tout différent et qui semble avoir été composé principalement de trouvères de la Champagne ou du Barrois. Nous y voyons paraître quelques noms entièrement nouveaux, ceux de Rolant de Reims, de Jacques de Billy, de Jean de Bar, tandis que sous des noms connus d'ailleurs, ceux de Thibaut de Bar, de Bouchart, etc. se placent des pièces jusqu'ici inconnues. Sur 35 jeux-partis, 7 seulement se trouvent dans d'autres recueils. Les pastourelles offrent la même proportion : sur 57 pièces classées sous cette rubrique[2], 45 sont uniques. Pour les motets, il en existe à ma connaissance, en comptant le manuscrit Douce, six recueils dont l'un, celui de Montpellier, est considérable et contient 467 pièces[3]; mais les cinq autres réunis[4] n'atteignent pas ce chiffre, et d'ailleurs, comparés entre eux et surtout avec le manuscrit de Montpellier, présentent beaucoup de doubles. Supposé même que des recueils exprès nous eussent conservé six ou sept cents motets, ce ne serait qu'une bien faible partie de ces petites compositions dont le nombre prodigieux et l'immense popularité nous sont attestés par les citations si fréquentes des romans du moyen âge[5], des poésies lyriques même, qui se servent encore au XIVe siècle[6] de motets

[1] Ce groupe a été fort bien étudié par M. Louis Passy, dans sa notice du manuscrit de Sienne, *Fragments littéraires à propos d'un nouveau manuscrit de chansons françaises*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e série, t. V.

[2] Mais dont quelques-unes ne sont pas proprement des pastourelles; voir à l'appendice (*D*) les notes jointes à la table de cette partie du manuscrit.

[3] C'est du moins le compte que fournit la table donnée par M. de Coussemaker, dans son *Art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles*, p. 261-266.

[4] L'un d'eux est, comme on vient de le voir, compris dans le manuscrit Douce; les autres se trouvent dans les manuscrits de la Bibl. imp. 12615, 844, 845, et dans un manuscrit perdu dont on a une copie à l'Arsenal. — Des indications plus précises se trouveront dans une publication spéciale que je prépare sur ce sujet.

[5] J'ai dit que les *Tournois de Chauvenci* contenaient beaucoup de motets; on peut citer encore la *Châtelaine de Saint-Gilles* (Méon. III, 370), les romans la *Violette* et de *Guillaume de Dôle*, la *Prison d'amour* de Baudouin de Condé, etc.

[6] C'est ce que prouve l'exemple de Jehannot de Lescurel.

comme refrains. Sur les 101 motets du manuscrit Douce, une douzaine au plus se retrouvent ailleurs, principalement dans le manuscrit de Montpellier. Quant aux *estampies*, aux *ballettes* et aux *sottes chansons*, je ne connais aucun recueil qui leur soit spécialement consacré, et toutes les pièces du manuscrit Douce qui appartiennent à l'une ou à l'autre de ces trois classes sont uniques.

Cette énorme proportion de pièces nouvelles suffit pour valoir au recueil d'Oxford une place à part: il forme classe à lui tout seul. Évidemment son auteur ne s'est pas trouvé dans les mêmes conditions que les autres compilateurs de chansons. Venu après eux, il a recueilli un regain de poésie qu'ils n'ont pas connu. Et en effet, les pièces uniques du manuscrit Douce, tout intéressantes qu'elles puissent être, n'offrent aucun caractère particulièrement ancien, et peuvent sans que la langue, la versification ni les idées y fassent objection, être rapportées à la fin du XIII[e] siècle, quelques-unes peut-être au commencement du XIV[e]. Mais les pièces qui existent ailleurs aussi, d'où sont-elles tirées? Dérivent-elles de la même source que quelques-uns des autres chansonniers déjà connus? Question à laquelle il ne serait possible de répondre avec précision qu'à condition de donner, d'après le manuscrit Douce, le texte de ces chansons accompagné des variantes de tous les manuscrits. La réponse se présenterait alors d'elle-même pour chaque chanson. Car des comparaisons partielles ne suffisent pas : elles peuvent tout au plus être le point de départ d'une induction plus ou moins probable. Rien n'empêche en effet que le compilateur du manuscrit Douce ait eu sous les yeux deux ou trois chansonniers. Il y a plus : tel a été le cas de plusieurs de ses devanciers. Ainsi le manuscrit La Vallière 59, pour une part, est puisé à une source que représentent le plus purement les manuscrits de l'Arsenal n° 63 et Bibl. imp. fr. 845, et pour une autre à l'une des sources utilisées par le manuscrit de Berne. Le manuscrit 846 de la Bibliothèque impériale est, pour beaucoup de pièces, identique aux manuscrits de l'Arsenal et 845, mais il en est aussi un grand nombre qu'il a empruntées à des recueils d'origine différente. Le travail minutieux qui devrait être entrepris pour rendre un compte exact de notre manuscrit ne saurait trouver place ici. Je me borne à constater d'une façon générale que les deux recueils avec lesquels il offre le plus de rapports, les seuls on pourrait dire, sont les

manuscrits de Berne et Bibl. imp. 20050 [1], deux chansonniers qui ont un fonds commun auquel chacun de son côté a plus ou moins ajouté. C'est à un recueil contenant ce fonds commun, qui sans doute n'était pas entièrement passé dans chacun de ces deux manuscrits, que le chansonnier d'Oxford a puisé, et c'est ainsi qu'il se trouve contenir plusieurs chansons qui manquent dans l'un et se trouvent dans l'autre. Cela est rendu fort clair par la description donnée à l'appendice *D*, où le premier vers de chaque chanson est accompagné de la concordance de tous les recueils où elle se trouve. Les variantes jointes aux « grands chants » XII, XIV et XVIII, publiées à l'appendice, confirment cette conclusion. Cependant elles montrent que le rapport du manuscrit Douce avec les manuscrits de Berne et 20050 n'est pas constamment le même. Ainsi pour la chanson XIV (*L'autrier avint en cel atre pais*), le manuscrit 20050 n'offre absolument que des variantes orthographiques; pour les leçons, le texte en est identique à celui du manuscrit Douce [2]. Il n'en est pas de même en ce qui concerne les chants XII et XVIII : le manuscrit 20050 offre pour ces deux pièces de véritables variantes. De même pour le manuscrit de Berne. Ses variantes pour les chansons XII et XVIII (il ne contient pas la chanson XIV) sont assez notables pour exclure l'idée d'une source commune avec le manuscrit Douce; mais au contraire, en ce qui concerne les pastourelles, ou du moins les huit de ces pièces qu'il a en commun avec Douce, les deux textes n'en font qu'un, sans autres variantes que quelques *lapsus* de part et d'autre et des divergences dans la notation orthographique [3].

J'aurais voulu publier en entier le chansonnier du manuscrit

[1] Ancien Saint-Germain français 1989.

[2] Il y a bien deux différences plus graves en apparence, mais il est facile de voir que ce sont des fautes de copiste et non des variantes : v. 6, Douce, par une étourderie fréquente dans ce manuscrit, met *jors* au lieu de *dis* que réclame la rime; — v. 40, *borjois*, au lieu de *Barrois*, est évidemment une grossière faute de lecture.

[3] Voy. par exemple la 18e pastourelle, publiée par M. de La Villemarqué, *Arch. des Missions*, V, 101, avec les variantes du manuscrit de Berne; les différences sont insignifiantes, et encore l'une d'elles provient-elle d'une faute. Dans le refrain du premier couplet, le manuscrit Douce a *Dittes de joli cuer mignot*, ce qui est fautif; mais, au second couplet, on lit la bonne leçon *Duez* (dans le manuscrit Douce = Dieu), etc. et ainsi ce refrain se trouve d'accord avec Berne.

Douce. Il le mérite à tous égards. Je ne sais s'il me sera possible de réaliser ce désir; en attendant je donnerai du moins à l'appendice, outre la table complète des pièces que contient ce manuscrit, le texte de plusieurs pièces déjà connues d'ailleurs, mais accompagnées ici, à titre de comparaison, de variantes tirées des autres manuscrits, et un choix de pièces inédites. (Appendice *D.*)

Robert Grossetête, *Le Château d'amour.*— *La Passion de Judas.* — Maurice de Sully, *Sermons* traduits en anglais. — Le manuscrit Laud *miscellanei* 471, de la fin du XIIIe siècle, contient divers ouvrages qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de notre littérature. Je me borne à mentionner le traité de Robert Grossetête, évêque de Lincoln, dont on a de nombreuses copies, et qui a été publié [1]. — La *Passion de Judas,* dont la valeur est du reste assez médiocre, n'existe à ma connaissance dans aucun autre manuscrit. Les vers en sont bien souvent corrompus par la faute du copiste anglais qui a exécuté ce manuscrit. Ce que ce manuscrit offre de plus curieux, c'est que parmi les sermons de Maurice de Sully qui occupent la fin du volume (ff. 128 à 182), cinq sont en anglais, preuve nouvelle de la popularité qu'obtint en Angleterre l'œuvre de l'évêque de Paris [2]. Je rapporte, à l'appendice, le commencement du premier de ces cinq sermons en français et en anglais [3]. (Appendice *E.*)

L'Histoire de César. — *Le Roman d'Hercules.* — Une brève men-

[1] Parmi les publications de la société Caxton. Voici le titre et le contenu de cette édition : *Publications of the Caxton society.* — R. Grossetete *Carmina anglo-normannica.* — Robert Grossetete's, Chasteau d'amour; to which are added «La vie de sainte Marie Égyptienne» and an english version of the Chasteau d'amour. Now first edited by M. Cooke. London, 1852; in-8°, VIII-189 p. — Ce recueil contient : p. 1-61, le *Carmen de creatione mundi,* ou Château d'amour; p. 62-113, la Vie de sainte Marie Égyptienne; p. 114-131, le Miracle de Sardenai (par Gautier de Coinsi); ces trois pièces sont tirées du manuscrit 232 du C. C. C. d'Oxford; p. 132-171, *The romance of Chasteau d'amour* (anc. trad. angl.), d'après le manuscrit Egerton 927; p. 171-189, un autre texte français du Château d'amour, d'après le manuscrit Harl. 1121.

[2] Cette popularité est d'ailleurs attestée par le nombre considérable de manuscrits de ces sermons qu'on rencontre dans les bibliothèques anglaises. A la Bodléienne, outre le manuscrit Laud, il s'en trouve encore des copies dans les manuscrits Douce 270 (commencement du XIIIe siècle) et Ashmolean 1280.

[3] J'apprends que cette traduction anglaise va être publiée par l'*Early English text Society.* Et quand songera-t-on à publier l'original?

tion est bien due au manuscrit Canonici 450, exécuté en Italie, comme la majeure partie des manuscrits du même fonds, et contenant deux ouvrages français dont le premier est très-commun et le second très-rare. L'*Histoire de Jules César*, ou, selon d'autres manuscrits, le *Fait des Romains*, est la seconde partie d'une vaste compilation embrassant à peu près toute l'histoire ancienne, ou du moins ce qu'on en connaissait au XIVe siècle. Elle est parfois intitulée *le Livre d'Orose*, qualification qui convient tout au plus à la première partie[1], car la seconde a pour sources Salluste, Lucain, César et Suétone. Le succès qu'elle obtint en Italie est attesté non pas seulement par la présente copie, mais surtout par la traduction qui en fut faite au XIVe siècle et dont les manuscrits sont extrêmement nombreux[2]. L'autre ouvrage français contenu dans le même manuscrit est le *Roman d'Hercules*, dont je ne connais qu'un second manuscrit, celui de la Bibl. imp. fr. 821[3], qui est, comme le Canonici, d'origine italienne. Et ce ne sont pas seulement les copies qui ont cette origine, mais le poëme lui-même est incontestablement l'œuvre d'un Italien. Cela est rendu manifeste par certaines fautes qui, se rencontrant dans les rimes, doivent être mises à la charge du poëte, et qu'un Français n'eût certainement pas commises.

En voici quelques exemples :

> Desor sailli le sans paüre
> Sans metre piés en streveüre.
>
> (Ms. Canon. f. 103*c*, ms. 821 f. 2 *b*.)

Sans paüre est une déformation de *sans peor* qui se trouve employé 25 vers plus bas dans le même poëme.

[1] Les exemplaires complets de cette compilation sont nombreux; ainsi, Bibl. imp. fr. 39-40, 64, 246, 251, etc. — Une rédaction assez différente de cet ouvrage, qui figurait en 1864 à la vente des manuscrits de la duchesse de Berry (n° 8 du catalogue), a été acquise par le Musée Britannique pour 1,200 francs et porte actuellement le n° *addit.* 25884.

[2] Le dernier éditeur de cet ouvrage en compte vingt-huit et il en existe bien d'autres; un par exemple à la Bodléienne (Mortara, p. 140). De plus ce texte avait déjà été imprimé dès 1492. Voici le titre de la plus récente édition : *I fatti di Cesare*, testo inedito del secolo XIV, pubblicato a cura di L. Banchi. Bologna, 1863.

[3] Anc. 7209.

Une rien mout li *valli*
Q'armé estoit e bien garni
E por voire il cuidoi*ent*
Qe li enfant fust de sa gent.

(Can. f. 103 *d*, 821 f. 2 c.)

Valli, qui est un barbarisme, et *cuidoient* accentué sur la dernière accusent également une origine étrangère. On remarquera aussi dans les vers cités à l'appendice les rimes *restent-jovent.* Il faut donc joindre le *Roman d'Hercules* au groupe déjà assez considérable des poëmes composés en français par des Italiens, principalement par des Lombards et par des Vénitiens. Le ms. d'Oxford offre une particularité intéressante. Il se termine par huit vers qui manquent au manuscrit de Paris et dans lesquels le copiste se nomme :

Senes l'escrit, scriptor només,
Cui Dieu doint vie et saintés.

A ce propos il est à noter que l'Italien qui a ajouté à la chanson de Gui de Nanteuil une longue introduction conservée dans un ms. de Venise, porte presque le même nom : *Cenat*[1]. Si on identifiait ces deux personnages, il faudrait en tout cas ne considérer l'auteur du préambule de *Gui de Nanteuil* que comme le copiste du roman d'Hercules, la différence entre la langue de ces deux compositions ne permettant pas de les supposer sorties de la même main. (Appendice *F.*)

Je terminerai ce rapport, dans lequel bien d'autres manuscrits auraient pu être indiqués, si je n'avais craint de lui donner une étendue exagérée, par la notice de deux manuscrits provençaux, fort différents l'un de l'autre; le premier est un chansonnier, le second un recueil de sermons.

Poésies des troubadours. — Le manuscrit Douce 269 est un petit volume de 76 feuillets à 32 lignes par page, ayant à peu près le format d'un in-8° très-allongé, où les vers des troubadours sont assez exactement mis à la ligne, au lieu d'être écrits à lignes pleines comme de la prose, selon l'usage universellement suivi dans tous les autres chansonniers. Quand les vers sont courts, le

[1] Voy. mon édition de ce poëme, p. xxxiij.

copiste en fait tenir deux dans la même ligne. L'écriture, manifestement italienne, paraît être des dernières années du XIIIe siècle[1]. Ce manuscrit fit partie des riches collections de Peiresc. Au siècle dernier, lorsque Sainte-Palaye s'en procura une copie, qu'il inséra dans son grand recueil manuscrit des poésies des troubadours[2], il appartenait au président de Mazaugues. Plus tard, en 1783, on le voit figurer à la vente des livres du révérend J. Crofts[3]. De là, il passa successivement entre les mains de trois personnes, et fut enfin acquis par Fr. Douce[4]. Je ne dirai pas avec Sainte-Palaye, dans une note placée en tête de la copie qu'il possédait de ce chansonnier : « Ce manuscrit est un des plus exacts que j'aie veus des troubadours ; » mais, s'il en est de meilleurs, il en est aussi de plus mauvais. Il a été exécuté par un copiste intelligent. Quant à déterminer exactement sa valeur par rapport aux autres manuscrits, il n'y faut pas songer pour le présent. La difficulté que j'indiquais précédemment au sujet du chansonnier français de la collection Douce se présente, et plus grande encore, pour les chansonniers provençaux. Il paraît que les recueils des troubadours ont été bien plus nombreux que ceux des trouvères ; il paraît aussi que la plupart de ceux que nous possédons ne sont pas des premiers qu'on ait faits, mais qu'ils ont été compilés à l'aide de recueils antérieurs. Aucun ou presque aucun des vingt-quatre ou vingt-cinq manuscrits de troubadours qui nous sont parvenus ne peut être dit complétement original. Presque tous contiennent une ou plusieurs pièces répétées deux fois, chaque fois sous un nom différent, ce qui indique manifestement une double source, médiate sinon immédiate. Les leçons indiquent aussi les

[1] On en trouvera un fac-simile parmi les planches qui accompagnent le catalogue Douce.

[2] Cette copie porte la lettre *B* (Arsenal, B. L. F. 55, 11). On lit en tête : « Recueil de 150 (lisez 163) pièces de plusieurs poëtes provençaux, copié sur un manuscrit de M. Lancelot, qui avoit esté escrit par Urbain Coustelier, libraire, sur un manuscrit de M. Peiresc, appartenant à M. le président de Mazaugues. » Sainte-Palaye déclare dans une note avoir collationné cette copie sur l'original.

[3] N° 2741 ; il fut vendu 5 ll. 7. 6 (134 fr. 35). — Voici le titre de ce catalogue : *Bibliotheca Croftsiana*, a catalogue of the curious and distinguished library of the late reverend and learned Thomas Crofts, chancellor of the diocese of Peterborough. 1783, in-8°.

[4] Tout cela est constaté par une note de Douce lui-même qui est jointe au manuscrit.

affinités les plus variées. Il y a donc, dans la dérivation de nos recueils de troubadours, un enchevêtrement tel qu'il est impossible, comme on peut le faire jusqu'à un certain point pour les chansonniers français, de les grouper par familles. Si nous prenons par exemple notre manuscrit Douce, nous trouverons que dans un grand nombre de cas il est d'accord pour les leçons et pour les attributions avec les manuscrits Vat. 5232, Bibl. imp. 854 (et 12473), 1592, Ambr. 71 [1]. Ainsi, le premier vers des pièces 51, 53, 80 (on en pourrait citer d'autres), est dans tous ces recueils, sauf les variantes orthographiques, qui doivent être ici négligées :

51. D'eissa la raizon q'eu suoill.
53. En joi qe demora.
80. Eissamen ai guerriat ab amor.

Et dans les autres manuscrits :

De selha razon qu'ieu suelha (856, 12474).
Ab joy quem demora (856, La Vall. 15211, 12474, Marc.).
Atressi ai guerreyat ab amor (856, La Vall. 1749).

Mais d'autre part on peut constater dans le manuscrit Douce des affinités tout opposées. Ainsi, il est d'accord avec les manuscrits 856 et Laur. 42 pour attribuer la pièce 91, *Nuls hom en ren non faill,* à Aimeric de Belenoi; tous les autres recueils l'enregistrent sous le nom de Raimbaut de Vaqueiras, excepté La Vallière qui la donne, contre toute vraisemblance, à Peirol. Il suit une direction qui lui est propre en mettant sous le nom de Jaufre Rudel la pièce *Ges non posc en bon vers faillir* (n° 114), qui selon tous les autres manuscrits est de P. Rogier; et sous celui de Rambaut d'Orange, deux pièces (n°s 131 et 132) qui ne lui sont attribuées par aucun manuscrit, et qui ne lui appartiennent certainement pas. Il y a d'autres cas analogues. Du reste le chansonnier Douce n'enrichit pas beaucoup la littérature provençale : il ne contient que trois pièces probablement uniques (n°s 122, 159 et 160).

Le docteur Grüzmacher a rapporté d'Italie et publié aux frais d'une société allemande la table et des extraits de tous les chansonniers provençaux des bibliothèques de Milan, de Florence et

[1] Et avec la première partie du manuscrit Este (autrefois à Modène), mais cette circonstance peut être négligée, la première partie de ce manuscrit ayant pour source principale le fonds qui nous est conservé dans les manuscrits 854 et 12473, lesquels sont identiques.

de Rome [1], quelquefois même le texte entier de manuscrits d'une importance exceptionnelle. M. le professeur Mussafia a donné une description complète du célèbre manuscrit d'Este, y joignant toutes les indications bibliographiques qui étaient à sa portée [2]. Les tables des chansonniers de Paris, préparées en grande partie par mes soins, paraîtront prochainement dans le Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque impériale [3] : je ne crois donc pas faire une œuvre inutile en publiant dans l'appendice de ce rapport la liste des pièces comprises dans le manuscrit Douce, avec la concordance de tous les autres chansonniers provençaux. (Appendice *G*.)

Le sermon de maître VINCENT. — *Autres sermons.* — *La Somme de frère* LAURENT. — Quelques mots enfin sur un recueil d'une valeur médiocre, il est vrai, mais qui cependant offre un certain intérêt en ce qu'il apparaît à une époque où la langue d'oc est à peu près dépourvue de monuments. Les vingt-quatre premiers feuillets du manuscrit Douce 162 sont occupés par un sermon sur la Passion, prononcé à Toulouse le vendredi saint de l'année 1416 par « lo reveren maestre Vincent. » Ce maître Vincent n'est autre que le célèbre dominicain Vincent Ferrer et le texte latin du même sermon se trouve dans le recueil de ses œuvres [4]. Les différences sont assez grandes, et il semble que, à certains endroits, le texte en langue vulgaire soit plutôt une rédaction indépendante qu'une traduction. Quoi qu'il en soit, la rubrique du ms. Douce est précieuse en ce qu'elle fournit à la biographie de Ferrer une date qui paraît ne point se rencontrer ailleurs. Car rien dans l'édition latine n'indique la date du sermon *in die Parasceves,* ni le lieu où il fut prêché, et d'autre part, M. Roschach, le savant archiviste de la ville de Toulouse, qui a bien voulu faire à ce sujet des recherches dans ses archives, n'a rien trouvé qui fût relatif à notre prédicateur.

Au fol. 25 *d* du même manuscrit commence un extrait du traité des *Vices et des Vertus,* composé en 1279 par frère Laurent,

[1] Dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen,* années 1862 à 1866.

[2] Dans les *Sitzungsberichte d. K. K. Akademie zu Wien,* 1867.

[3] Le tome I de ce catalogue vient de paraître (sept. 1868).

[4] *Beati Vincentii natione hispani. . . sermones hyemales,* édition Diaz, Anvers, 1572, p. 724 et suiv.

confesseur de Philippe le Hardi. On sait combien sont nombreux les exemplaires français de cet ouvrage, qui a été traduit non-seulement en langue d'oc, mais encore en anglais[1]. De la version méridionale on connaissait trois exemplaires : celui-ci est le quatrième, mais il se distingue des autres par des variantes très-considérables. On en pourra juger par la table publiée à l'appendice et par l'extrait « de glotonia », que j'ai choisi à dessein comme terme de comparaison avec le chapitre correspondant des trois manuscrits de Paris, qui a été publié par M. Bartsch dans sa *Chrestomathie provençale.* (Appendice *H.*)

Dans un dernier Rapport, j'aurai l'honneur d'exposer à Votre Excellence les résultats de mes recherches à Ashburnham-Place.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très-obéissant et très-respectueux serviteur.

Paul Meyer.

[1] Sous le titre *Ayenbite of Inwyt* (le remords de conscience). Il forme la vingt-troisième publication de l'*Early English text Society* (1866).

APPENDICE.

A

BIBLIOGRAPHIE DES CATALOGUES DES MANUSCRITS DE L'UNIVERSITÉ D'OXFORD.

Voici l'indication des diverses collections manuscrites que possède la Bodléienne, et des catalogues qui en ont été publiés. Un premier inventaire général fut publié en 1697 par Bernard dans ses *Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ* (t. I, première partie; la seconde partie du même volume comprend les catalogues des colléges). Les fonds de manuscrits que possédait alors la Bodléienne sont les suivants :

P. 1-34, Barocci, manuscrits donnés en 1629 par le comte de Pembroke. — P. 35-38, Th. Roe. — P. 39-45, O. Cromwell, contenant le résidu de la bibliothèque Barocci. — P. 46-76, W. Laud, légués en 1639. — P. 77-88, Digby, 1634. — P. 89-167, Th. Bodley, 1597 et années suivantes. — P. 168-186, *in hyperoo Bodleiano*, Fairfax, baron de Cameron, 1673; Hatton; Meric Casaubon; Thurston; Robert Huntingdon, 1678, 1680, 1683. — P. 187-234, Roger Dodsworth. — P. 235-248, J. Leland. — P. 249-257, Fr. Junius, 1677. — P. 258 263, R. James. — P. 264-267, Is. Casaubon. — P. 268-271, G. Langbaine. — P. 272-273 et 373-374, Th. Marshall, 1688. — P. 274-278, Edw. Pocock. — P. 279-285, R. Huntingdon. — P. 286-287, Th. Hyde (ces trois dernières collections acquises en 1692). — P. 288-291, Th. Barlow, collection léguée en 1691. — P. 292-298, W. Dugdale, 1685. — P. 299-301, H. Savile. — [P. 302-314, musée Savile, etc.] — P. 315-357, E. Ashmole, 1692. — P. 359-373, Ant. of Wood. — Plusieurs parties de ce catalogue sont l'œuvre de Th. Hyde, premier bibliothécaire de la Bodléienne, qui déjà en 1674 avait publié le *Catalogus impressorum librorum bibliothecæ Bodleianæ*, in-folio.

A ces collections sont venues s'en joindre d'autres : celles de Th. Tanner (1736), de Richard Rawlinson (1755), de Richard Gough (1809), de d'Orville (1805), de Clarke (1809), de l'abbé Canonici (1817), de Fr. Douce (1834). Des catalogues de plusieurs de ces fonds furent publiés très-peu après leur entrée à la Bodléienne : *Codices manuscripti, et impressi cum notis manuscriptis, olim d'Orvilliani, qui in bibliotheca Bodleiana adservantur,* Oxonii, 1806, in-4° (ce sont des manuscrits grecs). — *Catalogus sive noticia manuscriptorum qui, a cel. E. D. Clarke*

comparati, in bibliotheca Bodleiana adservantur, Oxonii, 1812-1815, 2 fascicules in-4°, par T. Gaisford et A. Nicoll (I manuscrits grecs, II manuscrits orientaux). — *A Catalogue of the books relating to British topography and Saxon and Northern literature, bequeathed to the Bodleian library in the year 1799 by Richard Gough.* Oxford, 1814 (livres imprimés et manuscrits). — *Catalogue of the printed books and manuscripts bequeathed by Francis Douce, esq., to the Bodleian library.* Oxford, 1840, in-folio. — *A descriptive, analytical and critical catalogue of the manuscripts bequeathed unto the University of Oxford by Elias Ashmole; also some additional manuscripts contributed by Kingsley, Lhuyd, Borlase and others,* by W. H. Black. Oxford, 1845, in-4° (1828 numéros). — *Index to the Ashmole catalogue,* 1867, in-4°, by W. D. Macray.

A ces catalogues, qui s'appliquent chacun à un fonds spécial, s'ajoute le catalogue in-fol. des manuscrits orientaux rédigé par Uri, Nicoll et Pusey, et publié en deux parties, dont la seconde contient deux volumes: *Bibliothecæ Bodleianæ codicum manuscriptorum orientalium catalogus,* a Joanne Uri confectus. Pars prima. Oxonii, M.DCC.LXXXVII; — partis secundæ volumen primum arabicos complectens, confecit A. Nicoll. Oxonii, M.DCCC.XXI; — partis secundæ volumen secundum confecit A. Nicoll; edidit et catalogum Urianum aliquatenus emendavit E. Pusey. Oxonii, M.DCCC.XXXV.

Tous ces catalogues sont isolés; ceux dont l'indication suit forment une série continue publiée sous un titre général.

I. *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecæ Bodleianæ, pars prima,* recensionem codicum græcorum continens. Confecit H. O. Coxe. Oxonii, M.DCCC.LIII. (Codices Barrociani, mss. donnés par le comte de Pembroke en 1629, 243 numéros; codices Cromwelliani, manuscrits Barroci, donnés par O. Cromwell, 27 numéros; codices Thomæ Roe, militis, 29 numéros; codices Laudiani, 93 numéros; codices Seldeniani, 54 numéros; codices miscellanei, 290 numéros; Isaaci Casauboni adversaria, 61 numéros; J.-E. Grabe adversaria, 43 numéros; G. Langbainii adversaria, 30 numéros; J. Sanctamandi adversaria, 68 numéros; codices J. Fell, 2 numéros; index.)

II. fasc. I. *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecæ Bodleianæ partis secundæ fasciculus primus.* Confecit H. O. Coxe. Oxonii, M.DCCC.LVIII. (Manuscrits latins de Laud, 118 numéros; codices *miscellanei* 749.) — La fin du volume n'a pas encore paru.

III. *Catal. cod. mss. bibl. Bodl. pars tertia,* codices græcos et latinos Canonicianos complectens. Oxonii, M.DCCC.LIV. (Codices græci, 128 numéros; cod. latini, Auctores classici, 311; cod. lat. Biblia sacra, 93; cod. lat. Script. ecclesiastici, 230; cod. miscellanei, 576.)

On peut considérer comme un supplément à ce volume le *Catalogo dei manoscritti italiani che sotto la denominazione di* Codici Canoniciani ita-

lici *si conservano nella biblioteca Bodleiana a Oxford,* compilato dal conte Alessandro MORTARA. Oxford, 1864. (299 numéros; préface en italien par le docteur H. Wellesley; aux manuscrits italiens ont été ajoutés quelques espagnols.)

IV. *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecæ Bodleianæ pars quarta,* codices viri admodum reverendi Thomæ TANNERI, episcopi Asaphensis, complectens. Confecit Alfredus HACKMAN. Oxonii, M.DCCC.LX. (467 numéros et index.)

V, I. *Catal. cod. mss. bibl. Bodl. partis quintæ fasciculus primus,* viri munificentissimi R. RAWLINSON J. C. D. codicum classes duas priores, ad rem historicam præcipue et topographicam spectantes, complectens. Confecit Guillelmus D. MACRAY. Oxonii, M.DCCC.LXII (499 et 520 numéros).

VI. *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecae Bodleianae pars sexta,* codices syriacos, carshunicos, mendaeos complectens. Confecit R. PAYNE SMITH. Oxonii, M.DCCC.LXIV. (205 numéros, index et fac-similes.)

VII. *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae Bodleianae Oxoniensis, pars septima,* codices aethiopici. Digessit A. DILMANN. Oxonii, M.DCCC.XLVIII. (35 numéros et index.)

VIII. *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecae Bodleianae pars octava,* codices sanscriticos complectens. Confecit A. AUFRECHT. Oxonii, M.DCCC.LXIV. (Un volume en deux parties dont la première parut en 1859; 854 numéros et quatre index.)

En ce qui concerne les colléges et *halls,* les premiers catalogues sont ceux qu'a donnés Bernard (t. I, part. II, p. 1-88). Ils contiennent l'inventaire des manuscrits appartenant à University College, Balliol, Merton, Exeter, Oriel, Queen's, New College, Lincoln, All Souls, Brasenose, Corpus Christi, St-John's, Trinity, Jesus, Magdalen, Magdelen Hall, Wadham. Les mêmes fonds, et de plus celui de Worcester College dont la collection presque entière provient d'un legs postérieur à la publication de Bernard, ont été décrits en détail par M. Coxe dans son *Catalogus codicum manuscriptorum qui in collegiis aulisque Oxoniensibus hodie adservantur.* Oxonii, M.DCCC.LII, 2 vol. in-4°. Enfin, en 1867, M. Kitchin a publié le catalogue des mss. de Christ Church que, pour des motifs indépendants de sa volonté, M. Coxe n'avait pu comprendre dans son ouvrage: *Catalogus codicum mss. qui in bibliotheca Ædis Christi apud Oxonienses adservantur.* Oxonii, M.DCCC.LXVII; in-4°.

B

DIGBY 53.

POÉSIES LATINES DE SERLON ET AUTRES; PROVERBES FRANÇAIS, ETC.

Les deux premiers feuillets contiennent une table assez imparfaite écrite au xv[e] siècle.

Fol. 3. INCIPIT OMNI BONUM FASTIDII SOLATIUM.

Versus magistri Serlonis de differenciis. — Incipit prologus [1].

Dactile quid latitas? Exi, quid publica vitas?
Quis vetat audiri que fas nec inutile sciri?
Non alios cura nisi qui curant [2] tua jura.
Ergo versifico; dic cuivis que tibi dico;
Accipe quas dicronas [3] partes in carmine ponas,
Que confusa sono distincta vocabula pono.
In me SERLONEM non respice sed racionem;
Si bene stat, sic sit; si non, quis non [4] male dixit?

Incipiunt differencie M[agistri] S[erlonis].

Unam semper *amo* cujus non solvor ab *hamo;*
Dicitur arbor *acer* [5], vir fortis et improbus *acer;*
vetula
Forma senilis *anus*, pars quedam corporis *anus;*
Porcum nutrit *hara* gentilis quem [6] necat *ara;*
Terram nullus *aret* in qua spes seminis *aret;*
Car tu
Ad quid pignus *alis*, o Dedale, quod caret *alis;*
« Nutrio » curtat *alo*, producit spiritus [*h*]*alo*.
. . . .

Ce recueil d'homonymes se termine ainsi :

Fol. 5 v°. Si placeo nulli, quid nullo clarius ulli?
Terminus hic mete venit. Explicit, ergo valete [7].

Explicit.

[1] Cette pièce a été fréquemment copiée. Elle se trouve dans le manuscrit du Vatican (*Hist. litt.* XV, xiij), dans Sorb. 1444 f. 117 v°, dans lat. 6765 f. 46, dans le manuscrit 57 de Laon (*Catalogue des manuscrits des départ.* I, 75-76).

[2] Sorb. et Laon, *norunt*, leçon qui se trouve aussi en interligne dans le manuscrit Digby; 6785, *tenant.*

[3] 6765, *donas;* Sorb. *curas.*

[4] Sorb. *si non nullus.*

[5] L'érable.

[6] Sorb. et 6765, *cum*, leçon que Digby porte aussi en interligne.

[7] Je ne trouve le premier de ces deux vers dans aucun des deux manuscrits, mais le second se trouve dans Sorb.

En face de cet opuscule, sur la marge droite des mêmes feuillets, une main contemporaine, sinon la même, a écrit plusieurs petites pièces.

Fol. 3. *Versus magistri Serlonis in conversione sua quando factus est monachus Cisterciensis*[1].

Mundus abit, res nota quidem, res usque notanda
Nota tibi mundi sit nota : mundus abit.
Mundus abit (non mundus, id est hec machina mundi,
Dico, sed mundi gloria), mundus abit.
Mundus abit cito; nomen abit cum nomino mundum,
Sed cicius mundi nomine mundus abit.
Mundus abit tria sunt : erit, est, fuit; hec tria mundum
Mota movent; clamant hec tria : mundus abit.
Mundus abit fugiens ut tempus, ut amnis, ut aura;
Ut mundo satis est dicere: mundus abit.
Mundus abit : constans nichil est quod constat abire;
In mundo constat nil nisi mundus abit.
Mundus abit, nichil in nichilum; tamen ejus abire
Non abit; error abit, quo duce mundus abit.
Mundus abit : nil quod queras, satis unde queraris
Mundus habet, quod abit; respice : mundus abit.
Mundus abit, fortis sum, non ero; sum speciosus,
Non ero; sum dives, non ero; mundus abit.
Mundus abit : sequitur mors vitam, stricta solutam,
Longa brevem, letam nubila : mundus abit.
Mundus abit, mundus qui verbo fallit in omni
Nescit in hoc uno fallere; mundus abit.
Mundus abit, non Christus abit; cole non abeuntem
Et dices merito : me sine mundus abit.
Mundus abit quociens iterabo? cesset abire
Mundus, cessabo dicere : Mundus abit.

Item, versus ejusdem quando scolis renunciavit[2].

Linquo coax ranis, cras corvis vanaque vanis,
Ad logicam pergo, que mortis[3] non timet ergo.

In natale sacro sacre sollempnia misse
Quid signent aut cur tunc celebrentur habe :
Nocte prior, sub luce, sequens in luce suprema,
Sub Noe, sub David, sub cruce sacra notant.
Sub Noe, sub David, sub Christo sacra fuere
Nox, aurora, dies, umbra, figura, Deus.

[1] Quelques-uns de ces vers sont cités par Th. Wright, *Biographia Britan. litteraria*, II, 313, d'après le manuscrit Cotton. Julius, A. X. fol. 112. Ms. du Vat. art. 37.

[2] Le distique qui suit est déjà connu : Leyser le rapporte, *Hist. poet. et poem. med. ævi*, p. 443.

[3] Ms. *mortem*, au-dessus duquel *vel tis*.

Dans la marge, au fol. 3 v°, est écrit le célèbre vers rétrograde[1] :

S	A	T	O	R
A	R	E	P	O
T	E	N	E	T
O	P	E	R	A
R	O	T	A	S

Les *differencie* de Serlon sont immédiatement suivies d'un autre opuscule du même genre :

Alie differencie de nominibus et verbis.

Fol. 5 v°. Dic quid *hyrundo*, quid sit *hirudo*, qualis *arundo?*
Ales hyrundo, vermis hirudo, palustris arundo;
Cantat hyrundo, suggit hirudo, palustris arundo.
Glis animal, *glis* terra tenax, *glis* lappa vocatur.
. . . .

Cette pièce se poursuit jusqu'au bas du fol. 7 v°, avec diverses additions contemporaines mais d'une encre plus pâle, placées en marge.

Fol. 8. *Proverbia magistri Serlonis.*

Pur suffreite de prudhume met l'um fol en banc[2].

Occupat indignus sedem cum non prope dignus[3].

Si fert ki ne veit.

Sic illi feriunt qui cassi lumine fiunt,
Sic scit percutere quem scimus luce carere.
Sic facimus scire sic cecum cito ferire[4].

Meulz valt paille en dent que nient.

Da paleam denti, plus quam nichil hec fit edenti.
Sit denti palea, plus nichilo fit ea[5].

[1] On peut voir sur ce vers l'*Intermédiaire* du 10 septembre 1866 (III, 522).
[2] Le Roux de Lincy, II, 99 :

Par defaute de bon seignor
Convient porter à fol honor.

[3] 6765 f. 64 *b*.
[4] *Ibid.*, moins le dernier vers.
[5] *Ibid.*

Ki meuz ne pot à sa veille se dort[1].

Pars sit anus thori cum posse caret meliori.
(Cum (*l.* cui) non posse datur melius vetule sociatur[2].)
Qui meliora nequid vetule fert basia que quit[3].

Ki ne feit quant il poet ne feit quant il volt[4].

Non faciet quod vult qui, quando potest, ea non vult;
Cum vult non faciet, res, quando potest, nisi fiat[5].

Al vespre deit l'um loer le jor[6].

Que debetur ei laus vespere danda diei;
(Vespere detur ei, si laus est danda diei);
Vespere laudetur, si pulcra dies perhibetur.

« *Dehez eient tanz meistres,* » *dist le crapod à l'herce*[7].

Sic buffo crati fatur : « Ve cui tot dominati ! »
Buffo crati fatur : « Ve turba quibus dominatur ! »
Buffo trahe dixit : « Domini tot sint maledicti ! »

Meülz[8] *vaut nature que nurreture*[9].

Mos est convictus parte natura relictus;
Dat studium mores, sed dat natura priores.

Bunté altre requert e colée sa per[10].

Pro bonitate bona, pro tristi tristia dona;
Pro blandis blanda, pro duris aspera danda.

[1] Un exemple du xve siècle dans Le Roux de Lincy, II, 396.

[2] Ajouté après coup, mais peu après la confection du manuscrit. On rencontrera plus loin, également entre parenthèses, d'autres vers qui sont dans le même cas.

[3] Ces vers dans 6765 f. 64 *a*.

[4] Prov. commun au français (Le Roux de Lincy, II, 398) et au provençal ancien et moderne (*Flamenca*, p. 363). On le trouve aussi en anglais :

The fool that will not when he may,
He shall not when he wold.

(*Blow the winds*, dans Rob. Bell, *Ballads and Songs of the Peasantry of England*, p. 83.)

[5] 6765 f. 64 *b*.

[6] Le Roux de Lincy, II, 233. Le latin dans 6765 f. 64 *b*.

[7] Le Roux de Lincy, I, 174. On dit aussi proverbialement en anglais, pour exprimer un état de gêne, de torture : *like a toad under a harrow* (Halliwell's *Dictionary*, v° *toad*).

[8] Ms. *Meluz*.

[9] Le Roux de Lincy, I, 269, et II, 352. Le latin dans 6765 f. 64 *b*.

[10] La première partie de ce proverbe dans Le Roux de Lincy, II, 341 et 432. Le latin dans 6765 f. 64 *b*.

Un jur porte que tut l'an ne pot.

Quod donare mora nequit annua dat brevis hora[1].

Bel promettre e nient doner fait fol conforter[2].

Re sine promissa stulto solatia missa;
Stultum solata, re sine, verba data.

Ceo que oill ne veit quer ne dout.
þat einen ne sen herte ne rent.

Cor non tristatur pro re cum non videatur[3].

Ki vedve u enfant sert, tut sun servise pert.

Nil agis utroque famulans, vidue pueroque.
O puer! o vidua! Perdita cura tua[4].

A tel marché tel vente[5].

Res sit venalis cum venditio sibi talis.
Sic suus emptorum mos, ubi tale forum.

Ki en jeu entre, jeu consente[6].

Ni legem sequeris ludi, quid ludere queris?
Ludis consenti si ludi sunt tibi menti.
Non eque ludo si non consentio ludo.
Ludus ut intratur ludo favor exhibeatur.

Ki feit et nen ne parfait nent ne desert.

Ni res completur que fit, non dona meretur.

Fol. 9. *Ki tart se herberge tost se curruce.*

Hospitii seri cito dat jactura doleri.
Hospitium petito tibi sero querere sito[7].

De autri cuir large coraie[8].

Corrigiam brevius quis de cute sumit alius?
De cute non propria fit bona corrigia.

[1] 6765 f. 64 *c.*
[2] Le Roux de Lincy, II, 246 et 376. Le latin dans 6765, f. 64 *c.*
[3] 6765 f. 64 *c.*
[4] *Ibid.*
[5] «Tel prix telle vente.» Le Roux de Lincy, II, 150. Le latin dans 6765 f. 64 *d.*
[6] Le Roux de Lincy, II, 85. Le latin dans 6765 f. 64 *c.*
[7] 6765 f. 64 *c.* — Ce manuscrit donne le second vers en forme de pentamètre : *H. p. vespere quere cito.*
[8] Le Roux de Lincy, II, 489. Le latin dans 6765 f. 64 *c.* Au second vers : *maxima c.*

U fu n'est n'est fumée[1].

Cum locus igne caret, jam fumus non ibi paret.
Cum procul ignis abest non prope fumus adest.

Chascùn prestre loe ses reliques[2].

Presbiter ut didicit sua sacra sacerrima dicit.
Que probat ac memorat sacra presbiter omnis adorat.
Presbiter omnis amat sua sacra verendaque clamat.
Omnes presbiteri malunt sua sacra tueri.

Mal atent ki pent.

Propositum differt misere suspendia qui fert.
Expecto meste dum suspendo tua peste.
Expectat misere cui mortem crux dat habere.
Expectat ne bene que (*l.* cui) dant suspendia pene[3]?

Ki bien atent ne suratent[4].

Nulla gravet mora te faciente sub utilitate.
Res bene dilate non sunt nimium remorate.
Non nimis expectat quisquis sua commoda spectat.

Sun tens pert ki felun sert[5].

Nil homo profecit qui nequicie benefecit.
Hoc amisisti quod iniquis exhibuisti.
Pravis obsequere, perdita spes opere.

Ki crapoud aime lune li semble[6].

Buffonem cura? fiet, te judice, luna.
Buffo curetur? jam buffo luna videtur.
Sit buffo carus? fiet luna mage clarus.
Sit buffo quod amas? hunc lunam vincere clamas.

Force paist le pré[7].

Est virtus vitium fugere et prudentia summa.
Vis pascit pratum, vis prato fert dominatum.

[1] Le Roux de Lincy, I, 71. Le latin dans 6765 f. 64 *c*.
[2] Le Roux de Lincy, I, 41.
[3] 6765 f. 64 *c*.
[4] Le Roux de Lincy, II, 384. Le latin dans 6765 f. 64 *d*.
[5] *Id.* II, 274. Le latin dans 6765 f. 65 *a*.
[6] *Id.* I, 174. Le latin dans 6765 f. 65 *a*.
[7] Proverbe très-fréquent au moyen âge; voy. *Jourdain de Blaye*, v. 211 (où l'éditeur M. C. Hofmann, s'est absolument mépris sur le sens du mot *force*). Ce proverbe s'est enfin corrompu de la façon suivante : «La faulx *paie* les prez (Le Roux de Lincy, I, 83). Le second vers latin dans 6765 f. 65 *a*.

Meulz valt un tens *que dous* tu l'averas[1].

Non me letificant promissa *tene* nisi dicant.
Plus laudo *fruēre* quoddam quam mille *fruēre.*
Judicio plebis non fallit *habe* sed *habebis.*
Spes melior plebis semel *accipe* quam bis *habebis.*

Cuvenant lai veint[2].

Lex pacto cedit, pacto lex omnis obedit.
In quovis facto lex est obnoxia pacto.
Lex jubet hoc poni quod cedat condicioni.

Pur bienfait col freint[3].

Nonnumquam fractum collum fuit ob benefactum.
Res collum fregit quam quis non turpiter egit.

Ki ne dune que il aime ne prend qe desire[4].

Non erit optati compos non largus amati.
Non feret optatam qui rem non donat amatam.
Ni quod amas dederis non sumes quod tibi queris.

(*Selden gifis men dumb man land.*

Raro datur muto tellus aut regia surdo.

Meuz valt pume dune que mange[5].

(Prestat donare pomum quam ventre vorare.)

Busuinne fait veille trotter[6].

Fol. 10. (Currere *plus ke le pas* vetulas compellit egestas.)
Ut cito se portet vetule pes cogit oportet.

Pièces diverses.

Versus de concepcione hominis.

Unde superbit homo, cujus conceptio culpa,
Nasci pena, dolor vita, necesse mori?

[1] Le Roux de Lincy, II, 350. Le latin dans 6765 f. 65 *a*, et de même pour les trois proverbes suivants.

[2] *Id.* II, 277.

[3] *Id.* II, 486.

[4] Proverbe analogue (Le Roux de Lincy, II, 398) :

Qui ne donne de sa poire
D'autre avoir n'ait espoir.

[5] C'est probablement de même qu'on disait : «Mieux vaut euf donné que euf mangié,» ou encore : «Mieux vaut os donné que os mangé.» (Le Roux de Lincy, II, 348.) — Ce proverbe et le précédent sont ajoutés au bas du feuillet.

[6] Le Roux de Lincy, II, 247. Le second vers latin dans 6765 f. 65 *a*. — De même en anglais : *Node maketh old wif urne* (*Owl and Night.* v. 638).

Sillaba terna datur : parti(*l.* pars cui?) si prima feratur,
Indicat esse virum per maxima prelia dirum;
Si mediam tollis, medici non indiget ollis;
Sed si conpescis postremam, non eget escis [1].

Sunt mihi tot quod non sine me regina jaceret;
Si foret hoc verum pauper ubique jacet.

Annus millenus centenus septuagenus
Primus erat, primas corruit ense Thomas [2].

De cute corrigia, de non sapiente folia,
Pellem tollenti par pena pedemque tenenti.
. . . .

Þar þe *child is kinge and* þe *cuerl is aderman, and* þe *wale biscop, wa* þ*ene lede;* unde versus :

Ve populo cujus puer est rex, censor agrestis,
Exterus antistes; hii mala multa movent [3].

Fol. 9 v°. *Versus domini Primatis* [4].

sociata
In cratere meo Tetis est conjuncta Lyeo;
Est Dea juncta Deo, sed Dea major eo.
Nil valet is vel ea nisi cum fuerint Pharisea,
Hi duo propterea sit Deus absque Dea.
Vim mixtura rapit, non ori grata nec *al piz;*
Vas quod utrumque capit hermafrodita sapit.
Res tam diverse, licet utraque sit bona per se,
Si tam perverse choeant perdunt pariter se.

(Non sequar Ismarum, timeo mare ne sit amarum.)
Non me terrarum, sed me via tenet aquarum.
Et ratis allata me terret et unda salata.
Si ruat in cautem, ratis est dictura : *tu autem,*
Et, rate confracta, de me sunt omnia facta.
Jus est divinum, lex precipit ut peregrinum
Pascamus : pavi, pastamque semel viciavi.

[1] M. G. Paris a trouvé le mot de cette énigme : c'est *Saturnus.* (1° *Turnus;* 2° *sanus,* 3° *satur.*) — La même énigme, avec plusieurs autres du même genre, se trouve dans le manuscrit 34 de Trinity College (Oxford), fol. 136 *b.*

[2] Épitaphe bien connue de Thomas Becket. Elle revient plus loin au fol. 13.

[3] Imité de l'*Ecclésiaste,* x, 16.

[4] Les huit premiers des vers qui suivent sont connus d'ailleurs. Ils ont été, de la part de M. Büdinger, l'objet d'une discussion spéciale (*Ueber einige Reste der Vagantenpoesie in Œsterreich,* 1864, p. 12-13.) Dans le ms. Digby ils sont accompagnés, en marge, d'une sorte de paraphrase également en vers. On les trouve encore au fol. 137 *d* du ms. 34 de Trinity College, sous la rubrique *Episcopus Gulias cum biberet vinum mixtum aqua.*

De femina (11 vers).

Nonne vides quam parva fides manet in muliere?
Crede michi, si credis ei, tu decipiere,
Nam dabit illa fidem tibi quam violabit ibidem.
. . . .

Fol. 11.

Julius Cesar.

Si fortuna volet, fiet de retore consul,
Si volet hec eadem, fiet de consule retor [1].

Glorior elatus, descendo minorificatus,
Infimus axe teror, rursus ad astra vehor.

Cum fueris Rome, romano vivito more,
Cum fueris alibi, vivito more loci.

Multa renascentur . . . . [2].

Canonici, quem canonicum vos canonicastis,
Canonici, non canonice decanonicastis.
Est reprobum reprobare probum quem vos reprobatis;
Sic reprobos reprobando probos vos esse probatis.

En marge des vers qui précèdent on lit ceux-ci :

De canonicis, quod M. Serlo [fecit].

Nostri canonici debent a canone dici,
Namque quod est *canon* bene servant, apposita non.

Epitafium Brunonis episcopi [3].

Emicat insignis Brunonis Signia signis.

Suivent des proverbes latins, des vers techniques. Sur la marge du fol. 12 sont écrits ces vers [4] :

De ermaphrodito.

Dum mea me mater gravida gestaret in alvo,
Quid pareret fertur consuluisse deos.
Phebus ait : puer est; Mars : femina; Junoque : neutrum.
Jam qui sum natus ermaphroditus eram.
. . . .

[1] Juvénal, VII, 197-198.
[2] Horace, *Ad Pisones*, 70.
[3] *Bruno Astensis*, mort évêque de Segni en 1125. Voir Fabricius, II, 287.
[4] On les attribue à Hildebert du Mans. Ils ont été célèbres. Voy. *Hist. litt.* XI, 399. On les retrouve dans le manuscrit du Vat. (art. 40).

Fol. 13.

Annus millenus centenus septuagenus
Primus erat, primas corruit ense Thomas.
Que legis in vultu regis? que littera tanti
Pontificis mortem significare potest?
Rex ira, miles gladio, presul prece pugnat;
Pro populo presul, pro grege pastor obit.
Quis moritur? presul. Cur? pro grege. Qualiter? ense.
Quando? Natali. Quis locus? Ara Dei[1].

Fol. 15.

Diversa proverbia :

Que oil ne veit quœr ne desiret.

Cor non affectat oculi quod non nota spectat.
Non oculo nota res est de corde remota.
Cordi raro datur oculo quod raro notatur[2].

Ceo est dreit que bele feme puite fait.

Cujus forma bona Veneri sit femina prona.
Quid lex edixit de formosa? meretrix sit[3].

Fol. 15 v°.

Male buche deit l'um luer.

Os nequam mulce, ne quid sapiat nisi dulce[4].

Ki bien eimet tart le ublie.

Cujus amor verus sopor est in pectore serus[5].

Main u dout oil u vout.

Proxima langori manus est et ocellus amori.
Clamat ocellus «amat,» — «dolet» hec manus anxia clamat.
Dextera langorem, visus comitatur amorem[6].

Ki tut me pramet ne me pramet.

Qui nichil excepit promissio fallere cepit[7].

Ne mal feire ne creire.

Cui sunt cura doli, cui fraus, huic credere noli[8].

[1] Les deux premiers et les deux derniers de ces vers se trouvent, ainsi que d'autres sur le même sujet, dans le manuscrit 34 de Trinity College, fol. 136 *d*.

[2] 6765 f. 64 *a*. — Pour les proverbes qui suivent, je me borne en général à rapporter le premier des vers latins dont ils sont accompagnés.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.* f. 64 *a*. — Cf. Le Roux de Lincy, II, 383, 496.

[6] *Ibid.* f. 64 *d*.

[7] *Ibid.* f. 64 *b*.

[8] *Ibid.* f. 64 *d*.

Ki de luinz veit que aimet de pres se ejoïst[1].

Qui procul aspiciunt quod amant prope gaudia fiunt.

Fol. 16. *Ki est garniz n'est pas huniz* [2].

Qui sibi precavit non cautus eum superavit.

Forte chose a en «faire l'estet.»

Est grave non esse fieri quodcumque necesse.

Meulz valt un bon atente que malveis à haste.

Dat mora consulta plus quam properatio stulta [3].

Si halt si bas[4].

Sic illum statuit quem sic fortuna levavit.

Pur nent n'ad conseil ki nul ne creit[5].

Frustra consulitur ubi nulla fides reperitur.

Desuz bon seignur prent hume grant colée.

Dantur ob ingentes dominos colaphi venientes.

Bunté altre requert[6].

Pro bonitate bona, pro tristi tristia dona.

þe stille sue æt, grumende hire mete.

Sus taciturna vorat, dum garrula voce laborat.
Sus dape fraudatur clamosa, tacens saciatur[7].

Bel servise trait pain de main[8].

Obsequium pronum trahit ex manibus grave donum.

Asurement beit ki sun lit veit.

Secure gustat potum cum (*l.* cui?) presto thorus stat.

Cum pot si prenget.

Cum valet eveniat; utcumque potest ita fiat.

[1] Le Roux de Lincy, II, 388 : *Qui de longe providet de prope gaudet.*
[2] *Id.* II, 391.
[3] 6765 f. 65 c.
[4] *Ki haut monte de haut descet.* Dinaux, *Trouv. Brab.* p. 256.
[5] Le Roux de Lincy, II, 374.
[6] Proverbe déjà rapporté ci-dessus fol. 8.
[7] 6765 f. 64 c.
[8] Le Roux de Lincy, II, 205. Le latin dans 6765 f. 65 c.

Privé seignur fait fol garçun[1].

Cum cor mitescit domini, servile pigrescit.

Il y a sur les marges, de la même main, ou au moins du même temps, divers autres proverbes également accompagnés de leur traduction : *En iver plot quant pot, en esté quant Deu vout; — Ki pot e ne vout ne fra quant voudra; — De hoste e de pluie après terz jur ennuie.* — Sur la marge du fol. 16 se trouvent, entre beaucoup d'autres, ces vers[2] :

Prodere Romanis mos est belloque pavere;
Vincere Francigenis mos est, non sponte nocere.
Gens, tibi, Flandrigena, cibus est et potus avena.
Avernus cantat, Brito notat, Anglia potat.

Suivent diverses pièces en vers et en prose. La première, composée de vingt distiques, commence ainsi :

De ludo skakorum[3].

Fol. 16 v° Qui cupis eggregium scacorum noscere ludum,
Audiat; ut potui carmine composui.

Fol. 20 (en marge). HILDEBERTUS *episcopus, magistro Adam ut ei scriberet aliquod circa edificationem.*

Arbore sub quadam dictavit clericus Adam
Quomodo primus Adam peccavit in arbore quadam[4];
Sed postremus Adam, natus de virgine quadam,
Damna prioris Adam repensat in arbore quadam.
Ni sumpsisset Adam fructus sub arbore quadam
Non postremus Adam moreretur in arbore quadam.

Fol. 23 (en marge). Trois pièces sur Thomas Becket.

Fol. 23 v° (en marge). *Incipiunt epitaphia Virgilii que scripta sunt a duodecim sapientibus*[5].

Fol. 24 (en marge). *Epitafium magistri Hugonis*[6].

Nullius vicii glacies hiemabat in illo,
In quo virtutes ver statuere suum.

[1] Le Roux de Lincy, II, 103 : *Privés sires fait fol damoisel.*

[2] Ils se retrouvent dans une petite pièce de neuf vers imprimée dans les *Reliquiæ antiquæ* de MM. Wright et Halliwell (London, 1841), I, 5.

[3] *Carmina Burana*, n° 1851 (p. 246); elle n'a dans ce texte que 19 distiques.

[4] Ces deux vers se retrouvent dans le manuscrit Barrois 270 f. 18, maintenant à Ashburnham-Place, et autrefois à la Bibl. royale, anc. fonds 3718.

[5] Ce sont les distiques de Palladius, Asclepiadus, Rustenius, etc. qui sont publiés dans toutes les grandes éditions de Virgile.

[6] Hugues de Saint-Victor.

De Serlone.

Dici Serlo miser merui, non Serlo magister,
Sic scit adulari schola discola mosque sinister.

Fol. 24 v°. *De ruina Rome.*

Propter Syon non tacebo
. . . . [1]

Fol. 27 v°. *Magister Golyas de quodam abbate.*

Circa horam diei secundam vel tertiam, cum sol matutinos exuit tepores et crescit in juvenem[2]. . . . .

Fol. 30. Pergama flere volo fato Danais data solo
. . . . [3]

Fol. 32, entre d'autres petites pièces en vers hexamètres ou en distiques reparaissent les vers déjà cités de Serlon : *Linquo coax ranis*. . . . . .
Fol. 33, on lit ceux-ci qui sont réglés selon l'accent :

Walterus Mapa Hamelino[4] *clerico regis :*

Gaudeo quod sanus es incolumisque degis;
Tu curiam sequeris et regia brevia scribis;
Totus in argento, si volueris, ibis;
Nos miseri clerici qui in Anglica terra manemus,
Nos non habemus capere quidve demus.

Fol. 33 v°. *De monacho quodam.*

De cujusdam claustralis vita et moribus, fratres illustrissimi, parumper disserere cupiens, ad reverenciam vestram sustinere dignum duco. Ideo loqui prohibeor; innumeris tamen animatus excessibus, avido procedendi affectu totus estuo. Ideo tacere non possum. . . . . [5].

[1] Pièce qui se rencontre fréquemment dans les manuscrits. M. Th. Wright l'attribue, d'après une note marginale du XVIIe siècle que contient le manuscrit Digby 53, à Gautier Map (*Latin poems attributed to W. Mapes*, p. 217). M. Du Méril l'a publiée d'après un manuscrit de Vienne (*Poésies prop. lat. ant. au XIIe siècle*, 1843, p. 231). Elle figure aussi parmi les *Carmina Burana*, n° XVIII. — Cf. *Hist. litt.* XXII, 217.

[2] C'est la pièce qui a été publiée, d'après ce même manuscrit, par Th. Wright, *Latin poems attributed to W. Mapes*, p. XL-XLIV.

[3] Sur ce poëme, qui a déjà été publié plusieurs fois et existe dans un grand nombre de manuscrits, voy. Du Méril, *Poésies lat. ant. au XIIe siècle*, p. 309; ajoutez qu'il est dans les *Carmina Burana*, n° CLII. — Ms. du Vatican, art. 25.

[4] Il est difficile d'identifier ce personnage; peut-être est-ce le *Hamelinus*, abbé de Gloucester, dont W. Mapes parle dans son *De nugis curialium* (éd. Th. Wright, p. 69).

[5] Un lecteur presque contemporain a écrit en marge ces mots qui offrent une variante nécessaire au sens : Verum tante professionis prerogativam conviciis vel insultationibus exacerbare turpe est. Ideo loqui prohibeor. In hunc tamen transgressorem, quia lesi ordinis impunitas crimen est, non reverentia, ideo tacere non possum.

Fol. 35 à 43. *Incipit liber de Babione sacerdote et Petula uxore ejus et de Fodio famulo Babionis et Petule et de Viola filia Petule et de Croceo milite.*

Ut manifestius intelligatur quid isti versus volunt dicere, quandam noticiam legentibus propono, in primis ostendendo quid velint agere et de quo et qualiter. Introducit auctor eorum quinque principales personas. . . . .

Bab. Me dolor infestat foris intus jugiter omnis;
Multum si doleam non ego ferre queam
. . . . [1]

Fol. 44. *Versus de moriis Johannis heremite, quibus occupatus solvendis cessaret ab oratione.*

Ad Maratonta Tyri pro toxica noxica liri
Elivaris carras pololique polorique rinarras
Edipus edulpes malagrafanus alfanus ulpes.

Suivent des vers techniques et des épitaphes :

Fol. 48 v°, col. 2 : *Epit. H. regis.*

Sufficit iste lapis cui non suffecerat orbis;
Res brevis est ampla cui fuit ampla brevis [2],

Epit. H. prioris.

Occidit ecclesie lampas clavisque sophie,
Gregorius, morum medicus primasque priorum.
In libris vixit studiosus et optima scripsit,
Multaque construxit quibus inclitus orbe reluxit.

Fol. 49. *Versus transpositi de « Unam semper amo. . . .* [3]. »

Mel defertur *api* cum ros descendit ab *api*,
Mens tibi, quando *cois*, dapibus sit predita *chois*. . . . .

Fol. 49 v°. *Hic incipiunt figure per versus dictate que numero sunt* (le chiffre manque) :

Prima figurarum que dicitur *altotheta* (*l.* alleotheta);
In medio residet tanquam mater bene feta.
. . . .

[1] Drame publié d'après le manuscrit Cottonien Titus, A, XX, et, à l'aide d'une collation partielle du Digby 53, par Th. Wright, *Early Mysteries* (1838), p. 65-75. La notice préliminaire en prose dont je donne les premières lignes ne se trouve que dans le manuscrit Digby. Voy. *Hist. litt.* XXII, 48-50.

[2] Épitaphe très-connue. Elle est rapportée par Raoul de Dicet, *Rec. des hist. de France*, XVII, 633.

[3] Voy. ces vers plus haut, fol. 3.

Fol. 51. *Colores in rethorica :*

Ars semper eadem, quod autem ex arte est non semper idem. Cum igitur dictorum varietas eidem arti subserviat, dicendi consulamus artificium quod ad plura preparrat accessum.....

Fol. 59 v° et suiv. Diverses pièces de vers sans rubrique.

Fol. 67. *De duodecim apostolis versus :*

Agnoscens credit tibi Petrus, Simon obedit,
Convenit et Cephe natus Barjona Columbe.
....

C

CANONICI MISC. 74.

I. Vie de saint Alexis. — II. Poëme moral en quatrains. — III. Vie de sainte Julienne. — IV. Vie de sainte Euphrosyne. — V. Vie de sainte Marie l'Égyptienne. — VI. Vie de saint André.

I.

Incipit vita Beati Allexis (1085 vers).

Plaist vos à escolteir d'on saint homme la geste
La cui vie fut tant et[1] saintisme et oneste
K'après la morteil vie en conquist la celeste ?
Cil ber[2] soffrit por Deu del secle la moleste,
Povreteit et mesaise, fain et soif et tempeste,
De cui or funt en ciel li saint angele la feste.

Cui Deus[3] at doneit sens za turt vers moi s'oïe,
Et enpoinge son cuer à entendre la vie
De celui qui por Deu soffrit tante hahsie[4]
Et deguerpit en Romme itant grant seniorie
Ke vos asseiz oreiz, mais qu'il soit qui vos die[5].
Ce fut tote sent[ent]e, ne il n'i falhit mie,
K'il del regne del ciel volt avoir sa partie.
Primes i at sa porte et sa vie establie,
Et sa lanterne ardant el chemin esnolie

[1] Dans ce manuscrit, la conjonction *et* est toujours figurée par une abréviation qui peut aussi bien être traduite par *e* que par *et*.

[2] Ms. *bor*.

[3] Ms. *Ds̄*; pour le cas rég. *Dū*.

[4] Ms. *hahsiere*.

[5] Corr. *m. qui s. quil?*

Qu'à l'encontre l'espos li soit aparilhie ;
Quar foiz et cariteiz qui les altres i guie
Tint totens avoc soi et porta companie.
Dès or mais vos dirons qués en fut la finie;
Bon exemple i puet prendre cil qui en Deu s'afie.

De Rome fut li sires dont je vos ai mostré,
Neiz de grant seniorie et de halt parenté.
Gentiz hom fut ses peres et de grant richeé,
Si cum dist li escriz ù nos l'avons trové.
De trois mile serjanz lo tint hom à chasé,
K'en trestot n'en ot un de si grant povreté
Ne portast dras de soie, vert, vermelh u roé
Et ceinture d'orfroiz et ermin engolé.
Eufemien l'apelet cil qui'n dist la verté.
Crestoiens fut ver Deu, de grant humilité,
Et sages hom del secle, des lois de la cité [1];
Ne as empereors n'ot prince plus privé
Ne de plus halt conseil, ne de teil dignité.
Espose ot bone et bele et de grant neteé ;
Maint an furent ensemble par la Deu volenté
En foi et en amor et en grant loialté
Ke ainc n'orent enfant, si lor fut ordiné,
Ke emprès eaz fust sires de lur grant hérité
Solunc lur halt linage et lor nobilité;
Et cant Deus ne lor done mut en sont contristé;
Mais de sa grant mercit ne sont pas desperé :
De Sara lor ramembret, de sa stérilité
Cui Deus donat un fil en son derrain éé
De cui fut la linie dont asseiz est parlé,
Des sainz [2] [de] Israel, de David lo sené,
De la virgene Marie et de sa grant bonté
Dont [3] cil Deus deniat naistre qui lo mont at salvé,
D'Elizabet la vielhe, de Zacharie lo barbé [4],
De saint Johan [5] lor fil ki tant ot demoré
Par cui Deus commenza sa crestianité,
Et segon son batisme at lo mont renové.
Cant voient k'altres foiz at ja Deus si ovré
Par lo merite à ceaz qui servirent en gré
Et qui tote nature muet à sa volenté,
Grande esperance i pristrent, s'en sunt mut conforté,
Kar de Deu à servir sunt mut entalenté.

[1] Ms. *citec.*
[2] Ms. *saint.*
[3] Ms. *donc.*
[4] Ce vers est trop long de deux syllabes.
[5] Ms. *Hohan.*

De faire granz almones ne sunt pas oblié :
Fol. 2. A Eglise et as povres funt mut grant largeté,
De messe casscun jor ne sunt assegureit,
De proier nuit et di se sunt mut ahaneit,
De juneir, de voilier se sunt tant fort peneit
Ke tot en sunt lor vis paile et desco[lo]ret.
. . . .

Fin :

Fol. 18 v°. Quan[t] orent lo saint cors el sepulcre poseit,
De riches dras de soie belement aorneit,
De granz pales [1] d'orfroit onestement bendeit
Et lo sepulcre clos et par tot saeleit,
Ne s'en erent ancor li Rommain tot turneit
Lors lor saut une odors de si grant digniteit
K[e] onkes nule espece ne nule flors d'esteit
Ne nule riens en mont dont l'om ait posteeit;
Par celi sunt lo jor maint malade saneit.

Quant voient li Rommain la donne [2] al creator
Qui tant lor fait de bien et de joie et d'amur
Ke paradis lor uevret et fait sentir l'odor
Et sanet les malades et jete de langur,
Les avogles ralumet, les contraiz rent valur
Par lo merite al saint qui conquise at l'onor,
Tuit en rendent mercit et grace al redemptor
Fol. 19. Et adorent del cuer Jhesum lo salveor
K'issi lor at mueie [3] en joie lor tristor.

II.

Prime distinctionis capitulum primum.

En cest livre at escrit ke vaine est la joie de cest secle et ke mult est digne chose de la sainte anrme. — II. La vie Moyses d'Ethyope, un beaz exemples, ke bon fait lo mal laissier et Deu servir. — III. Ke à la foiz lait Deus mut travilhier ceaz qui lui serve[n]t. — IIII. Por koi lait Deus ses amis tant peneir. — V. Ke [4] li anemis crient lo saint homme ne n'ose venir là ù il est. — VI. Ke sovent plorent [la sainte gens por [5]] lo desier de paradis u por [6] lur pechiez. — VII. La vie de sainte Taisien, un bons exemples as dammes qui s'orgulhent de lur beateit. — VIII. Ke mut est perilhose [chose] de beateit et ke mut est foz li om qui bien seit que li anemis est fel et si ne soi vult de lui partir. — VIIII. Cum bons hom sainz Pasnuces fut

[1] Ms. *nales.*
[2] Ms. *dōne.*
[3] Ms. *meneie.*
[4] Ms. *De.*
[5] Ce qui est entre [] est rétabli d'après la rubrique placée dans le texte.
[6] Ms. *par,* mais dans le texte *por.*

qui sainte Taysien convertit. — x. Comment sainz Pasnucius vint à Taysien, enssi cum uns hom del secle. — xi. Cum grant mal fait qui altrui fait pechier, et ke totes choses fuient ce ke nuire les puet, senz l'omme qui adés siut l'anemis. — xii. Ke[1] nule rien ne li ajue, qui en l'autre secle soi repent. — xiii. Confaitement hom doit faire confession. — xiiii. Ke (par) la honte et l'angoisse ke l'om at en la confession defaiz les pechiez. — xv. Ki tote sa vie n'at fait se mal nom n'est pas dignes cum il muert de vraie repentance. — xvi. Ke molt est pourose chose la derraine hore. — xvii. Ke Deus claime tot quite l'ome des pechiez dont lui ne sovient, mais ke il regehisset de quant k'el cuer li gist. — xviii. Ke bien list l'omme querre celui qui miez le seit aconsilhier de ses pechiez. — xix. Ki vrais repentanz[2] est volentiers fait de quant c'om li commendet. — xx. Ke sainte Thaisis s'abandonnat tote à saint Pasnutium. — xxi. Por coi Thaisis arst quatre cent livres d'or et de quant ke ele avoit. — xxii. Comment Pasnutius l'enclost en une pierre, cum mueement ele s'i contint. — xxiii. Com li justeciers doit estre merciables et droituriers. — xxiiii. Confaitement li prestre doient les pechéors ocire[3]. — xxv. Ke[4] li mal justicier prendent grand merite por avarisce. — xxvi. C'om ne doit rien prendre por justice à faire. — xxvii. Ke plus ainment li mal justicier[5] desturbier ke pais. — xxviii. Ke[6] li bons justeciers ne heit mie celui dont il fait justice, mais lo pechiet qu'il li fait compareir. — xxix. Ke Pasnucius alat à saint Antoine demandeir se Thaisis astoit delivre de ses pechiez, et comment li fut enseniet. — xxx. Ke Deus fait ce ke soi ami li proient. — xxxi. Ke li hom ne doit mie trop grant poor avoir de ses pechiés por lo desspereir. — xxxii. Ke li angele[7] enporterent sainte Thaisien.

Fol. 20. *Secunde distinctionis capitulum primum.*

Cum chaitive est la vie de cest secle, com delitable cele de paradis. — ii. Ke plus ont de paine cil ki le secle siuent ke cil qui Deu servent. — iii. Ke li aveirs ne soi[8] reposet onkes. — iiii. Ke tote la vie à l'orguilhos n'est se travalz nom. — v. Ke li riches homes soi puet salveir et si ne semblet mie voirs. — vi. Quant li om doit deguerpir de quant qu'il at. — vii. C'om ne puet mie ensemble Deu et la richise amer. — viii. Ke[9] l'om puet Deu comkere et richise avoir. — viiii. Ke li avoirs pert celui qui orguillos s'en fait. — x. De[10] ceaz qui en vaniteit alowe[nt][11] de quant qu'il ont. — xi. A [i]l si granz pechiez par vaniteit doneir ne par avarice retenir. — xii. Ke granz pechiez est de donne[r] as juglors et as lecheors. —

[1] Ms. *De*, comme plus haut.
[2] Ms. *repeentanz.*
[3] Ms. *pechiez*, mais *pechéors* dans le texte.
[4] Ms. *De.*
[5] Ms. *justezor*, dans le texte *justiciers.*
[6] Ms. *Se.*
[7] Ms. *angl'e.*
[8] Dans le texte (fol. 53 verso) il y a *se.*
[9] Dans le texte (fol. 55 verso) cette rubrique et la précédente n'en font qu'une, d'où il suit qu'à partir d'ici les numéros des rubriques sont, dans le texte, d'un numéro en retard sur la table.
[10] Ms. *Ke.*
[11] Dans le texte (fol. 55 verso), *donent.*

XIII. Ke grande almone est de bien faire as poures. — XIIII. K'altretant vat la bone volenteiz cum li donneirs. — XV. Ke li amurs de Jhesu ne puet estre uisouse. — XVI. Ke perduz n'iert mie por qu'il ne donet de quant qu'il at. — XVII. Ne quele deference at entre lo commant et lo conseil [1]. — XVIII. De [2] queil ordene que li om soit bien soi puet salveir. — XIX. Del saint jugleor. — XX. Del saint riche homme. — [D]el saint marcheant.

Tercie distinctionis capitulum primum.

C'om ne soi doit mie trop assegurer kar travillier lo stuet qui salveir soit vuet, et ke la vie de l'homme semblet chevalerie. — II. Ke li anemi sunt qui encontre l'anrme soi combatent. — III. De la luxure del cors. — IIII. De [3] la luxure c'um suet apeleir forfait et envoisure. — V. Ke par largece puet l'om veintre avarisce, et li orguelz fuit humiliteit. — VI. De l'amur Deu. — VII. De soffrance. — VIII. Coment hom doit par casteit luxure ocire. — VIIII. Q[u]e halte vertuz est de temprance u de mesure. — X. Com grant force at li anemis, et cum il est engenios. — XI. Ke li anemis soi poinet adès de toz les biens à desturbeir, et s'en sorduist mainte anrme. — XII. Ke molement ne soi doit mie maintenir qui lo pechiet vult relenquir. — XII. Ke Deus ajue volentiers celui qui vivement soi combat. — XIII. C'om dist mal de ceaz qui volent faire. — XIIII. Ke li bons hom ne puet avoir pais al secle. — XIIII. Ke vertuos hom ne soi doit mie partir de la floible gent, mais travilhier soi doit por eaz à aidier. — XV. Ki crient ke li siecles nel perdet si s'en partet. — XVI. Miez vient l'omme lo siecle laissier ke li secles lo perdet. — XVII. K'enkor n'est mie si petit de la bone gent c'um ne puist troveir u fuir. — XVIII. Ke mains om at volenteit del bien faire, mais il, por recreandise, lo lait, et ke nuz ne doit prendre respit de soi à amendeir. — XIX. Ki ne puet del cors, del corage doit del secle eissir. — XX. Keil merite auront qui onkes ne voldrent bien faire, et des tormenz d'enfier. — XXI. Ke om ne finet onkes en enfer de morir, et si n'i puet nuz morir.

PRIMA DISTINCTIO.

Vaine est la joie de cest siecle et que mult est digne chose de la sainte arme. I.

Ki cest siecle trop siut ne vait pas droite voie,
Quar joie d'icest secle c'est uns venz, n'est pas joie.
Mut est de povre gent qui trop fer s'i aploe,
Kar onkes n'est si plaine qu'il, à derrains, n'anoe.

Mais la joie celestre n'est pas d'iteil maniere;
Ne vait mie canjant et avant et arriere,
Tote est plaine de bien, tot adès est entiere,
Oi Deus! cum bur fu neiz qui cele [4] joie at chiere!

[1] Ici encore il est bien évident que cette rubrique et la précédente n'en font qu'une. Voir ci-après, fol. 60 verso.

[2] Ms. *Ne*.

[3] Ms. *Ke*.

[4] Ms. *tele*.

Ki cele joie at chiere de vaniteit n'at cure,
Volentiers ot parler de la sancte[1] escriture
N'at nule volenteit de malvaise apresure,
Ne ne fait ne ne dist nule rien senz mesure.

Li Deu sers qui la joie del ciel at encovie
Il soi guardet d'orgulh, d'avarisce et d'envie;
Grant mal quidet avoir fait s'une foiz dist folie;
Deu aimmet, Deu desiret, quar à lui sol s'afie.

Deus! cum dulce amurs est de Deu à enameir,
Cum desireiz desiers de Deu à desireir!
Bur fu neiz cui Deus vult de s'amur enflameir,
Car s'amurs fait l'amur del pechiet oblier.

Ne poroit raconter nuz hom en nule guise
La digniteit de l'anrme qui de Deu est ensprise,
Car Deus meimes [2] il fait en li sa man[an[dise,
Et parmanoir li donne adès en son servise.

D'iceste dulce flamme qui l'anrme espurge et saine
Fol. 21 v°. Ardoit si docement Marie Magdalaine [3].
Nule riens ne veoit k'ele ne li fuist vaine,
Senz l'amur de Jhesu, de cui ele astoit plaine.

Uns livres est mut genz que rois Salomons fist,
Esperitaz chose est de quant qu'il i escrist,
Faiz est de la sainte anrme et de Deu Jhesu Crist
Qui de li fait sa'mie, si com li livres dist.

Là list hom comment Deus de l'anrme fait sa mie,
Comment il li promet lui et sa druerie,
De quelz aornemenz ele est apparillie
Cant il en son palais par la dextre l'enguie.

Queil sunt li vestiment dont l'anrme est aorneie?
Vestue at pieteit, cariteit affiubleie,
Cente en casteeit, de justise acehmeie,
Chalcie de bone ovre, de savoir coroneie.

Deus at chiere iteile anrme, plus n'ainmet nule chose,
Cant de s'amur la voit tote environ enclose.
Veriteit vos vulh dire et très bien dire l'ose :
La sainte ainrme est li sieges ù Jhesus soi repose.

[1] Ms. *scē*.
[2] *Mīme*.
[3] Ms. *Dagdalaine*.

L'anrme a joie et repos en cui Deus vult manoir;
Mais onkes n'est si sainte ne de si grant pooir
Ke Deu puist en cest siecle, si cum il est, veoir,
K'ele s'en est partie, donc li lait il savoir.

Quant l'anrme del saint homme lo secle et lo cors lait
Et tote descombreie vers paradis s'en vait,
Nul angele [1] n'a en ciel qui grant joie n'en ait;
De la sue venue Deus meimes liet s'en fait.

Piement la reçoit et dulcement l'apele :
Fol. 22. «Veneiz,» fait-il, «m'ammie, amurs de turterele,
«N'at en vos ke blameir, vos estes tote bele [2],
«Entreiz en nostre cambre là ù joie revele.»

C'est la cambre ù li angele ne finent de chanteir.
Nuz hom ne puet la joie ki là est raconteir,
La joie ne puet dire boche ne cuer pensseir [3];
Bien auront esploitiet qui là poront entreir.

Mais là ne vient l'om mie, si cum je cuid, dormant;
Ja n'i seront veüt preceos recreant,
Ne cil qui à luxure soi vunt abbandonant,
Tremmelor, lecheor ne glot ne beverant.

Là ne seront larron ne robeor veüt,
Qui prendent les usures ja n'i seront connut,
Ne qui la povre gent apressent receüt:
Tuit seront fors chaciet, tot seront fors ferut.

Cil qui tant soi delitent d'ostoirs et d'esperviers,
Qui si grant joie mainnent de chie[n]s et de levriers,
Je cui, puis ke li secles plus ke Deus les at chiers,
Ja nul n'en conistrat sai[n]z Pierres li portiers.

Mut poriens ankor dire des altres pecheors,
Mais ci les lairons ores, s'en parlerons alhors
Cant nos dirons d'enfer les max et les dolors [4],
Or returnons arriere, si parlons des melhors.

Li bons hom qui Deu at et la sue amur chiere
Tant qu'il fait il esgardet et devant et derriere.

[1] Ms. *angl'e.*
[2] Ms. *beele.*
[3] Expression empruntée à Isaïe, LXIV, 4; cf. I Cor. II, 9.
[4] Dans ce que le manuscrit Canonici renferme de ce poëme, il ne se trouve rien de ce qu'annonce ici l'auteur.

Il ne vult contre Deu faire en nule maniere,
Por coi[1]? Car il redote ke Deus ne li requiere.

Bien seit de quant qu'il fait, de q[u]ant k'il at ovré
Ke tot est devant Deu escrit et saelé;
Fol. 22 v°. De quant c'om ci mesfait, se ci n'est amendé,
Tot iert en l'altre siecle durement comparé.

Teiz hom est qui bien fait, car il n'ose mal faire
Por poor de l'enfier qui si art, qui si flaire,
Ki fait les doleros ploreir, crieir et braire;
Ce fait maint pecheor de son pechiet retraire.

Et ce ne doit on mie de tot en tot blameir,
Car enssi puet li hom lo bien aconstumeir
Et soi de jors en jors en l'amur Deu fermeir
K'a derrains ne ne vult ne ne s'en puet turneir.

Se volenteit aviez d'escolteir et loisir
Et à vos ma parole ne devoit desplaisir,
Je vos raconteroie chose bele à oïr,
Ke granz biens est lo mal laissier et Deu servir.

Deus ainmet mut cel homme qui niant n'at mefait,
Ne gaires moins celui qui del mal soi retrait;
Car il avient sovent cil qui lo pechiet lait
Plus sert Deu et plus l'ainmet que cil qui mal n'at fait.

A ce ke je dirai se bien voliez entendre,
Bon confort i puet hom et bon exemple prendre.
Ge cuit vos i poreiz alques de bien aprendre,
Comment li hom soi doit de l'anemi defendre.

La vie Moyses, uns bons exemples, ke bon fait le mal laissier et Deu servir. II.

Uns hom fut d'Egypte qui Moyses ot nom;
Ne di pas de celui qui fu freres Aaron :
Unkes nulz hom ne vit plus cuilvert, plus felon,
Si musdre traïtor, si boscage larron.

. . . .

Au commencement de la vie de sainte Thaysis :

Fol. 29. Ki les berbis Deu gardent lent sunt e perizos,
Des salvemenz des anrmes ne sont guaires sonjos;
Muit est mueiz li secles, li tens mut perillos,
Car teiz diut estre pastres qui est devenuz los.

Se ci endroit voliens la raison aguisier,
Asseiz poriens troveir ke rere et ke tranchi[e]r,

[1] *Por* par un *p* barré.

Mais à un plus sage homme comandrons[1] cest mesti[e]r
Ki sachet le sor os bien conoistre et talhier.

Car li redois roncins soi lait bien estrilhi[e]r
Et d'une part et d'altre; mais s'on lo vult torchi[e]r,
Là ù li maz li gist, donc lo verriez drecier,
Fiert des piez, mort des denz, là ne se lait torchi[e]r.

Bien seit ke je vul dire et dont je vul parler
Qui bien i vult entendre, mais laissons lor ester,
A ce dont voliens dire tens est de returner.
Celui doit hom aprendre qui lo vult escolter.

. . . .

Digression à propos de la vie de sainte Thaysis :

Fol. 45. *Ke li mal justisiers perdent grant merite par avarisce.* XXV.

Pus c'estre qu'il vos grievet et nos vos anoiomes
De ce ke si sovent de nostre voie essomes,
Mais or ne vos anuit, car tost i revenromes;
Un poi irons avant, puis s'i returneromes.

Or parlons dont de ceas qui tinent la justise;
Ne vul ke vos cuidiez ke je les bons mesprise,
Mais li pluisor ont si sor avarisce mise
Lor entente qu'il funt mut pou del Deu servise.

Bien sai k'il n'est justise ki de par Deu ne soit,
Soit rois, soit cuens, soit dus, mais ke bien[2] teine droit,
S'il soit painct del mal osteir puis qu'il lo voit,
Grant louvier en aurat, nulz mescroire nel doit.

Ki la justise tinent, ke plus sont grant sanior,
Bien soient avoeit, eschevin u maior,
Mais par droiture faire ke plus ont de labor
Tant auront devant Deu plus de bien et d'onor.

Mais sil sunt d'avarisce et de mal appresseit,
Ce ke nostre sire at por grant bien commandeit
Por malvaises constumes ont to[s]t à mal turnet,
Ne ne funt onkes gaires dont Deus los saiche greit.

Fol. 45 v°. Ergardeiz, teilz i at, se c'est biens ke il fait :
Se il seit un prodomme qui del sien alkes ait,
Mandet les eschevins, fait commandeir son plait,
Fait celui accuseir qui niant n'at forfait.

[1] Pour *comanderons;* cette suppression est assez fréquente dans ce texte; ainsi, fol. 31 verso :

Si cum li livres dist chascuns son fais *portra.*

[2] Manuscrit *bī.*

Dont trait à son conseil Hardreit et Viviien :
« Cist hom est, » fait-il, « riches, si ne nos donne rien. »
Cil li respondent : « Sire, nos en penserons bien ;
Ja si n'eschaperat ke nos n'aions del sien. »

Cant il sunt contre lui grant piece combatut,
Et cil at bien son droit com prodom maintenut,
A derrains dist Hardreiz : « Ataint l'ai et vencut. »
Por coi? Car il mist jus, senz congiet, lo festuit.

S'il en doit nul droit faire, meteiz l'à jugement.
— « Volentiers, » dist li maires, « or dites baldement. »
Dont dist li eschevins : « Droiz est, bien m'i assent;
Faites droit, beaz amis; or za plege u argent. »

Ne paür n'ont de Deu ne cure de s'amur,
Qui tolent à la gent par teil engien le lur.
Lo derrain jugement n'auront gaires melhor
Ke cil qui dejugerent à tort Nostre Sangnior.

Ainc Deus nel commandat, ainc bons hom ne l'escrist,
S'uns hom par aventure à un mot mespresist
Ke s'onor par teil culpe et son avoir perdist;
Teil plait trovat diables cui teilz plaiz abelist.

Je ne sai qui le quidet, je ne sai ki lo croit,
Mais je nel puis mescroire ke diables n'i soit
A teil plait ù li hom ne puet avoir son droit
S'alkes del sien ne donet ke rien facet d'esploit.

[SECUNDA DISTINCTIO.]

Fol. 54. *Ke tote la vie à l'orguillous n'est se travas non.* IIII.

Et li orguez que fait? ke puet hom de lui dire?
Ce r'est giers une chose que mut heit Nostre Sire.
Li orguez fait morir l'anrme et le cors empire,
Li orguez est uns maz qui toz les biens empire.

La vie à l'orguillos, ke plus est fole et vaine
Tant at plus de gravance, tant sofre plus de painne;
Trestote est en travail et de malaise plaine.
Asseiz meaz se repose qui humle vie mainne.

Li orguez fait robeir, li orguez fait tolir;
Por un cop vult orguez quatre foiz referir;
Li orguez fait turnois et guerres maintenir.
Bien sevent qui là vont qu'il i suelent soffrir.

Uns hom de sainte vie qui Deu sert humlement
En trestote sa vie ne sofre teil torment
Ke fait uns chevaliers en un turnoiement.
Ki les membres i perdent bien sevent se je ment.

Kant hom lo chevalier fiert parmi la boele
Fol. 54 v°. Et hom li fait vuidier à grant honte la sele,
Entant siet li bons hom toz solz en sa capele
Et senz nul grant torment cantet sa miserele.

Orguez at maz serjanz et male companie :
Ire vait derrier lui et devant lui Envie,
A dextre et à senestre Vaniteiz et Folie;
Ke ke li altre facent cil dui nel laissent mie.

Cil funt la fole gent et sallir et dansceir.
Là soi lasset li folz tant qu'il ne puet aleir;
Mais d'entant li bons hom, qui ne se vult lasseir,
Siet coiz et pense à Deu u il en ot parleir.

Ki altrui vult ocire, musdrir u derobeir
Grant poür et grant paine li covient endurer :
Par nuit lo stuet voilier, par bons sen voie aleir,
L'une foiz at trop chaut, l'autre lo stuet trembler.

Se dont sa volenteiz ne puet aleir avant,
S'il ne puet à chief traire lo mal qu'il vait querant,
Dont quidet creveir d'ire, dont frit de mal talant :
« Li diable, » funt il, « nos vunt or encombrant. »

Ki si est enfleiz d'ire qui ce vait porcazant
Et teil male aventure vait querre et demandant,
Il soffret tant de paine et malaise si grant,
Mai[n]s hom est devant Deu qui ainc n'en soffrit tant.

L'auteur essaye de prouver qu'on peut concilier la richesse avec une vie sainte :

Fol. 55 v°. Mais la sainte escriture redist et sel devise
Qu'il covient à laissier u Deu u la folie;
Quar qui la richise ainmet et s'entente i at mise
Ne puet ne Deu ameir ne faire son servise.

Queil part nos turnons ore? Ke dirons ci-endroit?
S'or saviens bien parleir boen mestier nos auroit,
Car mut seroit griés chose et mut mal nos iroit
Se nuz qui alkes at salveir ne se pooit.

Fol. 56. Dont seroent dampneit Noé et Abrahans,
Joseph qui en Egipte fut riches et poissans,
Moyses, Aaron et sainz Job li sofrans,
Li justes Samuel et David li valhans.

Cist furent ami Deu et riche gent astoient,
De tot lo bien del siecle grant abondance avo[i]ent,
Et tote voies Deu si à son greit servoient
Ke sovent i parlevent et sovent lo veoient.

Entre les crestiiens, el novel testament,
Sainz Sixtes fut à Rome uns de la sainte gent.
Cil sains hom en la glise avoit or et argent
Qui puis fut toz as povres doneiz par saint Laurent.

Mais la sainte escriture covient mut bien entendre,
Car ne seit se bien non ensenier et aprendre,
Et, s'on bien n'i prent garde tost i puet on meprendre;
Et ki bien ne l'entent en error puet deschendre.

Ele dist c'om ne puet richise et Deu servir,
Et qui la richise ainmet Deu li covient haïr,
Et s'il Deu vult ameir richise doit guerpir;
U de l'un u de l'altre lo covient departir.

Voions se ja poriens ceste guerre acordeir :
Or dist c'om ne púet mie richise et Deu ameir,
Or mostret ke li riches se puet mut bien salveir;
Deus nos consente al voir, se lui plaist, asseneir.

Altre chose est ameir, altre chose est avoir,
Nuz bons hom, nuz sainz hom ne doit ameir avoir;
Se Deus li vult doneir, très bien li list avoir,
Mais unkes ne se doit delitier en avoir.

Ki trop ainmet l'avoir, c'est cil qui l'avoir sert.
Fol. 56 v°. Qui [n'at] pitiet de povre, de nut, de descovert,
Ki à altrui mesaise n'at unkes l'uelh overt;
C'est cil qui l'avoir ainmet et l'amur de Deu pert.

Ki por desier d'avoir guerpist la Deu droiture,
Qui lo conquiert à tort, à pechiet, à usure,
Ki tant ainmet l'avoir ke por [1] lui se parjure
Teiz hom ne puet ameir Deu en nule mesure.
. . . .

[1] *Por* par un *p* barré. Plus loin (fol. 57 v°, v. 2), il y a *par* en toutes lettres où nous attendrions *por*; cf. p. 202, n° 1.

De ces qui en vanitei donnent de cant k'il ont. IX.

De ceaz rest qui n'ont cure d'assembleir grant richise,
Donent tot quant qu'il ont, dient que c'est frankise,
Mais si ont lur entente sor vaniteit assise,
Ke de ce qu'il despendent poi vieu al Deu servise.

Fol. 57. Tost donent un garzon cheval u palefroit,
Pelizon engoleit u mantel à orfroit;
Mais lo povre qui muert devant lor uelz, de froit,
Ne denient regardeir, ja n'iert si en destroit.

Celui qui seit[1] les jambes [en]contremont drecier,
Ki sor la halte table seit faire lo perier,
Ki les altres fait rire, qui bien seit rechinier,
Celui ouvre hom la porte, celui maintient om bien.

Mais lo message Deu lait hom là fors esteir;
Nului n'en prent pietiez, bien li lait hom crieir,
Et sovent li fait hom cel mimes compareir
Quant [nus] jugleres vult salhir u vieleir.

« Va! » ce dist li portiers, « ribauz, mal aes tu!
Mes sires vult oïr canteir; ke cries tu? »
Altre bien ne fait hom lo message Jhesu,
Mais ce sachiés par voir qu'il lor iert chier vendu.

[*A* [*i*]*l si granz pechiez par vaniteit doneir ke par avariscе retenir*[2]. X.]

Teil i at qui tost pert cent solz à une assise,
Et ne voldroit doneir un povre en nule guise
Dont se poïst defendre ne de vent ne de bise;
Et quidons nos ke Deus n'en doit prendre justice!

Celui qui l'avoir Deu alowe folement,
Et l'aveir qui ne donne*t*[3] nului rien, mais tot prent,
Ausi bien l'un ke l'autre metrat Deus en torment,
Car cil l'assemblat mal et cil mal le despent.

Mais li honestes hom qui Deu aimet et Deu crient,
Al doneir, al tenir, totens mesure tient.

[1] Ms. *l jambes seit.*

[2] A partir d'ici, je restitue, d'après la table, les rubriques omises dans le texte. Je leur donne les numéros qu'elles doivent avoir sans tenir compte des divisions fautives établies à la table; voy. ci-dessus p. 189, note 9, et 190, note 1.

[3] Il y avait d'abord *donnet*, le *t* a été gratté. Le même fait se reproduit pour plusieurs autres mots. Dans ces cas le *t* gratté sera imprimé en italique.

Bien seit de quant qu'il at ke de par Deu li vient,
Quant il voit son message volentiers le retient[1].

Fol. 57 v°. Bien seit de quant qu'il at ke Deus li at donet,
Et par ce nel vult il despendre en vaniteit.
Volentiers lo despense si ke Deu vient en greit,
Kar malement l'alowet ki ce fait ke Deus heit.

[*Ke granz pechiez est de donne*[*i*]*r as juglors et as lecheors.* XI.]

Sanz Polz dist ke li hom se doit bien travilhi[e]r[2];
Par oevre qui bone est li list bien gaanier
Dont il ceaz puist qui sunt bessignos adrecier.
Bien gaanie*t* ki si gaanie*t* dont altrui vult aidi[e]r.

Mais cui doit hom aidier et cui doit on[3] doneir?
Celui qui seit as tables et as escas joueir,
Ke maintenant en puist à la taverne aleir,
Ki bien sache*t* les uns et les altres gabeir?

Ceaz qui sevent les jambes encontremont jete[i]r,
Qui sevent tote nuit rotruenges canteir,
Ki la mainie funt e sallir e danceir,
Doit hom à iteil gent lo bien Deu aloweir?

Kant k'il funt, cant k'il dient tot turne à lecherie;
Pardoneiz moi cest mot se j'ai dit vilonie,
N'en puis mais, car mut funt pis ke je ne vos die;
C'est un[e] gens ke Deus a dempneie et maldie.

Ensi ke l'altre gent ne vont il ne ne rient:
Or sallent, or vielent, or braient et or crient.
Trestot turne à pechie*t* cant k'il funt, cant k'il dient;
Ce sunt cil qui les anrmes destruient et ocient.

D'un mot ke je dirai ne vos correciez mie:
Il resemblent la truie ki de boe est cargie;
S'ele vient entre gent, de son greit u cacie,
Tuit ont del tai lor part à cui ele est froïe.

Fol. 58. De si fait afaire est lor constume et lor vie
Ki en eaz soi delitent senz pechie*t* ne sunt mie;
Mais cil ki les en lowent, cil funt la derverie,
Car cum plus lor done home plus funt de deablie.

[1] Ms. *ritient*.
[2] La place a manqué au scribe, et il a écrit *travilhir* au lieu de *travilheir*, *aidir* et *jeter* pour *aidier, jeteir,* sont dans le même cas.
[3] Il y avait *om*, le troisième jambage de l'*m* a été gratté.

Ce c'um sovent lor donet nes lait[1] lo mal laissi[e]r,
Mais tot cil qui lor funt par lor avoir pechi[e]r,
Sachiez ke plainement en auront lor lowier,
Car del mal ke cil funt il en sunt parcenier.

Ki à teile gent donent n'ont ne sens ne savoir
Car en granz maz les funt et en pechiet chaoïr;
E à Deu respondront, bien lo sachiez par voir,
De ce k'en vaniteit ont doneït son avoir.

Tot est perdut de quant c'um donne en vaniteit,
Mais ce k'om done as povres tot est à Deu doneit,
Car li bon povre sunt membre Deu ape[le]it;
Ki Deu membres honoret il a Deu honoreit.

Deus at l'avoir à l'omme por[2] lui servir presteit,
Par orguil et mal faire ne li at pas presteit[3].
Qui poures en aiwet mut sert bien Deu en greit,
Mult aimet Deus teil homme et sovent l'a mostreït.

Mult par est grant almone de povres herbregier,
Floible et strange malade lever et recolchier.
Ki aconstumeit l'at sachiez ke Deus l'at chier;
Granz biens est et sains Pols le soloit mut prisier.

Quant il avoit lo pople apris et doctrineit
Après le somunoi(en)t c'awissent pieteit.
Sovent les disoit : « Faites ce ke vos ai mostreit,
Et adès vos sovienge de l'hospitaliteit. »

L'auteur allègue ensuite saint Grégoire et l'exemple de saint Martin. L'ouvrage se termine ainsi :

[*Ke perduz n'iert mie por qu'il ne donet de quant qu'il at, ne quele deference at entre lo commant et lo conseil.* XV.]

Fol. 60 v°.

Mais se li om n[e] doit nule rien retenir,
Se lui covient as povres cant qu'il at departir,
N'est nuz si riches homes qui lo poïst soffrir,
Car lui et sa mainie l'en covient à garir.

Ke front dont sa mahnie ke feront soi enfant?
Donrat il quant qu'il at, puis s'iront mendiant?
Ne se puet hom salveir tant qu'il at pain valhant?
Trop auroit ci grif chose et trop aspre commant.

[1] Corr. *fait?*
[2] *Por* par un *p* barré.
[3] La répétition d'un mot à la rime est fautive. On peut proposer, pour l'un des deux vers, *doneit.*

Mais la sainte escriture doit on bien engarder;
N'i at se grant bien non qui la [1] sauroit trover.
Dous afaires i suelent li maistre demostreir
Ki sevent les comanz des conselz deviseir.

Les commanz Damrideu convient toz aemplir,
N'en doit nulz embrisier qui s'anrme vult garir,
Nuz hom qui les despite*t* ne puet à Deu venir,
Mais lo conseil, s'il vult, puet laisier u tenir.

Ce sunt comant c'um doit Deu et son proeme amer
Et son pere et sa mere tant qu'il vit honoreir,
Quant c'on li at meffait tot del cuer pardoner
Et maint altre ke nos ne poons or nommeir.

Ce k'al conseil atient vos vul or ensenier:
Nului ne command'om de quant qu'il at laissier,
Mais s'il faire lo vult on li puet consilhier
K'il tot laist et Deu servet tot senz nul encombrier.

Nului ne defent hom qu'il ne prendet molhier;
On ne defent nului vin boivre et char mangier,
Mais s'il ot lo conseil, s'il lo vult otroier,
Puis qu'il otroiet l'at nel puet desotroier.

S'il dist: « Je ne moi puis de feme consireir, »
Fol. 61. Si prende une loial, et bien se puet salver,
Car li hom ne doit mie la beste resembler
Ki ne seit bien ne mal ne ne conoist sa per.

Se [2] li hom dist: « Je vul vin boivre et char mangier, »
S'en prendet, de par Deu! tant qu'il en at mestier;
De la Deu creature se doit li hom aidier,
Mais ke messure en teniet ne puet Deu correci[e]r.

Bons hom fut sainz Gregoires, nuz mecroire nel doit,
Mais juneir en quareme nés un jor ne pooit;
Et por ce contre Deu niant ne forfaisoit,
Car qui miez ne puet faire ne fait rien contre droit.

Si ne puet estre moines ne chascon jor juneir
Ki ne se puet anz jor chascune nuit leveir;
S'entreprendet tel fais qu'il très bien puist porter;
Deus rien ne li comandet k'il ne puist endurer.

Ne doit nuz quant k'il at as povres departir
Se sa femme nel vult et soi enfant sofrir.

[1] Corr. *l'i*.
[2] Ms. *le*.

S'il altrement lo fait, ne puet à Deu plaisir,
Car s'il tot done en voie ne sauront dont garir.

Deus mimes de cui vinent tot bon commandement
Ne dist mie : « Doneiz de quant c'a vos apent »,
Mais : « Faites vos almones de ce qu'il vos rement. »
Tot done se tu vus vivre parfitement.

Si poeiz bien veóir ke pas n'est commandeit
Ce ke Deus abandonne l'omme à sa volenteit;
Ki tot donent par [1] Deu mus bien serunt lowẹit,
Mais ki faire nel vulent ne seront pas dampne[i]t.

Et sainz Augustins dist : « Qui vult desheriter
Ses enfanz et por Deu vult lor avoir doneir,
Fol. 61 v°. Un altre Augustin voist [et] querre et demandeir. »
Il n'avoit soin d'almone dont l'oir veïst plorer.

Ki sous est et qui n'at ne femme ne siwant,
U qu'il vult puet doneir quant ke il at valhant.
Se tot ne vult doneir il ne forfait niant,
Bones ovres en facet, merite en aurat grant.

Granz chose est et mut bone virginité garder,
Et grant afaires est tot as povres doneir;
Mais cil qui ne puet mie en si halt mont monteir,
Nés s'il remaint plus bas ancor soi puet salveir.

[*De quel ordene que li om soit, bien soi puet salveir.* XVI.]

Dit l'ai et sel dirai, qui ne soi vult peneir,
Ki ne puet tot laissier, qui ne puet tot doneir,
Ce qu'il at, de par Deu! puet à mesure useir
Et si puet en la joie de paradis entreir.

Ja n'iert nuz hom si halz ne de si grant richise,
Mais ke lo pechiet laist et bien tenie justise,
S'il les comanz de Deu ne forfait ne embrise,
K'il ne se puist salver nel croi en nule guise.

Rois et contes et dus Deus mimes commanda,
Or et argent et terres et posteit les dona.
S'il sunt trestot perdut doleros plait i a;
Nel puis guaires bien croire [2], ne sai qui lo crera.

Je croi bien, qui Deu aimet et del mal se retrait
Queil posteit, quele honor, kel richise qu'il ait,

[1] Au sens de *por*.
[2] Ms. *groire*.

Et qu'en diriens nos plus, k'en tenriens nos lonc plait?
'Ni ki il unkes soit, bien aurat sil bien fait.

Je vos poroi de ce bon exemple ensenier,
Mais tant vos ai cantet qu'il vos puet anuiier;
Fol. 62. Et li malvais canteres promiers se fait proier,
Et puis qu'il lo comencet nel seit entrelaissier [1].

Mais miez vos vient oïr nostre petit sermon
Ke les vers d'Apol[oin]e [2] u d'Aien d'Avinion [3];
Laissiez altrui oïr les beaz vers de Fulcon [4]
Et ceaz qui ne sunt fait se de vaniteit non.

Et je ne parol mie à ceaz qui sage sunt
Et ne vul pas aprendre ceaz qui mestier n'en ont;
Ne sai se li mien ver nului aidier poront,
Mais bien croi, se Deu plaist, k'à nului ne nuiront.

Disons donkes avant ke Deus n'at unkes cure
Dont [5] li hom s'entremetet, mais qu'il tenie droiture.
Teil use vin et pain et chiere vesteüre
Plus l'aimet Deus ke teil ki boit de l'aiwe pure.

Ci commence la vie sainte Juliane [6]. (1350 vers.)

Or escolteiz, bon crestoien,
Ki or orat si ferat bi[e]n;
Et ki voldrat à Deu penser
Desduiz li ert à escolter.
Ce nen est pas controveüre,
Ainz lo lison en escriture.
Passioners at nom li livres
U cez paroles sunt escrites.
Ki par amur Deu les orat
Bon guerredon en atendrat;
Kar ce dist Deus, li justeciers,
K'il iert de son regne heretiers.

[1] Omnibus hoc vitium est cantoribus, inter amicos
Ut nunquam inducant animum cantare rogati,
Injussi nunquam desistant.

(Hor. *Serm.* I, III.)

[2] Apollonius de Tyr.

[3] Aie d'Avignon, allusion à ajouter à celles que M. Guessard et moi avons rassemblées dans la préface du poëme de ce nom.

[4] Peut-être *Foulque de Candie*, dont en effet la forme est remarquable.

[5] Ms. *donc.*

[6] Une vie de sainte Julienne, également en vers, mais toute différente, se trouve dans le manuscrit Cotton Domit. XI. Voy. Fr. Michel, *Rapports*, p. 268.

Ki aimet lui et sa parole
Et sa doctrine, sue escole,
Ki aimet lui et sa raison
Et son message et son sermon,
Et puis les sculte senz anui,
Cil maint en Deu et Deus en lui.
Mais cil ovret mut folement
Ki à son cors del tot entent,
Car cant li ventre sunt plus plain
Dont ont les [anmes] granior fain.
Les anmes ne demandent mie
Ne l'orguel ne la felonie,
Mais les binfaiz [1] et les almones
Qui sunt mises es mains des povres,
Et les sermons et les servises
C'um fait de Deu en cez eglises
Dont les anrmes sont escoleies
Et poües et resoleies.
Une chose vos vulh descrivre;
Asseiz l'aveiz tuit oït dire
Mais vos nel poïstes entendre,
Si vos en vulh alkes aprendre.
Li latins vos est mult pesanz,
Sel vos voldroi dire en romanz.
Vos ki latin apris n'aveiz
Lo plain romanz bien entendeiz;
Ki l'entendrat parfitement
L'anrme en aurat son salvement.
D'une virgene vos vulh conteir
K'e[n] l'escriture oï loeir.
Mut par fut piue et Deu ancele;
Juliane ot nom la pucele,
Saintisme chose fut et sage;
A Deu promist son pucelage,
Deu reclamat son salveor:
« Sire, toi pren ge à sanior,
Toi garderai ma casteé;
Ne quier avoir altre esposé.
Par tue amur manrai pucele,
Si devenrai la tue ancele
Por amiralh ne por fort conte
Ne roi ferai de mon cors honte.

. . . .

Un recueil de feuillets détachés de manuscrits, Douce 381, contient un feuillet de la même vie de sainte Julienne. C'est le premier morceau du

[1] *Bīfaiz.*

recueil et non, comme l'indique le catalogue, le second. L'écriture en est du XIII[e] siècle. Je transcris les deux colonnes du recto de ce feuillet, les plaçant en regard de la leçon du manuscrit Canonici[1] :

CANONICI.	DOUCE 381.
O[n]kes mastins ki fust en hart	Onques matins qui est en hart
N'ot de coleie miez sa part.	De colées n'ot mieux sa part.
Quant cil soi vit si confundu,	Quant cil se vit si confunduz,
Et si honit et si vencut,	Si honiz et si vaincus,
La sainte virgene rapelat;	La sainte virge rapela;
A desrainier soi comenzat.	A desreinier se commança.
« Juliane, » dist li malfeiz,	« Julienne, » dist li maufez,
« Mut par est forz virginiteiz.	« Mout par est forz virginitez.
Je fui zaenz tremis à toi,	Je sui caienz venuz à toi,
Si te quidai traire ver moi.	Si te cuidai treire vers moi.
Par ma losenge toi quidai	Par ma lousenge te cuidai
Tote honir, mais ne porai,	Tote honir, mès non ferai,
Ne toi porai faire encombrier,	Ne te puis fere encombrier.
Car Damledeuz te vult aidier.	. . . .
Diables sui, lai m'en fuïr,	Deable sui, lai m'en foïr,
A toi ne quier mais revenir. »	Ne quier mès à toi revertir. »
Dist ele : « Anzois t'estuet conteir	Dist elle : « Ançois t'estoit conter
Ki t'envoiat por moi tempteir. »	Qui t'envoia por moi tempter. »
Cil li respont : « Je me sui mis	Cil li respont : « Je me sui mis
Em males mains, ce m'est avis.	En males mains, ce m'est avis.
Mal ait ki ci moi fist venir	Mal ait qui ci me fist venir
Quant il ne moi puet garantir !	Quant il ne m'en puet garantir !
Certes mes maistres Belzebus,	C'est mi meistres Balcabus,
Car je sui cil qu'il ainmet plus.	Quar je sui cil qu'il aime plus.
Mut sui sages de mal tracier	Mout sui sage de mal . . . .ier
Et de bons omes engenier. »	Et de bons homes engignier. »
Dist la Virgene : « Cum as tu non ? »	Dist la Virge : « Comment as nom ? »
— « Ja lo sauras senz ochison.	Isnelement le me respont.
Dame, j'ai à nom Sathanas	— « Dame, je ai nom Sathanas
Li orguilhos, ke tu pris as;	Li orgueillous, que tu pris as;
Renomeiz sui de felonie	Renomez sui de felonnie
Sor tote nostre companie.	Sor tote nostre compaignie.
Plus ai ge solz dampnet lo mont	Plus ai ge sous dampné lo m[ont]
Ke tuit cil qui en enfer sunt.	Que tuit cil qui en enfer sont.
Evain la promiere mollier	Evain la premiere moillier
Aidai mut mal à engenier.	Aïdé mout à engignier.
Ge fis Adam mangier la pume	Je fis Adam . . . .
Dont puis furent perdut tant home.	. . . .
Après me mis en tel merel	Emprès me mis en tel merel
C'ocire fis Caïm Abel;	Qu'à Caym fis ocire Abel;

[1] Comp. *Acta SS.* Febr. II, 87.

Puis fis la gent desmesureir	Puis fis la gent desmesurer
De gloternie et de jurer,	De glotonie et d'enivrer,
De murdres et de maltraitier,	D'avoitres et de maus traitier,
De sorboivre et de sormangier;	De sorboivre et de mangier;
Et Deus sor eaz s'en aïra	Et Deu sor aus s'en aïra
Et en un jor toz les noia,	Qu'à un sol jor toz les noia,
Fors sol Noé et sa mainie	Fors sol Noel et sa meignie
Dont la terre fut ralinie.»	Don la terre fu ralignie.»
. . . .	. . . .

Fin :

Or vos doi ge bien acointier
K'al sezeme jor en fevrier
Ot la virgene trenchié [1] la teste,
Et à cel jor fait hom la feste;
Fol. 84 v°. Kar, ce dist hom, n'en stuet doter,
Ke li paiens noiat en meir
Ki fist ocire la pucele,
Juliane, la Deu ancele.
En Esturges en la montangnie,
Deza saint Jame, emmi Espanie,
Là gist li cors de la pucele
En une fiertre gente et bele.
Trente nonains at el mostier
Ki la servent del Deu mestier;
Et l'anrme en est en la Deu glore.
Or la tenons tuit em memore,
Si li proions par sa dulzor
K'ele deprit Nostre Sanior
Ke il nos facet vrai pardon
Des granz pechiez ke faiz avon,
Et les anrmes de noz amis
Donst bon respos en paradis,
Et c'a lui si puissons plaisir
Ke il nos puist d'infer garir,
Et iteiz [2] ovres puissons faire
K'en paradis soit noz repaire.
Or on dites *amen* à sson,
Ke Deus oiet nostre orison.

Ci definist la sainte vie
Juliane la Deu amie.

[1] La mesure oblige de lire *trenchié* au masculin.
[2] Ms. *icez*.

IV.

[*Vie de sainte Euphrosine.* (1270 vers.)]

Fol. 87. Nove chançon vos dimes de bele antiquité,
Ystore bone et dulce, plaine de verité;
Faite est d'une pucele de grant nobilité,
D'Alisandre fut née, une riche cité,
A Deu nostre Sagnor voat virginité.
Por [1] lui gerpit son pere et tote heredité,
La vie de cest siecle tint tot' à vanité;
Deu servit par amor en grant humilité;
De mut halte richece vint à grant povreté;
Mones devint la dame par consel d'un abé.

Nove chançon vos dimes del tens ancianor [2];
Faite est d'une pucele, anc n'oï gentior.
De la terre d'Egypte fut née iceste flor;
Druerie prist tal o Deu nostre sagnor
Ke par chierté de lui gerpit tot altre amor;
N'ot cure de doare ne de prendre sagnor
Que li offrit ses peres o mervilhose honor,
Jovencel de parage fil d'un riche contor;
Mais ele ne presist le fil l'empereor.
N'at cure de la joie ki revert à tristor.

Pasnutius ses peres fut de riche parage,
Heredite*t* [3] ot bone qui mut de son linage;
De l'espoit ki'n issit ne sai faire estimage.
Molhier prist honerée ki fut de son terrage;
Demenerent lor tens à mut riche barnage,
Mais n'ont filhe ne fil ki ait lor heritage.
Li sire en at teil dol ki li tuert à la rage.
La molhier l'en chastie; ele en est plus .. sage [4],
Et il en at ver li plus obscur le corage;
Fol. 87 v°. Andoi plaignent ensemble lor cumunal damage.

Panutius fut sage, se li vint à viaire
. . . .

Fin :

Fol. 108. Panuzes at sa filhe sevelie et plorée;
Almone fait por li mirable et honerée;

[1] Ici et en plusieurs autres endroits *por* aussi bien que *par* sont figurés par un *p* barré.
[2] Ms. *ancionor*.
[3] Ici encore le *t* final est gratté.
[4] Deux lettres grattées avant *sage*.

Nen at glise en la vilhe ne soit enmelhorée,
N'at povre en la cité qui nen ait sa livrée.
A l'abé Teodose porte sa recelée;
S'ereditet la riche at à mostier donée;
E[n] la cele sa filhe at sa vie muée.
Illuc gist sor la nate ù il l'avoit trovée.
Dous ans qu'i vescit puis at tal vie menée
Que ne vestit chier drap n'ot sa chiere lavée.
Or en est l'abaïe proisie et renomée.

Mones fut à estros tant cum il puis fut vis,
Et si obediens ke n'en fut ans repris.
Sire abes Teodoses, tu l'amas et servis;
Tu[l] gardas en sa vie et mort le sevelis
El sepulcre entalhié à flor de marbre bis;
Tu nos soies o lui à Deu bons plaidoïs!
Et tu, sainte pucele, apele lo toz dis
Qu'i nos soit al besoing merciables et pis,
Cant il venrat jugier et les mors et les vis
Pardoinst nos no pechiez et nos doi[n]st paradis.

Eufrosine, Damedeu espose et amie
Ne te nom ne ta geste ne conisoi je mie.
En un livre d'armare vi escrite ta vie;
Simplement astoit dite, de l'anciene clergie.
Ore cant je l'ou liute reciu t'avou[e]rie,
Por t'amor ai ta vie en romans recoilhie
Non por li amender par major cortesie,
Mais porce ke je vulh qu'ele plus soit oïe.
S'atres t'aimet o moi je n'en ai nule envie,
Tot le siecle en voroie avoir à compagnie.

Le mien petit servise recivez par amor :
Se je ne l'ai fait bien je l'ai fait par dolçor.
Apele Deu por moi, nostre cher redemptor,
Qu'il ait de moi mercit, le chaitif pecheor;
Ne les mie[n]s grans forfais ne mes toz à iror.
Prende droit en cest siecle d'icest sien boiseor
Et me laist parvenir, et o june et o plor
Des pechiez que j'ai fais, devant me[n] jugeor.
Et tu, sainte pucele, franque rien, dulce flor,
En itant moi meris m'entente et me labor.

Amen.

V.

Fol. 109. [*Vie de sainte Marie l'Égyptienne*[1]. (1330 vers.)]

Oiez, sagnor, une cançon
U il nen at se vertet non.
Tote est faite de ve[r]iteit,
N'i at un mot de falseteit;
Bien croi que volentiers l'orunt
Cil qui Damledeu ameront;
Car à ciaz qui de lui n'ont cure
Est sa parole et aspre et dure.
Et cil qui lui voront amer
Et por s'amor moi escuter,
De madame sainte Marie
L'Egypsiene oront la vie.
. . . .

VI.

Fol. 120. *La vie saint Andrier l'apostle*[2]. (1150 vers.)

Une raison dire vos vulh
Tot simplement et senz orguilh.
v°. Tuit escolteiz qui estes sage,
Ki Deu ameiz de vrai corage.
Ju ai sovent traitiet d'amur,
De joie grant et de dolzor,
De vaniteit et de folie,
De gas, de ris, de legerie.
Ju ai foluet en ma jovent;
En altre liu or ai m'entent.
Cant jovenes fui teil chose fis
Et mon penseir en teil liu mis
Dont moi repent et vul retraire,
Car teil chose est à Deu contraire.
Cant à ses jors est l'om venuz
Garde soi bien ne soit perduz;
Car, ce dist Deus qui toz nos fist,
Et qui la vie el cors nos mist,
La ù li hom sera troveit
Serat il salz u condempneiz.
Qui vult avoir Deu compangnie
Esvoillet soi, ne dormet mie.
Trop longement dormit avons

[1] Cette vie se rencontre dans un grand nombre de manuscrits. (Sorb. 310, pièce LXI; fr. 837 f. 316 v°, 19525 anc. S.-G. fr. 1856, etc.) Elle a été publiée d'après un texte fort incorrect dans le tome IX des publications de la *Caxton Society*.

[2] Ici l'écriture change encore une fois, tout en restant du même temps.

Es granz pechiez que faiz avons;
Mais ce sachiez par veritet :
S'es granz pechiez astons troveit,
Senz amendise et senz pennance,
Perdut serons tot senz dotance.
Deus est mult fors et justes hom,
Forment soi vengniet del felons,
Mais ses cuers est plains de pietet
Fol. 121. Et de mercit et de bontet.

. . . .

. . . .

Fol. 121 v°. Car li saint homme anciennement
Furent martiriet doblement :
En leur penseir promierement,
Puis en après corporalment.

. . . .

Li un furent vif escorciet,
Et tormenteit et decaciet;
Alcant batut et flaeleit,
En croiz pendut et tormenteit,
Si cum il fut li pius Andrius
En cui honor est ciz traitiers [1].
Escrire vul sa passion;
Ja fait l'en ai devocion
Por qu'il mercit à Deu me facet
Del grant pechiet qui moi enlacet.
Ses chapelains pechieres sui,
Fol. 122. Onorer vul et Deu et lui
Et la pie sainte Marie
Et de toz sainz la companie.

. . . .

. . . .

Fin :

Fol. 131. La passions or est fineie.
Vos qui l'aveiz bien recordeie,
Prendre i poeiz exemple grant
Dont liet serez aparmanant.
Or proiez tot li Deu amis
Qui reche estes en paradis,
Ke il noz cors en ceste vie
Puist si gardeir de vilonie
Ke les anmes soient salvées
En paradis et coroneies.
Cant ce venrait al grant juise

[1] L'auteur prononçait évidemment *Andriés*, *traitiés*; et cette rime montre que la forme *Andrier*, qui est dans la rubrique de cette *Vie*, n'est pas due à une erreur du copiste.

Et il venrat faire justise,
Ensemble lui doze sanior
Qui de noz faiz seront jujur,
Ne nos metet pas en oblit,
Mais proiet nos à Deu mercit.

Li ver del juïse. (400 vers.)

Sanior, oiez raison gloriose et saintisme,
Del ciel en est la voiz, de paradis la vie.
Deus la tremist en terre por amendeir noz vies,
Kar tot sumes turneit à dol et à martyre;
Nos n'avons cariteit, la foiz s'en est fuïe,
Aleie en est en ciel, tote l'avons guerpie;
Perdue avons la loi ke donat Nostre Sire,
Ne nos ramembret mie del grant jor del juïse.
Or oiez la raison, c'onques teiz ne fut dite,
Ne teiz nen iert jamais por tant ke secles vive;
Uns angles l'aportat de la terre d'Egypte[1];
Faite fut en Egipte, la ù Deus fut nurriz;
Par la boche d'un angle la fist uns sainz hermiz

Fol. 131 v°. En dis et set an[ée]s ke unkes pain ne vit
Ne ne manjat de char et si ne buit de vin,
Mais de la glore Deu fut totens raempliz.
Or vos mande la sainte virgene Marie (*sic*)
Se vos bien entendeiz ceste raison saintisme
Corone en porterez devant Deu al juïs.
Ci comence de Deu teil raisons à venir
Se vos bien l'entendeiz s'en aureiz paradis,
Corone en porterez devant Deu al juï,
Et Deus le vos otroit par la sue mercit.
Desormais vos dirai del grant jor del juï.

. . . .

. . . .

Fol. 135. Ce reconte sainz Polz ki les duelz d'enfer vit,
Cant entrat en enfer por l'angoisse veïr,
Un home et une feme i vit qui ardoient griement (*sic*);
Parmi les cors avoient nonante nuef tormenz;
Li flanc et li costeit ardoient as dolenz;
Diable lur ardoient les boches et les vis.
Sainz Polz les apelat; or oiez k'il lur dist :
« Diva! contes à moi ton très doleros lit
Et ta très grant dolor qui ja ne prendrat fin. »
— « Or entendeiz, beaz sire, la nostre male vie :
Car adès pluet sor nos et givlet et gresilhet,
Ne nos falent dolors, angoisses ne martyr,

[1] Ms. *Egyptie.*

Uns vens nos vient corant, qui vient devers l'abi,
Et si par est tant fors toz nos trenchet par mi,
Et les cors met à mal des doleros chaitis.
Ja par tant cum Deus vivet nostre mal n'auront fin.»
Set turs at en enfer qui sunt del tens antif,
Nonante nuef tormenz at en chascun assis,
Et en l'un et en l'atre jetet hom les chaitis.
. . . .
. . . .

Fin :

Or oiez ke dirat Nostre Sire à la fin :
«Ge vos ai toz refais et ame[ne]iz ici,
Et si sui revenuz al terme que vos mis.
Se bien eüssiez fait oi lo trovisiez ci.
Veeiz ici les plaies ke jo por vos sofri :
Les palmes et les piez en ou perciés par mi.
Grant angoisse out mes cors kant m'ame en diet issir,
Mes cors fut consumeiz, s'en alat mes espirs
Enz el parfunt enfer por vos anmes garir;
Les miens en jetai fors, c'un sol n'i relenki,
Et si laissai infer tros k'al jor del juïs.
Ce soffri ge por vos; k'aveiz soffert por mi?
Mes cors remeist en terre, là ù fut crucifix,
Si ke tuit m'esgarderent et paien et Juï,
Et li mal et li bon ki moi orent servi
Nichodemus i ert, cui granz pitiez en prist.
Cant li jors fut aleiz et il fut envesprit,
Si revint à mon cors, les clas de fe (*sic*) fors prist,
Si moi mist jus à terre cant il m'ot recollit,
Drezat moi devant soi, à engardeir me prist.»
Ohi! glorios Deus, cum granz plaies at ci!
Vos en ireiz en ciel, là dont za deschendiz;
Or vos en vulh proier, par la vostre mercit,
Cant venreiz en vo regne ramembre vos de mi.
Tuit avo[n]s parjuret, li grant et li petit,
Et sa mort et ses plaies ke il por nos soffrit.
Li espirs repairat, al tierc jor surrexit,
Si en alat en ciel visiteir ses amis.
Or deprions tuit Deu par la sue mercit
K'aleir puissons od lui à la joie senz fin
A la dextre partie avec [1] la sainte companie.

Amen.

[1] Corr. *ol*.

D

DOUCE 308.

I. Jacques de Longuion, *le Roman de Cassamus*, ou *les Vœux du paon.* — II. Richard de Fournival, *le Bestiaire.* — III. Jacques Bretel, *les Tournois de Chauvenci.* — IV. *Poésies de trouvères.* — V. *La Prophétie de Sibille.* — VI. Huon de Meri, *le Tournoiement Antechrist*[1].

I.

Après ceu k'Alixandres ot del fuerre conkis,
A force de s'espée ocist lou duc Malfis;
Floridas mariat, si anmenat Daris.
Chevauchat li bons rois, baus et liés et jolis,
A Calse va véoir la roïne au cler vis,
En son chemin trovait fermeit de marbre bis
Une noble citeit et .j. riche marchis.
. . . .

Fol. 85 (86 de l'ancienne pagination). Fin :

Et li rois s'an depairt qui sa voie ait hastée
Vers Babilone vait, mente terre ait gastée.
Helais! pour coi le fait? veritei fu provée :
Ampoizonés i fu ains que pasest l'anée.
Jamais de teil signour n'iert faite recovrée.
Or nous doneiz à boivre, li ystoire est finée.

Explicit li romans de Cassamus.

II.

Fol. 86 (ancien 90).

Toutes gens desirent à savoir par nature. Et pour ce ke nuns ne puet tout savoir, ja soit ce que chascune choze poist estre seue, si covient ke chascuns saiche aucune choze, et ceu ke li uns ne saiche, que li autres lou saichet
. . . .

Fol 106 v° (ancien 110). Fin :

. . . . . Je ne vos requier nulle choze fors merci. Merci, de cui je atendoie ecors et aïe, m'est si du tout esloignie.

Explicit li arriere bans d'amor. Bretons l'escrit.

[1] Je ne donne aucun extrait de la *prophétie de Sébille* (texte en prose) ni du *Tournoiement Antechrist*, qui, se rencontrant dans beaucoup de manuscrits, n'offre qu'un intérêt très-secondaire.

III.

Fol. 107 (ancien 114).

Amors (c')est biax comancement;
Or dont Deus que li finement
Soit aussi biaz à son fenir
Com li comencier à venir.
5 Dittes *amen*, que Deus l'otroie.
D'amors et d'armes et de joie
Est ma matiere, à teille gent
Que sont et bel et avenant.
Jone, jolis et anvoixiés
10 Et an mains leus estoit preixiés.
Et si gentis est ma matiere
C'an mei, n'ancoste ne arriere,
Ne doit avoir riens que desplaise.
Or vos soffreis, soiez à aise;
15 Ne dirai riens qui vos anuit
A mon pooir hui ne anuit,
Ne autre fois; Deus m'an deffence,
Qui à moi concillier si tende
Tant que je puisse cest afaire
20 A boin chief demeneir et traire;
Et que li boins dient entr'iauz
Que bien ait fait Jaikes Bertiaz.
Quant li filz de la Vierge avoit,
Cilz qui tout lou bien seit et voit,
25 M.cc. ans et quaitre vins
Et .v., je ne suis pas devins,
Ansois lou sai de veriteit,
A la sainte Nativiteit
La vierge meire à roi poxant,
30 viii. jors après l'awast ixant
Mon livre à faire comansai,
Tout droit à Salmes en Ensai
Enz el chastel lou gentis conte
Hanris, cui Dex destort de honte
35 Et dont de vie longe espaice!
Car c'est cilz qui les autres paice
De cortoisie, de lairgesse,
De valour et de gentilesse.
Gentis proudons ait en son cors;
40 Grant bien me fait quant je recort
De lui les biens et les honors,
Car j'am de cuer les boins signors.
. . . .

Variantes du manuscrit de Mons. — 7. *et de tel g.* — 8. *Qui s. et bon et b. et gent.* —

9. *Mignot. j.* — 10. *Et en m. loing païs p.* — 12. *Quant.* — 18. *c. entende.* — 19. *vos p.* — 22. *l'a f.* — 26. *n'en s.* — 30. *aoust entrant.* — 32. *Saumes en Ausai.* — 34. *destour d.* — 37. *et d. l.* — 38. *De franchise.*

FRAGMENT DE REIMS.

Petit après cest' aventure
Une jouste crueuse et dure
Refut tantost aparillie,
De toute part si atillie,
Com pour conquerre honour et pris,
Ne se tenoit mie pour pris
Li chevaliers devant les loges.
De Collogne jusqu'à Limoges
N'out bacheleir de millour taule
Hyaume lassiet sor la ventaille,
L'escut vermeil à .iij. anniaus
D'argent au col, qui moult fu biaus
Et moult li sist à la senestre,
La grosse lance en son poing destre.
Si fu plantés com .j. estoc
Sor le cheval qui vat plus tost
Assés que je ne vous destin.
Et hiraus crient à .j. crin
« Vianne! au bacheler gentil,
Vianne! à Millet de Til,
Qui est tailliés à tous biens faire,
Et si ne beie à autre affaire
Qu'à amander et à valloir. »
Tout mai[n]tenant vis apparoir
.I. chevalier encontre lui;
Et certes je ne vi nelui
D'armes plus bel apparilliés.
Ne furent mie enarzilliés
Si parement qui d'or estoient.
Bandes de gueulles apparoient
A .iij. koquilletes d'argent,
Et tant y avenoient gent
Que nul plus bel de lui ne vi.
Li chevaliers s'amenevi,
La lance empoignie, l'escut embrace,
Au chief des rens porprant place;
Sis hiraus à .ij. piés acourt,
Qui at lonnet (?) mais hommes à ccurt
Et blamés pour le sien avoir,
Mist en braire tout son pooir :
« Sierques tierques au bon Ferr
Haldons! haldons! l'a le feri

TEXTE DU MANUSCRIT DOUCE.
Fol. 112 (119 de l'anc. pagination).

Petit après ceste avanture
Une joste crueire et dure
Refut tanstost aparilliée,
635 De tote pars si atilliée
Et por conkerre los et pris
Ne se tenoit mie por pris
Li chevalier devant les loges.
De Coloigne jusc'à Limoges
640 N'ot millor baicheleir sans faille
Hiame laisiés sor la vantaille,
L'escut vermeil à .iij. aniaus
D'ergent à col, ke moult fut biaus
Et bien li sist à la senestre,
645 La grosse lance ans el poing destre.
Si fut planteis com .j. estos
Sor lou chival ke vait plus tost
Asseis ke je ne vos descrit.
Et hiraus crient à .j. cri :
650 « Viainne! baicheleir gentis,
Viainne! à Millet de Xil,
Qui est tailliés à toz biens faire,
Ne se ne bée à autre afaire
C'ai amandeir et à valoir. »
655 Tot maintenant vi aparoir
.I. chevalier ancontre lui ;
Et certes je ne vi nelui
D'armes si bel aparilliée.
Ne furent mies anruilliée
660 Si pairemens ke d'or estoient.
Bandes de geules i paroient
Et .iij. cokilletes d'ergent,
Et tant i avenoient gent
Que nulz plus bel de lui ne vi.
665 Li chivailliers s'aimenevit,
La lance en poing l'escut anbraise,
A chief dou rant porprist sa plesse;
Et .j. hiraus à piet i cort,
Qui ait loicit maint home à cort
670 Et blameit por lou sien avoir,
Mist an braire tot son savoir :
« Sirkes cirkes au boin Ferris
Hadons! hadons! jai lou ferit

De .v. lances parmi sa teste. »		De sin lance parmi son testé. »
Ausimant crie comme beste	675	Ausiment crient come beste
Li hiraus en son fol patois.		. . . .
Sotin li at dit en sotois :		Setins li ait dit an setois :
« Tai toy ! ribaus, tu n'ies pas dignes		« Tai toi ! ribaus, tu n'es pas digne
A parler d'armes, mais d'espines		De parleir d'armes, mais d'espigne
Pour escurer ton anepier,	680	Por escurier ton hanepier,
Qui recomblé t'est en charnier. »		Qui resambles .j. cherrueir. »
Tant c'est coreciés Quocase		Adont c'est corresiés Cokesse ;
De son baston ferrés à glace		De son baston ferreit à glesse
Li vout donner, avant saillit,		Li volt doneir, avant saillit,
Quant li piés tort li at faillit.	685	Cant ces piés tors ci est faillis.
Mais Sotins l'eüst mehigniet		Mais Sotins l'eüst mal meneit
Entre ces meins et desvoreit,		Antre ces mains et devoreit,
Quant li .ij. chevalier c'esmurent		Cant li josteors s'antreviennent
Pour paier ce que paier durent.		Por paier ceu ke paier durent.
De la joste dira le voir	690	De la joste dirai lou voir
Que je les vis andui movoir		Car je les vis andous movoir
Chascun sa lance paumoiant,		Chascuns sa lance paumoiant,
Lons les rens vinsent costiant,		Lons les rans vinrent costoiant,
Et quant de près s'entreprocherent		Et cant il près s'antr'aprocherent
Li .j. sor l'autre deschargerent.	695	Li ans sor l'autre deschargerent.

Variantes du manuscrit de Mons, comparé au fragment de Reims. — 637. *tenoient*. — 640. *d. m. taille.* — 644. *Et bien.* — 645. *en el p.* — 646. *estoz.* — 648-649. *descri-cri.* — 651. *au millor d.* — 658-659. *apparillié-enarzillié.* — 666. *l. en poing.* — 667. *El ch. del renc p. sa.* — 668. *Et uns h. à un pié tort.* — 669. *Q. a oci m. home.* — 670. *En blasmé.* — 676. *faus p.* — 679. *de pignes.* — 681. *Qui resamble.* — 682. *Adont s'es c.* — 688. *justeür s'e.* — 690. *dirai.* — 691. *andeus.* — 693. *Tous l.* — 694. *des prés.*

IV.

Avertissement. — Cette table n'est point la reproduction des index ou *abecelaires* placés en tête du recueil, et qui ne donnent pas toujours en entier le premier vers de chaque pièce; elle a été rédigée d'après le recueil même. Elle donne le premier vers de chaque pièce, et les deux premiers lorsque le même vers commence plus d'une chanson. Dans la concordance des chansonniers j'ai usé de quelques abréviations en partie empruntées à Laborde (*Essai sur la musique*). S.-G. = ms. de Saint-Germain-des-Prés (Bibl. imp. 20050); R. = ms. du Roi (Bibl. imp. 844); N. = ms. du duc de Noailles (Bibl. imp. 12615); P. = ms. de M. de Paulmy (Arsenal, B. L. fr. 63); Cl. = ms. de M. de Clairambault (Bibl. imp. 845); L.-V. = ms. du duc de La Vallière (n° 59). — Je cite le ms. de Berne, non par le chiffre des feuillets, mais par des numéros d'ordre dont la série s'étend de la première à la dernière pièce du recueil. A l'aide de ces numéros on pourra recourir instantanément au texte de ce chansonnier, qu'un jeune philologue prussien, M. Brakelmann, publie en ce moment dans l'*Archiv für das Studium der neueren*

Sprachen (t. XLI et suiv.). — Pour les mss. S.-G. et Vat. 1490 je suis l'ancienne pagination, qui a été faite avant les mutilations dont ces deux manuscrits ont souffert.

Vezci l'abecelaire des grans chans :

I. J'ain per costume et par us. — Berne 235 (BLONDELS), R. f. 140 (*id.*), N. f. 90 (*id.*), P. p. 115 (*id.*), Cl. f. 43 (*id.*), 847 f. 41 (*id.*), L.-V. f. 107, 1591 f. 130, Sienne f. 10.

II. Contre lou dous tens d'estei [1].

III. Amans fins et verais;
De bonaireteit et paix. — Berne 51.

IV. Biaus maintiens et cortoisie. — L.-V. f. 99.

V. Amors longement servit ai.

VI. Se par force de mercit. — Berne 466 (GATIERS D'APINAUS), S.-G. f. 129, 846 f. 130.

VII. Force d'amours mi destraint et justise. — Berne 172 (JAIKES DE CAMBRAI).

VIII. Hé! cuers hatains plus que gerfalz sus bixe [2].

IX. Amerous destrois et pencis.

X. Se j'ai lonctens amors servit. — Berne 470 (CHEVALIER D'AIPINAS), S.-G. f. 101.

XI. Dame vos estes li confors.

XII. [A] la dousour dou tens qui ranverdoie. — Berne 32 (GAISEZ), S.-G. f. 23, R. f. 56 (CHAST. DE COUCHI), N. f. 158 (*id.*), P. p. 111 (BLONDIAX), Cl. f. 41 (*id.*), 847 f. 149, 846 f. 2, L.-V. f. 105, 12581 f. 82, Este 42.

XIII. Li dous termines m'agrée. — S.-G. f. 50, R. f. 121 (MONIOS), N. f. 120 (*id.*), P. p. 133 (MONIOS D'ARRAS), Cl. f. 78 (*id.*), L.-V. f. 81, 1591 f. 27, Este 14.

XIV. L'autrier avint an cel atre pais. — Berne 217 (BUNES DE BETUNES), S.-G. f. 133, R. f. 45 (QUENES DE BIETHUNE), N. f. 98 (*id.*), P. p. 226 (RICH. DE FURNIVAL), Cl. f. 109 (*id.*), 847 (*id.*) f. 152, 846 f. 74, Este 36.

XV. Dame j'atant an boin espoir. — S.-G. f. 35, Berne 128.

XVI. Loiaus dezir et pansée jolie. — Berne 282 (MARTINS LI BEGINS DE CAMBRAI), S.-G. f. 150, Vat. 1490 f. 115 (MARTIN LE BÉGIN), 846 f. 77, L.-V. f. 57, 1591 f. 95.

XVII. Nus hons ne doit lou bien d'amor [3] santir. — Berne 341.

XVIII. Per grant franchixe me covient chanteir. — Berne 393 (MAIHEUS LI JEUS), S.-G. f. 107, R. f. 174 (MAHIUS LI JUIS), N. f. 93 (*id.*), P. p. 393, Cl. f. 180, 846 f. 99, V. 3208 f. 42.

XIX. Quant li tens pert sa chalor. — Berne 429 (GATIERS DE DARGIERS), S.-G. f. 120, R. f. 92 (GAUTIERS D'ARGIES), N. f. 143 (*id.*), Vat.

[1] Cette pièce, publiée ci-après à l'appendice, devrait être rangée parmi les *ballettes*.

[2] Le manuscrit divise ici une chanson en deux. Les quatre couplets copiés sous le n° VIII sont la suite du couplet qui porte le n° VII.

[3] C'est la leçon du texte, à la table : *les biens d'amor*.

1490 f. 13 (*id.*), P. p. 254 (SAUVAGES D'ARRAZ), Cl. f. 124 (*id.*), 847 f. 113 (*id.*), L.-V. f. 96, 1591 f. 121, Arras.

XX. Coment c'aloingniez soie. — Berne 96.

XXI. Folz est qui à essiant. — Berne 182, R. f. 124 (SYMONS D'AUTIE), N. f. 168 (*id.*)

XXII. Puez ke je suis de l'amerouze loi. — Berne 387 (ADANS LE BOSSUS), S.-G. f. 166, N. f. 224 (AD. LE BOSSU), 847 f. 218 (*id.*), 846 f. 166, L.-V. f. 95, V. 1490 f. 60, 1591 ff. 108 et 168.

XXIII. Sopris d'amors fins cuers ne ce puet taire. — Berne 473 (JAIKES D'AMIENS).

XXIV. Or voi je bien qu'il n'est rienz an cest mont. — Berne 360.

XXV. Se par mon chant me poioie alegier. — Berne 465 (JAIKES D'AMIENS), R. f. 80 (GILES DE VIESMAISONS), N. f. 124 (*id.*), P. p. 240 (JAQUES DE HEDINS), Cl. f. 117 (*id.*), 847 f. 121 (*id.*), 1591 f. 12 (AUDEFROIS LI BASTARS).

XXVI. Mout par sout bien mon aventaige ameir.

XXVII. Dex! dont me vint ke j'ozai comencier. — Berne 135, S.-G. f. 117.

XXVIII. Chans d'oixillons ne bocaiges foillis. — Berne 101.

XXIX. Bone amour m'ait an son servixe mis. — S.-G. f. 151, 846 f. 19, 1591 f. 61 (GERARDIN DE BOULOINGNE).

XXX. De bien amer grant joie atent. — Berne 124 (GAISES BRULEIZ), S.-G. f. 11, R. f. 25 (GASSE), N. f. 161 (*id.*), P. p. 59 (*id.*), Cl. p. 18 (*id.*), 847 f. 2 (*id.*), 846 f. 39, L.-V. f. 29.

XXXI. Por joie chant et por mercit. — Berne 394, S.-G. f. 25.

XXXII. Mout ai esteit longuement esbaihis. — Berne 317 (WILLAMEZ DE VIESMAXON), S.-G. f. 3, R. f. 33 (GASSE), P. p. 97 (CHAST. DE COUCI), 847 f. 32 (*id.*), 846 f. 81, L.-V. f. 76.

XXXIII. Chanteir me fait ceu dont je crien morir. — Berne 92 (PIERRE DE MOLLINS), S.-G. f. 8, R. f. 43 (PIERE DE MOLIN), N. f. 151 (*id.*), Vat. 1490 f. 21 (PIERRES DE MOLAINES), P. p. 376, Cl. f. 37 (GACE), 846 f. 24, L.-V. f. 104, Arras, Este 24.

XXXIV. Quant lai saixon dezirée. — S.-G. f. 121, 846 f. 125, L.-V. f. 60.

XXXV. Je ne vois mais nelui ke ju ne chant. — B. 190 (ROI DE NAV.), R. f. 63 (*id.*), N. f. 7 (*id.*), P. p. 18 (*id.*), 847 f. 48 (*id.*), 846 f. 58, L.-V. f. 9, 1591 f. 1 (ROI DE NAV.).

XXXVI. De bone amor vient science et bonteit. — Berne 111 (ROI DE NAV.), S.-G. f. 119, R. f. 12 et 68 (R. DE NAV.), N. f. 17 (*id.*), P. p. 49 (*id.*), Cl. f. 13 (*id.*), 847 f. 50 (*id.*), 846 f. 38, L.-V. f. 25, 1591 f. 43 (ROI DE NAV.), Sienne f. 7.

XXXVII. Puez que li mals c'amors me font sentir. — Berne 411, 846 f. 104, Sienne f. 23.

XXXVIII. Jai de chanter ne me fust talent pris. — L.-V. f. 61.

XXXIX. Demoustreir voil en chantant.

XL. Vivre tous tens et chascun jor morir. — Berne 513, L.-V. f. 148.

XLI. Par son dous comandement. — Berne 395 (GATIERS D'APINAUS), S.-G. f. 12.

XLII. Por lou tens qui verdoie. — Berne 385, S.-G. f. 166, P. p. 244 (GOBIN DE RAINS), Cl. f. 119 (*id.*), 847 ff. 94 (*id.*), 139 et 173, 846 f. 112.

XLIII. Molt est amours de haut pooir.

XLIV. Gloriouse virge plaisans.

XLV. Meire, douce creature. — Berne 313 (JAIKES DE CAMBRAI ou chant de la *glaje meüre* [1]).

XLVI. Je n'ai autre retenance. — N. f. 225 (ADAN LE BOSSU), 847 f. 212 (*id.*), 846 f. 66, V. 1490 f. 52 (ADAN), 1591 f. 164 (*id.*), Arras.

XLVII. Li jolis malz ke je sent ne doit mie. — S.-G. f. 152, N. f. 224 (ADAN LE BOSSU), 847 f. 211 (*id.*), 846 f. 79, L.-V. 59 f. 109, V. 1490 f. 51 (ADAN), 1591 f. 100, Arras.

XLVIII. J'ai fait mains vers de chanson. — S.-G. f. 89, P. p. 146 (GILLEBERT DE BERNEVILLE), Cl. f. 68, 847 ff. 116 et 138.

XLIX. Dous est li malz qui la gent met an voie. — N. f. 227 (ADAN LE BOSSU), 847 f. 225 (*id.*), 846 f. 46, 1591 f. 162.

L. Or voi je bien qu'il sovient. — N. f. 224 (ADAN LE BOSSU), 847 f. 225 (*id.*), 846 f. 93, L.-V. f. 119, V. 1490 f. 58 (ADAN), 1591 f. 169.

LI. Chant ne me vient de verdure. — S.-G. f. 92, R. f. 51 (JEHANS DE LOUVOIS).

LII. Dame et amors et espoirs d'avoir joie.

LIII. Joie d'amors ke j'ai tant dezirée. — 846 f. 65.

LIV. Cilz qui proient et dezirent mercit.

LV. Poinne d'amors et li malz que j'an trais. — R. f. 76 (ROI DE NAV.), 846 f. 105, 1591 f. 64.

LVI. Cilz qui dient d'amors suis alentis.

LVII. Li dous tens qui s'an revait. — S.-G. f. 33.

LVIII. An chantant plain et sopir. — 846 f. 52, L.-V. f. 110, 1591 f. 64 *bis*.

LIX. Yvers en vait, li jolis tens repaire.

LX. Sans et bonteiz, valour et cortoisie.

LXI. Quant nature ait celle saixon descloxe.

LXII. D'amour me plain qui ansi me demoinne.

LXIII. Au repairier en la douce contrée. — N. f. 224 (ADAN LE BOSSU), 847 f. 218 (*id.*), L.-V. f. 117, 1591 ff. 131 et 161.

LXIV. On demande mout sovent k'est amors. — N. f. 225 (ADAN LE BOSSU), 847 f. 218 (*id.*), L.-V. f. 111, 1591 f. 153.

LXV. Por coi se plains d'amour nuns. — N. f. 226 *bis* (ADAN LE BOSSU), 847 f. 216 (*id.*), 846 f. 106, L.-V. f. 97, 1591 f. 160.

LXVI. Por ceu ke j'ai lou voloir retenu.

LXVII. Orandroit plus c'onkes maix. — 1591 f. 64 *bis*.

LXVIII. A grant dolour me fait useir ma vie.

LXIX. An mon chant lo et graici. — 1591 f. 70.

LXX. Onkes d'amor ne joï.

LXXI. Quant je voi boix et riviere.

LXXII. Por ceu se je suis an prison.

LXXIII. Joie an biautei, hautime amor nomée.

LXXIV. Nuns ne ce doit mervillier.

[1] Cette note du copiste de Berne indique, et l'assertion est exacte, que cette pièce est imitée, pour la forme, de celle de Raoul de Soissons, *Quant voi la glaje meüre*.

LXXV. Quant bone amor en son servir m'adresse.
LXXVI. Gloriouse dame gentis.
LXXVII. Très fine amor par son cortois voloir.
LXXVIII. De la m[er]e Jhesu Crist.
LXXIX. Un dous espoirs amerous et plaixans.
LXXX. Li biens qui font ciaus avoir sostenance.
LXXXI. Je ne me puis plus tenir de chant faire.
LXXXII. Puis ke je suis an amors ki tout vaint.
LXXXIII. Nuns hons ne doit de bone amor chanteir.
LXXXIV. Li roissignors qui pas ne seit mentir[1].
LXXXV. Sans oquison on me welt departir.
LXXXVI. Por faucetei, dame, ki de vos vaigne.
LXXXVII. Certes il n'est mais nuns qui aint. — N. f. 226 (ADAN LE BOSSU), 847 f. 213 (*id.*), 846 f. 57, V. 1490 f. 53 (ADAN), Arras (*id.*), 1591 f. 167.
LXXXVIII. D'un dous baisier m'enoselai.
[LXXXIX.] Très fine amor par son cortois voloir[2].
[XC]. Nobles atours et maniere plaixant.
[XCI]. Flors de biauteit, de bontei affinée.
[XCII]. Mar vi amors ke si m'ait pris.
[XCIII]. Sens et honour et loiaulteit.

Vesci l'abecelaire des estampies :

I. En dame jolie.
II. Onkes talent de faire chant.
III. Sopris et anpris d'ameir.
IV. J'ai longuement estei.
V. De bone volentei.
VI. Dame bone et saige.
VII. Amors cui j'ai tant servi.
VIII. Amors et nature et jolietei.
IX. Amors qui tient cuers en valour.
X. De bien amer chant.
XI. Quant voi la verdure.
XII. Doucement sovant.
XIII. C'an feme se fie.
XIV. En joie seroie.
XV. J'ai soffert mes grieteis.
XVI. A l'antrant dou tans.
XVII. Je chans sovent.
XVIII. Fine amour cui j'aour.
[XIX]. Volanteit jolie[3].

[1] Cette pièce et les quatre suivantes se composent chacune d'un seul couplet.
[2] Cette pièce et les quatre suivantes ne sont pas indiquées dans la table. La première se trouve déjà copiée sous le numéro LXXVII.
[3] Non numérotée; manque à la table.

Vesci l'abecelaire des jeus partis :

I. Concilliés moi, Rolan, je vous an pri.
II. Jaikes de Billi, amis.
III. Jehans de Bair vos qui aveis.
IV. Par Deu! Rolant, une dame est amée.
V. Rolans, car respondeis à mi.
VI. J'ain par amors de fin cuer sans partir.
VII. Rolan de Rains, je vos requier.
VIII. Sire, une dame ait ameit longement.
IX. Consilliés moi je vos pri, — Rolant. . . .
X. Douce dame, volantiers.
XI. Jaike de Billi, biaus sire.
XII. Lorete, suer par amor.
XIII. Dous Jehans de Bair respondeis.
XIV. Douce dame respondez.
XV. Par Deu, Rolant, j'ai ameit longement.
XVI. Thiebaus de Bair, li rois des Allemans.
XVII. Dous dames sont, Rollant, ki ont ameit.
XVIII. A ti, Rollant, je demant.
XIX. Rollans amins, au fort me consilliés.
XX. Concilliés moi, Aubertin, je vos prie.
XXI. Perrins amins, molt volentiers saroie.
XXII. Sire, li queilz ait plus grant joie[1].
XXIII. Respondeis à ma demande.
XXIV. Biaus Thierit, je vos voil prier. — Berne 54 (*Jugemans d'amors*).
XXV. Garset, par droit me respondeis.
XXVI. Biaus Gillebert, dites si vous agrée. — Berne 75 (LI DUS DE BRAIBANT), S.-G. f. 112, R. f. 6 (LI DUX DE BRABANT), P. p. 241 (*id.*), Cl. f. 117 (*id.*), 847 (*id.*), V. 1522 f. 160[2].
XXVII. Amins Bertrans, dite moi lou millor. — Berne 4 (CUNES DE BETUNES).
XXVIII. Amors, je vos requier et pri. — Berne 6 (*Jugemans d'amors*).
XXIX. Bouchart, je vous pairt d'amors. — Berne 53.
XXX. Biaus rois Thiebaut, sire, consilliés moi. — R. f. 71 (ROI DE NAV.), N. f. 11 (*id.*), P. p. 42 (*id.*), Cl. f. 9 (*id.*), 846 f. 14, L.-V. f. 20, V. 1490 f. 150, Arras.
XXXI. Cardons, de vous lou voil oïr. — Berne 82.
[XXXII]. Rollant, une dame trovai[3].
[XXXIII]. Douce dame, vous aveis prins marit.
[XXXIV]. Consilliez moi, Rollant, je vous an pri[4].
[XXXV]. Par Deu, Rollant, .j. miens très grans amins.
[XXXVI]. Morgue la fée ait fait comandement.

[1] Cette pièce et la suivante ne sont point proprement des jeux-partis, mais une suite de questions relatives à l'amour, les unes en prose, les autres en vers, et toutes accompagnées d'une brève réponse.

[2] Publié d'après Berne par Wackernagel, *Altfr. Lieder u. Leiche*, n° XXXV.

[3] Cette pièce et les quatre suivantes manquent à la table et n'ont pas de numéro.

[4] Même pièce qu'au numéro 1.

Vezci l'abecellaire des pastorelles

I. L'autre jour je chevachoie
Sor mon palefroit amblant.

II. L'autre jour par un matin
Sous une espinette.

III. Pastourelle vi seant lés un bouxon
Mout fu belle. — S.-G. f. 128.

IV. L'autre jour par un matin
M'aloie desdure.

V. L'autre jour moi chivachai,
Deleis .j. bouxon trovai.

VI. Por coi me bait mes maris [1].

VII. L'autrier mi chevachoie
Pencis com suis sovent.

VIII. En yver an lai jallée [2].

IX. J'ai trovei mon cuer plus enamorei [3].

X. L'autrier un lundi matin.

XI. Quant ces mouxons sont faillies. — P. p. 257 (GUILL. LI VIGNIERRES), Cl. f. 126 (*id.*)

XII. L'autre jour me departoie.

XIII. Au cuer les ai les jolis malz [4].

XIV. A definement d'esteit [5].

XV. Entre Arais et Dewai. — Berne 25 [6].

XVI. An un florit vergier jolit. — Berne 26.

XVII. L'autre jour me chivachoie
Sous sans compaignie.

XVIII. An mai à dous tens novel. — Berne 27 (*Pastourelle Bastorneis* [7]).

XIX. L'autre jour mon chamin erroie.

XX. De joli cuer chanterai. — Berne 118 (CRESTIEINS DE TROIES) [8].

XXI. La fille Dan Huwe. — S.-G. f. 135.

[1] Cette pièce est publiée plus loin. On verra que c'est proprement une *ballette* et non une pastourelle.

[2] C'est purement une chanson; elle est ainsi qualifiée à l'envoi.

[3] Ce n'est pas une pastourelle; mais, à en juger par la mesure, probablement une *estampie*.

[4] C'est encore une *ballette*.

[5] Ce n'est pas une pastourelle, mais une chanson à *coblas capfinidas*.

[6] Publié par C. Hofmann, *Sitzungsberichte d. Akademie d. Wissenschaften zu München*, 1865, II, 301 (n° I).

[7] Publié, d'après Douce, par M. de La Villemarqué, *Arch. des Missions*, V, 101; d'après Berne, par Wackernagel, *Altfr. Lieder u. Leiche*, n° 48. — Dans la lecture de M. de La Villemarqué, quelques inexactitudes sont à corriger : Coupl. 1, v. 1, l. *dous;* v. 3, l. *ranverdissent;* v. 6, l. *truix;* v. 10, l. *ameit;* v. 13, l. *ancor;* coupl. 2, v. 1, l. *Cunt;* v. 4, l. *puez;* v. 5, l. *rancomanceraít;* coupl. 3, v. 6, l. *nou;* coupl. 4, v. 3, l. *amoniere;* v. 4, l. *di.*

[8] Wackernagel, *Altfr. Lieder u. Leiche*, n° 9. C'est une chanson.

XXII. Ier matinet deleis .j. vert boxon. — Berne 146 (JAIKE DE CAMBRAI)[1].

XXIII. Je me levai ier main matin.
Un pou devant soleil luxant.

XXIV. Pastorelle vi seant leis un bouxon,
Aigniaus gardoit, si tenoit.

XXV. Pancis amerouzement[2].

XXVI. Ambanoiant l'autre jor m'an aloie.

XXVII. *Enmi! Deus, vrais sire Dex!....*
L'autre jour moi chivachoie, si pansoie.

XXVIII. Chascuns chante de cuer jolit[3].

XXIX. L'autre jour me chivachai
Lez l'ombre d'un ollivier.

XXX. Dehors Conpignes l'autrier.

XXXI. J'ain simplete anvoixie[4].

XXXII. De Mes à friscor l'autre jour.

XXXIII. L'autre jor me chivachai,
Toz pensis et an esmai.

XXXIV. Je chivachoie l'autrier
Mon pallefroit l'ambleüre.

XXXV. A lai follie à Donmartin[5].

XXXVI. L'autre jor par .j. matin
Juweir m'an allai.

XXXVII. L'autrier dejoste Cambrai. — Berne 285[6], S.-G. f. 166

XXXVIII. De S. Quaitin an Cambrai. — Berne 119.

XXXIX. Cant j'o chanteir l'aluete
Et ces menus oixillons.

XL. Chevauchai mon chief anclin. — Berne 90[7].

XLI. D'Arés à Flandres alloie.

XLII. S'est tout la jus c'on dist sor l'olive[8].

XLIII. Entre moi et mon amin[9].

XLIV. L'autrier par un matinet
Jueir m'ai alloie.

XLV. L'autrier chivachoie
Leis un boix ki verdoie.

XLVI. Trop volentiers ameroie.

XLVII. An Haichicourt l'autre jour chivachoie.

XLVIII. Tous sous sus mon pallefroi.

XLIX. Per un très biaus jor de mai. — V. 1490 f. 129 (J. ERARS).

[1] C. Hofmann, 1865, n° VI.

[2] Il y a ici une faute; la rime devrait être en *our*.

[3] Ce sont deux couplets de chanson.

[4] C'est une *ballette*.

[5] Publié par M. de La Villemarqué, *Arch. des Missions*, V, 105. — Coupl. 1, v. 8, *sont*, lisez *s'ont*; coupl. 1, 2 et 3, v. 10, *ot*, lisez *ait*.

[6] C. Hofmann, 1865, n° XI.

[7] *Id.* n° IV.

[8] Ce n'est pas une pastourelle, mais une sorte de fatrasie composée de motets.

[9] M. de La Villemarqué, *Arch. des Missions*, V, 100.

L. Heumain matin jueir alai.
LI. Pencis l'autrier alloie mon chamin.
LII. Pute-poinne chivachoit à matinet.
LIII. L'autrier alloie juant.
LIV. L'autre jour je chivachoie
Pancis si cum suis sovant.
LV. L'autrier en mai, por moi esbanoier.
LVI. E! bergiers, si grant anvie.
LVII. Je me levai ier matin,
De Langres chivachoie à Bar[1].

Ci encomancent les balletes (au nombre de 185 numérotées, plus trois qui ne le sont pas. Je les réserve pour une publication spéciale).

Vesci l'abecelaire des sottes chansons contre amours :

I. Chans de singe ne poire mal pellée.
II. Amors graici de son jolit presant.
III. Bien doit chanteir qui est si fort chargiés.
IV. Chanteir m'estuet jusc'al jour dou juise.
V. Quant j'oi crieir rabardie[2].
VI. Quant voi vendre chair de porc sour samée.
VII. Quant j'oi la quaile chaucie.
VIII. Quant en yver voi ces ribaus lancier.
IX. Amours me fait chanter à poc d'argent.
X. Quant je regart lou bel visaige.
XI. J'ai aussi belle oquison.
XII. Ameire amors par lai grande poi[ssance].
XIII. Quant voi negier par vergiers.
XIV. Onkes mais jour de mai vie[3].
XV. Quant voi ploreir lou froumaige on chazier.
XVI. Quant voi paroir la perselle on vert bleif.
XVII. El tans ke hernus repaire.
XVIII. Ens ou novel ke chascuns se baloce.
XIX. Ce fu tot droit lou jor de la chandoile.
XX. Amors et sa signorie.
XXI. Se je chant com gentil home.
XXII. Devant aost, c'on doit ces bleis soier.

Suivent immédiatement, sans rubrique ni *abecelaire*, 101 motets, dont je ne puis, faute d'espace, donner ici la liste, mais qui trouveront pro-

[1] Publié par M. de La Villemarqué, *Arch. des Missions*, V, 104. — Coupl. 1, v. 6, *m'anvoie*, lisez *m'an voix*; coupl. 2, v. 1, *l'ai*, lisez *lai*; v. 9, *le*, lisez *li*; coupl. 3, v. 3, *Tel*, lisez *teilz*; v. 5, *ami*, lisez *amin*.

[2] A la table, *robardie*.

[3] La fin de la chanson IX, les chansons X, XI, XII, XIII et la chanson XIV, sauf les sept derniers vers, manquent par suite de l'enlèvement de deux feuillets. Je ne suis donc pas sûr pour ces pièces (notamment pour le numéro X) de donner le premier vers entier.

chainement leur place dans un recueil général des poésies de ce genre. Je transcris maintenant, à titre de spécimen, quelques-unes des pièces du chansonnier Douce; les trois premières, dont on a d'autres textes, serviront à apprécier le rapport de ce recueil avec les leçons déjà connues; les autres sont propres au manuscrit d'Oxford, et par conséquent jusqu'ici inconnues.

Grand chant XII.

[A] la dousour dou tens qui ranverdoie
Chantent oixel et florissent vergier,
Mais je ne sai dont resjoïr me doie
C'à la millor fail cant je plus la quier.
5 S'an chanterai sans [joie et sans] proier(e),
Ke mai mort voi, ne faillir n'i poroie
Puez c'Amors vuet ke plus de moi la croie.

Deus! k'ait Amors qui tous les siens guerroie,
Ciaz k'elle puet greveir et maistrieir?
10 Li biaus samblant c'an ma dame trovoie
M'ait trop greveit n'ainz ne me volt aidier.
Elle me fut crueilz à l'acointier.
Je sai de voir c'à son tort me guerroie,
Si me covient c'à sa volanteit soie.

15 Puez c'anci est c'à li ne puis containdre,
Ou voille ou non servir la me covient.
Qui cuide avoir grant joie sans ataindre
Est come cilz qui adès faillir crient,
Si est destrois cant secours ne li vient.
20 Mais je ne sai moi ne mon cuer deffendre
De plus ameir, car mors ne me voil rendre.

Je ne tai[n]g pais l'amors à droit partie
Dont il covient morir ou trop ameir.
Si me covient ke chant et jue et rie,
25 Et fais samblant de mai joie cureir.
Ma dame dist ansi doit andureir,
Vivre aperant an atendant aïe;
Joïr an puis, mais ne sai ke je die.

1. B. *d'esteit ke renverdoie.* — Les deux premiers vers sont coupés dans R.
2. S.-G. *et fuellissent v.*
3. R. *esjoïr.*
4. S.-G. B. *Pues c'à mercit.* — R. *Qu'à merci f... requier.* — Cl. 12581 *Quant à merci f.* — 846 *Quant à m. f. là où plus l. q.*
5. Cl. *Je ch.* — 846 *Si ch.*
6. B. *Car m.* — 846 *et f.*

7. S.-G. *k'encontre moi.* — B. Cl. *ke contre m.* — R. 846 *Quant A. v. qu'encontre* (846 *que contre*) *m.*

8. B. *ke t.* — Cl. *mestroie.*

10. S.-G. B. 846, 12581 *veoie.* — R. *Li douz s . . veoie.*

11. S.-G. B. *M'ont plus g. k'il* (S.-G. *ke ne*) *ne m'aient aidié.* — R. *M'ont plus g. qu'el n.* — 846 *si ne m'a riens aidié.* — 12581 *M'a plus g. si ne.*

12. B. *jalouse à l'escointier.* — Cl. *Cele mi fu cruels au conmencier.* — R. *Quar s'e f. c. à l'assaier.* — 846, 12581 *Que s'el m. f. c. au coumencier* (12581 *à l'ac.*).

13. B. *Or s.* — R. *Sachiez pour v. . . mestreloie.* — 846 *Si s. . . maistroie.*

14. 12581 *Mais il c.* — R. *qu'à son commant en s.*

15. Ce troisième couplet manque dans R. — 846 *contendre.*

16. 846, 12581 *amer l.*

17. B. *s. atandre.* — 846, 12581 *por a.*

18. B. *Si c.* — Cl. 846, 12581 *Bien doit souffrir* (846, 12581 *servir*) *mès cil qui f.*

19. B. *C'est s.* — Cl. *Est si d.* — 846, 12581 *Est mout d.*

20. B. Cl. 846 *M. je ne puis m.* — S.-G. *c. destraindre.*

21. B. Cl. *c'amors n. m. veult.* — 846 *D. p. voloir qu'amours ne puent tendre.* — 12581 *D. p. valoir qu'anmors ne me viaut r.* — Après ce couplet, Cl. 846 et 12581 en intercalent un autre : *Grant pechié fet qui son homme veut prendre, etc.*

24. R. *Assez aim m. qu'en ire ch.* — 846 *que morant ch. et r.*

25. S.-G. B. Cl. *j. cuidier.* — R. *S'aie s. . . cuider.* — 12581 *Et s. faire. . . cuidier.* — 846 *j. panser.*

26. B. Cl. *K'ensi d.* — R. *Qu'ensi puis.* — 846, 12581 *Amors me d. qu'ainsi.*

27. S.-G. B. Cl. *V. esperant en atente d'aïe.* — R. *Muire esperans sanz atente d'a.* — 846, 12581 *Mort esperant et en.*

28. 846, 12581 *Morir en p.* — S.-G. B. Cl. 846 *ke j'en.* — S.-G. B. 846 et 12581 ont un couplet de plus : *Dame, biaultez, valors et cortesie, etc.* et les deux derniers de ces mss. ont en outre un envoi : *Li cuens de Blois devroit bien mercier, etc.*

Grand chant XIV.

L'autrier avint an cel atre païs
C'uns chivaliers ot une dame amée,
Et lai dame tousjors an son boin pris
Li ait s'amour escondite et veée.
5 Kant vint après, ce li ait dit : « Amins,
Par parolles vos ait meneit tous jors :
Or est l'amor conue et esprovée,
Dès ore mais suis à vostre plaisir. »

Li chivaliers lai regardait el vis,
10 Si la vit mout paile et descolorée.
« Dame, » fait il, « mort m'avez et traït
Cant de l'autre an ne sai vostre pancée,
Ke vostre vis me sambloit flours de lis
Qui or est si aleis de mal an pis,
15 Ce m'est avis vos me soiez amblée.
A tairt aveis, dame, cest consoil pris. »

Cant la dame s'oït si ramponeir
Vergoingne an ot et au cuer l'an prist ire.

« Par Deu, vassaus, l'an vos doit bien ameir!
20 Cuidiez vos dons c'à certes lou deïsse?
Nennil, par Deu! ne me vint an panceir
C'onques nuns jour je vos dignaisse amer,
Ke vos aveis, par Deu! grignour anvie
D'un bel valet baisier et escoleir. »

25 — « Par Deu! dame, j'ai bien oït pairleir
De vos biautei, mais ce n'est ores mies;
Et de Troies ai je oït conteir
K'elle fut jai de moult grant signorie;
Or n'i puet on que lai plaice troveir.
30 Por ceu vos loz, dame, à escuseir
Ke tuit cil soient arresteit d'azerie
Ke dès or maix ne vos vorront ameir. »

— « Par Deu! vassalz, mar vos vint en pencer
Ke vos m'aveiz reproveit mon eaige.
35 Se je avoie tot mon jovent uzeit,
Si suis je riche et de mout haut paraige,
L'on m'ameroit à petit de biauteit.
Certes n'ait pas ancor .ij. mois passeiz
Ke li marchis m'anvoiait son messaige,
40 Et li borjois ait por m'amor ploreit. »

— « Par Deu, dame, ce vos puet mout greveir
Ke vos gardeis tous jors à signoraige.
On n'ainme pas dame por parenteit
Ainz l'ainmet on cant elle est prous et saige.
45 Vos an saureiz par tans la veriteit,
Car teilz sant ont por vostre amor ploreit,
Ke s'estieiz fille à roi de Kartaige
N'an auront il jamais lour volanteit. »

1. S.-G. *L'atrier... paiz...* — B. *Il avint ja.* — Cl. *Ce fu l'autrier en un.*
2. S.-G. *chiveliers.*
3. S.-G. *la... toz jors... boen.* — B. R. Cl. *Tant com la d. fu en.*
4. S.-G. *s'amor escondit et veé.*
5. S.-G. *Cant... se.* — B. *Tant k'à un j. k'elle li dist.* — R. *Puiz fu un jours qu'ele li d.* — Cl. *Jusqu'à un jor qu'ele li dist.*
6. S.-G. *tot dis.* — R. *mainz dis.* — B. Cl. *Mené vos ai par parole main dis.*
7. S.-G. *l'amors.* — B. *coneüe et provée.* — R. *coneüe et moustrée.* — Cl. *conneüe(e) et donée.*
8. S.-G. *Or... seus an.* — R. *D'or en avant serai à vos devis.* — Cl. *Dès or mès sui tout à vostre devis.*
9. S.-G. *chiveliers la.* — B. *l'esgardait ens el v.*
10. S.-G. *Se... tuite pale.*
11. R. *certes mal sui baillis.* — Cl. *Par Deu! dame, mort sui et entrepris.*
12. S.-G. *Kant... atre... soi.* — B. *dès l'a. an n'ostes ceste.* — R. *Que n'eüstes pieça ceste.* — Cl. *Q. dès l'autrier ne soi ceste.*

13. S.-G. *vis... sanbloit flors de liz.* — B. R. *V. clers* (B. *biauls*) *v. qui s.* — Cl. *Li v. vis qui s.*

14. S.-G. *ci... en piz.* — R. *Est s. a. dame d.* — B. Cl. *M'est si torné du tout d.*

15. S.-G. *aviz... anblée.* — B. R. *Qu'il m'e. a. que m.* — Cl. *Ce m'e. a. que.*

16. S.-G. *avez.* — R. *ce c.*

17. S.-G. *Quant... ranponeir.*

18. S.-G. *Vergoigne... à c.* — R. *Grant honte... si dit par sa folie.* — Cl. *Grant duel en out, si dist par felonie.*

19. S.-G. *vasals.* — R. *v. jel dis por vous gaber.* — Cl. *Danz chevaliers, on vos doit bien gaber.*

20. S.-G. *donkes c'aserte.* — R. Cl. *le vos die.*

21. S.-G. *Nenil... panseir.* — R. *Onques nul jour n.* — Cl. *Nenil certes, unc ne l'oi.*

22. S.-G. *C'onkes nul jor... ameir.* — R. Cl. *Sauriez vous* (Cl. *Volez vos*) *dont dame de pris amer?*

23. S.-G. *Avez... grignor.* — B. *v. a. sovent.* — R. *Nenil p. D. ainz vous prendroit.* — Cl. *Nenil certes, ainz auriez en vie.*

24. S.-G. *bial valet baizier.* — R. *accoler.* — Cl. *Du b. v. b. et acoler.*

25. S.-G. *j'à... parleir.* — R. Cl. *Dame, fait il.*

26. S.-G. *voz biateit... miez.* — R. Cl. *D. vostre pris.*

27. S.-G. *jeu o.* — R. *r'ai.*

28. S.-G. *jai d.*

29. S.-G. *la place.* — B. *fors la p.* — R. Cl. *fors les places.*

30. S.-G. *ceis v. loi d. ai.* — R. *Et si v. l. ensi à.* — Cl. *Par tel reson vos lo à.*

31. S.-G. *Kil cil s. aratteit d'eresie.* — B. *Ke cil s. reteit de tricherie.* — R. Cl. *Que cil s. reté de l'erisie.*

32. S.-G. *Mais.* — R. *Qui.*

33. S.-G. *Per... an panceir.* — R. *mout avez fol pensé.* — Cl. *Danz chevaliers, mar i avez gardé.*

34. S.-G. *avez... eage.* — R. Cl. *Quant v.*

35. S.-G. *j'avoie... juvant useit.* — R. *Se j'a m. j. tot.*

36. S.-G. *Se seus... molt halt parage.* — R. *et de si grant p.* — Cl. *Si sui ge tant bele et de h.*

37. S.-G. *Om... biateit.* — B. *On.* — R. *C'on.* — Cl. *C'on m'a. à molt pou.*

38. S.-G. *Ancor n'ait pas.* — B. *C. aincor n'ait p.* — R. *Encor n'a pas un mois entier.* — Cl. *Qu'encor n'a pas ce cuit.*

39. S.-G. *m'anvoiait s. mesage.*

40. S.-G. *Barrois a. p. moi molt.* — B. *Bretons alait por moi josteir.* — R. *Barrois a. p. m'a. jousté.*

41. S.-G. *ceu v. p. molt.* — B. *p. bien.* — R. *Dame fait il ce v. a. m. grevé.*

42. S.-G. *gardés... signorage.* — R. *Q. vos fiés en vostre s.*

43. S.-G. *Ont n'aimet pais.... paranteit.*

44. S.-G. *l'on... sage.* — B. *belle et s.* — R. *Ains quant ele est bele, courtoise et sage.*

45. S.-G. *saurez.* — B. *per tenson l.*

46. S.-G. *teis cent.* — B. *a. josteit.* — R. *Mais tel .vij. o. ja pour vous sospiré.*

47. S.-G. *Kartage.*

48. S.-G. *jamas.* — B. *n'en averoient j. la v.* — R. *Qui jamais jour n'en aront v.* — Pour ce dernier couplet, l'ordre des vers dans R. est celui-ci : 41, 42, 46, 47, 48, 43, 44, 45.

Grand chant XVIII.

Per grant franchise me covient chanteir,
Ce voil avoir lai riens ke plus dezir;
Mais je ne sai ou je puixe trover
Boins mos, si chans com cilz que crient morir.
5 Ne puis mon cuer à grant joie atorneir;

Et non porcant fine amor nos ansaigne
D'amer celi cui paxion destraigne,
S'an pou d'oure nou m'ait gueredoneit.

Li desloiaul qui ce poinne[nt] d'ameir
10 Font les loialz à grant dolour languir,
Et les dames en font mout à blaismeir
Ki ainme[nt] ciaus c'an gaibent a[l] partir.
Je ne lour puis mon coraige celleir,
Ke je mes malz et ma dolor ne plaingne.
15 Douce dame, frois glaives vos ataigne
Cant si parfont me faites souspirer.

Douce dame, bien mi doveiz aidier,
Fors ke de tant ke lozangiers fellons
Ce sont vanteis ke per lour mansongier
20 Font departir amans tout sans raison.
Por ceu suis mors c'ains ne vos so trichier;
Deus! tant mar vi vostre douce acointance
Et vos biaulz eulz qui m'ont navreit sans lance.
Male broche les vos puisse sachier!

25 Or ai je dit comme folz estre doit;
Jai li pechiez ne m'an soit perdoneis
Cant je laidi la rienz ke je foi doi.
Servirai lai en bone loialteit,
Et c'il li plait ke me retaigne o soi
30 Servirai [lai] si com mai dame chiere,
Ou, ce se nom, lai paxion lai fiere
S'an pou d'oure ne prant de moi conroi.

1. B. *m'enfort d. ch.*
3. B. R. *coment puisse t.*
4. B. R. *B. m.* (R. *Bel mot*) *ne ch.* — R. *car c.* — 846 *B. m. ne chant que.*
5. B. *N'ait pas m. c... atorneit.* — R. *Ne puet son c.* — 846 *Ne puet s'onour à.*
6. B. *si m'e.* — S.-G. R. 846 *le m'e.*
7. S.-G. *Que j'ain.* — R. *qui male mors d.* — 846 *cui la male mort preigne.*
8. B. *Ke ne me veult mon mal queridoneir.* — S.-G. *Cant ne mi vot cest mal guerredoner.* — R. *S'el ne mi veut mes maus guerredoner.* — 846 *Qui ne me vuet mes maus guierredoner.*
9. Ce couplet manque dans R. — S.-G. *qui se vantent d'a.* — 846 *Li faux amant qui se ventent d'a.*
10. 846 *de male mort morir.*
11. B. *trop à b.*
12. S.-G. *que gabent au.* — 846 *qui prient por trahir.*
13. B. *Por ceu sui mors c'ains ne li so fauceir.* — 846 *Por ce morrai c'onques ne soi fauser.*
14. S.-G. 846 *Ne puis muer mon domage n.*
15. S.-G. *froide mors v. destraigne.* — 846 *f. gl. v. destroigne.*
16. S.-G. *Si me faites de p. s.* — B. *Ke s.* — 846 *Trop me faites de parfont s.*
17. Ce couplet est le deuxième dans R. et le cinquième dans 846. — B. *b. me puissiés* — R. *devriez a.*

18. B. S.-G. R. *fors par itant.* — 846 *soul por itant.* — S.-G. *mal parlier f.* — R. 846 *mes disant.*

19. B. *ke p. l.* — S.-G. R. 846 *que p. l. losengier.*

20. B. 846 *Feront partir dous a. s.* — S.-G. *dous a. s.* — R. *Departiront bone amor.*

21. B. *c'onkes n. s.* — R. *Moi et vos dame où il n'a se bien non.* — Ce vers et les trois suivants sont entièrement différents dans 846.

22. B. *Lais t.* — R. *Douce dame m. vi vostre acointance.*

24. B. *vos puist on s.* — R. *Males broches... puissent.* — Après ce couplet, B et 846 en donnent un autre : *Biaus sires Deus, ke li valt agrigier* (846 *esloigner*), etc. — Dans R. le troisième couplet est : *C'est por noient je ne me puis movoir;* le quatrième : *Merci vos proi, douce dame, et por coi.*

25. R. 846 *estre loi.*

26. 846 *Ja li mesfaiz.*

27. B. *Quant j'ai maldit.* — R. 846 *Q. maldite ai l. r. qui plus foi doi.*

28. B. R. 846 *de b. volenteit.*

29. B. *se l.* — R. *s'il li p. si me r.* — 846 *à s.*

30. B. 846 *Aimerai lai comme.*

32. B. R. 846 *S'en briés terme n.* — Il y a de plus dans B. un couplet : *Douce dame, cui je ser et souploi* (qui dans 846 est le troisième de la chanson) et un envoi qui se trouve aussi dans R. et dans 846. Ce dernier manuscrit a en outre trois couplets (6e, 7e et 8e de la pièce) dont voici les premiers vers : *Beau sire Dex, que li vaut esloigner* (déjà mentionné ci-dessus, v. 24). — *Et non porquant je ne me quier movoir.* — *Trahi m'avez, douce dame, porquoi.*

Grand chant II.

Contre lou dous sens d'estei
Ke voi revenir,
Ke renverdissent li prei,
Ne me puis tenir
De chant comencier.
Car j'aim de fin cuer entier,
Sans decevoir,
Dame qui me fait doloir.

Por conforter ma grieteit
Et por muez covrir
Me tig an jolieteit,
Por moins resjoïr
Ciaus qui lozangier
Vuelent amors et trichier.
Muez n'ai pouoir
D'iaus greveir c'à joie avoir.

Dame plainne de bontei
Cui je voil servir,
Se par debonaireteit
Daigniez recoillir
Moi qui sans trichier
Vous voil servir et prieir
Sans decevoir,
S'an dovroie muez valoir.

Estampie I.

En dame jolie,
De toz biens garnie,
Ai mis m'estudie [1].
4 Trestoute ma vie
Mon panceir n'ai aillors.
Elle est bien taillie,
Graile et eschevie,
8 Plainne de toute[s] valors.
Sa grant mignotie,
Sa gorge polie
Mi [2] destraint et lie
12 Toz jours, tous jors.
En chantant li prie
K'elle soit m'amie;
Hero! hero! k'en ferai?
16 Se s'amor n'ai
Je ne vivrai mies.
Dame, mercit; ne m'oblier mies,
Ains faites de moi vos loial amin
20 Jel vos pri [3].
Saverouze et gente
Vos cors m'aitalente;
Vos clair vis,
24 Vostre oil [4] vair m'ont si sopris,
Keil part ke je soie
Ne pans c'à vos,
Biaz cuer saverous;
28 Car panceis à moi, je langui por vos.

Volantiers sauroie
Ce jai trouveroie
Pitiet que je proie
4 An vos, simple et coie.
Ne m'i puis conforteir;
Se faillir cudoie
Jamais n'averoie
8 Joie, sachiez sans douteir;
Morir me lairoie,
Car je ne poroie
Del mal [5] ki m'aproie
12 Dureir, dureir.

[1] Ms. *m'estutie.*
[2] Ms. *mie.*
[3] Ms. *Je lou vos pri.*
[4] Ms. *Vostre vair oil.*
[5] Ms. *Des mals.*

Dame debonaire
Ne soiez contraire
Ver[s] moi qui me sui toz mis
16 An vos servir
Sans jamais retraire.
Dieus ke ferai des dous malz ke j'ai?
Longuement certes andureit les ai,
20 Et ferai.
Pris sui d'une chose
Ke alleir [1] n'i oze,
Ke n'i voixent
24 Mespansant si mesdisant,
Et ki n'aparsoive[nt]
L'amour de mi
Ke j'ai an celi
28 Qui ait tout mon cuer et mon cors saixit.

Muez ains ke j'andure
Les malz et l'ardure
Por ma dame pure,
4 Ke par ma faiture
La puist on blasmeir.
Mais bien soit seüre
Ke je n'ai mais cure
8 Ke servir et honoreir.
Sa gente faiture,
Sa regardeüre,
Doit on par droiture
12 Loweir, loweir.
E Deus! com nature
La fist par mesure [2]!
Car toute ranvoixeüre
16 Sont an li.
Plaixant creature,
Mon cuer aveis, bien lou moi gardeis;
S'il vos plait compaignie li porteis,
20 Bien fereis,
De bonne houre née,
Collour esmerée,
E Dex! coment saverei
24 Se j[a nul jor] averai
Ma poinne savée?
J'atenderai
Tant ke je vairai
28 C'acuns boins confort an vos troverai.

[1] Ms. *alleis*.
[2] Ms. *musure*.

Estampie II[1].

Onkes talent de faire chant
Ne me fu[s]t pris, mien essiant,
Ce madame ne fu[s]t cui j'ainme tant.
A li me rent entierement;
Elle m'ait mis estroitement
An ces liens qui me vont desestramant,
Et bone amor me vait si justisant
Ke je ne voi an mi confortement
Se vos pitiez ne m'aleiz deffendant.
Mar cru mes ieus ki me firent menant.
Si biau samblant et atraiant
Ont de mon cors fait mon cuer desevrant,
Et si vairs eus et sai boche riant
Au baizier dezirant.
Blonde avenant, merci demant,
Ne refuzeis vostre loial amant,
De vos servir nuns jors ne me repent,
Se m'alegiez, s'il vos plaist, mon torment.

Jeu-parti I.

Concilliés moi, Rolan, je vous an pri :
Dui chivaillier me vont d'amor priant;
Riches et prous est li uns, je vos di,
Et se n'ait pas faillit à hardement.
L'autre, vos di, il est prous et hardis,
Mais il n'ait pais tant d'avoir com ait cilz,
Mais cortois est et saiges et cellans
Et bien se seit garder devant les gens.
S'ansi estoit ke je vosisse amer,
A queil vos plait il miex à acorder?

— Douce dame, et puis k'il est ansi
Ke bone amor vos fait ci bel presant,
S'ameir voleis, je vos conseil et pri
Ke vostre cuer meteis au plus pairant;
Moins i aureis blasme c'il en saut cris.
Riches hons prous doit bien estre saixis
De haute amor au los de tous amans,
Et bien afiert à dame soffisant

[1] Cette pièce n'est pas monorime, comme on pourrait le croire au premier abord. Elle est sur deux rimes, *ant* et *ent*, celle-ci étant souvent, dans l'écriture de ce manuscrit, confondue avec la première. La suite des rimes est celle-ci : *ab ab ba ab aa aa aa aa bb*.

K'elle aint si haut c'on ne l'an puist blasmeir.
Qui honor quiert à honor doit monter.

— Certes, Rolan, je vos ai bien oï:
Il me samble vos parleis faintement.
Cant povres hons ait grant proesse an li,
Et avuelz ceu sans et antandement,
Et bien se seit celler, trop mues l'an pris;
Dame n'i puet meffaire, ce m'est vis.
Mais vos estes un poc trop covoitans.
Ancontre sans ne valt ors ne argent
Et amors vuelt c'on la saiche garder;
Por ceu m'acort au povre bacheleir.

— Dame, saichiez, je croi j'aie chosit
Trop lou millor, c'il vos vient à talant[1].
Cant riches hons fai de son cuer otri,
A bone amor et il se vait randant,
Amors l'aprant et anseigne toz dis.
Mieus valt li hons et plus se tient sougis
Ver sa dame car li ris, li samblans,
Li biaus parleirs et li acointemens
Li font lou cuer de joie remueir,
Et tous orgoilz an sus de lui bouteir.

— Certes, Rolan, je vos voi trop merri
Cant vos parleis ci desvoiéement.
Dont l'averoit li povres mal partis
Ke cuer et cors, avoir et tenement
Met por avoir conkerre los et pris.
Aidier li doit bone dame de pris;
Et c'il avient car il soi requairans
Très haute amor, et il i est venans,
Tuit ci pancer ne sont c'ai bien celler
Et à servir sa dame et honorer.

— Douce dame, laisons nos parlemens
Et s'an prenons juge por acorder
De Linaige la contesse vaillant,
Sor li an soit por lou droit raporter,
Et sor sa suer, Mahau de Commarsi.

— Certes, Rolan, et je bien m'i otri,
Sor elles soit, ja ne m'an kier oster.

[1] Ms. *plaixir*.

Pastourelle I.

[L']autre jour je chevachoie
Sor mon palefroit amblant,
Et trovai en mi mai voie
Pastorelle aigniaus guardant
Et chaipial faixant
Partit à muguet;
Je li dit : Marguet!
Bargeronette,
Très douce compaignete,
Doneis moi vostre chaipelet,
Donneiz moi vostre chaipelet.

Elle dit, ce Dex me voie,
K'elle n'an feroit niant.
Robins est an la codroie
Qui revanrait maintenant :
«C'il vos voit, ribaut,
J'aurai tel niket
De sa massuette!
— Non averez, Marguet;
Bargeronette,
Très douce compaignete.

Pastourelle II.

L'autre jour par un matin,
Sous une espinette,
Trovai .iiij. paistoriaus [1],
Chascuns ot muzete,
Pipe, flaiot et fretel.
La muze au grant challemel
Ait li uns fors traite;
Por comencier lou rivel
Contrefist la gaite,
Et an chantant c'escriait :
Si jolis si mignos
Com je suis n'iert nuns jai.

Cant li uns des autres .iij.
Oït sa vantance,
An piez saillit sus toz drois,

[1] *Sic!* Faut-il risquer *paistorins?*

De chanteir s'avance,
Car il fut de noviaz reis.
Ces hoziaz ot takeneis,
Et par grant bobance
Estoit d'un sac afubleis.
Çai ke chascuns chante
Toz jors estoit sai chanson :
Il n'est viande ke vaillet les matons.

Li tiers ke Thieris ot non
Saut sus ces eschesses,
An sa main tint .j. baston
Dont chassoit ces vaiches.
C'est vers les autres alleis,
Dous frestiaus ait atrempeis,
Et dist : « Je chantaixe,
Mais antre vos trois saveis
Plus ke je ne faice,
Car on dist comunement :
Dieus! il n'est dance ke dou dent, dou dant;
Dieus! il n'est dance ke dou dant. »

Li quairs, qui ot non Gatiers,
Si ce fist trop cointes
Por ces moufles sans pouchiers
C'ot de nouvel ointes.
Vait faisant lou ronbardel;
Vestus fut d'un giperel
Deguixiez sans pointe;
An .j. boix, leis .j. vaicel,
Oït lour acointe
Ki chantoient à haut son :
La tridenne dondenne la tridenne dondon.

Celle pairt vont li bergier
A grant piperie;
Par la main sans atargier
Prant chascuns s'amie.
Si ont fait grant veirelit.
Gatiers la muze saixit
Qui les ambanie,
Car nunz n'an seit plus de li;
Et puis si rescrie
S'amiette Marion :
Sus sus Loiriete;
Vez la ci, vez la lai, vez la ci belle! sus Loirion!

Pastourelle V.

L'autre jour moi chivachai,
Deleiz .j. bouxon trovai
Pastorelle an grant esmai
Qui dixoit : *ai! ai! ai! ai!*
J'ai à cuer les malz dont je morrai.

Quant lai pastorelle oï
Ver li tornai mon chamin;
Demandai li por coi dit :
Duez! enmi! ai! ai!

Lai pastoure respondit :
« Sire, allez an sus de mi,
Car je cuide bien morir. »
Duez! enmi! ai! ai!

« Pastoure, conforteiz vos ;
Dittes, keil mal santeiz vos? »
El [1] dit : « Sire, c'est amors. »
Duez! en mi! ai! ai!

Quant la vi si tormentée
Maintenant l'ai escolée,
Tant fix ke bien li agrée
Lors dit : « *Ai! ai! ia! ia!*
J'ai santit les malz dont je guerrai. »

Pastourelle VI.

Por coi me bait mes maris?
Laisette!
Je ne li ai rienz mesfait
Ne riens ne li ai mesdit
Fors c'acolleir mon amin,
Soulete.

Et c'il ne mi lait dureir
Ne bone vie meneir,
Je lou ferai cous clameir,
Acertes!

Or sai bien que je ferai
Et coment m'an vangerai :

[1] Ms. *Elle*.

Avec mon amin geirai,
Nuete.
Por coi mi bait mes maris?

Pastourelle x.

L'autrier un lundi matin
M'an aloie ambaniant;
S'antrai en .j. biau jardin,
Trovai nonette seant.
Ceste chansonette
Dixoit la nonette :
«Longue demorée faites,
Frans moines loialz!
Se plus sui nonette
Ains ke soit li vespres
Je morrai des jolis malz.

Cant la nonette antendi
Que si s'aloit gaimentant,
Maintenant me dexendi
Sor l'erbette verdoiant.
Et elle c'escrie :
«Je morrai d'envie
Por la demorée
Que faites, moinnes leaulz!»
Se plus suis nonnette
Ains ke soit li vespres
Je morrai des jolis malz.

La nonain se gaimentoit,
Regardeit aval un preit;
Vit lou moinne qui venoit,
Qui avoit son frot osté.
Droit vers lai nonette
Maintenant s'adresse,
Si l'ait escolée;
Et elle c'escrie en haut :
«Duez! tant buer fu née
Can serai amée
De vos, frans moinnes loialz!»
Se plus suis. . .

Pastourelle xii.

L'autre jour me departoie
De Nivers sospris d'amors;
En .j. bruelet leis ma voie

Trovai dame an un destour;
Euz ot vairs, la[1] crine bloie[2],
Freche avoit la colour;
Et chantoit et menoit joie
Tout an despit de son signor :
Doucement me tient amors[3].

Ses amins l'avoit tenue,
Mais d'amors ce confortoit.
Este vos aval la rue
Son marit qui la queroit,
Que mout bien l'ait entendu
La chanson k'elle dixoit :
« Ez folette, malle estrute,
Je vos taing en mon destroit. »
Et la debonaire disoit :
J'ai à cuer les malz d'amors orendroit.

« Li malz d'amors ne maistrie.
S'or i venoit mes amins
A cui je suix otroïe[4]
Vos seriez jai mal baillis :
Il vos feroit vilonie,
La moie foit vos plevis,
Dans vilains bairbe florie,
Car vos estes si wiris. »
Dous amis, por vos
Mi destraint mes maris.

Ses maris li prist à dire :
« Puez ke je vos tai[n]g ici,
Jamais jor an sa bailie
Ne vos tanrait vos amis,
Et si sereiz mal vestie,
La moie foi vos plevis.
Vos m'aveiz fait vilonie,
Si vos an randrai merci. »
Ki feme ait à joie ait faillit.

[1] Ms. *les c.*

[2] Ms. *blowe.*

[3] C'est peut-être le premier vers d'un motet qui se trouve dans le manuscrit de Montpellier, f. 144 :

Doucement me tient amours
Si que ne puis departir
De cel(i) qui puet convertir
Ma joie en grant dolour,
Mès esperance (*lisez* espoir ?) de bien merir.
Etc.

[4] Ms. *otroieie.*

« Mes maris n'estes vos mie,
Mavais vilainz rasouteis,
Vos me ronchiez lez l'oïe
Cant je dor leis vos costeiz,
Et si ne me faites mie
Lou jeu d'amors à mon greit.
Mais toz les jors de ma vie
Ceste chanson chanterai :
Bien doit soffrir les dongiers son marit
Qui amors ait tout' à sa volenteit. »

Ballette I.

La belle [si] me comant,
Et cuer et cors i amploi [1]
Com à ma dame poxant,
De doneir ceu ke dui roi
Ne poroient pas à moi :
C'est soulas et joie,
Par tant que je soie
Siens et elle moie.

Amours m'ont doneit comant
De li servir, si l'otroi;
Car dame si avenant
N'est mies, si con je croi;
Ne d'autre, sans nul deroi,
Joïr ne vodroie,
Par tant que je soie
Siens et elle moi.

Lis et roze font semblant
De sa collour, et bien doi
Ramanbreir sa très plaixant
Contenance, se li proi
K'elle me retaigne o soi
Et me mette en voie
Par tant ke je soie
Siens et elle moi.

Ballette V.

Amors m'ont fait mon vivant
De fin cuer ameir
Dame de si dous samblant
Cui je n'o nomer.

[1] Ms. *amploie.*

Et saveis ke fait en ait?
La très saigette blondete
M'ait mis en joie ou m'ocidrait.

Cant la proi si vait dixant :
« Laixiés moi esteir ;
La [1] gens sont si mal parlant
Je m'an voil gardeir. »
Après cest mot ne parlait.
La . . . .

Se li fellon medixant
L'avoient jureit
S'amerai je voirement.
Con porai dureir?
Car bone amor m'aderait.
La très saigette blondette.

Ballette XXI.

Aucune gens vont dixant
Ke j'ain et si suix amée,
Et bien ce vont parcevant
A cui j'ai m'amor donée.
Ja ne sauront mai pancée ;
Mai[s] por aulx crever ferai
Chanson ke je chanterai :
J'ai bel amin cointe et gai ;
Amors à cui suix voée
Vuelt ke j'ain, si l'amerai.

Si je dixoie an mon chant,
« Amors fut an moi antrée, »
De moi s'iroient mocant
Celle gent maleürée,
Mais bien me suix avisée
Que por aus creveir serai
Jolie, si amerai.

Per mainte fois en riant
Me suix d'acun mot passée
C'on mait dit an estordant,
Ausi com bien esprovée ;
Sovant suix d'ialz ramponée ;
Mais jai por ceu ne larai
Ke ne die de cuer gai :

[1] Ms. *Li.*

Aï! fellon mal pansant,
Deu[s] vos dont malle jornée!
Maint [1] amant faites doulant,
S'aveis mainte amour troublée.
Jai por ceu n'iert obliée
L'amor c'an mon amin ai;
An despit d'iaus tous dirai [2].

Ballette XXIII.

J'ain simplete anvoixie,
Saverouse et plaixant,
Mignote et jolie.
Desor[e]maix avons assez
De Marionete chantei;
Mes cuers en est trestous lasseis;
Si chanterai jolietei.
Bone amór qui maistrie,
Fins amans nuit et jor
Me tiennent jolie.

Pour moi vanteir nou di je pas:
Teilz cude belle amie avoir
Cant il la vuelt il ne l'ait pas,
Et si ait mis cuer et avoir.
C'est trop grant tricherie
Cant on cude estre ameis
Et on ne l'est mie.

A tous fins amans faiś savoir
C'onkes n'orent joie d'amors,
C'il n'est an aulz sans ou savoir
Jai n'an auront fors ke dolors.
Mais à la partie
Sauroit on qui aurait
Fait sans ou folie.

Ballette XXXII.

Très dous amis, je lou vos di:
Medixant sont nostre anemin.
Por ceu se je suix brunete,
Ne fai je pas à ranfuseir.
Je suix jone damoixelle

[1] Ms. *Mains.*
[2] Il faut évidemment ajouter ici le refrain *J'ai bel amin...* et par conséquent l'ajouter aussi aux deux couplets précédents.

Si an fais moult mues à amer.
Li mesdixant nous ont grevei
C'on[t] parleit de moi [et] de ti.

Mes maris si me menaicet,
Et se dist k'il me baterait,
Mais por chose qu'il me faicet
Mes cuers ne vous oblierait,
Mès lealment vous amerai
Con bone dame son amin.

Sotte chanson XIX.

Ce fut tot droit lou jor de lai Chandoile
Ke menestrei sonnent lor estrumens;
Mainte chaitive à teil jor s'apairelle
D'aleir baler en ces acesmemens.
Une en choisi en .v.c.
Qui moult estoit delitouse,
Mais clope estoit et boistouse;
Et ceu me fist son gent cors covoitier
K'elle ne seit fors ploreir et tensier.

Je l'ain et serf, dont aucun se mervoille,
Mais on cude ke soie hors dou sens,
Car madame n'ait que la destre oreille,
L'autre perdit ens on merchiet à Lens.
Et si recordent les gens
De la très douce amerouse
K'el monde n'ait si visouce
De tot embler et de bources soier;
Et por ceu l'aim : je bée à gaaingnier.

Car uns hons suis qui par ces boules veille,
Si per sovent trestous mes wernemens.
Si n'ai mestier de dame qui soumeille,
Et ceste seit embler et serchier rens;
To[s]t gaaingne mon despens.
Ainmi ! douce sientousse,
Se sont li gent envious e
Qui me vuellent de vous descompaignier,
Mais se n'iert jai tant c'aiez .j. denier.

Se vos veeis con très bien s'aparaille
Cant aleir doit embler dame Hersens !
Son molekin sor son chief entorteille,
K'il n'est nuns hons, ne Picars ne Flamens,
Ke l'esrajaist mie as dens,

Car ma dame dolerouse
Est partout soupesenouse;
Por ceu l'estraint c'on nel puist arajeir,
C'on vairoit ceu k'il faut desous l'uilier.

Par la dame c'on requiert à la trelle
Je la vorrai espouser an valens.
S'enfant en ai, en une viés corbeille
Serait porteis à Saint Jehans leans.
E Diex! con c'iert biaus presens
De la très douce carousse,
C'elle ne fust aroignousse!
Il n'est dedus fors de li ambraisier,
Et ne fait bien teil dame à covoitier?

E

LAUD MISC. 471.

I. Robert Grosseteste, *le Château d'amour.* — II. *La Passion de Judas.* III. Maurice de Sully, *Sermons.*

I.

Fol. 94. *Ce est la vie de duz Jhesu, de sa humanité, fet et ordiné de seint Robert Grosseteste ke fu eveske de Nichole, ke nus dit cete parole.*

Tractatus in lingua romana secundum dominum Robertum Grosseteste, episcopum Lincolniensem.

De principio creationis mundi. — De medio et fine. — De amissione mundi per peccatum. — De restauratione ejusdem per misericordiam. — De rege et filio suo unico, patri suo equali, et de quatuor filiabus suis, scilicet de Misericordia et Veritate et de Justicia et Pace. — Item, de adventu Jhesu Christi, quomodo intravit in quoddam castellum quod fuit corpus Virginis intemerate Marie, et de proprietate castelli. — Item de propheta Ysaia, dicente: « Puer natus est nobis, et filius datus est nobis, et vocabitur nomen ejus admirabilis, consiliarius, Deus fortis, pater futuri seculi, princeps pacis. » — Item, de fine seculi et de die judicii. — Item, de penis inferni et de gaudiis celi. — Et quamvis lingua romana coram clericis saporem suavitatis non habeat, tamen pro laicis qui minus intelligunt opiculum istud aptum est; quia prudens lector qui norit suggere mel de petra oleumque de saxo durissimo, scriptum inveniet plenum dulcedine, in quo continentur omnes articuli fidei, tam divinitatis quam humanitatis.

Ki bien pense bien deit dire.
Sanz penser ne puet soffire

De nul bon' ovre comencer.
Deus nos doint de li penser,
5 De ki, par ki, en ki sunt
(Tres)tuz les biens que sunt el mund;
Deu le Pere e Deu le Fiz
E Deu le Seinz Esperiz,
Persones treis en trinité
10 E un seul Deu en unité,
Sanz fin e sanz comencement,
A ki onur e glorie apent,
Il nos doint ses overes fere
E nus defende de contrere.

15 Tuz avum mestier de aye,
Mès trestuz ne purrunt mye
Saver le langage enfin
De ebreu ne de latin
Por luer sun creatur,
20 Ne buche de chanteür
Ne soit clos pur Deu loer
E sun seint nun nuncier;
Ke chescun en sun langage
Le conusse sanz folage,
25 Sun Deu e sa redemptiun.
En romanz cumenz ma resun
Pur ceus ki ne sevent mie
Ne lettrure ne clergie.
Del mund dirai pur quei fu fet,
30 E pus coment donez estait
Adam nostre premier pere
En paradis en tel(e) manere
Out tant de joie e tant de atur,
E puis le ciel à chief de tur.
35 E cument fu pus perdu,
Pus restorés e pus rendu.
Assez suvent oï avez
Coment le mund fu criez;
Pur ce nel voil ge pas descrivere
40 Fors ce ke apent à ma matire
Car en sis jurs Deus tot cria,
E al setime jur se reposa.
Oyez, seignurs. . . . .

Variantes du manuscrit Bibl. imp. 902 (fol. 99). — 3. *n. ben fet.* — 9-10. *unité-trinité.* — 32. *Et p.* — 33. *od tant de honur.* — 42. *Al setme jur s. r.*

II.

Fol. 114. *De passione Juda* (environ 300 vers).

Seignurs, pur Deu ça escutez,
Vos ki estes ci assemblez,
Coment[1] fu tray Nostre Seignur
Ki del ciel est creatur
Come entendent tut li plusur,
Come[2] Judas le felun
Ki fud sun lige compaignun,
Coment il fist la traïsun,
Ke de[3] Deu ne put aver pardun.
E Barrabas ki fust larrun
Si eschapa par ra[a]nçun
Le jor de l'absolution;
Sil vendi à dampnation
Mès il ne gainat si mal nun.
De Deu receut maleïçun;
Fol. 114 v°. Kar, nus reconte seint Brandan,
Ke vit le travail e le haan
Ke Judas sufre, [li] chaitifs,
Kar à mal lu[4] est asis,
Car[5] en un ydle sufre son torment.
Un petit drap devant li pent,
Les undes le ferent e le vent.
Mult sufre peine veraiment :
Un' unde le fiert de decea
E li aultres de de la;
Ne seet quel part il turnera
Ne coment il se defendera.
Kar Deus le fist son despenser.
Son manger soleit achater;
(E) mult le soleit Deus honorer
Dementiers k'il vout od li ester[6].
Od Nostre Seignur mangat e but,
Kar sun servise mult li plut;
En sa compaignie le reçut
E od lui alat jur e nut.
(Le jodi) kant furent à la ceine asis
E la viande fud devant eus mis,
Judas mangat come fu apris;

[1] Lisez *Com.*
[2] Lisez *cum* [*ama*].
[3] Lisez *K'à D.*
[4] Lisez *en malvais l.*
[5] Lisez *Qu'en* et supprimez *son.*
[6] Lisez *k'od li v. e.*

(E) Nostre Sire le garda el vis :
Jesus comensat à parler
E ses deciples à doctriner.
. . . .

Fin : fol. 118.

Jesus, s'il est à sun plaisir,
Nus doint devant le morir
Nos pechez si espenir
Ke nus pussum à luy venir,
E ke il nos die bonement
Al jor de grant jugement :
« Venez avant, bone gent;
Beneit seez de Deu omnipotent;
Recevés le riche regné
Ke encontre vos est apresté
Devant iceo ke le siecle fust estoré,
Pur ceo ke servi me avez à gré. »
E iceo pusse Nostre Sire
A nus trestuz communement dire.
Amen dites, petis et granz.
Veuz, jovenez e anfanz. *Amen.*

III.

Les fol. 119 à 126 sont occupés par un recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs. Le volume est terminé par un choix de sermons de Maurice de Sully. Le premier est en français.

Fol. 128. *Sermo in die Circumcisionis.*

Postquam consummate sunt dies octo ut circumcideretur puer, vocatum est nomen ejus Jhesus.

Seignurs, cist jur de huy si est le premier jur de l'an. Si est apelé an renef. A icest jar soleient li mavais cristien sulunc la custume de paiens faire sorceries e charactes.....

Les cinq suivants sont en anglais. Voici le texte du premier d'entre eux. Je donne en regard l'original français[1] d'après le manuscrit Douce n° 270, f. 16-17 :

In die natali Domini[2].

Cum natus esset Jhesus in Betleem Jude in diebus Herodis regis, ecce magi ab

[1] Le texte latin du même sermon (qu'on peut trouver par exemple dans le manuscrit Bibl. imp. lat. 2949 f. 23) offre une rédaction assez différente.

[2] A tort *Sermo in die Epiphanie* dans le manuscrit Laud.

oriente venerunt Jerosolimam dicentes : Ubi est qui natus est rex Judeorum? Vidimus enim stellam ejus in oriente et venimus adorare eum[1].

Nus lison en la sainte Evangille de hui ke, quant nostre Seignur fut nié en Beauleem de nostre dame sainte Marie, ke l'estoille ki est demustrance de la nessance apparut as trois reis de paenime vers le solail levant; et com il conurent sa nessance par l'estoille, si pristrent conseil ensemble ke il l'iroent aorier, et qu'il li offerroent or et encens et mirre. Et cum il ourent apparaillées lor offrendes, si virent l'estoille ki alot avant ous jusqu'en Jerl'm. Iloec si parlierent à Herode; si li demanderent où estoit li reis des Judeus ki estoit niez. Et quant Herodes oï ke il i avoit un rei ki devoit estre rois des Judeus, si fut mult trublez et tute sa gent ensemble od lui; car il cremoit k'il perdist le regne terrien de Jerl'm et toz ses lignages. Lores si manda les clers qui savoient les escriptures, si lor demanda où cil nestereit; et cil respondirent ke en Bethleent, car isint fu dit et pramis par les prophetes. Et com Herodes oï ceo, si parla lores as III rois et si lor dist : « Alez, » fist-il, « en Bethleem, e si querrez l'enfant, et quant vos l'aurez trove si le adorez, et enprès venez od mei , et jo l'aorerai. » Ceo ne diseit il por ceo qu'il le vosist aorer, mès por ceo qu'il le volsist occirre se il le peust trovier...............

We redeth i þo holi godespelle of tedai, ase ure loverd God almichti ibore was of ure lavedi Seinte Marie in þe cite of Bethleem, þet si sterre was seavinge of his beringe swo apierede te þo þrie kinges of heþenesse tojanes þo sunne risindde. And al-swo hi biknewe his beringe bi þo sterre, swo hi nomen conseil betuene hem þet hi wolden gon for-to hyne anuri, and þet hi wolden offri him gold and stor and mirre. And al-swo hi hedden aparailed here offrendes, swo kam si sterre þet yede tofor hem into Jerl'm. þere hi speken to Herodes, and hym askede wer was se king of Gyus þet was ibore. And Herodes iherde þet o king was ibore þet solde bi king of Geus, swo was michel anud, and alle hise men; for þet he was of dred for-to liese his king-riche of Jerl'm. þo dede he somoni alle þo wyse clerekes þet kuþe þe laghe, and hem askede wer Crist solde bien ibore. Hi answerden þet ine Jerl'm, for hit was swo iseid and behote hwilem bi þo profetes. And al-swo Herodes iherde þis, swo spac te þo þrie kinges and hem seide: « Goþ, » ha seide, « into Bethleem, and sechez þet child, and wanne ye hit habbeth hifunde, swo anuret hit, and efter þet cometh to me, and hic wille go and anuri hit. » þet ne seide he nocht Herodes for þet he hit wolde onuri, ac for þet he hit wolde slon yef he hit michte finde....................

Après ce sermon anglais, la série est interrompue par quatre sermons latins, puis elle reprend en français (fol. 138 v°), au point où elle était restée, par le sermon sur la Quinquagésime : *Cum turba plurima conveniret, et de civitatibus properarent ad Jhesum, dixit per similitudinem: Exiit qui seminat seminare semen suum.....*, et se poursuit jusqu'à la fin du volume.

[1] La fin, depuis *vidimus*, manque dans Laud.

F

CANONICI MISC. 450.

I. *L'Istoire de César.* — II. *Le Roman d'Hercules.*

I.

Chascun hom a qi Dex a doné reison et entendement se doit pener qu'il ne gast le tens en occiose vie, e que il ne vive come beste qe est endinée[1] et obeisant à son ventre tant solement.....

Fin :

Tiex i ot qi se ocistrent de lor greffes meesmes dont il orent ocis Cesar.

Ci fenist le varaie historie Jullius Cesar.

Explicit Istoria Jullii Cesaris, domini Lodovici comitis de Porcilia, honorabilis capitan. civitatis Vinc. pro magnifico domino domino Antonio de la Scal', Verone et Vinc. imperiali vicario generali. Et dictum opus expletum fuit per magistrum Benedictum, scriptorem de Verona, de millesimo CCC *octuagessimo quarto,* VII *ind., in die veneris, primo aprilis.*

II (1988 vers).

Fol. 102 v°.

Nos trovons por escripture
Che Hercules outre nature
Fu fier, ardis sor tuit e grans,
Sage, leciers et sorpuissans.
Ne conbati jamais à nus
Ke briefamant ne fust vencus.
De lui tesmognent petis e grant
K'il sotmetoit trestuit jeant,
Et ocioit ors e lions,
Serpans, centaures e dragons.
E ne fu à suen temps en tut le mont
Tant fiers cum lui ne noir ne blont,
(A) fors seulement Hector le pros
Che de honor qeire fu famos.
Le fils Prians le noble roi,
Le maudre hom de nulle loi,
Celui fu filz e roi de proese,
De cortoisie e de largesse,
De sens, d'ardimant (e) de droiture
Fu voir parant e de mesure.
En parler fu sor tuit plaisans;

[1] *Sic*, l. *endinée.*

Contre nuls ne fu vilans
Fors q'en bataille fu aspre e dur
Plus qe n'est perons en mur.
Hu[m]ble fu sor tot e plans
Cum dit l'auctor en cist romans.
. . . .

Fin : fol. 111 *b*.

Quant Prians oit voiremant seü
Comant suen fil oit confondu,
Les fiers jeans vent et oucis
Qe Laumedon leissa mendis,
Nen demandés s'il fu joans.
Plus de .c. fois baisa l'enfans.
Cil de la ville nen restent
De baordier, viels et jovent,
Dames, dançelles e baçaller
Ne cessent de charoiser.
Plus de dui mois dure la feste
Ains che nus feisis areste.
Qi vos deusse tant retraire
La joie grant qe per' e maire,
Frer' e cosins e cil de Troie
Firent por lui, seroit ennoie,
Kar trop seroit long parlemant
Qi dir deüst de tuit le jeant.
Por tant ici m'en vuel souffrir;
N'en dirai plus, ains vuel taisir.
Por la Deu grace e de mun sire
Est finis le livre d'escrire
De Hector au cor vaillant,
De Hercules le sorpuissant,
Coment andeus furent en champs.
Hector tua le fier jeans;
Senes l'escrit, scriptor només,
Cui Diex doint vie e saintés.

E planté de monoie
E d'amor complie joie [1].
Deo gracias. Amen.

[1] On voit de reste que ce vers et le précédent sont l'œuvre du copiste.

G

Poésies de Troubadours.

Avertissement. — Afin d'élaguer dans la concordance des manuscrits tout ce qui eût été superflu, j'ai éliminé les manuscrits qui font double emploi avec d'autres. Ainsi je ne cite pas le manuscrit 12473, sinon pour quelques feuillets arrachés dans 854, ces deux manuscrits étant deux exemplaires du même recueil. Pour la même raison j'ai éliminé les manuscrits de Bologne et 3205 du Vatican, qui dérivent du manuscrit B. I. 12474, ou au moins contiennent les mêmes pièces et dans le même ordre. Je cite cependant le manuscrit 3205 pour quelques chansons d'une autre origine qui forment dans ce volume comme un appendice. Du manuscrit d'Este je ne cite point les pièces empruntées évidemment à la famille 854-12473 (voir à ce sujet *Revue critique*, 1867, II. p. 93-94). Toutes les fois qu'une pièce a été publiée d'après un manuscrit spécifié, ce qui est le cas des publications de Mahn et de Grüzmacher[1], j'indique l'édition entre parenthèses à côté du manuscrit d'après lequel elle a été faite. *G.* désigne les *Gedichte der Troubadours* de Mahn (Berlin, 1856-1868); *A.* l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen* de Herrig, où sont insérées les publications de M. Grüzmacher. Je n'ai pas joint cette mention à l'indication des manuscrits de la Laurentienne (Plut. XLI, 43) et de la Marciana. Il suffit de dire une fois pour toutes que ces recueils ont été imprimés *in extenso* dans l'*Archiv*[2]. La mention du folio permettra de recourir sans perte de temps à l'édition. Je cite le manuscrit d'Este par les numéros d'ordre de M. Mussafia[3], et le manuscrit La Vallière (L.-V.) par les numéros que j'ai donnés aux pièces de ce chansonnier dans un travail que je compte publier prochainement.

[lo rei richart.]

P. 1. 1. [Ja nuls hom pres no dira sa raison[4].] — (*G.* 243), Laur. 42 f. 22[5].

[1] Et aussi de Delius, mais l'indication de son édition eût fait double emploi avec les renvois aux *Ged. der Troub.* qui contiennent tout ce que Delius a édité du manuscrit Douce. C'est de même que, dans les cas très-fréquents où la même pièce est imprimée d'après le même manuscrit (et probablement d'après la même copie) par Mahn et par Grüzmacher, je me contente de renvoyer au premier.

[2] En 1864, le premier dans le tome XXXV, p. 363 ss., le second dans le tome XXXVI, p. 379 ss.

[3] *Del codice Estense di rime provenzali*, relazione di Adolfo Mussafia. Vienna, 1867. (Extrait des comptes rendus de l'Académie de Vienne.)

[4] Le premier feuillet est fort endommagé; je restitue entre crochets le début de cette pièce et de la suivante.

[5] Et dans les chansonniers français S.-G. f. 102, B. 231, P. p. 392, Cl. 180, 846 f. 62.

[PEIRE VIDAL [1].]

P. 2. 2. [Quan hom es en autrui poder.] — *Bartsch, P. Vidal's Lieder,* 23.
P. 4. 3. Quant hom honraz torna en grand paubrera. — (*G.* 244), *Bartsch* 32.
P. 6. 4. S'eu fos en cort on hom tengues dreitura. — (*G.* 245), *Bartsch* 43.
P. 7. 5. Pois tornaz soi en Proenza. — *Bartsch* 13.
P. 9. 6. Anc no mori per amor ni per al. — (*G.* 246), *Bartsch* 35.
P. 11. 7. Plus qel paubres qan jai el ric ostal. — *Bartsch* 37.
P. 12. 8. Ben pac d'inver e d'estiu. — *Bartsch* 14.
P. 15. 9. Estat ai gran sason. — (*G.* 247), *Bartsch* 2.
P. 17. 10. Tant ai longament cercat. — (*G.* 248), *Bartsch* 44.
P. 18. 11. S'om laissava de chantar. — *Bartsch* 19.
P. 21. 12. Ges per lo fred temps no m'irais. — (*G.* 249), *Bartsch* III.
P. 22. 13. Tuiz mei consir son d'amor e de chan. — (*G.* 250), *Bartsch* IV.

FOLKET DE MARXELLA.

P. 23. 14. Per Deu amor, ben savez veramen. — (*G.* 251), 856 f. 1, L.-V. 430, V. 5232 f. 63, 854 f. 62, 1592 (*G.* 80), 1749 p. 1, 12474 f. 25, Marc. f. 82, Th. Ph. (*G.* 960), V. 3205, 2e partie, f. 1, V. 3206 f. 12, 3208 p. 6, Est. 143, Laur. 42 f. 22, 43 f. 29, Ambr. 71 f. 1.
P. 25. 15. Tant m'abellis l'amoros pensamenz. — 856 f. 3, L.-V. 356, V. 5232 f. 62, 854 f. 62, 1592 fol. 40, 1749 p. 1, 12474 f. 29, Marc. f. 83, V. 3206 f. 125, 3208, p. 56, Est. 136, Laur. 42 f. 22, 43 f. 36, Ambr. 71 f. 2.
P. 26. 16. Sitot me soi a tart apercebuz. — 856 f. 1, L.-V. 431, V. 5232 f. 61, 854 f. 61, 1592 f. 39, 12474 f. 31, Marc. f. 86, V. 3208 p. 50 et 77, Est. 140, Laur. 42 f. 23, 43 f. 32, Ambr. 71 f. 3.
P. 27. 17. S'al cor plagues ben for' huimais saisos. — 856 f. 2, L.-V. 358, V. 5232 f. 63, 854 f. 62, 1592 f. 42, 12474 f. 28, Marc. f. 85, V. 3208, p. 5, Est. 141, Laur. 42 f. 23, 43 f. 33, Ambr. 71 f. 2.
P. 29. 18. Ai qant gent venz et ab qan pauc d'affan. — 856 f. 1, L.-V. 361, V. 5232 f. 65, 854 f. 64, 1592 f. 44, 12474 f. 27, Marc. f. 85, V. 3206 f. 26, 3208 p. 5, Est. 138, Laur. 42 f. 25, 43 f. 30, Ambr. 71 f. 4.
P. 30. 19. Amor, merces, no moira tan soven. — (*G.* 252), 856 f. 2, L.-V. 354, V. 5232 f. 63, 854 (*G.* 26), 1592 (var. *G.* 26), 1749 (*id.*), 12474 (*G.* 685), Marc. f. 84, Th. Ph. (*G.* 686), V. 3206 f. 23, 3208 p. 79, Est. 142, Laur. 42 f. 23, 43 f. 35, Ambr. 71 f. 1.
P. 32. 20. Ben an mort mi e lor. — (*G.* 253), 856 f. 3, L.-V. 362, V. 5232

[1] Pour les pièces de P. Vidal, je me borne à indiquer si elles ont été publiées d'après le manuscrit d'Oxford, dans les *Gedichte der Troubadours*, et à renvoyer à l'édition de M. Bartsch, où sont données la concordance et les variantes des manuscrits.

f. 64, 854 f. 61, 1592 (G. 40), 1749 p. 7, 15211 f. 118, 12474 f. 25, Marc. f. 83, Th. Ph. (G. 959), V. 3206 f. 24, 3208 p. 78, Est. 139, Laur. 42 f. 24, Ambr. 71 f. 4.

P. 33. 21. Chantan vogra mon ferm cor descobrir. — (G. 254), L.-V. 352, V. 5232 f. 64, 854 f. 62, 1592 (G. 47), 1749 p. 4, 15211 f. 122, 12474 f. 31, Marc. f. 89, Th. Ph. (G. 965), V. 3206 f. 117, 3208 p. 80, Laur. 42 f. 8, Ambr. 71 f. 7.

P. 35. 22. Molt i fez gran pechat amors. — 856 f. 3, L.-V. 355, V. 5232 f. 64, 854 f. 61, 1592 f. 43, 1749 p. 5, 15211 f. 120, 12474 f. 27, Marc. f. 87, V. 3206 f. 24, 3208 p. 33 et 76, Est. 146, Laur. 42 f. 24, 43 f. 34, Ambr. 71 f. 3.

P. 37. 23. Tan mou de cortesia raison. — 856 f. 4, L.-V. 357, V. 5232 f. 66, 854 f. 63, 1592 f. 45, 1749 p. 2, 15211 f. 117, 1274 f. 30, Marc. f. 86, V. 3208 p. 79, Est. 150, Laur. 42 f. 9, Ambr. 71 f. 5.

BERNARD DA VENTADOR.

P. 39. 24. Era non vi luser soleill. — (G. 255), 856 f. 49, L.-V. 475, V. 5232 f. 91, 854 f. 31, 1592 (G. 32), 1749 p. 104, 12474 f. 38, V. 3206 f. 113, 3208 p. 44, Est. 56, Laur. 42 f. 18, Ambr. 71 f. 17.

P. 40. 25. Ges de chantar nom pren talanz. — (G. 256), 856 f. 54, L.-V. 494, 854 f. 107, 1749 (G. 370), 12474 (G. 705), V. 3208 p. 64, Ambr. 71 f. 16[1].

P. 42. 26. Pois me prejaz, segnor. — 856 f. 52, L.-V. 484, V. 5232 f. 90, 854 f. 29, 12474 f. 40, Est. 50.

P. 44. 27. Ab zoi mou lo vers el comenz. — 856 f. 46, L.-V. 478, V. 5232 f. 88, 854 f. 27, 1592 (G. 133), 15211 f. 46, 12474 f. 37, Marc. f. 51, V. 3206 f. 19, Est. 60, Laur. 42 f. 17, 43 f. 87, Ambr. 71 f. 9, S.-G. f. 78.

P. 46. 28. Non es meraveilla s'eu chan. — 856 f. 57, L.-V. 477, V. 5232 f. 89, 854 f. 27, 12474 f. 42, Marc. f. 52, V. 3205 2[e] partie, f. 1, 3206 f. 124, 3208 p. 7, Est. 61, Laur. 42 f. 18, 43 f. 88, Ambr. 71 f. 9.

P. 48. 29. Eram conseillaz, seignor. — 856, L.-V. 479, V. 5232 f. 92, 854 f. 27, 1592 f. 58, 1749 p. 105, 12474 f. 48, V. 3208 p. 62, Est. 64, Ambr. 71 f. 13.

P. 50. 30. Estat ai com hom esperduz. — 856 f. 50, L.-V. 83 et 301, V. 5232 f. 91, 854 f. 30, 1749 p. 106, 12474 f. 43, Marc. f. 53, Est. 65, Ambr. 71 f. 17[2].

P. 51. 31. Qan par la flors justal vert foill. — 856 f. 47, L.-V. 473, V. 5232 f. 90, 854 f. 30, 1592 f. 57, 1749 p. 103, 12474 f. 37, V. 3208 p. 4, Est. 53, Laur. 42 f. 16, 43 f. 90, Ambr. 71 f. 10.

P. 53. 32. Qan vei la laudeta mover. — 856 f. 47, L.-V. 474, V. 5232 f. 90, 854 f. 28, 1749 p. 102, 12474 f. 39, Marc. f. 55, V. 3206

[1] Pièce attribuée à Sail de Scola par 854, et à G. Ademar par 1749.

[2] Pièce attribuée, par la table de 856 et par L.-V. n° 301 (fol. 36 *b*), à P. Espanhol.

f. 19, 3208 p. 60, Est. 48, Laur. 42 f. 16, 43 f. 89, Ambr. 71 f. 10, S.-G. f. 145.

P. 55. 33. L'an qan vei la fuolla. — 856 f. 48, L.-V. 487, V. 5232 f. 87, 854 f. 30, 1592 (*G.* 144), 15211 f. 47, 12474 f. 38, Marc. f. 53, V. 3206 f. 21, Est. 45, Ambr. 71 f. 21.

P. 58. 34. Conort era sai eu be. — 856 f. 54, L.-V. 482, V. 5232 f. 86, 854 f. 29, 15211 f. 26, 12474 f. 47, Marc. f. 61, V. 3208 p. 61, Est. 49, Laur. 42 f. 17, Ambr. 71 f. 20[1].

P. 59. 35. Amors, qe vos es vejaire. — 856 f. 58, L.-V. 472, V. 5232 f. 92, 854 f. 32, 1749 p. 105, 12474 f. 39, V. 3206 f. 22.

P. 61. 36. Ben m'an perdu lai enves Ventadorn. — 856 f. 51, L.-V. 476, V. 5232 f. 87, 854 f. 29, 12474 f. 48, Marc. f. 61, V, 3208 p. 61, Est. 47, Ambr. 71 f. 14.

P. 62. 37. Lo rossignols s'esbaldeja. — 856 (*G.* 708), L.-V. 493, V. 5232 f. 87, 854 f. 30, 1592 (*G.* 68), 12474 f. 41, Marc. f. 46, Est. 46.

P. 64. 38. Per meillz cobrir lo mal pens el consire. — (*G.* 258), 856 f. 51, L.-V. (*G.* 122), V. 5232 f. 86, 854 (var. *G.* 122), Marc. f. 57, Est. 52, Ambr. 71 f. 18.

P. 66. 39. Tant ai mon cor plen de joia. — 856 f. 52, L.-V. 488, V. 5232 f. 89, 854 f. 28, 12474 f. 44, Marc. f. 62, Est. 63.

P. 68. 40. Amors enquera vos pregara. — 856 (*G.* 208), L.-V. (*G.* 702), 12474 (*G.* 701), V. 3207 f. 27, Est. 568[2].

PEIROL D'ALVERGNA.

P. 70. 41. Mol m'entremis de chantar volenter. — (*G.* 260), 856 f. 103, L.-V. 99, V. 5232 f. 151, 854 f. 57, 1592 (*G.* 72), 15211 f. 50, 12474 f. 174, Marc. f. 92, V. 3207 f. 13, Est. 216, Laur. 42 f. 25, Ambr. 71 f. 43.

P. 72. 42. Canjat ai mon consirer. — 856 f. 101, L.-V. 98, V. 5232 f. 147, 854 f. 58, 1592 (*G.* 43), 15211 f. 50, 12474 f. 179, V. 3206 f. 29, Est. 219, Ambr. 71 f. 46.

P. 74. 43. De ben soi loing et entre gent estragna. — (*G.* 261), 856 f. 101, L.-V. 733, V. 5232 f. 148, 854 f. 59, 1592 f. 92, 12474 f. 175, Marc. f. 93, V. 3208 p. 31 et 48, Est. 206, Ambr. 71 f. 50.

P. 75. 44. Manta genz mi mal raisona. — 856 f. 103, L.-V. 390, V. 5232 f. 150, 1749 p. 172, 15211 f. 48, 12474 f. 177, V. 3205, 2[e] partie, f. 4, 3208 p. 32, Est. 204, Laur. 42 f. 25[3].

P. 77. 45. Cora qem fezes doler. — 856 f. 99, L.-V. 725, V. 5232 f. 151, 854 f. 58, 1592 (*G.* 137), 1749 p. 171, 12474 f. 180, Marc. f. 92, V. 3208 p. 21, Est. 217, Ambr. 71 f. 45.

P. 79. 46. D'un sonet vau pensan. — (*G.* 262), 856 f. 104, L.-V. (*G.* 522),

[1] Attribuée à Arn. de Mareuil par 15211.

[2] Attribuée, dans ce dernier manuscrit, à P. Vidal.

[3] La table de 856 et L.-V., d'accord ici comme d'ordinaire, attribuent cette pièce à P. Vidal.

V. 5232 f. 152, 854 f. 57, 1749 (*G.* 521), 15211 f. 55, 12474 f. 177, Marc. f. 94, Est. 213, Laur. 42 f. 25, Ambr. 71 f. 43.

P. 80. 47. D'un bon vers vau pensan col lo fezes. — (*G.* 263), 856 f. 104, L.-V. 740, V. 5232 f. 148, 854 f. 56, 15211 f. 21, 12474 f. 176, Marc. f. 96 et 115, V. 3206 f. 27, 3208 p. 30, Est. 207, Laur. 43 f. 114, Ambr. 71 f. 43.

P. 82. 48. Pois entremis me soi de far chanzon. — (*G.* 264), 856 f. 227, L.-V. 735, V. 5232 f. 65, 1749 (*G.* 85), 15211 f. 115, 12474 f. 32, V. 3208 p. 75, Est. 151 et 595, Ambr. 71 f. 44[1].

P. 83. 49. Qant amors trobet partit. — 856 f. 100, L.-V. 634, V. 5232 f. 178, 854 f. 158, 15211 f. 49, 12474 f. 183, 3206 f. 30, 3208 p. 34, Est. 510, Ambr. 71 f. 48.

P. 85. 50. Quant la foilla sobre l'arbre s'espan. — 856 f. 73, L.-V. 371, 854 f. 33, 1749 p. 20, 12474 f. 79, V. 3208 p. 12, Ambr. 71 f. 19[2].

P. 86. 51. D'eissa la raizon q'eu suoil. — (*G.* 265), 856 f. 105, V. 5232 f. 149, 854 f. 60, 12474 f. 183, V. 3207 f. 14, Est. 214, Ambr. 71 f. 44.

P. 87. 52. Eu non lauderai ja mon zan. — (*G.* 266), 856 f. 102, L.-V. 102, V. 5232 f. 148, 854 f. 59, 15211 f. 52, 12474 f. 179, Est. 208, Laur. 42 f. 26.

P. 88. 53. En joi qe demora. — (*G.* 267), 856 (*G.* 131), L.-V. 728, V. 5232 f. 149, 854 f. 158, 15211 f. 54, 12474 f. 182, Marc. f. 95, V. 3207 f. 13, Est. 209, Laur. 42 f. 26, Ambr. 71 f. 48.

P. 90. 54. Ben dei cantar pois amor m'o enseigna. — 856 f. 104, L.-V. 96, V. 5232 f. 152, 854 f. 59, 12474 f. 107, Marc. f. 95, V. 3206 f. 29, 3207 f. 14, Est. 212, Ambr. 71 f. 48.

P. 91. 55. Del seu tort farai emenda. — (*G.* 268), 856 f. 101, L.-V. (var. *G.* 515), V. 5232 f. 151, 854 f. 57, 1749 (*G.* 515), 12474 f. 176, V. 3206 f. 28, Est. 218, Ambr. 71 f. 49.

P. 92. 56. Tot mon engeng et mon saber. — (*G.* 269), 856 f. 102, L.-V. 97, V. 5232 f. 148, 854 f. 58, 15211 f. 55, 12474 f. 181, Marc. f. 97, Laur. 42 f. 26, Ambr. 71 f. 47.

P. 94. 57. Per dan qe d'amor m'aveigna. — (*G.* 260), 856 f. 105, L.-V. 738, V. 5232 f. 150, 854 f. 59, 15211 f. 49, 12474 (*G.* 1010), V. 3207 f. 15, 3208 p. 35, Marc. f. 94, Est. 205, Ambr. 71 f. 46.

P. 95. 58. Si anc nuls hom per aver fins corage. — 856 f. 70, L.-V. 379, V. 5232 f. 74, 854 f. 37, 1749 p. 13, 15211 f. 35, 12474 f. 82, Marc. f. 32, Est. 105, Laur. 42 f. 14, Ambr. 71 f. 27, S. G. f. 83.

P. 96. 59. Pois de mon joi vertader. — (*G.* 261), 856 f. 103, L.-V. 737, V. 5232 f. 150, 854 f. 58, 12474 (*G.* 1011), V. 3206 f. 148.

[1] Attribuée à F. de Romans par 856, et à F. de Marseille par 1749, 15211, 12474, V. 3208 et Est. 151.

[2] Attribuée à B. de Ventadour par 854, V. 3208, et Ambr. 71, à G. Faidit par tous les autres manuscrits.

GONSELM FAIDIZ DE LEMOSI.

P. 98. 60. Chant e deport, joi, donei et solaz. — 856 f. 71, L.-V. 368, V. 5232 f. 79, 854 f. 34, 15211 f. 28, 12474 f. 72, V. 3208 p. 10, Marc. f. 37, Est. 569, Laur. 43 f. 55, Ambr. 71 f. 28, S.-G. f. 82.

P. 99. 61. Perdigon, vostre sen digaz. — 856 f. 396, V. 5232 f. 179, 854 f. 153, 12474 f. 266, Est. 501, Ambr. 71 f. 91.

P. 102. 62. Molt a pugnat amors en mi delir. — (*G.* 483), 856 f. 71, L.-V. (*G.* 482), V. 5232 f. 80, 854 (*G.* 481), 1592 (*G.* 70), Est. 97, Laur. 43 f. 56.

P. 103. 63. A senblan del rei ties. — (*G.* 442), 856 f. 72, L.-V. 372, V. 5232 f. 79, 854 (*G.* 441), 1592 (*G.* 24), 1749 p. 10, 15211 f. 29, 12474 f. 79, V. 3207 f. 59, Marc. f. 30, Est. 99, Laur. 42 f. 15, 43 f. 54.

P. 106. 64. Mon cor et mi et mas bonas chansos. — (*G.* 485), 856 f. 69, L.-V. 369 et 787, V. 5232 f. 71, 854 f. 36, 1592 (*G.* 71), 1749 p. 11, 12474 (*G.* 484), Marc. f. 27, Est. 120, Laur. 42 f. 16, 43 f. 49, S.-G. f. 81[1].

P. 107. 65. Tot me cuidei de cansons far sofrir. — 856 f. 63, L.-V. (*G.* 440), V. 5232 f. 75, 854 f. 38, 1749 p. 16, 12474 f. 80, Marc. f. 36, V. 3206 f. 101, 3208 p. 11, Est. 95, Laur. 42 f. 37, Ambr. 71 f. 24.

P. 109. 66. Lo gens cors onraz. — (*G.* 478), 856 f. 70, L.-V. 366, V. 5232 f. 70, 854 f. 33, 1749 (*G.* 65), 15211 f. 37, 12474 f. 75, V. 3208 p. 38, Est. 94, Ambr. 71 f. 23.

P. 111. 67. For[t] chausa es et tot lo major dan. — 856 f. 64, L.-V. 370, V. 5232, f. 80, 854 f. 197, 1592 f. 50, 12474 f. 85, Est. 121, Laur. 43 f. 59, Ambr. 71 f. 29.

P. 113. 68. Tant ai sofert longamen grand affan. — 856 f. 72, L.-V. 384, V. 5232 f. 76, 854 f. 33, 1592 f. 49, 1749 p. 11, 12474 f. 73, Marc. f. 33, V. 3206 f. 122, 3208 p. 48, Est. 570, Laur. 42 f. 15, 43 f. 51, Ambr. 71 f. 30.

P. 114. 69. Tuig cel qe amon valor. — 856 f. 61, L.-V. 382, V. 5232 f. 76, 854 f. 37, 12474 f. 87, Marc. f. 28, V. 3206 f. 103, 3208 p. 67, Est. 96, Laur. 43 f. 53, Ambr. 71 f. 25.

P. 115. 70. Molt mi noget lo condet mes. — (*G.* 272), 856 (*G.* 486), L.-V. 381, V. 5232 f. 75, 12474 (*G.* 487), Est. 117.

ARNALD DE MIROILL.

P. 116. 71. Sim destregnez, dompna, vos et amors. — 856 f. 114, L.-V. 658, V. 5232 f. 105, 854 f. 46, 1592 f. 66, 1749 p. 63, 12474 f. 130, V. 3208 p. 52, Est. 127, Laur. 42 f. 17, 43 f. 61, Ambr. 71 f. 34[2].

[1] Attribuée à G. de Cabestanh par L.-V. n° 787.

[2] Attribuée par la table de 856 à Aim. de Belenuei.

P. 117. 72. Aissi com cel c'ama et non es amaz. — 856 f. 114, L.-V. 444, V. 5232 f. 106, 854 f. 47, 1592 f. 67, 12474 f. 152, V. 3208 p. 41, Est. 130, Laur. 42 f. 27, 43 f. 63, Ambr. 71 f. 31 [1].

P. 118. 73. Si com li peis an en l'aiga lor vida. — 856 f. 108, L.-V. 659, V. 5232 f. 104, 854 f. 48, 1592 f. 66, 12474 f. 100, V. 3208 p. 51, Est. 126, Laur. 42 f. 27, 43 f. 60, Ambr. 71 f. 33 [2].

P. 120. 74. Ses joi non es valors. — 856 f. 109, L.-V. 661, V. 5232 f. 83 et 104, 854 f. 45, 15211 f. 25, 12474 f. 130, Est. 125, Ambr. 71 f. 32 [3].

P. 121. 75. La franca captenenza. — 856 f. 107, L.-V. 660, V. 5232 f. 104, 854 f. 46, 1592 f. 66, 1749 p. 65, 12474 f. 131, Est. 124, Laur. 43 f. 64; Ambr. 71 f. 32.

P. 122. 76. L'enseignament el prez et la valors. — 856 f. 109, L.-V. 673, V. 5232 f. 105, 854 f. 46, 1749 p. 66, 12474 f. 131, V. 3208 p. 51, Est. 129, Laur. 43 f. 62.

P. 123. 77. La gran beutaz el finz enseignament. — 856 f. 108, L.-V. 436, 1749 p. 67, 12474 f. 129, Marc. f. 25, Est. 132, Laur. 42 f. 27, 43 f. 65 [4].

P. 125. 78. Molt eron douz mei consir. — 856 f. 108, L.-V. 664, V. 5232 f. 106, 854 f. 47, 1592 f. 67, 1749 p. 66, 12474 f. 129, Est. 128, Ambr. 71 f. 33.

RANBAUT DE VAQERA.

P. 126. 79. Savis e fols humils et orgoillos. — 856 f. 126, L.-V. 513, V. 5232 f. 161, 854 f. 75, 1749 p. 183, 12474 f. 103, V. 3208 p. 2, Est. 364, Laur. 43 f. 77, Ambr. 71 f. 53.

P. 128. 80. Eissamen ai guerriat ab amor. — 856 f. 123, L.-V. 515, V. 5232 f. 162, 854 f. 77, 1592 (*G.* 55), 1749 p. 35 (*G.* 54) et 183, Est. 366, Laur. 42 f. 13, Ambr. 71 f. 56 [5].

P. 129. 81. Leu pot hom prez e gauch aver. — (*G.* 273), 856 f. 126, L.-V. 522 (var. *G.* 528), V. 5232 f. 160, 854 f. 76, 1749 (*G.* 528), 12474 f. 104, V. 3208 p. 3, Est. 365, Laur. 43 f. 74, Ambr. 71 f. 55 [6].

P. 131. 82. Ja non cuide veder. — 856 f. 129, L.-V. 518, V. 5232 f. 161, 854 f. 76, 1592 f. 99, 12474 f. 108, V. 3208 p. 73, Est. 363, Laur. 43 f. 75, Ambr. 71 f. 54.

P. 133. 83. No m'agrad' inver ni pascors. — 856 f. 124, L.-V. 514, V. 5232 f. 163, 854 f. 77, 1592 f. 100, 15211 f. 78, 12474 f. 105, Laur. 43 f. 78.

[1] Attribuée à Aim. de Bel. par la table de 856 et par L.-V., à Cadenet par 12474.
[2] Attribuée à R. de Barb. par 12474.
[3] Attribuée à G. Faidit par V. 5232 f. 83.
[4] Attribuée à F. de Romans par la table de 856 et par L.-V.
[5] Attribuée à R. de Miraval par 1749 p. 35.
[6] Attribuée à R. d'Orange par la table de 856.

RAIMON DE MIRAVAL.

P. 136. 84. Ben m'agradal bel temps d'estiu. — (G. 1085), 856 f. 76, L.-V. 698, V. 5232 f. 48, 854 f. 68, 1749 (G. 38), 15211 f. 70, 12474 (G. 1084), Marc. f. 42, V. 3206 f. 107, Est. 342, Laur. 42 f. 32, 43 f. 91, Ambr. 71 f. 67.

P. 137. 85. Contr'amors vau durs et enbroncs. — (G. 1107), 856 f. 81, L.-V. 709, V. 5232 f. 47, 854 f. 70, 1592 (G. 49), 1749 p. 34, 12474 f. 115, Marc. f. 44, Est. 352.

P. 138. 86. Bel m'es q'eu chant e condei. — 856 f. 75, L.-V. 694, V. 5232 f. 43, 854 f. 69, 1749 p. 34, 12474 f. 111, Marc. f. 46, V. 3206 f. 106, 3207 f. 15, Est. 329, Laur. 42 f. 31, 43 f. 95.

P. 140. 87. Cil qi non vol audir canzos. — 856 f. 75, L.-V. 699, V. 5232 f. 44, 854 f. 69, 1749 p. 32, 15211 f. 71, 12474 f. 111, Marc. f. 40, V. 3206 f. 136, Est. 341, Laur. 42 f. 32, Ambr. 71 f. 68.

P. 142. 88. A peinas sai dun m'apren. — 856 f. 76, L.-V. 718, V. 5232 f. 48, 854 f. 68, 1749 p. 33, 12474 f. 116, Marc. f. 42, V. 3206 f. 108, Est. 351, Ambr. 71 f. 69.

N'AIMERIC DE BELLINOI.

P. 144. 89. Aissi col pres qi s'en cuja fugir. — 856 (G. 194), L.-V. 443, V. 5232 f. 120, 854 f. 125, 1749 p. 85, 12474 (G. 889), V. 3206 f. 36, V. 3207 f. 2, Est. 192, Laur. 42 f. 3, 43 f. 120.

P. 145. 90. Fins e leials et senes tot enjan. — L.-V. 181, V. 5232 f. 167, 854 f. 123, 1592 (G. 142), 1749 p. 84, 15211 f. 81, 12474 f. 197, V. 3206 f. 147, Est. 304, Laur. 43 f. 119[1].

P. 147. 91. Nuls hom en ren non faill. — (G. 896), 856 f. 150, L.-V. 727, V. 5232 f. 164, 854 f. 76, 1592 f. 101, 1749 (G. 76), 15211 f. 77, 12474 f. 106, Laur. 42 f. 29[2].

P. 148. 92. Eram destreing amors. — 856 f. 146, L.-V. 445, V. 5232 f. 119, 854 f. 126, 1592 (G. 57), 1749 p. 85, 15211 f. 6, 12474 f. 30, V. 3207 f. 1, Est. 188, Laur. 42 f. 29[3].

P. 149. 93. Null hom non pot complir adreizamen. — 856 f. 146, L.-V. 446, V. 5232 f. 120, 854 f. 127, 1592 f. 74, 15211 f. 7, 12474 f. 148, V. 3206 f. 138, 3207 f. 36, Est. 190[4].

CADENET.

P. 151. 94. A com dona ric corage. — 856 (G. 677), L.-V. 458, V. 5232

[1] Attribuée à Aim. de Sarlat par tous les manuscrits, excepté Oxf., V. 3206 et Laur. 43.

[2] Attribuée à Peirol par L.-V., à R. de Vaqueiras par V. 5232, 854, 1592, 1749, 15211, 12474. Oxf. n'est donc d'accord qu'avec 856 et Laur. 42.

[3] Attribuée à F. de Marseille par 12474.

[4] Attribuée à Aim. de Pegulhan par la table de 856.

f. 145, 854 f. 115, 1592 (*G.* 21), 1749 (*G.* 676), 15211 f. 162, V. 3208 p. 22, Est. 254, Laur. 42 f. 31, 43 f. 68, Ambr. 71 f. 101.

P. 152. 95. Amors e cum er de me. — 856 (*G.* 684), L.-V. 457, V. 5232 f. 145, 854 f. 114, 1592 (*G.* 25), 15211 f. 163, 12474 f. 152, Est. 253, Laur. 42 f. 31, 43 f. 71.

P. 153. 96. A ome melz non vai. — (*G.* 274), 854 (*G.* 302).

P. 154. 97. No soi qal conseill mi prenda. — 856 f. 156, L.-V. 156, V. 5232 f. 146, 854 f. 114, 1592 (*G.* 75), Laur. 43 f. 66.

P. 156. 98. Oimais m'aurez avinen. — (*G.* 275), 856 f. 154, L.-V. 455, V. 5232 f. 143, 854 f. 115, 1592 f. 87, 1749 (*G.* 951), 15211 f. 165, 12474 f. 154, Est. 255, Laur. 43 f. 67.

P. 157. 99. Meraveill me de tot fin amador. — 856 (*G.* 683), L.-V. 460, V. 5232 (*A.* XXXIV, 171), 854 (*G.* 682), 15211 f. 164, Est. 262, Laur. 43 f. 69.

P. 159. 100. Se a or devenia. — V. 5232 (*A.* XXXIV, 171), 854 f. 115, Est. 260.

N'AIMERIC DE PIGUGNAN.

P. 161. 101. Si com l'arbres qe per sobracargar. — (*G.* 1170), 856 f. 89, L.-V. 423, V. 5232 f. 136, 854 f. 51, 1592 (*G.* 344), 12474 f. 94, V. 3205 2e partie, f. 4, 3208 p. 8, Est. 243, Laur. 42 f. 12, Ambr. 71 f. 37[1].

P. 162. 102. De fin' amor comenza ma chanzos. — (*G.* 1165), 856 f. 92, L.-V. 144, V. 5232 f. 136, 854 f. 50, 1749 p. 74, Est. 250.

P. 163. 103. En amor trob alqes en qem refraing. — (*G.* 1195), 856 (*G.* 1194), L.-V. 405, V. 5232 (*G.* 1196), 854 f. 54, 12474 (*G.* 1193), Est. 238, Laur. 43 f. 44.

P. 165. 104. Autresim pren com fa al jugador. — (*G.* 1168), 856 (*G.* 1167), L.-V. 414, V. 5232 f. 135, 854 f. 54, 1592 (*G.* 35), 1749 p. 82, 12474 f. 91, V. 3206 f. 12, Est. 249, Laur. 42 f. 12, 43 f. 42, Ambr. 71 f. 38.

P. 166. 105. En greu pantais m'a tengut longamen. — 856 f. 88, L.-V. 399 et 535, V. 5231 f. 134, 854 f. 52, 12474 f. 90, V. 3208 p. 9, Est. 226, Laur. 42 f. 12, 43 f. 48, Ambr. 71 f. 35[2].

P. 167. 106. Cil qe s'irais ni guerria ab amor. — (*G.* 1166), 856 f. 87, V. 5232 f. 135, 854 f. 55, 1592 (*G.* 343), 12474 f. 96, V. 3208 p. 10, Est. 244, Laur. 42 f. 13, 43 f. 40, Ambr. 71 f. 36.

N'UC BRUNEL.

P. 169. 107. Eram nafron li sospir. — (*G.* 748), 856 f. 255, L.-V. 553, V. 5232 f. 118, 854 f. 102, 15211 f. 93, V. 3207 f. 35, Est. 168, Ambr. 71 (*A.* XXXII, 405).

[1] Attribuée à Ugo Brunenc par Vat. 3205.

[2] Attribuée à Aim. de Bel. par L.-V. 399, à P. Vidal par le même ms., pièce 535.

P. 171. 108. Cortesamen a mon cor mes o lancha (*l.* mou en m. c. mesclancha). — 856 f. 255, L.-V. 551, V. 5232 f. 117, 854 f. 103, 15211 f. 90, 12474 f. 201, V. 3207 f. 18, Est. 163, Laur. 43 f. 109, Ambr. 71 f. 65.

P. 173. 109. Pos lo dreich temps ven cantan e rizen. — 856 f. 256, L.-V. 552, V. 5232 f. 117, 854 f. 103, 1592 (*G.* 84), 15211 f. 91, 12474 f. 199, V. 3207 f. 34 *bis*, 3208 p. 7, Est. 164, Ambr. 71 f. 66.

P. 175. 110. Coindas razos e novelas plasenz. — 856 f. 256, L.-V. 548, V. 5232 (*G.* 985), 854 f. 103, 15211 f. 91, 12474 f. 200, V. 3207 f. 35, 3208 f. 44, Marc. f. 105, Est. 165, Laur. 43 f. 109.

PERNIGON D'ALVERGNA.

P. 176. 111. Trop ai istat qe bon esper non vi. — (*G.* 513), 856 f. 240, L.-V. 771, V. 5232 f. 158, 854 (var. *G.* 512), 1749 (*G.* 512), 12474 f. 101, V. 3208 p. 58, Marc. f. 108, Est. 374, Laur. 42 f. 29, 43 f. 107, Ambr. 71 f. 64, S.-G. f. 86.

P. 177. 112. Tot temp mi ten amors de tal faison. — 856 f. 240, L.-V. 775, V. 5232 (*A.* XXXIV, 177), 854 f. 50, 1592 f. 96, Marc. f. 108, V. 3206 f. 123, 3208 p. 36, Est. 373, Laur. 42 f. 30, Ambr. 71 f. 65.

P. 179. 113. Lo mal d'amor ai eu ben tot apres. — 856 f. 5, L.-V. 432, V. 5232 f. 159, 854 f. 50, 1592 (*G.* 346), Est. 375, Laur. 42 f. 30, 43 f. 107, V. 3208 p. 23, Ambr. f. 64 [1].

ÇUFRE RODEL DE BLAIA.

P. 180. 114. Ges non posc en bon vers faillir. — 856 f. 194, L.-V. 21, V. 5232 f. 107, 1854 f. 13, 15211 f. 99, 12474 f. 195, Est. 9, V. 3208 p. 43 [2].

P. 182. 115. Lan qan li jorn son long en mai. — 856 f. 215, L.-V. 525, V. 5232 f. 127, 854 f. 121, 1592 (*G.* 143), 1749 p. 149, 12474 f. 165, Est. 318, S.-G. f. 78.

P. 183. 116. Pois lo riu de la fontaina. — 856 f. 214, L.-V. 527, V. 5232 f. 127, 854 f. 122, 1592 (*G.* 148), 1749 p. 149, 12474 f. 165, Est. 317, Laur. 43 f. 126, S.-G. f. 146, Berne 256.

ARNAUT DANIEL.

P. 184. 117. Lo ferm voler q'el cor m'intra. — 856 f. 202, L.-V. 228, V. 5232 f. 39, 854 f. 68, 1592 (*G.* 145), 1749 p. 61, 12474 f. 143, Marc. f. 25, V. 3207 f. 12 et 42, Est. 185, Laur. 43 f. 29, Ambr. 71 f. 73.

P. 186. 118. Sem fos amors de joi donar tan larja. — (*G.* 430), 856 (*G.* 429),

[1] Attribuée à F. de Marseille par 856 et L.-V.

[2] Attribuée à P. Rogier par tous les manuscrits, excepté Oxf.

L.-V. 229, V. 5232 f. 39, 854 f. 66, 1592 (*G.* 95), 12474 f. 143, Marc. f. 102, V. 3206 f. 100, 3207 f. 9, Est. 176, Laur. 42 f. 30, 43 f. 23.

P. 187. 119. Chanzon dun mot son plan e prim. — (*G.* 432), 856 (*G.* 431), L.-V. 786, V. 5232 f. 40, 854 f. 67, 1592 (*G.* 46), 1749 p. 61, V. 3206 f. 105, 3207 f. 9, Est. 175, Laur. 42 f. 30, Ambr. 71 f. 73.

RICAL DE BERBESSEILL.

P. 188. 120. Altressi com lo lions. — 856 f. 219, L.-V. 506, V. 5232 f. 165, 854 f. 88, 1592 (*G.* 34), 12474 f. 100, V. 3206 f. 9, 3208 p. 17, Est. 360, Laur. 43 f. 105, Ambr. 71 f. 60.

P. 190. 121. Altressi com Percevaus. — 856 f. 219, L.-V. 510, 854 f. 88, 15211 f. 157, V. 3208 p. 17, Ambr. 71 f. 62, S.-G. f. 82.

P. 191. 122. Pois lo dolz temps d'abril.

ELIAS DE BERZOL.

P. 193. 123. Ben deu hom son bon seignor. — (*G.* 914), 856 (*G.* 913), L.-V. 781, 1749 p. 125, 12474 f. 35, V. 3207 f. 58, Est. 286, Laur. 42 (*A.* XXXIII, 309).

P. 194. 124. Amors, ben m'avez tenguz. — 856 f. 222, 854 f. 131, V. 3207 f. 34 et 58, Ambr. 71 f. 109.

EN BLACHAZ DE PROENZA.

P. 195. 125. Lo bel dolz temps mi plaz. — 856 f. 351, 854 f. 108 et 109, V. 3207 f. 36, Est. 309 [1].

RAIMON JORDAN DE COFENOLT.

P. 196. 126. S'ira d'amor tengues amic gauden. — 856 f. 335, 854 f. 121, 1749 p. 150, 15211 f. 87, Est. 303, Laur. 43 f. 128, Ambr. 71 f. 112 [2].

P. 198. 127. Era don Deus qe repaire. — 856 f. 340, 854 f. 138, 15211 f. 75, V. 3206 (*A.* XXXIV, 438), Est. 376 [3].

P. 199. 128. Per cal forfait o per cal fallimen. — 856 f. 151, L.-V. 273, V. 5232 f. 128, 854 f. 82, 1592 (*G.* 81), 15211 f. 103, 12474 f. 189, V. 3206 f. 118, 3208 p. 15, Est. 396 [4].

[1] Attribuée à Blacasset par 854 f. 109.

[2] Attribuée à Jordan Bonels par 854, Este et Laur.; à Jordan de Borneil par 1749; à Ugo de Saint-Circ par 15211; à Jordan de Cofolen par 856.

[3] Attribuée à Ademar le Nègre par 856, 854, 15211, Este; anonyme dans V. 3206.

[4] Attribuée à R. Jorda, vicomte de Saint-Antonin, par tous les manuscrits, excepté Oxf. et 12474; par ce dernier à Gui d'Ussel.

GIRART DE BORNEILL.

P. 200. 129. Un sonet faz malvaz e bon. — 856 f. 7, L.-V. 53 (var. *G.* 129), V. 5232 f. 24, 854 (var. *G.* 129), 1592 (*G.* 129), 12474 f. 9, Marc. f. 76, Est. 35, Laur. 42 f. 4, Ambr. 71 f. 71.

VESCONT DE SANT ANTOLIN.

P. 202. 130. Vas vo soplei, dompna, primeramen. — 856 (*G.* 786), V. 5232 f. 129, 854 f. 82, 1592 f. 80, 12474 f. 102, V. 3206 f. 8, 3208 p. 35, Est. 401, Laur. 42 f. 33, 43 f. 123.

RANBAUT D'AURENGA.

P. 204. 131. Si de trobar aques meillor raison. — 856 f. 337, V. 3205 2e partie, f. 1, V. 3206 f. 134, 3208 f. 2, Ambr. 71 f. 57 [1].

(*Anonyme.*)

P. 205. 132. Aissi com cel c'om mena al jujamen. — 856 f. 184, L.-V. 158, V. 5232 f. 113, 854 f. 135, 1592 f. 72, 15211 f. 22, Th. Ph. (*G.* 967), Est. 153, Laur. 42 f. 36, 43 f. 121, Ambr. 71 f. 89 [2].

EN PONZ DE CAPDOILL.

P. 207. 133. Si com celui q'a pro de validors. — 856 f. 108, L.-V. 87 et 674, V. 5232 f. 59, 854 f. 75, 1592 f. 37, 15211 f. 9, 12474 f. 126, V. 3208 p. 24, Est. 380, Laur. 42 f. 36, 43 f. 98, Ambr. 71 f. 79 [3].

PEIRE RAIMON DE TOLOSA.

P. 208. 134. Altresi com la candela. — 856 f. 242, L.-V. 800, V. 5232 f. 171, 854 f. 85, 1592 f. 106, 15211 f. 156, 12474 f. 185, V. 3208 p. 39, Est. 264, Laur. 43 f. 86, Ambr. 71 f. 52 [4].

LANBERTIN DE BUVALEL.

P. 210. 135. D'un saluz voill m'entremetre. — Est. 646 et 702, Ambr. 71 f. 57 [5].

[1] Attribuée à Lamberti de Bonanelh par 856; à R. de Vaquieras par 3205, 3208 et Ambr.; anonyme dans 3206.

[2] Attribuée à A. de Mareuil par le manuscrit de sir Thomas; au moine de Montaudon par tous les autres.

[3] Attribuée à Arn. de Mareuil par 856, L.-V. n° 674, et 12474; à P. de Capdoil par la table de 856 et par tous les autres manuscrits.

[4] Attribuée à Rig. de Barbezieux par 15211.

[5] Attribuée à R. de Vaquieras par Este la première fois et par Ambr.

JOLCERAM DE SAIN DESIDER.

P. 212. 136. Pois fin' amor me torn' en alegrier. — 856 f. 135, L.-V. 758, V. 5232 f. 169, 854 f. 142, 1592 (*G.* 87), 15211 f. 84, V. 3206 f. 27 [1].

(*Anonyme.*)

P. 213. 137. Entre dos volers soi pensios. — 856 f. 81, L.-V. 693, V. 5232 f. 43, 854 f. 69, 1592 (*G.* 141), 1749 p. 42, 15211 f. 71, 12774 f. 113, Marc. f. 44, V. 3206 f. 136, 3207 f. 16, Est. 344, Laur. 43 f. 92 [2].

PEIRE ROGIER.

P. 214. 138. Ben volgra midonz sabes. — 856 f. 359, L.-V. 732, 1749 p. 71, 15211 f. 102, 12474 f. 134 [3].

GIRARDON LO ROS.

P. 216. 139. E ja parra s'agues de cortesia. — 856 f. 267, L.-V. 328, 854 f. 84, 1749 p. 136, 15211 f. 115, 12474 (*G.* 438), V. 3208 p. 42, Est. 370, Laur. 42 f. 33, 43 f. 115, Ambr. 71 f. 34 [4].

GUILLEM AESMAR.

P. 217. 140. L'an qan vei florir l'espija. — 856 (*G.* 907), L.-V. 523, 854 (*G.* 906), 1749 p. 142 [5].

(*Anonyme.*)

P. 218. 141. Al chant d'ausel comenza ma chanzon. — 856 f. 241, L.-V. (*G.* 340), Laur. 42 (*A.* XXXIII, 310) [6].

[1] Attribuée à Guill. de Saint-Didier par 856 et L.-V.; à F. de Marseille par V. 3206.

[2] Anonyme dans V. 3206, comme dans Douce; attribuée à R. de Miraval par tous les autres manuscrits.

[3] Attribuée à Arnaut Plages par 856, 1749 et 12474; à Peirol par la table de 856 et par L.-V.; la table de 856 porte en outre le nom de Ugo Brunenc à côté de celui d'Arnaut Plages; anonyme dans 15211.

[4] Attribuée à F. de Marseille par 15211; à A. Daniel par 12474.

[5] Attribuée à J. Rudel par la table de 856 et par L.-V.

[6] Attribuée à Perdigon par les deux premiers de ces manuscrits, à Raimon de Sala par le troisième.

SORDEL.

P. 219. 142. Plangner neill en Blachaz en aqest lezeir son. — (G. 642), 856 f. 265, L.-V. 173, V. 5232 f. 126, 854 f. 188, V. 3207 f. 3.

LO MONGE DE MONTALDON.

P. 221. 143. Aissi com cel q'a estat sen segnor. — (G. 397), 856 f. 185, L.-V. 334, V. 5232 f. 113, 854 f. 135, 1592 (G. 16), 1749 (G. 396), 15211 f. 24, 12474 f. 145, V. 3206 f. 36, 3208 p. 27, Est. 155, Laur. 42 f. 35, 43 f. 122, Ambr. 71 f. 90.

P. 223. 144. Eras pot ma dompna saber. — (G. 405), 856 f. 186, L.-V. (G. 404), 854 (G. 309), Laur. 43 f. 72.

EN JAUBERT LO MONGE DE MONSIBOT.

P. 225. 145. Oimais de vos non aten. — 856 f. 190, L.-V. 316, 1749 p. 161.

P. 226. 146. S'eu anc jor dis clamanz. — 856 f. 190, L.-V. 318, V. 5232 (*A*. XXXIII, 459), 854 f. 81, 15211 f. 3, V. 3207 f. 17, Est. 160, Laur. 42 f. 10, 43 f. 81, Ambr. 71 f. 104.

GUILLEM DE CAPESTAING.

P. 227. 147. Lo dolz consire. — 856 f. 212, L.-V. 789, V. 5232 f. 84, 854 f. 105 *bis*, 1592 f. 53, 1749 p. 144, 15211 f. 148, V. 3206 f. 102, 3207 (G. 936), Est. 357, Laur. 43 f. 130.

PONZ DE LA GARDA.

P. 229. 148. Toz temps de tota fassenda. — (G. 1026), Marc. (G. 1027 [1]).

P. 230. 149. Anz ogan non valc estius. — 856 (G. 1110), L.-V. 711, V. 5232 (G. 1111), 854 f. 67, 1749 (G. 1109), 12474 f. 114, Marc. f. 48, Est. 339, Laur. 43 f. 93 [2].

P. 232. 150. Canjada es m'aventura. — 856 (G. 952), L.-V. 459, V. 5232 (*A*. XXXIV, 172), 854 f. 114, 1749 p. 118, 15211 f. 166, 12474 f. 153, Est. 261 [3].

EN GUI [D'USSEL [4]].

P. 233. 151. Ben faria ch[anso plus sov]en. — 856 f. 215, L.-V. 752, V. 5232 f. 110, 854 f. 89, 15211 f. 96, 12474 f. 192, V. 3208 p. 55, Est. 169, Ambr. 71 (*A*. XXXII, 402).

[1] Anonyme dans ce dernier manuscrit.

[2] Attribuée à R. de Miraval par tous ces manuscrits.

[3] Attribuée à Cadenet par tous ces manuscrits.

[4] Ce qui est entre crochets manque par suite d'une déchirure.

N' ARMAN.

P. 234. 152. Bernart de la Bertal zausit. — Ambr. 71 (*A.* XXXII, 414).

BERTRAM.

P. 236. 153. Bona dompna, d'una ren qeus deman. — 856 f. 361, 854 f. 122, 15211 f. 70, V. 3208 (*A.* XXXIV, 374), Est. 223[1].

EN GUI D'USSEL.

P. 237. 154. Pois tan es endeiptaz. — 856 f. 395, 1749 (*G.* 530), V. 3206 f. 4, Ambr. 71 f. 100.

EN PONZ DE MONLAUR.

P. 238. 155. Seigner Ponz de Monlaur, per vos. — 856 f. 387, V. 5232 (*A.* XXXIV, 187), Est. 744, Ambr. 71 f. 95.

PEIRE RAMON DE TOLOSA.

P. 239. 156. Sens alegrage. — (*G.* 583), 856 (*G.* 580), L.-V. (*G.* 581), 854 f. 196, 12474 (*G.* 582), Th. Ph. (*G.* 285), Est. 265[2].

GIRARD DE CALANSO.

P. 241. 157. Ab la verdura. — Th. Ph. (*G.* 284[3]).

Pièces anonymes.

P. 242. 158. En aques gai son et legier. — 856 f. 52, 854 f. 110, 1749 p. 102, 12474 f. 249, Ambr. 71 f. 106[4].
P. 243. 159. Qan la fridura eras laure dolzaina.
P. 245. 160. Bel m'es oimais.

[1] Anonyme dans 15211 et dans V. 3208.

[2] 856 : Augier de Saint-Donat; table du même manuscrit : G. Mogier et G. de Calanson; L.-V. : G. Augier; 854 : Ogiers; Este : Ogiers Novella; anonyme dans 12474 et dans le manuscrit de sir Thomas. — Cette pièce et les quatre suivantes sont des *descorts*. La dernière semble adressée au marquis de Montferrat :

> Ai c'ar t'en vai, — discord lai — en tenensa
> Al marqes gai, — qar cel fai — ses doptansa
> Son prez verai, — de qem plai, — e s'onransa
> A toz grazit de Spagna tro a Risa.

[3] Anonyme dans ce manuscrit.

[4] Attribuée à B. de Ventadour par 856 et par 1749; à P. Guillem par 854; anonyme dans 12474 et dans Ambr.

PEIRE VIDAL. *Serventes.*

P. 247. 161. Per pauc de chantar non lais. — *Bartsch* 22 [1].

FALKET DE ROMANS.

P. 248. 162. Ma bella dompna, per vos dei esser gais. — Laur. 42 (*A*. XXXIII, 309).
P. 249. 163. Eu farai un serventes. — 856 f. 228, L.-V. 115, V. 5232 f. 210, 854 f. 199, 1749 p. 131, V. 3207 f. 40, Est. 461.
P. 250. 164. Can ben me soi apensaz. — 856 f. 229, L.-V. 435, 1749 p. 130, Laur. 42 f. 28.

A la fin du manuscrit on lit la note suivante écrite par une main italienne vers le commencement du XVIe siècle :

In isto libro sunt CLXIII cantiones. Trobatores qui eas reperierunt sunt isti : et sunt numero XLI et XVI quaternos 1us Pere Vidal, 2us Folchet de Marsilla, 3us Bernard da Ventador, 4us Peirol d'Avergna, 5us Gonselmus Faidiç, 6us Arnaut de Miroil, 7us Rambaut de Vacheria, 8us Raimond de Miraval, 9us Naimeric de Belinoi, 10us Cadenet, 11us Naimeric de Pigugnan, 12us Nuc Brunel, 13us Pernigon d'Alvergna, 14us Çufre Rodel de Blaia, 15us Arnaut Daniel, 16us Richal de Berbeseil, 17us Helias de Berçol, 18us En Blanchas de Proensa, 19us Raimond Jordan de Cofenolc, 20us Girard de Borneil, 21us Veschont de sant Antolin, 22us Rambaut d'Aurenga, 23us En Pons de Capdoil, 24us Peire Raimond de Tolosa 25us Lambertin de Buvalel, 26us Josselinus de San Desider, 27us Peire Rogier, 28us Girardon lo Ros, 29us Gillem Aesmar, 30us Sordel, 31us Lo monge de Montaldon, 32us En Jaubert lo monge de Monsibot, 33us Gillem de Capestaing, 34us Pons de la Garda, 35us En Gui d'Usel, 36us Narman, 37us Bertram, 38us En Pons de Monlaur, 39us Girard de Calanso, 40us Folchet de Roman.

H

DOUCE 162.

I. VINCENT FERRER, *Sermon sur la Passion.* — II. *Autres sermons.* — III. *Le traité des vices et des vertus.*

I.

Aysso es lo sermo que fetz lo reveren maestre Vincent en la cioutat de Tholoza lo jorn del divendres sanht, miel CCCCXVI, *ont es enserida tota la substansa de la passio de Nostre Senhor Jhesu Crist.*

Sermo del divendres saint de la passio de Nostre Senhor e Salvador Jesu Crist. THEMA : *Expedit unum hominem mori pro populo.* Istud verbum habetur ori-

[1] Cette pièce et les trois suivantes, venant après la page 246 laissée en blanc, semblent un supplément au manuscrit; l'écriture est du reste toujours la même.

ginaliter Jo. xviii° capitulo, et recitatum est statim in passione Domini. — La beneyta, sanhta e sagrada passion de Nostre Senhor e Salvador Jhesu Crist differenment en diversas manieyras es representada al jorn d'uey en la glieyga; e en ayssi com los autres jorns aquesta sanhta passion se representava coma en temps passat, que diziam *in illo tempore*, que en aquel temps era en ayschi estat; empero, al jorn d'uey, per tot lo mon en la sanhta glieyga se recita ayschi com si era la causa prezen, e affi que los crestias ayan compassio e dolor a Nostre Senhor Jhesu Crist, quar las chauzas passadas no moven (*b*) ponch lo cor a home d'aver compassion ni dolor enquera que om las li recomte, mas que diran : « Be me deplatz, » e no ploraran ponch, mas las chauzas prezens esmoven lo cor a home d'aver compassio e dolor; e per so la glieyga no comensa ponch huey coma de chauza passada : *in illo tempore*, mas del jorn d'uey : *egressus est*, etc., en ayschi com de la chauza presen. E di que yschit es huey Jhesu Crist am los seus dessiples entrosque al torren de Cedron. E affi que totz ayam alcuna compassio e dolor de Nostre Senhor et Salvador Jhesu-Crist e de la beneyta Verges Maria mayre soa, ministran en tribulacio, parla en ayschi coma de chauza prezen. E per so a home o a femna qui estay en dolor ni en tristicia non se aperte ponch que om li fassa deguna salutacio gracioza. E com la Verges Maria glorioza, fos al jorn d'uey en mot granda dolor e tristicia e turmen pensan en la dolor del seu beneyte filh, per so no cove ponch que om li fassa la gracioza salutacio acostumada, mas you, confermant me am la sanhta (*c*) mayre glieyga, vuelh servar la costuma. E per so car en tan gran sermo e materia tant hauta e tant sanhta no es razo que estia ses adjutori, per so nos tornem doncas de bon cor al crocific, e que lo adorem devotamen pensan que nos lo veyem de presen crocificat, en dizent en ayschi : *Adoramus te, Domine Jhesu Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum. Expedit unum hominem mori pro populo*, libro et capitulo sicut dixi. La sanhta theulogia fay una questio si la passio e mort de Nostre Senhor Dieu Jhesu Crist fo enayschi necessaria per la redempcio e salvacio de tot lo poble que no y agues autre remedi per que fussam rezemut e salvat, o si hi avia autres remedis o manieyras a nos salvar. E en diffinient aysso, los doctors de sanhta mayre glieyga pauzen en aquesta questio dous concluzios : la premieyra es que mot d'autres remedis innumerables avia Nostre Senher Dieus a donar salvacio az aquels qui eran creyens e obediens (*d*) a luy, e la razo es aquesta que si no agues autra manieyra a nos donar salvacio, mot restreyschera lo seu gran poder infinit. E per so dit : *Ecce non est abreviata manus Domini ut salvare nequeat.* Ysa., lix cap. Vec vos, bona gens, e sapchatz certanament e se[s] dopte que la ma de Nostre Senhor, so es assaber, no es tant abreugat ni estrech que no puescha salvar aqueus qui son crezens e obediens a luy, fora d'aquesta manieyra, car mot restreysera autramen son poder, car pluzors manieyras innumerablas avia per salvar los qui eran creyens e obediens a luy, si el se volgues. E per so anet dire la nuech de la soa passio : *Abba pater, omnia possibilia sunt tibi, transfer calicem hunc a me; sed non quod ego volo, sed quod tu vis.* Marci xiiii° cap. — *Abba* vol dire en lenga syriaca payre, e Dieu payre; doas vetz disch aquest segret; e dischs o doas vetz per dar a entendre que el es payre en quant que es creador per eternal generacio. « Totas las manieyras, » sa (fol. 2) disch el al payre, « son a vos posiblas per dar salvacio als creyens e obediens, e ses « la mia passio o podetz far. E tu veyes, payre meu e gloria mia, la humanitat per « la natural volomtat. Be volria, senher, que en autra manieyra volguessatz ordenar « los crezens a vos; empero la vostra volomta sia facha, deliberada e ordenada, que

« per la mia passio sia facha aquesta redempcio. » E per so vec vos ayschi la una manieyra com remet, pauzat que en autra manieyra o pogues far si el se volgues. Empero no era deguna autra manieyra .expedien ni convenien a dar salvacio a nos autres. Vec vos donc qu'el volc sostener mort e passio per reymer nos autres crezens e obediens a luy, per mostrar la soa infinida misericordia, e per totz volc el portar la charga, car per si non avia mestier, car el era just e innocen ses pechat, mas per nos autres, qui eram pechadors e no eram sufficiens a portar aquesta charga; per so la volc el portar per totz nos autres.

Le sermon se poursuit jusqu'au fol. 24 v°, où il se termine ainsi :

En ayschi fo complida la prophecia de Ysaias qui dischs : *in die illa erit radix Jesse, et erit sepulcrum ejus gloriosum;* vol dire que en aquel jorn, so es assaber en lo jorn de la soa passion, sera la razitz de Jesse, so es de Nostre Senhor Dieu e home, e aquel sepulcre sera mot merevilhos e glorios. Vec vos ayschi com era expedien e convenien que Nostre Senhor Dieu Jhesu Crist moris en aquesta guiza. E per so di lo theme : *Expedit unum hominem mori pro populo.* Un home, di, so es per singularitat, quar jamays no fo ni sera un autre home aytal singular en excellensa com fu Jhesu Crist lo nostre redemptor. *Finitur sermo.* Plassa a Nostre Senhor que en ayschi ayam aquesta passion ferma en los nostres coratges en tal manieyra que aya vertut e efficacia que nos fassam aytals obras per las quals el nos vuelha donar de say la soa gracia, e de lay la soa gloria. Amen. *Ad quam gloriam nos perducat ille Dei Filius qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat per infinita seculorum secula. Amen, Deo gracias.*

Explicit sermo magistri Vincencii. Deo gracias.

II.

Le feuillet qui suit (fol. 24 *bis*) contient un très-court sermon, ou peut-être la fin d'un sermon, car il se peut qu'il manque un cahier à cet endroit. Voici ce morceau qui n'est précédé d'aucune rubrique :

Nostre Senhor Dieu Jhesu Crist aparec a la soa mayre e an aquels qui am liey eran, e car li plac de lor apareyscher, enayschi lo gauch e l'alegrier de Nostra Dompna fu tant grans quant vit son glorios filh davant si, sa e viou am cors mortal glorificat, que negus nol poyria recomtar. Car en ayssi com Nostre Dompna sostenc molt grant dolor per lo seu beneyte filh, la qual om no poyria recomtar, en ayschi lo gauch que Nostra Dompna ac es sobre tot entendemen, que non es persona qui o pogues entendre ni mas paraulas no o poyrian comtar. Jhesu Crist vol aytant dire coma nomnat essemps Dieus e homs. E aquest nom vol aytan dire appareyschemen coma demostramen. E si .j. home mot amat e mot desirat, qui lonc temps a estat en terra estranha alegra mot grandamen sa mayre, quant ve qu'es vengut e lh'estay davan, quant maysch Jhesu Crist, qui es Dious e homes, quant venc de ves la mort ont avia estat, alegret Nostra Dompna qui es sa mayre. Mot fo grans lo joy e lo alegrier que la reyna del cel (*b*) ac de l'apparicio del seu beneyte filh, e tant fu grans que a tot autre gauch abastaria a alegrar, e a tota tristicia consolar. Et per aquel gauch pot esser totz homs alegre e grandamen bonayrat. Alegra te tant quant poyras en aquel gran gauch que Nostra Domna ac de

vertat en lo seu beneyte filh, car per aytal gauch te fas parsonier en l'agradable servizi e plazer de Jhesu Crist e de Nostra Domna. Vuelhas tostemps aver en tas pregarias en remembransa Nostra Domna sobre lo gauch que ac del seu beneyte filh, e tu seras yschausat en tos pregarias. E si tu yest en la garda e en la benedictio de Nostra Dompna, non ayas paor de re, car si tu as dolor ni tristicia de nulha causa, ela te consolara tot, car Nostra Dompna es tan alegrada en lo seu glorios filh que per aquela bonayransa en que ela es abasta tan formen a sos servidors que ilhs ne esdevenen agradables e en son en la benediccio de Diou.

Suit un court sermon sur la Pentecôte :

DE PANTHACOSTA, *rubrica.*

En l'an a. j. jorn qui s'apela Pantacosta, so es a dire quinquagesima (*c*), e en aquel jorn devalet lo Sanht Esperit sobre Nostra Dona e sobre los apostols, losquals enluminet de tota sciensa o de divers lengatges, e los coffortet de la gracia e de la benediccio de Diou. . .

Vient ensuite un sermon, également fort court, sur l'Assomption. En voici le début :

Fol. 25. DE LA ASSUMPCIO DE NOSTRA DONA SANHTA MARIA, *rubrica.*

Longamen fo desirada Nostra Dona sancta Maria al celestial regne per son filh e per los angels et per totz los sanhs de la gloria de paradis. E grans fo lo deziriers que Nostra Dona avia agut longamen, mas per so que li apostol e li dissiple qui anavan per tot lo mont predicant la sancta fe catholica fussan plus fortz e plus devot a sostener trebalhs per Jhesu Crist, e per la vertut e per la sanhtetat de Nostra Dona, per aysso plac a Nostre Senhor Jhesu Crist que la soa mayre estes lonctemps en aquest mon apres qu'el s'en font poyat al cel. . .

III.

Fol. 25 *d.* *Ayssi comensen li .vij. pechat mortals, e premieyranem d'orguelh.*

Orguelhs, so es superbia e opinio e atalentamen de coratge que aysso qui es vil sia noble, e aysso qui es noble sia vil. Orguelhs es so que es contrari en totas causas a humilitat, la qual estay en nobilitat de coratge qui se inclina a las causas menes noblas per so que lor do maysch de nobleza, e orguelh es fach contra engaltat e encontra soliditat e en singularitat, e non troba ni vol trobar par ni engal en (fol. 26) nobilitat, car lo pechat d'orguelh yschorba tant home que no conoysh si meysch. Orguelhs es lo vi del dyable lo plus fort quel el aya, e aquel am que plus fort enyoura la gens; especialmen enyoura los grans senhors tan fort que ilh no conoyschen lors defalhimens ni hom no lor ho auza a dire, e per so estan en mayor perilh que los autres. Orguelhs es la amada filha del dyable, e qui la prendra per espoza aura mot gran part en l'eretage d'iffern. . .

Voici les rubriques de ce traité :

De las .vij. branchas d'orguelh (fol. 27 *c*).—D'avaricia e de sas brancas (fol. 31 *b*).

— Del pechat de luxuria (fol. 38 *b*). — De pechat de eveya (fol. 41 *b*). — Del pechat d'ira (fol. 42 *bis b*). — Del pechat d'accidia (fol. 43 *b*). — Del pechat de glotonia (fol. 45 *a*). — De taverna (fol. 48 *a*). — Del pechat de la lenga (fol. 48 *c*). De paraulas ociouzas (fol. 48 *d*). — De guabaria (fol. 49 *b*). — De lauzengiers (fol. 49 *d*). — De traycio (fol. 50 *b*). — De messonga (fol. 50 *d*). — De esperjurar (fol. 51 *a*). — De contencio (fol. 51 *bis a*). — De murmuracion (fol. 51 *bis b*). — De rebellio (fol. 52 *a*). — De blasfemia (fol. 52 *c*). — De dampnacio (fol. 52 *d*). — De las .vij. obras de misericordia espritals (fol. 53 *b*). — De las .vij. obras de misericorda corporals (fol. 54 *b*). — D'almoyna (fol. 55 *c*). — De las .vii. cauzas qui amenen home aver compacio (fol. 57 *a*). — Dels .vij. estamens de castetat (fol. 58 *c*). — De oracio (fol. 59 *b*). — Dels .vij. estamens de castetat (fol. 61 *a*). — En quantas manieyras pot om pecar estan en matremoni (fol. 61 *c*). — De religiou (fol. 65 *a*). — De bonas costumas (fol. 65 *d*). — De noyrimen d'enfant (fol. 66 *d*). — En qual manieyra naysch humilitat (fol. 68 *c*). — Del albre de humilitat (fol. 69 *b*). — De las .vij. manieyras de proeza (fol. 71 *d*). — De veray repentimen (fol. 73 *a*). — De veraya coffeciou (fol. 73 *b*). — De coffeciou (fol. 74 *c*). — De las cauzas qui empachen coffecio (fol. 75 *d*). — De veraya satisfaccio (fol. 76 *b*). — De las doas vias de salvacio (fol. 77 *a*). — De vida corporal (fol. 77 *c*). — De la mort (fol. 78 *c*). — Com apren hom a ben morir (fol. 79 *c*). — De azirar pecat (fol. 80 *b*). — Dels iffems (fol. 81 *a*). — De paradis (fol. 82 *c*). — De veraya proeza (83 *d*). — De veraya senhoria (fol. 84 *b*). — De veraya franqueza (fol. 84 *d*). — De veraya nobleza (fol. 85 *b*). — Dels angels (fol. 85 *d*). — De temptacions (fol. 86 *d*). — De movemen racional (fol. 87 *c*). — De l'arma (fol. 88 *c*). — De la ley natural (fol. 89 *c*). — De la vielha ley (fol. 90 *a*). — De la ley niova (fol. 90 *d*). — De Bafomet (fol. 91 *b*). — Dels gentils (fol. 92 *d*). — Dels Grexs (fol. 93 *a*). — Dels princeps (fol. 94 *b*). — Dels clergues (fol. 95 *b*). — De convertir lo mon (fol. 96 *a*).

Fol. 96 *d*. Fin :

E qui espera que Dious li meta en cor de ordenar aquestas paraulas dessus dichas tempta la volontat de Diou qui o vol segon que la crezezensa ne dona significansa, si tuch li frayre religiou qui son comes a predicar avian mestier a predicar lo poble dels crestias alcuna excusaciou aurian, mas Dious n'a. . . s multiplicatz que a totz abasten, e per so vol que per tot lo mon s'escampen, e aquels frayres qui serian martirs predicarien plus fort. . .

Le reste manque.

Del pechat de glotonia[1] (fol. 45 *a*).

Glotonia es dezatrempat deziriers en mingar e beure mays que no lh'a mestier; e aquest vici dezira hom volontiers per so que puesca pro mingar e beure, per laqual causa li fay doptar mort et fam e set en servir Diou qui lo fay vioure, per so que lo cervisca en sostenen per Diou trebalhs e perilhs e fam e set; e enquara sostenen mort, si mestier era, per s'amor. E cum glotonia fassa dezamar la (*b*)

[1] Comp. Bartsch, *Chrestomathie provençale*, col. 341 ss.

razo a home per laqual Dious l'a creat, per aysso glotonia es pecat mortal; e car l'ome, segon cors natural, vol tot jorn mingar e beure, per so las causas qui son contrarias a glotonia poden esser a home chascun jorn occaziou de salvacio, loquals es contraris a trempansa e abstinensa e a contenensa, e las autras vertutz qui son contra lo pechat de glotonia. Quant les effans son petitz, hom los acostuma de mingar soven friandarias e lecharias e autras glotonias, e adonc se acostumen les effans a esser lechadiers. E quant son grans, endevenen glotz e mal noyritz e beven e mingen tant entroque s'en coffonden e ne tomben en malaptias, e per aquel pechat son dignes d'aver fam e set e d'estar en fioc e en ayga bulhen, e en pena qui negun temps no a fi. Per glotonia fan los homes glotz Dieu de lor ventre e de las chauzas que deziren a mingar e a beure, car en ayschi com lo dezier de l'arma deu esser en pessamen en qual manieyra hom puesca mielhs servir e amar Diou, en ayschi glotonia fay tot jorn a home dezirar cum puesca aver las viandas en lasquals se deliecha mingan e (*c*) e beven. Anc no vitz tan mal senhor com es lo pechat de glotonia, car tot jorn trabalha home, e li fay suffrir grans trabalhs en percassar las viandas de que es glotz. E quant a pro mingat e es be sadols fay dezirar a home cum pogues maysch mingar. E sapchas que trop beure e mingar fay home indigestos e malapte e trist mot soven, e fay home paubre e mesprezat per Diou e per totas gens, e lo te trabalhat e irat en duey e en dinat. E per so garda te que no sias glos ni cers de ton ventre, e si tant es que ayas temptacio de glotonia, recor a trempansa e abstinensa e a contenensa e a prudensa, car atrempansa te donara santat e ayschamen mezura e abstinensa te donara uzamen de razo, e te donara cossiensa en sen, quar quant l'ome se abste de tota sobrefluitat, adonc enten e ama razo; e cossiensa te dara sadolamen de volomtat, e prudensa te donara a gazanhar merit en la temptacio, per la qual gazanharas gracia de Diou e los dos donatz per las vertutz dessus dichas o lo sadolamen e lo (*d*) coffondemen que glotonia dona. E sabes tu quoras yest temptat de glotonia? quant tu as pro mingat e begut e pueys deziras autras viandas per mingar, per so que hi trobessas alcus deliechs. E sabes per que hiest vencut per glotonia? per so quar trobas los deliechs que as uzatz ni remembratz mingan e beven. E oblidas los mals e los grans perils qui venen en cors e en arma per trop mingar e per trop beure. E sabes tu per que atrempansa ni abstinensa ni contenensa no te ajuden? per so quar no as forsa contra la temptacio de glotonia ni no as remenbransa de las vertutz dessus dichas qui son agradablas a Diou. Constuma es de home guerrier que li menbra de son enemic abans que sia am luy en la batalha; e sabes per que? Affi que sia be assabentat e aparelhat de combatre, e que no sia sobrepres ni sobdat per luy; donc remembre te de ton enemic, so es de glotonia, ans que sias sadol, e en ayschi no seras sobdat ni vencut per lo demoni qui te vol vencer per aquel pecat. E si tu sabes e voles far aysso, tu no seras ponch (f. 46) coffondut ni caytio ni sosmes a glotonia qui n'a trop sosmes de jos si, los quals fay esser en la ira de Diou e en fioc perdurable. Sapchas que per aquest pechat a mot gran poder en home lo dyable, car quant lo vol del tot aucire, el li cor a la gola, e a penas pueys li pot escapar. E en ayschi pres Adam e Eva en paradis terrenal. Mot desplatz a Dieu que home ame tant son ventre. Dious comanda dejunis e abstinensas, e lo ventre comanda que om minge pro e que hom se umpla be; Dious comanda matti levar, e lo ventre di : « Trop soy ples car trop sopiey arcer, e cove me a dormir e a pauzar. » Apres, quant s'es levat ben tart abans que diga sas horas ni fassa re de be, el pessa de son ventre puden e di : « Que poyrem huey mingar ni

trobar de bona sabor?» E apres el di : «Mot era bos lo vis d'arcer; poyrem ne ades aver, car la testa me fay gran mal, e ja no seray garit troque n'aya begut de tot pur.» Aquest pecat mena home a tota paupertat e a tota vergonha, car premieyramen lo fay glot e lo fay tot jorn youre; apres lo fay jogar e luxuriar e degastar (*b*) mal e despendre lo seu; en apres lo fay endeptar e vendre tot quant a, e pueysch endeve ribaut e vay vendre sa mealha a la taverna; e car non a que despendre com solia, endeve layro e arcabot e malfaytor e homicida, e pueys es justiziat e pendut; e aytals escotz fay pagar lo dyable als amixs de lor ventre. Tu deves saber que .v. manieyras son per lasquals pot om pecar per lo pecat de la gola : la premieyra es qui minga davant hora, la seconda es qui minga ses mezura, la tersa qui pren sa vianda glotamen, la quarta qui fay aparelhar sos mingars deliciozamen e trop curiozamen, la sinquena qui fay aparelhar trop de mingars a sobrefluitat.

EXTRAIT D'UN RAPPORT

ADRESSÉ

A SON EXC. M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SUR

LES ÉTUDES MÉDICALES EN ALLEMAGNE,

PAR M. LE DOCTEUR J.-L. PREVOST

DE GENÈVE.

Je n'ai point l'intention de faire ici un exposé complet des études médicales de l'Allemagne ; ce travail serait au-dessus de mes forces, et des personnes plus autorisées que moi ont pu obtenir à cet égard des renseignements plus complets que ceux que j'ai recueillis moi-même. Des travaux étendus ont été publiés sur ce sujet, les détails administratifs que je pourrais donner sont déjà connus par les publications de MM. Jaccoud, Lorain, etc. Mais il est, je crois, certaines imperfections dans le système universitaire de l'Allemagne, sur lesquelles n'ont pas assez insisté les auteurs ci-dessus mentionnés.

Après neuf ans d'études à Paris, j'ai passé de nouveau quelques mois en Allemagne, où j'avais séjourné pendant la première année de mes études médicales. Là je me suis attaché à me rendre compte des avantages et des inconvénients que présente l'Allemagne au point de vue de ces études.

Souvent j'ai admiré les institutions, les méthodes, les ressources académiques de ce pays. Quelquefois aussi j'ai reconnu des défauts et des imperfections dans certains détails.

Je m'efforcerai de signaler les divers points qui m'ont frappe et d'indiquer le parti qu'on pourrait tirer d'institutions assez différentes de celles que possède la France.

C'est surtout de Berlin et de son université, où j'ai séjourné plusieurs mois, que je parlerai ; ce n'est pour ainsi dire qu'en pas-

sant que j'ai pu juger des universités de Bonn, Leipzig, Prague et Vienne.

LES LABORATOIRES.

INSTITUT PATHOLOGIQUE.

Les études cliniques et anatomo-pathologiques sont généralement concentrées, en Allemagne, dans l'hôpital principal de la ville universitaire : à Berlin la *Charité*, à Vienne l'*hôpital général* (*allgemeine Krankenhaus*).

Ces hôpitaux sont assez vastes pour contenir le premier 1,600 malades, et le second près de 3,000.

C'est dans l'un des jardins de ces vastes hôpitaux qu'a été bâti, soit à Berlin, soit à Vienne, l'institut pathologique.

L'institut pathologique de Berlin, décrit avec soin dans l'ouvrage de M. Lorain, n'offre rien de particulier comme architecture et pourrait être construit tout autrement. C'est le laboratoire dans lequel se font tous les travaux anatomo-pathologiques (nécropsies, histologie et physiologie pathologique, chimie physiologique); c'est là que se font les cours de M. Virchow et de ses assistants.

Le bâtiment contient un musée d'anatomie pathologique, où sont placées les pièces conservées, servant dans certains cas aux démonstrations des cours.

A Vienne, l'institut pathologique est plus vaste que celui de Berlin; dans d'autres universités, au contraire, cet établissement est beaucoup plus petit et a souvent été établi dans un bâtiment qui, n'ayant point été construit dans ce but, ne répond pas aux conditions voulues.

Mais je n'insisterai pas sur ce point, qui m'entraînerait à l'énumération de bien des détails d'architecture, qui ne se comprendraient qu'en ayant des plans sous les yeux. Mon but est simplement d'examiner la manière dont se font les travaux anatomo-pathologiques, les avantages et les inconvénients qu'ils présentent, tels qu'ils sont institués en Allemagne. Une même organisation règne dans toutes les universités allemandes.

En été, tous les sujets morts[1] dans la *Charité*, et en hiver tous

[1] A Berlin et dans le reste de l'Allemagne, si je suis bien informé, les parents d'un malade mort à l'hôpital académique ne peuvent s'opposer à l'autopsie; en payant l'enterrement ils empêchent simplement la dissection. Il est remarquable

les sujets morts dans les services de clinique (les autres étant abandonnés aux dissections), sont nécropsiés par le professeur d'anatomie pathologique, ou par ses assistants. En effet, aucun des médecins de la *Charité* ne pratique de nécropsies, elles sont de droit réservées au professeur d'anatomie pathologique. Le professeur de clinique, les médecins des autres services de la *Charité*, qui ne sont pas affectés à la clinique, peuvent assister aux nécropsies, mais ne peuvent les pratiquer eux-mêmes.

L'autopsie pratiquée par le professeur ou par l'un de ses assistants est dictée à l'un des élèves, qui l'inscrit sur un cahier destiné à cet usage.

Ordinairement un élève du service dans lequel est décédé le sujet assiste à l'autopsie, et écrit aussi sur le cahier clinique, dans lequel sont réunies les observations des malades, la dictée de l'anatomo-pathologiste.

A Berlin, ces autopsies sont détaillées et faites avec un grand soin, c'est même un trait original de cette école, et les moindres altérations sont examinées et décrites.

L'autopsie terminée, l'anatomo-pathologiste résume en quelques mots les altérations et fait inscrire sur l'observation le diagnostic anatomique, c'est à-dire la cause de la mort.

Les pièces anatomiques recueillies dans ces autopsies servent à ce que l'on nomme le cours de *démonstrations*. Le cours de démonstrations de M. Virchow a lieu trois fois la semaine et dure chaque fois deux heures. Une des séances est destinée à enseigner aux élèves à pratiquer les autopsies, ce qu'ils font sous les yeux et sous les directions du maître. Mais le nombre des élèves est trop grand pour que ces deux heures par semaine soient suffisantes pour donner à chacun l'habitude des autopsies; en dehors de ce temps ce sont toujours, en effet, les assistants qui opèrent.

Dans les deux autres séances, le professeur décrit les pièces anatomiques recueillies dans les nombreuses autopsies pratiquées dans l'institut. Habituellement il choisit une matière qu'il développe plus que les autres. Souvent plusieurs degrés de la même affection étant réunis en même temps comme exemples, sur la table, le professeur peut décrire et montrer aux élèves la marche anato-

qu'à Berlin, au lieu de s'opposer, comme cela arrive souvent en France, à l'autopsie, les familles seraient plutôt portées à l'exiger si on négligeait de la faire.

mique de la maladie à ses diverses périodes. Les pièces circulent à la ronde sur des tables autour desquelles sont assis les auditeurs. Ces pièces sont fort nombreuses, et l'abondance de ces matériaux permet au professeur de montrer en fort peu de temps toutes les altérations morbides les plus fréquentes.

Le professeur d'anatomie pathologique fait non-seulement ces cours de démonstrations, mais encore des cours d'anatomie pathologique théorique. Le temps que M. Virchow consacre chaque semaine à ses cours s'élève au chiffre de dix-huit heures, sans compter celles qu'il emploie à donner, avec empressement, des directions aux élèves inscrits pour les travaux du laboratoire.

Une salle de l'institut est en effet consacrée aux recherches histologiques. Les places y sont limitées, et les personnes qui désirent y travailler doivent s'inscrire d'avance et se fournir des objets nécessaires à leurs travaux (microscopes, etc.). Chaque élève y possède un casier fermant à clef, dans lequel il peut serrer ses instruments.

Cette salle peut contenir quinze à vingt élèves environ; ce sont rarement des étudiants, ce sont plutôt des docteurs désireux de perfectionner leurs études sous la direction de M. Virchow lui-même ou de ses assistants. On comprend que les nombreuses nécropsies qui se font dans l'institut leur fournissent de constants sujets d'études. Ils peuvent, en outre, se procurer (à leurs frais) des lapins, des chiens et autres animaux pour leurs expériences et pour leurs recherches de physiologie pathologique.

Au premier étage de l'institut est un laboratoire de chimie physiologique, dirigé par un des assistants de M. Virchow. Cette branche spéciale de la chimie n'est nulle part encore l'objet d'une chaire spéciale, mais elle est en projet soit à Berlin, soit à Vienne. Ce laboratoire peut contenir environ une dizaine d'élèves.

Nous voyons donc que l'institut pathologique sert non-seulement à pratiquer les autopsies, mais encore à faire des recherches d'histologie pathologique, de physiologie pathologique et de chimie physiologique.

C'est là que se font tous les cours concernant l'anatomie pathologique, soit par le professeur ordinaire, soit par ses assistants, soit par des professeurs extraordinaires et des privatdocenten.

Cette organisation paraît au premier abord réunir toutes les conditions désirables.

En effet : 1° on y trouve un système de contrôle des diagnostics faits par les cliniciens.

2° Les autopsies sont faites par des spécialistes qui acquièrent ainsi une grande habitude et des connaissances anatomo-pathologiques étendues.

3° Des matériaux fort nombreux sont réunis en un même lieu, et ceux qui veulent se livrer à une investigation quelconque peuvent trouver là une mine féconde d'observations.

Des travaux importants en anatomie pathologique sont sortis des instituts pathologiques depuis qu'ils ont été fondés; celui de Berlin en a fourni plus que tout autre.

Cette institution a été propagée dans toute l'Allemagne; tout en l'admirant, je dois en signaler quelques inconvénients.

Une nécropsie peut être utile à plusieurs titres :

1° Elle peut éclairer, confirmer, infirmer un diagnostic.

2° Elle sert à étudier les altérations morbides des organes. Par l'examen d'un grand nombre de pièces l'anatomo-pathologiste parviendra à saisir la marche de l'altération anatomique et ses divers degrés.

Or, l'anatomo-pathologiste pur s'occupe fort peu du premier point. L'altération anatomique, considérée par rapport à l'organisme vivant, finit infailliblement par l'intéresser moins; c'est là cependant le point important pour le clinicien et le physiologiste.

Que d'autopsies ne peuvent être faites, avec un fruit réel, que par celui qui a suivi pas à pas l'évolution de la maladie! Que de cas n'offrent qu'un intérêt fort médiocre pour celui qui n'a pas connu le malade, et qui n'a devant lui qu'un cadavre, qu'un sujet!

Il est par exemple un grand nombre d'altérations du système nerveux qui sont pour le médecin, qui a pu suivre la maladie et l'évolution des symptômes, de véritables expériences physiologiques. Pour l'anatomo-pathologiste, au contraire, ces autopsies ne seront que le degré plus ou moins avancé d'une altération anatomique qu'il a pu souvent étudier à fond, et qui n'offre plus par elle-même le même intérêt que pour le médecin physiologiste.

On me répondra que le clinicien peut assister à la nécropsie, qu'il peut prendre connaissance du résultat de l'autopsie et des notes dictées par l'anatomo-pathologiste, qu'il peut même demander à présenter quelques-unes des pièces à sa clinique.

Mais je répondrai que fort souvent le clinicien ne peut attendre

le moment où l'autopsie du sujet qui l'intéresse sera faite. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, combien de sujets de jalousie, de querelle surgissent et viennent souvent au détriment de la science troubler l'harmonie qu'il serait désirable de voir toujours régner entre les professeurs et entre les médecins d'un même hôpital.

Un système qui, avec un parfait accord entre les divers professeurs, serait excellent, peut, dans certains cas, devenir déplorable et engendrer des tiraillements et même des haines très-nuisibles à la science.

Je prends un exemple. Je suppose le clinicien et l'anatomo-pathologiste en mauvaise intelligence entre eux; à qui appartiendront ces observations nombreuses, scindées entre la clinique et l'anatomie pathologique? Comment pourront-elles sortir bien nettes et ne pas être plus ou moins influencées par le désaccord existant entre les deux branches médicales?

De fait, l'observation clinique appartient au clinicien, qui peut aussi faire présenter les pièces anatomiques à sa clinique, mais ces pièces appartiennent à l'anatomo-pathologiste et le clinicien n'a pas le droit de les couper avant qu'elles n'aient été présentées au cours de démonstrations, c'est-à-dire, souvent, avant qu'elles ne soient en pleine putréfaction.

Si j'entre dans ces détails, qui peuvent paraître minutieux, c'est d'abord parce que je les crois plus importants qu'ils ne paraissent, et qu'ils font ressortir nettement un des vices du système d'étude pratiqué en Allemagne, vice qui réside dans l'exagération des spécialités; c'est ensuite parce que je crois pouvoir indiquer le remède à y apporter.

Il y aurait avantage, ce me semble, à ce que les cliniciens et leurs assistants pratiquassent eux-mêmes les autopsies, le vrai rôle de l'anatomo-pathologiste étant d'examiner les pièces séparées du cadavre.

Il est d'usage à Paris que des professeurs de clinique, que des médecins des hôpitaux demandent l'avis de tel ou tel anatomo-pathologiste plus versé qu'eux dans l'étude des altérations des organes et de l'histologie; pourquoi ne pas favoriser cet usage au lieu de lui apporter des entraves? Ce n'est, en effet, que contre les règlements, ou avec de grandes difficultés et en ayant à lutter contre une foule d'obstacles, que l'on peut à Paris sortir une pièce anatomique de la salle d'autopsies pour la transporter dans le labora-

toire de l'anatomo-pathologiste. On enraye ainsi une source d'étude et d'instruction que les Allemands savent, au contraire, favoriser et favorisent même à l'excès, comme je l'ai montré plus haut.

On pourrait, dans un hôpital ou dans le voisinage d'un des grands hôpitaux, plus spécialement que les autres destiné aux études universitaires, établir le laboratoire du professeur d'anatomie pathologique. Ce professeur pourrait ainsi être facilement consulté dans les cas d'autopsies intéressantes et difficiles. Les pièces anatomiques seraient facilement transportées dans son laboratoire; il les examinerait avec ses élèves, et elles fourniraient le sujet d'un cours démonstratif. Ces pièces pourraient aussi, quand elles le mériteraient, être placées dans un musée. On aurait ainsi un institut pathologique, tout en évitant les inconvénients qui existent en Allemagne, et à Berlin en particulier. Favoriser le transport des pièces anatomiques des hôpitaux dans un laboratoire d'anatomie pathologique serait une chose très-utile au développement de la science et n'offrirait pas de grandes difficultés.

Pour l'anatomie pathologique, comme pour les autres branches des sciences médicales, il serait à désirer que le professeur fût à portée de son laboratoire et de son musée, et y fît même ses cours, comme cela est d'usage en Allemagne. C'est là un avantage qui n'existe pas à l'école de médecine de Paris.

Il manquerait, il est vrai, dans la modification que je propose, le contrôle qui existe en Allemagne. Mais ce contrôle est-il bien nécessaire. Ne devons-nous pas supposer au clinicien assez d'honneur et d'amour de la vérité pour penser que, s'il y a lieu, il avouera lui-même ses erreurs? D'ailleurs, l'espèce de lutte qui s'établit ainsi entre cliniciens et anatomo-pathologistes offre à mon avis plus d'inconvénients que d'avantages.

AUTRES LABORATOIRES.

ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, CHIMIE, ETC.

Les inconvénients que j'ai signalés au point de vue des études anatomo-pathologiques et cliniques n'existent pas relativement aux autres branches des sciences médicales. De toutes parts, et surtout en Prusse, de nombreux laboratoires ont été construits, et aucune université ne veut rester en arrière à cet égard. Le gouvernement prussien a eu la sagesse de doter de ces édifices, non-

seulement la capitale, mais encore plusieurs universités moins considérables. D'un autre côté, les villes possèdent souvent en Allemagne des biens propres, qui leur permettent de fournir elles-mêmes à la dépense; c'est ainsi que Leipzig construit aujourd'hui un bel institut physiologique; c'est ainsi que fut construit et qu'est appareillé le laboratoire d'Helmholtz à Heidelberg. Chaque université met sa gloire à devancer ses voisines et cherche à développer chez elle une des branches de la science.

DISSECTIONS.

A Berlin, les dissections sont faites dans un bâtiment splendide, construit entre la *Charité* et l'école vétérinaire.

Ce laboratoire de dissections, construit avec un assez grand luxe, renferme des salles de dissections spacieuses pour le nombre d'élèves auxquels elles sont destinées; un amphithéâtre bien organisé, des cabinets de travail et laboratoires pour le professeur d'anatomie et pour ses aides; un musée, qui est encore, il est vrai, à l'état d'enfance; un laboratoire de chimie, où se font surtout des travaux de chimie physiologique, enfin la morgue et une salle dans laquelle se font devant les élèves des expertises médico-légales. Ce dernier point constitue un exercice pratique fort utile, qui n'est point encore organisé partout et dont les élèves pourraient retirer de grands avantages.

Ce vaste bâtiment n'est ouvert qu'en hiver, sauf quelques salles qui servent en été aux professeurs et à quelques assistants.

Le professeur d'anatomie (M. Reichert), chargé aussi du cours d'histologie, de la direction des travaux d'histologie normale, de l'enseignement de l'embryogénie, professe en été dans l'université. Il a continué, pendant le semestre d'été, à travailler avec ses élèves, comme avant la construction du laboratoire d'anatomie, dans une des salles du musée de zoologie, situé dans le palais de l'université, bâti par Frédéric le Grand.

La disposition des amphithéâtres de dissection varie selon les diverses universités; à cet égard d'ailleurs, les amphithéâtres des hôpitaux de Paris ont peu à envier aux écoles allemandes.

PHYSIOLOGIE.

Les laboratoires de physiologie varient aussi selon les diverses universités. Celui de Berlin, établi dans le palais de l'université,

offre trop peu d'espace. Les animaux en expérience sont entassés, trop à l'étroit et souffrent de l'encombrement. On ne manquera pas d'y apporter incessamment d'utiles modifications. Mais si ce laboratoire est trop restreint, aucun autre ne le surpasse pour la richesse des appareils de tout genre dont il est pourvu; l'électro-physiologie y est en particulier richement représentée. C'est grâce à l'impulsion que lui a donnée son professeur, M. du Bois-Raymond, que ce laboratoire a été enrichi de tous ces appareils. Ils sont généreusement fournis par le budget universitaire sur des bons et sur la demande du professeur, qui les tient sous sa garde. Il est aidé dans cette surveillance par M. le professeur extraordinaire Rosenthal, son assistant. Il va sans dire que ces instruments sont au besoin confiés aux personnes qui travaillent dans le laboratoire.

Ce laboratoire, comme la plupart des autres laboratoires de l'Allemagne, possède une bibliothèque dans laquelle sont réunis les principaux ouvrages et publications périodiques concernant la physiologie. Ces bibliothèques rendent de grands services à l'expérimentateur. C'est là une mesure qui devrait être généralisée dans tous les laboratoires : chacun devrait posséder les livres relatifs à la branche scientifique à laquelle il est destiné, afin que l'expérimentateur ait toujours à sa portée les livres nécessaires à ses investigations.

Le laboratoire de physiologie le plus distingué d'entre tous se construit actuellement à Leipzig sous la direction de M. le professeur Ludwig. Il sera probablement achevé et utilisé dès le semestre prochain. Il renfermera des amphithéâtres, des salles de vivisections, des cellules pour les chiens et les lapins, une écurie pour les chevaux sujets des expériences, enfin un vaste laboratoire de chimie physiologique.

Le professeur, logé dans une des ailes du bâtiment, pourra surveiller les expériences de longue haleine.

CHIMIE ET PHYSIQUE.

Je ne serai pas long au sujet des beaux laboratoires de chimie, installés soit à Berlin, soit à Bonn sur des plans nouveaux et selon les conseils de M. Hofmann; ces laboratoires pourront contenir au moins soixante élèves, et offriront des salles séparées pour les différentes branches d'opérations chimiques.

Les élèves qui fréquentent les laboratoires de chimie se destinent les uns à la pharmacie, d'autres au professorat, d'autres à l'industrie; dans ce dernier groupe se trouvent, m'a-t-on dit, un grand nombre d'étrangers. Quelques médecins y apprennent aussi les manipulations chimiques; mais ils sont en plus petit nombre.

Les laboratoires de physique n'offrent rien de spécial en Allemagne. A Berlin, l'université possède deux laboratoires, qu'elle appareille et qui sont placés chacun dans la demeure privée de ses professeurs, MM. Magnus et Dove.

Je dois ajouter qu'outre ces laboratoires, dépendant de l'université, on en trouve encore qui ne lui appartiennent pas et qui ont été établis soit par d'autres institutions, soit par des particuliers.

Ces nombreuses sources d'études et de travail qu'on rencontre en Allemagne témoignent de l'importance de son développement scientifique. Une tendance générale peut toujours y être reconnue : jusqu'à ce jour on y constate la dissémination des études, l'absence aussi complète que possible de centralisation, et enfin l'étude de *spécialités*. Chaque travailleur s'efforce à ne poursuivre qu'un petit point de la science et de s'y distinguer par quelque découverte nouvelle.

Si j'en excepte les salles de dissections, je puis dire qu'en dehors des cours et des exercices pratiques qui ont lieu sous la direction immédiate du professeur et qui sont suivis à heure fixe par ceux qui s'y sont inscrits, les travaux de laboratoire sont surtout exécutés par des docteurs livrés plus spécialement à une branche d'étude. Les étudiants n'ont guère l'habitude d'y prendre part, une base scientifique et théorique étant nécessaire pour que des travaux originaux soient faits avec fruit.

D'ailleurs les frais de laboratoire sont assez considérables pour rebuter bien des élèves :

Chacun doit payer par semestre, au laboratoire, au moins 4 fréd. d'or (environ 80 francs)[1]; il doit se fournir de certains instruments et ingrédients nécessaires au travail : la verrerie et la plupart des produits chimiques, à l'exception des réactifs, dans les laboratoires de chimie, les animaux dans les laboratoires de physiologie normale et pathologique, etc. etc.

[1] Quelques laboratoires font exception à cette règle généralement adoptée, et les élèves peuvent y travailler gratuitement. Je citerai comme exemples le laboratoire de physiologie de Vienne et l'ancien laboratoire de physiologie de Leipzig.

ÉTUDES CLINIQUES.

Il n'est pas d'usage, en Allemagne comme en France, que les étudiants en médecine fréquentent les cliniques et les hôpitaux avant d'avoir fait au moins deux ou trois ans d'études théoriques.

A certains égards on peut dire qu'un élève se trouve ainsi mieux préparé à examiner un malade et à profiter des leçons du maître quand il a déjà acquis une base théorique.

En France, les règlements universitaires n'exigent pas de stage dans les hôpitaux avant la troisième année d'études : jusque-là l'étudiant est censé n'étudier que les sciences spéciales et la médecine théorique; mais en France l'usage prévaut dans ce cas sur les règlements, et tous les bons élèves fréquentent dès la seconde et même dès la première année de leurs études les salles de malades; ils peuvent ainsi s'initier peu à peu à la connaissance du malade; ils recueillent ainsi une habitude pratique qu'ils sauront mettre à profit plus tard.

C'est une voie qui n'est que fort exceptionnellement suivie en Allemagne; cela provient en grande partie de ce que la fréquentation des salles de malades n'est pas comme en France volontaire, et pour ainsi dire publique. Les études cliniques, comme les études théoriques, sont soumises à des inscriptions pour lesquelles les élèves doivent payer la somme fixée par le règlement, ordinairement 2 frédérics d'or (environ 40 francs) par cours de clinique.

Les sources d'études cliniques qui sont offertes aux étudiants sont moins nombreuses en Allemagne qu'en France. Ils ne peuvent, en effet, fréquenter que les salles de clinique et non, comme en France, tous les hôpitaux. A Berlin, les études cliniques sont réduites à fort peu de chose : 1° un professeur ordinaire (M. Frerichs) de clinique interne, chargé aussi des cours théoriques de pathologie interne; 2° un professeur extraordinaire (M. Traube) chargé de la clinique propædeutique (étude de l'auscultation, de la percussion, des signes en général); 3° deux professeurs ordinaires de clinique externe, MM. Juncken et de Langenbeck, chargés aussi de cours théoriques de pathologie externe et des cours de médecine opératoire. M. Langenbeck professe dans l'hôpital royal et non dans la Charité.

Il faut y ajouter l'étude des spécialités, qui est peut-être en plus grand honneur en Allemagne que l'étude de la médecine gé-

nérale. M. Westphal est chargé des cours théoriques et pratiques des maladies nerveuses et mentales réunies dans un des départements de la Charité.

M. de Graefe, longtemps professeur extraordinaire, enseigne l'ophthalmologie dans son institut ophthalmologique, établissement privé appartenant au professeur. En l'honneur du développement que M. de Graefe a donné à cette branche de l'art de guérir, l'université de Berlin l'a élevé depuis quelques années au rang de professeur ordinaire. De nombreux élèves, venant soit de l'étranger, soit des autres parties de l'Allemagne, affluent à Berlin pour suivre les cours et les opérations de ce maître éminent, l'une des célébrités de l'université de Berlin.

L'oculistique est aussi enseignée à Vienne par un professeur ordinaire; dans la plupart des autres universités, au contraire, cette chaire est occupée par un professeur extraordinaire.

Un seul professeur enseigne à Berlin l'art des accouchements et dirige les élèves dans leurs études théoriques et pratiques.

L'étudiant trouve encore une source d'instruction clinique dans des leçons faites par des professeurs extraordinaires et des assistants, ou enfin dans les *policliniques*.

La *policlinique* comprend soit les consultations de l'hôpital académique, soit le traitement à domicile d'un certain nombre de malades.

Ces consultations et ces soins à domicile sont donnés aux malades par les élèves inscrits à la policlinique et dirigés par le professeur (c'est souvent un professeur extraordinaire auquel incombe cette charge). Cette institution a été aussi utilement étendue à la pratique des accouchements. Les élèves sont envoyés en ville pour surveiller les accouchements et doivent, dans les cas embarrassants, prévenir le professeur.

C'est là certainement une grande source d'instruction pratique, mais elle peut difficilement être comparée à celle qui est fournie par la fréquentation régulière d'une salle d'hôpital.

Les élèves en médecine inscrits pour fréquenter les cliniques dès le commencement de leur quatrième année d'études croient généralement qu'un an et demi d'études cliniques suffit pour leur éducation pratique. Les élèves sont interrogés par le professeur et examinent le malade avec lui, ou en sa présence. Une grande variété existe dans le mode d'instituer une clinique et dépend surtout

du professeur. On peut dire cependant, en résumé, qu'il est rare de voir associer en Allemagne, comme en France, la visite au lit du malade à la leçon faite à l'amphithéâtre par le professeur.

En Allemagne, quelques professeurs de clinique font toutes leurs leçons au lit du malade et peuvent ainsi initier l'élève à l'examen du malade; mais l'on en voit malheureusement d'autres ne jamais introduire les élèves dans les salles d'hôpital, faire la visite seuls, ou avec leurs assistants, ou même souvent la faire faire par les assistants et se contenter de faire apporter le malade dans l'amphithéâtre de clinique. Un élève est appelé, examine le malade; s'il n'a pas été chargé de l'examiner avant, le professeur interroge l'élève, puis fait une leçon sur la maladie en question, le traitement est institué, l'opération est faite s'il s'agit d'un cas de chirurgie; le malade est emporté et n'est souvent plus revu par les élèves. Ce n'est point ainsi que l'on peut étudier l'évolution d'une maladie, la cicatrisation d'une plaie! Les étudiants allemands, trop habitués à être dirigés, croient souvent qu'il suffit de suivre les cliniques et les dissertations du professeur pour apprendre l'art d'interroger un malade et de poser un diagnostic.

L'étudiant inscrit aux cliniques est tenu de les suivre et de présenter à la fin du semestre un certificat d'exactitude; ses absences peuvent être remarquées par le professeur, qui appelle au hasard un ou deux élèves pour leur faire examiner devant lui les malades sujets de sa leçon. Mais ces certificats sont facilement octroyés et le contrôle du professeur est loin d'être sévère.

Cette organisation offre, on le voit, une grande analogie avec le stage exigé par la faculté de Paris. Le stage allemand est un peu plus long; les élèves sont plus surveillés qu'en France, et l'étudiant paresseux se trouve, malgré lui, forcé d'apprendre un peu plus en Allemagne qu'en France.

Mais la question ne me paraît pas devoir être envisagée sous ce point de vue. Il ne faut pas considérer l'état dans lequel sont les plus mauvais élèves, ceux qui cherchent à échapper aux règlements et à se soustraire autant que possible aux études; il faut considérer quelles sources d'instruction sont fournies aux meilleurs. Une école supérieure doit en effet augmenter ses sources d'études, faciliter l'instruction des élèves, accroître peut-être la sévérité des examens et la remise des diplômes : mais ce n'est point en réduisant les élèves en médecine à l'état d'écoliers et en

leur ôtant la liberté individuelle et le *self government* qu'on en fera des savants et de bons praticiens. Le système allemand est trop tutélaire.

Nous avons montré plus haut combien, sous le rapport des études de laboratoires, les universités allemandes étaient favorisées. Nous avons montré que les sources de travail fournies ainsi aux étudiants étaient abondantes : sous le rapport de la clinique, il n'en est pas de même, et souvent les étudiants allemands se voient entravés dans leurs études cliniques et ne peuvent acquérir à fin de compte une base pratique suffisamment établie.

Il faut reconnaître qu'à Paris un étudiant qui se limiterait, comme quelques-uns le font, aux études cliniques réglementaires, serait plutôt inférieur à l'étudiant allemand, il aurait une instruction clinique insuffisante.

Mais une institution qui n'existe point en Allemagne compense à Paris les défectuosités universitaires, je veux parler de la libre fréquentation des hôpitaux. Quoique la plupart des hôpitaux soient de droit séparés de l'université, ils constituent en fait la partie originale de l'éducation médicale de Paris, et soutiennent le corps médical à un niveau supérieur au point de vue clinique et pratique.

A Paris, tous les bons élèves concourent à l'externat et cherchent ensuite à devenir internes; ces concours soutiennent une grande émulation entre les élèves et les excitent au travail. Ils leur fournissent une base théorique précieuse; mais ils les empêchent peut-être de suivre les cours aussi assidûment qu'ils ne le feraient sans cela, vu le temps qu'exige la préparation du concours de l'internat. Il n'en est pas moins vrai que les concours sont éminemment utiles lorsque, comme celui de l'internat, ils s'adressent à des jeunes gens. Il en est tout autrement, comme je le montrerai plus loin, des concours plus élevés, tels que ceux de l'agrégation qui paralysent le développement scientifique de l'école de Paris.

Les externes sont fort bien placés dans les hôpitaux pour s'exercer peu à peu sous les yeux d'un maître à l'étude pratique des malades; une responsabilité légère leur est accordée; ils trouvent facilement des directions soit dans le médecin en chef, soit dans les internes, toujours prêts à rendre à leurs jeunes collègues le service qu'ils ont reçu eux-mêmes de leurs prédécesseurs. Les élèves externes et les volontaires peuvent acquérir, s'ils en ont le

désir, dans les hôpitaux de Paris, une instruction clinique que rien ne représente en Allemagne.

Dans les hôpitaux allemands, chaque médecin, chaque professeur a un ou deux assistants, choisis par lui. Ce sont de jeunes docteurs qui peuvent ainsi compléter leurs études. Leur responsabilité est plus grande que celle des internes de Paris, car ils peuvent suppléer pendant un certain temps le médecin absent, et le soin de l'examen des malades et des visites leur est beaucoup plus souvent abandonné qu'en France, où le chef de service tient généralement à remplir lui-même ce devoir. Les attributions des assistants se rapprochent par conséquent davantage de celles des chefs de clinique de Paris. Les assistants choisis par le professeur conservent leurs fonctions pendant deux et quelquefois quatre ans, mais sont fixés dans le même service et ne peuvent généraliser, comme les internes des hôpitaux de Paris, leurs connaissances médicales.

Des élèves remplissent aussi, dans les hôpitaux, le rôle des externes de Paris et sont nommés aides-médecins (*Unter-Aerzte*). Mais ce sont aussi des élèves privilégiés. Ceux qui remplissent ces fonctions dans la Charité de Berlin font tous partie de ce que l'on nomme la *pépinière,* ou école des médecins militaires qui se sont engagés à servir pendant dix ans, et dont l'État paye les frais d'études. Ces élèves, tous militaires, sont placés pendant un an comme *pratiquants* dans la Charité, six mois en médecine, six mois en chirurgie, et sont soumis à un régime militaire dans lequel on ne leur épargne que l'uniforme.

Ces élèves *pratiquants* sont chargés de certains pansements; ce sont ceux qui inscrivent sur leur cahier les prescriptions du chef et surveillent la distribution des médicaments : ils prennent les observations cliniques qui leur sont en grande partie dictées par le chef ou son assistant. Quant aux autres élèves, les salles ne leur sont ouvertes qu'en présence du professeur. J'ai dit que certains professeurs n'y conduisent même jamais leurs élèves.

Quelques élèves peuvent aussi obtenir des places de *famuli,* c'est-à-dire d'aides; mais fort peu s'inscrivent, ces places sont d'ailleurs limitées.

Dans d'autres universités que Berlin, les *pratiquants* sont les élèves inscrits à la clinique, ils sont divisés en plusieurs classes, les malades leur sont distribués et ils peuvent ainsi, mieux qu'à

Berlin, perfectionner leurs études pratiques; dans la capitale ce privilége est abandonné aux militaires. Dans les services qui ne sont pas affectés à la clinique, et dans les autres hôpitaux que l'hôpital académique, les médecins en chef sont assistés par de jeunes docteurs nommés aussi *assistants;* mais il n'est pas d'usage d'y admettre les étudiants en médecine, comme cela se fait à Paris et dans le reste de la France. L'Allemagne perd ainsi une foule de matériaux cliniques très-utiles.

Les services de clinique ayant le privilége de choisir parmi tous les malades de l'hôpital ceux qui peuvent le mieux convenir à la clinique, il en résulte que ces services sont ainsi fournis de malades de choix; il s'y établit une activité exceptionnelle favorable à l'enseignement.

AUTRES COURS.

Je ne parlerai pas des autres cours universitaires, tels que ceux de thérapeutique, matière médicale, médecine légale, sciences générales, etc. qui ne présentent rien de spécial en Allemagne et qui sont généralement l'objet de chaires ordinaires.

PROFESSEURS.

Chaque professeur choisit dès le début de sa carrière sa spécialité, dont il ne sort pas comme en France, où la permutation de chaire est chose fréquente. Tout tend en Allemagne à spécialiser les études, chacun cherche à concentrer ses efforts pour un but limité et à exceller dans un champ d'études restreint. A ce point de vue l'Allemagne exagère peut-être et tombe dans un excès dont elle sera obligée tôt ou tard de revenir.

Les professeurs ordinaires seuls reçoivent de l'université un traitement fixe qui, ajouté au produit des cours et des travaux de laboratoire payés par les élèves, constitue un revenu plus élevé que celui des professeurs français.

Le nombre des professeurs ordinaires n'est pas considérable; à Berlin, par exemple, l'école de médecine ne possède actuellement que quatorze professeurs ordinaires.

Ces professeurs font, en général, au moins une heure de cours par jour pendant huit ou neuf mois de l'année; plusieurs, M. Virchow par exemple, dépassent le chiffre énorme de dix-huit

heures[1] par semaine sans compter les heures consacrées à la surveillance des travaux du laboratoire. On pourrait avantageusement pour chaque cours diminuer le nombre des leçons de chaque professeur.

L'université supplée au nombre restreint de ses professeurs ordinaires par la nomination de professeurs extraordinaires et de maîtres particuliers (*Privatdocenten*) qui, sauf dans des cas exceptionnels, ne reçoivent comme traitement que le produit des cours payés par les élèves, car toujours, en Allemagne, l'argent payé par les élèves appartient à celui qui professe. Les professeurs extraordinaires et les privatdocenten font des cours sur des matières très-variées; ils choisissent tantôt des sujets spéciaux sur lesquels ne professent pas les professeurs ordinaires, tantôt le même sujet que le professeur ordinaire, sous la condition toutefois de ne pas faire gratuitement un cours sur le même sujet que le professeur ordinaire. A côté des cours payés, en effet, chaque professeur, tant ordinaire qu'extraordinaire, fait gratuitement un cours d'une ou deux heures par semaine; ce cours reçoit le nom de *publicum*.

Ce mode d'agir entretient l'émulation des professeurs. Plusieurs cours sont faits sur le même sujet par des professeurs différents, et les élèves peuvent choisir ceux qu'ils suivront; mais réglementairement ils doivent en suivre un certain nombre et produire, à la fin du semestre, des certificats des professeurs. Les certificats délivrés par les professeurs extraordinaires et les privatdocenten ont réglementairement la même valeur que ceux des professeurs ordinaires : mais il est vrai de dire que, dans le choix de ses cours, l'élève n'oublie pas que dans les examens les professeurs ordinaires sont les principaux examinateurs. Comme à Paris, il est malheureusement des cours qui sont suivis uniquement en vue de l'examen que fait passer le professeur.

NOMINATION DU CORPS ENSEIGNANT.

Le corps enseignant de chaque faculté se compose en Allemagne d'un certain nombre de professeurs ordinaires seuls rétribués par l'université, d'un nombre déterminé de professeurs extraordi-

[1] Les dix-huit heures de leçons de M. Virchow constituent quatre cours différents, qui nécessitent chacun une inscription spéciale. L'un de ces cours (deux heures par semaine) est public, tous les autres sont payés.

naires, d'un nombre illimité de privatdocenten, enfin des assistants des divers professeurs, choisis pour quelques années par le professeur, et jouissant, tant qu'ils sont assistants, des prérogatives des privatdocenten. Le plus souvent, d'ailleurs, ils associent les deux titres.

Pour devenir privatdocent et avoir le droit d'enseigner à l'université, le jeune docteur, qui généralement se destine au professorat, doit subir un examen devant les professeurs. Cet examen est considéré comme une simple formalité et n'est point aussi sévère qu'il devrait l'être. Mieux vaudrait la liberté complète, car souvent ce titre est exploité par le charlatanisme.

Les privatdocenten nommés sont tenus de faire des cours et reçoivent le produit de l'inscription des élèves.

Quant aux professeurs ordinaires et aux professeurs extraordinaires, leur nombre est limité; ils représentent à peu près les professeurs et les agrégés de la faculté de Paris. Ce sont les professeurs ordinaires qui sont examinateurs dans les examens, tout en étant aidés et suppléés dans cette charge par les professeurs extraordinaires.

Quand une chaire ordinaire ou extraordinaire est vacante dans une université, le collége des professeurs, après discussion, détermine l'homme qu'il croit convenir le mieux à cette place. C'est tantôt un professeur ordinaire d'une autre université, tantôt un professeur extraordinaire, tantôt un privatdocent. L'université fait des offres, le professeur les discute, les accepte, les refuse: « Nous sommes une vraie marchandise, à chacun selon sa valeur, » me disait un jour un professeur allemand.

Très-généralement le traitement octroyé au professeur lui demeure sans augmentation; c'est là une raison qui engage quelquefois certains professeurs à accepter de nouvelles offres faites par une autre université.

Plus haut je montrais l'avantage que les concours des hôpitaux de Paris offrent quand ils s'adressent à des jeunes gens tels que ceux qui concourent à l'externat ou à l'internat; mais il en est tout autrement quand les concours dépassent cette limite. Les concours d'agrégation, loin de développer ceux qui les subissent, enrayent les productions originales. Certains hommes de talent qui seraient d'excellents professeurs sont incapables de subir cette lutte et

sont surpassés par d'autres qui ne possèdent souvent que des avantages très-superficiels et de nulle valeur.

Bien des concurrents perdent ainsi les plus belles années d'activité dans de vains efforts; bien des hommes qui auraient été fort utiles à la science sont ainsi perdus pour elle.

En France une centralisation déplorable s'est emparée des sciences médicales. Le professeur de province est perdu pour Paris; aussi les jeunes docteurs qui se destinent au professorat et aux études scientifiques aiment-ils mieux végéter longtemps à Paris que d'aller exercer leur activité en province.

En Allemagne, où il n'existe pas de concours et où l'on se garde, jusqu'à présent, de la centralisation scientifique, le jeune homme désireux de devenir professeur, et le professeur d'une petite université qui veut être appelé dans une plus grande, doivent faire leurs preuves et se distinguer par des travaux originaux; ils sont obligés de se faire connaître par des œuvres que l'on peut discuter, examiner et apprécier bien plus sérieusement que les épreuves d'un concours. On voit surgir ainsi en Allemagne une foule de publications; chaque professeur, même dans les plus petites universités, veut publier un journal. C'est là une mine de productions d'où ne sortent pas toujours des travaux irréprochables, mais qui n'en stimule pas moins l'émulation vraiment scientifique. On peut y reconnaître la cause principale du mouvement scientifique allemand.

L'émulation qui s'établit ainsi entre les diverses universités n'est pas moins grande, n'est pas moins fructueuse que celle qui existe entre professeurs. Souvent l'université d'une petite ville est mieux douée, à certains égards, que celle d'une grande. Elle attire quelquefois un plus grand nombre d'élèves pour certaines branches d'études; la petite université donne souvent naissance à des travaux scientifiques d'une valeur tout aussi grande que ceux de la capitale.

Pourquoi n'imiterait-on pas cela en France? Pourquoi ne doterait-on pas telle ou telle université secondaire de riches laboratoires? On donnerait ainsi à ces villes un cachet scientifique qui leur manque. De jeunes professeurs pourraient s'y distinguer et se faire connaître par leurs travaux. Souvent, en effet, les nécessités matérielles de la vie sont un empêchement dans la capitale et seraient moindres en province.

On établirait ainsi, dans les sciences médicales, le véritable concours *scientifique* qui existe en Allemagne. On ne ferait qu'étendre aux études médicales ce qui existe déjà en France dans d'autres branches scientifiques.

ÉTUDIANTS ALLEMANDS.

Muni de son certificat de maturité, qui correspond environ aux deux baccalauréats français, l'étudiant en médecine allemand est immatriculé dans l'université et doit suivre, chaque semestre, un certain nombre de cours. L'inscription à l'université est fort peu coûteuse, les principales dépenses résident dans les cours qui sont payés par l'élève et dont le revenu appartient au professeur. Le prix de chaque cours (les cliniques font partie des cours) est généralement de deux frédérics d'or (environ 40 francs). L'inscription aux études de laboratoire est généralement de quatre frédérics d'or (80 francs environ) par semestre, sans compter les frais de produits chimiques, de verrerie, d'animaux nécessaires aux expériences, etc. Les dépenses de laboratoire deviennent ainsi assez considérables. Cependant, en calculant la dépense que l'élève doit supporter en Allemagne pour être docteur, en s'en tenant strictement aux heures de cours réglementaires et sans prendre part aux travaux de laboratoire, qui ne sont pas exigés, on trouve que cette dépense est analogue à celle que chaque étudiant français doit faire pour être reçu docteur. Peu d'élèves se limitent à ce champ d'études, qui serait insuffisant, en sorte que, généralement parlant, les études médicales sont plus coûteuses en Allemagne qu'en France.

L'élève doit fournir à l'université un certificat de chaque professeur dont il suit le cours. Ces certificats sont généralement octroyés avec la plus grande libéralité, et le contrôle ainsi exercé est plus ou moins illusoire.

Les diverses universités allemandes sont solidaires les unes des autres. Les études commencées dans l'une peuvent se continuer et se terminer dans d'autres. Il est d'usage que les élèves passent d'une université dans l'autre, recherchant chaque année les professeurs et les universités qui leur offriront le plus d'avantages. Commençant généralement par de petites universités, telles que Bonn, Heidelberg, Wurtzburg, etc. ils terminent par les grandes

telles que Berlin, Vienne, Breslau, etc. dont les ressources cliniques peuvent être plus considérables.

C'est dans les premières années que l'étudiant allemand est censé se mettre à même, par des cours théoriques, de suivre les études pratiques et cliniques, que j'aimerais, comme je l'ai dit, voir fréquentées dès le début. Dans la grande majorité des cas, l'étudiant allemand ne commence pas de travail sérieux avant la fin de sa seconde année d'études, c'est-à-dire avant le moment où il associe à ses études théoriques les études pratiques. Jusqu'à ce moment surtout, l'étudiant est constamment détourné par ce que je puis nommer la plaie des universités allemandes, c'est la *corporation*. Je suis loin de blâmer les corporations si elles remplissent un but utile et louable. Mais les corporations d'étudiants allemands cherchent surtout à maintenir des usages que réprouve la civilisation. En Allemagne, les combats ridicules des étudiants tendent surtout à entretenir et à augmenter l'excessive susceptibilité et le fâcheux amour-propre du caractère allemand.

Ne serait-ce pas le ralentissement du goût de l'étudiant pour ces corporations, qui, au bout de deux ou trois années, lui laisse le loisir de se livrer sérieusement à l'étude?

CONCLUSIONS.

Je puis dire, pour me résumer, qu'à mon avis tout le développement des sciences médicales en Allemagne est dominé et dirigé par trois qualités principales que présente l'organisation des études médicales de ce pays :

1° L'Allemagne possède des laboratoires nombreux, bien installés, bien dirigés;

2° L'émulation qui se forme entre les professeurs les pousse à la production de travaux originaux et constitue le concours vraiment scientifique;

3° Enfin l'absence de centralisation scientifique et la solidarité qui existe entre les diverses universités allemandes méritent d'être signalées.

C'est ce dernier point surtout qui me paraît important, c'est là la principale cause du riche développement qu'ont pris, depuis vingt ans, les sciences médicales en Allemagne.



RAPPORT

SUR

L'ÉCLIPSE DE SOLEIL DU 18 AOUT 1868

ADRESSÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PAR M. JANSSEN.

Calcutta, 3 novembre 1868.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, le 19 septembre dernier, pour vous donner des nouvelles sommaires de ma mission. J'adresse aujourd'hui à Votre Excellence un rapport plus complet sur mes observations pendant la grande éclipse du 18 août dernier.

Le paquebot des Messageries impériales qui m'amenait de France m'a débarqué à Madras, le 16 juillet, sur la côte de Coromandel. A Madras, j'ai été reçu par les autorités anglaises avec une grande courtoisie. Lord Napier, gouverneur de la province de Madras, me fit conduire à Masulipatam sur un vapeur de l'État. M. Graham, collecteur-adjoint, fut attaché à ma mission pour aplanir toutes les difficultés que je pourrais rencontrer dans l'intérieur.

Il me restait à choisir ma station.

Si l'on jette les yeux sur une carte de l'éclipse, on voit que la ligne de centralité, après avoir traversé le golfe du Bengale, pénètre sur la côte est du continent indien, à la hauteur de Masulipatam; elle coupe les bouches de la Kistna, traverse de grandes plaines formées par le delta de ce fleuve et s'engage ensuite dans un pays élevé, contenant plusieurs chaînes situées à la frontière de l'État indépendant du Nizzam.

D'après l'ensemble des informations très-nombreuses, recueillies et discutées, je fus conduit à choisir la ville de Guntoor, placée

sur la ligne centrale, à égale distance des montagnes et de la mer; j'évitais ainsi les brumes marines, très-fréquentes à Masulipatam, et les nuages qui couronnent souvent les pics élevés.

Guntoor est une ville indienne assez importante, centre d'un grand commerce de cotons. Ces cotons viennent en majeure partie des États du Nizzam, et passent en Europe par les ports de Cocanada et de Masulipatam. Plusieurs familles de négociants français résident à Guntoor; elles descendent pour la plupart de ces anciennes et nombreuses familles qui, au siècle passé, faisaient fleurir nos belles colonies de l'Inde.

Mon observatoire fut établi chez M. Jules Lefaucheur, qui voulut bien mettre à ma disposition tout le premier étage de sa maison, la plus élevée et la mieux située de Guntoor. Les pièces de ce premier étage communiquaient avec une large terrasse, sur laquelle je fis élever une construction provisoire répondant aux exigences de nos observations.

Mes instruments consistaient en plusieurs grandes lunettes de 6 pouces d'ouverture et un télescope Foucault de 21 centimètres de diamètre [1].

Les lunettes étaient montées sur un même plateau qui les rendait solidaires. Le mouvement général était communiqué par un mécanisme, construit par MM. Brunner frères, qui permettait de suivre le soleil par un simple mouvement de rappel. L'appareil était mûni de chercheurs de 2 pouces et 2 pouces 3/4 d'ouverture, formant eux-mêmes de bonnes lunettes astronomiques.

En analyse spectrale céleste, les chercheurs ont une importance toute particulière : c'est par leur intermédiaire qu'on sait sur quel point précis de l'objet étudié se trouve la fente du spectroscope de la lunette principale. Il importe donc que les fils réticulaires ou, en général, les points de repère placés dans le champ du chercheur soient réglés très-rigoureusement sur la fente de l'appareil spectral. Tous mes soins avaient été apportés pour atteindre ce but capital. Des micromètres spéciaux devaient permettre, en outre, de mesurer rapidement la hauteur et l'angle de position des protubérances. Quant aux spectroscopes adaptés aux grandes lunettes, je les avais choisis de pouvoirs optiques diffé-

[1] Le miroir de ce télescope avait été parabolisé par M. Martin, qui a voulu donner un concours désintéressé à notre expédition.

rents, afin de pouvoir répondre aux diverses exigences des phénomènes de l'éclipse. Enfin tout l'appareil[1] portait, du côté des oculaires, des écrans en toile noire formant chambre obscure et destinés à conserver à la vue toute sa sensibilité.

Indépendamment de ces instruments, consacrés à l'observation principale, j'avais apporté une riche collection de thermomètres d'une grande sensibilité, construits avec talent par M. Baudin[2], des lunettes portatives, des hygromètres, baromètres, etc. Aussi ai-je pu utiliser le bon vouloir de MM. Jules, Arthur et Guillaume Lefaucheur, qui offrirent leur concours pour les observations secondaires. M. Jules Lefaucheur, exercé au maniement du crayon, se chargea du dessin de l'éclipse. Une excellente lunette de 3 pouces, munie de réticules, fut mise à sa disposition; il s'en servit d'avance et s'exerça, sur des représentations artificielles d'éclipses, à reproduire d'une manière rapide et sûre les phénomènes qu'il aurait à représenter. La mesure des températures fut confiée à M. Arthur Lefaucheur, qui devait aussi, au moment de la totalité, par une expérience très-simple de photométrie, nous faire connaître le pouvoir lumineux des protubérances et de l'auréole.

J'étais assisté, dans mes observations propres, par M. Rédier, jeune aspirant au grade d'officier, que M. le commandant du paquebot *l'Impératrice* avait bien voulu mettre à ma disposition. Le concours de M. Rédier, doué d'ailleurs de dispositions heureuses pour les sciences d'observation, m'a été fort utile.

Le temps qui nous resta avant l'éclipse fut employé à des études et des répétitions préliminaires; elles eurent l'avantage de familiariser tout le monde avec le maniement des instruments, et me fournirent l'occasion de nombreux perfectionnements de détail.

L'éclipse approchait, et le temps ne semblait pas devoir nous favoriser. Il pleuvait depuis longtemps sur toute la côte. On considérait ces pluies comme exceptionnelles. Bien heureusement, le

[1] MM. Bardou et Secretan m'avaient obligeamment prêté deux des quatre objectifs de 6 pouces que j'avais avec moi. M. Bardou m'avait fourni la majeure partie des instruments de cet appareil. Je citerai aussi M. Wentzel, pour le talent qu'il montre chaque jour dans le travail de mes prismes.

[2] Parmi ces thermomètres s'en trouvait un construit sur mes indications par M. Baudin, sur le plan des thermomètres différentiels de Walferdin, mais dont le réservoir n'avait pas plus de 1 millimètre de diamètre.

temps se remit peu à peu avant le 18. Le jour de l'éclipse, le soleil parut dès son lever, bien qu'il fût encore dans une couche de vapeurs; il s'en dégagea bientôt, et au moment où nos lunettes nous signalaient le commencement de l'éclipse, il brillait de tout son éclat. Chacun était à son poste. Les observations commencèrent immédiatement.

Pendant les premières phases, quelques légères vapeurs vinrent passer sur le soleil; elles nuisirent à la netteté des mesures thermométriques, mais quand le moment de la totalité approcha, le ciel reprit une pureté suffisante.

Cependant la lumière baissait visiblement; les objets semblaient éclairés par un clair de lune. L'instant décisif approchait, et on l'attendait avec une certaine anxiété; cette anxiété n'ôtait rien à nos facultés; elle les surexcitait plutôt, et d'ailleurs elle se trouvait bien justifiée, et par la grandeur du phénomène que la nature nous préparait, et par le sentiment que les fruits de longs préparatifs et d'un grand voyage allaient dépendre d'une observation de quelques instants.

Bientôt le disque solaire se trouve réduit à une mince faucille lumineuse. On redouble d'attention. Les fentes spectrales de l'appareil de 6 pouces sont rigoureusement tenues en contact avec la portion du limbe lunaire qui va éteindre les derniers rayons solaires, de manière que ces fentes soient amenées par la lune elle-même dans les plus basses régions de l'atmosphère solaire, quand les deux disques seront tangents.

L'obscurité a lieu tout à coup, et les phénomènes spectraux changent aussitôt d'une manière bien remarquable. Deux spectres formés de cinq ou six lignes très-brillantes, rouge, jaune, verte, bleue, violette, occupent le champ spectral et remplacent l'image prismatique solaire qui vient de disparaître. Ces spectres, hauts d'environ une minute, se correspondent raie pour raie; ils sont séparés par un espace obscur où je ne distingue aucune raie brillante sensible.

Le chercheur montre que ces deux spectres sont dus à deux magnifiques protubérances, qui brillent maintenant à droite et à gauche de la ligne des contacts où vient d'avoir eu lieu l'extinction.

L'une d'elles surtout, celle de gauche, est d'une hauteur de plus de trois minutes; elle rappelle la flamme d'un feu de forge, sortant avec force des ouvertures du combustible, poussée par la

violence du vent. La protubérance de droite (bord occidental) présente l'apparence d'un massif de montagnes neigeuses, dont la base reposerait sur le limbe de la lune, et qui seraient éclairées par un soleil couchant. Ces apparences ont été décrites avec soin par M. Jules Lefaucheur; je ferai seulement remarquer, avant de quitter le sujet des protubérances, sur lequel j'aurai à revenir d'une manière spéciale, que l'observation précédente montre immédiatement :

1° La nature gazeuse des protubérances (raies spectrales brillantes);

2° La similitude générale de leur composition chimique (spectre se correspondant raie pour raie);

3° Leur espèce chimique (les raies rouge et bleue de leur spectre n'étaient autres que les raies C et F du spectre solaire caractérisant, comme on sait, le gaz hydrogène).

Je reviens à l'espace obscur qui séparait les deux spectres protubérantiels. On se rappelle qu'au moment de l'obscurité totale les fentes spectrales étaient tangentes aux deux disques solaire et lunaire; elles traversaient donc les régions circumsolaires immédiatement en contact avec la photosphère, régions où la théorie de M. Kirchhoff place l'atmosphère de vapeurs qui produisent par absorption élective les raies obscures du spectre solaire. Cette atmosphère de vapeurs, quand elle brille de sa lumière propre, doit, suivant la même théorie, donner le spectre solaire renversé, c'est-à-dire uniquement formé de raies brillantes. C'est le phénomène que nous attendions, ou du moins que nous cherchions à vérifier, et c'est pour rendre cette vérification décisive que j'avais accumulé tant de précautions. Mais on vient de voir que les protubérances seules donnèrent des spectres positifs ou à raies brillantes. Or, il est bien constant que, si une atmosphère formée des vapeurs de tous les corps qu'on a reconnus dans le soleil existait réellement autour de la photosphère, elle eût donné un spectre au moins aussi brillant que celui des protubérances, formées de gaz beaucoup plus subtils et dès lors moins lumineux. Il faut donc admettre, ou que cette atmosphère n'existe pas, ou que sa hauteur est si faible qu'elle a échappé aux observations.

Je dois dire, au reste, que ce résultat m'a peu surpris. Mes études sur le spectre solaire m'avaient amené à douter de la réalité d'une importante atmosphère autour du soleil, et je suis de

plus en plus porté à admettre que les phénomènes d'absorption élective, rejetés par le grand physicien d'Heidelberg dans une atmosphère extérieure au soleil, ont lieu au sein même de la photosphère, dans les vapeurs où nagent les particules solides et liquides des nuages photosphériques. Cette manière de voir serait non-seulement en harmonie avec la belle théorie que nous devons à M. Faye sur la constitution de la photosphère, mais il semble même qu'elle en découle d'une manière nécessaire.

En résumé, l'éclipse du 18 août a montré, suivant moi, que la constitution du spectre solaire est insuffisamment expliquée par la théorie admise jusqu'ici, et c'est dans le sens indiqué ci-dessus que je propose de la reviser.

Je reviens maintenant aux protubérances.

Pendant l'obscurité totale, je fus extrêmement frappé du vif éclat des raies protubérantielles. La pensée me vint aussitôt qu'il serait possible de les voir en dehors des éclipses; malheureusement le temps, qui se couvrit après le dernier contact, ne me permit de rien tenter pour ce jour-là. Pendant la nuit, la méthode et les moyens d'exécution se formulèrent nettement à mon esprit. Le lendemain 19, levé à trois heures du matin, je fis tout disposer pour les nouvelles observations.

Le soleil se leva très-beau; aussitôt qu'il fut dégagé des plus basses vapeurs de l'horizon, je commençai à l'explorer. Voici comment je procédai. Par le moyen du chercheur de ma grande lunette, je plaçai la fente du spectroscope sur le bord du disque solaire, dans les régions mêmes où, la veille, j'avais observé les protubérances lumineuses. Cette fente, placée en partie sur le disque solaire et en partie en dehors, donnait par conséquent deux spectres : celui du soleil et celui de la région protubérantielle. L'éclat du spectre solaire était une grande difficulté; je la tournai en masquant, dans le spectre solaire, le jaune, le vert et le bleu, les portions les plus brillantes. Toute mon attention était dirigée sur la ligne C, obscure pour le soleil, brillante pour la protubérance, et qui, répondant à une partie moins lumineuse du spectre, devait être beaucoup plus facilement perceptible.

J'étais depuis peu de temps à étudier la région protubérantielle du bord occidental, quand j'aperçus tout à coup une petite raie rouge brillante, de 1 à 2 minutes de hauteur, formant le prolon-

gement rigoureux de la raie obscure C du spectre solaire. En faisant mouvoir la fente du spectroscope, de manière à balayer méthodiquement la région que j'explorais, cette ligne persistait, mais elle se modifiait dans sa longueur et dans l'éclat de ses diverses parties, accusant ainsi une grande variabilité dans la hauteur et dans le pouvoir lumineux des diverses régions de la protubérance.

Cette exploration fut faite à trois reprises différentes, et toujours la ligne brillante apparut dans les mêmes circonstances. M. Rédier, qui m'assistait avec beaucoup de zèle dans cette recherche, la vit comme moi, et bientôt nous pûmes même en prédire l'apparition par la seule connaissance des régions explorées. Peu après, je constatai que la raie brillante F se montrait en même temps que C.

Dans l'après-midi, je revins encore à la région étudiée le matin; les lignes brillantes s'y montrèrent de nouveau, mais elles accusaient de grands changements dans la distribution de la matière protubérantielle : les lignes se fractionnaient quelquefois en tronçons isolés, qui ne se réunissaient pas à la ligne principale, malgré les déplacements de la fente d'exploration. Ce fait indiquait l'existence de nuages isolés, qui s'étaient formés depuis le matin.

Dans la région de la grande protubérance, je trouvai quelques lignes brillantes; mais leur longueur et leur distribution accusaient là aussi de grands changements.

Ainsi se trouvait démontrée la possibilité d'observer les raies des protubérances en dehors des éclipses, et d'y trouver une méthode pour l'étude de ces corps.

Ces premières observations montraient déjà que les coïncidences des raies C et F étaient bien réelles, et, dès lors, que l'hydrogène formait en effet la base de ces matières circumsolaires. Elles établissaient, en outre, la rapidité des changements que ces corps éprouvent, changements qui ne pouvaient être que pressentis pendant les si courtes observations des éclipses.

Les jours suivants, je mis à profit toutes les occasions que pouvait m'offrir l'état du ciel, pour appliquer la nouvelle méthode et la perfectionner, autant du moins que le permettaient les instruments, qui n'avaient pas été construits à ce point de vue tout nouveau.

En suivant avec beaucoup d'attention les lignes protubérantielles, j'ai quelquefois observé qu'elles pénètrent dans les lignes obscures

du spectre solaire, accusant ainsi un prolongement de la protubérance sur le globe solaire lui-même. Ce résultat était facile à prévoir, mais l'interposition de la lune en eût toujours rendu la constatation impossible pendant les éclipses.

Je rapporterai encore ici une observation faite le 4 septembre, par un temps favorable, et qui montra avec quelle rapidité les protubérances se déforment et se déplacent.

A 9 heures 50 minutes, l'exploration du soleil indiquait un amas de matière protubérantielle dans la partie inférieure du disque. Pour en déterminer la figure, je me servis d'une méthode qu'on pourrait appeler chronométrique, parce que le temps y intervient comme élément de mesure.

Dans cette méthode, on place la lunette dans une position fixe, choisie de manière que, par l'effet du mouvement diurne, toutes les parties de la région à explorer viennent successivement se placer devant la fente du spectroscope. On note alors, pour chaque instant déterminé, la longueur et la situation des lignes protubérantielles qui se produisent successivement. Le temps que le disque solaire met à traverser la fente donne la valeur de la seconde en minutes d'arc. Cette donnée, combinée avec la longueur des lignes protubérantielles, estimée suivant la même unité [1], fournit les éléments d'une représentation graphique de la protubérance. L'application de cette méthode à l'étude de la région solaire dont je viens de parler indiquait une protubérance s'étendant sur une longueur d'environ 30 degrés, dont 10 degrés à l'orient du diamètre vertical et 20 degrés à l'occident. Vers l'extrémité de la portion occidentale, un nuage considérable s'élevait à 1 minute 1/2 du globe solaire. Ce nuage, long de plus de 2 minutes, large de 1 minute, s'étendait parallèlement au limbe. Une heure après (10 heures 50 minutes), un nouveau tracé montra que le nuage s'était élevé rapidement, prenant la forme globulaire. Mais les mouvements devinrent bientôt plus rapides encore; car dix minutes après, c'est-à-dire à 11 heures, le globe s'était énormément allongé dans le sens normal au limbe solaire ou perpendiculaire à la première direction. Un petit amas de matière s'en était détaché à la partie inférieure et se trouvait suspendu entre le soleil et

[1] On obtient cette estimation d'une manière facile, en plaçant sur la fente du spectroscope deux fils dont l'écartement, réglé sur le foyer de la lunette collectrice, représente un nombre déterminé de minutes d'arc.

le nuage principal. Le temps, qui se couvrit, ne me permit pas de poursuivre davantage.

Résumons ces observations.

Considérée d'abord dans son principe, la nouvelle méthode repose sur la différence des propriétés spectrales de la lumière des protubérances et de la photosphère. La lumière photosphérique, émanée de particules solides ou liquides incandescentes, est incomparablement plus puissante que celle des protubérances, due à un rayonnement gazeux. Aussi a-t-il été jusqu'ici à peu près impossible d'apercevoir ces protubérances en dehors des éclipses.

Mais on peut renverser les termes de la question, en s'adressant à l'analyse spectrale. En effet, la lumière solaire se distribue par l'analyse dans toute l'étendue du spectre, et, par là, s'affaiblit beaucoup; les protubérances, au contraire, ne fournissent qu'un petit nombre de faisceaux dont l'intensité reste très-comparable aux rayons solaires correspondants. C'est ainsi que les raies protubérantielles sont perçues très-facilement dans un champ spectral, sous le spectre solaire, tandis que les images directes des protubérances sont comme écrasées par la lumière éblouissante de la photosphère.

Une circonstance fort heureuse pour la nouvelle méthode vient s'ajouter à ces données favorables. En effet, les raies lumineuses des protubérances correspondent à des raies obscures du spectre solaire. Il en résulte que non-seulement on les aperçoit plus facilement dans le champ spectral, sur les bords du spectre solaire, mais qu'il est même possible de les voir dans l'intérieur de ce spectre, et par conséquent de suivre la trace des protubérances sur le globe solaire même.

Au point de vue de la détermination de l'espèce chimique, les procédés suivis pendant les éclipses totales comportaient toujours une certaine incertitude : en l'absence de la lumière solaire, on était obligé de recourir à l'intermédiaire des échelles pour fixer la position des raies des protubérances. La nouvelle méthode permet de comparer directement les raies protubérantielles aux raies solaires. Les identifications sont alors absolument certaines.

Au point de vue des résultats obtenus pendant la courte période où elle a été appliquée, la méthode spectro-protubérantielle a permis de constater :

1° Que les protubérances lumineuses observées pendant les éclipses totales appartiennent incontestablement aux régions circumsolaires;

2° Que ces corps sont formés d'hydrogène incandescent et que ce gaz y prédomine, s'il n'en forme la composition exclusive;

3° Que ces corps circumsolaires sont le siége de mouvements dont aucun phénomène terrestre ne peut donner une idée : des amas de matière, dont le volume est plusieurs centaines de fois plus grand que celui de la terre, se déplaçant et changeant complétement de forme dans l'espace de quelques minutes.

Tels sont les principaux résultats obtenus. J'espère que, malgré l'état de ma vue, fatiguée par mes longues études sur la lumière, je pourrai continuer ces travaux. J'aurai l'honneur de vous en soumettre les résultats.

J'ajouterai, en terminant, que j'ai eu l'occasion de poursuivre aussi mes études sur le spectre de la vapeur d'eau. Le climat de l'Inde, très-humide en ce moment, est très-favorable à ces recherches. Je suis conduit à attribuer au spectre de cette vapeur une importance tous les jours plus grande. L'ensemble de mes études, à Paris et ici, me conduit à reconnaître une action élective sur l'ensemble des radiations solaires, depuis les rayons obscurs jusqu'aux rayons ultra-violets, bien que dans le violet l'action élective soit beaucoup plus difficile à constater. Ces études formeront l'objet d'une communication séparée.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux,

Janssen.

PREMIER RAPPORT

SUR LES

RECHERCHES FAITES AU BRITISH MUSEUM

ET AU RECORD OFFICE,

CONCERNANT

LES DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

AU XVIe ET AU XVIIe SIÈCLE,

PAR M. LE COMTE H. DE LA FERRIÈRE,

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Monsieur le Ministre,

A diverses époques, le Gouvernement français a jugé utile de faire faire des recherches dans les diverses collections de l'Angleterre pour y découvrir et copier les documents qui se rattachent à notre propre histoire.

La plus ancienne de ces missions comme date et la plus importante sans contredit est celle qui fut confiée à M. de Brequigny en 1764; il séjourna à Londres deux ans et demi, aidé des six copistes qu'il avait emmenés. Les pièces historiques qu'il a rapportées ont formé la collection qui a gardé son nom. C'est de cette collection que M. Champollion-Figeac a tiré deux volumes pour les *Documents inédits sur l'histoire de France*. Cette publication s'est malheureusement arrêtée à l'année 1515.

M. Francisque Michel, envoyé en 1833 à Londres par M. de Salvandy, s'est livré de préférence à l'étude de l'ancienne littérature de la France. Deux rapports de lui ont paru en 1833 et 1837 et fournissent de précieuses indications sur le moyen âge. Depuis il a publié successivement les chroniques anglo-normandes et la chronique des ducs de Normandie, par Benoît, trouvère du XIIe siècle.

M. Delpit, envoyé également à Londres, nous a donné le résultat de ses recherches. J'y ai relevé la mention de 50 pièces historiques relatives à l'histoire du XVIe siècle.

Tout récemment, M. Paul Meyer, si compétent pour tout ce qui tient à la philologie, a résumé, dans les Archives des missions, ses savantes et curieuses recherches [1]; mais il s'est renfermé dans la littérature du moyen âge.

Brequigny a pris pour point de départ l'année 1066, l'année de la conquête, et s'est arrêté à l'année 1702.

Pour ce long espace de temps, qui comprend près de huit siècles, il a rapporté de Londres 3,127 copies.

Si nous passons aux détails, Brequigny a emprunté à la collection dite *cottonienne* 1486 pièces et quelques-unes seulement à la collection *harléienne*.

Pour nous en tenir au XVIe siècle, sa collection se subdivise ainsi :

Pour le règne de Louis XII, de 1500 à 1515, 60 pièces;

Pour François Ier, 459 pièces ;

Pour Henri II, 15 pièces ;

Pour les trois fils de Catherine de Médicis, 358 pièces;

Enfin, pour Henri IV, de 1589 à 1600, 80 pièces.

Voilà son vrai bilan; mais, depuis la mission de Brequigny, que d'acquisitions, que de donations sont venues accroître les richesses du *British Museum!* C'est un terrain d'alluvion qui reçoit toujours et ne rend rien. Cet exposé m'a semblé indispensable pour dégager le passé de la tâche que j'ai à remplir, et pour bien déterminer le point de départ de mes propres recherches.

La nouvelle mission qui m'est confiée a pour but d'inventorier toutes les pièces historiques qui se rapportent à notre histoire nationale de l'année 1500 à l'année 1610; en d'autres termes, mon travail comprend tout le XVIe siècle et le règne entier de Henri IV.

Afin de ne pas m'exposer à copier des documents déjà recueillis par Brequigny, j'ai fait préalablement le dépouillement, pièce par pièce, de toute la partie du XVIe siècle. Mais je n'avais pas seulement à passer en revue les anciennes collections fouillées par Brequigny pour y glaner tout ce qu'il avait laissé de côté, j'avais encore à rechercher tous les documents que le *British Museum*

[1] Voir t. IV des *Archives des missions*, 2e série.

a pu acquérir depuis Brequigny, ou qui lui sont venus par des donations; puis enfin j'avais à faire le dépouillement d'une collection plus importante, restée en dehors des précédentes recherches, je veux parler de celle des *State papers;* elle doit sa création à la reine Élisabeth qui y a réuni tous les papiers d'État du règne de Henri VIII. Cette immense collection ne remonte pas au delà de l'année 1500, et se subdivise ainsi :

Domestic, c'est-à-dire tout ce qui regarde spécialement l'Angleterre, embrassant la politique et l'administration intérieure du pays;

Foreign, c'est-à-dire tout ce qui concerne les pays étrangers, avec des subdivisions pour chaque État.

Dans la période qui s'étend de 1500 à 1600, la France, à elle seule, compte cent trente-quatre volumes in-folio de 500 à 1,000 pages.

Le premier volume ne remonte pas au delà de l'année 1527.

Le second commence avec l'année 1528.

Sept volumes sont consacrés à la fin du règne de François Ier; sept autres au règne de Henri II.

Les règnes de François II, de Charles IX et de Henri III remplissent à eux seuls quatre-vingt-trois volumes; c'est l'histoire détaillée de nos troubles civils et de nos guerres religieuses.

Enfin, trente volumes sont consacrés au règne de Henri IV, de 1589 à l'année 1600.

A côté de la collection spéciale à la France, il y a celle de chacun des pays voisins; l'on peut y puiser des matériaux pour notre propre histoire, au XVIe siècle.

L'Écosse, dont les destinées ont été si longtemps liées aux nôtres, compte soixante-six volumes, rien que pour le XVIe siècle;

L'Espagne, pour cette même époque, trente-cinq volumes;

Le Portugal, trois volumes, de 1522 à 1560;

Les Flandres, trente-cinq volumes;

Venise, deux volumes à partir de 1487;

La Suisse, un seul volume, de 1544 à 1616;

La Savoie, un volume;

La Russie, deux volumes;

La Suède, deux volumes, mais seulement à partir de l'année 1536;

La Prusse, un volume.

Si du XVIe siècle je passe au XVIIe, le nombre des volumes augmente encore. De l'année 1600 à l'année 1688, j'en ai compté cent soixante-treize, rien que pour la France.

Durant de longues années, il n'était pas permis de faire des recherches dans la collection des *State papers;* aujourd'hui cette interdiction est levée et une vaste salle mise à la disposition des travailleurs.

C'est à la bienveillance de lord Russel que je dois la communication de tous les papiers d'État relatifs à la France. On a fait plus pour moi, on m'a autorisé à travailler dans le propre cabinet de M. Hamilton, employé supérieur des archives, auquel on doit la publication des papiers d'État de l'Irlande; c'était une bonne fortune, car il m'a aidé de son expérience et de ses conseils.

En Angleterre, les révolutions n'ont pas, comme en France, dispersé les archives. Tout a été religieusement conservé, et grâce à cette division par État et par ordre chronologique, on peut suivre pas à pas, jour par jour, la marche des événements [1].

Voici d'abord un certain nombre de lettres de Louis XII adressées à Isabelle de Castille et à Ferdinand d'Aragon.

(11 avril 1498.) Louis XII annonce à Isabelle, reine de Castille, la mort du roi Charles VIII, décédé samedi dernier, vers une heure du soir (écrit à Escures) [2].

Dans une lettre datée du 23 février 1500, il avertit Ferdinand, roi d'Aragon, qu'il a appris, par le sieur de la Guiche, la maladie de la reine Isabelle et sa guérison. Il le remercie de ce qu'il a écrit à ceux de Gênes. — Il espère bientôt les réduire à l'obéissance. — Il lui demande la délivrance des pauvres prisonniers français retenus en ses galères [3].

(Grenoble, avril 1500.) Il annonce au roi Ferdinand l'arrivée de l'évêque de Pamiers qu'il envoie pour certaines affaires de son neveu le duc de Nemours [4].

[1] Depuis mon travail commencé, cette division si simple, si favorable aux recherches, a été remplacée par une autre classification. On a réuni par règne tous les papiers d'État, à leur date et sans distinction de provenance. Désormais, les recherches spéciales exigeront une grande perte de temps et offriront de grandes difficultés.

[2] British Museum. Collection Egerton, vol. 743, fol. 8. (Original signé.)

[3] *Ibid.* fol. 9. (Original signé.)

[4] *Ibid.* fol. 18. (Original signé.)

(Milan, 4 mai 1500.) Il fait part au roi Ferdinand de ses bons succès contre les Vénitiens [1].

(Milan, 10 juillet 1500.) Il écrit au roi Ferdinand pour réclamer un galion appartenant au bâtard de Savoie, et dont il exige la restitution [2].

(Blois, 19 septembre 1506.) Il recommande au roi Ferdinand le comte de Canopse [3].

(13 septembre 1510.) Il fait entendre par son ambassadeur ses intentions au roi d'Aragon et, « quoy qu'on luy aye dict, il espere et attend de luy ayde et amitié, comme d'ung frere loyal on doibt attendre [4]. »

Passons en revue une série de lettres de Louis XII sans date, mais toutes écrites de Blois :

(21 septembre.) Il remercie le roi Ferdinand de vouloir restituer à la famille Caraffa ses biens, châteaux et seigneuries au royaume de Naples [5].

Nous donnons en entier la lettre suivante :

Trés-hault et trés-excellent prince,

Nostre trés-cher et trés-amé frere, cousin et allié, Fernand par la grace de Dieu roy d'Aragon, des deux Siciles et de Jerusalem, Loys par icelle mesme grace roy de France, duc de Milan, seigneur de Gennes, par le gentilhomme vostre faulconnier porteur de ceste, avons receu les lectres que vous avez escriptes, ensemble le beau faulcon blanc que par luy nous avez envoyé; de quoy tant et si affectueusement que faire pouvons vous remercions, car ce nous a esté et est singulierement plaisant tant par la beauté et estrangeté du dict faulcon, que aussy il nous vient de vous et de vostre main; vous priant au surplus nous escripre et faire sçavoir s'il y a chose en nostre royaulme où vous prinsiez plaisir; priant Dieu, nostre trés-cher et trés-amé frere et cousin et allié, qu'il vous veuille tenir en sa trés-saincte et digne garde.

Escript à Bloys, le XXVI[e] jour de septembre.

Vostre bon frere,

LOYS.

ROBERTET [6].

[1] Collection Egerton, vol. 743.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.* fol. 15.

(Blois, 23 février.) Il prie le roi Ferdinand de restituer à Sébastien Riz, fils de Michel Riz, maître des requêtes de son hôtel, ce qui lui appartenait, du chef de son père, au royaume de Naples [1].

(Blois, 28 août.) Il recommande au roi Ferdinand le sieur don Pedro, fils de la comtesse de Saluces, pour lequel la reine avait envoyé devers lui le sieur d'Oigny, et le prie de le pourvoir d'un bon évêché en Castille [2].

(Paris, 28 mars.) Il écrit au roi Ferdinand à l'occasion du mariage de la princesse de Falcone et de son cousin, son grand écuyer; il le prie de parachever le plus tôt possible le mariage [3].

(Plessis-lès-Tours, 27 juillet.) Il demande au roi d'Aragon la libre vente des draps qui se font en Languedoc et ailleurs en France, en considération de ce qu'il a accordé la même franchise à ceux de Perpignan [4].

Citons encore trois dernières lettres de Louis XII à Ferdinand d'Aragon (toutes trois sont autographes).

— Il lui envoie Estienne Petit, trésorier de son épargne, et le prie de le croire entièrement [5].

— Il a reçu ses lettres écrites de Salamanque; il le remercie bien fort des grandes offres qu'il lui fait et le prie de demeurer toujours en ce bon propos.

— Il a connu par ses lettres son bon vouloir; il l'en remercie, promet la réciprocité et charge l'évêque d'Albi de le lui dire.

Viennent ensuite des lettres adressées par Louis XII à Charles d'Amboise, maréchal et amiral de France, son lieutenant général par delà les monts.

(Blois, 5 juillet 1509.) Le roi lui donne avis que l'empereur Maximilien lui demande à emprunter 50,000 écus, lui promettant pour garantie de remettre en ses mains le château de Vérone. Il prie M. de Chaumont de surveiller de près cette affaire, et se plaint de ce qu'on lui emprunte toujours de l'argent [6].

(Blois, 18 juillet 1509.) Le roi renouvelle ses recommanda-

[1] Collection Egerton, vol. 743. (Original signé.)

[2] *Ibid.* (Original signé.) C'est la souche des Faucons de Ris qui ont donné trois présidents au parlement de Normandie.

[3] Collection Egerton, vol. 743, fol. 19. (Original signé.)

[4] *Ibid.* fol. 23. (Original signé.)

[5] *Ibid.* fol. 23. (Original signé.)

[6] *Ibid.* vol. 24,206.

tions au sieur de Chaumont; il l'engage à vivre du mieux qu'il pourra avec les gens de l'empereur, et à se méfier des pratiques et de la malveillance du pape Jules II qui « est deliberé de lui faire le plus de mal possible [1]. »

L'année suivante, nouvelle lettre de Louis XII à M. de Chaumont :

Il lui écrit de Blois (8 février) de bien se garder de se laisser amuser par des pourparlers de la part de l'ennemi; il l'exhorte à surveiller les entreprises du pape et des Vénitiens, « vous advisant, ajoute-t-il, que si vous pouvez rebouter le pape et gaagner la reputation sur luy, il ne fera de ceste année chose qui vaille [2]. »

Voici maintenant quelques lettres d'Anne de Beaujeu, la fille de Louis XI :

(Montbason, 22 mars 1490.) Elle écrit à la reine de Castille qu'elle espère une bonne paix par le moyen de l'ambassadeur qui lui a remis ses lettres; elle s'y emploiera de son mieux [3].

(Bourges, 21 avril 1490.) Elle recommande au roi d'Aragon le sieur d'Avaugour, afin qu'il soit mis en possession de terres et de seigneuries à lui léguées dans le royaume de Naples.

(1500.) Expédition par la chambre des comptes de Moulins des lettres par lesquelles Anne de France, duchesse du Bourbonnois et d'Auvergne, entend parachever l'hôpital Saint-Gilles commencé par le duc, son époux, dans le faubourg de Moulins dit le faubourg d'Allier; le pape a concédé plusieurs pardons à ceux qui le visiteront ou lui donneront de leurs biens; Anne de Beaujeu aumône 50 livres tournois de rente au dit hôpital, laquelle rente sera remise entre les mains des maîtres de la confrérie établie au dit Hôtel-Dieu, et appelée la confrérie de charité [4].

Brequigny a peu laissé derrière lui pour le règne de François Ier; mais il nous reste la ressource de faire quelques emprunts à la collection Egerton.

(8 juin 1521.) Lettre du sieur Aspanos à François Ier; il lui rend compte des opérations faites devant la ville de la Corogne; il ne peut lui donner des nouvelles de Perpignan [5].

[1] Collection Egerton, vol. 24,206.
[2] *Ibid.* vol. 743, fol. 25.
[3] *Ibid.* vol. 743, fol. 25.
[4] *Ibid.* vol. 15, fol. 103.
[5] *Ibid.* vol. 26,512. (Original signé.)

(Rome, 25 juin 1521.) Lettre du sieur de Carpy; il engage François Ier à envoyer sur-le-champ un homme exprès à l'assemblée qui se fait à Calais. Le saint-père est tout plein d'ennui, les affaires du roi sont vues du meilleur œil[1].

Lettre de Charles d'Orléans et de sa sœur Madeleine au grand maître, M. de Montmorency, pour lui recommander Laure Tabourin de la feue reine, oublié en l'État : il leur apprend à danser, et n'a jamais si bien dansé qu'il a fait depuis trois jours; il est bon homme et prend beaucoup de peine pour leur donner plaisir. « Le bailly a dict que vous envoyez de l'argent pour avoir des habillemens, ne l'obliez pas, car nous en avons bien besoing. Le bailly de Troyes m'a dict que le roy demandoit s'il y avoit des raisins à Bloys que les luy envoie.

« Vos bons mary et femme,

« CHARLES, MAGDELENE[2]. »

(1525.) Lettre de Louise de Savoie à Charles-Quint, écrite peu de jours après la bataille de Pavie :

Après avoir entendu la fortune du roi, son fils, elle a loué Dieu de ce qu'il est tombé en mains du prince de ce monde où elle l'aime le mieux, « esperant, ajoute-t-elle, que vostre grandeur ne vous fera point oublier la prochaineté du sang entre luy et vous[3]. »

(Greenwich, 29 avril 1537.) Lettre du cardinal Wolsey au grand maître, M. de Montmorency; il a parlé au roi d'Angleterre de ses pensions et de celles de l'amiral; il l'engage à avoir patience[4].

(Yerre-le-Chasteau, 30 juin 1544.) Lettre de François Ier à M. de Matignon; il l'engage à faire publier dans le pays de Normandie les provisions octroyées pour tirer vins et autres vivres hors du royaume[5].

(1544.) Lettre d'Éléonore, reine de France, à François Ier; elle lui mande que Charles-Quint a témoigné contentement de ce qu'il voulait demeurer en amitié avec lui; il l'assure de sa réciprocité,

[1] Alberto Pio, comte de Carpy, ambassadeur de l'empereur Maximilien à la cour de Rome.

[2] Collection Egerton, *Miscell. Letters,* vol. 10, fol. 53. (Original signé.)

[3] Collection Egerton, vol. 18,741. (Autographe.)

[4] *Ibid.* vol. 12. (Autographe.)

[5] *Ibid.* vol. 5, fol. 1.

et qu'il procurera amitié entre le roi d'Angleterre et lui. Il saura l'intention de l'empereur touchant le mariage de M. d'Orléans, son fils, et fera tout ce qu'il pourra pour son service [1].

(Worms, le 29 juillet 1545.) Lettre de Charles-Quint à François Ier.

Trés-cher et bien amé cousin et allié,

Nous avons receu vos lettres par le premier president de Rouen et entendu ce qu'il nous a dit de vostre part touchant les affaires de nos cousins et cousine les sieurs et dame d'Allebrecht (Albret), et retournant devers vous, n'avons voulu delaisser vous respondre ces deux motz et certifier comme pour vostre respect et l'amitié que nous desirons tenir avec nos ditz cousins et cousine ensuivrons ce que nous luy avons dit.

CHARLES.

Nous sommes amené, par cette lettre de Charles-Quint, à parler de Marguerite d'Angoulême : dès qu'il s'agit d'elle, la curiosité s'éveille, recueille avidement tout ce qui peut éclairer sa vie; il n'y a pas de miette à dédaigner quand il s'agit d'une pareille femme, l'ange gardien, la bonne pensée du roi son frère.

C'est une bonne fortune de pouvoir donner ici quelques lettres de cette princesse, qui viendront se joindre à celles que M. Génin a publiées pour la Société de l'histoire de France.

La première est datée du 15 mai 1528 et adressée au cardinal Wolsey.

Monsieur mon bon frere,

La bonne lectre que vous m'avez escripte me donne occasion de penser que les miennes ne vous sont desplaisantes, qui me fera par elles continuer me ramentavoir et recommander à vostre bonne grace comme à celluy que je tiens le vray moyen du bien de toute la chrestienté et le seur lien de l'amitié des deux princes du monde où elle est plus necessaire pour la conserver; de quoy, suis seure, n'avez besoing d'estre incité, mais loué des effetz dont vous rendez obligés tous ceux de ceste maison dont le sieur de Moreth vous dira toutes nouvelles qui me gardera; remettant le tout sur luy, vous en faire redicte, sinon que Madame [2] m'a commandé ne craindre point à vous escripre que je suis

[1] Collection Egerton, vol. 21,404. (Autographe.)

[2] Louise de Savoie, sa mère.

grosse de quatre mois, ce que je n'ose croire; mais si Dieu me fait tant de grace d'avoir un filz, ce sera pour perpetuer l'affection du roy de Navarre et de moy devers vous, car aprés ma mort je l'auray heritier de l'amour et obligeance que au roy vostre maistre et à vous porte.

La plus que toute vostre bonne sœur et fille,

MARGUERITE [1].

Monsieur de Matignon,

J'ay entendu que madame de Laroche est allée vous voir pour mettre fin à ses affaires, et vous prieray me faire ce plaisir de l'en bientost mettre hors, luy servant de mary et de pere, en sorte qu'elle n'ait affaire qui l'empesche et retarde de venir par devers moy, quant je la manderay; ce que je espere faire bientost, car je l'ay retenue pour l'une de mes saiges femmes. Je suis asseurée que ceste miraculeuse nouvelle vous sera bien agreable comme à celuy que je sçay participera de l'ayse de tous mes bons amys, et, en ce bon endroict, je prieray Nostre Seigneur, Monsieur de Matignon, vous donner le parfaict contentement que vous veudrois desirer.

La toute vostre,

MARGUERITE [2].

Mademoiselle de Caulmont ma mye,

Je ne vous sçaurois dire l'ennuy que j'ay de la paresse de M. de Jarnac et de la longueur qu'il vous tient en ce mariage qui seroit juste occasion de le rompre, si n'estoit que je suis seure que à grant poyne trouveriez-vous jamais belle fille qui vous soit si obeissante ni tant plus selon vostre esprit et de M. de Caulmont vostre filz que vous sera, car je croy que Dieu l'a faite pour vous deux; par quoy, mademoiselle de Caulmont, puisque les choses en sont si avant, je vous vouldrois bien prier et conseiller comme la meilleure amye que vous aurez jamais de vouloir encores attendre pour ung mois seulement, car, à ce que j'ay entendu, M. de Jarnac aura bien trouvé dedans le dit temps l'argent de son premier payement. Je lui escripts une lettre en laquelle je lui declare que si dedans le temps il voit qu'il ne puisse faire son argent, que je vous conseille dés à present prendre party ailleurs, car je suis seure que sans le retardement que je vous ay donné, M. de Caulmont fust maintenant marié. J'espere avoir bientost sa response si, dedans le dit temps, il pourra faire son argent ou non, et s'il me respond qu'il ne le peult faire, je vous

[1] British Museum; Cotonn. Vespas. F. vol. 111, fol. 27. (Autographe.)
[2] Collection Egerton, vol. 9.

donneray à cognoistre que je n'ay point chaumé (cessé) de penser pour vous et M. de Caulmont, lequel ne pourra faillir d'avoir femme qui soit agreable à vous et à luy. Il est vray, si cellui-cy se peult faire, je pense que ce seroit encore celuy qui vous donnera le plus de contentement, qui me fera encores vous prier vouloir attendre pour ung mois dedans lequel nous aurons la response de M. de Jarnac, et je suis seure avec l'aide de Nostre Seigneur que vous trouverez le conseil que je vous donne estre venu de celle qui vous sera à jamais

Vostre meilleure amye,

MARGUERITE [1].

Mademoiselle de Caulmont,

Le juge maige de Perigueux est porteur de la presente; il n'est besoing que je la face plus longue que vous prier le vouloir croire de ce qu'il vous dira de par moy, et vous tient toute asseurée qu'il n'adjoutera ni diminuera rien en ce que je l'ay chargé de vous dire, et quant il iroit pour ung affaire qui me porteroit de tout mon bien, je ne vouldrois lui donner lettre, sinon pour le faire croire, car je me fie totalement en luy; mais pour ce qu'il est impossible que l'on sceut assez dire l'affection que j'ay en l'affaire dont il vous parlera, je mettrai ici que jamais je n'auray patience jusqu'à ce qu'il soit accomply, et ne penseray point estre aymée de ceulx à qui il tiendra, qui sera l'endroit où, suppliant le Createur, mademoiselle de Caulmont, vous donner sa trés-sainte grace. Escript au Mont-de-Marsan, le XVII[e] jour d'aoust.

Vostre bonne amye,

MARGUERITE [2].

Mademoiselle de Caulmont,

Sans l'esperance que j'ay d'aller faire Noel au Mont-de-Marsan, où le roy de Navarre avoit envie de me mener, et n'attendre de jour en jour que le beau temps pour me faire partir, j'eusse bien voulu, pour l'envie que j'ay de vous voir, que vous eussiez fait la feste en cette compagnie; mais le temps a esté si maulvais que je n'ay sceu partir, et si eusse bien craint de vous faire mettre par les chemins, qui sont fort mal aisés et dangereulx. Ce printemps, il fera beau aller, et je espere que nous aurons occasion de nous veoir, car si la feste de vostre filz se fait, comme les propos qui sont convenus m'en donnent bonne esperance, je ne permettray que toutes les bonnes cheres se facent sans moy. Vous verrez, par les lettres de madame la seneschale, ce que luy en a esté

[1] Collection Egerton, *Lett. and. papers*, vol. 9.

[2] Collection Egerton, *Misc. Lett. and papers*, vol. 9, fol. 92.

escript, qui me semble estre si bon commencement, que la fin ne peut prendre que bonne issue; et vous asseure, mademoiselle de Caulmont, que c'est une chose que je desire bien, ainsi que vous dira le porteur que je vous envoie pour vous dire de mes nouvelles et me rapporter des vostres, qui ne seront jamais meilleures que pour vous et vos enfans de tout mon cœur le desire.

La toute vostre,

MARGUERITE [1].

Passons à Henri II : Brequigny, nous l'avons dit tout d'abord, n'a rapporté de Londres que quinze pièces historiques pour un règne de douze ans, durant lequel la couronne d'Angleterre a passé successivement d'Édouard VI à Marie Tudor, et de Marie à Élisabeth; nous allons tenter d'y suppléer, en nous aidant des dépêches des ambassadeurs anglais.

La chasse était la grande occupation de Henri II; la cour menait cette vie errante dont les ambassadeurs vénitiens se plaignent déjà du temps de François Ier. Sir John Masone, l'ambassadeur d'Angleterre, renouvelle les mêmes plaintes : la chasse lui fait perdre ses jours d'audience; il est réduit à suivre le roi de château en château, de forêt en forêt; il trouve pourtant le temps de recueillir les nouvelles du jour. Chemin faisant, il nous raconte les couches de lady Fleming, qui, un instant, disputa Henri II à Diane de Poitiers; puis le renvoi de la mère et de l'enfant en Écosse. Sir John Masone était du voyage de Rouen, en 1550, lorsque Henri II y fit son entrée; il nous en décrit les magnificences, et surtout il n'oublie pas de mentionner les honneurs rendus à la reine d'Écosse, Marie de Guise, venue en France à cette même époque.

L'année suivante, le marquis de Northampton, envoyé extraordinaire d'Édouard VI, vint trouver Henri II en Bretagne; mais auparavant il fut invité à visiter les enfants de France à Blois. Dans une lettre au conseil d'Angleterre, il raconte cette visite : des chevaux lui ont été envoyés pour lui et sa suite; on l'a conduit au château où il a été reçu en grande cérémonie par le gouverneur; puis on l'a amené en présence du dauphin; celui-ci l'a embrassé; il a été également embrassé par le duc d'Orléans et les deux jeunes princesses ses sœurs. Ravi de cet accueil, il ne

[1] Collection Egerton, vol. 9, fol. 33. (Original signé.)

peut s'empêcher de dire qu'il n'a rien vu de plus aimable que cette jeune cour.

C'est à Anet, la résidence de la duchesse de Valentinois, que se traitaient toutes les affaires d'État.

Dans le mois de mars 1553, sir William Pickering y fut reçu par Henri II; il venait offrir la médiation d'Édouard VI entre la France et l'empereur. La réception officielle terminée, il fut conduit dans une splendide galerie, où Diane de Poitiers avait fait préparer une collation; puis la favorite le promena partout, lui montrant avec orgueil les magnificences de cette somptueuse demeure, dont, selon lui, il est impossible de se faire une idée. Nous le croyons sans peine, puisque l'enchanteur était Philibert de l'Orme.

C'est ici que viennent naturellement se placer toutes les lettres de la duchesse de Valentinois. Quelques-unes appartiennent au règne de Charles IX; mais il vaut mieux publier cette correspondance d'ensemble. Aux lettres que possède le *British Museum*, nous joindrons celles que nous avons recueillies dans les archives de Modène [1].

Nous commençons cette nouvelle série par une lettre écrite par Diane de Poitiers à l'un de ses hommes d'affaires, nommé Hautemont; cette lettre fera bien ressortir ce qu'il y avait d'âpre avidité dans cette femme, qui considéra toujours sa beauté comme un capital dont elle fit un placement à long terme. Placées presque en regard des lettres de Marguerite d'Angoulême, les lettres de Diane de Poitiers n'en feront que plus contraste comme sécheresse et froideur de cœur.

Jehan Hautemont,

J'ay receu l'argent que Catherine et vous m'ayez envoié; mettez peyne de vostre cousté de mes autres revenuz, car de celui que m'avez envoié, j'en devois la plus grande partie, ainsi que pouvez veoir par le memoire que je vous envoye. Au demourant, je suis bien ayse de ce que tout mon mesnage se porte bien; faites bien le tout mettre en ordre, car j'ay esperance que je iray faire ung voyage ce mois-ci à Ennet; aultrement ne fauldrez d'aller jusqu'à Paris sçavoir comme mes affaires qui sont là se portent; sçachez si l'homme que sçavez est à son affaire, et me mandez à

[1] Aucune de ces lettres n'a pris place dans le recueil si curieux des *Lettres de Diane de Poitiers*, récemment publié par M. Guiffrey.

quoy fait soings, sans faire semblant que je m'en enquiers. Mandez-moy aussy quel bien il peut avoir et ne faites *semblant à personne au monde du don que le roy m'a faict.* Mandez le plustost que vous pourrez response de ce que je vous mande à motz couverts par la poste ; mais faites diligence et me mandez nouvelles de tous nos autres affaires, priant Dieu vous donner ce que desirez. De Chenonceau, ce XXII septembre.

La toute vostre,

DIANNE de Poytiers [1].

À MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Monsieur,

La suffisance de ce porteur me gardera de vous escrire aultres nouvelles, si n'est que je suys bien fort ayse de ce que j'ay veu que vos afferes se portent beaucoup myeulx qu'elles ne faisoient cy devant, et vous peus asseurer, Monsieur, que ce ne sera jamés si bien que je le souhaitte, et qu'en ce que je cognoitray toucher vostre service, je m'y employeray de byen bon cueur, et come vous cognoytrés par effet quant il vous plera me fere cest honeur. Sur ce, je presenteray mes trés humbles recomendacions à vostre bonne grace, pryant Dieu, Monsieur, vous doner une santé bone et longue vye.

Votre trés-humble et trés-obeissante,

DYANNE de Poytiers [2].

À MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Monsieur,

Je receu les letres qu'il vous a pleu m'escrire, et antandu par ycelle tant de bone volunté que me portés, que je ne saurés assés heumblement remertier, et mesmes de ce que monsieur vostre ambassadeur m'a fet antandre. Je vous suplye de croire que les choses que vous toucheront, je me tiendré heureuse de vous povoir fere servisse ; et pour ce, Monsieur, que vous antanderés par monsieur le cardinal de Lorraine de la bonne volunté du roy, je ne vous en feré longue letre, si n'est vous presanter mes heumbles recomandacions à vostre bonne grasse, comme selle que veult demeurer,

Votre heumble à vous fere servisse,

DIANNE de Poytiers [3].

[1] British Museum. Collection Egerton. (Original signé.)

[2] Archives de Modène.

[3] *Ibid.*

À MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Monsieur,

Je n'ay point voullu perdre l'occasion de ceste despesche sans l'accompagner de ceste presente pour vous remercier toujours, Monsieur, de la bonne souvenance qu'il vous plaist avoir de moy, me faisant part, par toutes les despesches que vous faites par de çà, de vos bonnes nouvelles; vous suppliant, Monsieur, de croyre que n'en departirez jamés à personne qui de meilleur cœur desire vous faire plaisir et service que moy.

Je ay toujours tasché et tascheray le vous monstrer plus par effect que par parolles, me remetant du surplus à ce que vous entendrez par la despesche que presentement vous est envoyé. Je ne vous feray plus long descours que de mes humbles et affectionnés remercimens que je vous supplye, Monsieur, de recevoir dans bon cueur que je prie Dieu, Monsieur, vous donne et santé trés bonne et longue vie.

Votre plus humble obeissante servante,

DIANNE de Poytiers [1].

À MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Monsieur,

Je suys byen ayse que se pourteur, quy vous est sy bon mynystre, s'an va par devers vous pour myeux vous fere antandre la parfete bonne geryson de M. votre fys et le grant deplesir que toute sete compagnye resent de son inconvenyant; car depuys le plus grant jusque au moyndre chescun ont pourtagié grant penne et prynsipallement la magesté du roy, quy fyt byen connestre comme il estyme, s'eytant veu la grande demontranse quy l'an fyt, que sela vous fera sy vous plest pancer et croyre la fiance quy l'a an vous et quy veut heuser (user) vers vous comme de personne syenne, et sy vous plest le prandre de bone part les chouses que tous seux quy se dyse vos parans et vos serviteurs vous conseille, il me samble, Monsieur, que vous ne vous an trouverés mal, comme tous vous bons amys et servyteurs le vous conseille; et vous suplye de croyre de ma part, Monsieur, que an se quy là touche vostre servyse, j'ay jamés fet plus que mon propre, comme vous dira si sufisant pourteur, que je vous suplye de le croire de ma part comme une des personne de ce reaume quy plus partyssype à ce quy vous touche, vous suplyant me tenyr pour

[1] Archives de Modène.

tyelle (telle) an vostre bonne grase, an la quelle il vous plera tenyr pour jamés,

Votre plus heumble à vous fere servise,

DIANNE de Poytiers [1].

À MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Monsieur,

Encores que je ne vous escrive souvent, je vous suplye m'estymer qu'en aucune chose j'aye jamés changé ne dymynué l'afection que j'ay eue et auray toute ma vye de vous fere plesyr et servysse aussy tel que à persone du monde, comme j'ay toujours dit à monsieur votre ambassadeur mesmes, dernyerement à Villiers Costeretz, quy me feit cest honeur de me venir vysyter de vostre part, et come j'ay pryé aussy le conte Teophyle present porteur de vous tesmoigner pour moy, lequel s'en va là pour porter ceste bonne novelle de la paix dont je m'asseure, Monsieur, que vous serez bien ayse. Je prye Dieu qu'yl la veille longtemps maintenyr au contentement de ses deux grands roys et bien universel de la crestienté, et parce que par luy vous serez averty de toutes choses je ne feray cete cy plus longue, si ce n'est de presenter mes trés-humbles recommandations à vos bonne graces, et pryer Dieu qu'il vous donne autant de bonne vie et longue que vous en desyre celle quy demeurera à jamais (1559)

Votre trés-humble et obeissante servante,

DIANNE de Poytiers [2].

À MONSIEUR LE DUC DE FERRARE.

Monsieur,

J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre dont je ne vous sçaurois assés humblement remercier de la bonne souvenance que avez de moy que me faict bien congnoistre que je suis en vostre bonne grace. Ce que je desire bien fort de feire chouse que la puysse toujours meriter, que me sera chouse fort agreable, quand je auray le pouvoir ainsy que je le desire. Ce pourteur m'a faict entendre votre vollunté et pouvés estre asseuré, Monsieur, que en tout ce que je vous pouray fere servise, je le feray du meilleur de mon cueur, ainsy que je vous feray toujours

[1] Archives de Modène.

[2] *Ibid.*

congnoistre en recepuant quelque commandement de vous; que sera la fin, aprés m'estre recommandée bien humblement à vostre bonne grace, pryant le Createur vous doner, Monsieur, trés-bonne et longue vye.

A Paris, ce xxi[e] de juin (1559).

Votre byen humble à vous obeir,

Dianne de Poytiers[1].

À MADAME LA CONNESTABLE.

Madame,

Estant venue en ce lieu pour mon procés, je n'ay pas voulu faillir d'envoier par devers vous pour sçavoir comment vous vous portez, et aussi si avez point sceu des nouvelles de M. le connestable, car l'on tient pour certain en ceste ville que M. de Guise a gagné le pourtereau d'Orleans et aultres forteresses. Je vouldrois bien que Dieu lui feist la grace de venir à bout de toute ceste affaire, pour donner repos et paix à ce pauvre royaulme; et au surplus, Madame, je vous avise que je suis deslogée d'Anet sans trompette, car j'en despartis environ sur les quatre heures du soir, monstée à cheval, ayant la pluie sur le dos jusques à quatre heures du matin, dont je me suis ung peu trouvé mal, mais Dieu mercy ça n'a rien esté et je me porte bien maintenant. Je me delibere de partir de ce lieu aprés demain, et avant je n'ay voulu partir que je n'entende de vos nouvelles, lesquelles je prie Dieu qu'elles soient bonnes, me recommandant de bien bon cœur à vos bonnes graces.

De Paris, ce xi[e] jour de fevrier 1563. (De sa main.) Madame, si avez affaire de mon servyce, commandez et vous serez obeye. Votre trés-heumble à jamais obeissante,

Dianne de Poytiers[2].

À MONSIEUR DE MATIGNON.

Mon cousin,

Vous m'avez fayt grand plaisir de me avoir mandé de vos nouvelles, et ne puis vous fere long discours de celles de par de çà, car je suis en aussi grande peyne de vous en mander, comme vous estes de m'advertir de celles de delà; il me suffit de vous asseurer que là où vous aurez affaire de moy que vous me trouverez toujours à vostre comman-

[1] Archives de Modène.

[2] British Museum. Collection Egerton.

dement d'aussy bon cueur que je prye Dieu, mon cousin, vous donner ce que plus desirez.

De Paris, ce XIX may 1563.

Vostre bonne cousine et amye,

DIANNE de Poytiers [1].

Revenons au règne de Henri II. L'année 1551 fut marquée par un événement dont la portée pouvait être bien grave : nous voulons parler de la fuite du prieur de Capoue, Léon Strozzi; c'était le frère de Pierre Strozzi, qui, plus tard, à la suite de la glorieuse défense de Sienne, devint maréchal de France. Les deux frères étaient les cousins de Catherine de Médicis; tous deux, chassés de Florence, s'étaient attachés au service de la France.

Léon Strozzi commandait les galères du roi, il était rentré avec sa flotte à Toulon, et de là devait se porter à la rencontre de la flotte de Doria. Au moment où on attendait tant de ses services, il quitte son commandement, et avec une seule de ses galères fait voile pour Malte; avant de prendre la fuite, de sa propre autorité il avait fait mettre à mort un certain Jehan Baptiste Corse. Nous avons retrouvé, dans le volume II de la collection Egerton, le rapport du procureur du roi, chargé d'instruire cette ténébreuse affaire. Il ne sera pas sans intérêt d'en donner ici un extrait :

« Le procureur du roy veut et entend prouver que Jehan Baptiste Corse a esté prins et arresté par le prieur de Capoue à Saint-Victor lez Marseille, là où il n'a aucune juridiction. Le prieur l'a fait amener de nuit, lié, garotté, sur l'une de ses galeres, laquelle estoit au port de Marseille, et l'a fait enchaisner en la chambre de pouppe; puis la dite galere sortit du port le matin en suivant et s'en alla au port de Toulon.

« Le dit jour Baptiste Corse a esté tourmenté pour lui faire dire par force ce que bon a semblé au prieur.

« Plus que huit jours aprés, le prieur est retourné à Toulon avec ses galeres, et ung jour aprés il en est sorti et est venu aux isles d'If, là où le dit Jehan Baptiste fut tué d'un coup de poignard qu'on lui porta du costé dextre au costé du flanc, aprés avoir reçu un coup de maillet sur la teste; puis ils prirent deux mascles d'artillerie, les attacherent au col du dit Jehan Baptiste et iceluy jeterent à la mer [2]. »

[1] Collection Egerton, *Miscell. papers.*

[2] British Museum. Collection Egerton, vol. 2.

A la nouvelle de la fuite du prieur de Capoue, Catherine de Médicis éprouva les plus vives inquiétudes : c'est elle qui avait attiré à la cour les deux frères Strozzi; elle en redoutait le contre-coup pour sa propre situation, et, pour apaiser la colère de Henri II, elle ne crut mieux faire que de s'adresser au connétable de Montmorency.

« Mon compere, le grand ennui et desplaisir que j'ay eu de la faulte du prieur est aussi nouveau comme le premier jour, et tant plus je pense à me l'oster, tant plus il m'augmente. J'ay supplyé le roy de me permettre qu'il s'en vienne justifier, non pas qu'il merite que le roy fasse riens pour luy, car il n'y en a pas qui cognoisse plus sa faulte que moy, ni qui lui en veuille plus de mal, mais pour l'amour de son service j'en dis cecy, qu'il s'en vienne justifier, et aprés que le roy en dispose comme il lui plaira; car de moy, vous sçavez, mon compere, de quelle affection j'aime le roy et son service, tant que je n'auray jamais regard qu'à cela, et si je pensois qu'il dust trouver cecy maulvais, j'aimerois mieux estre morte que de l'en supplyer. »

C'est bien là le vrai caractère de Catherine de Médicis : pour se maintenir auprès de Henri II, dans la situation pourtant toute secondaire que Diane de Poitiers lui avait faite, elle était prête à tout sacrifier, parents et amis. Un sourire, une parole affectueuse du maître, c'était toute son ambition; elle fut enfin récompensée de tant d'abnégation : l'année suivante, pour la première fois, elle toucha un instant à ce pouvoir qu'elle convoitait ardemment; elle fut nommée régente, en l'absence du roi allant à l'armée, mais en partage d'autorité avec le cardinal de Bourbon. Nous avons copié, au *British Museum,* quelques lettres d'elle écrites à cette époque; elle y fait preuve d'intelligence et d'activité, multipliant les ordres pour faire rentrer dans les caisses de l'État les sommes que nécessitait la guerre, ayant l'œil ouvert sur toutes les menées de l'étranger. A l'une de ces lettres est jointe la note suivante, que lui fit parvenir L'Aubespine, qui la tenait lui-même d'un agent secret envoyé à Inspruck; cette note mérite d'être citée ici, car elle nous raconte la fuite de Charles-Quint d'Inspruck (23 mai 1552).

« Le jeudi 6 de ce mois, l'empereur et le roy des Romains se sont enfuis d'Inspruck, et sortant ensemble à la minuit hors de leur logis, L'empereur ayant un baston à sa main et le roy des

Romains estant en peu devant l'empereur, se retourna en arriere pour voir quand il viendroit, lequel il vit venir en si pauvre estat, qu'il commença à plorer bien fort et s'en sont enfuis sans ordre, n'ayant ni armée, ni gardes[1]. »

Dans la collection Egerton, nous signalerons un certain nombre de lettres originales et de copies de lettres de Henri II, mais les unes ont été en partie publiées par Ribier dans son excellent recueil, les autres sont déjà en notre possession. Pour l'histoire de ce règne, nous sommes déjà bien riches; Vertot a édité les ambassades de MM. de Noailles, dont les originaux appartiennent aux archives du ministère des affaires étrangères, et tout récemment le regrettable M. Teulet, reprenant la tâche de Vertot, a publié les dépêches de Gilles de Noailles et résumé dans cinq gros volumes les relations politiques de la France et de l'Écosse.

Notre besogne est ainsi en partie simplifiée. Disons pourtant, chemin faisant, que le *British Museum* possède toutes les pièces qui ont rapport au mariage de François, dauphin de France, et de Marie Stuart[2].

On peut y lire le récit du voyage en France des députés du parlement d'Écosse, voyage périlleux, car une tempête dispersa la flotte qui les portait et coula bas plusieurs de leurs vaisseaux. C'est là, parmi ces pièces, que se trouve, à la date du 18 juin 1558, l'acte d'octroi des priviléges accordés aux Écossais par Henri II en faveur du mariage de Marie Stuart[3]; c'est là encore que se trouve la commission donnée par François II et Marie Stuart à Bothwell et deux autres seigneurs, pour s'entendre avec les commissaires anglais à l'effet d'échanger quelques prisonniers.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps au règne de Henri II; nous avons hâte d'arriver à celui d'Élisabeth d'Angleterre. Lorsque nous toucherons à cette époque, les documents inédits deviendront si nombreux, l'intérêt historique si grand, que nous ne pourrons nous défendre d'y consacrer une très-large part; pour relier entre eux tous ces lambeaux recueillis à diverses sources, nous serons obligés de nous faire pour un moment historien.

La paix avait été signée entre la France et l'Angleterre le 12 mars 1559, paix pleine de menaces dans l'avenir; car la promesse illu-

[1] British Museum. Collection Egerton, *Miscell. papers*, vol. 8, fol. 139.

[2] British Museum; Cott. Caligula, B. IX, fol. 33.

[3] *Ibid.* fol. 29.

soire de la restitution de Calais devait tôt ou tard servir de prétexte à de nouveaux conflits. Dans l'acte de ratification du traité conclu séparément avec l'Espagne, le jeune époux de Marie Stuart avait signé ainsi :

« Françoys, par la grace de Dieu roy d'Escosse, d'Angleterre et d'Irlande, dauphin de France. »

De son côté, Marie Stuart avait pris les armes d'Angleterre. L'orgueil d'Élisabeth avait dû en être singulièrement froissé.

De part et d'autre, il y avait déjà bien des causes de haine et de discordes, lorsque la mort de Henri II vint remettre tout en question.

Un nouveau règne commençait : les Guise, dont la sœur gouvernait l'Écosse, devenaient tout-puissants ; ils disposaient de toutes les forces de la France. Élisabeth, prudente et dissimulée, voulut voir venir, étudier la situation, préparer ses menées et ses moyens d'action ; elle se retrancha derrière les protestations de banal regret et de bon vouloir officiel ; on peut en juger par la première lettre qu'elle adressa au nouveau roi François II.

Trés-haut, trés-excellent et trés-puissant prince,

Nostre trés-cher et trés-amé frere et cousin, ayant pleu au Tout-Puissant de prendre à sa misericorde nostre bon frere le roy trés-chrestien, vostre feu pere, nous estant deliberez de nostre part que l'amitié de nagueres commencée ne s'amortie quant et luy, ains qu'elle continue en force et vigueur avecques vous qui lui estiez heritier aussy bien de la couronne que de ses amis, n'avons voulu en sorte quelconque obmettre occasion qui en pust rendre bon tesmoignage de nostre part; pourtant avons ordonné nostre amé et feal conseiller monsieur Trockmorton que comme il y a jà bon temps residé ambassadeur auprés du roy vostre pere, ainsi il continue le mesme auprés de vous, comme personnage qui desjà vous est cogneu ; lequel nous esperons vous rendra entier contentement au bon office que nous lui avons commandé faire auprés de vous, s'il vous plaist l'avoir pour agreable en ceste charge, dont nous vous prions trés-affectueusement de le croire de ce que presentement et durant le temps qu'il y residera, il vous dira et fera entendre de nostre part, tout ainsy que vous feriez nous-mesme ; priant Dieu vous avoir en sa trés-sainte garde [1].

[1] Minute originale. (Record office, *Foreign Elisabeth*, vol. V.)

Voici la réponse que François II fit à cette lettre :

« Il a vu par le sieur de Maises, son pannetier ordinaire, les lettres qu'elle lui a écrites, et entendu par sa bouche la sage et prudente consolation qu'elle lui a adressée de la triste et lamentable fortune avenue en la personne du feu roi; il a bien eu besoin de la visitation de tous ses amis, il la remercie de la sienne, et proteste de son désir d'entretenir d'amicales relations. La confirmation des limites entre l'Angleterre et l'Écosse a été il y a quelque temps envoyée au sieur de Nouailles, son ambassadeur auprès de la reine; si elle n'était pas parvenue, il en fera expédier une autre.

« De Villiers Costeretz, le xxx aoust 1559[1]. »

En France, le nouveau règne avait déplacé toutes les situations : la faveur du connétable de Montmorency n'avait pas survécu à la mort de son maître; mais Élisabeth a des paroles doucereuses pour les disgraciés aussi bien que pour les nouveaux favoris. Le même jour (17 juillet 1559), elle écrit au connétable et au duc de Guise.

Voici d'abord la lettre adressée au connétable :

Trés-cher et trés-amé cousin,

Encores que toutes choses soient sujettes à mutation, touttefois la vraye amitié demeure toujours en son entier, qui nous induit à une disposition telle envers vous que avons toujours eue, et d'avoir la mesme opinion de nous à vostre endroict; s'il y a chose en quoy nous vous puissions faire plaisir, vous vous en tiendrez tout asseuré; comme nostre ambassadeur vous en recitera plus amplement[2].

Maintenant voici ce qu'elle écrit au duc de Guise :

Nostre trés-cher et trés-amé cousin,

Nous esperons que par mutation quelconque ne se changera l'amitié qui est fondée sur raison et honneur dont nous nous tenons tant asseurée, que des aultres aussi nous croyons le mesme; en quoy nous vous prions vous monstrer tel, comme celuy qui par vostre bon ordre et conseil pouvez beaucoup pour procurer l'heritage de nostre feu et trés-cher pere à nostre bon frere et sœur le present roy et royne; vous faisant de nostre

[1] Autographe. (Record office, *Elisabeth foreign*, vol. V.)

[2] Minute originale. (Record office, *State papers, France*, vol. XVIII.)

part bonne asseurance comme plus à plein avons chargé nostre loyal et bien amé serviteur M. de Trockmorton vous declarer[1].

Nous n'avons que la réponse du duc de Guise : elle est froide et mesurée; il remercie la reine de l'avoir fait visiter par le sieur de Mentes; le roi est très-sensible à sa démonstration d'amitié; il n'y aura pas de mutation d'amitié entre les deux royaumes. (De Villiers Costeretz, le 30 aoust 1559[2].)

Élisabeth se donne garde d'oublier la reine mère; a-t-elle deviné en elle la femme avec laquelle il lui faudra compter plus tard? la forme, le ton de la lettre l'indique presque :

Trés-haulte, trés-excellente princesse,

Nous prenons la hardiesse de vous dire au commencement, *si Deus nobiscum qui contra nos*. Pour plusieurs grandes occasions, nous avons grandement desiré vostre vraie conference, laquelle puisque ne se peult faire pour la distance des lieux, encores qu'elle se fait par mutuel accord d'esprit et de bon vouloir, de quoy vous prions aussy asseurement faire vostre compte de nostre part, comme si vous estiez continuellement en nostre compagnie. Nostre loyal M. de Trockmorton vous racontera l'affection que vous portons non-seulement pour le regard du degré du monde, mais aussi pour la vraye confession et sincerité de la religion chrestienne, qui sera l'endroit où prierons le Createur vous maintenir en sa grace et accroistre faveurs de sa sainte parole[3].

Comme il est prudent de tout ménager, il y a aussi une lettre pour le roi de Navarre, dans laquelle elle parle de son désir d'entrer en bonne amitié avec lui.

Élisabeth se montrait toujours très-gracieuse pour tous les Français qui venaient en Angleterre; le fils du connétable, Damville, ayant eu fort à se louer de l'accueil qu'il en avait reçu, voulut lui en témoigner sa reconnaissance; la lettre qu'il écrivit à ce sujet à Trockmorton, l'ambassadeur d'Angleterre, mérite d'être reproduite en entier; elle nous fournit des détails curieux sur le goût d'Élisabeth pour la musique :

[1] Minute originale. (Record office, *State papers, France*, vol. XVIII.)

[2] Original. (Vol. I, *Elisabeth foreign*.)

[3] Record office, *Foreign Elisabeth*, vol. V.

Monsieur de Trockmorton,

Estant dernierement en Angleterre prés la royne, vostre maistresse, je congneus le grand plaisir et delectation qu'elle prenoit pour la diversité des chansons en musique; sur quoy m'estant dés lors proposé la congratuler et lui complaire en cela, et des plus belles que je pourrois recouvrer en France, je vous envoye presentement jusques à une douzaine et des gaillardes que j'ay tirées des violons du roy, qu'elle trouvera à mon opinion fort bonnes et de grand plaisir; que je vous prie bien fort si le trouvez bon luy faire tenir de ma part, estant assez marry que je n'ay eu meilleur moyen de les lui envoyer plus tost pour les empeschemens que j'ay toujours eus depuis mon retour à l'entour du feu roy que Dieu absolve, durant sa blessure, et depuis que moy mesme suis tombé malade d'une fiebvre continue dont je ne suis encore quitte; et davantage je vous prie bien affectueusement faire entendre à la dite royne, vostre maistresse, que le plus grand bien qui me sauroit advenir et que je desirerois autant, est que je m'estimerois trés-heureux de pouvoir me trouver en lieu qui se pust faire paroistre l'extresme affection que je porte à son service, reserve touttefois ce que je dois à mon roy et mon prince naturel, lui presentant mes trés-humbles recommandations à toutes ses infinies bonnes graces, et je prie le Createur qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

D'Ecouen, XIII aoust 1559.

Tous les historiens anglais s'accordent à nous le dire, l'avénement d'Élisabeth fut salué par d'universelles acclamations.

Les Anglais, sans doute, avec leur sens politique, avaient deviné tout d'abord celle qui devait ouvrir à leur nation des voies nouvelles, agrandir leur influence dans l'Europe, et prendre en main la cause du protestantisme qui leur semblait inséparable de leurs propres destinées.

Élisabeth est en avance sur tous les hommes d'État d'Angleterre ses contemporains; ceux qui viendront après elle n'auront qu'à suivre la route qu'elle leur a frayée.

Comme Pierre le Grand, comme Frédéric II, elle a légué ses idées à son peuple. La politique qu'elle inaugurait, et que l'Angleterre n'a que trop bien adoptée, peut se résumer en deux grands traits caractéristiques.

En premier lieu, appel pour la première fois à l'opinion de son peuple, à l'opinion de l'Europe, par un manifeste dirigé contre

la politique de la France : c'est l'esprit d'examen de la réforme appelé sur les propres actes d'un gouvernement.

En second lieu, c'est le droit d'intervention hautement invoqué, d'abord en Écosse, plus tard en France, et érigé en dogme politique.

Ces deux grandes lignes de conduite une fois admises, nous verrons Élisabeth s'y maintenir inflexiblement. Le reste de son règne n'en sera plus que la logique et invariable conséquence.

Les événements qui vont suivre justifieront le jugement que nous ne craignons pas de porter sur sa politique.

Le 3 mars 1560, le conseil privé adresse à Élisabeth une déclaration collective touchant les attentats et les prétentions de la France. François II, Marie Stuart et les Guise y sont représentés comme des ennemis mortels. Il est juste et honorable de prêter aide et assistance aux Écossais et de chasser les Français hors de ce royaume[1].

Dès le 4 janvier dernier, ce résultat avait été prévu par notre habile ambassadeur M. de Noailles. Voici un extrait de sa dépêche apportée par le sieur de Croix :

« La royne d'Angleterre, depuis la venue de Lithington et de Robert Melvin devers elle, a resolu, avec deliberation de son conseil, d'employer toutes ses forces à secourir les rebelles d'Escosse contre le roy et à chasser et bannir tous les François sans toutesfois denonciation de guerre. »

Le traité de Bervick (13 février 1560) entre les lords de la congrégation et Élisabeth donna raison aux appréhensions si clairvoyantes de notre ambassadeur. C'était le dernier coup porté à l'influence française ; l'Écosse était à jamais livrée à l'Angleterre.

Ce fut à ce moment critique que M. de Seurre vint remplacer comme ambassadeur Gilles de Noailles.

Une lettre inédite du cardinal de Lorraine à sa sœur Marie de Guise, en date du 19 février 1560, va bien éclairer la situation :

« Le roi a fait tout ce qu'il a pu pour la secourir; le temps contraire a ramené le marquis d'Elbeuf son frère, et tout son équipage, à Dieppe. Le roi a cherché à empêcher que la reine d'An-

[1] Record office, *State papers, Elisabeth*, vol. II.

gleterre n'entràt en jalousie, afin qu'elle ne se laissàt pas aller à secourir les rebelles d'Écosse; elle a répondu favorablement à l'ambassadeur, mais sous main elle agit — *il y a du poison caché.* — D'accord avec les rebelles, elle empêchera que le roi ne soit roi absolu là bas, empêchant que son frère ni nul autre secours n'y passe; elle a trente navires en mer à cet effet; dans cette situation on ne peut tenter de faire passer son frère; c'est par la voie de la Flandre que cette lettre est portée; il demande une réponse pour être édifié sur les affaires d'Écosse, les préparatifs des Anglais, et leurs moyens de s'opposer au passage des secours. De la prise du château de Lislebourg dépend le succès; si le roi n'écrit point, c'est pour éviter le danger que sa lettre soit prise. Pour sûreté, le double de cette lettre est envoyé par une autre voie.

« De Vendosme. »

Il demande à Marie de Guise par post-scriptum si on peut la secourir par la voie de Dumbarton; il l'engage à faire revenir le sieur de la Brosse par l'Angleterre, afin qu'il les puisse renseigner sur beaucoup de choses[1].

De jour en jour, la situation devenait plus grave; une lettre de l'évêque d'Amiens, Nicolas de Pellevé, nous fait bien connaître l'étendue et les progrès du mal; nous la donnons en entier, malgré sa longueur :

Monseigneur,

Par les despesches du sieur de Montignac et celle que l'on a donnée à Octavian, laquelle il a baillée à ung marinier pour la crainte qu'il avoit, ainsi qu'il nous a mandé de Donbarre, d'estre surpris, j'estime que serez bien averty des affaires de pardeçà, avec ceste despesche : l'on a eu peine d'entretenir les bons par la voie que l'on pensoit leur estre plus agreable et meilleure, et aux aultres l'on a usé de tous moyens possibles pour les separer et leur donner esperance de retourner en la bonne grace de leurs souverains, et ont esté meslés toutes les pratiques dont l'on s'est peu adviser; neantmoins leur malice a toujours esté pardessus, et nommement la demande de veoir les François hors de ce royaulme et demolir le petit Leith : leur repentance suivoit de bien prés le peché, sans la pratique des Anglois qui estoit la seule occasion qui nous mouvoit de les rechercher par doulceur et persuader à l'obeissance, où la reine douairière a usé de tous les remedes, voires jusques à leur en promettre

[1] British Museum; Cott. Caligula, B. IX.

particulierement recompense; et pour faire incliner le duc[1] en cette opinion et le mettre en suspicion de l'aultre part, l'on print occasion de son blanc sceellé qui vous a esté envoyé pour l'induire à se recognoistre, ce qui n'a point esté entendu par l'ambassadeur, encores que on mandast la fin pourquoi on le faisoit. Brief, nous sommes accommodés de toutes conditions de personnes, aux bons leur promettant la justice pour n'estre pas foulés par le retour des grands, et aux aultres, aultres moyens pour les diviser. Je sçay bien qu'il y en a bon nombre de rebelles, mais celluy des bons est aussi bien grand, et vous asseure qu'il y a beaucoup de gens de bien. Il y a des eveschés qui ne sont point gastez et entre autres celui de Ross, pour lequel vous escript la royne. Depuis le bruit de la venue des Anglois, cela a suscité beaucoup d'ennemis et d'envies aux rebelles, et la royne n'a point trouvé mauvais que aulcuns ayent temporisé, qui ne pouvoient resister pour estre auprés de la force des aultres, et lettres particulieres ni proclamations publiques ne defaillent chascun jour. Vous ne jugerez qu'il y eust difference aux villes de France pour le faict de la religion à la façon de Edimbourg, tant à la predication que au service de l'eglise, et qu'on fait toujours continuer parmi les bandes françoises, et monsieur de Martigues y aura reputation en maintenant l'ordre qu'il a commencé, encores que la justice soit trés-necessaire pour cest effet. L'on a toujours retardé toutes choses, attendant le temps plus opportun et mesmes la publication de la citation du duc. Monseigneur, je ne vous eusse dit ce propos attendant la venue de M. de La Brosse vers vous, qui vous en saurra dire toutes choses plus particulierement et mieulx qu'il ne se peult escrire, n'eust esté qu'il m'a semblé par la lettre qu'avez escript à la royne madame vostre sœur et principallement par celle qui nous a esté escripte du costé d'Angleterre, que l'on n'eust point recherché le moyen assez ample de reconciliation des ditz rebelles; nous n'avons rien eu tant devant les yeux que d'eviter toutes les suspicions et moyens qui tendoient à l'ouverture de la guerre, ou si l'on est contraint d'entrer, nous esperons que si l'on est assailly, il y a moyen de se defendre; ce qui est plus necessaire, c'est l'argent pour ne toucher au magazin des vivres. M. de La Brosse vous rendra trop bon compte de la fortification, et semble à ceux qui en peuvent bien juger que avec l'aide de Dieu vous devez en demeurer en repos, comme nous avons fait entendre par l'advis qu'avons envoyé par le sieur de Montignac. La grande despense qu'ilz porteront en Angleterre les ennuiera et la pauvreté qu'ilz en ressentiront les humiliera aussy. La noblesse n'avoit jamais esté si riche, le pays ne peult porter longuement une grande armée, et principallement en ceste saison. M. de La Brosse vous avoit fait requeste pour son nepveu pour ung office de conseiller. Il a donné

[1] Le duc d'Arran.

à entendre que l'expedition n'estoit encore faite, et vous supplie en avoir souvenance. Quant à la santé de la royne madame vostre sœur, elle me semble meilleure qu'elle n'a esté, le cœur et la force lui croissent avec les affaires.

De Edimbourg, le XXVII mars 1560[1].

A la lettre de l'évêque d'Amiens était jointe une lettre de Marie de Lorraine à ses frères ; la voici :

« C'est la quatrième dépêche qu'elle envoie depuis la réception des trois lettres, l'une du 19, l'autre du 23 passé, et l'autre du 27, par lesquelles on lui mande les préparatifs faits pour le passage du marquis d'Elbeuf. Elle a avisé ses frères journellement des déportements de la reine d'Angleterre, des forces qu'elle a sur la frontière et qui augmentent d'heure en heure; rien n'a été oublié pour ramener les rebelles à l'obéissance; la nécessité d'argent est grande; on se maintiendra le plus longtemps qu'on pourra; elle regrette beaucoup que les lettres de l'ambassadeur, la plupart chiffrées, aient été prises[2]. »

Une lettre de M. d'Oysel nous montre à quelle extrémité l'armée française en était venue :

« La nécessité est très-grande parmi nos gens, mais le courage ne faut pas. On leur prête huit ou dix sous par semaine ; au delà de ce temps, force sera d'avoir recours à nos vivres; ils pourront nous faire vivre deux mois : du pain raisonnablement, fort peu de vin et de breuvage du pays ; un peu de chair salée et du poisson. Toutes diligences sont faites pour les fortifications du petit Leith, Il ne reste que deux milliers de poudre sur six envoyés ; de l'artillerie suffisamment pour les places qu'ils tiennent, mais mal montée[3]. »

Que faisaient les Guise pour soutenir leur sœur et détourner Élisabeth de la voie où elle était engagée? Une lettre du cardinal de Lorraine à sa sœur va nous le dire :

« Le roi d'Espagne n'a pu ôter à Élisabeth la jalousie qui la travaille; il lui a fait entendre qu'il ne souffrirait plus qu'elle donnât faveur aux rebelles, ni qu'elle entreprît aucune chose au préjudice des droits et autorité du roi et de la reine votre fille.

[1] Original signé. (British Museum; Cott. Caligula, B. IX, fol. 90.)

[2] Original signé. (British Museum; Cott. Caligula, B. IX.)

[3] *Id. ibid.*

L'évêque de Valence a été lui représenter que le roi ne recherchait que l'obéissance de ses sujets et ferait rentrer ses forces, dès que les choses seraient rétablies; elle a fait passer par son ambassadeur des articles si honteux que nous croyons qu'elle s'assurait bien que nous n'en ferions rien et qu'elle passerait outre à sa délibération. Le roi d'Espagne lui envoie le sieur de Clayon *qui lui parlera de grosses dents,* lui annonçant qu'il entend secourir le roi, ce qui ne nous empêche pas de préparer l'armée du roi; mais elle ne sera prête qu'en juillet. Il envoie 6,000 livres par le porteur. »

C'est ici que le cardinal fait allusion à la conjuration d'Amboise :

« Depuis quinze ou vingt jours aulcuns malheureux ont essayé de mettre à fin une conjuration qu'ilz avoient faite pour tuer le roy, tout cela fondé sur la religion, dont aulcuns des principaux ont esté prins et punis; mais tant plus que nous allons en avant, et plus trouvons-nous que ceste conspiration a longue queue, ayant esté de longue main appuyée par aulcuns grands qui se sont trouvés bien trompés, car Nostre Seigneur a bien sceu defendre sa cause. C'est quasi le mesme train qu'ont pris vos rebelles.

« De Marmoustiers, ce 9 avril 1560 [1]. »

De son côté, François de Guise écrivait à sa sœur le même jour : sa lettre fut interceptée par les Anglais, mais elle reproduit en partie celle du cardinal, et la fin seule mérite d'être citée :

« Si vous voyez les choses au mauvais chemin que nous craignons, le mieulx que vous puissiez faire pour rompre cette furie, c'est d'accorder avec les rebelles, les laissant vivre comme ils sont, pourvu qu'ils demeurent en l'obeissance du roy et de la royne vostre fille, leur donnant esperance que se comportant doulcement en la dite obeissance, vous ferez que l'on retirera de delà cy aprés la plus grande partie des François qui y sont. Il n'y a en cest endroit, Madame, si necessaire à faire que de gagner temps, et ne seroit point mauvais que, pour mieux disposer et advertir vos peuples, vous fassiez par petits livrets publier que les Anglois ont accordé avec les rebelles de les faire reduire en leur obeissance. »

A l'aide de ces diverses lettres nous avons montré à quelles extrémités les affaires d'Écosse se trouvaient réduites.

[1] Original signé. (British Museum; Cott. Caligula, B. IX, f° 97 et 98.)

Abordons la diplomatie et voyons Élisabeth aux prises avec notre nouvel ambassadeur, M. de Seurre. M. Teulet, dans son beau livre *les Relations de la France avec l'Écosse,* a publié un extrait du long factum des lords de la congrégation, factum inspiré par la politique anglaise, invoquant les mêmes griefs, se servant des mêmes armes. Nous allons y joindre quelques extraits des mémoires et répliques échangés des deux côtés.

Élisabeth, dans sa proclamation, dans son appel à l'opinion de l'Europe, avait rejeté sur les Guise toute la responsabilité des événements [1] :

« Tout ne provient que de l'ambitieuse volonté des principaux de la maison de Guise, lesquelz depuis nagueres se sont emparés du gouvernement de la couronne de France, et cela pendant la minorité du roy et de la royne d'Escosse, et à l'exclusion des princes du sang royal auxquelz doibt appartenir le gouvernement du royaulme. »

Ce manifeste, elle le fait lire en place publique, conviant le peuple à son de trompe, elle le fait traduire en français, elle le fait passer et répandre en France, et cela au moment où les passions religieuses étaient en pleine ébullition, où le sang avait déjà coulé.

Voilà ce qu'il faut noter, voilà le côté tout nouveau de cette politique que, la première, elle introduit en Europe.

Pour répondre à ces attaques, le roi se décida à envoyer en mission Monluc, évêque de Valence. Si la reine d'Angleterre le laissait pénétrer jusqu'en Écosse, il était chargé de proposer aux rebelles de rentrer dans l'obéissance, offrant de retirer la plus grande partie de l'armée française [2].

Monluc était un esprit souple, conciliant, assez porté à adopter les opinions nouvelles. Le choix était fait pour plaire à Élisabeth et la ramener à plus de modération ; mais ni lui ni M. de Seurre ne purent obtenir aucune concession. Lorsqu'ils déposèrent entre ses mains leur protestation où ils se plaignaient du scandale donné à l'Europe par ces lectures en place publique d'un manifeste injurieux pour le roi de France, Élisabeth se borna à répondre qu'il

[1] Cette proclamation a été imprimée dans les mémoires de Condé, t. I.

[2] M. Louis Paris a publié, dans les *Négociations sous François II,* le long et curieux récit de la mission de l'évêque de Valence, et nous y renvoyons.

était trop tard, que son armée était entrée en Écosse, et déjà devant Leith [1].

M. de Seurre ne s'en tint pas là : le 20 avril suivant il protesta de nouveau en ces termes :

« La reine d'Angleterre a dressé une forte armée et sur mer et sur terre, comme si elle craignait une invasion en son royaume. Le roi lui a offert d'être arbitre entre lui et les rebelles écossais. Elle a demandé, condition inacceptable, le retour des Français d'Écosse, envoyé une armée sur la frontière; elle a violé le territoire écossais. La mission de l'évêque de Valence, chargé de paroles de paix, de conciliation et d'apaisement, n'a pas réussi à éteindre cette jalousie; celle de M. de Glayon n'a pas empêché la marche des troupes sur la frontière d'Écosse. Il ne reste plus à M. de Seurre qu'à protester au nom de son maître, comme il proteste encore contre l'infraction des traités [2]. »

Élisabeth réplique le jour même : que le dauphin et la reine d'Écosse ont pris le titre de roi et reine d'Angleterre en plusieurs écrits; que partout au logis de la reine d'Écosse les armes d'Angleterre sont ajoutées à celles d'Écosse; elle se plaint de ce qu'on n'a pu trouver un quatrième otage, du mois de mars au mois d'avril suivant, question d'honneur pour sa majesté, violation d'un traité juré; elle récapitule les griefs des Écossais contre l'administration française, le pillage des populations, les riches abbayes données aux Français, la monnaie de France abaissée pour le gain de quelques particuliers et imposée de force [3].

Laissons pour un moment l'Écosse, retournons en arrière et voyons comment, de son côté, procédait en France l'homme de confiance d'Élisabeth, son ambassadeur Trockmorton, le grand agitateur de l'époque. « Il sera bon, écrivait-il à la reine sa maîtresse (le 6 avril 1560), par le moyen des marchands, de répandre la proclamation de votre majesté à travers la Bretagne et la Normandie, afin d'exciter encore plus le peuple contre la maison de Guise [4]. »

Voilà bien un excellent moyen d'agiter le menu peuple; mais il

[1] La protestation de nos ambassadeurs a été imprimée dans le tome I[er] des *Mémoires de Condé*. Nous n'avons pas à la reproduire.

[2] Original signé. (Cott. Caligula, B. IX.)

[3] Minute originale raturée et corrigée. (British Museum; Caligula, B. IX, vol. 19.)

[4] *Kalendar of State papers.*

faut en même temps jeter la division parmi les grands, parmi les princes du sang. Le même jour, Trockmorton envoie au roi de Navarre la proclamation d'Élisabeth et il l'accompagne de cette lettre [1].

Sire,

Ayant receu ces jours passés d'Angleterre une proclamation que la royne ma maistresse a fait publier en son royaulme contenant la declaration de son intention sur l'observation de l'amitié avec ce royaulme et celuy d'Escosse et la raison qui la fait mettre en ceste deffense, j'ay eu aussi charge de par sa majesté de vous la communiquer, ne voulant sa majesté vous celer, Sire, ce qu'elle a fait expedier en cest endroict, et ne voyant aultre moyen d'executer ma dite commission, vostre majesté estant si fort esloignée de ces quartiers, ni entendant aulcune chose de vostre approche, pour n'y plus differer plus longuement, j'ay bien voulu le faire par la presente et avec icelle vous envoyer, Sire, le double de la dite proclamation en françois, comme elle a esté imprimée en Angleterre si comme en anglois; vous osant bien dire au demourant, Sire, que sa majesté n'entend aultre à l'endroict du roy son bon frere ni son royaulme que toute amitié et mutuelle intelligence; ains là où aulcuns maladvisez auront cherché l'agitation de la republique chrestienne, et en particulier machiné nouvelles inventions contre sa majesté, ses pays et royaulme, elle se montrera si vertueuse que, Dieu aidant, sa majesté ne recepvra au moins, ne meritera aulcune blasme, ni deshonneur (la chose bien entendue), d'avoir tellement procedé et ainsi poursuivi jusques à l'execution de ses entreprises dont, Sire, sa majesté vous prie de vouloir juger comme à la verité de la cause, à l'exigence du cas, et à son honneur sur lesquelz tous princes se doivent fonder, appartient, autant que je prie le Tout-Puissant vous avoir en sa sainte et digne garde.

A Amboise, ce 15 avril 1560 [2].

Cette fois la clairvoyance de l'habile diplomate fut en défaut. Il avait mal choisi le moment : la conspiration d'Amboise venait d'échouer, le roi de Navarre avait tout intérêt à ménager les Guise, et, pour déjouer tous les soupçons, il adressa au cardinal de Lorraine la lettre de Trockmorton et la réponse qu'il lui faisait; c'était le meilleur gage de son dévouement. Le cardinal transmit les deux lettres à Trockmorton sans y joindre aucune réflexion. A

[1] *Kalendar of State papers*, 1858-1859, *foreign*, p. 509.

[2] Copie du temps. (Record office, *State papers*, *France*, vol. XVII.)

quoi bon! La lettre du roi de Navarre n'en disait-elle pas assez? La voici :

Monsieur l'ambassadeur,

J'ay receu ce soir une lettre escripte à Amboise, et pour n'avoir aulcune connoissance de vous, je ne puis d'asseurance sçavoir si elle est par vous escripte et à mon adresse ou non; mais ce qui me donne conjecture qu'elle vient de vostre part, c'est que au commencement de vostre lettre vous m'escrivez que vous avez ces jours passés receu d'Angleterre une proclamation que la royne vostre maistresse a fait publier en son royaulme, laquelle aussi vous m'avez envoiée. Je ne puis assez presumer à quelles enseignes, ne à quelle fin, encore que je m'esbahis-je plus du contenu en la dite proclamation; la tournure de laquelle visiblement demonstre que les princes du sang l'ont appelée à leur ayde et secours, et parce que j'ay cest honneur d'estre le premier prince du sang et le plus proche parent du roy mon seigneur, je n'ay peu moins faire que de m'en ressentir, et vous prier, Monsieur l'ambassadeur, faire entendre à la royne vostre maistresse que je n'ay et n'auray jamais d'aultre volonté que celle du roy mon seigneur, chose qui m'est commune avec les aultres princes de vieux sang comme estant tous unanimes en ceste deliberation, qui me fera par vous la prier de nous mettre plus en ses escripts et proclamations, qui ne lui pourront de rien servir et à nous beaucoup nuire et prejudicier pour le soupçon de quelque secrete intelligence qui par là peut naistre et croistre en l'esprit du roy mon seigneur; lequel jusques icy ne nous a donné aulcune occasion de ce faire, mais au contraire s'est toujours accommodé à nous donner et à chacun de nous entier contentement en toutes choses que nous lui avons requises et demandées; et quand aulcun de nous auroit quelquefois argumenté de quelque legere occurence non entierement satisfaite ou contente, comme il peut parfois advenir en une si grande monarchie comme est celle de France, si est que nous ne la vouldrions pourtant pas aller rechercher pour en avoir la raison, mais aurions nostre recours à celuy seul qui a le cœur des rois et reines en sa main et qui les incline où bon lui semble par le conseil de sa seule volonté. En ceste intention et desir, je veux finir aprés avoir prié le Sauveur du monde, Monsieur l'ambassadeur, vous donner ce que bien lui sçaurez demander.

De Pau, ce VIe jour de may 1560. Vostre bon amy,

ANTHOINE[1].

[1] Copie de l'original. (Record office, *State papers, France*, vol. XVII.) A cette occasion, le roi de Navarre écrivit de sa main à François II; cette curieuse lettre, où il proteste de son dévouement, a été imprimée par M. Louis Paris dans les *Négociations sous François II.*

Élisabeth ne se contentait pas des nouvelles fréquentes que lui transmettait son ambassadeur, dont l'activité fiévreuse ne se ralentissait pas; elle avait en outre sur le continent de nombreux espions. Il nous a semblé curieux de citer en entier un rapport d'un de ces agents secrets; il est du 3 mai 1560.

Parti de Jersey pour aller à Brest, il raconte qu'il a vu un grand navire, nommé *le Grand Henry,* auquel travaillaient quatre ou cinq cents ouvriers, espérant l'apprêter dans quinze jours; il en a vu un autre, nommé *la Maîtresse,* déjà accoutré, et deux autres grands navires, *le Lion* et *le Léopard,* apprêtés en grande diligence et qui seront prêts dans quinze jours; il y a aussi devant la ville de Brest quarante navires de toutes forces appareillés pour la guerre. De l'autre côté de Brest, au banc de Pradon, soixante navires apprêtés aussi pour la guerre. Le prince de Mantoue est attendu à Brest avec nombre d'Italiens, ainsi que M. d'Étampes avec une grosse bande et M. de Brissac venant d'Anjou.

Quelques-uns disaient que le roi d'Espagne devait venir et que le roi lui ferait présent de ces trois grands navires dessus dits, et que le roi d'Espagne ferait descente en Écosse et en Angleterre; que déjà il avait envoyé quarante galères à la Rochelle.

Un jour et demi après, l'espion s'en alla à Canques, où il vit vingt navires de grand port tous prêts; puis il alla à Morlaix, où il apprit que quatre ou cinq navires de la Rochelle étaient retenus pour porter des vivres à Brest; puis il vint à Saint-Brieuc et se trouvait à Saint-Malo le 13 mai, où il vit huit cents hommes de guerre et trente navires tout prêts pour aller à Terre-Neuve et n'attendant que le bon vent, et six grands navires pour porter des victuailles à Brest; puis il vint à Cancale, où il trouva cinq navires prêts pour Terre-Neuve avec ceux de Saint-Malo; puis vint à Coutances le 19 mai, où M. de Bouillon, gouverneur de Normandie, était attendu depuis quatre jours pour revisiter la ville et les quartiers environ. De Coutances, l'espion retourna à Jersey le 23 mai[1].

Revenons à Trockmorton : le jour même où il écrivait au roi de Navarre, il prévenait le cardinal de Lorraine qu'il venait de recevoir une lettre de sa maîtresse. C'était une réponse à l'une des dernières communications de M. de Seurre : la reine avait voulu la remettre à M. de Seurre; mais celui-ci avait refusé de la rece-

[1] Copie du temps. (Record office, *State papers, France,* vol. XVIII.)

voir. Elle était pourtant conçue en termes pacifiques; car il n'a pas tenu à la reine que les choses soient venues où elles en sont. La faute en est à ceux qui ont conseillé les injures qu'elle a subies. Trockmorton en terminant demandait au cardinal les moyens de faire entendre au roi ce que sa maîtresse lui avait donné charge de lui dire[1].

A cette lettre le cardinal de Lorraine répondit le 11 mai suivant :

Monsieur l'ambassadeur,

J'ay receu vostre lettre du IX de ce mois, à laquelle il n'est grande response, d'autant qu'estant briefve, comme elle est, je ne puis que bonnement l'entendre, et quant à ce que que vous avez à faire entendre au roy, de la part de la royne vostre maistresse, vous en ferez suivant la charge que vous avez, ainsy que vous adviserez, et aurez à toute heure de sa majesté la bonne et gracieuse audience que vous avez accoustumé, quand vous voudrez; priant Dieu, Monsieur l'ambassadeur, vous donner ce que desirez.

De Chinon, le XIe jour de may 1560.

Vostre bon amy,

Le Cardinal de Lorraine[2].

Trockmorton crut devoir répliquer par une lettre adressée aux deux frères, le duc de Guise et le cardinal :

Monseigneur,

J'ay receu la lectre que vous et monseigneur le cardinal m'avez escripte le onziesme de ce mois, responsive à la mienne du IX, que vous presenta mon secretaire; et pour autant que m'escripvez qu'estant la mienne briefve, vous ne la pourrez que bonnement entendre, pour vous lever de ceste peyne et vous faire entendre plus au long ce qu'avois en charge de declarer au roy, puisque vous m'en donnez le choix de faire comme j'adviseray, j'ay bien voulu suivant ma charge (estant à cause de ma maladie detenu de ne la pouvoir aller faire moy-mesme) d'envoyer ces deux gentilz hommes, serviteurs de la royne, estans en service avec moy, comme sçavez, vers vous, pour vous faire plus ample declaration de ce que porte ma commission, vous priant de les croire comme à moy-mesme et d'en aprés le faire entendre à sa majesté.

Amboise, le XIIIe jour de may 1560[3].

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XV.
[2] Copie du temps. (Record office, *State papers, France*, vol. XVIII.)
[3] *Id. ibid.*

Le cardinal de Lorraine mit fin à cette polémique par une dernière lettre écrite le 15 mai :

Monsieur l'ambassadeur,

Je receus hier par ces deux porteurs les lettres que m'escripvez, lesquels aussy me monstrerent un escript en françois qu'ilz me lurent tout de long, et leur ayant demandé à me le laisser, ilz ne le voulurent, disant qu'ilz avoient charge de me le bailler en latin, comme presentement ilz ont fait. Aprés que je l'auray fait veoir au roy et au conseil, je vous en diray mon advis à la premiere veue, remettant cependant à Dieu la conduite de tous les differens qui sont entre sa majesté et la royne vostre maistresse; car estant si juste juge que nous le cognoissons tous, il fera toujours cognoistre l'intention de sa dite majesté en ce fait, laquelle y procede toujours avec son accoustumé desir de garder et entretenir la paix et repos publicq, mesmement à l'endroict de la dite royne vostre maistresse, et n'ayant pour ceste heure aultre chose à vous dire, je prie Dieu, Monsieur l'ambassadeur, qu'il vous ayt en sa sainte guarde.

De Saint-Maur-des-Fossés, ce xve jour de may 1560.

Vostre bon amy,

Le Cardinal de Lorraine [1].

Nous touchons au triste dénoûment de la guerre d'Écosse. L'effort des Anglais et des Écossais réunis était venu, il est vrai, se briser contre les remparts de Leith, l'énergie de d'Oysel et la bravoure des assiégés; mais la famine pouvait venir à bout de cette résistance désespérée : la garnison était réduite à six onces de pain pour chaque homme et à un peu de saumon salé. Les secours de France risquaient fort d'arriver trop tard; on ne les attendait que pour le mois d'août. Telle était la vraie situation des choses, lorsqu'Élisabeth, qui avait fait connaître au gouvernement français son désir de traiter, prit la résolution d'envoyer Cécil en Écosse, en lui adjoignant le docteur Wotton. Cécil avait conseillé la guerre; c'était à lui d'en finir par un traité. Il n'accepta cette mission qu'avec répugnance, car son avenir politique en était l'enjeu. De son côté, François II s'était rendu au désir exprimé par Élisabeth et avait dépêché M. de Randan[2], auquel devait se joindre l'évêque de Valence.

[1] Copie du temps. (Record office, *State papers, France,* vol. XVIII.)

[2] M. de La Rochefoucault, gentilhomme de la chambre du roi et chevalier de l'ordre. La lettre qu'il était chargé de remettre à Élisabeth était signée par François II et datée de Chenonceau. (Forbes, *State papers,* vol. Ier, p. 319.)

Le lieu choisi pour la première entrevue fut Newcastle. A cet effet, le duc de Norfolk envoya un sauf-conduit à M. de Randan et à l'évêque de Valence pour l'aller et le retour[1].

Nous connaissons l'étendue des pouvoirs donnés par Élisabeth à Cécil, et nous les résumons ainsi : évacuation de l'Écosse par les Anglais et les Français; un nombre très-limité de Français sera autorisé à occuper quelques places d'Écosse; la restitution de Calais sera soulevée, mais sans trop y insister; on réclamera l'abandon par Marie Stuart des armes d'Angleterre et une renonciation formelle à la couronne d'Angleterre.

Le point difficile de la mission, c'était la reconnaissance du traité passé entre les lords de la congrégation et Élisabeth. La première entrevue à Newcastle n'amena aucun résultat. On s'ajourna à Édimbourg; c'est à ce moment que le parti français allait perdre celle qui en était l'âme. Marie de Guise se mourait à Édimbourg. Quelle fin d'existence pour celle qui fut un instant l'orgueil et l'honneur de la cour de France! Elle est là sur son lit de mort, entourée de ses ennemis, à demi-prisonnière de lord Erskine qui n'a pu lui refuser cette misérable hospitalité; l'hydropisie a envahi son corps, paralysé ses membres; mais la tête est vivante; l'énergie de sa race la soutient. A ses adversaires qui l'entourent, elle conseille la concorde; elle ne fait entendre que des paroles de miséricorde et de pardon; un ministre calviniste lui avait offert son ministère; mais elle demande et reçoit les derniers sacrements, et meurt en bonne catholique comme elle avait vécu. Devant ce lit de mort, il n'y eut, il faut le dire, que du respect; cette femme avait su s'attirer l'estime, commander l'admiration. Un seul homme jeta l'insulte à cette mourante, un seul, ce fut Knox.

Avant d'entrer en pourparlers, l'évêque de Valence et M. de Randan tentèrent de faire parvenir une lettre aux assiégés de Leith; mais elle fut interceptée, et nous l'avons retrouvée dans les papiers relatifs à la France. En voici l'analyse; elle est datée d'Édimbourg le 17 juin :

« Ils leur annoncent leur arrivée en Écosse. A Berwick, ils ont appris la mort de la reine régente. Ils ont prié le secrétaire Cécil et le doyen de Cantorbéry, députés par la reine d'Angleterre, de permettre aux assiégés de sortir du lieu où ils sont pour commu-

[1] British Museum; Cott. Caligula, B. IX, f° 127.

niquer avec eux et procéder à la négociation d'un accord. Ils ont refusé ce point comme contraire aux lois de la guerre. Ils ont proposé de faire sortir l'évêque d'Amiens, à condition qu'il promettrait, en cas de non-accord, de subir le même sort que les assiégés. On a concédé de traiter sans ceux qui sont assiégés; on leur communiquera la négociation par lettres ouvertes. On a pensé qu'une trêve jusqu'à samedi soir ne serait pas préjudiciable, les priant de la ratifier. Le roi et la reine se portent bien[1]. »

La conférence s'ouvrit donc le 19 juin. Voici le résumé du débat qui s'engagea entre nos ambassadeurs et les commissaires anglais : sur les griefs d'avoir porté le titre et armoiries de ce royaume contre la volonté de la reine d'Angleterre, messieurs de Valence et de Randan déclarent n'avoir pas reçu de pouvoirs nécessaires pour débattre ce point. Ils promettent l'abandon des armes dans l'avenir, et la réformation de toutes les lettres contenant le titre et les armoiries d'Angleterre. Ils offrent de composer les affaires d'Écosse avec les Écossais par tous moyens raisonnables, et autres différends avec les Anglais. Ils offrent de renvoyer les soldats français, de démolir le petit Leith; quant à Dumbarton et l'Isle aux Chevaux, le nombre des soldats qui y sont sera diminué. Enfin, cesseront d'un côté et d'autre tous appareils de mer; aucun nouveau navire ne passera en Écosse. M. de Randan et l'évêque de Valence s'obligeaient personnellement à l'observance de ce dernier article[2].

Cécil se montra d'abord très-coulant; il avait hâte d'en finir, et les commissaires français semblant favorables aux demandes des Écossais, la paix paraissait assurée, lorsqu'une lettre d'Élisabeth à Cécil vint tout remettre en question. Encouragée par l'état précaire de la France, elle voulait maintenant obtenir des avantages beaucoup plus importants : revenant sur les termes de son premier pouvoir, elle intimait l'ordre à Cécil d'obtenir une reconnaissance formelle du droit qu'elle avait eu de traiter avec les Écossais; elle ne se contentait plus de la renonciation de Marie Stuart à la couronne d'Angleterre; elle voulait que cet abandon fût nettement formulé dans une proclamation; enfin elle demandait que le roi d'Espagne fût pris pour arbitre pour la restitution de Calais et pour une indemnité d'un demi-million de souverains. En cas de

[1] Original signé. (Record office, *State papers, France*, vol. XVIII.)

[2] Copie du temps. (*Ibid.*)

refus des Français, rupture de la conférence et ordre à Norfolk de marcher sur Berwick.

Cécil avait appris par des avis venus de Leith que la situation de la garnison n'était pas aussi désespérée qu'on pouvait le croire; la pêche du saumon était venue en aide aux assiégés et avait ainsi augmenté leurs ressources.

A la demande inattendue de Calais, Randan refusa tout net : qui avait pris Calais ne pouvait le rendre. Il se prononça avec non moins de fermeté contre la reconnaissance du droit que voulait s'attribuer Élisabeth d'avoir traité avec les Écossais.

Si nous entrons dans tous ces détails, c'est que ce point historique est resté obscur, ainsi que l'a remarqué avec tant de justesse M. Louis Paris, dans les *Négociations sous François II.* Les historiens anglais ont eu intérêt à le présenter sous un jour tout favorable à leur cause, et les historiens français l'ont généralement passé sous silence, faute de documents originaux [1].

Reprenons la suite de la négociation : nos ambassadeurs voulurent traiter séparément avec les Anglais. Les comprendre dans un seul et même traité avec les Écossais, cela n'était pas admissible; c'eût été prendre Élisabeth pour juge et partie entre le roi de France et ses sujets.

Les commissaires se séparèrent donc. Cécil allait donner l'ordre à Norfolk de marcher en avant et annoncer à Élisabeth la rupture des conférences, lorsque, voyant l'occasion de paix lui échapper, il se ravisa et envoya un message à Randan et à l'évêque de Valence.

On se revit donc, et, éludant le point difficile, on y substitua une clause assez vague par laquelle le roi de France et Marie Stuart s'engageaient à remplir leurs engagements envers les Écossais. On se borna à laisser à Élisabeth l'ombre d'un droit d'intervention en cas de non-exécution des engagements pris avec l'Écosse. Randan consentit à cette sorte de compromis; la paix fut conclue, et le traité de Lislebourg enfin signé.

Il était temps, car à ce dernier moment arrivait une nouvelle lettre d'Élisabeth, plus exigeante encore. Il paraît certain, et c'est un historien anglais qui nous en fait l'aveu [2], qu'elle venait de recevoir la proposition des chefs protestants de lui livrer quelques villes

[1] Documents inédits, *Négociations sous François II*, p. 465.

[2] Fronde, *History of England*, t. VII, p. 261.

de Normandie et de Bretagne, et, dans son désir ardent de reprendre Calais, elle avait prêté l'oreille à cette promesse tentante.

Le 14 juillet 1560, une nouvelle convention fut passée entre l'évêque de Valence et les députés anglais pour l'embarquement des troupes françaises; il était dit que, pour éviter les nouveaux désordres survenus depuis huit jours et dont aucune réparation n'avait été donnée, les Anglais laisseraient quatre enseignes de gens à pied et quelques gens à cheval pour servir d'escorte jusqu'à ce que l'embarquement fût effectué[1].

Trockmorton était bien servi par son gouvernement. Le premier, il reçut la nouvelle de la conclusion de la paix, et, le 14 juillet, il écrivait au cardinal de Lorraine :

Monseigneur,

Il me vient d'arriver tout maintenant ung courrier d'Angleterre qui m'apporte lettres des seigneurs du conseil privé de la royne ma maistresse, par lesquelles j'entends que l'accord de paix est conclu et arresté entre les commissaires des deux costés le VI de ce mois, dont la grande affection que j'y ay toujours portée et pour la joye inestimable que j'en ay conceue n'ay voulu faillir d'en advertir le roy et la royne et vous en toute diligence par ce porteur, vous priant, Monsieur, de le faire sçavoir à leurs majestés, estimant qu'elles n'en aient encores rien entendu.

De Paris, 14 juillet 1560[2].

A cette lettre est joint l'accusé de réception par le cardinal de Lorraine avec ses remercîments.

Voyons maintenant comment cette paix fut exécutée, et commençons par une lettre du chevalier de Seurre à Cécil, à la date du 28 août :

« Il a vu l'honneur qu'il a plu à sa majesté lui faire; il l'en remercie humblement, flatté qu'elle ait si bonne souvenance de lui; il est bien aise qu'il ait reçu lettres du sieur de Trockmorton; il n'aura sans doute pas failli à lui faire entendre la provision qu'il a eue d'envoyer trois de ses gens par tous les ports de France, suivant laquelle le roi son maître lui a commandé d'en faire autant;

[1] Original signé par l'évêque de Valence. (British Museum; Cott. Caligula, B. IX, f° 117.)

[2] Record office, *State papers, France*, vol. XVIII.

il a attendu, pour ne pas ennuyer sa majesté, que cela ait été exécuté en France, d'autant que la reine d'Angleterre avait demandé que la France commençât la première à désarmer.

« Il lui demande d'expédier une pareille commission pour Portsmouth et autres endroits.

« Il lui rappelle la demande de restitution des navires et des marchandises prises (de Londres)[1]. »

Trockmorton, de son côté, écrivait, le 1er septembre, au cardinal de Lorraine :

Monseigneur,

J'ay receu lettres ce matin de la royne ma maistresse et avec icelles une commission pour demander et recepvoir des majestés du roy et royne sa compagne la ratification de ce dernier traité fait en Escosse; en quoy la dicte dame ma maistresse a usé de tant de diligence sur la cognoissance de la volonté du roy son bon frere pour la maniere de la dicte ratification, affin qu'il ne soit rien obmis en cest endroit pour sa part, et de moy comme à ce le plus enclein, si que à l'office que j'espere bien appartient, je n'ay voullu faillir incontinent vous en advertir par la presente, et par mesme moyen vous prier me faire sçavoir quand il plaira à sa majesté me donner accés pour la cause sus dicte, et de tant le plus tost pour ce que le jour limité au dict traité pour bailler les dictes ratifications s'approche fort, estant le quatriesme jour de ce mois, et aussi j'entends que le roy desloge de Fontainebleau dans un jour ou deux, et pourtant vous prie, Monsieur, me faire entendre par ce gentilhomme la response de sa majesté et de vous, tant sur ce point comme du lieu que la dicte ratification se pourra faire; priant Dieu, etc.

De Melun, ce 1er jour de septembre 1560[2].

Cette audience, tant de fois sollicitée, fut enfin fixée au 15 septembre. L'ambassadeur se rendit à Fontainebleau, où François II le reçut, ayant auprès de lui la reine mère, Catherine de Médicis, Marie Stuart et MM. de Guise. Trockmorton s'attendait à ce que la prestation du serment de François II aurait lieu ce jour-là, à l'effet de ratifier solennellement le dernier traité. Il n'en fut rien. Le chancelier répondit qu'il y avait deux traités, tous deux, il est vrai, en date du 6 juillet, mais parfaitement distincts : le premier avait

[1] Original signé. (Record office, *State papers, France*, vol. XVIII.)

[2] Copie du temps.

été passé avec la noblesse et le peuple d'Écosse, et on y avait pris l'engagement de réunir les États le 10 juillet dernier et d'élire des députés et notables personnages pour prêter l'obéissance qu'ils devaient à leur roi et reine.

Le second traité avait été passé avec les députés de la reine d'Angleterre, et les envoyés français s'étaient engagés, au nom du roi et de la reine de France, à accorder et à maintenir toutes les choses stipulées dans le traité passé avec les Écossais.

L'ordre adopté devait donc être suivi; les Écossais devaient d'abord exécuter ce qu'ils avaient promis, ce qu'ils n'avaient point fait encore, le roi et la reine de France attendant leur soumission.

Ratifier le traité avec la reine d'Angleterre n'était possible qu'après l'exécution des engagements jusqu'à ce jour non remplis par les Écossais[1].

Ainsi que le remarque avec justesse M. Louis Paris, Élisabeth put comprendre alors la vraie raison qui avait porté les plénipotentiaires français à séparer, dans le traité, ce qui la regardait directement.

Trockmorton répliqua sur l'heure que le traité conclu entre la France et l'Angleterre ne pouvait dépendre de l'observation ou de l'inobservation de celui passé avec les Écossais, et, quoi qu'il arrivât de ce côté-là, il ne pouvait y avoir de prétexte plausible pour violer des conventions sincèrement échangées.

Mais, en dépit de ses instances, il ne put rien obtenir et en fut réduit à demander au chancelier copie de sa déclaration[2].

Elle lui fut remise le lendemain, et la lettre de L'Aubespine, qui l'accompagnait, mérite d'être citée :

Monsieur,

Je vous envoye par ce porteur la response que le roy et la royne font à la royne d'Angleterre, vostre maistresse, aux deux lettres que vous présentastes hier de sa part, que j'eusse baillée à vostre secretaire si la royne eust esté hors du lit; mais il faut pardonner aux dames quand elles dorment au matin, mesmement aux femmes grosses comme nous pen-

[1] Nous nous servons de la pièce originale copiée par nous au Record office, *State papers, France*, vol. XIX.

[2] Nous en avons donné l'analyse exacte; il est inutile de reproduire ce long factum qui fait partie, comme toutes les autres pièces, du volume XIX, Record office, *State papers, France*.

sons qu'est nostre maistresse. Si vous avez au surplus affaire de moy en quelque chose, vous me trouverez à vostre commandement, priant Dieu, Monsieur, vous donner longue vie.

De Saint-Germain-en-Laye[1].

Trockmorton, dans sa réponse du même jour, a bien soin de dire qu'il fera part à la reine d'Angleterre de l'état de grossesse où se trouve Marie Stuart, et il l'assure à l'avance de la joie qu'elle en recevra[2].

La lettre du roi et de la reine de France que L'Aubespine remit à Trockmorton n'était pas faite pour satisfaire Élisabeth.

Le roi François II protestait vaguement du désir de maintenir les bonnes relations entre les deux couronnes et du désir d'arriver à une ratification du traité de Lislebourg; il espérait qu'Élisabeth prendrait en bonne part ces nouveaux retards et les raisons qui les avaient motivés[3].

Marie Stuart, de sa propre main, ajoutait quelques paroles d'amitié pour Élisabeth : « Vous pouvez vous asseurer, lui disait-elle, que de nostre part nous procederons toujours avec l'affection naturelle que la proximité du sang nous commande, et la tenacité du devoir que requiert une parfaite et droite intention pour la correspondance que nous en esperons de votre part[4]. »

Élisabeth fut outrée de cette réponse et sa réplique ne se fit pas attendre; elle porte la date du 25 septembre[5].

Elle fait l'historique de la négociation de MM. de Randan et de Valence; elle rappelle l'oppression des Écossais, la mauvaise administration des mauvais ministres de France en Écosse; elle rappelle la levée du siége de Leith que les Français purent librement

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XIX.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] M. Louis Paris, dans les *Négociations sous François II*, a donné une longue lettre de notre ambassadeur, M. de Seurre, au roi, à la date du 24 septembre 1560. Il raconte les conversations qu'il a eues avec Cécil et Wotton et fait pressentir la réponse d'Élisabeth, à demi indiquée par les observations des deux hommes d'État anglais. Il raconte également l'audience qu'Élisabeth lui donna cinq ou six jours plus tard. Nous renvoyons donc à cette curieuse dépêche qui complète et explique la politique d'Élisabeth. (Documents inédits, Louis Paris, *Négociations sous François II*, p. 355.)

évacuer, la manière dont on se conduisit avec eux, les assistant pour leur retour en France de vivres, d'argent, de navires; elle rappelle l'audience accordée à MM. de Randan et de Valence, à Richmont, la permission qu'on leur donna de rentrer en France sans stipuler l'obligation du retour, les mêmes faveurs accordées à M. de La Brosse et à l'évêque d'Amiens, Nicolas de Pellevé, qui s'étaient engagés à faire payer ce qui était dû à la reine d'Angleterre, dans le délai de vingt jours, ou à se reconstituer prisonniers; rien n'a été soldé, pas même le transport des troupes, et MM. de La Brosse et de Pellevé sont restés en France.

Le 27 août, elle a envoyé des lettres scellées afin de requérir la ratification du roi de France, hautement promise, ainsi qu'en fait foi la correspondance échangée entre son ambassadeur et le cardinal de Lorraine.

Elle rappelle le refus de faire rentrer en Angleterre MM. de Randan et de Valence.

Enfin, elle termine par une menace ironique. Elle compte bien que son frère le roi de France et la reine seront mieux conseillés par les États qui se rassemblent au mois de décembre prochain, de la manière dont on doit traiter avec une alliée et voisine. Elle en espère pour le peuple de France plus de repos et de tranquillité, et, pour le peuple d'Écosse, le retour à son ancien gouvernement, sans passer de nouveau par l'oppression de l'étranger.

Cette déclaration, elle la communiquera en France à tous les hommes de quelque autorité qui sont intéressés au maintien de la paix; elle la communiquera au roi d'Espagne qui lui a demandé à tant de reprises cette pacification qu'on dénie aujourd'hui[1].

Les Guise se trouvaient à bout de voies : la guerre d'Écosse avait épuisé le trésor; l'amour-propre national était froissé par la déplorable issue de cette guerre malencontreuse; on ne comprenait que trop que notre influence en Écosse était à jamais perdue; les questions religieuses aigrissaient les esprits; la Normandie, sous l'excitation journalière des Anglais, se tournait du côté des idées nouvelles.

C'est à ce moment que l'idée d'un concile national fut jetée en avant.

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XIX.

Catherine de Médicis, écartée du conseil jusqu'au jour de la conjuration d'Amboise, y avait repris de l'ascendant, et, de sa nature, portée aux voies obliques des transactions, elle poussait vivement à la réunion de ce concile national, moyen d'arriver plus promptement à un concile général tant de fois promis, tant de fois différé.

Philippe II s'en alarma: il vit là une grande déviation à l'autorité du pape, un danger pour ses propres États, et dépêcha en France don Antonio de Tolède pour détourner de la voie où ils s'étaient engagés et les Guise et Catherine de Médicis. M. Louis Paris a publié la réponse de François II aux ouvertures de don Antonio[1]. Le *British Museum* en possède également une copie où, sous une autre forme et en des termes différents, sont présentés les mêmes arguments; ce qui nous dispense de les reproduire ici. D'ailleurs, cette réponse peut se résumer dans cette seule phrase : « L'unique remède est dans une réforme qui ôteroit prétexte aux protestants. » Voilà le langage que la gravité de la situation arrachait aux Guise[2].

On peut juger de l'état des esprits par l'article premier des articles dressés par la noblesse de Touraine, pour présenter au roi, lors de l'ouverture des États généraux.

« Qu'il plaise à sa majesté que la religion soit reformée selon la vraie parole de l'Evangile de Dieu, sans qu'on y adjouste ou diminue aulcune chose, puisque c'est la vraie touche par laquelle toutes choses doivent être esprouvées. (Tours, 26 octobre.) » Et la conclusion, c'était la demande d'un concile libre[3].

Ici les documents viennent à nous manquer. Il y a une lacune dans tous les recueils anglais de cette époque. Nous n'avons pu rien retrouver sur les derniers mois du règne de François II; nous n'avons relevé que cette simple note de Cécil à M. Morton : « Nous sommes tout troublés par divers rapports d'étranges procédures de delà, tendantes à l'exaltation et à la grandeur de la maison de Guise[4]. »

Plus tard, lorsque nous aurons à rendre compte des archives

[1] *Négociations sous François II.*
[2] En voici l'indication : British Museum, n° 18,741.
[3] Record office, *State papers, France,* vol. XIX.
[4] British Museum; Cott. Caligula, B. IX.

secrètes de Vienne, nous reviendrons sur le règne et les derniers moments de François II : les lettres de Chantonnay à Marguerite de Parme nous fourniront les détails les plus curieux, les plus circonstanciés; ce sera une curieuse page à ajouter à l'histoire de France.

Un nouveau roi montait sur le trône. Ainsi qu'elle l'avait fait à la mort de Henri II, Élisabeth envoya en France un ambassadeur extraordinaire, le comte de Bedford, l'un de ses conseillers privés. L'étiquette des cours le voulait ainsi : il était d'usage de protester de son amitié, de son désir de conserver la paix, sauf à ne pas tenir le lendemain les promesses échangées. Cet ambassadeur emportait de nombreuses lettres de sa souveraine; il y en avait pour le connétable, pour le roi de Navarre et Rénée de Ferrare; il y en avait aussi pour François de Guise et le cardinal de Lorraine, les ennemis de la veille.

Nous avons eu sous les yeux toutes les réponses qui y furent faites[1]; elles se ressemblent toutes et nous n'en détacherons qu'une seule, celle de François de Guise : « Il remercie la reine d'Angleterre de l'accueil fait à ses frères passant par son royaume, des preuves d'amitié qu'elle a données au cardinal de Lorraine et de sa volonté bien affectionnée pour la reine d'Écosse, sa nièce, dont celle-ci est très-reconnaissante. Réservé le devoir qu'il doit à ses souverains, il lui offre ses services.

« De Corbeil, le 27 mars 1561[2]. »

Voilà le côté officiel de la situation ; il nous reste à rechercher ce qui se passait en dessous, ce qui se cachait derrière ces belles phrases. Un historien anglais moderne, un érudit, dont le témoignage ne peut être suspect, a très-justement défini la politique du gouvernement d'Élisabeth à cette époque : intervention secrète dans les affaires des autres États, dans le but d'exciter chez eux des troubles intérieurs[3]. En d'autres termes, Élisabeth pratiquait cette maxime qu'un État agité intérieurement n'est pas très-disposé à inquiéter ses voisins. L'historien anglais rapporte l'initiative de cette politique à Trockmorton. Nous admettons, comme lui,

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XX.

[2] *Ibid.*

[3] « A covert interference in the affairs of foreign states for the purpose of exciting internal disturbances. » (Stevenson, *Kalendar of State papers foreign*, 1861, 1862; préface.)

que cet ambassadeur était un esprit actif, délié, intelligent, peu scrupuleux sur l'emploi des moyens, en un mot, le meilleur agent de Cécil; mais, selon nous, Trockmorton n'était qu'un habile instrument; la pensée dirigeante, c'était Élisabeth. Cette politique d'immixtion dans les États voisins, c'est bien la sienne.

Voyons maintenant à l'œuvre les agents d'Élisabeth :

Le comte de Bedford avait pour mission de nouer d'intimes relations avec le roi de Navarre, le prince de Condé et Coligny; d'empêcher à tout prix la réunion d'un concile général, et d'entraver le mariage de Marie Stuart avec un prince étranger. Il était porteur pour elle d'une lettre autographe d'Élisabeth, qui l'engageait, en raison de sa jeunesse et des vicissitudes de la destinée, à entretenir avec elle des relations amicales. L'Écosse était maintenant en paix, bien gouvernée et bien unie. De part et d'autre, il fallait oublier le passé, et des dissentiments que seule avait amenés l'alliance avec la France. Si ces communications étaient bien reçues, Élisabeth se montrerait généreuse et n'insisterait pas rigoureusement sur ses droits; mais si Marie Stuart fermait l'oreille à ces propositions, la faute en retomberait sur elle, et Bedford avait ordre de demander l'immédiate ratification du traité de Lislebourg.

De ce côté, la mission de Bedford n'eut aucun résultat, Marie Stuart échappant toujours par des prétextes plausibles à la demande de ratification. A Trockmorton revint la tâche de venir à bout de cette résistance.

Restait la question du concile général que le comte de Bedford devait traiter avec Catherine de Médicis; mais il ne put obtenir directement qu'elle refusât d'y prendre part. Il essaya alors d'arriver à ce but par une voie détournée.

Il y avait à la cour de France un savant italien, nommé Emmanuel Tremelius, qui de juif s'était fait catholique, et de catholique protestant; obligé, par cette dernière apostasie, de quitter l'Italie, il avait, durant un certain temps, résidé à Oxford; puis, à l'avénement de Marie Tudor, forcé de quitter l'Angleterre, il s'était réfugié en Allemagne et était devenu professeur d'hébreu à Heidelberg; en dernier lieu, il s'était fixé à Metz où il avait servi la cause de la réforme par une active propagande. Ce Tremelius avait donc des relations toutes faites en Allemagne, et, ce qui importait essentiellement, il était tenu pour un homme d'une grande

habileté dans cet art de la diplomatie où les Italiens du XVIe siècle étaient passés maîtres[1].

Ce fut sur lui que le comte de Bedford et Trockmorton jetèrent les yeux pour l'envoyer auprès des princes protestants d'Allemagne. Les instructions qu'il emportait vont bien nous faire connaître le but de cette mission sur laquelle les deux ambassadeurs n'avaient pas même consulté la reine Élisabeth, comptant à l'avance sur son approbation; car il s'agissait, par l'intermédiaire et la pression de l'Allemagne, d'arracher à Catherine un refus d'assister au concile de Trente[2].

« Lesditz ambassadeurs ayant traité, entre autres choses, du faict de la religion avec le roy de France, la royne sa mere, le roy de Navarre et autres du privé conseil de France, et aussi fait mention du concile denoncé à Trente que le pape pretend d'y tenir, ayant à ceste cause sollicité le royaulme de France de l'accepter et aultant en faisant le roy d'Espagne et l'empereur, ilz ne trouvent aucun moyen plus seur et plus certain d'empescher que ledit royaulme de France ne s'y accorde que si messieurs les princes et villes du saint empire de la confession d'Augsbourg, tous de commun accord, voulsissent envoyer quelque saige ambassadeur en France le plus tost qu'ilz pourront, lequel puisse par vives raisons remonstrer la qualité dudit concile, comme estant publié par l'autorité du pape seul, en une ville episcopale, et sans que nul qui n'ait le caractere du pape n'y soit admis, et aultres choses semblables par où il est bien loin d'un concile libre.

« Par quoy lesditz ambassadeurs exhortent le royaulme de France à ne le recognoistre pour concile, ains le rejeter comme moyen inventé pour exciter en la chrestienté beaucoup de troubles et de dissensions, et aussi declarer que, pour quant à ceulx de la part desquelz ils sont delegués, ils sont deliberés de protester à l'encontre, et touttefois veullent bien qu'on sçache que ce n'est pas à dire pourtant qu'ilz veulent rejeter les vrais moyens de commu-

[1] « Invenimus Emmanuelem Tremellium jam dudum in Anglia ob singularem ejus prudentiam, pietatem et doctrinam nobis non modo notum, et jam in negotio evangelii pro civitate Metensi laborantem. »

Lettre écrite par Trockmorton et le comte de Bedford aux princes et électeurs de la confession d'Augsbourg. (Record office, *State papers, France*, vol. XX.)

[2] Lettre en latin de Bedford et de Trockmorton aux princes d'Allemagne. (Record office, *State papers, France*, vol. XX.)

niquer de la doctrine, ains qu'ilz l'ont toujours fort desiré, et en sont encore de present fort desireux.

« De sorte que mesme quand la France eust à vouloir de tenir un concile national libre comme il appartient, encores que ce fust en France, ilz y envoyeront leurs hommes sçavants pour y assister et communiquer leurs avis et determiner de commun accord ce que le Saint Esprit et Escriptures par eux en détermineroient.

« Et pour ce que le temps approche auquel faut que, si ceux de France l'acceptent, ilz envoyent leur clergé, il est necessaire d'envoyer lesditz ambassadeurs incontinent sans nulle dilation, affin que ce ne soit trop tard.

« A Fontainebleau, le XXIIe fevrier 1561 [1]. »

Pour ne pas séparer ce qui tient à cette mission passée sous silence par la plupart des historiens, ajoutons que Tremelius, au retour d'Allemagne, vint trouver le roi à Villers-Cotterets. C'était au moment du départ de la cour pour Reims (nous le savons par une lettre à Trockmorton); il ne put la suivre, faute de logement, et se trouva obligé de précéder le roi à Reims et de l'y attendre. Là, il obtint une audience par le moyen du roi de Navarre, présenta les lettres des princes d'Allemagne et renouvela de vive voix leurs observations. La veille du couronnement, le roi de Navarre lui dit qu'il avait donné ordre à son secrétaire de répondre, en son nom, aux princes d'Allemagne et que le roi leur ferait également une réponse.

En terminant, Tremelius ajoutait : qu'il attendait les lettres promises pour voir si la fin répondrait aux promesses; qu'il avait renouvelé le projet de confédération avec l'Allemagne et l'Angleterre proposé tout récemment au Louvre; mais qu'il n'en voyait nulle résolution. « Par quoy, afin que les enfans de lumiere ne soient pas moins prudens à la tuïtion de la verité que sont les enfans de tenebres, il estoit d'advis que la royne d'Angleterre fist ung à ung solliciter les princes d'Allemagne secretement; sans cela l'empereur y mettroit obstacle [2]. »

Le comte de Bedford n'ayant fait qu'effleurer les questions, Trockmorton les reprit une à une et se remit à l'œuvre.

Marie Stuart avait toujours éludé avec beaucoup d'habileté

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XX.

[2] Lettre à Trockmorton. (*Ibid.*)

toutes les ouvertures à elle faites à l'occasion du traité de Lislebourg. De guerre lasse (le 12 avril)[1], Trockmorton s'adresse au cardinal de Lorraine :

« Il lui rappelle que le comte de Bedford étant venu demander la ratification du dernier accord fait à Lislebourg en Écosse, la reine d'Écosse répondit que, pour n'avoir auprès d'elle les gens de son conseil d'Écosse, elle ne pouvait satisfaire à la reine d'Angleterre sur ce point. Or maintenant que son frère lord James est arrivé auprès d'elle, et qu'elle aura pu par lui savoir l'état de son royaume et prendre l'avis de son conseil, ce serait le moment de ratifier ce que les commissaires députés ont accordé; il demande un jour pour en communiquer avec elle.

« Paris, ce XIIIe jour d'avril[2]. »

Marie Stuart se chargea de la réponse; le 22 avril, elle lui écrivit de Nancy, qu'étant sur son partement elle ne pourra lui répondre qu'à Reims où elle va au sacre du roi. Du reste, lord James est venu auprès d'elle sans charge ni commission[3].

Le 13 mai, Trockmorton revient à la charge; il rappelle au cardinal de Lorraine que la réponse, qui devait lui être faite, a été remise au voyage de Reims; étant malade à ne pouvoir quitter son lit, il a envoyé, pour le représenter, un gentilhomme qui a charge de demander et de recevoir une ratification[4]. Le 17 mai, le cardinal lui répond que la reine Marie Stuart n'a pu venir à Reims, à cause de la maladie où elle est maintenant, et qui l'a retenue à Joinville. Elle se trouvera à Villers-Cotterets, lorsque sa santé le lui permettra, et l'ambassadeur pourra venir ou envoyer pour avoir solution de cette affaire, à laquelle elle peut seule répondre. Il faut donc qu'à l'avenir l'ambassadeur s'adresse à la reine d'Écosse et non à lui, qui voudrait avoir bien moyen de lui faire plaisir (de Reims[5]).

Le 10 juin (1561), Marie Stuart rentrait à Paris où se trouvait la cour; le duc d'Orléans, le roi de Navarre, le prince de Condé, et grand nombre de gentilhommes s'étaient portés à sa rencontre et

[1] 12 avril 1561. (Record office, *State papers, France*, vol. XX.)

[2] Copie du temps. (*Ibid.*)

[3] *Id. ibid.*

[4] *Id. ibid.* Cette lettre a été reproduite par le prince Labanoff. (*Lettres de Marie Stuart*, t. I, p. 94.)

[5] Copie du temps. (Record office, *State papers, France*, vol. XX.)

lui avaient fait escorte d'honneur. La reine Catherine et le jeune roi ne s'étaient pas montrés moins empressés et l'avaient accompagnée jusqu'à son logis. Trockmorton ayant demandé une audience, elle lui fut accordée le 18 juin. L'ambassadeur, après lui avoir exprimé la part prise par sa maîtresse à sa mauvaise santé, reprit l'historique de la négociation, et lui renouvela la demande de ratification du traité de Lislebourg. Marie Stuart répondit que sa santé n'était pas encore très-bonne; qu'elle regrettait de ne pouvoir rien faire sans l'avis de son conseil; qu'il y avait à agir ainsi un motif de convenance qu'il voudrait bien apprécier; qu'elle se disposait à partir, et par la voie de Calais où le roi avait mis des vaisseaux à sa disposition, et qu'elle comptait sur le bon vouloir de sa sœur.

Nous ne nous arrêterons pas à la longue réplique de Trockmorton; il y mêla toutes les questions de religion si brûlantes alors, allant jusqu'à lui rappeler que Marie de Guise avait gouverné l'Écosse paisiblement jusqu'au moment où elle avait voulu faire violence aux consciences. Marie Stuart lui répondit qu'elle ne désirait pas connaître d'autre religion que celle où elle avait été élevée, qu'elle avait entendu bien souvent le cardinal de Lorraine, prélat d'une si grande autorité, parler de ces questions, et qu'elle n'avait pas de raison pour changer d'opinion. Trockmorton lui opposa que le cardinal lui avait avoué qu'il y avait de grands abus et erreurs dans l'Église, et beaucoup de désordres dans le clergé, et qu'il en désirait la réformation. Elle répondit qu'elle n'était pas de celles qui changeaient chaque année de religion, et l'entretien en resta là [1].

Les relations étaient assez froides entre les deux cours de France et d'Angleterre; Élisabeth s'était plainte que M. de Seurre n'avait pas reçu de nouveaux pouvoirs, à l'avénement du roi; Charles IX, tout en répondant à ce grief, observa que cela ne lui avait pas semblé nécessaire, étant chose qui, entre princes, ne se fait jamais; mais que, puisqu'il y avait doute, il l'accréditait officiellement avec commandement « de ne faire autre office sinon tendant à la mutuelle amitié des deux cours [2]. »

Les dépêches devenaient rares de gouvernement à gouverne-

[1] Record office, *State papers.*

[2] Original signé en date du 30 avril 1561. (Record office, *State papers, France*, vol. XX.)

ment; nous mentionnerons pourtant deux lettres de M. de Seurre à Cécil. Dans l'une, il lui annonce que le roi son maître fait poursuivre en ce moment la réformation des finances et surtout les larcins des superintendants; que plusieurs se sont sauvés avec les sommes volées dans l'espoir de trouver un refuge en Angleterre, et il demande leur extradition[1].

Dans la seconde lettre, il lui annonce le départ de la reine d'Écosse sur deux galères du roi ; elle est suivie, pour lui faire honneur, par plusieurs seigneurs et gentilshommes, entre autres par le grand prieur de France, un de ses oncles, et par M. de Damville, second fils du connétable. Ils ont le désir de revenir par l'Angleterre pour voir la reine et le pays, et demandent des passe-ports. Leur suite sera de quarante personnes : vingt-cinq avec le grand prieur, quinze avec M. de Damville[2].

Nous n'avons rien voulu laisser de côté de ce qui regardait Marie Stuart. Disons qu'elle eut une dernière entrevue à Dampierre avec Trockmorton, peu de temps avant son départ, et que Catherine de Médicis appuya les raisons qu'elle avait alléguées pour ne pas ratifier le traité de Lislebourg, sans avoir pris avis de son conseil d'Écosse.

C'est ici le lieu d'examiner les rapports de Trockmorton avec les chefs protestants. Le 24 avril, Coligny et lui se virent dans une maison isolée à trois lieues de Fontainebleau : c'est l'amiral qui, par une lettre écrite la veille, avait fixé le lieu de rendez-vous. Il parla le premier et appela l'attention de l'ambassadeur sur trois points : le mariage de Marie Stuart avec le prince d'Espagne, qu'il fallait empêcher à tout prix; les tentatives faites alors pour ramener Élisabeth au catholicisme et que favorisait Leicester, espérant par là servir ses projets de mariage; enfin, la réunion d'un concile national décidée la veille par Catherine de Médicis et son conseil. La réponse était facile : le mariage de Marie Stuart avec le prince d'Espagne excitait chez Élisabeth les mêmes appréhensions que chez Catherine de Médicis; quant aux projets de Leicester, Trockmorton leur était le plus opposé, et quant à la réunion du concile national, il pouvait promettre avec quelque assurance d'affermir dans cette pensée Catherine de Médicis par

[1] Lettre du 15 août. (Record office, *State papers, France,* vol. XX.)
[2] *Id. ibid.*

l'intermédiaire des princes allemands, puisque tout récemment il venait de réclamer cette intervention. Coligny, tout en révélant ce qui s'était passé au conseil, exigea de Trockmorton une profonde discrétion. Élisabeth seule devait en être instruite; car il n'avait que trop d'ennemis, et on ne manquerait pas de lui reprocher de livrer ainsi les secrets d'État[1]. Trockmorton rendit compte de cette conversation dans la longue dépêche que nous venons d'analyser, et sans doute Élisabeth crut y voir un indice des nouvelles dispositions de la reine mère, car voici ce qu'elle lui écrit :

« Ce qui nous a rendu fort contente est que nostre ambassadeur nous a advertie d'une singulière inclination et grande envie qu'il a trouvée en vous de faire qu'il y ait une reformation des abus au faict de la religion, qui ont tenu jusqu'ici le monde aveuglé, et qu'il y ait une union establie par toute la chrestienté; à quoy nous n'avons voulu faillir que de vous asseurer d'une pareille volonté de nous envers la mesme chose, et vous promettre aussy de nostre costé tous les bons moyens que y pourrons faire pour la faire advancer, ainsy comme nous avons commandé à nostre ambassadeur vous en asseurer plus amplement, auquel nous avons commandé vous dire de nostre part quelques autres choses davantaige, non-seulement qui concernent ceste affaire, mais qui touchent aussi vostre particulier, qui vous servira de tesmoignage plus certain de nostre particuliere amitié et affection en vostre endroict[2]. »

Semblable lettre fut écrite par Élisabeth au roi de Navarre; elle l'engageait à poursuivre l'abolition des abus « par lesquels jusques icy l'honneur en Dieu a esté foulé, et à ne pas se laisser transporter par la persuasion de ceux de ceans qui voudroient le contraire[3]. »

Cette correspondance, cet échange d'idées sur les questions religieuses, c'est la préface du colloque de Poissy; mais, avant de déterminer la part qu'y prit l'Angleterre, cherchons à établir par quelques lettres l'état des esprits et la vraie situation de nos provinces.

Une lettre de l'évêque d'Orléans, Morvilliers, à son neveu l'é-

[1] *Kalendar of State papers.*
[2] Record office, *State papers, France,* vol. XX.
[3] *Ibid.*

vêque de Rennes, envoyé vers l'empereur, renferme de curieuses confidences :

« Je vous ay escrit au commencement de ce mois ce qui se presentoit, et ce me semble depuis un an toujours mesme argument : emotions, troubles et seditions par tous les endroits de ce royaulme, et selon que le peuple est excité par malins esprits, ce feu s'allume, puis il s'apaise, et aprés se rallume, maintenant en ung lieu, aprés en ung autre; et où il y a plus de corruption et de licence, voit-on aussy les efforts plus tragiques. En plusieurs villes, le peuple a usurpé l'office du magistrat, car il s'est fait juge de ceulx qui introduisoient nouvelle forme de religion et en a tué et massacré avec grand scandale ; en d'autres lieux, la nouvelle secte est plus puissante et en plus grand nombre; elle veut commander et au magistrat et au reste du peuple. Tous les parlemens sont occupés à cela ; on essaye par tous les moyens de donner quelque ordre, mais il y a grande difficulté. (21 mars 1561 [1].) »

Voilà la version catholique. Laissons parler un protestant zélé, ce même Tremelius envoyé en mission auprès des princes d'Allemagne. Dans une lettre à Trockmorton, écrite presque à la même date, nous lisons :

« A Toulouse, l'on commence à brusler et à martyriser en diverses sortes tous les membres de Jesus-Christ. A Angers, les prestres, les moines et gouverneurs du chasteau, ayant conspiré ensemble, ont fait ung amas d'armes et aussy d'hommes de guerre ; ils ont des maisons où on leur enseigne à manier les armes contre les fideles qu'ilz appellent *Huguenots*. Le roy de Navarre est prevenu et a promis d'y remedier [2]. »

Ainsi, de part et d'autre, des plaintes, des récriminations, des préparatifs secrets, annonce certaine de la guerre civile qui s'approche. Pour l'écarter, Catherine avait usé de tous les moyens : de l'amnistie d'abord en décembre, puis de l'édit de janvier ; elle s'était maintenue habilement entre les exigences de Philippe II, poussant aux voies de la répression, et les idées de tolérance que lui conseillait L'Hospital ; elle avait prêté l'oreille aux insinuations de Condé, du cardinal de Châtillon, de l'évêque de Valence, d'Élisabeth et aux conseils de Trockmorton lui-même ; malgré

[1] Entièrement de sa main. (Fol. 303 et 304, *Miscell. Letters*, Egerton, vol. IX.)
[2] Record office, *State papers, France*, vol. XX.

les représentations violentes de Chantonnay, l'ambassadeur d'Espagne, elle avait, sous toutes les formes, cherché la transaction, le moyen d'en finir avec les troubles civils par l'apaisement des passions religieuses. L'idée d'un concile national, elle l'avait prise aux Guise, lorsqu'ils gouvernaient sous le nom de François II; c'était une diversion, un expédient pour gagner du temps, et maintenant le colloque de Poissy n'était qu'une déviation du premier projet; elle allait mettre en présence les ministres protestants et nos prélats de France, les appeler à délibérer sur les questions qui divisaient, qui passionnaient les esprits. La religion pour elle n'était qu'au second plan; c'était le côté politique de cette tentative qui l'avait séduite; elle avait cru y entrevoir la possibilité d'une conciliation. Vaine expérience! vaine tentative! Des deux côtés, les prétentions étaient trop absolues. Il faut avoir passé par une longue série de calamités, pour qu'on sente la nécessité d'une transaction. Lorsque les armes, soit lassitude, soit découragement, tombent des mains des partis extrêmes, le rôle des politiques commence; mais l'on en était bien loin alors. Il fallait quinze ans de guerres, de troubles civils pour en arriver là.

On a tant écrit sur le colloque de Poissy, on en a déduit les causes et le but de tant de manières diverses, allant jusqu'à y voir un habile moyen inventé par le cardinal de Lorraine pour séparer les luthériens et les calvinistes[1] et profiter de leurs divisions, que nous nous bornerons à passer en revue diverses lettres qui prouvent que l'Angleterre n'y jouait pas le jeu de MM. de Guise.

D'abord, voici la note remise par Catherine de Médicis aux théologiens de Paris arrivés à Saint-Germain; elle leur explique bien la pensée du colloque :

« Il semble qu'il seroit bon de proposer les points principaux qui nous ont separés les uns des autres :

« Le premier, c'est l'usage des images;

« Le deuxiesme, c'est l'administration du saint sacrement de baptesme;

« Le troisiesme, du saint sacrement de la sainte communion;

« Le quatriesme, du sacrifice de la messe;

« Le cinquiesme, de l'imposition des mains et vocation des ministres;

[1] Michelet, *Histoire de France*, t. IX, p. 253.

« Le sixiesme (si l'on voit qu'il y ait esperance d'accord), entrer en la doctrine. Sur lesquels points il faudroit adviser les raisons pour lesquelles lesdits separés font difficulté de revenir avec nous; et surtout faut voir en quelle maniere l'Eglise primitive en a usé, afin de regarder si l'on pourroit trouver quelque moyen pour parvenir à une bonne union avec l'approbation de nostre saint-pere [1]. »

Trockmorton était le confident, le conseiller des ministres appelés au colloque. On s'était servi de lui pour faire venir d'Angleterre des livres de liturgie de l'église anglicane, puis pour décider le ministre de Sault à passer en France ; c'est donc à lui que sont adressées toutes les lettres d'un des plus actifs lieutenants de Théodore de Bèze, de Nicolas des Gallards [2]. Cette correspondance que nous avons recueillie va nous faire connaître les préliminaires du colloque.

Voici la première lettre de des Gallards à Trockmorton :

« Il ne doit pas ignorer la requeste qu'ilz ont presentée au roy pour estre *ouis*, et qu'il plaise au roy, à la royne mere, aux princes du sang que leurs parties ne soient pas leurs juges;

« Que les differens soient jugés par la parole de Dieu contenue au vieil et nouveau Testament;

« Que les deux secretaires soient eslus de chaque part, qui chaque jour se communiqueront leurs causes de disputes.

« Dimanche dernier, il fut deliberé sur leur requeste; leurs conditions ont esté trouvées equitables, et on a accordé qu'ils seroient *ouis*.

« Mais, refusant les prelats pour juges, ils ont esté obligés de demander en quelle maniere ils seroient *ouis*. La response n'est pas encore venue.

« Nos adversaires, ajoute-t-il, se voient empeschés et voient bien que leur estat ne peut durer; ils voudroient bien nous estonner par menaces ou nous abuser par finesses; mais nous ne sommes deliberés de ceder sans montrer tout debvoir. Nous avons beaucoup d'ennemis, mais Dieu maintiendra sa cause ; nous ne

[1] Il habitait Londres en qualité de pasteur des Français réfugiés en une caverne. Ce fut là sans doute où il connut Trockmorton. (Voy. *France protestante*, 7e partie, p. 244.)

[2] Original signé. (Record office, *State papers, France*, vol. XXI.)

sommes pas destitués d'amis qui veillent pour nous. Je vous en diray davantage en allant vous voir[1]. »

Le 8 septembre, des Gallards reprend la plume et écrit à Trockmorton :

On leur a accordé aujourd'hui même que les ecclésiastiques ne seraient point leurs juges, et qu'il plût au roi, à la reine, aux princes de présider cette dispute. « Demain, avec le plaisir de Dieu, nous irons avec le roy et les princes à Poissy, où sont les prelats, puis nous retournerons en ce lieu mesme sur le soir avec le roy. Ce jour mesme sont venus les docteurs de Sorbonne, tendant en sens contraire à ce que ne fussions ouys; mais ilz n'ont pas obtenu ce qu'ilz demandoient. Pour demain, il n'y pourra encore avoir que l'entrée, avec quelque harangue et presentation de nostre confession de foi, et ne doute point que les prelats ne demandent terme pour respondre. M. Martyr est à Bry-Conte-Robert, à demi-journée de Paris; celui qui l'estoit allé querir est icy et nous l'amenera mercredi. Voilà où nous en sommes; quand il y aura davantage, je vous le feray sçavoir.

« De Saint-Germain en Laye, ce VIII septembre 1561[2]. »

Le 10 septembre, nouvelle lettre à l'ambassadeur anglais. Il lui raconte ce qui s'est passé :

« S'ils n'ont pas obtenu toutes les conditions demandées, du moins ils en ont obtenu de tolérables. Hier, ils ont été entendus par le roi, la reine mère, le roi de Navarre et le conseil. Bèze a pris la parole sur la nécessité d'établir la vraie religion. Il a été violemment interrompu au moment où, en parlant de la présence réelle, il a dit qu'il n'était pas nécessaire que le Christ descendît du ciel pour participer avec nous. Le cardinal de Tournon a admonesté le roi de persévérer en la religion de ses pères. Nous

[1] M. Bourquelot, dans les notes au journal de Claude Haton (p. 154), a donné la liste des ministres protestants députés au colloque, et il s'est servi des nos 309 et 643 du fonds Dupuy et du n° 1031.

Voici la liste donnée par Nicolas des Gallards dans une lettre à Trockmorton : Théodore de Bèze, Nicolas des Gallards, Augustin Marlorat, François de Morel, François de Saint-Paul, Jean Merlin, Jean de la Tour (ou de la Cour) de l'Espine, Nicolas Follion, Jean Mallot, Claude Boissière, Françoys Boquin, et depuis Martyr, « qui entra aussy avec nous mardy. Combien qu'ilz nous ont faict grandes difficultés. » (Record office.)

[2] Original. (Record office, *State papers, France*, vol. XXI.)

sommes là douze ministres, et vingt assesseurs envoyés par les églises réformées.

« De Saint-Germain[1]. »

Trockmorton était également en correspondance habituelle avec les autres ministres. Voici une lettre de lui à de Sault, qu'il avait fait venir d'Angleterre :

« Je vous retourne la harangue de M. de Beze, vous remerciant tous deux d'icelle et vous singulierement de la bonne affection et envie qu'avez que la royne nostre maistresse soit au vray advertie ; » et il terminait ainsi : « Je vous prie me faire sçavoir par ce porteur l'estrange definition qu'a faite le cardinal de Lorraine de l'Eglise, dont vous parlez dans vostre lettre, et aussy de ce qui est conclu entre vous autres pour respondre au dit cardinal[2]. »

Cette réponse, que demandait Trockmorton, des Gallards la lui adresse le 6 octobre suivant :

Monsieur,

Je vous envoye nostre escrit, que je n'eus loisir hier de revoir sur-le-champ, pour l'empeschement qui m'estoit survenu et pour ce qu'à l'heure mesme il me falloit trouver chez M. le prince de Condé. Quant au premier escrit, nous en avions accordé tous ensemble avec les deputés dont je vous ay escript les noms, qui ne nous en firent gueres de difficulté. Ilz reserverent seulement de le communiquer aux evesques, et n'ayant pu obtenir leur consentement, ilz retournerent le lendemain, essayant s'ilz nous pourroient faire changer quelque chose, et surtout pour y mettre quelques termes ambigus pour faire penser que nous accordions tellement la presence du Christ en la Cene, que son corps fust attaché ou enclos au pain. Sur quoy nous vinsmes sur le second escript, qui est de mesme substance que le premier, et touttefois ilz se tenoient toujours sur ces termes, que c'estoit pour induire les prelats à quelque accord, prenant charge de leur communiquer et faire leur devoir pour les amener à raison. Nous, de nostre part, voyant telle maniere, dismes aussi que nous ne voulions faire resolution sans communiquer aux nostres, et devions le lendemain retourner ensemble, et de jour en jour avons attendu ; mais nous voyons qu'ilz ne cherchent aultre moyen que de tout rompre, et ne nous veulent plus escouter ; qui plus est, ilz se complaignent de nos collocuteurs, comme s'ilz avoient passé leur charge. Si ne departirons-nous point, au plaisir de Dieu, que nous ne voyons

[1] Record office, *State papers, France,* vol. XXI.

[2] *Ibid.*

autre fin. Dieu nous la donne bonne, auquel je supplie, Monsieur, vous avoir en sa sainte garde, me recommandant humblement à la vostre.

De Saint-Germain en Laye, le v[e] jour d'octobre 1861 [1].

La correspondance continue, et les ministres avaient sans doute à se plaindre de la trop grande facilité de l'un d'eux; car voici ce qu'écrit des Gallards le 12 octobre :

Monsieur,

Je vous remercie humblement de ce qu'il vous a plu m'escripre, afin de nous donner garde. Le personnage est allé faire la reverence au cardinal, comme j'ay esté adverty, ains pouvez penser si c'est sans communiquer de belles choses, ne sans advancer sa belle reformation. Nous craignons beaucoup plus les moyenneurs qui sont tiedes en divers façons que les ennemis ouverts, qui se montrent en front et chauds ; mais nous esperons que Dieu descouvrira le tout, et que ceulx qui veulent servir à deux maistres se trouveront destitués de l'ung et de l'aultre. Ceulx qui m'avoient dit avoir veu Vergerius [2] se sont trompés, car c'est un Allemand nommé Vergetius. Le dit Balduing [3] m'a dit que les princes allemands qui ont tenu leurs journées à Lunebourg doivent ici envoier ung ambassadeur, nous pensons bien que ce sera pour tout brouiller; mais nous esperons que Nostre Seigneur ne defaudra aux siens. Il est assez puissant pour resister à toutes sortes d'ennemys. Nous attendions aujourd'hui ouir MM. les evesques, qui doivent apporter leurs canons et decisions; mais ilz sont si empeschez qu'ilz n'en peuvent venir à bout; il faut bien dire que c'est quelque grand œuvre. Ils remettent le tout à mercredi prochain. Cela me garde de vous en mander rien de nouveau, parce que je n'en sais pas davantage.

Je prie Nostre Seigneur vous avoir toujours en sa sainte protection et vous maintenir en sa grace, me recommandant humblement à la vostre.

De Saint-Germain en Laye [4].

Une lettre sans signature adressée à Trockmorton, le même jour, ajoute quelques détails :

Monseigneur l'ambassadeur,

Quant aux affaires de cette court, nostre jeune roy garde le lit ma-

[1] Autographe. (Record office, *State papers, France*, vol. XXI.)

[2] Paolo Vergerio, ancien évêque de Capo d'Istria, luthérien ardent. (V. *Lettres de Calvin*, t. II, p. 422.)

[3] Sans doute Beaudoin, suivant Calvin, trois ou quatre fois apostat de Jésus-Christ. (*Ibid.* p. 423.)

[4] Autographe. (Record office, *State papers, France*, vol. XXI.)

lade d'une dissenterie depuis huit jours avec quelque fievre. Les prelats et les ministres ne conferent plus, et comme je voy se desputeront sans rien resoudre, comme a toujours esté mon advis, et est presque toujours advenu en semblables assemblées. Les protestans prennent maintenant des temples de tous costés, dont ils abattent les images et ostent les peintures pour y faire prescher et faire leurs prieres. A Blois ils ont pris Saint-Soleme, et ainsi d'autres ailleurs. L'on presche tous les jours dans la maison du roy, chez la royne de Navarre et le prince de Condé, et firent nopces la semaine passée à Argenteuil, du second fils de Rohan et de Brabançon, niepce de madame d'Estampes, à la mode de l'eglise de Geneve, où se trouverent beaucoup de grands seigneurs et de grandes dames, tellement que je prevoy grande mutation future, selon que les affaires s'achemineront. Monsieur le legat a presenté ses facultez pour aider faire des expeditions; mais entendant qu'on a deliberé ne recevoir en France desormais aucunes bulles ou aultres lettres de Rome, sans l'approbation du roy et l'attache de son sceau, il s'est fort refroidy, et voudroit, si je ne me trompe, estre encores à Rome, se complaignant qu'il faille ces façons commencer à luy.

Le pape ne levera plus d'annates en France, et l'on mande commissions aux officiers pour saisir les premiers revenus de benefice, à mesure qu'ilz vacqueront. Le mareschal de Brissac a esté fort malade et durant sa maladie a resigné le gouvernement de Picardie au prince de Condé. L'on dit qu'il y a quelque remuement au pays bas de Flandres.

A Saint-Germain-en-Laye[1].

Le lendemain, la même main inconnue écrit à Trockmorton :

« Un medecin du roy nommé M. Valeran, son grand amy, lui a dit hier en pleine cour, *quod rex periculosè ægrotaverat,* mais qu'il commençoit à se bien porter; il garde encore le lit.

« Les prelats assemblés à Poissy, leurs canons achevés, viendront se presenter jeudy au roy et à la royne et demander congé.

« Le cardinal de Lorraine fait imprimer son oration à Paris, chez Guillaume Morel, imprimeur, pour le roy, en grec, et sera achevé quelque jour de cette semaine.

« Le voyage de l'evesque d'Auxerre en Espagne se refroidit fort et l'on dit qu'il est rompu. Ils commencent à se remuer en pays bas pour la religion. Ils demandent temples. La duchesse de Parme en a escript au roy d'Espagne.

« Saint-Germain[2]. »

[1] Record office, *State papers, France,* vol. XXI.

[2] *Ibid.*

Enfin une lettre de des Gallards à l'évêque de Londres, en date du 29 octobre, nous fournit ces derniers détails :

« Leurs adversaires n'ont point répondu sur les articles dont il avait été convenu.

« Il y a eu entre eux violentes controverses.

« Leurs canons achevés, ils les ont remis au roi.

« La victoire, de l'avis du peuple, est de leur côté.

« Les évêques partis, ils pensaient partir aussi; mais ils ont été prévenus que Satan et ses ministres méditaient quelques embûches contre les églises.

« Tous les ministres, à l'exception de Pierre Martyr, sont retournés à leurs églises.

« De Bèze et lui, ils restent par ordre de la reine et le conseil des princes (*ex principum consilio atque reginæ jussu*).

« Ils espèrent que leur séjour sera profitable. »

Dans un post-scriptum, il annonce l'arrivée d'Allemagne de plusieurs ministres [1]. « Il faut se méfier des tumultes populaires qu'on n'excite que trop contre eux [2]. »

Le 27 novembre, Pierre Martyr quittait la cour; Charles IX, au départ, lui avait remis 200 écus pour son voyage; de Paris, il prit la route de Zurich; on lui avait donné quelques gentilshommes pour lui faire escorte [3].

Nous avons épuisé tout ce que le *Record office* possède de documents sur le colloque de Poissy. Avant de reprendre le cours des événements, arrêtons-nous à un incident qui se produisit alors et qui nous semble mériter l'attention. Un écrivain catholique, un chanoine de Lyon, connu par un libelle singulier, *Généalogie et la fin des Huguenaux*, Gabriel de Saconay, choisit ce moment pour donner une nouvelle édition du livre de Henri VIII, l'*Assertion des sept sacremens contre Luther* [4], et il l'accompagna d'une préface injurieuse pour le feu roi et pour Anne de Boleyn qu'il traitait de Jézabel. De nombreux exemplaires en furent envoyés aux libraires de Paris. Calvin, qui avait l'œil toujours fixé sur la France, le

[1] Voir *Lettres de Calvin*, t. II, p. 428; de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. I, p. 615-616.

[2] Autographe. (Record office, *State papers, France*, vol. XXI.)

[3] Record office.

[4] *Regis Angliæ Henrici hujus nominis octavi assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum.* Lyon, sub scudo Veneto.

premier en eut connaissance et sur-le-champ en avertit l'ambassadeur d'Angleterre. Nous n'avons retrouvé que la lettre de Trockmorton en réponse à celle de Calvin. Voici en quels termes il le remercie :

Monsieur,

« Par la lettre que je vous ay escripte du 12 aoust, je vous ay adverty que j'avois escript à la royne ma maistresse sur le fait du livre que m'envoyastes dont j'attendois sa response, affin de proceder avec ce prince comme appartiendroit. J'ay bien voulu vous advertir maintenant que j'ay reçu telle response de sa majesté, et ay sur ce faict plainte au roy, à la reyne sa mere et aultres de son conseil, leur ayant baillé le mesme livre pour la verification de l'affaire, lesquelz m'ont fait response, et puisque le dit livre sera en diligence supprimé, et le chanoine autheur d'iceluy puyny pour servir d'exemple à tous aultres, de ne user de semblable audace; ce que sortant effect, sera occasion avec l'ayde de Dieu de tant plus faire augmenter et conformer la bonne amitié et mutuelle intelligence entre leurs majestez si bien établies, leur donnant loisir de vaquer à l'advancement de la gloire de Dieu par toutes leurs obeissances, qui a esté par trop empesché par les malices des temps et inimitiés entre les princes pour faulte de la vray cognoissance d'icelle. Monsieur, par la lettre que j'ay receue maintement de la royne ma maistresse, sa majesté me commande de vous remercier bien fort de la part du bon office et soing qu'avez faict et eu en cest endroict, et de vous asseurer que, quand l'occasion s'en presentera pour mettre en execution le desir qu'elle a de vous faire ressentir combien sa majesté desire s'acquitter envers vous au regard du grand zele qu'avez trés-bien manifesté lui porter pour le bien de son service, vous trouverez sa majesté plus prompte en effect qu'en ceremonies à le vous recognoistre, et ce mesme desir trouverez en moy à vous faire tout le service que sçauriez penser, d'aussi bon cueur, comme aprés m'estre de trés-bonne affection recommandé à vostre bonne grace, je prierai l'Eternel vous donner en trés-saincte et longue vie.

De Paris, le XVIII septembre 1561 [1].

[2] Nicolas des Gallards intervint dans ce démêlé, mais à titre de conseil officieux : « Je suis bien de votre advis, écrivait-il (7 septembre) à Trockmorton. Quant à la poursuite de Saconay, qu'elle se fasse au nom du roy et par son procureur; mais s'il y a quel-

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXI.
[2] *Ibid.* f° 169.

qu'un en vostre nom qui poursuive l'expedition de l'affaire, je crains bien qu'elle ne reste là. »

A cela Trockmorton répondit : « Je voy que l'opinion de M. de Beze et la vostre est que Saconay fust appelé et livré en procés pour son livre, je ne suis point de cet advis; mais advoue plustost que le roy comme bon frere et allié de sa majesté face supprimer le livre et punisse l'editeur, l'auteur de sa folie, comme chose que la bonne amitié entre leurs majestez ne peut endurer. Il se trouve quelques fautes aucunes fois, lesquelles se remedient et se reparent plus pertinemment par silence que par procés. Comme vous ne l'ignorez pas, plusieurs sages faiseurs de lois ont esté de cet advis, et je repute ceste affaire de telle nature. »

Il demanda donc à la reine mère la suppression du livre. Élisabeth s'était montrée si courroucée de cet outrage fait à la mémoire de son père et de sa mère, que Catherine de Médicis se crut obligée d'en écrire à Trockmorton. Voici sa lettre :

Monsieur l'ambassadeur,

Je pense que vous en avez bien entendu comme incontinent aprés que vous m'eustes parlé dernierement de certains endroitz contenus en la preface faite au livre du feu roy Henry d'Angleterre, sur l'assertion des sept sacremens contre Martin Luther, j'escripvis au seneschal de Lyon qu'il ordonnast bien expressement à l'autheur de la dite preface de reformer les ditz endroitz qui estoient offensifs de la memoire du dit defunt roy, et davantage qu'il fist trés-expresses defenses au libraire qui avoit fait imprimer le dit livre de n'en vendre et exposer en vente et aussy de n'en envoyer hors du royaulme, jusqu'à ce que la dite reformation eust esté faite et qu'il me l'eust envoyée, pour la veoir et puis aprés lui en mander mon intention. Ce que le dit seneschal a bien et duement executé, ainsi qu'il appert par son procés verbal et aussy pour la correction et reformation faicte des ditz pointz que je vous envoie, afin que vous voiez le tout et me faictes sçavoir s'il y aura chose qui vous semble avoir d'autre provision et correction, pour laquelle vous pouvez estre asseuré que je feray tousjours faire, comme en toutes choses qui concernent la royne d'Angleterre ma bonne seur ou les siens, tout ce qui se peut desirer et requerir entre bons et seurs amys; priant Dieu, Monsieur l'ambassadeur, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Saint-Germain-en-Laye, le huitiesme jour d'octobre 1561[1].

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXI.

Nous croyons devoir publier ce procès-verbal dont parle la reine mère dans sa lettre :

Nous Guillaume de Gadaigne, baron de Saint-Victor, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, seneschal de Lyon, et lieutenant pour sa majesté au gouvernement de Lyonnois, sçavoir faisons que nous, ayant receu les lettres missives du dit seigneur soussignées par sa majesté et scellées de son cachet, à nous adressans en date du XVe jour de septembre, l'an present MVLXI, par lesquelles nous est mandé exhiber et defendre au libraire qui a imprimé certain livre intitulé : *Regis Angliæ Henrici hujus nominis octavi assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum*, avec une preface de M. Gabriel de Saconay, de vendre, ni exposer en vente, ni encore en pays estrangers pour y estre vendu le dit livre, jusques à ce que la dite preface aura esté reformée en certains endroitz plus à plein declarez par les dites lettres, sur peine de confiscation de tous les ditz livres, et de punition corporelle, avons ce jourd'huy, vingt-troisiesme des ditz mois et an, mandé venir par devant nous Guillaume Roville, marchant libraire demeurant à Lyon, sous le nom duquel on dit le dit livre avoir esté imprimé, et pareillement avons mandé venir le dit M. Gabriel Saconay, auxquels comparans par devant nous, avons fait entendre la volonté du roy, leur exhibant les dites lettres et d'icelles faisant lecture, suivant lesquelles avons prohibé et defendu au dit Roville de vendre ou exposer en vente, ni envoier dehors pour vendre ce dit livre par luy ou par interposite personne, sur les peines contenues ez dites lettres, jusques à ce que la dite préface aura esté réformée ez IIII^{xx}, IIII^{x} et IIII^{xx}, IIe feuilletz d'icelles. Et avons enjouint au dit de Saconay, suivant la volonté du dit seigneur, de reformer la dite preface ez ditz endroitz et de supprimer ou bien changer ce qui semble offenser la memoire du dit feu roy Henry, huitiesme d'Angleterre, en ce qu'il parle du repudiement de sa premiere femme, et dict au dit IIII^{xx} feuillet qu'il a fait divorce tout à un coup aveq sa femme legitime et l'Esglise, espouse de Dieu, et au commencement du IIII^{xx}, IIIe, que la tache et macule d'heresie dure encore par le jourd'huy en son royaulme et que sa nouvel Jesabel avoit enfin porté la peine qu'elle avoit justement meritée, en sorte que la royne d'Angleterre à present regnant se puisse tenir pour contente et satisfaite. Lequel M. Gabriel de Saconay nous a dict et respondu qu'il obeira à la volonté de sa majesté, et quant au dit Roville libraire, il nous a dict et respondu que veritablement il a imprimé ou faict imprimer le dit livre, et a promis, moyennant son serment et sur les peines à lui indictes, qu'il ne vendra ni exposera en vente, et n'enverra dehors pour vendre, ni aultrement publier le dit par luy, ni interposite personne en quelque sorte que ce soit, jusques à ce que la dite preface ait esté reformée selon et suivant la volonté de sa majesté ;

desquelles deffenses, promesses et autres choses nous avons octroyé lettres aux ditz de Saconay et Roville et autres qu'il appartiendra, pour s'en servir en temps et lieu que de raison. Fait l'an et jour sus ditz.

De Guadaigne. (Original[1].)

En terminant, disons que ce livre avait eu un si grand succès de scandale, que depuis sa suppression on en saisit chez un seul libraire de Paris 800 exemplaires. Les défenses de le propager étaient si sévères, que pour la vente d'un seul exemplaire on était passible d'une forte amende et de la prison. Élisabeth certes devait se trouver largement satisfaite.

Sortons pour un moment de ces luttes, de ces discussions religieuses et voyons, en passant, où en était le goût des hommes de l'époque pour les objets d'art et les choses antiques. Jean Vergetius avait indiqué à Élisabeth des médailles apportées en France par un marchand italien, et que ses créanciers avaient saisies. Il ajoutait qu'elles étaient assez belles pour que ces deux grands princes, Henri VIII et François Ier, en eussent donné un grand prix, s'ils les avaient vues. Élisabeth ne voulut pas le croire sur parole, et avant de les acheter voulut les examiner.

Voici la quittance de garantie donnée par Trockmorton[2] :

Je, Nicolas Trockmorton, ambassadeur pour la royne d'Angleterre en France, chevalier et gentilhomme de la chambre de la dite royne, confesse avoir eu et receu de Guillaume Mullot, marchand bourgeois de Paris, douze effigies de douze empereurs romains de cuivre de Corinthe, estant dans une petite cassette couverte de cuir bleu doré, doublé de velours rouge, pour icelles envoyer et faire veoir à la dite royne d'Angleterre; lesquelles douze effigies d'empereurs je promets rendre au dit Mullot ou au porteur de la presente en mesme estat que les ay receues, dans deux mois prochains, ou pour lui payer comptant la somme de six cens escus d'or sol dans le dit temps de deux mois.

De Paris, le xixe jour de septembre 1561[3].

Il ressort des diverses dépêches de Trockmorton que Catherine de Médicis se montrait de plus en plus favorable aux choses de la religion, mais que, d'un autre côté, le roi de Navarre, séduit par

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXI.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* vol. XXII.

les promesses de Chantonnay qui lui laissait entrevoir la possibilité de la restitution de ses États, s'était rapproché des Guise, de Montmorency, de Saint-André, et, s'unissant définitivement à eux, était devenu l'adversaire des idées nouvelles. La voie des transactions était épuisée, c'était désormais aux armes à en décider. Condé se retira à Orléans; et voici en quels termes Coligny annonce à Cécil leur résolution et leur prise d'armes :

« Le prince de Condé depesche le sieur de Sechelles vers la royne d'Angleterre pour lui faire entendre les legitimes et necessaires occasions qui l'ont contraint de venir en ce lieu avec ceux de sa compagnie pour maintenir l'honneur de Dieu, la liberté et auctorité de la royne contre la violence de ceux qui tiennent leurs majestez environnées de leurs armes et reduites en une honteuse captivité, et avec cela veulent exterminer tous ceux qui veullent purement servir Dieu. Il m'a semblé, ajoute-t-il, ne devoir faillir ceste occasion d'escrire pour vous prier de faire tous les bons offices qu'il vous sera possible vers sa majesté pour favoriser la cause de Dieu que nous soustenons, comme nous l'attendons de vostre vertu et pieté.

« D'Orleans, ce XI avril 1562[1]. »

Trockmorton dès ce moment-là avait eu envie de se retirer à Orléans; mais ni Coligny ni Condé n'avaient été de cet avis, et, le 21 avril, l'amiral lui écrivait :

Monsieur,

J'ay receu la lettre que m'avez escripte par ce gentilhomme present porteur, par laquelle j'ay esté bien aise d'entendre que vous n'ayez pas pris la peine de venir en ce lieu, tant parce que je sçay bien que vous estes necessaire là où vous estes, que aussy parce que vostre venue eust engendré une trop grande jalousie non seulement contre nous, mais aussi contre la royne vostre maistresse, que nous ne doubtons point avoir trés-grand zele et devotion au service de Dieu et à l'advancement de sa gloire, comme par toutes ses actions et ses bons effectz elle a toujours fait paroistre.

D'Orleans, le 21 avril 1562.

Élisabeth crut un moment avoir assez d'influence sur l'esprit de

[1] Record office, *State papers France*, vol. XXVIII.

Catherine de Médicis pour la retirer des mains de ceux qui l'entouraient; elle en était restée à l'idée que son ambassadeur lui avait fait concevoir des bonnes dispositions de la reine mère; mais celle-ci avait été plus habile que Trockmorton; son langage s'était nécessairement ressenti des circonstances où elle s'était trouvée. L'avenir était si incertain, qu'il fallait des deux côtés se réserver des intelligences, se ménager des appuis. Trockmorton s'y était laissé prendre : Élisabeth, qui ne connaissait encore que fort imparfaitement Catherine de Médicis, lui fit passer cette note, sorte de résumé des causes qui selon elle avaient amené la situation actuelle :

« Nous pensons que si les differens entre les princes de Condé et de Guise eussent esté composés aprés la mort du feu roy, ces troubles ne fussent advenus; tellement que nous estimons de vray ces troubles estre entre eux deux et leurs adherens, ne voyant à quelle raison le roy doit y estre partie, si ce n'est que la royne mere et le roy de Navarre les voulussent faire pour aulcuns respectz à moy inconneus.

« Cette querelle particuliere en engendrera une generale. Nous sommes trés marry de voir que la grande force de l'une des parties ait attiré la royne mere et quelques autres craignant le present danger de prester à iceluy parti l'autorité du nom du roy son fils. »

Elle considère la dernière venue du duc de Guise comme la cause de tous les maux; elle rappelle qu'après la mort du roi Henri la maison de Guise, sous le prétexte de la reine d'Écosse, occasionna des troubles et en Écosse et en Angleterre.

Elle rappelle encore la bonne amitié qui régna entre les deux cours au commencement du règne de Charles IX.

Elle est contrainte de remettre son jugement et avis jusqu'à plus ample connaissance des progrès et humeurs des deux partis.

Elle est réduite, en vue des dangers qui menacent la chrétienté, d'avoir un soin naturel pour son particulier et pourvoir à sa sûreté particulière [1].

Cette dernière phrase aurait pu être calquée sur son manifeste au moment de la guerre d'Écosse; pour elle pourvoir à sa sûreté, c'était intervenir.

Des deux côtés on s'adressait à Élisabeth : la reine mère et le roi de Navarre lui envoyaient le comte de Bussy; Condé et Coligny,

[1] Record office, *State papers, France*, vol XXII

nous venons de le dire, lui envoyaient M. de Séchelles : ce dernier était un gentilhomme picard qui avait beaucoup souffert pour la cause de la réforme, et Trockmorton recommandait de le recevoir d'une manière toute particulière; car le bon accueil qui lui serait fait augmenterait de beaucoup le crédit d'Élisabeth en France; il ajoutait qu'il emportait une lettre pour M. de Foix, notre ambassadeur, qu'on supposait assez favorable à ceux d'Orléans, mais qu'il ne s'en servirait que de l'avis de la reine [1].

En France, on en était encore aux pourparlers, on s'observait, et toute voie de conciliation ne semblait pas fermée. Élisabeth se décida à envoyer M. de Sidney en mission; le 10 mai, elle en avertit le prince de Condé :

« Elle a envoyé Henri Sidney, president de son conseil au pays de Galles, devers le roy de France et la royne sa mere, pour leur faire entendre en quelle maniere ces querelles et controverses d'entre vous se pourroient composer sans effusion de sang. Elle le prie d'y avoir toute confiance, sa principale intention est l'honneur de Dieu; secondement le repos de son bon frere le roy de France en son jeune aage; enfin le bien du prince de Condé et de sa maison.

« De Wesminster, le x mai 1562 [2]. »

Le rôle de Sidney était difficile : il devait insinuer à la reine mère qu'Élisabeth offrait sincèrement sa médiation sans distinction de parti, ne se proposant d'autre profit que l'apaisement des troubles. Cette mission n'avait pas grande chance de succès. Pour Élisabeth, elle n'était peut-être qu'un moyen habile de masquer ses propres convoitises, ses propres desseins.

A ces ouvertures de médiation, voici la réponse que fit Coligny :

« Il a vu la bonne volonté qu'a la royne d'Angleterre d'apaiser les troubles de ce royaulme, et la bonne demonstration qu'elle fait pour le roy et pour ceux qui sont ici. De leur costé, ils n'ont tendu à autre but qu'à voir le repos establi en ce royaulme, comme on a pu clairement en juger par le manifeste du prince de Condé.

« Tant s'en fault pour luy qu'il ne recherche les moyens de pacification, que tout le monde sçait à quel debvoir il s'est toujours mis; mais de tant plus on a essaié de faciliter les choses, de tant

[1] Dépêche de Trockmorton. (Record office, *State papers, France*, vol. XXII.)

[2] Record office, *State papers, France*, vol. XXII.

moins ceux qui en sont les autheurs y ont voulu entendre. Il remercie la royne de ses bons offices pour la pacification et l'engage à y perseverer.

« D'Orleans, ce xx mai 1562 [1]. »

Sidney fut reçu par la reine mère le 8 mai, mais il n'en obtint rien; elle lui parla des secours qu'elle attendait de Savoie et d'Espagne, ajoutant que si le prince de Condé et l'amiral n'acceptaient pas les conditions qu'elle leur avait fait proposer, le roi y procéderait par la force, lassé de subir de pareils outrages à son autorité.

Le 18 mai Sidney quittait la France. Trockmorton s'attendait à cet échec : dans l'une de ses lettres à Élisabeth, il lui fait comprendre que sa médiation était inutile, car la jalousie contre elle du duc de Guise, du connétable et du roi de Navarre n'allait qu'en croissant; ils étaient en méfiance et d'elle et de son ambassadeur [2].

Catherine de Médicis n'était pas si opposée à une transaction que Trockmorton pouvait le présumer, seulement elle entendait traiter par elle-même. Une dépêche de Trockmorton à Élisabeth entre dans les plus minutieux détails sur les préliminaires de l'entrevue de Beaugency. A ce titre, nous la reproduisons :

« Le 2 juin au soir, la reine mère l'a fait mander à Vincennes; elle lui a annoncé que le lendemain le roi de Navarre devait voir le prince de Condé, et qu'il y a grand espoir de paix; elle le prie de l'écrire à la reine sa bonne sœur; elle lui annonce son départ pour Étampes.

« Le 3 juin au matin elle quitta Vincennes et arriva à la nuit à Étampes, où elle attendait l'évêque d'Orléans et de L'Aubespine, son secrétaire.

« Le 4 juin, accompagnée de M. de Randan, de M. Sansac, de M. d'Escars, de deux cents chevaux et de trois cents hommes de pied, elle vint à Thury où devait se rendre le prince de Condé, suivi seulement de cent chevaux et de cent hommes de pied. Cette différence de forces était une sorte d'hommage rendu à la reine mère. Le duc de Guise et le connétable tenaient leur camp à Longjumeau.

[1] Record office, *State papers*, *France*, vol. XXIII.
[2] *Ibid.*

« Le 6 juin, le duc de Guise et le connétable se rendirent de Longjumeau à Montlhéry, et l'on se prépara à l'entrevue; mais il y avait de grands obstacles, nous dit Trockmorton, comme entre Pompée et César. Et à cet endroit il se plaint de l'insolence des Parisiens, qui ne veulent pas de paix, sans le retrait de l'édit de janvier.

« Le roi et le duc d'Orléans, ajoute-t-il, restent au bois de Vincennes, où l'on attend le prince de la Roche-sur-Yon, le chancelier et le maréchal de Brissac. Philippe Strozzi les garde avec deux cents chevaux et trois cents hommes de pied [1]. »

Une seconde dépêche de Trockmorton à Élisabeth complète celle-ci :

« La conférence a été limitée à trois jours. Le roi de Navarre a proposé neuf articles, l'annulation de l'édit de janvier, la reddition des places, le bannissement des ministres.

« Le prince de Condé a protesté de son désir de paix et de repos pour le royaume. Il a récriminé contre la maison de Guise, demandé à conférer avec MM. D'Andelot et l'amiral. La reine est retournée à Étampes, les princes à Orléans.

« Le 11, le 12, le 13, la reine et le roi de Navarre séjournèrent à Étampes. Le 14 juin, la reine quitta Étampes; le 15, elle était rentrée au bois de Vincennes.

« Ce jour là même (15 juin) un message fut envoyé par le roi de Navarre, de Beaugency, pour annoncer à la reine la proposition d'une nouvelle entrevue. Elle proposa de partir de Vincennes le 22 juin, étant souffrante et obligée de faire la route en litière. Au jour indiqué, elle se rendit à Étampes pour la nouvelle entrevue [2]. »

Un avertissement envoyé d'Orléans à Trockmorton, le 22 juin, va bien nous renseigner sur cette seconde entrevue :

Monseigneur,

La reyne disna mercredi à Montlhery et coucha à Estampes, jeudi disna à Angerville et coucha à Arthenay où elle sejourna vendredi tout le jour, et là l'allerent trouver Madame la princesse de Condé et madame de Crussol. Le samedi matin, Madame la princesse retourna icy, mais madame de Crussol demeura avec la reyne. Vendredi se partit d'icy Monsieur le prince et s'en alla camper à deux lieues d'icy en ung lieu nommé le *Vieux Soulz dun*

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIII.
[2] *Ibid.* vol. XXIV.

deçà la riviere de Loire. Ses adversaires sont à deux lieues prés de lui et n'y a nulle riviere qui les puisse empescher de combattre; touttefois il y a force vignes entre les deux camps qui donnent quelque avantage aux nostres qui sont plus forts d'infanterie que de cavalerie. Vendredi aprés midi le roy de Navarre et Monsieur le prince doivent parlementer, et se trouva le roy de Navarre le premier au lieu designé, là où ayant sejourné quelque temps s'en retourna, tellement que le prince y venant, trouva qu'il s'en estoit jà retourné; mais le jour en suivant ilz parlementerent ensemble de bon matin. Le mesme jour qui fut le samedi la reyne partit d'Arthenay et s'en alla loger à l'abbaye de sieur Simon qui est à deux lieues de chascun camp. Là l'allerent trouver hier le roy de Navarre et Monsieur le prince et parlementerent ensemble et s'en y doivent encores aujourd'hui retourner. A tous les colloques ne s'est trouvé aucun chevalier de l'ordre ni d'ung costé ni de l'aultre; on a quasi espoir que la paix se fera. Touttefois je ne vouldroys point trop fier, car les choses sont tellement embrouillées d'ung costé et d'aultre qu'il sera fort difficile à les demesler. Tous les jours quelques uns passent de l'aultre camp au nostre, mais cela n'est pas chose de grande importance. J'ay peur que tant de colloques ne tendent qu'à decepvoir les nostres, mais Dieu pourvoiera partout.

Ce lundi 22 juin [1].

Un instant on crut si bien à la paix, que le duc de Guise écrivit au cardinal de Lorraine, le 25 juin :

Je vous envoie ce porteur en diligence pour vous advertir que tout fut yer accordé et puis vous dire que le commencement est l'honneur de Dieu, service du roy, bien et repos de ce royaulme. Ce porteur est suffisant et n'auront nos chers cardinaux que par cette lettre, comme aussi le mareschal de Brissac qui cognoistra qu'il y en a qui sont bien loing de leurs desseings.

Conclusion, la religion reformée, en nous conduisant et tenant bon, s'en va à veau l'eau et les amiraux mal autant qu'est de possible. Toutes nos forces nous demeurent entierement, les leurs rompues, les villes rendues, sans parler ni de presches et administration des sacremens à leur mode. Ces bons seigneurs croiront s'il leur plaist ce porteur de ce qu'il leur dira de la part des trois de leurs meilleurs amys, et baise la main.

De Beaugency, ce xxv[e] jour de juing [2].

Mais cette paix annoncée par le duc de Guise, et un moment

[1] Record office, *State papers, France,* vol. XXIII.

[2] *Ibid.*

conclue, fut presque aussitôt rompue : Catherine de Médicis déclara aux princes qu'elle ne voulait plus en France ni prêches ni ministres. « Les choses sont en pire état que jamais, » écrivait Trockmorton à la reine Élisabeth, le 12 juin. La guerre civile allait donc recommencer, plus violente, plus ardente que jamais : la ville de Blois fut prise d'assaut par le connétable et le maréchal Saint-André; puis viendra le tour de Bourges et de Rouen, et la sanglante bataille de Dreux fermera cette triste et fatale année.

Cette partie de l'histoire est si connue de tous que nous nous en tiendrons aux documents propres à éclairer les négociations qui furent pratiquées alors entre les chefs protestants et Élisabeth et qui aboutirent à la remise du Havre entre les mains des Anglais.

Le 12 juillet, Trockmorton écrivait à Cécil : « Si la reine notre maîtresse veut secourir d'argent le prince de Condé, la meilleure garantie de la dette sera le Havre[1]. » Le 23 juillet, il écrivait de nouveau : « Si la reine veut aider le prince de Condé, défendre les places de Normandie qu'occupent les protestants, ou les prendre pour elle, le moment en est venu et sans perdre de temps[2]. »

Le 15 avril, le vidame de Chartres (Jean de Ferrières), prévenant le duc d'Aumale, s'était mis en possession du Havre; appelé à Orléans par Coligny, il avait laissé le Havre dans les mains de Beauvoir (Jean de la Fin). Puis, sur un nouvel ordre de l'amiral, il s'était embarqué à Dieppe, et au mois de juillet se trouvait en Angleterre avec une mission secrète pour Élisabeth. Notre nouvel ambassadeur Paul de Foix surveillait toutes ces menées : « Jean de Ferrieres et de la Haye, écrivait-il à Catherine de Médicis, sont logés au chasteau de Greenvich où est la royne et s'y tiennent cachés, de sorte qu'ilz ne se sont jamais laissés voir en public et vont trouver la dicte dame par galleries en lieux couverts, afin de n'estre recognus ni veus de personne. »

C'est à ce moment que Catherine de Médicis se décida à envoyer M. de Vieilleville en Angleterre pour détourner Élisabeth de cette alliance avec les protestants dont la ville du Havre devait être la garantie.

[1] *Foreign papers Elisabeth*, p. 157.
[2] *Ibid.* p. 175.

Nous allons donner ici le récit des propos tenus entre la reine et M. de Vieilleville :

« L'ambassadeur arriva à Londres le mardi cinq aoust sur les cinq heures du soir ; la royne le reçut le lendemain en sa chambre. Elle fit ouvrir les lettres de leurs majestés par son secretaire Cecil et les lut elle mesme tout au long, et aprés l'avoir retiré à part avec M. de Vieilleville commença à lui dire qu'elle avoit esté advertie par son ambassadeur Trockmorton que la royne mere du roy l'avoit remercié des bons offices qu'elle essayoit de faire pour apaiser les troubles qui sont en France, que son ambassadeur lui avoit fait entendre que c'estoit une des causes par lesquelles on envoioit M. de Vieilleville ; mais qu'il devoit lui tenir d'autres propos qu'elle entendroit volontiers. Vieilleville la remercia de ses bonnes intentions et de l'envoi du sieur Sidney. Elle lui respondit qu'elle avoit envoyé le sieur de Sidney, non pour faire offre d'aide de gens de guerre, mais pour essayer d'amener quelque bon accord avec le prince de Condé et le duc de Guise ; touttefois que l'on avoit mis à nonchalloir et mespris ses offices, en quoy disoit-elle : « Je me courrouceray contre la royne mere, d'ung courroux « touttefois procedant de bonne amitié et pourtant aisé à apaiser, « car si elle eust voulu prendre le moyen que je luy offrois, les « maulx et calamitez en France ne fussent pas venus si avant, et le « bon laboureur arrache de bonne heure les mauvaises herbes « qui viennent en son sème, affin que, devenant grandes, elles ne « suffocquent le grain ; » qu'elle esperoit que son intervention seroit agreable pour deux raisons, au duc de Guise pour l'amitié qu'elle porte à la royne d'Escosse ; du costé de M. le prince de Condé, pour estre de mesme religion que luy ; qu'on n'avoit eu aucun esgard en France à ses bonnes intentions, et qu'elle estoit restée en telle indignation et de ce refus et des cruautés et meurtres qui se commettoient en France, qu'elle avoit plustost besoin de purgation pour vuider sa colere que de la veue du sieur de Vieilleville. L'ambassadeur lui respondit que la royne n'estoit pas dans l'intention de refuser la vue des deux seigneurs qu'elle se proposoit de lui envoyer pour moyenner un bon accord ; mais qu'elle pouvoit lui confier à lui ce qu'elle se proposoit de dire à la royne par leur entremise, ou que mesme encore il avoit charge de les emmener avec lui et qu'ils seroient bien reçus.

« La royne respondit qu'elle vouloit prendre aussi bien haleine que

la royne mere et qu'elle en delibereroit, et changea de propos, s'informant du roy, s'il n'alloit point au camp. L'ambassadeur lui respondit que le roy prenoit tous les jours et force de corps et vigueür d'esprit, que le roy de Navarre estoit arrivé en la cour le jour qu'il en estoit party, et que le bruit estoit qu'il accompagneroit le roy et la royne pour les emmener à Amboise où estoit M. le duc d'Anjou, affin que le roy et Messieurs fussent tous ensemble et pour esviter le mauvais air qui estoit à Paris et lieux circonvoisins à cause de la peste; — à quoy la royne repliqua : que les bons marchands ne tenoient pas toute leur marchandise en ung lieu, de peur des inconvenients, et en haussant la voix, que si elle estoit mere d'ung si grand roy elle ne le laisseroit pas aller ainsy par les armées, de peur qu'il n'en prist quelque effroi, mais que la royne mere estoit plus aisée, et se laissoit plus facilement mener, et aussi que l'on vouloit apprendre de bonne heure au roy le mestier de la guerre en lieu touttefois trop pitoyable pour lui et ses subjets; qu'elle se gardoit de se marier pour ce qu'elle craignoit d'estre trop craintive et soigneuse du danger de ses enfans; qu'elle pensoit que la royne mere faisoit toutes choses trés-saigement, estant d'ung jugement trés-bon pris de ces bons et aigus entendemens d'Italie, où les nostres (disoit-elle) sont trop tards et trop phlegmatiques. Elle rappela au sieur de Vieilleville son ancienne ambassade du temps du roi Henry II, et lui parla de l'amitié du roi François Ier et d'Henry VIII son pere[1]. »

Durant ce temps la négociation entre le vidame de Chartres et Élisabeth marchait toujours : parmi les documents nombreux qui nous en parlent, nous avons rencontré cette note qui a son importance, car elle est adressée à Élisabeth par le vidame et M. de la Haye :

« Ils supplient sa majesté qu'en outre des sûretés il soit fait une réserve pour le cas où Monsieur le prince et l'amiral viendraient aux mains de leurs ennemis.

« Ce cas échéant, ils demandent que sa majesté promette de ne faire accord sans le consentement de M. le prince, et s'engage également à ne pas recevoir Calais de la main de leurs ennemis sans s'en entendre avec le prince de Condé. »

Maintenant voici la copie des articles passés entre la reine et le

[1] Note originale du temps. (British Museum, Egerton, 742, f° 19 et suiv.)

vidame, telle qu'elle fut adressée à Adrien Poynings, capitaine de Portsmouth :

« M. le vidame s'en ira à Postmeu (*sic*) et de là ou s'en reviendra icy ou ira à quelque maison de quelque seigneur ou gentilhomme là voisin pour n'en bouger jusqu'à ce que tous les articles qui s'en suivent soient accomplis :

« 1° Le dict sieur vidame donnera ordre que, sitost que le sieur Adrien Poynings arrivera devant la ville du Havre, que la principale tour qui est assise dans la dicte ville à l'entrée du Havre avecques toute l'artillerie et munition à elle appartenante sera delivrée en possession de telz capitaines ou soldatz que le dit sieur Adrien assignera, qui se fera en telle sorte que les ditz capitaines ou soldatz en auront paisible possession et en seront maistres.

« *Item.* Que le jour que le dict sieur Adrien et les soldatz anglois seront descendus en terre, ilz auront baillé entre leurs mains autant de boulevars et fortz de la dicte ville que le temps avant la nuit le souffrira.

« *Item.* Le jour suivant que les gens de sa majesté seront entrez en la dicte ville, les soldatz ne se mesleront aucunement de la garde d'aucun boulevard, murailles, plate-forme, forteresse, artillerie, ou d'aucune autre chose appartenant à la defense de la dicte ville, ains permettront les Anglois de avoir entierement la possession et en user à volonté.

« *Item.* Que toute l'artillerie et munition appartenans au roy, estans pour la defense de la dite ville, seront delivrez par inventaire au dict sieur Adrien ou à celuy lequel il assignera, et ce estre faict dans XXIIII heures aprés l'arrivée du sieur Adrien.

« *Item.* Que tous les soldatz françois qui sont dedans la ville partiront d'icelle dedans deux jours aprés l'entrée des soldatz anglois (si elle ne soit assiegée) pour aller secourir Rouen ou faire quelque autre entreprise, ou en cas qu'ilz ne pourront partir à cause de telle siege, de le faire aussitost qu'ilz pourront, et s'en ira aussi avec eux quelque nombre des Anglois si ainsi sera jugé necessaire du lieutenant de sa majesté ou du dict sieur Adrien, à la volonté desquelz le tout sera remis de force. Sa majesté promettra faire le mesme bon traitement aux habitans de la ville, qu'elle faict ordinairement à ses propres subjetz; et eux, si elle voudra, lui feront serment de mesme fidelité. »

Il fallait aux yeux de l'Europe essayer de justifier l'occupation

du Havre, au moment où l'on était en pleine paix avec la France. Déjà nous avons vu Élisabeth à l'œuvre, lorsqu'il s'agissait de l'Écosse; il ne sera pas d'un moindre intérêt de connaître les arguments dont elle va se servir pour soutenir une mauvaise cause. Nous donnons en entier cette étrange proclamation[1].

Elizabeth, par la grace de Dieu royne d'Angleterre, de France, de Irlande, defenderesse de la foy chrestienne, à tous tant Anglois que François, qui ces presentes lettres verront ou oyront, salut. Comme depuis peu de temps en ça plusieurs lamentables doleances et plainctes nous ayant esté faictes par une grande multitude des subiectz de nostre bon frere le roy trés-chrestien, habitans en Normandye, dont il appert manifestement qu'ilz se trouvent en grandes et pitoyables extremités à raison des cruelles persecutions dont l'on use et qu'on adressera contre eulx, par voye d'une grande force de gens de guerre louée et amassée en la duchye de Normandye par le duc d'Aumale et ses adherans de la maison de Guyse, pour les ruiner et sacager et les constraindre de delaisser la pure religion, les persecuter en leurs corps et biens, comme desià ilz ont faict en plusieurs endroictz et lieux; consyderant aussi (comme piteusement ilz remonstrent) que le roy leur souverain et la royne sa mere ne peuvent presentement les secourir et defendre en leur obeyssance, à raison que la dicte maison de Guyse et leurs adherans se sont emparez de la superiorité du gouvernement en tout affaires d'Estat et militaires au dict royaulme, ne voulant permettre aux dictz peuples de vivre selon les edictz du dict pays en la liberté de leurs consciences envers Dieu et le roy leur souverain; sur ce leur souvenant, comment puis nagueres nous aydasmes à delivrer le peuple et subiectz de la royne d'Escosse, estant lors en la mesme misere et adversité par la semblable persecution d'icelle maison de Guyse, du danger, destruction et ruyne, les conservant par tel moyen à l'obeyssance de leur royne de la quelle presentement elle jouyt. Ilz nous ont requis avecques toute humilité et pitoyable lamentations à grosses larmes, comme le prince qui est en bonne amityé avecques le roy leur souverain et proche voysin au dit pays; et pour l'amour que nous portons et debvons au dict roy en ce sien jeune aage et fascheux temps, et pour le regard que comme princes chrestiens, debvons avoir à la conservation du sang des chrestiens et de tant plus tost estant les plus prochains à nostre royaulme, de vouloir solliciter de moyenner quelque fin de heureuse yssue de ces cruelles et sanguinolentes persecutions, et cependant de faire transporter vers eux quelques bon nombres de noz subgectz soubz la conduicte de quelques fideles, asseu-

[1] Elle n'a aucun rapport avec celle imprimée dans les Mémoires de Condé.

rées, discretes personnes et d'honneur, pour la conservation d'aucunes de leurs villes maritimes et autres adiacentes, et peuples d'icelles, ensemble pour sauver leurs vies et libertés de ruyne, submission et totalle desolation. Ce consideré (bien que pensasmes nous deporter du tout, de nous y entremesler) avons esté mue de solliciter premierement par tous bons moyen dont nous sommes peu adviser, que ces persecutions faictes par la maison de Guyse cessassent. Et les ayant trouvez à ce peu inclinans, et entendant aussi pour vray que le dict peuple de Normandye, principalement les habitans de Rouen, Dieppe, de Havre de Grace sont en danger evident d'estre en brief du tout destruictz par force, si à tempz ilz ne sont secouruz de quelque ayde, et que l'occasion de leur persecution n'est pour autre chose, sinon qu'ilz cherchent conserver leur consciences libres au faict de la religion, selon qu'il a esté ordonné par le roy en son edict faict et publié au moys de janvier dernier : nous, avecques bonnes et sinceres intentions envers le roy nostre bon frere (lequel nous sçavons que, à raison de son jeune aage, ne peult contenir et empescher ses subiectz de se ruyner et destruire les uns les aultres), avons ordonné et commandé d'ayder et deffendre icelles villes, et toutes autres qu'ilz pourront, de confusion et desolation, et conserver toutz les subiectz du dict roy *es dictz lieux*, de quelque qualité qu'ilz soyent, en leurs vies, libertés, biens et possessions, contre ceulx qui par violence les vouldront envahir en leurs demeurances. Et pour ample declaration de ce que dessus, avons faict mettre en escript ceste nostre intension, laquelle estant scellée de notre scel, avons baillée à nostre lieutenant pour estre par luy ou par ses commiz monstrée et manifestée à tous subgectz du dict seigneur roy qui ont requis ou requerront nostre ayde, faveur et secours. Auxquelz nous promettons en parolles de prince chrestien que n'entendons, ne voulons souffrir que aucun de nos subgectz, armé ou sans armes, nuyse ou offense aucune personne dedans icelles villes qui requerront nostre ayde; ains à leur possible les soustiendront et maintiendront en leurs habitations, vies, libertés, biens et possessions. Et quant à nous, cependant, nous ne oublirons de leur solliciter et procurer tout bon moyen de repos, paix, liberté et delivrance de la violance de la dicte maison de Guyse ou d'aucuns adherans d'icelle. Donné à nostre maison de Hampton court, le 27[e] jour de septembre l'an 1562, et de nostre reigne le quatriesme[1].

Cette proclamation est du 27 septembre; le lendemain, le capitaine de Portsmouth annonçait au conseil de la reine l'embarquement des troupes. Les chefs protestants en pressaient l'envoi dans

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXV. (Minute originale.)

leurs dépêches; une lettre de Briquemault à Elisabeth, en date du 25 septembre, nous en est un curieux témoignage.

Madame,

Estant venu icy de la part de monseigneur le prince de Condé pour recepvoir monsieur le comte de Warvyic avec l'armée de vostre majesté, et voyant les choses longues et que nous sommes sur le poinct de faire tous noz efforts, je me suys advisé d'envoyer vers vostre majesté pour entendre sur ce son bon plaisir et voulonté. La saison s'advance et commencera bien tost à passer; par quoy je supplyray trés-humblement à vostre majesté, au nom de mon dit seigneur le prince, qu'il luy plaise que selon le bon desir, zelle et affection portée par icelle à la parolle de Dieu, pour la conservation aussy de ses fidelles, vouloir que le plus diligemment que faire se pourra, nous puyssions estre secouruz de sa part, sy à temps que les vostres puyssent avoir part à la victoire que j'espere que Dieu nous donnera par l'assemble de toutes noz forces qui se fait presentement. J'envoye à vostre dite majesté les lettres de son ambassadeur en France. Je prye Dieu, Madame, qu'il vous donne, en trés-bonne santé, trés-heureuse et trés-longue vye.

A Dieppe, le xxve septembre 1562[1].

Une lettre du vidame de Chartres à Cécil annonce le départ de la flotte anglaise et nous renseigne sur la situation de la Normandie.

Monsieur,

Je pense que ceste nuit passée les navires sont arrivés au Havre neuf, car le vent propre a continué plus de vingt-quatre heures, dont j'envoie ce gentilhomme devers vous pour vous ramentavoir quelques choses qui sont necessaires tant pour Dieppe que pour les nostres qui sont au Havre. Je vous prie y donner ordre. Je cognois par la lettre qui m'estoit escrite de Dieppe, que vous ne donneriez pas secours à Rouen; je vous prie pour le moins secourir Dieppe promtement et de façon que le peuple qui y est soit conservé et la royne ait l'honneur de n'avoir pas contemné Dieppe qui s'est attendue estre preservée sous sa main. Monsieur, je ne vous puis escrire l'affliction d'esprit que ressens, voyant que la preservation de la Normandie, qui estoit le principal but de l'esperance que nous avions en la royne, ne s'en suit point. Je vous prie remonstrer continuellement à sa majesté qu'elle ne se doit contenter d'avoir eu ce qu'elle

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXV.

eust sceu le plus desirer en France pour sa satisfaction et de son peuple, mais qu'elle en doit user et employer les forces que Dieu lui a données pour l'establissement de l'Evangile en France, car c'est la certaine voie de la ruine du siege de l'Antechrist; si elle ne le fait, Dieu s'offensera de sa trepidité et lui soustraira des graces qu'il lui a faictes et d'aultres qu'il lui a preparées. Monsieur, je vous escris de rechef que Dieu m'a donné sçavoir chose qui peut grandement augmenter les forces et la volonté d'un prince pour entreprendre la protection de son Evangile, si vous disposez la volonté de la royne à faire ce qui est de sa vocation royale, tellement que je n'aye occasion d'estre tenté de desespoir de voir *jacturam honoris et bonorum esse sine fructu.* Je espere avec l'aide de Dieu faire chose si grande pour son service qu'elle ne se peut estimer. Aussi si vous ne me donnez quelque bonne consolation, *ego deficio sub onere*, et suis assailly de diverses tentations. Monsieur, je vous price voir pitié de moy et prier Dieu pour moy; je me recommande humblement à vostre bonne grace et prieres.

Vostre trés-humble et affligé et triste *usque ad mortem*[1].

Dans cette lettre il y a du remords, une sorte de honte se fait jour. Le vidame de Chartres reconnaît presque qu'il a failli à l'honneur, à ce qu'il devait à son pays. Morvilliers, ne l'oublions pas, qui commandait à Rouen, en apprenant le traité passé avec les Anglais, avait résigné son commandement, leur donnant à tous une leçon de patriotisme. De leur côté, Condé et l'amiral (nous le savons par une lettre de Trockmorton à Élisabeth) représentent à l'ambassadeur anglais que ce serait une tache d'infamie sur leurs noms, s'ils n'avaient introduit les Anglais en Normandie que dans le seul but d'y occuper certaines villes à leur plaisir et à leur convenance, et ils demandent à la reine de soutenir leur cause comme la sienne propre. Avec une prescience que les événemens justifieront, Trockmorton ne craint pas de dire à sa maîtresse que si elle n'a en vue que ses propres intérêts, le jour où les partis se mettront d'accord, toutes les forces de la France se retourneront contre elle[2].

Nous allons donner ici un document plus étrange : c'est la justification de la remise du Havre aux Anglais par M. de Beauvoir. Et à qui l'adresse-t-il? A la reine mère, à Catherine de Médicis :

« Leur but ne tend qu'à deux points : le premier à la gloire de

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXV. (Autographe.)

[2] Lettre de Trockmorton à Élisabeth, 24 septembre. (Record office, *State papers, France*, vol. XXV.)

Dieu, le second à la délivrance et sûreté de la minorité du roi, » et il ajoute : « Les protestations de la royne d'Angleterre vous en rendront telle foy que vous en demeurerez satisfaicte. Il est certain, Madame, que si, au lieu d'adoucir le courroux que vous pourriez de prime face concevoir contre nous, vous vous y aigrissez davantage, à la persuasion de ceux qui, aprés avoir ruyné en partie vostre royaulme, ne cesseroient, s'il estoit en leur puissance, de destruire celuy de Jesus-Christ, c'est le plus court chemin que vous pourriez choisir pour les asseurer en leur desir qui est d'hasarder la domination de vos majestez, plus tost qu'ilz ne detruisent l'église de Dieu[1]. »

On fit répondre le jeune roi Charles IX à cette lettre. On essaya par la douceur de ramener et le vidame de Chartres et Beauvoir. C'est à cette lettre du jeune roi que répond Beauvoir :

« Il a reçu la lettre qu'il a plu au roi lui écrire, et loue Dieu de reconnaître que sa majesté ne lui en veut pas tant et au vidame son frère qu'il avait entendu par la déposition de Roche Brune.

« Il regrette pour la liberté de sa conscience de faire chose qui mécontente sa majesté. Si les conseils de M. le vidame et de ceux qui sont fidèles eussent eu autant de vigueur envers le roi que les conseils de ceux qui ne regardent que leur grandeur particulière, il y a longtemps que la France serait en repos.

« Il s'en remet sur la nécessité des temps de la hardiesse de son langage.

« Il eût pu faire son procès à l'Espagnol qu'il tient prisonnier, sans l'honneur qu'il a d'être serviteur du roi. C'est une marque de plus de son respect et de son désir de rester fidèle[2]. »

L'armée royale était devant Rouen. Briquemault s'adresse à Cécil pour obtenir les secours promis et dont dépend le salut de la ville assiégée :

Monseigneur,

Aprés que j'ay entendu le zele et l'affection que portez à notre cause, je n'ay voulu faillir de vous faire ce mot exprés pour vous supplier trés-humblement d'estre cause que la royne face diligence et secours à ceux de

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXV.

[2] *Ibid.* vol. XXIX.

Rouen et aussi à ceux qu'il a dejà pleu à sa majesté d'envoyer de deçà, pour ce que nos ennemis qui ont assiegé Rouen s'efforcent tant qu'ilz peuvent de l'emporter avant que les secours soient venuz, tant de vostre part, que de celle de M. le prince; et d'autant que les secours d'Angleterre doivent estre les plus prochains, suivant l'ordonnance que l'on nous a dict y avoir faict la royne, je vous supplieray, de rechef, vouloir estre cause qu'il ne se perde point de temps, non-seulement pour faire venir ce qu'il est ordonné, mais, s'il est possible, de faire renforcer, et nous vous en aurons perpetuelle obligation. Je suis icy envoyé de la part de M. le prince de Condé pour recevoir, servir et adresser, en tout ce qui me sera possible, M. le comte de Warvick et aultres, qu'il plaira à la royne envoyer de deçà. Il y a moyen bien à propos et facile de secourir ceux de Rouen, si nous avons les forces comme je l'ay donné à entendre à M. D'Ormezan qui l'a trouvé bon, comme je crois qu'il vous aura fait entendre, qui sera l'endroit où me recommandant humblement à vostre bonne grace, je prieray Dieu, Monsieur, qu'il vous donne trés-bonne vie et longue.

De Dieppe, le VIII octobre 1562[1].

Voici encore une lettre du même jour :

Il attend à chaque heure qu'il arrive du Havre ou d'Angleterre un moyen de secourir ceux de Rouen; on le peut aisément et sans danger.

Comme relation d'État à État, jamais situation ne s'était présentée sous un aspect aussi singulier : Élisabeth faisait occuper nos villes et elle avait en France deux ambassadeurs. L'un, il est vrai, Trockmorton, avait été pris ou plutôt s'était laissé prendre très-volontairement par les troupes protestantes et résidait à Orléans; mais l'autre, Smith, son successeur, tenait sa charge d'ambassadeur et réclamait pour les empêchements que les marchands anglais se plaignaient de rencontrer en France, exactement comme si on était en pleine paix. Une lettre de Paul de Foix à Cécil est curieuse à ce point de vue, et nous la donnons :

« Il est marry des empeschemens qu'il pretend estre donnés aux marchands angloys en France, mais plus marry de l'occasion que l'on donne aux François par deçà d'avoir opinion, et presque certaine asseurance que la royne d'Angleterre s'est armée pour se saisir et emparer de quelques villes en Normandie contre son serment et traité de paix et les promesses faites à M. de Vieilleville. »

« Je dis cela, continue-t-il, afin que cognoissiez que lesditz empes-

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXV. (Original.)

chemens procedent de la royne vostre maistresse. Tant y a que j'ay entendu par les lettres que m'a escriptes la royne mere du roy, que les dites choses se font contre le gré et volonté du roy. L'intention du roy est restée la mesme ; il ne demande qu'une chose ; c'est que la bonne volonté de la royne d'Angleterre soit esgale à la sienne.

« Londres, 2 octobre 1562[1]. »

Le siége de Rouen continuait. L'ardeur de la défense égalait celle de l'offensive. Le 15 octobre, Briquemault, qui était à Dieppe, fit ce nouvel appel à Élisabeth :

Madame,

Je ne sçay comme il nous seroit possible de vous remercier et louer assez humblement du bon et fidele vouloir qu'il a pleu à vostre majesté demonstrer par effect en envoyant par deçà le secours de vos forces qui y sont arrivées, pour restablir et remettre sus le pur service de Dieu et redimer de l'oppression ung jeune prince affligé comme est notre roy en son bas aage, lequel on voit environné et forcé d'ennemis qui ne cherchent, par leurs deportemens, que s'aggrandir des ruines d'iceluy premierement et aprés de ses voisins. Par où vostre intention si saincte ne peut estre que grandement approuvée par tous les princes et potentats chrestiens, voires ceux qui n'auroient aucune cognoissance du vray Dieu que nous adorons, si est-ce qu'ilz loueront hautement vostre entreprise quand ilz auront entendu la rage debordée, et plus qu'inhumaine des ennemis de Dieu et de nostre prince. A quoy vostre majesté veult employer les moyens que l'Eternel luy a mis en mains pour rabaisser une telle cruauté qui se commet et augmente de jour en jour en ce royaulme, ainsy que plus au long et particulierement vostre majesté pourra entendre du sieur de Charme, affin que je ne vous ennuie de plus longue lettre. Ce neanmoins pour ce qu'il a pleu à M. le prince m'envoyer en ce pays pour de sa part donner ordre à ce que je verrois estre expedient pour le progrés du dessein de la sainte association, j'ay bien osé escrire la presente à vostre majesté pour l'advertir et supplier trés-humblement, au nom de mon dit seigneur et de toute sa compaignie, de vouloir, au plus tost qu'il sera possible, envoyer le reste des forces dont vostre majesté a deliberé d'aider à telle entreprise ; car il est necessairement besoin d'avoir vostre secours pour l'extremité où se trouvent ceux de Rouen, qui ont eu dejà assaut, et les ennemis continuent de les battre et assaillir avec la plus grande furie dont ils se peuvent adviser ; et s'il vous plaist, Madame, nous se-

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXV. (Autographe.)

courir promptement, nous esperons, avec les forces que mene mon dit seigneur le prince qui s'approche et avec les vostres, que nous pourrons voir en brief une bonne issue de cette querelle à la gloire de Dieu, à la seureté de l'estat de nostre roy, et au contentement des saints desirs de vostre majesté, dont louange nous en demeurera eternellement envers tous peuples et nations, et remuneration en Nostre Seigneur Jesus-Christ, duquel vostre majesté a entrepris la defense de ses membres offensez.

Madame, je supplie le Createur vous accroistre en toutes ses benedictions.

De Dieppe, le xv[e] jour d'octobre 1562 [1].

Rouen succombait le 26 octobre; mais la mort du roi de Navarre allait déplacer toutes les situations : Condé devenant premier prince du sang, à lui revenait de droit la haute suprématie dans le gouvernement. Élisabeth le comprit et, craignant qu'il ne vînt à se laisser prendre aux avances qui lui seraient sans doute faites, elle lui écrivit presque sur-le-champ :

« Puisqu'il a pleu à Dieu tout-puissant de rappeler de ceste vie vostre bon frere feu le roy de Navarre, de l'ame duquel Dieu veuille avoir mercy, nous sommes resjouis que la place que le dict feu roy tenoit pour le roy trés-chrestien nostre bon frere en son jeune aage soit, comme il semble par la Providence divine, venue par nature et ordre à vous, ne doutant point que comme dés le commencement de ces troubles, avez cherché d'avoir la personne du roy trés-chrestien et de la royne sa mere en pleine liberté, et avec ce royaulme gouverné selon les lois et ordonnances d'icelluy; ainsi veuilliez maintenant, sur cette presente augmentation d'autorité à vous devolue, persister en ce mesme propos et dresser toutes vos actions à l'honneur de Dieu tout-puissant, et au bien du roy et de son royaulme; en quoy nostre assistance ne vous fauldra point, et nous vous advisons en bon escient d'avoir bon esgard de n'escouter à ceulx qui feront aucunes raisons ou persuations de decliner de l'asseurée et stable conjonction de voz fideles et approuvés amis et bons serviteurs de ce royaulme, comme nous jugeons que monsieur l'*admiral et ceux de sa maison sont;* car nous pensons asseurement que quiconques qu'ilz soient, qui vouldront ce faire, ne veulent user leurs raisons à autre fin que à vostre ruyne et destruction, et ce nous *estimons icy non sens raison.*

[1] Record office, *State papers*, *France*, vol. XXV. (Original.)

Pour le reste, nous vous prions donner credit à nostre feal serviteur Nicolas Trockmorton qui sçait nostre intention en toutes nos affaires avec vous[1]. »

Elle ne s'en tint pas là : elle chargea son ambassadeur Smith de bien se renseigner, et sur les secrètes dispositions du prince de Condé, et sur les propositions qui lui viendraient. Smith s'adressa à Trockmorton, mieux placé que tout autre pour connaître les secrètes visées du prince ; il avait vécu si longtemps dans son intimité, lors de son séjour à Orléans, et avait dû, sans aucun doute, s'entretenir avec lui des éventualités de l'avenir. En effet, Trockmorton put répondre aux questions de Smith :

« Je suis, lui dit-il, quelquefois entré en propos avec luy des moyens de remedier aux maux de ce royaulme, à quoy je ne l'ay trouvé jamais, sinon bien disposé et prest à entendre d'une pacification seure et raisonnable : aprés la reception de vostre lettre, je suis entré plus avant en ce propos avec ledit prince que je n'avois fait jusques avant; mais je puis vous asseurer que, depuis la mort du roy de Navarre, je le trouve si disposé à remettre ce royaulme à repos et si esloigné d'user de force et de violence, qu'il differe d'employer la force qu'il a, et, encores qu'il soit provoqué autant qu'il est possible par ceux qui sont dedans Corbeil, il s'abstient d'user d'hostilités, et il m'a dict, que puisque Dieu l'avoit appelé au rang et degré qu'il tient, qu'il se sentiroit à jamais coupable envers Dieu et les hommes, s'il ne se mettoit à tout debvoir de faire cesser les troubles et calamités ; que s'il plaisoit à la royne mere s'y emploier selon la puissance qu'elle y a, toutes choses seroient bientost reduites, et quant à l'autorité de ladite dame, tant s'en faut qu'il pretende lui en rien diminuer, que plustost il desire l'augmenter avec ung commandement plus grand et plus asseuré qu'elle n'a eu du temps du feu roy de Navarre, *ajoutant que ce qu'il a fait n'a esté que par son commandement,* n'a esté que pour le regard de son service et pour la conservation de son autorité, et *n'a esté par luy entrepris que par son commandement.* Et pour vous en dire du vray, et ce que j'en pense et ay cogneu jusqu'icy, je ne me suis jamais trouvé en compagnie plus affectionnée à sa majesté que est celle-cy[2]. »

Y avait-il de la sincérité dans ce désir exprimé par Élisabeth

[1] Record office, *State papers, France,* vol. XXVII. (Minute originale.)
[2] *Ibid.* vol. XXVI.

d'arriver à la pacification de la France? Nous en doutons; ce qu'elle cherchait plutôt, c'était à bien sonder les intentions des deux partis pour ne pas les laisser traiter sans elle et en dehors d'elle.

Mais les choses n'étaient pas encore arrivées à ce degré d'apaisement qui pouvait faire présager une paix prochaine. Condé avait fait sa jonction avec les Allemands amenés par D'Andelot, et au moment de s'approcher encore plus près de Paris, il écrivait à Leicester :

Monsieur le comte,

Ce m'a esté un trés-grand plaisir que d'avoir entendu de voz nouvelles par la lettre que m'avez escripte du VI de ce mois, et plus encore de la bonne asseurance par laquelle je vous retrouve disposé à vous emploier en la cause que soutenons à l'encontre des ennemis de l'Evangile, usurpateurs de l'autorité du roy et perturbateurs du repos public, de quoy je ne veux oublier de vous en rendre le digne remerciment que vous meritez; de plus vous dire que, si l'incommodité des passages nous ont jusqu'icy empesché de recevoir lettres l'un de l'aultre, j'espere, maintenant que Dieu me fait la grace d'estre en la campagne, et à huit ou neuf heures de Paris, si bien pourvoir à rendre les chemins libres, que les moyens nous seront aisés, non seulement de nous visiter par lettres, mais encore, s'il plaist à Dieu, de bientost nous entrevoir. Cependant, d'autant que c'est à ce coup qu'il nous faut à bon escient esvertuer de rompre les desseins et entreprises de nos ennemis, où je m'attends de recevoir de la royne vostre maistresse l'un des meilleurs secours, ainsi que dejà elle a fort bien demonstré par un trés-bon commencement, je vous prieray de vostre part, Monsieur le comte, tenir la main envers sa majesté, qu'elle continue un tel et si saint voulloir, si que, de brief, les hommes et l'argent que nous en attendons puissent bientost arriver; lui faisant particulierement entendre le besoin que nous en avons et l'utilité qui en proviendra, ainsi que je m'asseure que vous voudrez bien volontiers faire, qui me gardera de vous en faire plus longue persuasion, et aprés m'estre de bon cœur recommandé à vostre bonne grace, je prieray Dieu vous donner, selon le cœur, avec sa sainte grace ce que plus desirez.

Escript au camp du Plessis, ce XXIe jour de novembre 1562 [1].

Le 28 novembre, l'armée protestante vint pour ainsi dire insulter Paris. Une escarmouche s'engagea aux environs des boulevards Saint-Victor. Catherine de Médicis, peut-être pour attendre les troupes espagnoles promises par Philippe II et qui se trouvèrent

[1] Autographe. (Record office, *State papers, France*, vol. XXVI.)

à la bataille de Dreux, entama de nouveau les pourparlers. C'était là une des grandes inquiétudes de la reine d'Angleterre ; elle envoyait courrier sur courrier pour savoir où en étaient les choses, redoutant toujours de ne pas être comprise dans le traité. Ces appréhensions se font jour dans une lettre du vidame de Chartres et de M. de La Haye au prince de Condé ; elle est datée du XIV décembre :

Monseigneur,

La peine où nous sommes est indicible pour n'avoir de voz nouvelles, vu le mescontentement qu'a sa majesté de n'avoir communication de voz affaires ni par de là, par la voie de son ambassadeur, ni par deçà, par la nostre, comme il est raisonnable qu'il se face suivant les accords qu'elle asseure garder de sa part, continuant à la demonstration de la bonne volonté qu'elle porte à la defense de vostre cause, de laquelle on ne la peut desmouvoir par quelques offres et conditions avantageuses qu'on eust sceu lui presenter d'ailleurs ; s'asseurant aussi sa majesté que vous ferez le semblable en son endroit et que vous ne conclurez rien en cette cause, qui lui est commune avec vous, sans l'en advertir ; par quoy, Monsieur, nous vous supplions trés-humblement de bien peser cecy et garder de tout vostre pouvoir la faveur de telz amys pour les inconveniens que doit prevoir tout homme qui considere combien les choses qu'on pense le plus souvent bien asseurées sont sujettes à mutation. Nous vous en avons par plusieurs fois escript et bien au long, et mesmement par une derniere despesche envoiée de Caen. Monseigneur, nous vous supplions penser en quel ennui peuvent estre ceux qui sont icy de vostre part [1].

C'est sans doute à ces inquiétudes d'Élisabeth que Condé répond le 16 décembre ; lettre curieuse, car elle nous dira tout ce qui s'est passé dans cette dernière tentative de paix ; curieuse aussi comme date, car elle ne précède que de deux jours la bataille de Dreux :

Madame,

J'ay receu avec trés-grand contentement les deux lettres qu'il a pleu à vostre majesté m'escrire, tant du seiziesme du passé et de l'aultre du present ; je vous despesche ce porteur pour vous faire incontinent et bien au long entendre ce qui s'est passé en l'abouchement qui est, ces jours passés, intervenu prés de Paris entre la royne mere et moy. Noz adversaires, desquelz ne procede que deguisement de verité, ayant en main

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXVII.

toutes commodités et ministres propres pour executer toutes leurs volontez, n'auront pas failli, usant de leur artifice accoustumé, de peindre ce faict de faulses coulleurs, et faire servir à leurs passions et avantages cette negociation de paix; laquelle, Madame, vous pourrez entendre au vray et simplement comme elle s'est passée par le discours que je envoie prestement, lequel vous demonstrera au doigt et à l'œil en quel devoir je me suis mis et me suis condescendu à toutes les plus douces et raisonnables conditions dont je me suis pu adviser pour essayer mettre une bonne forme et seure paix en ce royaulme et l'exempter des calamitez dont il est affligé, n'ayant demandé que la liberté des consciences avec la conservation de l'honneur et la seureté des biens et personnes de ceux qui s'y sont employés en cette cause, sans avoir regard aux avantages que je pouvois lors avoir sur mes ennemis, pour le desir que j'avois de parvenir à cet effet; sans aussi avoir voulu faire instance du lieu qui de droit m'appartient en ce royaulme et qu'on ne me peut tollir, et qui servoit du moins à justifier davantage mes actions, à descouvrir la malice de noz ennemis et le but de leurs mauvaises intentions, et à nous esmouvoir de poursuivre de tout nostre pouvoir ceux qui n'ont d'autre fin presente que la ruyne de l'eglise de Dieu et de la religion de tous ceux qui en font profession et generalement de tous les subjectz au roy; en quoy j'espere qu'avec l'aide de sa majesté divine et de la vostre m'employer tellement, sans m'arrester desormais à parlemens et negociations, que, malgré eux, Dieu sera servy par tout ce royaulme, et ses serviteurs exempts de leurs violences et cruautés; vous suppliant, au reste, trés-humblement, Madame, rejeter la faute que vous n'avez plus souvent de mes nouvelles sur l'incommodité et difficulté des chemins et passages, ensemble vouloir croire que je n'eusse jamais entierement conclu aucune chose en ce fait, sans premierement n'avoir adverty vostre majesté, pour, sur ce, suivre vostre conseil, et où si aprés telle negociation interviendroit, à quoy touttefois je suis resolu de n'acceder aucunement, si aultre chose ils ne vouloient mettre en avant; cette lettre vous servira, Madame, de gage et d'asseurance, que je ne concluray jamais rien, sans en avoir vostre advis, ni accorderay chose qui vous touche sans vostre consentement, bien deliberé de me conduire toujours par le conseil de M. l'admiral et de ceux de sa maison et les cognoistre les plus gens de bien et plus affectionnez qui soient en ce royaulme; aussi d'adjouter foy à tout ce que me fera entendre Nicolas Trockmorton de vostre part, duquel j'ay entendu ce que vous lui aviez donné charge de me dire, et qui vous fera entendre ma response. En tel endroit, je supplieray l'infinie bonté de Dieu vous conserver, Madame, en trés-parfaite santé.

Du camp de Saint-Arnoul, le seiziesme de decembre 1562 [1].

[1] Lettre originale et chiffrée.

Cette paix n'avait donc pu aboutir ; les négociations avaient été pourtant poussées assez avant pour que l'ambassadeur d'Angleterre, redoutant toujours d'être mis de côté, se crût obligé de formuler dans une note les conditions exigées par la reine sa maîtresse et qui ne pouvaient avoir chance d'être acceptées. Faisons-les connaître, car rien de ce qui touche à ce conflit ne doit rester dans l'ombre :

Les demandes de monseigneur le prince de Condé touchant la religion et aultres raisonables requestes estant accordées, l'ambassadeur de la royne d'Angleterre, suivant la bonne volonté, intention et desirs que la dite royne sa maistresse a de vivre en paix et en repos avec tous ses voysins et principalement avec son bon frere le roy trés-chrestien, ayant esté souventes foys en disputte et debat, avec la royne sa mere et messieurs de son conseil, de la rupture du traicté dernierement faict au chasteau de Cambresis, diverses choses estant alleguées, tant d'un costé que de l'aultre. Affin que les affaires de la royne sa maistresse ne puissent empescher la paix universelle du royaulme de France, et que tous doubtes, querelles et debats entre le dit roy et royne de la rupture dudit traicté, et tous occasions de guerre cessent et soient totalement ostées, et que, doresnavant, les dits roy et royne et leurs subjects puissent vivre sans avoir quelque suspicion l'ung de l'aultre,

Dict et propose que la meilleure voye que se peult trouver est que chacun prince ait le sien, et par ainsi demande que la ville de Calais et le païs adiacent qui appartient à la royne sa maistresse, la quelle la dite dame pretend, pour diverses raisons, luy estre à present doné, la restitucion de la quelle est suspendue quatre ans encores, et certains moys par le contenu dudit traicté, soit rendu incontinent à la dite royne.

Laquelle chose ne doibt estre au dict roy ny an son counseil estrange, veu qu'oultre les raisons alleguées par la dite royne, les doubtes, suspicions et querelles que ce traicté du temps passé a apportés, et au temps à venir pourra apporter, seroient par adventure occasion de grande guerre entre les dits royaulmes. Et que la dite ville de Calais, en considerant toutes choses, est au dit roy plus domaigable que profittable, tant à rayson des grans frais et despences qu'il faict necessairement pour le garder, que pour le peu de profict qu'il en tire.

Pour ce que la dite ville est hors de tous cours de marchandise de France, et que la mesme ville est tant necessaire aux subiects de la dite royne pour leur traffique en païs de Flandres et Brabant, de sorte que la detenir est plustost empeschement à la commodité des Angloys que proffict ou commodité aux Françoys.

Et, oultre cela, ledit ambassadeur demande 55 mille escus au soleil,

tant pour le domage et degast de ladite ville et havre de Calais, depuis le temps dudict traicté, comme pour les despenses faictes en fortifiant la ville du Havre de Grace en ces guerres, ou au moins autant que par les commissaires à ce deputés, sera adjugé raysonable.

Lesquelles choses accordées et faictes, ledit ambassadeur dict et promest que la royne sa maistresse fera retirer toutes ses forces et rendra au dit roy la ville du Havre de Grace, et entrera en telle et tant ferme amitié et accords avec son bon frere le dit roy et sa bonne soeur la royne sa mere, que les dits roy et royne et son conseil sçauront raisonablement demander.

Signé de la main du dict ambassadeur et donné és mains de la royne.

Donné au boys de Vincennes, le dixiesme de decembre 1562.

Nous voilà à la journée de Dreux. La gravure, bien des fois, nous a représenté le choc des deux armées ; chaque historien est venu à son tour nous raconter les diverses fortunes de la sanglante journée. Chaque parti s'est attribué la victoire. Tout dernièrement nous retrouvions en Russie le récit qu'en donnait Charles IX au duc de Savoie. C'était là la version catholique. Le *Record office* [1] possède le récit de la bataille adressé par Coligny à Élisabeth et signé de lui. L'éditeur des mémoires de Condé, qui a imprimé ce même récit, ne l'attribuait à l'amiral qu'avec une certaine hésitation. Aujourd'hui nous apportons une certitude. Il nous a donc semblé utile de publier ici cette pièce historique telle qu'elle fut adressée par Coligny; elle a l'avantage de compléter par quelques détails nouveaux le discours déjà imprimé [2].

Du 19 de decembre 1562.

Monseigneur le prince de Condé, aprés avoir presenté aux ennemis de Dieu et du roy tous honestes moyens et convenables au lieu et degré qu'il tient en ce royaulme, pour faire une bonne et sainte paix, ou bien pour definir tous ces troubles par l'issue d'une bataille, en la quelle il a tousiours esperé que Dieu luy ayderoit pour une si juste querelle; finalement, ce iourd'uy, XIX de decembre, voyant que ses ennemis avec toutes leurs forces estoyent campez à deux petites lieues françoises, prés de luy, pour l'empescher de se ioindre aux Angloys, s'est resolu de les assaillir et combattre, combien qu'ils eussent jusques à cent enseignes d'infanterie recueillie d'Allemagne, Suisse, Espagne et di-

[1] *State papers, France*, vol. XXVIII.

[2] *Mémoires de Condé*, t. IV.

vers lieux de ce royaulme, avec trente pieces d'artillerie, et qu'ils eussent pour leur prochaine retraitte la ville de Dreux, et le village de Frion avec une riviere à leur dos, et un bois en flanc pour leur defense. Ainsi donc sur ceste deliberation, le dit seigneur prince estant party de son camp environ les huit heures du matin, aprés avoir choisy ses ennemis le mieux à propos que le lieu le permettoit, donna dedans si courageusement que de la premiere charge il gagna six pieces d'artillerie, rompit leur infanterie et cavallerie et print prisonnier monseigneur le conestable, aprés avoir tué une grande partie des Suisses. La deuxiesme charge ne fut moins furieuse, et est certain que si l'infanterie françoise et allemande eust aussi bien faict son debvoir, comme elle s'y porta laschement, et si les reitres eussent peu mieux entendre ce qu'on ne leur pouvoyt dire que par truchement, qui ne se presente tousiours à la necessité, l'entiere victoire estoyt entre les mains du dit seigneur prince par troys et quatre foys. Mais, au lieu d'ung tel bien, la volonté de Dieu, qui dispose de toutes choses selon sa sagesse incomprehensible, fut telle, que le dit seigneur prince, ayant faict en la meslée tout le debvoir d'ung prince trés-vaillant et trés-magnanime, ne peut estre secouru d'ung cheval fraiz au lieu du sien blessé en une espaule d'une harquebousade, et, par ce moyen, tumba entre les mains des ennemis qui le prindrent captif, sain et sauf au demourant, graces à Dieu, hormis un petit coup en un doy de la main droicte. Cela estoit pour non seulement empescher le cours de la victoire, mais aussi la tourner en une pitoyable desconfiture, come de faict l'armée en fut esbranlée, qui fut cause que l'artillerie conquise ne se put garder. Mais ce nonobstant, par une singuliere grace de Dieu, M. l'admiral, suyvant la charge que le dit seigneur prince luy avoit donnée de commander à l'armée en son absence, rallia soubdain tant de cavallerie françoise et allemande, que, voyant approcher pour la troisiesme charge troys gros bataillons que le dit conestable avoit dés le commencement reservez expressement pour le dernier effort de ceste bataille, il leur feit teste de telle sorte, qu'aprés avoir longuement combattu avec la plus grande fermeté qu'il est possible, il rechassa les ennemis si avant que la pluspart de leur bagage versa dans la riviere, et leur fuyte en suyvit si grande, qu'il y en eut qui porterent iusques à Paris les nouvelles de la bataille perdue pour eulx. Et là, avec plusieurs aultres gentilshommes, fut tué et puis despouillé le mareschal Sainct-André, l'ung des chefs du triumvirat, et monseigneur de Monbron, fils du dit conestable. Quant au seigneur de Guise, on pensa longuement qu'il fust blessé mortellement en deux endroits ; mais despuis on a sceu le contraire, et qu'on avoit prins pour luy le grand prieur son frere. Monseigneur d'Aumale y a esté blessé en une espaule, ou, comme les aultres rapportent, en ung bras, qui luy a esté rompu. Monseigneur de Nevers, pour certain, a la cuisse

rompue au dessus du genouil, en grand danger de sa personne. Le comte de Charny et le seigneur de Pienes y sont fort blessez. Desbordes, lieutenant du dit seigneur de Nevers, à ce qu'on nous affirme, tué sur le champ. La Brosse aussy, chevalier de l'ordre et le premier autheur du massacre de Vassy, y est mort pour certain, et son fils fort blessé. Les seigneurs de Beauvais et de Rochefort, chevaliers de l'ordre, avec plusieurs chefs, lieutenans et hommes d'armes, prisoniers iusques au nombre de cent et plus, les quels n'avons encor recognus; de sorte que, pour verité, il leur estoit malaisé de souffrir une plus grande perte, si leur armée n'eust esté entierement ruinée. De nostre costé, la captivité du dit seigneur prince nous est un grand meschef, combien qu'il soit en la puissance de Dieu (comme nous esperons) d'en tirer l'occasion de quelque grand bien, estans maintenant les principaux autheurs de ces troubles, ou morts ou aultrement eslongnez de sa maiesté. Oultre cela, nous avons perdu quelques capitaines d'infanterie et quelques gentilshomes, mais en fort petit nombre, Dieu mercy, de soldats, sans comparaison beaucoup moins que noz ennemis, et nul de noz principaux chefs n'a esté seulement navré, hormis le seigneur de Mouy, qui a esté blessé au visage et faict prisonnier. Sur cela, estant la nuict presques close, nous nous contentasmes de ce que dessus, et nous retirasmes à leur veue et en bataille, au son de la trompette, avec trois canons que nous y avions amenez. Par ainsi leur est demeuré le camp (auquel nous les allasmes assaillir), comme aussi à nous le nostre, du quel nous estions partis, et s'ils ont prins nostre chef d'armée, aussi tenons nous le leur prisonnier. Il y a ce seul poinct d'avantage pour eulx, que nous leur avons laissé, à cause de la nuict et par faulte de chevaux, quatre pieces d'artillerie de campagne. Mais nous estimons cela par trop recompensé par la perte qu'ils ont faicte de tant de grands seigneurs et capitaines; de sorte qu'il faut confesser que Dieu a gouverné l'issue de cette bataille, ainsy que toutes aultres choses, avec une equalité et proportion trés-admirable, affin que ce royaulme ne soyt du tout ruiné par soy mesmes. Voilà tout le discours de ceste iournée.

Du xx du dit moys.

Le lendemain xx du dit moys, au matin, monseigneur l'admiral marcha vers ce qui estoit resté de leur camp, et se presenta pour les tirer de leur fort, où, voyant qu'il n'y avoit heure de les assaillir, il se retira pour adviser ce qui est de faire, estant tout prest de poursuivre vifvement l'entreprise. Et combien que soyons partis en bataille devant leurs yeux, en deliberation de leur courir sus, s'ils nous approchoient, si n'ont ils iamais eu le courage de faire seulement semblant de nous charger iusques à present, si que nous esperons, moyennant la grace de Dieu et le se-

cours des fideles et vrays alliez de la couronne de France, non seulement ne perdre courage, mais aussy nous conduire tellement, qu'en brief ces troubles prendront quelque heureuse fin, à la ruyne des ennemis de Dieu et soulagement de tout l'estat de ce royaulme.

Le 22 décembre, Coligny, dans une nouvelle lettre à Élisabeth, revient sur le récit de la bataille. Il explique à la reine la situation et lui demande de nouveaux secours :

Madame,

Sinon qu'il nous fault recevoir patiemment tout ce qu'il playt à Dieu nous envoyer et nous conformer en toutes choses à sa saincte volunté, je desirerois bien d'avoir ung meilleur subgect pour escrire à votre maiesté que celuy qui se presente, qui est que le xixe de ce moys, M. le prince de Condé, desirant mestre une fin aux troubles et desolations qui sont en ce royaulme, approcha de si prez noz ennemis que, sans regarder à l'advantage du lieu et au nombre de gens de pied et d'artillerie qu'ilz avoient, il leur donna la bataille, en laquelle Dieu a permis qu'il ayt esté pris; mais ce a esté avec si grande perte et ruyne de leur cavallerie, que la plus grand part de leurs chefs et principaux capitaines ont esté prins, tuez et blessez, et la nostre, qui est demeurée entiere et qui a faict l'execution sans avoir perdu plus de quatre vingts ou cent chevaux, est en ceste resolution de poursuyvre l'entreprise presente de tout son pouvoir et de toutes ses forces. Et par ce, Madame, que M. le prince vous a faict cy devant entendre son intention, et que nous avons tous telle asseurance en la vertu et bonté de vostre maiesté, au zele que vous avez tousiours demonstré avoir à l'advancement de la gloire de Dieu, et aux graces que Dieu a mises en vous, dont nous avons assez de cognoissance et experience, je n'ai voullu faillir de vous supplier trés-humblement, Madame, de vouloir, maintenant que la necessité et l'occasion s'y presentent, nous vouloir donner le secours qui nous est necessaire, selon que vous entendrez de M. de Briquemault; lequel il plaira à vostre maiesté ouyr et le croire de ce qu'il vous dira, tant de ma part que de toute ceste compagnie, qui esperons que, par vostre bon moyen et avec l'ayde de Dieu, qui marchera devant nous pour combatre pour sa querelle, l'yssue en sera si heureuse, que il sera servy par tout ce royaulme, et le roy obey de tous ses subgectz, avec ung repos et tranquillité publique. Or, d'autant, Madame, que vous entendez assez la justice de nostre cause, et avez faict paroistre tousiours de quelle affection vous avez favorisé ce qui touche l'honneur et le service de Dieu, je ne m'estendray en plus long propos, craignant d'annuyer vostre maiesté par ceste lettre, mais bien suplieray l'infinie bonté de Dieu vous vouloir

conserver, Madame, en trés-parfaicte santé et prosperité et beneir toutes vos actions.

Du camp à Anneau, ce XXIIe de decembre 1562[1].

Une lettre de Coligny à Montgommery, à la date du 28 décembre, ajoute encore quelques détails au récit de la bataille de Dreux :

Monsieur de Montgommery,

J'ay esté trés-ayse d'avoir entendu de vos nouvelles par ce porteur, et mesmes comment vous avez remis Dieppe soubz l'obeissance et service de Dieu et du roy. Au reste, je ne vous feray autre discours de ce qui est survenu à la journée que M. le prince a donnée, par ce que de ceste heure vous aurez esté bien au long informé par Aubervilliers, par lequel vous avez entendu comment nostre infanterie a esté desfaicte, sans avoir voulu combattre; mais quant à nostre cavallerye, qui a fait seulle l'execution, elle est entiere et d'anviron quatre mille chevaulx, n'en ayant pas perdu plus de soixante à la dite journée, bien deliberés de poursuivre nostre si juste querelle. Et si avons plus d'occasion d'estre redoubtez de noz ennemys, qu'ilz n'en ont eu de nous assaillir desormais ou de nous attendre, les quelz, à ce que j'ay peu à ce matin entendre, rompent leur camp. Nous avons deliberé de refraischir nos reisters huit ou dix jours seulement, pour incontinant aprés vous aller joindre et les Anglois; et partant, je vous prie bien fort, Monsieur de Montgommery, affin de nous pouvoir myeulx resouldre, nous vouloir mander au plus tost de quelle force et secours nous pouvons faire estat de leur part, et s'ilz ne sont pas deliberez de trouver le moyen de passer de çà la riviere et s'emparer de quelque lieu où nous les puissions aller trouver; à quoy je ne faildray, avec l'aide de Dieu, aussi tost que je auray eu de voz nouvelles, et sçaurois par vous leur resolution. Vous priant de diligenter toutes choses, leur donner les moyens de passer de deçà et les tenir en bonne volunté, estant plus besoing que jamais de nous tenir prestz pour faire bien tost quelque operation, et mettre fin à ces troubles et violances dont usent nos ennemys, qui ayment mieulx nager au sang de la noblesse et de tant de subiectz du roy, que de condescendre à si doulces et raisonnables conditions de paix comme celles que vous avez veues. Je ne veulx aussi obmettre à vous dire qu'il sera bon d'advertir, tant en Angleterre que en Normandye, qu'on n'adjouste aucune foy au seing de M. le prince, estant en captivité, car vous sçavez comme, suyvant leurs artifices acoustumez, ilz sçauront bien en abuser et supposer lettres; aussi qu'ilz ne peuvent myeulx entendre son intention que par ceulx

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XVXIII.

qu'il a tenus et tient pour ses principaulx amys et serviteurs. Il reste à me recommander bien affectueusement à vos bonnes graces, priant Dieu vous tenir, Monsieur de Montgommery, en sa trés-sainte et digne garde et protection, et voulloir begnir toutes vos actions.

Du camp à Avaret, le vingt-huitiesme jour de decembre[1].

Suivons maintenant le mouvement de retraite de Coligny : il a ramené ses troupes au midi de la Loire, fait rentrer le reste de son infanterie dans Orléans et échelonné sa cavalerie sur les bords du Cher; mais l'argent manque et les besoins de secours sont grands; la princesse de Condé, Éléonore de Roye, écrit de sa main à Élisabeth.

Madame,

Oultre ce que vous verrez par la lettre que mon oncle mon sieur d'Andelot vous escript le besoing que nous avons de votre prompte faveur et bon secours, affin d'empescher le cours des desseigns des ennemys de Dieu et de son evangille et inquietations du repos publicq de la France, si je ne me puis contenir d'accompagner sa depesche de cette moyenne lette et par icelle trés-humblement supplier vostre majesté, Madame, considerer l'affliction en laquelle si tristement ie me retrouve, voiant aujourd'huy la chose de ce monde que plus j'estime et honnore, si indignement traictée, comme est Monsieur mon mary detenu captif entre les mains de ceulx qui, au lieu de le recognoistre pour tel qu'il est en ce royaulme, usurpent violantement ce que le droict et la nature justement devoyoit et s'efforcent triumpher de luy, chose qui ne m'est moins dure à penser que grandement insupportable. Sans la grace que Dieu me faict de representer devant mes yeulx que telles visitations viennent de sa main et que c'est le signe dont il remarque les siens, je ne sçay que je ferois. Or combien qu'il l'ayt voulu par ce moyen esprover mesme en la defense de sa saincte querelle, si ne nous a-t-il pas deffendu, que nous n'ayons quelques recours aux moyens humains, pourvu qu'ilz soient fondez sur sa grace. Et pour cette cause, Madame, prenant pitié d'une princesse tant esplorée pour l'ennuy que justement elle reçoit de la prison d'un prince son mary, lequel il vous a pleu de tant favoriser, que de le juger digne de votre bonne grace par les vertueux tesmoignaiges que vous luy avez si ouvertement faict declairer en la poursuitte de cette cause, qu'il vous plaise en cette urgente necessité de monstrer combien la varietté des conditions de prosperité ou d'adversité ne vous peuvent eschanger vos sainctes affections, et promptement secourir celluy qui pour la gloire de nostre Dieu

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIX.

et pour fidellement conserver l'estat de son roy est à present captif de ceulx qui, pour parvenir à leurs desseigns, seroient bien aises d'abattre ung tel rampart de cette couronne, pour puis aprés, faisant plus facilement la bresche, entrer dedans la place; vous suppliant trés-humblement, Madame, m'excuser si j'en parle de telle vehemence et de tant obliger Monsieur mon mary qu'il puisse quelque jour avoir le moyen de vous faire paroistre par ses services que l'ingratitude et mescongnoissance n'eurent onques part en son cœur; et de moy, Madame, ne pouvant pour cette heure autre chose, je supplieray le Createur vous continuer en parfaicte santé trés-longue et contente vie salvant vos bonnes graces de mes trés-humbles recommandations.

Escript à Orleans, ce 6e jour de janvier 1562[1].

Pour rendre plus efficaces les demandes d'Éléonore de Roye, Coligny y joint une lettre (12 janvier 1563) où il revient encore sur son premier récit de la bataille de Dreux :

Madame,

J'ay ci devant adverty vostre majesté de l'estat auquel se retrouvent les affaires de deçà, et quelle a été l'issue de la bataille que le prince de Condé a donnée, en laquelle nostre infanterie a esté desfaite sans combattre. Nostre cavalerie, qui seule a fait l'execution que vostre majesté a pu entendre, est entiere et resolue de revoir bientost les ennemis de Dieu et de ce pauvre royaulme, lesquelz ont plus d'occasion de nous redoubter desormais que de nous assaillir ou de nous attendre, de sorte que nous n'arrestons plus icy que pour rafraischir nos reistres de quelque peu de temps; et parce que, Madame, nous avons nostre principale esperance en vostre ayde et secours aprés Dieu, lequel vous sçavez trop bien vous avoir constitué en ce haut degré et vous avoir donné sa cognoissance et mis le glaive en la main pour subvenir à ceux qui sont injustement opprimés, pour defendre la religion et vous opposer à ceulx qui veullent abolir son vray et pur service, comme est le devoir de tous les princes et potentatz de la terre, entre lesquelz vous tenez un si grand lieu, toute ceste compaignie requiert l'ayde de vostre majesté et vous supplie trés-humblement, Madame, suivant le zele que vous avez demonstré avoir à l'advancement de la gloire de Dieu et en outre à la conservation et liberté du roy et de ce pauvre royaulme, de vouloir employer vostre puissance pour la defense de la cause de Dieu et d'une si juste querelle et avec si bonne occasion d'empescher que son eglise soit ruinée en ce royaulme, dont nous vous demeurerons à jamais tous redevables et obligés, vous

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIX. (Autographe.)

advisant quant à nos necessitez que nous avons à present peu de gens de pied, de sorte que nous aurions besoin qu'il pleust à vostre majesté en faire passer le meilleur nombre et en la plus grande diligence que vous pourrez, et ensemble nous secourir d'argent. L'offre qu'il vous a pleu faire à M. le prince de Condé et à nous pour employer au payement de nos reistres auxquelz nous avons respondu d'ung mois oultre ce qui leur est deu du passé, attendant qu'ilz aient nouvelles du dit prince qui est detenu captif dont nous aurons moyen cy et là de leur en faire sçavoir, pour leur donner meilleur courage; à ceste cause nous supplions tous en oultre trés-humblement vostre majesté qu'il vous plaise sur ce faire entendre votre intention incontinent et ce secours qu'il vous plaira nous faire, et le temps auquel nous pourrons nous en asseurer, à ce que par là nous puissions prendre resolution de ce que nous avons à faire, nous aller joindre avec nos gens, soit pour prendre autre dessein; sur ce, suppliant l'infinie bonté de Dieu conserver vostre majesté en trés-parfaicte santé et prosperité et benir et conduire tous ses actions à sa gloire.

Du camp de Meun, ce XIIe jour de janvier 1563 [1].

A ces demandes de secours, et aux lettres de l'amiral lui annonçant la prise du prince de Condé, Élisabeth ne répondit que le 20 janvier. Elle avait sans doute voulu gagner du temps; maintenant elle cherche un plausible moyen d'échapper à de nouveaux emprunts. Les raisons qu'elle met en avant sont bonnes à noter : « Elle espère en la paix qui se négocie par l'entremise de la reine mère. Ce n'est qu'en cas de rupture qu'elle veut bien faire toucher au Havre les sommes promises au prince de Condé, mais à condition d'un nouveau contrat. » Nous donnerons en entier cette lettre, qui peint bien celle qui fit durer si longtemps la guerre d'Irlande, faute de verser à temps les sommes nécessaires.

Voici d'abord sa réponse à la princesse de Condé :

Madame,

J'ay receu vos lettres du VI de ce mois, et comme ne peulx je que grandement me condouloir de l'infortune qui est tombée sur le prince de Condé vostre mary, le jour de la bataille, ains touttefois suis fort bien ayse d'entendre que Dieu en sa providence ait tellement moderé l'issue de la dite journée, qu'il n'est demeuré à l'ennemy juste occasion de s'en triompher, bien que par les discours qu'il tient, il tasche de persuader le monde la victoire avoir esté de son costé et d'aultant qu'il se monstre

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIX. (Lettre chiffrée de Coligny.)

neanmoins si obstiné qu'il ne veult entendre à aucun raisonnable accord, ains poursuit de toutes ses forces ses premiers desseins, je ne doubte que Dieu à la fin, de sa bonté infinie, y mettra telle fin que desirez, estant la cause vraiment sienne. Vous priant cependant, Madame, vous y consoler en toute bonne esperance, comme j'espere que vous faictes, en vous asseurant aussi que cet accident du sieur prince n'a en rien rapetissé nostre faveur envers luy, ains que je me y tiens tant plus ferme et deliberée à lui donner secours et à ses associés par tous les bons moyens que je le pourray faire, comme bien amplement ay donné cognoistre à M. le vidame de Chartres, et aux sieurs de Briquemault et de la Haye ici estans, et aussi par mes lettres escrites presentement à M. l'admiral, priant Dieu, Madame ma bonne cousine, vous avoir en sa sainte garde et vous faire jouissant de ce que plus desirez.

26 janvier 1563 [1].

Maintenant donnons sa réponse à l'amiral de Coligny :

Trés-cher et trés-amé cousin,

Ayant receu vos lettres du second de ce moys, combien que soyons bien marrye de l'infortune que a porté la bataille *de la prinse du prince votre chief, toutesfois* nous nous resjouyssons que vous, qui estez la seconde personne aprés luy, avecquez plusieurs aultres de vos associez chiefs de vos compaignies, soyez si bien eschappez de gens de l'aultre costé dont tant des chiefs des principaulx furent alors desconfitz, morts et prins. Et comme il appert par vos lettres que vous vous soyez retiré devers Orleans seullement pour rafraischir vos reisters et sur ce proposez de revisiter vos ennemis, en la quelle chose desirez d'estre adverty de nostre intention, *quelle ayde ou secours vous pouvez esperer* de nous, affin que puissiez prendre resolution de ce que auriez à faire, soit *de vous joindre avecquez nos forces ou d'entreprendre quelque aultre desseing,* en quoy, *avons esté fort sollicitée par vos amis icy auprés de nous de prendre une favorable resolution.* Et pour autant que desirons fort que ceste cause qu'avez entre les mains puisse prosperer à l'honneur de Dieu et au bien du roy, de son royaulme, et au repos de la chrestienté, il nous a semblé estre chose convenable *de ne delayer notre response, ains de communiquer à vous ce que* avons consideré en toute ceste matiere selon l'occasion que avons pour le present. Depuis la recepte de vos lettres du deuxiesme de ce moys, nous sommes certainement advertye par lettres de nos ministres en France que le roy s'en est allé à Chartres devers la royne sa mere, et que les choses se trouvent en grande apparence d'accord par le grand travail de la dite royne et les moyens que faict instamment le conestable, et *qu'il y a bonne apparence* qu'on vous concedera plusieurs

[1] Record office, *State papers, France,* vol. XXIX. (Minute originale.)

poincts favorables envers vous, lesquelz ont esté tousiours par cy devant impugné, mesmement par les conseillers de parlement de Parys. Si que par les advertisemens qui nous furent escriptz quatre ou cinq jours aprés vostres lettres et apporté à nous avec bon credit, nous avons occasion de surseoir ou pour le moins changer telle part de nostre resolution que autrement la matiere nous eust peu donner occasion de faire. Et pour ceste cause sommes maintenant constrainte pour le present de prendre la resolution qui s'en suit.

S'il est vray que pouvez faire avoir tel accord qui puisse estre à l'honneur de Dieu et la seureté de vous mesmes et de vos associez, nous en serons fort bien contente, moyennant que aussy il y ait consideration de nous, comment il nous pourra estre satisfait de nos justes et raisonables demandes, à celle fin que, par faulte de ce, le discord entre nous et ce royaulme là n'apporte une presente guerre plus domageable pour le dit royaulme que l'on debvroit soubhaiter pour l'estat d'icelluy, et dont nous sçavons que tant vous que tous autres de bon jugement debvriez pour plusieus respectz avoir bonne consideration. Et ainsi faisant, nous sommes bien contente vous faire bailler une certaine somme d'argent en Normandye, pour ayder à payer les frais de vostre armée. Et si ainsi, soit que le traicté qui se manye à ceste heure à Chartres viendra à telle issue que vos adversaires ne vouldront condescendre à vos raisonables conditions pour mettre fin à ces guerres cruelles, lors en ce cas, plus tost que vous et vos associez, par faulte de secours, tombiés en dangier, nous vous asseurons que, non seullement vous fairons faire prompt payment de certaine somme d'argent qu'avons promise au dit prince de Condé, mais aussy, sur ung nouveau appointement raisonable à estre faict et accordé entre nous et vous et vos associez durant la captivité du dit prince, nous vous concederons telle ayde et secours, ou par argent ou par gens, ou par l'un et l'aultre, qu'on trouvera raisonable et convenable pour nous et nostre Estat de vous octroyer. Et pour ce nous desirons bien fort que, selon le succés que auront les choses qui sont mis en avant au dit tractement, nous puissions estre advertye de vous par deux ou trois voyes pour le plus seur, de ce que trouverez le plus expediant pour conduire la cause à une bonne fin, sans aucunement prolonguer et differer le temps qui nuit et empesche le plus les causes des affaires semblables à ceulx cy et engendre charges importables. Et vous asseurons que ne voulons faire delay (aprés avoir receu nouvelles de vous et votre advertissement) à ce que dessus on trouvera pour nous convenable de faire, à promptement conduire à bonne fin la cause commune.

20 janvier 1563[1].

Ici vient se placer une nouvelle lettre de Coligny, lettre plus

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIX. (Minute originale.)

importante encore, car elle précise les conditions échangées entre Élisabeth et les chefs protestants.

Madame, -

Depuis la prinse de M. le prince de Condé, j'ay envoyé trois despesches à vostre majesté, pour la tenir advertie de l'estat des affaires de deçà, suivant le grand desir que j'ay toujours eu avec ceste compagnie de vous faire entendre entierement toutes nos principales actions, comme il est trés-raisonnable, si la difficulté des chemins et passages ne nous empeschoit trop souvent; or, maintenant, avec la commodité de ce porteur je n'ay voulu faillir d'escripre la presente à vostre majesté pour l'advertir comme le dit prince, encores qu'il soit estroitement observé et gardé, a eu moyen de nous faire sçavoir si ouvertement de ses bonnes nouvelles que, au lieu de recevoir consolation de nous en sa captivité, au contraire il nous renforce le courage et nous faict assez cognoistre le zele et ferme affection qu'il a à la vraie religion, nous ayant asseurement mandé que, quoiqu'il puisse advenir, il ne consentira jamais à chose qui soit contre le service de Dieu et la liberté des consciences, ni qui offense la justice de nostre cause, usant par mesme moyen d'une instante et affectionnée priere et requeste à tous ceux qui lui ont assisté en une si saincte et louable entreprise de ne le vouloir abandonner, ni la cause de Dieu avec luy; ce qu'il m'a semblé ne devoir faillir de faire entendre à vostre majesté et la suppliant trés-humblement avec toute cette compaignie de vouloir pourchasser la delivrance du dit prince et embrasser cette dite cause durant mesme la minorité de nostre jeune roy; laquelle touche non seulement sa liberté et celle de son royaulme et des consciences, mais aussi et principalement le service de Dieu; employant pour ung si bon effect et une si saincte entreprise les grands moyens que Dieu vous a mis en mains, suivant le vray devoir des roys et princes de la terre, entre lesquelz vous tenez un si grand lieu, qui est de maintenir la religion et subvenir aux opprimés, selon aussi la parfaite fiance que toute cette compaignie a en vostre constance et pieté, dont nous attendons, aprés Dieu, nostre principale ayde et secours; cognoissant en vous une vertu et assistance divine et que Dieu vous a choisie et reservée en ce temps et vous presente ceste occasion pour, par vostre moyen, redresser et restablir son pur service et abolir l'idolatrie par toute la chrestienté et mesme en ce royaulme, comme font assez de foi vos precedentes actions et tant d'effectz de vostre vertu et religion aussy grands et louables, que on ait vus en princes et princesses, dont il soit memoire; voyant vostre majesté partout demonstrer si evidemment n'avoir autre but proposé que l'advancement de la gloire de Dieu, de sorte que nous avons pris tous ceste ferme asseurance que, ni la captivité du dit prince de Condé, ni les faultes que l'on nous pourroit objecter, ni la debilité ou domination de

nos forces, ni tous les efforts de Satan, ni les ruses et artifices de nos ennemis n'auront ceste puissance sur nous que de ne rien diminuer ni refroidir de ce bon zele et affection que nous avons assez demonstrée avoir, plustost y adjouteroient; et pour nous rendre bon et ample compte de l'estat en quoy se trouvent nos affaires, ensemble de nos necessitez, je vous diray, Madame, que suivant le traité de l'association, vostre majesté a pu voir m'ayant toujours le prince de Condé nommé et donné la charge de commander à ceste armée et compagnie depuis sa prise, tous ceux de ceste dite armée, tant estrangers que de ce royaulme, m'ont accepté et reconnu pour chef, et parce que les estrangers me demanderent aprés la bataille de se rafraischir, je les ay mis en trois villes sur la riviere du Cher que j'ay pris assez prés de noz ennemis, lesquelz, parce qu'ilz faisoient contenance de venir assieger Orleans, ayant passé le pont de Beaugency, partie de leur armée, pour se mettre dans un des faubourgs nommé le Potereau, je me rapprochay d'eux, ce qui leur fit changer de dessein et repasser le pont; de sorte que pour achever, peu aprés, de refreschir nos ditz reystres, je les ay mis depuis en autres garnisons au-dessus d'Orleans de çà et de là la riviere pour la tenir libre; et j'ay esté contrainct de prendre au nez de nos ennemis quelques villes par force où sont logés maintenant nos diz reistres et nostre cavalerie qui sont au nombre de quatre mille chevaux et plus, deliberés de bien combattre quand on les voudra employer. Tout ce que nous craignons est que nos reistres prennent ung mescontentement du retardement de leur payement de leur mois qui leur sera deu, à la fin de celui-ci, se montant à chascun mois, tant pour eux que pour leurs gens de pied allemans, six vingt mille livres que nous nous estions asseurés tant sur le premier offre qu'il a pleu à vostre majesté faire si liberalement à M. le prince de Condé et à ceste compagnie, que sur les soixante mille escus d'outre plus dont le dit prince de Condé vous a requis par M. de Briquemault; ce qui nous fait tous supplier trés-humblement sa majesté de nous faire ceste grace de vouloir mettre à execution ce que nous avons toujours attendu et esperé de vostre bonté, afin de pouvoir mener à une si heureuse fin cette sainte entreprise, et que, suivant vostre intention, l'evangile puisse avoir cours en ce royaulme, et qu'il soit delivré de la violence et tyrannie dont il est oppressé; et pour cet effect il vous plaise vouloir faire tenir les dites sommes prestes au Havre où nous les irons prendre et nous joindre à vos gens, pour de là aller parachever sous la confiance de ce bon Dieu et par vostre bon advis ce qui se trouvera estre convenable; vous suppliant trés-humblement vouloir aussi escripre une lettre au mareschal de Hessen pour continuer de bien s'employer en ceste cause et pour la liberté du prince de Condé. Au reste, Madame, je ne veux omettre de vous dire qu'on est en termes de quelque abouchement entre le prince de Condé et le connestable mis en avant pour pourchasser le

moyen d'accord et pacification, lequel advenant, je ne fauldray d'en advertir incontinent et particulierement vostre majesté, *vous asseurant que, de mon consentement, jamais ne sera rien en ce fait sans vous y comprendre et que premierement n'en soyez advertie pour sur ce avoir vostre avis;* et encores que les choses ayent esté bien avant devant Paris, je vous puis dire en verité, Madame, que nostre intention estoit d'arrester premierement le point de la religion pour lequel nous avons pris les armes legitimement et pour faire cognoistre de quel esprit nous sommes menés, pour, puis aprés, vous advertir de tout, en sçavoir vostre advis et mettre en avant ce qui vous touche, chose qui par là est assez aisée à cognoistre que mesmes le prince de Condé ne fist aucune mention du degré qui lui appartient en ce royaulme, ni d'autres choses que par mesme moyen il estoit necessaire de vuider premier que de arrester une bonne et seure paix; et quant à ce que j'ay entendu, Madame, que vostre ambassadeur M. Trockmorton, auquel j'ay toujours cogneu ung grand zele au service de Dieu et au vostre, a escript lui avoir esté *dict par le prince de Condé qu'il n'avoit point de traité avec vostre majesté,* je n'ay entendu tenir ung tel propos à M. le prince de Condé, bien que le dit ambassadeur a dit quelque fois que vous n'aviez point de traité avec nous, mais bien avec les subjectz de Normandie, ainsi que luy mesme pourra dire et s'en ressouvenir estant à present de retour auprés de vostre majesté, et adjousta davantage qu'il n'avoit point charge et instruction pour negocier avec nous; sur quoy je lui fis entendre que je m'asseurois que l'intention de vostre majesté estoit que, pourvu que l'evangile fust presché en ce royaulme et qu'il y eust liberté de conscience, ensemble que vostre droit vous fust bien gardé et demeurast en son entier, que vous seriez bien ayse de veoir ces troubles pacifiés par ung bon accord, comme il appert assez par vostre protestation; vous suppliant trés-humblement croire, Madame, que nous estimons vostre vertu et grandeur et toutes vos actions si louables et memorables que nous ne ferions une si grande faulte que d'oublier la bonté dont vous nous avez usé en la defense de ceste cause de Dieu et pour la liberté du roy et de ce royaulme; comme j'ay prié M. le vidame et le sieur de Briquemault et de la Haye vous faire entendre ensemble ce qu'il semble necessaire que vostre majesté fasse, s'il lui plaist, pour le recouvrement de la liberté du prince de Condé; lesquelz je vous prie trés-humblement croire ce qu'ilz vous diront de ma part comme moy mesme qui, sur ce, supplieray le bon Dieu conserve vostre majesté en trés-parfaicte santé et prosperité et benir vos actions

D'Orleans, ce vingt-quatriesme janvier.

Vostre trés-humble et trés-obeissant serviteur.

CHASTILLON[1].

[1] Record office, *State papers, France,* vol. XXIX. (Original signé.)

Ainsi que nous venons de le voir par la lettre de l'amiral, les reîtres, mal payés, mécontents et travaillés sous main, menaçaient de se retirer; Coligny se décida alors à aller au-devant de cet argent si long à passer le détroit, et, reprenant le projet interrompu par la bataille de Dreux, il se dirigea par la Beauce vers la Normandie. Ce n'était ni l'avis de Briquemault, ni l'avis du vidame de Chartres alors à Londres, qui auraient voulu que l'amiral se retirât à Lyon avec sa cavalerie[1], laissant D'Andelot à Orléans.

L'amiral quitta cette ville le 1er février; il avait prévenu la reine d'Angleterre de son dessein par une lettre écrite le 29 janvier :

Madame,

Je n'ay volu faillir de advertir incontinent vostre majesté par ce porteur, comme ce jourd'huy j'ay pris resolution avec le mareschal de Hessen, les reitmeisters et reisters, de les mener en Normandye, leur ayant donné asseurance de là leur faire recevoir par le moyen et bon ayde de vostre majesté leur payement; du quel ceste compaignie s'est entierement asseurée sur vostre bonté et sur les promesses et offres qu'il a pleu à vostre majesté faire si liberalement à le prince de Condé et à nous, ayant tousjours tenu ce secours indubitable et d'autant plus certayn, que, depuys que Dieu vous a mis le sceptre en la mayn, chascun a veu que vous avez embrassé ceste cause de Dieu avec une ferveur si chrestienne et des deportemens si memorables que nous ne pourrions jamais penser que aucune mutation ou artifice humayn vous sçust desmouvoir de ceste bonne voulunté et saincte intention; advisant au reste vostre majesté, Madame, que j'ay faict condescendre les reistres à laisser tous leur baguages et empeschemens en ceste ville (chose non auparavant ouye), de sorte que de dans le dix ou douziesme de ce moys de febvrier prochain au plus tard avec l'aide de Dieu nous serons bien prés du Havre de Grasse, en bonne deliberation et resolution de nous employer par vostre advis et soubz la confiance de nostre bon Dieu, en ce qui se trovera à estre convenable, aprés que les reistres auront receu leur payement qui leur est deu de troys moys se montant, chascun moys, six vingtz mil livres, comme j'ay ci devant faict entendre à vostre majesté; la quelle seullement je supplieray sur ce trés-humblement, Madame, vouloir mettre en consideration combien cela ymporteroyt, non seulement à moy, à toute ceste compaignie et à tous les fideles de ce royaulme, mais aussy de quelle consequence ce qui en adviendroit par aprés seroit pour toute l'eglise chrestienne, en-

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIX.

semble pour le recouvrement de la liberté de le prince de Condé, si les ayant mené iusquez là, il y avoyt faulte de leur dict payement et que nostre attente fust frustrée, chose que nous asseurons que Dieu et vostre majesté ne permettra point. Il me reste donques à vous tenir advertie, Madame, de l'estat en quoy se retrouvent nos affayres qui est tel, que le prince de Condé continue de se deporter en sa captivité constamment et vertueusement, comme nous cognoissons par toutes les nouvelles que nous avons de nos ennemys faisant courir le bruit de venir assieger ceste ville où, si ilz s'adressent, ilz y trouveront des gens si bien deliberez de les recevoir que, avec l'ayde de Dieu, ilz n'y gagneront que de la honte et confusion, et y ay laissé M. D'Andelot mon frere pour la garder. Nous venons maintenant estre advertiz de Lyon de M. de Soubize, comme le baron des Adrez ayant esté practiqué par M. de Nemours avoit comploté de faire entrer quelque gendarmerie et gens de pied de M. de Nemours dedans Rommans, ville du Daulphyné, dont il a esté empesché par le sieur de Mouvans et par la noblesse du pays, qui se sont saisiz de sa personne et le ont mené prisonnier à Valance pour le envoyer en Languedoc devers mon frere, nagueres cardinal de Chastillon, et M. Crussol, qui ont presque delivré le dict pays de Languedoc de la tyrannie des ennemys de Dieu et du roy, afin de le faire punir et servir d'example aux autres deserteurs de Dieu, de leur debvoir et de la patrie. Sur ce voyant le dict M. de Nemours son entreprise faillie et aussy que beaucoup de gens de guerre estoient sortys de Lyon pour y faire entrer des vivres, a volu surprendre le dict Lyon par escalade, mais il a esté repoussé vivement avec meurtre de ses gens et la dicte ville pourveue de vivres pour plus de troys moys; de sorte que le Lyonnois et Daulphiné sont aujourd'huy conservé du grand dangier ou ilz estoient par les menées de nos ennemys. C'est tout ce que je feray entendre pour le present à vostre majesté, pour ne l'ennuyer de longue lettre, la suppliant trés-humblement d'avoir si bonne souvenance de le prince de Condé et de toute ceste compaignie, que nous ressentions le secours et la faveur de vostre bonté et grandeur autant que l'occasion, la necessité presente et la justice de ceste cause le requierent. Sur ce faisant requeste à Dieu conserver vostre majesté, Madame, en trés-parfaite santé et prosperité, et benyr toutes vous actions. Je ne veulx aussy obmettre à vous dire, Madame, que M. de Guyse a faict escrire une lettre signé du roy, de la royne mere et de quelques princes adressant aux princes de l'empire et une autre au mareschal de Hessen et reitmesters, que pareillement le dict sieur de Guyse a contraint jusques aux petits princes estans en bas aage de signer, pour declarer que toute ceste compaignie est rebelle et seditieuse.

Orleans, ce XXIX janvier 1562-1563 [1].

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXIX.

Transportons-nous maintenant en Normandie à la suite de l'amiral : dans les premiers jours de février, il avait placé son camp à Dives ; mais ses besoins d'argent devinrent si grands que, craignant l'humeur inconstante des reîtres, il se décida à envoyer Téligny en Angleterre pour presser l'envoi des secours attendus, lui donnant charge de passer par le Havre, d'y voir le comte de Warvick et d'en obtenir la remise d'une somme d'argent dont la reine d'Angleterre lui annonçait l'envoi. Voici d'abord la lettre que Téligny remit au comte de Warvick de la part de Coligny :

Monsieur,

Ayant entendu par les lettres que j'ay receues *de* ce soir de la royne d'Angleterre, que de ceste heure il y avoit au Havre de Grace une bonne somme d'argent, la quelle sa majesté a envoyée par cy devant pour nous ayder à payer nos gens de guerre, j'ay bien voulu vous pryer de nous vouloir tenir la dite somme d'aultant que je vous puys asseurer qu'elle nous faict grande faulte ; car sy nos reistres estoient payez, je reguarderoys à ne perdre point temps, les voyant de sy bonne volunté comme ilz sont ; mais jusques à ce qu'ilz ayent eu leur payement, je ne les puys pas employer comme je vouldroys bien. Sur quoy, je vous veulx bien advertir que sa dite majesté n'a pas escript à moy seulement qu'il y avoit bonne somme d'argent au dit Havre pour nous ayder à payer nos gens de guerre, ains mesmes à M. le mareschal de Hesse, dont il pourra trouver tant plus estrange que l'on differe tant à payer ses gens ; et aussy, Monsieur, pour ce que, sur ce que j'ay mandé à M. de Beauvoir des gens de guerre françoys que je vouldroys tirer du Havre, il m'a faict entendre que, en tout, il ne s'en pouvoit pas tirer d'hommes portant armes plus de troys à quatre cens, combien que je luy aye mandé de n'en laisser pas ung derriere. Je vous ay bien voulu remonstrer là dessus que, sy vous ne me baillez de ceulx de vostre nation que jusques au nombre de cinq cens, comme vous avez dict au dit sieur de Beauvoir et au gentilhomme que j'ay envoyé devers vous, je ne me trouveroys pas avoir suffisant nombre de gens de pied pour tenir *ferme d'armes* soyt en campagne ou au siege de quelque place, ny mesmes pour accompagnier l'artillerye ; par quoy, je vous prie, Monsieur, ayant esguard à cela que vous m'en aydiez de plus grand nombre. Et me semble, *veu* celuy que vous avez dedans le Havre, que quant vous m'accommoderiez de deux mil hommes de vostre nation pour le present, la place demeurera encores plus que pourveue de la garnison necessaire pour la garder. Et vous entendez trés-bien combien il importe que j'ay en nostre armée suffisant nombre de gens de pied, et m'asseure que vous seriez bien marry que, à faulte de choses dont vous

nous puissiez accommoder, nous demeurassions courts en execution de nos entreprises. *Ce* que je vous prie pareillement de vouloir considerer au secours des pouldres que vous nous envoyerez et nous en ayder de la plus grande quantité que vous pourrez, car les quatre milliers que vous avez accordé, c'est bien peu, d'aultant que ce n'est rien d'avoir l'artillerye, sy l'on n'a de quoy l'employer. Et aussy, Monsieur, pour ce que beaucoup de gentilshommes de nostre armée sont demeuré desgarniz de lances, vous nous feriez grand plaisir de nous en envoyer deux ou troys cens de celles qui sont au magasin du Havre, où elles ne servent de rien. Voilà toutes les choses desquelles nostre armée a besoing d'estre secourue par vous; au reste je vous puys asseurer que jamais gens n'eurent meilleure volunté de bien s'employer, parquoy ce seroit grand dommage que par faulte des choses necessaires ilz ne puissent monstrer leur affection. Et sur ce, me recommandant bien affectueusement à vostre bonne grace, je supplye le Createur,

Monsieur, qu'il vous donne bonne et longue vie.

De Dyves, ce XIIIe jour de febvrier 1562[1].

Téligny emportait une lettre de Coligny pour Cécil, une autre pour le conseil d'Angleterre, une troisième pour la reine; enfin une lettre plus pressante encore pour Trockmorton, cet infatigable champion de leur cause. Dans cette dernière, l'amiral lui faisait connaître tous les besoins de son armée, lui demandant et de la poudre et des canons pour le siége de Caen. Toutes ces lettres se ressemblent; en des termes différents, ce sont les mêmes instances pour obtenir cet argent toujours promis et toujours retenu par la parcimonieuse Élisabeth. Nous ne donnerons ici que la lettre adressée à Trockmorton :

Monsieur de Throckmorton,

J'ay receu la lettre que m'avez escripte par le sieur de Bois le Conte, et en oultre j'ay entendu de luy ce que luy avez donné charge de me dire. Et pour vous dire verité je suis en grande peine de ce que je me trouve *deceu* de l'esperance que j'avois de recevoir la somme entiere de cent mil escuz; laquelle j'ai desià asseuré à M. le mareschal de Hessen et mes reistres estre preste; car encores qu'ilz se soient condescenduz à faire ce que il ne se trouve gueres qu'autres de leur nation ayent faict, si est ce, M. de Thròthmorton, que vous avez tant d'experience des choses de ce monde que vous n'estes pas à congnoistre *l'humeur* de ceste nation et combien il leur fault *pour* manquer de promesse, aprez mesmement les avoyr faict

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXX. (Autographe.)

si longuement temporiser et reduict à faire ce que chascun a veu. Au reste je vous ay desià envoyé par le sieur de Mongreville le contract et ratification que m'avez envoyés par le baron de Montandre, signés et scellés des principaulx de ceste compagnie et association. Maintenant je vous envoye le tresorier Bertrand commis et estably par monseigneur le prince à recevoir tous deniers generalement servant à ceste cause, le quel nous avons approuvé et confirmé, pour ce mesme effect approuvons et confirmons par la presente en tant qu'en nous est, en l'absence de mon dit seigneur le prince et durant sa detention, luy *avons* donné charge et l'authorisons pour recevoir la dite somme de cent mil escuz à nous octroyez par la royne vostre maistresse, suyvant le dict contract et ratification, et pour cest effect luy ayant baillé deux blancz signez; et au cas que vous ne vous contenteriez de la presente et que vouldriez avoir autre pouvoir, je vous promectz incontinant d'en faire expedier autre, tel que vous adviserez estre requis pour vostre seureté, vous priant que telles difficultés ne retardent aucunement les affaires qui se presentent, aux quelles vous me trouverez tousiours prest de satisfaire. Quant au nombre de pouldres et canonz, il ne me semble estre suffisant pour l'affaire que nous avons et qui se *presentent* qui n'en requiert pas moins que vingt milliers, et si est besoing d'avoir pour le moins encores deux canons, que je vous prie bien fort, M. de Throckmorton, estre moyen qu'ilz me soient envoyé, sans que cela retarde ce qui peult estre desià prest, et mectre en consideration l'importance de ceste place et combien diligence et prompte execution y est requise, aprés la quelle je ne fauldray de renvoyer les dits canons. Je ne fauldray aussy de faire tout le bon *accueil* et bon traitement dont je me pourray adviser aux gentilhommez et soldatz qui viendront soubz la charge de M. de Pellam, et aurez soing de les accommoder comme il est trop raisonnable pour beaucoup de regardz et respectz. Quant aux battaux pour transporter ce que j'attens de delà, je suis aprés tous les jours pour en faire charger de grains, affin de les envoyer au Havre, de sorte qu'il y en aura assez par icy; nous ne laisserons neant moins d'y donner tout le meilleur ordre que nous pourrons. Il me reste à vous dire, M. de Throckmorton, que je vous attends en fort bonne devotion pour entendre de vous ce qu'il a pleu à la royne vostre maistresse vous donner charge de me faire entendre de sa part, vous asseurant que vous n'avez point plus grand desir de me voir que j'ay de vous voir. Sur ce, me recommandant affectueusement à vostre bonne grace, aprés avoyr suplié nostre bon Dieu vous donner, M. de Throckmorton, en santé bonne et longue vie.

De Caen, ce XXIIIe febvrier 1562[1].

Si l'amiral avait pu par sa présence rétablir les affaires de son

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXX.

parti en Normandie, il n'en était pas de même à Orléans. Tout était prêt pour l'assaut, lorsqu'une catastrophe inattendue vint changer la face des choses. Le 18 février, vers le coucher du soleil, le duc de Guise était frappé de trois balles. L'ambassadeur anglais, Smith, dans une longue lettre à Élisabeth, lui fait part de tous les bruits qui courent : « L'assassin est âgé de 19 ans, natif de Saintonge; il est venu dans le dessein de tuer le duc, à l'instigation de Soubise, actuellement à Lyon. C'est Soubise qui l'a adressé à l'amiral, avant qu'il passât en Normandie; l'amiral lui a remis trois cents écus. On dit encore qu'il a été confirmé dans son dessein par Théodore de Bèze[1]. » Puis venant à parler du duc, il ajoute :

« Il est plaint par tous ceux qui l'entourent; on admire son courage, sa patience, son énergie à supporter une cruelle incision. »

Pour son ennemi mort, Smith n'a que des paroles d'admiration : il le tient pour le plus grand capitaine de la France et peut-être de la chrétienté; il rappelle ses grandes qualités militaires, sa courtoisie habituelle, son éloquence, sa générosité pour les jeunes gentilshommes, pour ses soldats.

C'est à Caen que Coligny apprend à la fois la blessure et la mort du duc de Guise. Immédiatement il en fait part à Élisabeth; sa lettre est brève et sans réflexion :

Madame,

Le sieur de Bricquemault m'estant venu trouver en ce lieu, j'ay entendu par luy beaucoup de bons, honestes et gratieux propoz, qu'il vous a pleu luy tenir. Et semblablement le sieur de Trockmorton, estant venu icy, m'a declaré la creance de la quelle j'ay veu par la lettre qu'il m'a baillée de la part de vostre majesté, que vous l'aviez chargé *envers* moy. Mais pour le present je ne m'estendray à vous faire plus ample responce sur ce que l'ung et l'autre m'a faict entendre, et employeray seullement la presente pour advertir vostre majesté comment j'ay eu ce jourd'huy des lettres de mon frere, M. D'Andelot, par les quelles il m'escript que le XXIIIIe de ce moys le duc de Guyse mourut de la blessure d'une pistolle qu'il avoyt eue peu auparavant; comme j'estime, Madame, que vous ayez jà entendu, et m'estant venue maintenant la nouvelle de telle mort, je n'ay voulu faillir de la vous mander incontinant, comme j'ay intention de

[1] Lettre écrite de Blois, le 26 février, par Smith, à la reine Élisabeth. (Record office, *State papers, France*, vol. XXIX.)

vous tenir advertye de toutes les aultres nouvelles d'importance que j'apprendray, par cy aprés, et à tant,

Madame, je supplye le Createur qu'il donne à vostre majesté trés-longue vie en continuelle prosperité.

De Caen, ce dernier jour de febvrier 1562 [1].

En quelques mois, que de morts, que de vicissitudes, que de coups de théâtre! Le roi de Navarre et Saint-André avaient ouvert cette marche funèbre; le grand prieur, François de Guise et le duc d'Aumale les avaient suivis à bien peu de distance. Des six frères de cette puissante maison de Guise, qui un instant avaient tenu la fortune de la France en leurs mains, que restait-il? Le marquis d'Elbeuf resserré étroitement par Coligny dans le château de Caen, son seul refuge, et qui demain sera son prisonnier; le cardinal de Lorraine absent de France et siégeant au concile de Trente; le cardinal de Guise, le moins capable des six frères; le connétable était prisonnier à Orléans, Condé l'était à Paris. L'hiver s'annonçait rude et sombre, le blé manquait, la peste ravageait les provinces, le jeune roi Charles IX avait fui devant elle. L'empereur menaçait Metz, Toul et Verdun, ces conquêtes de Henri II; Philippe II, d'après des dépêches interceptées, semblait favorable à cette entreprise; Soubise était maître de Lyon, le Poitou se révoltait, la Guyenne s'agitait, la Normandie était sur le point d'échapper à la France; Warvick écrivait à Élisabeth : « En ayant en vos mains Caen, le Havre et Dieppe, vous êtes maîtresse de toute la Normandie [2]. » La paix pour Catherine de Médicis était donc devenue une nécessité. Le moment était propice : Coligny était absent, et Condé, fatigué de sa prison, aspirant à cette première place où sa naissance l'appelait, et se trouvant pour le moment seul maître de la situation, ne devait se montrer ni trop difficile ni trop absolu.

Le 3 mars, Smith, attentif à tout ce qui pouvait se passer en dehors de lui, écrit à Warvick : « La princesse de Condé est sortie d'Orléans et a passé quatre heures en conférence avec la reine mère. Ici (il était à Blois), on parle beaucoup de paix, et croyez-le bien, ajoutait-il, ils désirent conclure par eux-mêmes, et par tous les moyens; le but est de réunir toutes leurs forces contre le Havre et contre vous [3]. »

[1] Record office, *State papers, France,* vol. XXX. (Autographe.)

[2] Record office, *State papers.* (V. Forbes, *S. State papers Elisabeth,* t. II, p. 345.)

[3] Record office, *State papers, France,* vol. XXXI.

Smith avait vu juste et bien deviné. Le 8 mars, Condé instruisait la reine Élisabeth de la négociation déjà commencée : « Je n'ay pas voulu oublier, lui dit-il, incontinent que l'on a commencé à entamer quelque propos d'entrer en une pacification des troubles, de satisfaire à la promesse faite de ma part à vostre majesté de soudain vous en tenir advertie. » Puis, venant à l'entrevue ménagée entre lui et le connétable, il demande à la reine de faire connaître au roi de France combien elle est affectionnée à leur cause, et que nulle autre occasion ne l'a menée à les favoriser. Il la tiendra par son ambassadeur au courant de la négociation.

Pour parler vrai, la restitution de Calais avait été la principale condition du secours qu'Élisabeth leur avait donné, et lui dire que la religion seule l'avait déterminée à les assister devait profondément la blesser. Condé, ainsi qu'il l'avait promis, informa l'ambassadeur anglais des suites de la négociation. Sa lettre est vague, embarrassée : « Il veut rendre la reine participante du bien et consolation qui se prépare pour eux; il proteste de son dévouement et de sa reconnaissance, et finit par dire que puisqu'il a pris les armes pour la gloire de Dieu et la conservation des édits du roi, il ne s'en départira point qu'il ne voie le service de Dieu établi, le roi obéi et ses sujets en repos et liberté de conscience[1]. »

Cette lettre était du 11 mars; le 12, la paix était arrêtée; le 19, elle était signée à Amboise.

Voici une note du temps que l'on a réunie aux deux lettres de Condé :

« La paix est faite, à condition que chascun vivra à sa liberté, et on donnera les lieux où les catholiques feront leurs presches, et autres pour la part de ceux de la nouvelle religion.

« Le roy et la royne sont dejà dedans Orleans, et le prince de Condé et le connestable sont hors de prison.

« Le prince de Condé gouvernera avec le cardinal de Bourbon son frere.

« Le connestable demeurera en son office.

« Celui qui tua M. de Guise n'est encores despesché, et a declaré par ci-devant qu'ils estoient une cinquantaine qui avoient entrepris de mettre à mort le roy, la royne et ses enfans, ceux de la maison de Guise et quelques autres capitaines catholiques.

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXXI.

« Le grand prieur, frere dudit monseigneur de Guise, est mort, et n'est encores donné l'estat. Le marquis d'Elbeuf fut fait prisonnier au chasteau de Caen (en Normandie), où il s'estoit retiré pour la seureté de sa personne, pour ce que le capitaine qui estoit dedans ledit chasteau le rendit par appointement à M. l'admiral.

« L'on *deschassera tous estrangers hors du royaulme de France.*

« Le mareschal de Montmorency est grand maistre, au lieu de feu M. le duc de Guise; le sieur D'Andelot est mareschal en la place dudit sieur de Montmorency.

« Le sieur admiral demeurera au dit estat avec M. Damville qui avoit esté pourvu durant les troubles[1]. »

Dans le préambule de l'édit d'Amboise, L'Hospital, qui le rédigea, désigne parmi les personnes qui ont conseillé le roi M. D'Andelot; aussi est-ce à ce dernier que Smith adresse, le 13 mars, la lettre qui va suivre et qui est une véritable protestation :

Monseigneur,

Quelle necessité, quel danger vous a fait condescendre à des choses si dangereuses :

1° Vous vous confessez vivre par misericorde, non pas par justice de vostre cause; car le roy n'advoue pas cela qu'avez fait, et qu'on pensoit que ce fust la premiere chose sur laquelle vous fassiez vostre but;

2° Tel accord que vous faites à cette heure, combien est-il seur, tesmoings Paris, Bourges, Rouen, Tours, Troyes, Sens et Blois, et toutes autres villes, lesquelles ont reçu l'evangile et puis aprés sont és mains des papistes?

3° Puisque vostre force est autant ou par dessus plus grande par voz amis et estrangers, que par ceux de vostre nation, s'ilz vous peuvent depouiller de cet ayde, ce qu'ilz vous feront aprés, l'on le peult aisement cognoistre et comme ils vous pourront plus facilement et plus raisonablement depouiller, que de vous faire monstrer vous mesmes ingrats envers ceux qui vous ont en vostre necessité secouru, lesquelz une fois tastant vostre ingratitude, pensez-vous qu'ilz vous veulent aider aprés;

4° Regardez d'où procedent ces articles : les jours de devant le premier parlement en l'isle, furent au conseil la royne, les cardinaux de Bourbon, de Ferrare et de Guise, ducs d'Aumale, d'Estampes, mareschal Brissac, Laubespine et Fresnes, secretaires, et non plus; sinon que l'ambassadeur d'Espagne y fut de conseil avec eux une heure, les autres bien huit heures, jusqu'au temps qu'ils vous avoient brassé les beaux articles,

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXXI.

et pensez-vous que ceux là desirent vostre profit ou paix, et de laisser l'evangile avoir lieu, et non de vous attraper s'ils peuvent par quelque moyen et couleur, puisqu'ils sont en desespoir le faire par force?

Et, Monseigneur, je pense que vous n'ignorez pas qu'ilz ont semé le bruit partout et de la bouche de la royne, que Merey qui a tué d'ung coup de harquebaze le duc de Guise, l'a confessé l'avoir fait par le commandement de M. l'admiral, vostre frere, et de vous, et par l'exhortation de Theodore de Beze, et qu'il avoit charge de vous mesme de tuer la royne et le roy, le cardinal de Ferrare et je ne sçais quel autre; et que pensez-vous estre cela, sinon un preparatif, que si quelqu'un de la suite des Guise vous fisse autant à l'ung de vous, tout le monde jugera cela bien faict et juste, et digne de vengeance et de punition, et ce que la maison de Guise souhaitera plus, c'est vous separer de vos amis et alliés lesquelz vous ont jusqu'à ceste heure defendus, et de vous sacrifier l'ung aprés l'autre, soit par force ou par trahison.

Il me semble que vous ne deviez haster tant, ni faire accord sans vos confederé aucunement, laquelle chose a esté prejudiciable aux empereurs et rois, et en outre cela, je conseilleray que vous, ni M. l'admiral vostre frere, vous vous trouviez ensemble en ung lieu, jusques au temps que vous aurez mieux esprouvé ce que tiendra ceste nouvelle paix, aprés ung tel coup donné au principal de leur faction. Considerez qu'avez affaire aux romains et papistes et gens qui voient la ruine de leur royaulme papal si cela que pretendez sortiroit en bon effect, et qui n'ont pas plus de conscience de la mort d'ung homme que les anciens persecuteurs des chrestiens osoient se permettre contre l'Eglise, comme ilz ont bien monstré par toute la France, quand par pardons et abolitions ilz ont gagné d'estre superieurs. Monsieur, je n'ay pas escript cecy parce que je me pense plus sage ou plus advisé que vous, mais pour la descharge de mon office et bon amour que je porte envers vous, vostre maison et vostre religion, vous priant vous souvenir de celuy qui disoit: « Soyez sobres et ayez souvenance de ne fier trop, » et aussy je prie à Dieu vous donner cela que vous desirez à sa gloire.

Du XIII mars 1563 [1].

Jusqu'à ce moment, nous avons vu agir seul le prince de Condé. Coligny était en Normandie; il prenait des villes, il s'y établissait. C'est le 12 mars que la paix est arrêtée. Coligny a reçu, nous en avons la preuve, le mémoire que Condé a présenté à la reine et qui a été un des éléments de la pacification. Le 16 mars, il écrit de Caen deux lettres, l'une à Élisabeth, l'autre à Cécil.

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXXI. (Copie du temps.)

La lettre à Élisabeth, portée par le sieur du Châtellier, a pour but de la renseigner sur les occurrences qui se présentent, et de lui notifier les conditions acceptées de part et d'autre. Il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance de cette lettre, car rien de ce qui peut mettre en son vrai jour le rôle de Coligny à ce moment décisif ne doit être laissé de côté :

Madame,

Je vous avoys faict une bien simple despesche, laquelle je m'attendoys de vous envoyer par le sieur de Beauvoir, l'ayant communiquée au sieur de Trockmorton ; mais ainsy que je vouloys mettre la dite despesche par chemyn, nouvelle occasion est survenue, par laquelle il a fallu changer ce desseing, et estant ledit sieur de Beauvoir demeuré au Havre de Grace, pour y satisfaire à la charge qu'il y a, j'ay advisé d'envoyer en son lieu devers vostre majesté le sieur du Chastellier present porteur bien amplement instruit de toutes les occurrences qui s'offrent à faire entendre à vostre dicte majesté de nostre costé, la supplyant, à ceste cause, trés-humblement de le vouloir ouyr et croir comme moy mesmes, en ce qu'il luy dira de ma part. A quoy je n'adiousteray rien par la presente, si non que je prye le Createur,

Madame, qu'il maintienne vostre majesté en trés-longue vye, avecques continuelle prosperité.

De Caen, ce XVI[e] de mars 1562.

Vostre trés-humble et trés-obeissant serviteur,

CHASTILLON.

Maintenant voici la lettre de Coligny à Cécil; tous les termes en sont mesurés :

Monsieur Cecile,

Puis que par les lettres que M. de Telligni m'a dernierement apportées de vous, je voy que vous portez sy grande affection à nostre querelle, que vous ressentez en vous mesmes une sympathie avecques nous, tout ainsy, comme sy vous estiez en nostre compagnye, j'en prens d'aultant plus grande asseurance que nos affaires avec la royne vostre maistresse en seront beaucoup plus favorisé; car je ne suys pas à sçavoir combien vous pouvez au lieu que vous tenez envers le service de sa majesté; parquoy, puys que vostre affection est telle que me le mandez, je n'ay à vous prier sy non de la continuer en la demonstrant par les bons offices que vous avez moien de faire pour nous. Ce que faisant (combien que l'obligation m'en sera commune avecques ung infiny nombre de gens de bien), sy est que je la reputeroys comme particuliere à moy mesmes. Au reste

M. Cecile, le sieur Du Chastellier, present porteur, vous dira toutes aultres occurrences de nostre costé, suyvant la charge que je luy en ay donné, vous pryant en ceste cause de le croir comme moy mesmes, qui me voys en cest endroict recommandé de bonne cueur à vostre bonne grace, et supplye le Createur, M. Cecile, qu'il vous donne bonne et longue vie.

De Caen, ce XVI[e] de mars 1562.

Votre entierement bon et bien parfaict amy,

CHASTILLON.

La paix est définitivement signée à Amboise, le 19 mars. Coligny l'annonce à Élisabeth en ces termes :

Madame,

J'ay ce jourd'huy receu une lettre de monseigneur le prince de Condé, par laquelle il m'advertit comment toutes choses sont concluttes ou arrestées pour la paciffication des troubles de ce royaulme, synon qu'il reste de prendre une resolution sur ce qui touche vostre faict, puys aussy de l'authorité qu'il aura. Et quant au contenu aux articles de ce traité, il ne m'eschoit vous en dire autre chose, Madame, synon qu'ilz sont à peu prés suyvant ceulx desquelz je vous ay envoyé une copie par le sieur Du Chastellier. Au surplus, sur ceste occasion, je n'ay voulu faillir avecques la lettre que mon dit seigneur le prince vous escript, de vous faire aussy la presente, pour supplier trés-humblement vostre majesté de croire que, quand on sera sur la deliberation de ce qui touche vostre faict, Madame, laquelle on me mande avoir esté remise et differée, jusques à ce que je me trouve au conseil où l'on advisera de ce point, je ne fauldray point de m'acquitter de mon debvoir, suyvant la promesse que j'ay faicte à vostre majesté,

Et à tant,

Madame, je supplye le Createur qu'il luy doint en trés-bonne et continuelle prosperité et santé trés-longue vie.

De Brou, ce XXI[e] jour de mars 1562[1].

CHASTILLON.

La lettre du prince de Condé, dont parle Coligny, doit nécessairement suivre celle-ci :

Madame,

Je croy que vous aurez de ceste heure receu la lettre que je vous ay dernierement escripte, et par icelle entendu les preparatifs qui se dressoient pour la pacification de ces troubles (et pour ce que ce commandement a esté fort vivement poursuyvy par la royne, comme chose à quoy

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXXI. (Autographe.)

sa majesté ne pouvoit assez tost à son gré voir une fin heureuse et plus desirée). Je n'ay voullu faillir suivant ma promesse d'advertir incontinant la vostre, comme ayant esté pressé d'y vacquer, et ne m'estant honnestement licite de refuser à y entendre ou retarder l'effect d'une tant saincte et necessaire negociation, nous avons resolu sur le point de la religion le contenu aux articles que je vous ay envoyez, par le benefice des quelz la pure doctrine est sans viollence tellement enracinée en ce royaulme que, si la malice des hommes ne s'oppose pas à la volonté de Dieu , nous esperons qu'en peu de temps chascun verra l'accroissement du fruit qui en proviendra à son honneur et gloire, et au repos et seuretté des consciences et bien de tous les pauvres subiectz de la France. Et des jà, Madame, je vous puis bien asseurer que, pour la jouissance d'ung si grand bien, nous craignons plus tost faulte des ministres pour le distribuer que des lieux et endroictz pour le recevoir. Mais d'aultant que ordinairement ce grand Dieu suscite des moissonneurs selon que la moisson est grande, aussi nous nous asseurons tant sur sa providence et qu'il sçaura bien pourvoir à tout. Et combien que la principalle occasion qui nous a faict prandre les armes soit pour cest effect maintenant levée, si est ce que nous aurons tousiours retenu l'arrest de tout le negoce jusques à l'arrivée de monsieur l'admiral, ayant supplié la royne ne trouver mauvais si, sans le consentement de luy et des seigneurs qui sont en sa compagnie, je ne pouvoys rien accepter ny conclure; au quel temps j'ay remys à parler ce que touchoit le bien de voz affaires particulieres, m'ayant toutesfois obligé cependant d'en entamer et ouvrir quelques propoz à sa majesté, et principalement de l'obligation que je ressentois de la faveur et du secours que vous avez tant liberalement conferé pour la conservation de l'estat et auctorité du roy son filz, vostre bon frere, qui n'est seullement que pour applanir le chemyn, et rendre d'une part et d'autre les choses moins difficiles, ains plus aysées et facilles; d'aultant qu'ayant communiqué avec luy qui entend trés-bien ce qui sainement en cela se peult faire, tous ensemble nous tenions la main en ce que la fidelité de nostre devoir pourra permettre de conseiller à sa majesté ce qui se devra legitimement octroyer, où de ma part je vous supplie trés-humblement, Madame, d'estimer que je n'obmettray chose en quoy conscienscieusement je me puisse employer de ce qui se peult attendre d'un loyal subject à son roy et à vous, Madame, trés-affectionné serviteur, qui, aprés avoir salué vostre bonne grace de ses trés-humbles recommandations, supplie le Createur conserver vostre majesté longuement saine et heureuse.

Escript à Orleans, le XVIIe jour de mars 1562.

Vostre trés-humble et trés-obeissant serviteur.

Louis de Bourbon.

Il nous reste à examiner comment Élisabeth reçut ces diverses communications. Sa première lettre est pour Coligny; elle répond le 26 mars :

Monsieur,

Par le sieur Du Chastellier avons receu la lettre que vous nous avez escripte de Caen du XXI du present, qui arriva ici le XXV; lequel nous a renouvelé icelle asseurance de vostre integrité et faculté envers l'observation de toutes choses par ci devant accordées entre nous et le prince de Condé, qu'avons auparavant entendu par le sieur de Trockmorton, à son retour; vray est que vous estimons des plus heureux d'estre par vostre vertu et constance si bien renommé d'un chascun. Ce que pensons veritablement, ne trouverez de peu de profit au dit prince et à vous mesme, voulant avancer la commune cause de la pure religion et vous conserver des dangers de vos ennemis, si par mesme moyen avez bon esgard de nous obliger, par l'observation des conventions en nostre endroict, d'avoir ainsi tenu la main à vostre juste cause, comme entendons faire en ce qu'elle sera juste et raisonnable, ne voulant faire plus longue lettre, ains vous rementavoir que nulz accidents passés ne sont tant esloignés qu'ilz ne retournent bien souvent accompagnez de plus grands dangers [1].

Voici sa réponse à Condé :

Monsieur,

Par un gentilhomme nommé le sieur De Chastellier, envoyé par M. l'admiral le XXV de ce mois, nous avons receu vos lettres du XVIII et entendons par icelles qu'estiez lors entré en propos de paix et pacification avec intention de la conduire à quelque bonne fin à l'honneur de Dieu, l'advancement de son Evangile et au repos d'iceluy royaulme, nous priant aussi faire cognoistre au roy nostre bon frere quelle occasion nous a mue vous favoriser en vos affaires.

Pour response, combien que depuis l'heure il pourroit estre advenu quelque alteration en la continuation de vos dites encommencées intentions; si est-ce que pour vous confirmer nostre grande affection que de cette pacification sorte effect à vostre honneur et seureté, ne doubtons point que par toutes nos actions et consultations n'ayez pu veoir que avons toujours approuvé, voires au possible cherché que vous et tous autres subjetz du roy (mesmes ceux qui pour le fait de religion se sont trouvés

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXXI. (Minute originale.)

en peine) puissiez librement vivre en repos desiré; en quoy entendions par mesme moyen que la pacification se fist par telle meure et bonne deliberations pour la durée d'icelle à vostre profit et seureté, qu'estant desarmés n'ayez à craindre le danger qui, sous main et par faux semblant, se pourroit brasser à vostre desavantage, vous advisant que serons trés-aise d'entendre qu'auriez ainsi par bonnes conditions conduit vos actions à bon port, dont vous souhaitons ce fruit en honneur desiré.

Nous ne doutons aucunement de vostre esgard *aux conventions passées entre nous et vous*, encores qu'esperons (moyennant la grace de Dieu) maintenir nos actions contre tous evenements, comme entendons faire, voulant aussi d'une vraie et sincere amitié vous adviser de craindre *se repentir de trop maladvisée et inconsiderée haste en la cause que pretendez avancer*, et *par là oublier et vous mesme, vos amis et conjointz qui vous ont favorisés et soutenus en vos plus grandes necessités, et, entre autres, ceux qui pour vostre bien se sont mis en telle despense et peine.* Nous vous estimons, Prince d'honneur, recognoissant et saige pour conduire ung tel affaire, mesmes qui vous touche de si prés, tant en seureté comme en honneur; ce qui nous fait finalement esperer et asseurer que, en la conclusion de cest affaire, respondrez à l'expectation et attente de tous les biens affectionnez de la chrestienté.

Quant au dernier point, ce que vous demandez se peut bien voir par noz actions dés le commencement en soulageant et gardant de violence les persecutés tant de là comme de çà, ce que eux-mesmes peuvent suffisamment tesmoigner. A tant, nostre bon cousin, ne voulons faire pour ceste heure plus longue lettre que pour souhaiter l'honneur qui vous est deu, en la faveur de l'Eternel, et au contentement de voz meilleurs amys, entre lesquelz meritons par bonnes occasions estre reputez, comme entendant continuer, n'ayant occasion au contraire; de quoy, *pour l'exemple qui en pourra estre au monde*, en serions plus que trés-marrye. Priant Dieu, etc.[1]

L'irritation perce dans cette réponse : Élisabeth ne s'oublie pas jusqu'à traiter Condé de misérable, ainsi qu'elle l'appelle dans une lettre à Calvin, mais, faisant allusion à son ingratitude, lorsqu'elle dit que pour l'*exemple du monde elle en sera marrie*, n'est-ce pas plus encore? Le reproche, sous cette forme si digne, n'est-il pas aussi sanglant? Élisabeth ménage moins ses expressions dans une lettre à Smith, en lui adressant un extrait de son traité avec Condé; elle explique à quelles conditions a été faite la remise du Havre; elle rappelle que le prince de Condé s'est engagé par

[1] Record office, *State papers, France*, vol. XXXI. (Minute originale.)

un article spécial à ne rien faire à son préjudice, article signé de lui, de l'amiral et d'autres encore, comme l'extrait en fait foi; elle rappelle encore que ce traité a été confirmé par un nouvel accord passé entre l'amiral et elle, au mois de février dernier, à Caen, dont elle en envoie une copie.

L'amiral avait été au-devant de cette attaque directe, et sa lettre à M. de Beauvoir, en date du 3 avril, qui va suivre, prouve qu'il n'entendit se séparer en rien de Condé dans la conclusion du traité de paix :

« Au regard de ce que vous me mandez par vos premieres lettres que les Anglois sont entrés en une merveilleuse defiance de ce *qae la paix a esté faite en mon absence et sans avoir esté parlé de la royne d'Angleterre,* sur cela je vous respondray qu'il n'a esté rien accordé que l'ambassadeur de la dite dame n'eust esté appelé et pour ceste occasion fut envoyé querir, pour se trouver à la court pour lui en parler. Suivant cela, l'on a despesché M. de Briquemault pour aller en Angleterre vers sa majesté pour lui faire entendre comme toutes choses ont esté accordées, et estime qu'elle trouvera que les choses ont esté bien conduites, et quant à ce qu'ils disent que l'article porte qu'on fera *sortir les estrangers,* cela ne s'entend pas pour eulx; car quand j'ay esté de retour de mon voyage de Normandie, j'en ay mesmes parlé au dit ambassadeur qui a trouvé les ditz accords bien bons, d'autant que la royne d'Angleterre m'a toujours mandé que surtout nous fissions la paix. Sur ce je prieray le Createur, M. de Beauvoir, vous donner bonne et longue vie.

« D'Orleans, ce IIIe jour d'avril 1563[1]. »

Le 8 avril, le prince de Condé, écrivant également à Beauvoir, le remercie de lui avoir fait connaître les dispositions des Anglais, et il ajoute : « Toutes choses se portent bien par de çà, et espere qu'elles se porteront mieulx tous les jours[2]. »

Assistons maintenant à l'entrée de Catherine de Médicis à Orléans. Une lettre du 11 avril va nous la décrire :

« La royne entra le premier jour du dit mois avec le prince de Condé et le cardinal de Bourbon, et les susdits la mirent entre eulx deux. Avant marchoient le conestable, Montpensier,

[1] Record office, *State papers, France,* vol. XXXI. (Copie du temps).
[2] *Ibid.*

Bourdillon, Sipierre et autres; marchoient aprés la royne le chancellier et l'amyral, et descendirent où logeoit le roy; aulcunes ceremonies n'ont esté faictes. Le Prince donna à disner au connestable, à son frere et à Montpensier et aultres; l'admiral au chancelier, Brulart et aultres. Ceux de la ville visiterent la royne, toutesfois peu de compagnie; ilz lui presenterent du vin et des fruits; ilz acceptèrent Sipierre pour gouverneur; les six compagnies de Gascons et Provenceaulx qu'ilz avoyent, les firent sortir le matin, et leur noblesse est toute despartye et retourné chascun en sa maison. La ville est toute ruinée et ne la recognoist on plus; leurs fortifications ont esté toutes vues et bien considerés et on conclud que, si Guise reschappoit, il leur eust donné l'estraincte. Ici demeurent le conestable et Sipierre pour donner ordre à tout. La royne sortit hors incontinent, et ce matin part pour aller à Blois. Elle voulloit mener le Prince avecques elle; mais il s'est excusé et a promis aller aprés ce soir dormir à Blois, demain à Amboise où elle fera la Pasques. L'on dit qu'elle retournera à Orleans pour y faire passer le roy. Ils iront à Fontainebleau où ilz pourront sejourner tout le moys de may. »

Le premier acte de cette grande tragédie est terminé. Élisabeth n'a eu qu'un but : occuper le Havre pour obtenir Calais. Catherine, elle, a voulu garder Calais et reprendre le Havre. Ce mot, qu'elle a fait insérer dans le traité d'Amboise, l'*expulsion des étrangers de France,* et que Coligny, dans la lettre que nous venons de citer, déclare ne pas s'appliquer aux Anglais, Catherine en a bien compris la portée; elle ne l'y a fait entrer que pour lui donner, plus tard, son véritable sens. *Chasser les Anglais* du Havre, voilà ce qu'elle a voulu! Voilà pourquoi elle a fait la paix! A ce moment critique, elle s'est montrée Française, et ce sera sa force; aussi dans ce duel engagé entre ces deux femmes, Élisabeth et Catherine, et dont le Havre est l'enjeu, c'est la *Florentine,* comme l'appelait Élisabeth, qui aura le dessus.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments de haute considération.

Comte H. de La Ferrière.

NOTES

SUR

DES MANUSCRITS HÉBREUX

EXISTANT

DANS QUELQUES BIBLIOTHÈQUES DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL

(1868),

PAR M. NEUBAUER.

MUSÉE DE VALLADOLID.

Au musée de Valladolid se trouvent quatre manuscrits hébreux :

1° Une Bible sur parchemin écrite en caractères carrés, avec les *Neguinoth,* et qui renferme la petite *Masorah.* Elle est datée de 5098=1338 de J. C. (נֿחֿמֿו), et je n'y ai remarqué aucune variante.

2° Un commentaire anonyme sur les Psaumes, commençant par le poëme מסלות בלבבי, et qui au passage נשקו בר (II, 12) fait remarquer que les chrétiens appliquent ce passage même à Jésus (והנוצרים מפרשים אותו על ישו והפסוק אשר מביאין ראיה ממנו......). Je crois que ce commentaire, qu'on trouve en différentes rédactions, est de R. David Kamhi.

Enfin 3° et 4°, la grammaire et le dictionnaire de R. David Kamhi.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE MADRID.

Les manuscrits hébreux de cette bibliothèque sont entrés dans le catalogue général, et ce n'est pas sans de grandes difficultés qu'on en peut retrouver quelques-uns. J'y ai vu le dictionnaire de R. David Kamhi, écrit sur parchemin avec les points-voyelles; les commentaires de Raschi et de R. David sur différents livres de la Bible; la traduction arabe du Pentateuque par Saadyah Gaon.

Le commentaire de R. David Kamhi sur les premiers Prophètes est daté de 5108 = 1348 de J. C. Il a été écrit à Villa Romana (?) pour Don Yehouda Seïd Daro (le nom du père est effacé) דון יהודה סיד דארו בן כבוד... ונגמר בכ׳ח יום לירח כסלו שנת ה׳ אלפים ומאה ושמנה ליצירה בביליא דמנו (?).

Ce manuscrit fut acheté à Saragosse en 5142 = 1382 de J. C. Le nom de קמחי est toujours ponctué קְמְחִי, et il est certain qu'il faut le prononcer *Kamhi*. (Voyez ma *Notice sur la lexicographie hébraïque, Journ. asiatique*, 1862, t. II, p. 267.)

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MADRID.

Cette bibliothèque possède :

1° Un Pentateuque très-vieux avec les Haphtaroth, la petite Masorah, les commentaires de Raschi et d'Aben-Ezra et le Targoum d'Onkelos, en deux volumes sur parchemin, mais sans date. Les lettres sans daguesch y sont régulièrement surmontées d'un trait (דֿ, נֿ). Quelques poëmes, placés les uns au commencement et les autres à la fin de ce Pentateuque, sont sans aucune valeur; enfin le manuscrit se termine par le *Sepher Masoreth* de R. Meïr (de Tolède).

2° Une petite Bible sur parchemin avec la petite Masorah, écrite par Yom Tob ben Yiçhak Amarilio, pour son propre usage, en 5247-1487, à Tarsona. Il appelle ce livre : *Mokadeschiyeh* ou *Mikdaschyah;* (אני יום טוב בן החכם הרר יצחק ס״ט אמריליוו כתבתי זה הספר הנקרא מקדשיה לעצמי וסיימתי בירח טבת שנת ר׳מ׳ז ליצירה למנינגו פה טרסונה לפרט האלף הששי.)

Ce même manuscrit contient la *Meguillah Antiochos* et se termine par une épigraphe d'Alfonso de Zamora, datée de mars 1520 et dans laquelle il dit : « Je suis devenu malade, mes yeux se sont affaiblis et troublés, mes amis sont tous devenus mes ennemis, enfin, je languis et ne trouve point de repos. » Une partie de cette épigraphe est grattée. (אני אלונשו די סאמורה יום ראשון מחדש מארסו שנה אלף ות׳ק׳כ משם והלאה הוסר כחי ונחלש רוחי ועיני כהו ותעו נהיבותי זכל אהבי כחשוני ושנאוני והיו לי לאויבים ולא מצאתי מנוח לרוחי ולכף רגלי וימי נזעכו ורוחי ... ויציב ... לאלהים ... ותצא מן העולם).

3° Une autre Bible sur parchemin, écrite à Tolède en 5040 = 1280 de J. C. pour R. Yiçhak et R. Abraham, fils de R. Maïmoun de la famille Ben Melekh, tous deux médecins. (...ר׳ יצחק ור׳ אברהם ישמ׳

צור׳ הרופאים בני היקר ... ר׳ מימון מש׳ בכ׳ בן מלך עוזר ומושיע יגן בעדם... ובשנת ה׳ אלפים וארבעים לבריאת עולם זכו בו זכיה גמורה ערובה ישמור בטליטלה ישע יקרב (?) נבל). Cette Bible renferme la petite et la grande Masorah (la dernière exécutée avec un grand art calligraphique). A la suite du Pentateuque se trouvent la distribution et la dénomination des *Paraschoth,* auxquelles on donne des noms bien singuliers, tels que : Amaçyah, Beçalel Makhendebi (מכנדבי), etc. Les Prophètes y sont suivis d'un petit traité sur les lettres serviles (א׳ה׳ו׳י) et sur les *Neguinoth,* auquel traité s'ajoutent quelques chapitres masoréthiques concernant différentes expressions bibliques, telles que: סל׳ עשייה, סל׳ חרבות, סימן, לשון ברכה, etc. A la fin de cette Bible, Joseph Erasmo, professeur d'hébreu à Salamanque, dit dans une note espagnole : « Ce manuscrit n'a pas de pareil, et les notes marginales (les Masorah?) le rendent tellement précieux que les Juifs le monteraient volontiers en diamants. »

4° La bibliothèque de l'Université conserve encore, en deux volumes in-folio, la traduction chaldéenne et latine des Prophètes et des Hagiographes, faite sur l'ordre du cardinal Ximenez, en 1500 et 1517, par Alfonso de Zamora, à Alcala de Hénarès, traduction qui se trouve imprimée dans la Bible polyglotte dite *Complutensis* : (נשלם תרגום הנביאים בעזרת גואלנו שוכן מרומים בצווי הנעלה דון פראי פרנסישקו גִימֵינֵיץ ארון הכהנים... נשלם בכ׳ז יום לחדש גויליו שנת אלף וחמש מאות לביאת גואלנו מלך המשיח נשלם (כתובים) ביום רביעי שמנה ימים לחדש אבריל שנת אלף וחמש מאות וי׳ז ללידת מושיענו יהושע משיח על יד אלפונשו די סאמורה במאמר דון פראנסישקו שימיניז די סישנירוש כהן גדול של טליטולה במתא אלכלה די אֵינָריש שבח לאל).

5° Un manuscrit qui contient le Targoum d'Onkelos et qui renferme à la fin des passages du Targoum de Jérusalem, sous le nom de *Tosefoth ha-Targoum* (תוספות התרגום); ces derniers sont de la main d'Alfonso de Zamora et datés de 1534. La rédaction diffère un peu de celle qu'on trouve dans nos éditions.

6° Le commentaire de R. David Kamhi sur Isaïe; sa grammaire et son dictionnaire, écrits et pourvus de points-voyelles par le même Alfonso.

7° Une autre copie du dictionnaire de Kamhi, écrite par Aaron ha-Cohen pour Joseph Ibn Habib don Yaschko Habib (...יוסף ן׳ חביב הנכבד דון ישקו חביב).

On trouve communément dans les bibliothèques espagnoles les

œuvres grammaticales, lexicographiques et exégétiques de Kamhi. Il semble, d'après cela, que cet auteur ait été pârticulièrement préféré pour les études de la langue hébraïque.

8° Un commentaire sur les prières, intitulé : *Ceror ha-Hayim* (צרור החיים), par Hayim de Tudèle. L'auteur cite Maïmonide et Salomon ben Adereth.

Enfin, 9° un Mahzor in-8°, du rite portugais, qui ne diffère pas de l'édition imprimée.

BIBLIOTHÈQUE DE LA REINE.

Une Bible in-16, des plus précieuses, est conservée dans cette bibliothèque. Elle est sur parchemin, en plusieurs volumes, et a été écrite à Tolède en 5247 = 1487 de J. C. par Abraham ben Mosché Ibn Khalif pour R. Salomon ben Jacob Ibn Gatha (אני אברהם הסופר בר׳ משה ן׳ כאליף הסופר כתבתי זה ס׳ מלכים עם שאר ספרי כ׳ד למשכיל ר שלמה ן׳ גאתה בן ר׳ יעקב ן׳ גאתה נ״ע וסיימתי אותו יום ששי ז׳ ימים לחדש אדר שני שנת ה׳ר׳מ׳ז ליצירה.... בטליטלה ישע יקרב).

Elle contient la petite Masorah, les variantes des deux masorèthes Ben-Ascher et Ben-Naphthali, ainsi qu'une grande partie de celles des deux écoles dites de la Palestine et de la Babylonie (מדינחאי ומערבאי). Ces mêmes variantes, imprimées dans plusieurs éditions de la Bible, sont très-défectueuses, et dans divers passages on ne peut même se rendre compte, en voyant le texte imprimé, des différences entre ces deux écoles. Outre cette Bible de la bibliothèque de la Reine, je ne connais qu'un manuscrit à Saint-Pétersbourg, renfermant les Prophètes postérieurs, où ces variantes soient correctes. (M. Pinsker a publié ces variantes, d'après le manuscrit de Saint-Pétersbourg, dans son ouvrage intitulé *Mebo;* je trouve son texte conforme à celui du manuscrit de la bibliothèque de la Reine.)

A l'appui de ce qui précède, je citerai seulement trois exemples :

1° Zacharie, x, 14. Les variantes de nos éditions sont : les Babyloniens ועמדו רגליו ביום ההוא, les Palestiniens ועמדו ורגליו ביום ההוא, variantes qui ne donnent aucun sens. Le manuscrit en question porte : les Babyloniens ועמדו רגליו ביום ההוא על..., les Palestiniens ועמדו רגליו על...., sans les mots : ביום ההוא. Cette leçon est confirmée par un passage du commentaire de Youda ben Bala'm, que j'ai publié dans le *Journal asiat.* (1861, t. II, p. 453.)

2° Un des versets les plus difficiles est certainement celui de Job, xviii, 13, où le mot בדיו est expliqué par « membres, » ce qui serait une simple répétition et n'ajouterait rien à l'emphase du parallélisme. Les Babyloniens lisent ici, d'après nos éditions, בדוי au lieu de בדיו. Notre manuscrit porte plus correctement מדוי que j'explique par la racine דוה « languir, être malade; » on traduirait alors ce passage : « Il se nourrira de la langueur (מִדְוֵי) causée par une mort prématurée. » La racine אכל est souvent construite avec la préposition מן. L'expression כדוי לחמי (Job, vi, 7) appuie fortement la construction du mot דוי avec l'idée de nourriture.

3° Néhémie, vi, 2. Notre manuscrit porte : בכפירים כ׳ בכפרים ק׳; il faut lire Kepharim, et traduire : « dans les villages. »

Cette Bible est déjà précieuse par cela seul que le copiste avait encore pu consulter le fameux livre *Hilleli* ou *Hillali* qui se trouvait à cette époque à Tolède. La Bible (Josué, xxi, 7) compte douze villes des tribus de Ruben, de Gad et Zabulon appartenant aux Lévites. Dans l'énumération de ces villes (*ibid.* 34-38), le texte hébreu n'en mentionne que huit (les Septante, ainsi que le texte hébreu des Paralipomènes, vi, 62, portent douze villes). On avait consulté R. Haya Gaon (commencement du xi[e] siècle) sur cette difficulté. Le copiste de notre Bible ajoute en marge : « Les deux versets (את בצר במדבר... ואת יהצה... ואת קדמות... ואת מיפעת) ne se trouvent pas dans le Hilleli, et selon R. David Kamhi il faut les écrire » : (ב׳ פסוקים לא מצינו בהללי ולדעת ר׳ דוד בן קמחי צריכין לכתוב).

BIBLIOTHÈQUE DE L'ESCURIAL.

Cette bibliothèque possède soixante-quinze manuscrits hébreux, parmi lesquels des fragments bibliques sans importance, les commentaires de Raschi, d'Aben-Ezra et de Kamhi, plus divers commentaires talmudiques, la plupart déjà imprimés, des traités de médecine et des livres de liturgie dénués d'intérêt.

Un manuscrit in-folio sur parchemin contient le commentaire de Meïri sur les Psaumes, celui de Raschi sur les autres livres des Hagiographes et, à la fin, le traité sur la Masorah par Meïr hal-Levi, fils de Todros (Theodoros), composé à Tolède en 4987 = 1227 de J. C. Cette dernière copie a été faite sur le manuscrit de l'auteur même. Parmi les commentaires bibliques, il faut signaler

celui de R. Isaïe de Trani sur les Prophètes et les Psaumes, et un autre sur l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques par Samuel Aben Tibbon (II, Plut. n° 2).

Le petit traité de R. Jacob ben Éléazar (probablement le grammairien dont Aben-Ezra parle dans son livre *Çahoth*), en prose cadencée et intitulé : ספר פרדס רמוני החכמה וערוגת בשם המזמה, n'a aucune valeur littéraire; ce sont de simples jeux de langage, comme on en trouve souvent chez les Juifs et les Arabes. Il a pour objet la poésie hébraïque et est divisé en trois chapitres.

Je signale parmi les livres médicaux :

1° La traduction du livre *Arnabadinah* de Maistro Arnab de Villa-Nova, faite par Crescas de Schaktelar (?) (ס׳ הנקרא ארנבדינה ע׳ש מחברו חנק׳ מאיש׳ ארנב דוילה נובה והעתיקו מל׳ ללה׳ק הרופא השלם מאיש׳ קרשקש דשקטלאר); c'est probablement le même ouvrage qu'Assemani (*Catalogus*, t. I, p. 341) décrit sous le titre *Liber de regimine sanitatis*, par maistre Barnaba de Villa-Nova et traduit par Crescas de Casale.

2° La traduction hébraïque de l'ouvrage de Bernard Gordon, professeur à Montpellier en 1285, intitulé : *De conservatione vitæ humanæ, etc.* (ס׳ שמירת חי חובר בבית העיון אשר במונטפשלר וחברו החכם מאישטרו ברנט דגורדוא).

3° Quelques fragments en arabe d'Ibn Zohar, d'Ibn Vafid et d'Abukrat (Hippocrate).

Deux noms de Juifs français se trouvent dans différents manuscrits de l'Escurial, ce sont: 1° Levi, fils de Jacob de Troyes (לוי בן כמהר׳ יעקב טריווייש יצו צרפתי), qui a copié le commentaire d'Abravanel sur Isaïe; 2° R. Aaron de Lunel, qui était en relation avec Maïmonide. Un poëme adressé à celui-ci par le même Aaron se trouve à la fin d'une copie hébraïque du *Guide des Égarés*, faite par Samuel ben Yom Tob Ibn Râsch pour R. Samuel, fils d'Eliah, en 1400 (נכתב ע״י שמואל בכר׳ יום טוב זלל״ה ן ראש י׳ז סיון ק׳ס לכבוד אדוני החכם ר׳ שמואל ן׳ אבירב אליה נ׳ר׳ו הוא מלאך אלהים ההולך לפני מחנה ישראל)·

Un manuscrit, de la main d'Alfonso de Zamora, renferme des controverses contre les Juifs. On voit par cet ouvrage qu'Alfonso avait à sa disposition une bonne bibliothèque hébraïque à Alcala, mais dont il n'existe malheureusement plus de trace. Dans ce livre il cite un *Midrasch Bereschith rabba ou-ketana* (בראשית רבה וקטנה), des morceaux du fameux Zohar en hébreu pur (il existait donc à

cette époque une traduction hébraïque de ce livre cabalistique) et un *Debarim rabba Kadmoniyoth* (דברים רבה קדמוניות).

L'Escurial possède un bel exemplaire de la grammaire et du dictionnaire de R. Yonah Ibn Gianah. Il est sur parchemin, complet et plus ancien que celui de la bibliothèque du Vatican, dont M. Renan a communiqué quelques extraits à feu M. Munk.

Un volume d'une grande importance est un dictionnaire des mots difficiles dans les poëtes arabes, fait à l'usage des Juifs qui veulent lire les œuvres de ces poëtes. Il est écrit en caractères carrés et daté de Séville, année 5146 = 1386 de J. C. L'auteur est Rabbi Ibn el-philosoph el-fadhel Abi el-Rabia' ben [Ya]isch (רבי אבן אלפילוסוף אלפאצל אבי אלרביע בן [י]עיש). Cet écrivain ne serait-il pas le fils de Salomon Ibn Yaïsch, mort à Séville en 1345 (cf. M. Zunz, *Zur Geschichte und Literatur*, p. 411)? David bar Eliah Cohen avait copié ce dictionnaire pour son propre usage.

Les Juifs d'Espagne étaient très-versés dans la littérature arabe, comme nous le voyons par les ouvrages de Moïse ben Ezra, de Maïmonide et autres. La composition de ce dictionnaire montre une fois de plus avec quelle ardeur ils s'étaient adonnés à l'étude de la langue arabe. Dans la préface, l'auteur dit qu'il avait calqué son ouvrage sur l'*Abrégé du Kitâb el-'Ain* (מכתצר אלעין). A défaut de celui-ci, que nous croyons perdu (Hadji Halfa n'en mentionne pas l'existence), on pourra du moins se faire une idée de la façon dont il était conçu. Je me propose d'en donner un spécimen dans le *Journal asiatique*. Pour le moment je dirai seulement que ce dictionnaire est disposé d'après l'ordre de l'alphabet hébreu et par racines de trois lettres. A la fin de chaque chapitre, l'auteur donne aussi les mots qui se composent de quatre et de cinq lettres. L'ouvrage est complet, sauf au chapitre de la lettre *resch* (ר), où une ou deux feuilles ont disparu. On y voit à la marge des mots transcrits en caractères arabes. Ce manuscrit porte la marque de *II. Plut. 11.*

SALAMANQUE.

M. le Dr Braun, professeur d'hébreu au séminaire de San-Lorenzo, s'étant informé s'il y avait quelques manuscrits hébreux à Salamanque, et ayant reçu comme réponse qu'il n'y existait que deux Bibles modernes, j'ai cru pouvoir me dispenser de me rendre dans cette ville.

BIBLIOTHÈQUE DE LA CATHÉDRALE DE TOLÈDE.

La bibliothèque de la cathédrale de Tolède, dans laquelle je n'ai pu pénétrer que grâce à Son Éminence le Nonce Apostolique et à Son Excellence M. Severo Catalina, ministre de la marine, possède quarante-deux manuscrits hébreux, qui sont surtout remarquables par l'habileté avec laquelle ils sont exécutés. J'ai constaté avec regret qu'il n'y avait rien parmi ces manuscrits qui ne fût déjà connu, sauf une chronique d'un certain Ahimaaç et de son fils (4777-4814 = 1017-1054 de J. C.). Cet Ahimaaç, dit-on dans cette chronique, était en relation avec un roi *Basile,* qui avait envoyé chez lui un certain R. Schefatyah. Il n'est pas à ma connaissance qu'un historien juif parle de cette famille d'Ahimaaç.

Un fragment biblique, qui contient les Prophètes, porte en marge les deux versets de Josué que j'ai signalés (ci-dessus, p. 427) comme manquant dans nos éditions.

L'inscription hébraïque de la fameuse synagogue (aujourd'hui *Iglesia de Nuestra Señora del Transito*), publiée dans le tome III des *Mémoires de l'Académie de Madrid,* s'altère peu à peu, et il serait désirable qu'on en fît la photographie, avant qu'elle ne soit devenue tout à fait illisible. On a négligé de relever les douze lignes qui se trouvent six à six sur les deux côtés de l'autel, autrefois l'Arche où étaient renfermés les rouleaux de la Loi.

En voici le texte :

DU CÔTÉ GAUCHE.	DU CÔTÉ DROIT.
ועדותיו לש[ום תו]רת תמימה	ראו מקדש אשר קדש בישראל
...משבל... שב בצלאל	והבית אשר צוה לשמואל
וכמעט אמרותיו אמ....	ומגדל שם [מ]קרא דת כתובה בתוכה
כמות מעשה אשר עשה	ותורותיו עטרות למואל
לכו עמים ובואו תוד.... שעה	ומזרקיו ונרותיו.... האיר
ודרשו אלוה בית אל(?) בית	וחלוניו כחלוני אריאל

Il y a une chapelle, appelée *synagoga blanca,* où se trouve un tronc cylindrique en pierre, fermé à cadenas, qui servait autrefois de tronc pour les pauvres (מתן בסתר); l'inscription qu'il porte n'est presque plus visible.

MUSÉE DE TOLÈDE.

Le musée de Tolède conserve quatre pierres couvertes d'inscriptions hébraïques :

1° Une pierre tumulaire, de forme rectangulaire et d'une longueur de 2m,50 environ, sur laquelle j'ai pu lire :

משה נע בן ששון... מת(?)... אב שנת הקס ליצירה

Ce Moïse était peut-être le frère du médecin Meïr ben Joseph Ibn Schoschan, mort à Tolède en 5175 = 1415 de J. C. (cf. M. Zunz, *op. cit.* p. 416).

2° Sur une autre pierre, à peu près de la même dimension que la précédente, on peut lire deux lignes en très-beaux caractères carrés :

לזאת יקרא אשה ולה יקרא קדושה..... תה בארץ נקי כפים
והחקירה בשמים היא מרת חיים... התיש... השר האל

3° Une pierre sur laquelle je n'ai pu déchiffrer que les mots :

הלך בדרך תמים

4° Enfin sur la quatrième on lit :

נודל ק צה ולגודל (?) נפשה בנפשו אל מעונה אשה
זאת נפשה צרורה בצרור החיים

Le même musée conserve aussi une pierre cylindrique semblable au tronc que j'ai mentionné, et sur laquelle on lit :

ר׳ משה הלוי ב... בן אבן שב...

Ces pierres, qui offrent par elles-mêmes peu d'intérêt, nous donnent au moins une idée de la forme que présentaient les pierres tumulaires chez les Juifs de Tolède; elles nous permettent aussi d'espérer qu'on en découvrira peut-être d'autres plus importantes pour l'histoire des Juifs.

BARCELONE.

Mes investigations sont restées infructueuses à Saragosse, à

Barcelone, à Valence et à Carthagène. J'ai examiné l'inscription hébraïque qui se trouve au musée de Barcelone, et dont M. de Saulcy possède une photographie. Je constate que la pierre est trop grande pour être une pierre tumulaire. Je crois plutôt qu'elle a dû servir à marquer la limite de deux domaines.

Voici comment je lis cette inscription :

גבול(?) מרבן דון שלמה נרו(?) שחבר צד(?)
משה בן הנדיב ר' שאלתיאל בן הנדיב
זרחיה חן תמך וישב שלמה על כס
חמשת אלפים וששים ושבע לבריאת

La famille *Hen* demeurait en partie à Barcelone même et en partie dans les environs (cf. M. Zunz, *Itinerary of R. Benjamin,* t. II, p. 5).

MURVIEDRO.

J'ai vu également à Murviedro (*Saguntum*) une inscription hébraïque que porte une pierre conservée dans l'ancien théâtre. Ce n'est certainement pas l'inscription tumulaire d'Adoniram, le percepteur du roi Salomon, que quelques savants prétendent avoir vue à Murviedro (cf. Schmidt, *Jüdische Alterthümer,* t. IV, p. 97). La pierre est presque carrée et légèrement bombée à la partie supérieure, où se trouvent deux lignes en grands caractères carrés, que j'ai fidèlement copiées. Il eût été impossible de prendre un estampage, la pierre ayant été blanchie à la chaux.

Voici la disposition de ces deux lignes :

שר.... ור ר סחויח המנתו
מצוה תורה ב רבע

Les mots מצוה et תורה, qu'on lit clairement, font croire que cette pierre a dû se trouver dans une synagogue. Sur la surface latérale on lit :

PVIC..... INVS ANVSO CH.....

SÉVILLE.

A Séville, dans la bibliothèque Colombine, on conserve une

Bible qui avait appartenu à l'archevêque de Xerès (אלארצדיאנו די שריש). La chronique (*Seder Olam*) qui termine cette Bible est continuée jusqu'à l'avénement de Mahomet. On y trouve ce passage curieux : « Dans l'année 289 après la construction du Temple, *la veille de la Pâque,* בית הורדוס ק'ג ש' הרי ד' מ' וג' ש' ובשנת רפט לבנין הבית ערב הפסח ובשנת ד'א ש'ע'ז יצא מחמד. » Cette expression *la veille de la Pâque* semble indiquer une époque déterminée et marquée par un événement important; serait-ce le crucifiement de Jésus? mais alors comment comprendre la date de 289?

J'ai examiné l'inscription hébraïque du tombeau du roi don Fernando dans la cathédrale; elle est très-bien conservée et correctement publiée dans les *Mémoires de l'Académie de Séville,* année 1773, p. 96 et suiv. Seulement, au lieu du mot המשן qui ne donne aucun sens, on lit dans l'original המעון.

Une autre inscription sur une pierre conservée au musée de Séville se trouve déjà publiée dans le même livre. Une partie de la pierre a été cassée lorsqu'on l'a enlevée du mur de la cathédrale, où elle se trouvait auparavant.

Le doyen de la Faculté de Séville m'a montré une tablette de pierre noire qui porte les lettres suivantes : מַמְכָט. Je ne sais si ces lettres forment simplement des syllabes ou un mot, ou si elles ne sont pas plutôt une inscription cabalistique.

CORDOUE.

A Cordoue, le bibliothécaire de la cathédrale s'étant trouvé absent, je n'ai pu examiner la bibliothèque; mais on m'a affirmé qu'elle ne renferme aucun ouvrage ni hébreu ni arabe. Je suis très-porté à le croire, quand je songe au petit nombre ou plutôt à l'extrême rareté des manuscrits orientaux dans les autres villes espagnoles.

M. Luiz Ramirez, qui s'occupe de l'histoire des antiquités de Cordoue, m'a communiqué une inscription hébraïque qu'il a copiée dans une petite chapelle qui a dû être jadis une synagogue et dont les murs sont aujourd'hui crépis de chaux. La majeure partie de cette inscription est composée de versets bibliques. A l'angle 4 on lit ce qui suit :

פקד שפעה ונוה העץ והשבל לו יצחק פה בנוה וביד אפרים ונוה שנת
שבעים וחמש בו שעה — הא לות ישלב נות ירושלים

Cette inscription est certainement mal reproduite, car, telle qu'on la lit, elle est incompréhensible; il n'y a que la date de 5075 = 1315 de J. C., qu'elle donne, qui soit certaine. Peut-être l'ancienne synagogue a-t-elle appartenu à deux frères : Yiçhak et Ephraïm.

GRENADE.

A Grenade il n'y a qu'un manuscrit, le Sepher ha-Themounah, ouvrage cabalistique.

LISBONNE.

J'ai trouvé à Lisbonne deux manuscrits hébreux seulement. L'un est une Bible écrite en 5060 = 1300 de J. C. Elle contient à la fin le *Sepher han-Nikkoud* de R. D. Kamhi, qui est encadré de vignettes représentant des figures d'animaux et très-bien exécutées par un certain Joseph ha-Çarphathi (le Français).

L'autre manuscrit renferme une partie des lamentations qu'on récite dans les synagogues le 9 d'*Ab*. Quelques-unes de ces lamentations sont restées inconnues jusqu'à présent, notamment celle qui a trait à l'expulsion des Juifs de l'Espagne.

J'ai pris un estampage d'un amulette en cuivre avec des mots hébreux, fait par un chrétien. Le nom de Jésus s'y trouve cinq fois, mais chaque fois avec une autre transposition de lettres, absolument comme le font les Juifs pour le nom d'*Eliahu*. Voici ce qu'on lit sur cet amulette :

יהי שמו לעולם לפני שמש ינון שמו ויקרא שמו פלא יועץ אל גבור אבי עד שר שלום זה שמו אשר יקראו יהוה ערקנה (?)

ישוע   יהשוה   יהושוע   יהושועה   ישו   אוריאל   גבריאל
שמי   לעולם   וזה   זכרי   זה   רפאל   מיכאל
בר   ילד   שיניו   טיל   בן
כשב   שה   צאן   רחל   כבש

זה שמי לעולם יהוה צבאות הוא שמו יהוה שמו לעולם יהוה אני יהוה הוא שמו.

Il y a aussi ce genre de permutation de lettres pour le nom יהוה.

J'ai encore vu là un autre amulette portant des mots hébreux, mais qui sont écrits en caractères romains. On y lit les mots :

Eloy (אלהי) *Heli* (אלי), etc. J'en ai pris également l'estampage que je joins au présent rapport.

ÉVORA.

Une inscription hébraïque existe à Évora. C'est de Lisbonne qu'elle y a été transportée. Elle s'était probablement trouvée dans une synagogue de cette dernière ville. Elle porte que « la maison de Dieu fut achevée en 5067 = 1307 de J. C. » Du nom qui s'y trouve on ne peut déchiffrer que *ben rab Guedalyah*. Voici d'ailleurs cette inscription :

זה השער ליי צדיקים יבואו בו : באו שעריו בתודה חצרותיו בתהלה
הו[לכי] בדרכי יי רוצי לבית התעודה : שלש פעמים בכל יום בו[או] שע[ריו]
בתודה ····· צ וקחו בידכ[ם פ]רים ושירים ומזמור לתודה: בנין מ[הו]דר
ויפה ב···נבו··· ···ה···ה בן רב גדליה מקורא תוך ישרים ועדה : לשם אל
תקימו ובנו ומלאכה תמורה·

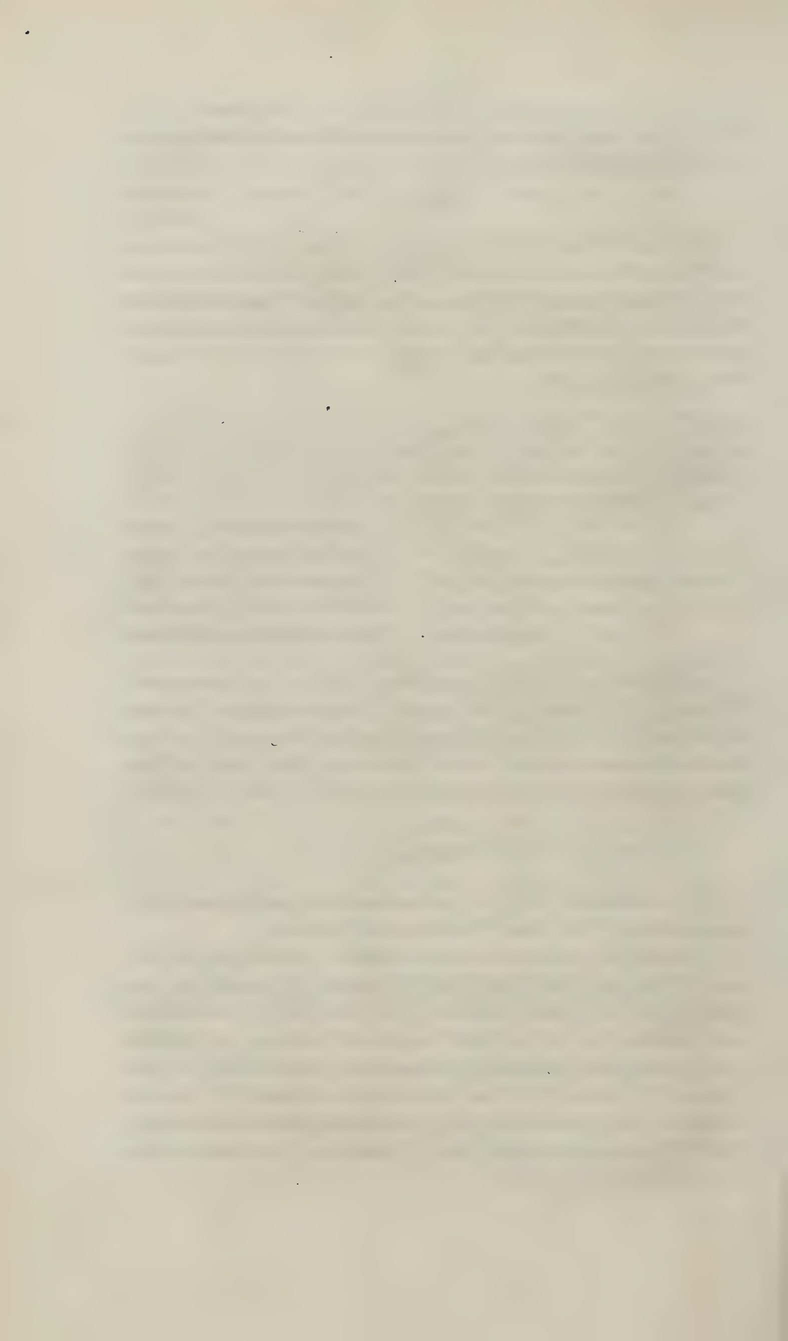
של[מה] מלאכת בית אלהינו בי   רח תמוז ····א לאתנינו
בשנת חמשת אלפים היא וגם   ששים [וגם שב]ע למנינבו
האל אשר נתן בלב הרב לפאר   בית א[להינו ומש]כנו
הוא יאסוף עמו לבית קדשו ויר   אנו בב[נינו]··· בנינו

La bibliothèque d'Évora ressemble à la plupart des autres collections de la Péninsule; elle possède quelques feuilles détachées de Bibles. Deux lettres privées, en portugais, mais écrites en caractères hébreux, portent la date : Lisbonne, 1608 et 1673. Elles nous prouvent qu'à cette époque il y avait des Juifs en Portugal.

OPORTO.

A la bibliothèque d'Oporto on conserve quelques fragments des commentaires d'Ibn Ezra et le Zohar sur la Genèse.

Une inscription hébraïque se trouve dans le couvent des *Monches*, mais elle est encastrée dans le mur et renversée. On éprouve, par conséquent, de grandes difficultés à la lire. J'en ai fait exécuter une photographie, qui est mal réussie. Je la joins à ce rapport. Cette inscription commence par les mots : אשר אמר איך לא נשבר בית..., et je crois qu'à la ligne 7 on doit lire le nom יהודה בי יהודה. En tout cas, la prétendue copie de cette inscription qui se trouve dans l'*Hist. serafica chron. de Saint-Francisco*, t. II, p. 309, Lisboa, 1709, est de pure fantaisie.





CARTE DU CHAMP DE BATAILLE D'ARBELLES.

Levé à l'échelle de $\frac{1}{200000}$ en mars 1866.



K L O U B

Palasan
Goulâd
Barazik
Kalmaoua
Djebrail
Sèmakieh
Charaf'haïran
Magara
Mohammed Rechan
Tell Yara
Bazzani
Der Bent el Melik
Mar Mattai
Mar Isaac
Mossoul tepe
Pirân Maklouk
Heleki
Bachika
Tell Billa
Doubardan
Bardareeh
Chilel
Deraouich
Kadsié
Chekh Alek
Katounaoua
Abou Djerboua
Kara-tepe
Siah tepe
Hassar
Tesharaf
Bir Hellan
Harabdelil
Topzaoua
Bazouia
Khazné tepe
Ghazir R.
AÏN SAFRA



PREMIER RAPPORT

SUR

UNE MISSION DANS L'ASIE CENTRALE,

PAR M. GUILLAUME LEJEAN.

Mars 1868.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un premier rapport relatif à la mission dont elle m'a honoré il y a deux ans dans l'Asie Centrale. Ce rapport a trait à la question controversée du champ de bataille d'Arbelles, que j'ai étudiée sur le terrain même en mars 1866.

I.

Quand on songe à la grandeur de ce nom d'Arbelles et au souvenir imposant qui s'y rattache, on a le droit de s'étonner que si peu d'écrivains aient tenté de fixer le théâtre précis d'un événement qui a changé, il y a vingt-deux siècles, la face de l'Orient. Pourtant les éléments de cette étude ne manquaient pas : on avait, pour commencer, un point fixe, la ville même qui a donné son nom à la bataille et qui, presque seule dans cette région, a conservé son antique appellation avec une modification insignifiante. Ajoutez à cela les historiens et les géographes qui abondent en détails de topographie locale, et ce qui est plus précieux et plus rare, en chiffres de distances : dès lors il semble qu'il eût suffi d'un examen sommaire des lieux pour reconnaître l'exactitude des données d'Arrien et de Diodore. Malheureusement, ce n'est guère que depuis soixante ans que les bords du Tigre sont devenus familiers aux voyageurs amis de l'érudition. Tavernier, le premier qui se soit préoccupé de la question que j'examine ici, visita la plaine d'Arbelles et n'en rapporta que des descriptions confuses et des traditions sans va-

leur. Les indigènes lui avaient montré deux châteaux en ruines dont l'un, selon eux, avait été le quartier général de Darius et dont l'autre avait été son harem le jour de la grande bataille. Niebuhr, qui passa dans ce pays en 1766, n'a guère été moins vague : une note jetée négligemment au bas d'une page est tout ce qu'il consacre au souvenir d'Alexandre : il semble croire qu'on s'est battu aux environs du village de *Kermelis* (ou plutôt Karamles). Avant Niebuhr, D'Anville avait touché à la question dans le mémoire critique qui accompagne sa belle carte de l'Euphrate et du Tigre, carte qui laisse loin derrière elle tout ce qui a été fait pendant un demi-siècle après lui. Le texte a moins de valeur, et l'illustre géographe n'a consacré que quelques lignes au sujet qui nous occupe.

Rennell a, le premier, cherché à identifier le village de *Gaugamela* (pivot même de la bataille) avec le Kermelis de Niebuhr : il a vu là un rapport onomastique que Niebuhr lui-même ne paraît pas avoir saisi, et qui est fort illusoire, le vrai nom étant Karamles, comme je l'ai dit plus haut. Cependant tous les géographes de cabinet ont sur ce point copié Rennell, et quant aux voyageurs qui durant ce siècle ont visité l'Assyrie, leurs opinions diverses ne font qu'ajouter à la confusion. Le premier en date comme en valeur est Rich (1811), bon archéologue et excellent topographe, mais qui malheureusement s'est arrêté à la lisière du pays que nous allons examiner. Rich, Buckingham, Baillie Frazer, Macdonald Kinneir, Badger, croient que la bataille d'Arbelles s'est donnée dans la partie inférieure de la vallée du Khazir ou Ghazir, ce qui est bien vague. Quant aux cartographes, obligés d'adopter une position quelconque pour Gaugamela, ils l'ont presque tous placé sur la rive droite du Khazir, sur la route de Mossoul à Erbil (ou de Ninive à Arbelles).

Depuis vingt ans deux voyageurs français fort compétents ont visité les environs de Mossoul et émis leur opinion sur la situation de *Gaugamela*. L'un, M. Victor Place, bien connu par ses découvertes à Ninive, s'est prononcé pour Karamles; l'autre, M. J. Oppert, tout en se déclarant dans son livre (*Mission de Babylonie*) pour l'opinion de M. Place, a cru devoir (dans la grande carte archéologique des environs de Ninive, qui fait partie de son atlas) placer le champ de bataille entre la pointe sud du mont Makloub et les bords du Khazir. J'aurai à discuter plus bas ces deux identifications, avant de proposer la mienne.

Il me reste maintenant trois choses à faire : donner les textes des historiens qui parlent de la bataille : décrire l'aspect physique de la contrée, et enfin, la géodésie de la basse Assyrie suffisamment élucidée, y appliquer les descriptions des écrivains classiques et chercher à dégager de cette étude comparative les éléments d'une certitude relative dans la solution du problème.

II.

Arrien, qui est, comme on sait, le plus sérieux et le moins légendaire des historiens d'Alexandre, nous dit [1], qu'après avoir passé le Tigre à gué, le roi marcha quatre jours ayant le fleuve à sa droite et les monts Gordyéens à sa gauche. Il rencontra les éclaireurs de Darius, qui, interrogés, lui apprirent que Darius s'était établi à Gaugamela sur le Bumodus, à 600 stades d'Arbelles, dans un pays bien uni, dont il avait fait niveler par ses troupes les faibles inégalités. Se portant ensuite en avant, Alexandre arriva à 60 stades de l'armée persane : mais les deux armées ne pouvaient se voir à cause de quelques collines qui les séparaient (*γήλοφοι γὰρ ἐν μέσῳ ἐπίπροσθεν ἀμφοῖν ἦσαν*). Cette distance franchie, la bataille commença.

Quant à Diodore, je ne le donne que pour mémoire, car son récit est en pleine contradiction avec celui d'Arrien. Il veut qu'Alexandre, après avoir passé le Tigre, soit arrivé en un jour en face du camp des Perses [2]. Quant à Darius, il était parti de Babylone, avait marché au nord entre les deux fleuves et gagné la plaine de Ninus, « où il y a de vastes espaces propices au déploiement de forces imposantes : puis arrivé au village d'Arbelles il y avait campé et y exerçait journellement ses troupes à de bonnes manœuvres [3]. »

Quinte-Curce n'est pas, on l'a assez souvent prouvé, une grande autorité historique : mais il est généralement un bon topographe, et cela paraît tenir à ce qu'il a eu en mains des historiens plus sérieux (Aristobule et autres) que nous ne possédons plus. Aussi lui empruntons-nous les lignes suivantes [4] : « Darius... passa le Lycus sur un pont; puis il avança 80 stades et vint camper sur une

[1] *Expéd. d'Alex.* III, 7.
[2] XVII, 55.
[3] XVI, 53.
[4] IV, 9.

autre rivière nommée *Bumadus*. La contrée était favorable à de grands déploiements de troupes; c'était une plaine vaste, convenable aux manœuvres de cavalerie; ni souches ni buissons ne couvraient le terrain, et la vue s'étendait au loin sur un espace entièrement libre. »

Plutarque ne donne aucun détail topographique et se borne à dire, ainsi que Strabon, que la bataille eut lieu à Gaugamela, et non à Arbelles. Voilà pour les historiens. En fait de géographes nous avons Pline et Strabon, qui ne nous sont ici d'aucune aide, bien qu'ils nomment Gaugamela, et Ptolémée, qui place cette ville sous la même latitude qu'Arbelles, et à un demi-degré de longitude plus à l'ouest que cette dernière. Je reviendrai sur ce texte, et je passe maintenant à la topographie actuelle.

III.

La basse Assyrie est une plaine d'alluvion fort grasse, doucement ondulée, qui finit au Tigre et qui s'appuie à l'est sur un énorme massif de montagnes sédimentaires (craie, calcaire) formant le Kurdistan proprement dit. Cette plaine commence au nord à Djezireh (l'ancienne Bezabde du Bas-Empire), et va s'élargissant jusqu'au delà de Mossoul, pour se développer ensuite à perte de vue jusqu'à la frontière persane. En face de Mossoul elle n'a encore que six lieues de largeur, et est séparée de la plaine du grand Zab par un groupe de trois montagnes dont deux sont des crêtes longues, parallèles, courant du N. N. O. au S. S. E. et offrant une grande analogie de formation avec les crêtes *feuilletées* du Jura. On nomme ces deux chaînes jumelles le *Djebel Makloub* (la montagne fouillée, bouleversée), nom qui rend assez bien l'aspect de ce massif semblable à un monceau de débris. Au sud du Makloub, et séparé de cette montagne par le col de Douberdan, est un massif isolé, ovale, également dénudé, qui doit son nom d'*Aïn Safra* (la source jaune) à une fontaine située dans un de ses ravins septentrionaux : on l'appelle aussi *Mar-Daniel,* du nom d'un ancien couvent chaldéen dont on peut y voir les ruines.

C'est du sommet du petit Makloub, au-dessus d'Aïn-Naouran, que la vue peut le mieux embrasser l'ensemble et les traits généraux de la contrée. La plaine à l'ouest est, je l'ai dit, ondulée, surtout à mesure qu'on approche du Tigre, par la raison très-simple

que les nombreux vallons qui la sillonnent se creusent de plus en plus en descendant vers le fleuve. Le plus important de ces vallons est celui du Khosser, qui passe à une heure des ruines fameuses de Khorsabad et coupe en deux le quadrilatère encore plus fameux de Ninive. Près du village de Kalata, le Khosser franchit une traînée de collines basses, rougeâtres, qui va au N. O. rejoindre près Faïda [1] l'extrémité ouest du mont Dakhan [2], séparant ainsi la plaine de Tell tsof (qui est proprement la plaine de Ninive) de celle d'El-Koch, qui n'est qu'un prolongement occidental de celle du grand Zab.

Celle-ci, vue de l'observatoire que j'ai indiqué (Aïn Naouran, et mieux encore le grand Makloub au-dessus du monastère chaldéen de Mar-Matha), offre un grand contraste avec celle de Ninive. Autant celle-ci est inégale, autant l'autre est plane, bien qu'elle soit aussi coupée de nombreux cours d'eau, tous affluents du Zab. La rivière qu'on peut appeler l'artère principale de la plaine est le Khazir [3], qui descend des montagnes de la Mezourieh et entre dans la plaine en franchissant, au *boghaz* de Bavian (célèbre par ses antiquités assyriennes), la haute chaîne des monts d'Akra, semblable à un mur à pic, derrière laquelle s'étagent parallèlement les unes aux autres les sierras occupées par les Nestoriens à demi indépendants. Au nord du Makloub, un fouillis de collines où se cache le grand village d'Aïn-Sifris masque en partie la vue de la sierra d'Akra-el-Koch : la partie la plus basse de ces collines, qui fait pointe dans la plaine, se nomme *Mamrechân*. De là, aussi bien que des replis du Makloub, naissent nombre de ruisseaux ou plutôt de torrents qui vont se réunir à la petite rivière d'Aïn Sifni, le Gomel, affluent lui-même du Khazir. Le confluent des deux rivières a lieu à l'entrée d'un défilé formé par le flanc oriental de l'Aïn Safra et une longue colline de forme bizarre, qui, vue de loin, semble moins un mouvement naturel de terrain qu'un gigantesque remblai en double ligne, avec des contre-forts régulièrement espacés : c'est la colline de Bardarech. A partir du défilé, le Khazir coule encore six lieues à travers une vallée fort accidentée et va rejoindre le Zab au-dessous de Kelek.

C'est entre la haute muraille d'Akra au nord et la ligne bien plus basse, mais plus droite de Bardarech, que s'ouvre la plaine appelée

[1] *Faide*, Kiepert. (Tout ce canton est inexactement figuré dans cette carte.)
[2] Ce chaînon n'est pas indiqué dans Kiepert.
[3] *Ghazir*, Kiep.

par les Kurdes *Naokour,* large de six lieues, et qui réunie à la grande plaine du Zab (dont rien ne la sépare) forme la plaine d'Arbelles, qui n'a pour limites à l'est que les montagnes des Kurdes derrière Erbil (Arbelles) et qui de ces montagnes à Mamrechân, cité plus haut, mesure de quinze à dix-huit lieues. C'est une surface parfaitement plane, sauf cinq ou six monticules isolés qui pourraient bien n'être que des *tumuli* gigantesques de l'époque assyrienne, comme ceux qu'on voit entre Ninive et Khorsabad. Les villages, nombreux sur les flancs des montagnes au nord et à l'ouest, sont fort rares dans la plaine, ce qui tient un peu au voisinage des Kurdes, peuples de bandits groupés sur les montagnes du nord-est et toujours prêts à venir rançonner et piller les populations pacifiques des cantons chaldéens et yezidis. En outre, cette plaine est moins un district agricole qu'un immense pâturage, parfaitement adapté à l'élève des chevaux dont ce pays a toujours possédé une race renommée. Comme dans toutes les plaines de la basse Assyrie, pas un arbre n'est visible sur ce long tapis de verdure, au fond duquel on voit la ligne sinueuse et argentée du Zab se diriger lentement vers le Tigre en baignant la pointe orientale du Bardarech.

J'ai dû beaucoup insister sur ces détails de topographie parce qu'il serait impossible, avec les meilleures cartes modernes, d'y suppléer. Les levés de Rich, comme ceux de Jones, s'arrêtent malheureusement vers Khorsabad. La carte de M. Badger, qui nous donne quelques itinéraires autour du Makloub, est la seule qu'on puisse ici consulter : mais l'auteur était missionnaire et non topographe. Les autres voyageurs, partis sans doute de l'idée préconçue que la bataille d'Arbelles s'était livrée plus au sud, n'ont accordé aucune attention à la plaine qu'arrose le Gomel ; aussi le savant et très-sagace cartographe M. Kiepert n'a-t-il pu tirer de toutes ces données incomplètes et parfois contradictoires qu'un canevas confus de tout le bassin du grand Zab.

IV.

Cherchons maintenant à trouver le vrai théâtre de la bataille, et pour cela commençons par nous rendre compte de la marche des deux armées. Alexandre passe l'Euphrate à Thapsaque, et remonte (ἐχόρει ἄνω) par la Mésopotamie, ne voulant pas tirer droit sur Babylone, de peur de manquer de vivres et de pâtu-

rages et d'exposer son armée à des chaleurs excessives. Cette marche était, en effet, la seule possible. Bien que les Arabes du sud n'eussent pas encore porté la ligne frontière du désert aussi avant qu'ils l'ont fait depuis, il suffit cependant de voir le pays pour comprendre qu'à aucune époque une armée partant du nord de la Syrie n'a pu songer à franchir le steppe mésopotamien au sud du Sindjar. Le conquérant a donc dû passer le Khabour aux environs de Tell Kokeb, et se diriger sur le Tigre en longeant la belle et riche campagne de Nisibe et le pied du plateau de Tour-Abdin, l'*Izala* des Byzantins. Les gués du Tigre ne sont pas nombreux, surtout à l'époque de l'année où se trouvait Alexandre : je n'en vois que deux possibles, celui de Pechabour [1], qui paraît être celui dont parle Xénophon dans l'*Anabasis,* et celui de Djezireh, qui a pour lui la circonstance d'avoir été le premier point stratégique du cours du Tigre durant le moyen âge et la basse antiquité, probablement même auparavant. Les distances données par Arrien s'adaptent bien à Djezireh : quatre petites étapes (de 5 lieues chacune) nous mènent de là à travers la passe peu difficile de Zakhou (Azochis de Pline) à Faïda où dut se faire la rencontre des éclaireurs de Darius, racontée par Arrien. Le récit de ce dernier offre une lacune ou du moins une obscurité : après nous avoir dit qu'Alexandre rencontra les gens de Darius après quatre marches, il nous apprend que le conquérant bivouaqua quatre jours en cet endroit, en s'entourant d'un talus et d'un fossé, puis se rapprocha de l'ennemi, sans nous dire la distance qu'il eut à parcourir : nous savons seulement qu'il était séparé de l'armée persane par un espace de 60 stades et un fouillis de collines. Nous verrons tout à l'heure que le camp de Darius ne peut être cherché ailleurs que dans la plaine de Naokour. L'armée macédonienne n'a pu déboucher dans la plaine de Ninive que par la route que j'ai indiquée : Arrien nous dit d'ailleurs que durant sa marche elle a eu le fleuve à droite et les monts Gordyéens (Ab djebel Djoudi) à sa gauche : on n'a conséquemment qu'à opter entre la route de Faïda, telle que je l'ai décrite, ou une route plus orientale qui, se rapprochant du pied de la sierra de Djoudi, entrerait dans la vallée de la Bendaoua, cirque de 4 milles de large sur 12 de long et très-propre à un campement, étant couvert de trois côtés par des montagnes. Mais ces montagnes

[1] *Feischabur,* Kiep.

ne peuvent être les collines (γήλοφοι) d'Arrien : il faut donc les chercher dans les buttes de Kalata-Siredjân déjà indiquées. Je pense que c'est vers Kalata qu'Alexandre a dû camper; quant au talus et au fossé dont il s'entoura, il serait oiseux à un voyageur archéologue de chercher à en reconnaître la trace sur un sol que l'agriculture a tant bouleversé. Les Grecs n'imprimaient pas à leurs travaux de castramétation ce cachet de durée qui nous frappe dans les travaux de l'époque romaine.

Passons maintenant à Darius. Sans accepter les chiffres monstrueusement exagérés des historiens grecs (800,000 hommes de pied, 200,000 chevaux), on peut croire qu'il traînait après lui le cinquième de ce chiffre, évaluation à laquelle je m'arrête par suite de considérations dont le développement serait étranger à ce mémoire de géographie comparée. En partant de Babylone et s'avançant au nord vers la Mésopotamie, il pouvait nourrir aisément cette immense armée sur un pays qui a conservé son exubérante fécondité jusqu'au temps des khalifes, et qui ne doit sa désolation présente qu'aux guerres turco-persanes et à une détestable administration. Passant le Tigre sur un point que l'histoire ne nous indique pas, il se dirigea sur Arbelles où il laissa son harem et ses trésors, puis, tout entier au souvenir de la bataille d'Issus qu'il avait perdue pour avoir inutilisé sa nombreuse cavalerie dans les passes des montagnes, il choisit pour champ de bataille une belle plaine d'évolutions, et la trouva au delà du Zab, à 600 stades d'Arbelles.

Il n'y a rien de moins précis que la mesure du stade dans les auteurs anciens. Arrien se sert en général du stade de 1,100 au degré. Cette mesure, appliquée à la distance d'Arbelles au Bumodus, nous reporte au Khazir ou au Gomel, entre lesquels on peut choisir le Bumodus ou Bumadus; je proposerais plus volontiers le Khazir à cause de sa supériorité comme volume d'eau et longueur de cours. Du Bumadus au Lycus (Zab), dit Quinte-Curce, il y a 80 stades. Il ne peut ici être question du stade de 1,100 au degré, car les 80 stades nous donneraient 8 kilomètres, distance des deux rivières bien plus bas, à Zarakhatoun. Je sais que ceci favorise l'opinion des écrivains qui veulent que la bataille se soit livrée à Karamles; mais il est impossible d'admettre un instant que Darius, cherchant un large champ de manœuvres, ait engagé deux ou trois cent mille hommes dans les terrains ravinés et accidentés des environs de Zarakhatoun ou de Minkouba. Impossible de trouver de ce côté

l'*equitabilis et vasta planities* et le *liber prospectus oculorum* de Quinte-Curce. « Mais, nous objectera-t-on, tout cela se trouve autour de Karamles même. » Sans doute : mais Karamles est à plus d'un myriamètre du Khazir. Un myriamètre ne fera jamais les 10 stades (de quelque stade qu'il s'agisse) que Darius, campé sur le Bumadus, fit pour présenter la bataille à Alexandre. Une dernière considération, c'est que si on s'est battu à Karamles je ne vois que l'Aïn-Safra qui puisse représenter le γήλοφοι d'Arrien. Mais l'Aïn-Safra n'est point une butte, un *tepe* turc, c'est une montagne visible de plus de 12 lieues à l'horizon. Tout s'oppose donc au choix de Karamles pour théâtre de la bataille. Quant à Douberdan, entre le Makloub et l'Aïn-Safra, adopté par M. Oppert, je ne m'explique ce choix que par une inadvertance du savant assyriologue, qui n'aura sans doute pas visité lui-même ce terrain et se sera rapporté à des cartes qui le représentent comme une surface plane. Or c'est en réalité un fouillis d'affreux ravins et de roches calcaires en décomposition, montant du Khazir à Douberdan en pente roide, descendant plus doucement de Douberdan à la hauteur de Baazani, terrain excellent pour des guerillas kurdes, mais où un bataillon de réguliers n'évoluerait pas. Le texte de Quinte-Curce, *ne stirpes quidem et brevia virgulta operiunt solum,* n'est pas applicable ici, tandis qu'il convient à tout le reste du pays. Autour de Douberdan les buissons nains couvrent le flanc des ravins et rompent un peu l'ennui et la désolation du paysage.

Ces deux identifications étant, à notre sens, impossibles, force nous est de remonter au nord et d'arriver à la plaine de Naokour. Là, outre la concordance des détails physiques (surface absolument unie, absence de toute végétation arborescente), nous avons encore celle des distances. Les 80 stades de Quinte-Curce, à 700 au degré, nous donnent un peu plus de trois lieues; c'est la distance qu'eut à parcourir Darius, après avoir passé le Zab (vers El-Bechir par exemple), pour aller par Bardarech rejoindre le Khazir. L'armée, développée le long du Khazir et du Gomel, ayant ses avant-postes au pied de l'Aïn-Naouran, n'était séparée d'Alexandre que par 60 stades (stades d'Arrien, soit 6 kilomètres) et les buttes de Kalata dont j'ai parlé.

Je n'ai pas encore touché à un point important, la position de *Gaugamela.* Lorsque du haut du Makloub je jetai les yeux sur la plaine, je remarquai tout d'abord un village qui couronnait un

large monticule, très-vraisemblablement factice, et qu'on me nomma *Tell Gomel.* Dans ce pays où les langues sémitiques ont fait reculer les idiomes iraniens, le TELL arabe est l'équivalent du GAU, GÂH persan, *pagus.* TELL-GOMEL serait donc le même que GAU-GOMEL, *le village sur le Gomel.* Je sais bien que les auteurs anciens l'ont traduit par *village du chameau,* et répètent à ce sujet une histoire d'un chameau qui aurait sauvé la vie à Darius Ier. Cette anecdote est tout à fait dans l'esprit de l'Orient et n'a rien qui puisse la faire rejeter comme invraisemblable; cependant quand on se rappelle toutes les étymologies arrangées après coup par les Orientaux, et même chez des peuples plus sérieux, on peut être tenté d'en préférer une moins romanesque et plus géographique. Dans ces régions, beaucoup de noms de fleuves n'ont pas changé depuis la haute antiquité, lorsqu'une invasion barbare et ignorante ne leur a pas donné des noms de fantaisie [1]. En tout cas, que *Gaugamela* veuille dire *pays du Gomel* ou *pays du chameau,* je suis convaincu que ce lieu est fort antique et que des fouilles faites dans le tumulus qui le soutient donneraient des résultats intéressants.

Gaugamela n'était, au rapport de Strabon, qu'un pauvre village au temps d'Alexandre [2]; cependant Pline [3] en fait une ville, et Ptolémée la mentionne dans l'Assyrie. Si la géographie ptoléméenne offrait plus de précision dans ses tables, je pourrais y chercher un argument de plus pour la rectification que je propose, car elle place *Gaugamela* plus au nord que Ninive (Ninus) et à un demi-degré de longitude (550 stades) à l'ouest d'Arbelles. Mais on ne peut voir là qu'un hasard heureux, quand on voit dans la même table la fameuse Ctésiphon placée tout près de Ninive, presque au débouché du grand Zab dans le Tigre. Voici, au reste, les chiffres auxquels je fais allusion [4] :

	Latitude.	Longitude.
Ninus...................	36° 2/3	78°
Gaugamela	37° 1/4	79° 1/2
Arbela..................	37° 1/4	80°

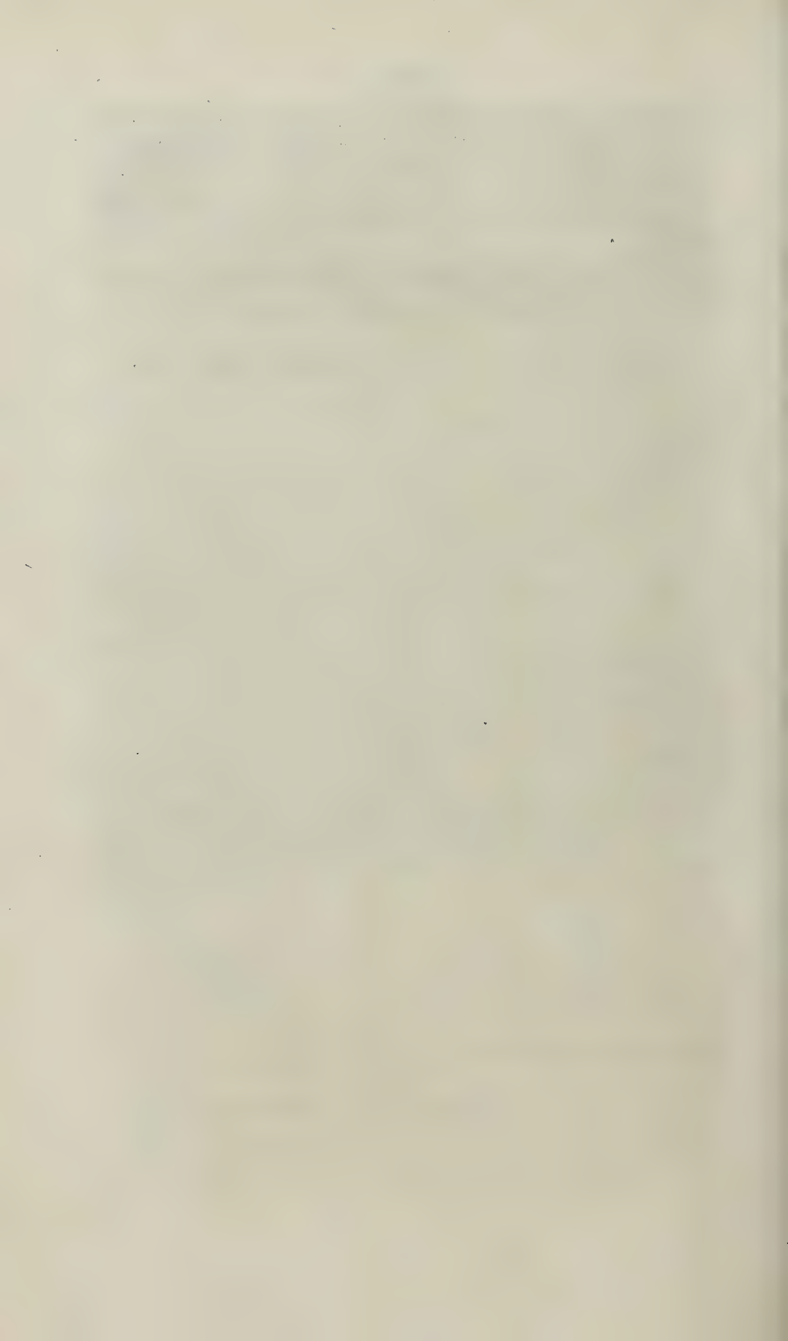
J'arrête ici ce mémoire. Le récit de la bataille est du domaine

[1] *Kara sou,* eau noire : *nahr el Asi,* le fleuve rebelle, etc.
[2] Strab. XV, 1.
[3] *Hist. nat.* V, 24.
[4] Ptol. *Géog.* VI, 1.

de la stratégie et non de la géographie. Je crois avoir, par des arguments sérieux, fixé la position de Gaugamela à Tell-Gomel, et établi la vraisemblance de la marche d'Alexandre, de *Bezabde* par Zakhou et Faïda à Kalata. Quant à l'identification du Khazir et du Bumodus, elle a été faite, après D'Anville, par tous les commentateurs.

Je suis avec un profond respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

Guillaume Lejean.



RAPPORT

SUR

LES RÉSULTATS D'UNE MISSION MÉTÉOROLOGIQUE

EN ALLEMAGNE ET EN SUISSE,

PAR M. RENOU.

Paris, 15 novembre 1868.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu me charger d'une mission dont le but était d'étudier les établissements météorologiques de l'Allemagne méridionale et de la Suisse. J'ai accompli en septembre et octobre derniers cette mission pendant laquelle j'ai recueilli des documents complets sur tout ce qui intéresse la fondation d'un observatoire météorologique. En attendant un rapport détaillé, qui sera d'une assez grande étendue, j'ai cru devoir vous adresser un rapport sommaire, suffisant pour donner une idée des divers observatoires auxquels j'ai consacré mon temps.

Mes études comprenaient plusieurs sujets distincts : matériaux climatologiques accumulés avant la fondation des observatoires spéciaux ; emplacement et installation de ces derniers ; organisation du personnel ; relations avec les provinces et l'étranger.

Accueilli très-cordialement par tous les directeurs d'observatoire et par leurs assistants, qui ont mis avec empressement tous les documents à ma disposition, j'ai pu recueillir des notes détaillées sur les avantages ou les inconvénients de chaque observatoire, sur la précision de leurs instruments, etc. Pour cela, j'avais emporté avec moi les mêmes instruments qui m'avaient servi précédemment en France, instruments éprouvés auparavant par de fréquents déplacements, et qui se sont trouvés à l'arrivée aussi exacts qu'avant le départ. Enfin, j'avais à étudier les *instruments enregistreurs,* c'est-à-dire les machines inscrivant sur une

surface donnée des signes équivalant aux nombres qu'on obtient par la lecture directe des instruments ordinaires de la météorologie. J'ai vu dans ce voyage des appareils variés enregistrant la température de l'air et son humidité, sa pression, la direction et la force du vent, la hauteur de pluie tombée, avec le temps de la chute. Je n'ai point rencontré d'instruments enregistrant l'ozone atmosphérique, l'électricité de l'air, la nébulosité du ciel, la quantité de lumière émise par telle ou telle portion du ciel, sa couleur bleu plus ou moins intense quand il est serein.

Ces études sur place, l'examen des résultats obtenus, avaient un grand intérêt : nous avons vu à l'Exposition universelle de 1867 un certain nombre de ces appareils, notamment le grand appareil du P. Secchi, de Rome; mais aucun instrument de ce genre n'a fonctionné jusqu'ici en France, et il était important de s'assurer de la valeur des résultats qu'ils fournissent. Ils ont certainement un grand avenir, mais jusqu'ici on n'est pas parvenu à leur faire donner des résultats absolus, c'est-à-dire à en tirer des chiffres équivalant à ceux des instruments ordinaires dits *à lecture directe.* On n'arrive à ce résultat que par des hypothèses plus ou moins probables sur la marche des instruments pendant un certain nombre de jours, et en faisant des corrections variables d'un jour à l'autre.

Il y a longtemps qu'on a eu l'idée de construire des appareils inscrivant eux-mêmes les observations météorologiques, et le premier appareil de ce genre était destiné à relever d'une manière continue la force et la direction du vent. L'auteur de cette machine, d'Ons-en-Bray, en a publié la description dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Paris pour 1734. Néanmoins, ce n'est que de nos jours qu'on a appliqué ce procédé à la détermination des autres éléments de la météorologie, et il n'y a guère plus de vingt-cinq ans qu'on a commencé à décrire des appareils pratiques et à les mettre en usage. En Angleterre, on a employé la photographie dans le même but, principalement pour l'étude des mouvements de l'aiguille magnétique. Quoique ce procédé ait beaucoup de détracteurs, quand il est appliqué au thermomètre, au baromètre et aux autres instruments, je crois qu'il est au moins équivalant aux procédés purement mécaniques.

L'imperfection des résultats fournis par les machines tient surtout à deux causes : à une imperfection du mécanisme lui-même,

mais principalement à l'imperfection des instruments qu'on est obligé d'employer, et qui, devant se prêter à des exigences particulières, laissent à désirer sous le rapport de leur volume, de leur forme ou de leur emplacement. Ainsi, il ne suffit pas qu'un mécanisme enregistre très-exactement la température indiquée par un appareil, il faut que cette température soit celle de la contrée; c'est là le plus difficile à obtenir. Le baromètre transmet ses fluctuations par le moyen d'un levier de balance ou par celui d'un flotteur ; il est paresseux à suivre toutes les oscillations de la pression et a besoin d'être secoué, agité, frappé. Les instruments destinés à enregistrer la direction et la force du vent paraissent être ceux qui réussissent le mieux.

Aucun instrument enregistreur, avons-nous dit, ne fonctionne encore en France. Jusqu'ici, les observateurs ont été arrêtés par leur prix élevé. L'appareil du P. Secchi doit coûter environ 20,000 francs; celui de Berne ne peut donner lieu qu'à une dépense totale de 3,000 francs.

Il nous reste à dire quelques mots de chaque observatoire en particulier.

J'en ai visité six. Je me suis rendu à Vienne après un court séjour à Strasbourg, pendant lequel j'ai visité l'hôpital civil, où M. Hepp, pharmacien en chef, fait des observations très-détaillées, très-étendues, avec le plus grand soin, et le curé Müller, à Ichtratzheim, dont les observations sont aujourd'hui connues et utilisées par tous les météorologistes. De Vienne, je me suis rendu à Prague, puis à Munich. Les chemins de fer bavarois, le lac de Constance et les chemins suisses m'ont amené rapidement à Zurich, Berne et Genève.

J'ai regretté que le temps m'ait manqué, vu l'époque avancée de l'année, pour visiter Stuttgard et Neuchâtel.

A Vienne, on a établi l'observatoire météorologique en 1851, dans une maison à loyer, au n° 30 de la Favoriten-Strasse, au troisième étage de la maison dont le directeur occupe le deuxième. Tout le personnel de l'observatoire y est logé, sauf deux ou trois employés, qui n'y sont pas retenus d'une manière permanente. L'inconvénient d'une semblable situation n'a pas tardé à se faire sentir; car, depuis quelques années, l'observatoire, assez isolé d'abord, s'est trouvé entouré de constructions nouvelles, dont l'une, au N.-N.-O. à l'alignement de la rue, rend les observations

thermométriques à peu près impossibles pendant la plus grande partie de la journée. Ce n'est qu'en se donnant beaucoup de peine, observant plusieurs thermomètres à des expositions différentes, que M. Jelinek parvient à obtenir des résultats passables. Il est probable que cet observatoire sera déplacé dans un avenir peu éloigné. En attendant, on est obligé de faire faire des observations pluviométriques en différents lieux éloignés, les principales au Jardin botanique, et les observations magnétiques dans le jardin de l'institution nommée *Theresianum*, en face de l'observatoire.

Depuis la fondation de l'observatoire météorologique nommé *Kaiserliches-königliches Central Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus*, l'observatoire astronomique, situé au centre de la ville, un peu à l'est de la cathédrale Saint-Étienne, a continué les observations météorologiques commencées dans cet établissement avec l'année 1775. M. Jelinek a pu, dans un travail récent, comparer les résultats des deux observatoires; il en est résulté que les chiffres thermométriques des deux établissements sont à peu près identiques. Dans les deux cas, les températures obtenues sont certainement trop élevées de 1 degré environ.

Il existe cent quarante-cinq stations météorologiques en Autriche et deux à l'étranger, à Routschouk et Valona, dont l'observatoire central publie les résumés mensuels. Les observations sont intégralement publiées seulement pour Vienne, Prague, Cracovie, Bude, Klagenfurth, nombre malheureusement beaucoup trop faible.

De plus, quinze stations, dont une étrangère, Ancône, transmettent chaque matin par le télégraphe une observation complète à Vienne, et chaque jour, vers une heure après midi, on voit affichée une carte de l'empire d'Autriche indiquant à peu près, comme le *Bulletin international* de l'observatoire de Paris, l'état de l'atmosphère de toute la monarchie.

L'observatoire de Prague, astronomique et météorologique, est dans les bâtiments de l'Université, non loin de la Moldava, mais séparé de cette rivière par des édifices élevés, notamment par deux églises voisines du pont de pierre. Les observations thermométriques faites à une fenêtre, sur une cour, dans une ville de plus de cent cinquante mille habitants, donnent certainement des chiffres beaucoup trop élevés. L'observatoire astronomique lui-même a peu d'importance, malgré la célébrité que lui a léguée

Tycho-Brahé. On y conserve un portrait du temps, peint à l'huile, de ce grand astronome, et, ce qui est bien plus intéressant, le sixième de cercle ou sextant de 1 mètre de rayon dont il se servait il y a trois siècles.

Mais ce n'est pas à l'observatoire actuel que Tycho-Brahé observait, d'après M. Murmann, sous-directeur de l'observatoire; on pense que c'était au Belvédère, maison de plaisance de la campagne de Prague.

On observe à Prague cinq fois par jour, et les chiffres des autres heures sont donnés par les instruments enregistreurs. On publie ensuite les chiffres des vingt-quatre heures ainsi obtenus.

La ville de Munich est située, comme la plus grande partie de la Bavière, sur un plateau élevé, uni, froid, pluvieux, couvert de verdure; l'Isar la borde par sa rive gauche. De l'autre côté de la rivière, sur le même plateau, au N.-E. de la ville, est situé l'observatoire de Bogenhausen, bâti en 1825, et dirigé depuis 1833 par M. Lamont, Écossais d'origine, mais qui habite l'Allemagne depuis plus de quarante ans.

La position de cet observatoire est excellente. M. Lamont s'y est livré à des observations variées, dont quelques-unes ont eu pour but de contrôler les observations thermométriques qui se font à une fenêtre que n'atteint jamais le soleil. Les appareils enregistreurs, tous inventés par le savant directeur de l'observatoire, marchent d'une manière satisfaisante. Tous les instruments sont bien construits, les thermomètres exacts; Munich est renommé pour ses constructeurs d'instruments de physique et d'astronomie. D'ailleurs la plupart des appareils sont construits dans l'observatoire sous les yeux de M. Lamont.

La Suisse, toujours empressée d'éviter ce qui a une apparence de centralisation, a disséminé ses établissements scientifiques. A Zurich, on a bâti tout récemment un superbe édifice consacré à l'école polytechnique, et à quelques centaines de mètres de là, au N.-E. de la ville, l'observatoire fédéral, astronomique et météorologique, dirigé par M. Wolf, savant bien connu, surtout par ses travaux sur les taches du soleil et leur rapport avec les variations de l'aiguille magnétique. Une certaine heure de la journée est consacrée à la visite de l'établissement par le public, et une journée par semaine aux démonstrations publiques des instruments par un des assistants de l'observatoire.

Zurich n'a point d'instruments enregistreurs. La position de l'observatoire laisse à désirer; il est bâti dans une pente qui descend au S.-O. Les nombres thermométriques doivent être exagérés par cette situation et par la manière dont les instruments sont placés et garantis sur la terrasse supérieure de l'observatoire.

Berne possède l'observatoire qui a servi de point d'appui aux travaux géodésiques de la Confédération; c'est aussi le plus ancien. Il a été bâti en 1822; mais, dès 1812, on faisait des observations au moyen d'une installation provisoire. Depuis quelques années, on y emploie un appareil enregistreur unique pour tous les éléments météorologiques; il a été inventé par MM. Wild, alors directeur de l'observatoire météorologique de Berne, et Hasler, directeur de l'atelier fédéral de construction de télégraphes, et construit par MM. Hasler et Escher. MM. Hermann et Pfister, dont j'ai visité les ateliers, ont imaginé un thermomètre métallique spiral, fer et laiton, qui paraît fonctionner très-bien et qui ne coûte que 25 francs; j'en ai rapporté un à Paris.

L'appareil enregistreur, comme je l'ai dit déjà, ne coûte, tout installé, que 3,000 francs; il inscrit les indications de tous les instruments sur une même feuille de 80 centimètres de largeur environ; il fonctionne régulièrement. Les nombres thermométriques, même ceux obtenus par lecture directe, sont trop élevés à cause de l'abri à persiennes adopté pour garantir les instruments du soleil et de la pluie.

Berne possède des observations continues depuis 1771, mais dans des positions variées, difficiles à raccorder. Les observations complètes de l'observatoire actuel datent de 1852.

A Genève, on observe depuis soixante-quinze ans environ, mais dans diverses positions; ainsi, de 1826 à 1830, on a observé dans un bâtiment provisoire situé à 150 ou 200 mètres au S.-O. de l'observatoire actuel, qui a commencé à fonctionner en 1830.

Les thermomètres sont installés sous un abri à persiennes, à 20 mètres à l'E.-N.-E. de l'observatoire astronomique. Ce mode d'abri donne toujours lieu à des erreurs par certains états de l'atmosphère et certains vents; mais il est probable que la moyenne annuelle est assez approchée de la vérité, comme à Munich.

Genève ne possède pas d'instruments automatiques.

Les observations météorologiques de Genève sont publiées intégralement depuis l'origine dans les *Archives des sciences de la Bi-*

bliothèque universelle, précieux recueil où les météorologistes de tous les pays trouvent des éléments de travail. On y publie aussi les observations faites au Grand-Saint-Bernard par les religieux attachés à l'hospice, depuis 1818, à 2,478 mètres au-dessus de la mer.

Les résultats obtenus à Genève et au Saint-Bernard ont été résumés et discutés, dans plusieurs intéressantes brochures, par le savant directeur de l'observatoire, M. Plantamour, ancien élève de l'observatoire de Paris.

La Suisse n'a pas encore d'observatoire magnétique; mais on pense que Bâle en fera construire un prochainement.

Il existe en Suisse un réseau complet d'observatoires, comprenant aujourd'hui soixante-dix stations, dont les observations sont intégralement publiées par l'observatoire fédéral de Zurich, aux frais du gouvernement fédéral.

Voici les positions astronomiques des six observatoires que j'ai visités :

LIEUX.	LATITUDE N.	LONGITUDE E. de Paris, en temps.	ALTITUDE cuvette du baromètre.
Prague	50° 5′ 19″	0h 48m 20s	198m 95
Vienne, observation astronomique	48 12 36	0 56 10	185 96
——— observation météorologique	48 11 30	0 56 8	194 25
Munich, Bogenhausen	48 8 45	0 37 5	520 70
Berne	46 57 9	0 20 25	573 70
Zurich	47 22 40	0 24 51	480 35
Genève	46 11 59	0 15 16	407 00

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux.

E. Renou.



RAPPORT

SUR

UNE MISSION MÉTÉOROLOGIQUE

EN HONGRIE, EN TURQUIE, EN GRÈCE

ET EN ITALIE,

PAR M. MARIÉ-DAVY.

Paris, 22 novembre 1868.

Monsieur le Ministre,

Votre Excellence m'a fait l'honneur de me confier une mission ayant pour objet d'étudier les établissements météorologiques en Hongrie, en Turquie, en Grèce et en Italie.

Parmi les pays que j'avais à parcourir, les uns sont neufs pour la *science du temps* qu'ils abordent résolûment; mais par leur position géographique, ils ont une importance capitale. D'autres ont, dans la science, un passé dont ils s'efforcent de continuer les traditions.

Mes recherches devaient particulièrement porter sur les points suivants :

1° L'organisation météorologique, les liens qui unissent l'observatoire principal aux observatoires secondaires, le mode de concentration adopté pour la discussion et la publication des documents obtenus sur le climat de chaque région;

2° Le fonctionnement des divers services destinés à faire profiter l'agriculture et la marine des travaux météorologiques;

3° L'installation matérielle des principaux observatoires, la nature et la position des divers instruments qui y sont placés;

4° Les moyens de constituer une entente entre les divers observatoires du continent, pour arriver à un plan commun d'observations et à un prompt échange des documents.

J'ai l'honneur, dans un premier rapport, d'exposer à Votre Excellence les faits généraux que j'ai pu recueillir. Je me propose, dans un rapport ultérieur, d'entrer dans des détails qui nuiraient à la clarté de ce premier travail.

J'examinerai successivement chacun des points sur lesquels Votre Excellence a appelé mon attention.

1° Organisation météorologique, liens qui unissent l'observatoire central aux observatoires secondaires; mode de concentration adopté pour la discussion et la publication des documents obtenus sur le climat de chaque région.

L'organisation météorologique en Autriche est semblable à celle de la Russie et de la Prusse. Les études de météorologie et de magnétisme terrestre y sont confiées à une institution spéciale, *l'Institut central de la physique du globe.*

L'Institut central fait des observations régulières sur la plupart des éléments météorologiques et magnétiques; et, pour la météorologie, il est muni d'appareils enregistreurs dont les indications sont réduites, mais que l'insuffisance des crédits ne permet pas encore de publier.

Quinze observatoires secondaires, pourvus d'instruments par l'Institut central, sont répartis sur la surface de l'empire. Ces stations envoient chaque matin, par voie télégraphique, à l'Institut central, les observations de 7 heures du matin et leur comparaison avec celles de la veille. Elles y joignent, à l'occasion, les phénomènes accidentels, pluies, orages, tempêtes, etc. Ces données sont publiées, comme en Angleterre, par quelques journaux politiques.

En dehors de ces stations officielles, des observateurs libres sont disséminés dans les provinces et se relient volontairement à l'Institut central. Le nombre de ces observateurs libres s'élève actuellement à 140. Ils observent trois fois par jour, à 6 heures du matin, 2 heures et 10 heures du soir, ou bien à 7 heures, 2 heures et 9 heures. A la fin de chaque mois, ils envoient leurs observations, calculées ou non, à l'Institut central, où elles sont examinées, réduites et préparées par extrait pour être insérées dans les *Annales météorologiques.*

Comprenant qu'il ne suffisait pas, pour entretenir le zèle des observateurs libres, de leur envoyer de temps en temps quelques tableaux de statistique météorologique, mais qu'il fallait quelque

autre lien pour les rattacher à l'Institut central et les encourager à persévérer dans leurs efforts pénibles et non rémunérés, le directeur de l'Institut, M. Jelinek, prit l'initiative d'une société météorologique libre comme celle de France, et de la création d'un journal météorologique à la portée des observateurs, évitant, autant que possible, les tableaux qui devaient être réservés aux annales de l'Institut central.

Cette société, où chaque membre verse annuellement une faible cotisation, est aujourd'hui très-prospère. Elle aide beaucoup à la propagation des études météorologiques en Autriche.

La Hongrie a aussi son observatoire central de physique du globe. Cet établissement, situé à Bude, relève non de l'État, mais de l'académie de Pesth qui en fait les frais. Les études y embrassent, comme à Vienne, les observations météorologiques proprement dites, au moyen d'enregistreurs et d'instruments ordinaires, les données du magnétisme terrestre et l'électricité atmosphérique. Le directeur, M. Schenzl, possède en outre une petite lunette méridienne pour régler ses pendules et donner à la ville le midi moyen par un coup de canon. Les observations sont publiées par l'académie de Pesth.

L'observatoire de Bude deviendra, lui aussi, un centre important pour la météorologie du royaume de Hongrie.

Les Principautés-Danubiennes sont moins avancées. Cependant, M. Davila, à la persévérance duquel la Roumanie doit plusieurs établissements importants, a installé une série d'observations météorologiques régulières dans l'hôpital qu'il dirige à Bukarest.

La Turquie organise son observatoire central de Constantinople. Le personnel est nommé et fonctionne; les instruments commandés à Paris sont arrivés en partie; et j'ai profité de mon voyage dans cette capitale pour y porter les instruments les plus fragiles, baromètres et thermomètres. Ces instruments sont provisoirement installés dans la maison du directeur, M. Coumbary, sur le haut de la colline de Péra. On s'occupe activement d'une installation définitive.

En même temps, le gouvernement ottoman, profitant des résultats acquis en Occident, crée, dans les points principaux de l'em-

pire, des stations météorologiques en correspondance quotidienne, par voie télégraphique, avec l'observatoire central. Vingt-deux stations réparties dans la Turquie d'Europe et d'Asie, sur les bords de la Méditerranée, de la mer Noire et jusque sur le golfe Persique, envoient déjà chaque jour à Constantinople l'état du ciel et des vents à 7 heures du matin. Le jour n'est pas éloigné où ces correspondances s'étendront jusqu'à Bombay. Il y a donc là une institution qui, dès sa naissance, revêt un caractère de généralité très-digne d'intérêt et se montre pleine de promesses tant par l'étendue du réseau que par sa position entre deux grands continents, sur la limite des alizés. La météorologie française n'est pas étrangère à cette fondation ; et l'envoyé de Votre Excellence a reçu, des ministres de Turquie et du représentant de la France, l'accueil le plus gracieux.

La Grèce n'a pas d'observatoire météorologique. Elle possède seulement un observatoire astronomique fondé sur la colline des Muses, près d'Athènes, et entretenu par la munificence du baron Sina.

Le directeur de cet observatoire, M. Smith, consacre une partie de son temps à des observations météorologiques installées chez lui et rendues très-laborieuses par les conditions défectueuses où il est placé. Mais M. Smith est un des astronomes les plus dévoués à la science. Il possède une riche collection de documents astronomiques restés jusqu'à ce jour inédits faute de ressources.

Le commerce maritime est trop actif en Grèce pour que cette situation dure bien longtemps. J'ai été heureux de rencontrer, dans ce pays si avide de s'instruire, des hommes sérieux, tels que MM. Palasca et Mansell, capitaines de vaisseau, l'un du royaume de Grèce, l'autre de la marine britannique, tous les deux résidant en Grèce, très-désireux et très-capables de faire entrer ce pays dans le mouvement météorologique qui s'étend à toute l'Europe et à une grande partie de l'Amérique et même de l'Asie.

L'amiral Moulac, commandant la station navale du Pirée et dont j'ai reçu l'accueil le plus bienveillant, a témoigné tout l'intérêt qu'il porte aux études météorologiques dans l'Archipel; et Sa Majesté le roi de Grèce, dans une visite au vaisseau amiral français, a exprimé les sympathies que lui inspire cette œuvre si utile à son pays.

Le mouvement scientifique en Italie est trop prononcé pour que la météorologie y soit restée en arrière. Les observatoires mixtes, comprenant l'astronomie et la météorologie, et les observatoires purement météorologiques y sont nombreux. La plupart d'entre eux sont déjà parvenus à un degré d'organisation intérieure très-avancé.

L'organisation générale y est double. Les documents relatifs à la climatologie de l'Italie sont concentrés dans le bureau de statistique du ministère de l'agriculture et du commerce, et leur étude est confiée à M. le recteur Cantoni. Les observations de trente-deux stations sont régulièrement insérées *in extenso* dans une publication très-précieuse pour la science.

Le ministère de l'agriculture et du commerce ne s'en tient pas là; et, avec le concours des ingénieurs et des particuliers, il se propose d'établir à la surface du territoire un très-grand nombre d'udomètres pour déterminer d'une manière précise la distribution des pluies sur les diverses régions du royaume. Les autres éléments météorologiques seront successivement l'objet d'un pareil examen.

Les travaux dont il vient d'être parlé intéressent particulièrement l'agriculture. La marine est l'objet d'une égale sollicitude. Un second service relevant du ministère de la marine a été dirigé par M. Matteucci jusqu'à la mort de cet habile physicien. Il se trouve actuellement, et d'une manière provisoire, confié à M. Donati, directeur de l'observatoire de Florence. Cette disposition est considérée en Italie comme d'autant plus acceptable à titre provisoire, que, d'une part, la direction du service maritime exige une réunion de connaissances théoriques et pratiques difficiles à rencontrer au début d'une institution nouvelle, et que, d'autre part, l'observatoire astronomique actuellement placé dans l'intérieur de la ville est en voie de reconstruction à plusieurs kilomètres de là.

Le succès des applications de la science du temps, soit à l'agriculture, soit à la marine, est subordonné aux progrès de la science elle-même, et on commence à sentir en Italie les avantages qu'on trouverait à concentrer tous les documents dans un même établissement, tout en conservant la liberté d'action des autres; la météorologie trouverait alors dans ce pays un terrain admirablement préparé.

A Rome, le R. P. Secchi réunit avec une égale autorité les travaux astronomiques et météorologiques dans son observatoire du

collége romain. Son appareil enregistreur des données météorologiques a été l'objet de l'une des plus hautes distinctions à l'Exposition universelle de 1867; le magnétisme terrestre et l'électricité atmosphérique sont aussi l'objet de ses soins. Mais, malgré son activité, le célèbre directeur est trop souvent débordé tantôt par les nécessités de ses travaux astronomiques, tantôt par les exigences des études météorologiques.

2° Fonctionnement des services destinés à faire profiter l'agriculture et la marine des travaux météorologiques.

La météorologie commence à peine à se constituer, et, dès ses débuts, elle a été appelée à venir en aide à l'agriculture et à la marine. Sous l'un et l'autre rapport elle a pu, jusqu'à un certain point, montrer la mesure dans laquelle elle pourrait être utile; mais son action est nécessairement réglée sur le degré d'avancement auquel elle atteint progressivement dans chaque pays. Nous avons donc plutôt à constater les dispositions prises pour conduire la météorologie vers ses applications nécessaires qu'à énumérer les services rendus.

C'est en Angleterre que les avertissements météorologiques adressés aux ports ont été installés pour la première fois d'une manière pratique, permanente et régulière, sous la direction du regretté vice-amiral Fitz-Roy. Ils ont provoqué chez nos voisins des discussions assez vives; et, peu après la mort de l'amiral, ils ont été suspendus. Des enquêtes sur les résultats du service anglais ont été suivies soit en Angleterre, soit en France, où les avertissements anglais étaient transmis aux ports de la Manche et de l'Océan. Ces enquêtes ont fait disparaître des critiques peu fondées; et, après de vives réclamations émanant des ports et des sociétés météorologiques, le service anglais a été reconstitué avec des modifications dont l'avenir fera connaître l'opportunité.

Le service italien beaucoup plus récent a, lui aussi, vu disparaître son organisateur, M. Matteucci. Il est aujourd'hui confié provisoirement à un astronome éminent, M. Donati, qui serait parfaitement en mesure de le faire prospérer s'il pouvait renoncer à ses grands travaux d'astronomie. Les marins italiens attachent un haut intérêt à ce service dont ils comprennent toute l'importance; et ils prêtent une grande attention aux avis qui leur sont transmis.

L'Autriche n'a qu'un petit nombre de ports sur une mer étroite.

Cependant la carte météorologique du matin est, chaque jour, affichée dans un des quartiers les plus fréquentés de Vienne. L'état du temps et de la mer dans les ports voisins est télégraphié chaque jour aux ports de l'Adriatique avec l'annonce des mauvais temps dont on a pu prévoir l'arrivée.

La Turquie est en train d'organiser son service. Cette région est météorologiquement peu connue; l'observatoire de Constantinople aura donc à faire d'assez longues études avant d'entrer dans la voie des applications. La faveur dont cet observatoire jouit dans les conseils du gouvernement et près des compagnies d'assurance fait bien augurer de son avenir.

Les côtes de Turquie sont déjà couvertes de phares indiquant les écueils ou les ports. On songe à y établir des postes sémaphoriques dans les points principaux en commençant par les embouchures du Bosphore, sur la mer Noire, et du détroit des Dardanelles, sur la Méditerranée. Ces postes rendraient de grands services aux armateurs et aux marins, dont les navires sont quelquefois retenus plusieurs jours à la sortie, sans qu'ils connaissent l'état de la mer qu'ils vont aborder.

J'ai déjà indiqué la situation peu avancée de la Grèce et les éléments qu'elle trouvera sur son territoire dès qu'on voudra les mettre en œuvre. Pour que la lacune existant dans l'Archipel soit comblée, il suffit qu'un des riches armateurs grecs à l'étranger, songeant à suivre l'exemple fréquemment donné par ses compatriotes, connaisse les ressources qu'il rencontrerait dans son pays pour le nouvel établissement à créer.

L'agriculture exige des travaux encore plus étendus que la marine. Les études si utiles de climatologie ont été commencées depuis plus d'un siècle et demi; il reste cependant énormément à faire sous ce rapport.

La recherche des lois de périodicité des phénomènes météorologiques peut déjà s'appuyer sur une masse considérable d'observations; mais le travail de discussion de ces richesses est une œuvre très-laborieuse et de longue haleine. Les investigations sur la marche des perturbations atmosphériques à la surface de l'Europe, sur les caractères et lés lois de ces phénomènes, sur les relations qui existent entre eux et les intempéries des saisons, sur les signes auxquels on peut reconnaître leur approche et leur fin, ne remontent

qu'à quelques années. On ne peut donc guère être surpris si les avertissements à l'agriculture ne sont encore organisés nulle part d'une manière véritablement utile, du moins dans les pays que j'ai visités.

3° Installation matérielle des principaux observatoires; nature et position des instruments qui y sont en usage.

Quelques-uns des observatoires visités par moi sont dans des conditions à peu près irréprochables; plusieurs autres sont encore placés au milieu des villes.

Dans ces derniers, les *instruments thermométriques* ont dû être suspendus à proximité des murs et dans des conditions où l'influence des objets extérieurs est très-prononcée. Il règne donc une assez grande incertitude sur les températures de l'air dans les régions où ces observatoires sont placés. Il en est ainsi en particulier à Florence, ville que nous citons, parce qu'on y construit en ce moment, sur une colline isolée, à plusieurs kilomètres de la ville, un autre observatoire devant remplacer le premier. Cette dernière solution est la meilleure à donner à la difficulté signalée.

Là où le transfert est actuellement impossible, on s'efforce d'y suppléer par l'emploi du thermomètre fronde que le météorologiste porte sans cesse avec lui et qu'il consulte fréquemment en divers lieux, en dehors et autour de la ville, pour éliminer, autant qu'il se peut, l'influence des causes perturbatrices. L'emploi de cet instrument tend à se généraliser. Le petit nombre de ceux que j'avais emportés avec moi ont été laissés dans divers observatoires et y ont été reçus avec un grand empressement.

Le thermomètre doit être régulièrement observé aux diverses heures du jour et de la nuit, car un climat est caractérisé moins par la moyenne annuelle des températures que par les variations subies par ces températures, soit dans le cours de l'année, soit dans chaque période de vingt-quatre heures. Ce travail pénible et ingrat est généralement confié à des aides placés sous la surveillance et le contrôle incessants du directeur. Si la consigne était mal suivie, on jetterait dans la science des documents faux conduisant à des conséquences erronées.

On s'est efforcé de rendre le travail automatique et continu par l'emploi d'instruments spéciaux appelés enregistreurs. La plupart des observatoires visités sont munis d'un de ces appareils. Certains

de ces derniers laissent beaucoup à désirer et ne fonctionnent pas; d'autres, au contraire, semblent donner des résultats satisfaisants. Cette importante question des enregistreurs thermométriques paraît demander de nouvelles études.

Les thermomètres consultés directement sont généralement des thermomètres à mercure. Je n'ai vu nulle part employés ni le thermomètre à air de M. Régnault, qui permettrait d'observer sans dérangement, ni le thermomètre électrique de M. Becquerel, avec lequel on peut suivre de son cabinet les températures de l'air à diverses hauteurs et celles du sol à diverses profondeurs.

Si la détermination des températures de l'air laisse encore à désirer au point de vue de la rigueur des résultats et de l'exacte position des lignes d'égale température à la surface du globe, l'inconvénient qui en résulte perd beaucoup de sa gravité au point de vue pratique. C'est, en effet, moins sur les valeur sabsolues des données thermométriques que sur leurs variations qu'est basée l'étude du temps. Les observatoires principaux doivent travailler sans cesse à trouver, à appliquer et à propager les meilleurs instruments et les meilleures méthodes; mais il faut aussi multiplier les observatoires secondaires et savoir utiliser les précieux documents qu'ils livrent à la science.

Les remarques précédentes s'appliquent également à la détermination de *l'état hygrométrique de l'air* et des *quantités de pluie qui mouillent* le sol.

Dans quelques observatoires, celui de Bude en particulier, on note régulièrement les variations de la température à diverses profondeurs au-dessous de la surface du sol.

A Rome, le R. P. Secchi étudie avec soin l'influence que l'état variable de l'atmosphère exerce sur la proportion des rayons solaires qui pénètrent jusqu'à la surface du sol; il suit avec le spectroscope l'action variable de l'air sur les raies du spectre solaire et y puise des indications utiles sur les changements du temps.

Les papiers ozonométriques sont assez généralement employés; ils témoignent toujours d'une relation directe entre leur degré de coloration et les mouvements généraux de l'atmosphère.

A ces moyens multiples d'investigation, il convient d'ajouter les thermomètres à boule colorée et métallique et les papiers photographiques employés l'un et l'autre avec succès par M. Charles Sainte-Claire Deville, et dont l'usage mérite d'être généralisé.

La détermination des hauteurs du baromètre offre moins de difficultés que celle des températures. Le baromètre est un instrument peu difficile sur le choix de son emplacement ; sa construction est généralement bonne et son observation précise. Presque tous, cependant, présentent une légère erreur dans la position de leur zéro, erreur insignifiante quand il s'agit de comparer les variations du baromètre en divers lieux, mais très-grave si l'on veut préciser la distribution des pressions moyennes à la surface de l'Europe. Le seul moyen de faire disparaître cette cause d'erreur consiste à promener un baromètre étalon dans les divers observatoires, pour le comparer à chacun des baromètres qui s'y trouvent en observation.

A mon départ de Paris, j'étais muni de deux baromètres étalons dont l'un a été laissé à l'observatoire de Constantinople. Les météorologistes que j'ai visités ont profité avec empressement du moyen de contrôle que je leur apportais.

Le *magnétisme terrestre* est peut-être la branche de la physique du globe dont l'étude est la mieux installée. Les observatoires de Vienne, de Bude, de Florence, de Rome, de Naples, etc. renferment d'excellents instruments observés avec soin. A Florence, les instruments enregistrent eux-mêmes leurs indications par des procédés photographiques dont les résultats sont excellents.

Les météorologistes peuvent différer de vues sur la cause des variations du magnétisme terrestre ; ils n'en sont pas moins d'accord sur les relations qui existent entre ces variations et les perturbations de l'atmosphère.

Hauteur du baromètre, température et degré hygrométrique de l'air, état du ciel et des vents, transparence de l'atmosphère, quantité d'ozone, état électrique de l'air, variations du magnétisme terrestre. . . tous les éléments météorologiques sont liés à ces perturbations qu'il nous importe tant de connaître et de prévoir.

L'*état électrique de l'air* est observé d'une manière un peu moins générale que le magnétisme terrestre : j'ai trouvé cependant d'excellents appareils électriques en observation, notamment à Naples, dans l'observatoire de M. Palmieri.

En résumé, Monsieur le Ministre, si aucun des observatoires visités par moi n'est rigoureusement complet, soit au point de vue des instruments employés, soit sous le rapport de l'emplacement accordé à ces instruments, du moins, en réunissant tous les élé-

ments d'étude qu'on y rencontre, peut-on déjà arriver à un ensemble qui laisserait peu de chose à désirer.

4° Entente entre les divers observatoires du continent pour arriver à un plan commun d'observations et à un prompt échange des documents.

Partout j'ai rencontré, chez les météorologistes avec lesquels j'ai eu l'honneur de m'entretenir, une intelligence vraie des besoins de la météorologie moderne. Tous s'efforcent d'apporter une rigueur de plus en plus grande dans la détermination des éléments essentiels du climat qu'ils ont pour mission d'étudier. Tous, aussi, s'efforcent de multiplier les postes d'observation, comprenant que la météorologie, pour prospérer, ne doit plus se borner à l'étude isolée d'un climat particulier, ni même au rapprochement des moyennes obtenues sur les divers points du globe : les travaux des Maury, des Piddington, des Quételet, des Dove, des Deville et autres, ont porté leurs fruits.

J'ai pu, d'autre part, constater le désir, unanime parmi les météorologistes, de resserrer les liens qui les unissent, de donner plus d'uniformité aux méthodes d'observation, de coordonner les publications de manière que les documents recueillis par chacun puissent être mis à la disposition de tous dans le plus bref délai possible et puissent être utilisés avec la moindre somme d'efforts.

Dans l'atmosphère qui nous enveloppe, tout s'enchaîne. Il ne suffit plus de constater les faits accomplis, il faut les coordonner, les rattacher à leurs causes, en trouver les lois, en prévoir le retour et les effets. Des travaux d'ensemble exécutés sur les faits de chaque jour peuvent seuls conduire à ces résultats; et, pour un travail aussi vaste et compliqué, il est nécessaire d'utiliser, en les groupant, toutes les forces disponibles. Chaque météorologiste ayant sous les yeux tous les documents réunis aux mêmes jours et heures, s'il se peut, sur toute la surface du globe, chacun en fera l'élaboration en suivant la voie qui convient le mieux à la nature de son esprit. Ces travaux, mis à leur tour en commun, ne peuvent manquer de donner à la science du temps une impulsion vigoureuse.

Le congrès météorologique réuni à Bruxelles en 1854, sous la présidence de M. Quételet, et par l'initiative de M. Maury, a déjà puissamment contribué à constituer la météorologie moderne en la transformant. Cet exemple est généralement invoqué pour

faire appel à un nouveau congrès qui complète l'œuvre du premier. On se demande même si, à l'exemple du *congrès de statistique*, il ne conviendrait pas de constituer un *congrès permanent de la physique du globe*, dont les membres, délégués de toutes les nations, se réuniraient périodiquement une fois par an, tantôt dans une capitale, tantôt dans l'autre, pour traiter en commun des instruments et méthodes d'observation, des publications, des résultats acquis au double point de vue théorique et pratique, des points sur lesquels il importe le plus de diriger l'effort des travailleurs. . .

Le globe appartient à tous les peuples; tous ont un égal intérêt à s'unir pour arriver à une complète connaissance du domaine commun. Votre Excellence, en créant un nouvel observatoire spécialement consacré à la physique du globe, ménage à la science française un rôle considérable dans le mouvement qui s'accélère avec une vitesse remarquable, et s'acquiert un nouveau droit à la reconnaissance des savants.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux.

MARIÉ-DAVY.

RECHERCHES
SUR
L'EMPLACEMENT ET LE VOCABLE
DES
ÉGLISES CHRÉTIENNES EN GRÈCE,

PAR M. L. PETIT DE JULLEVILLE,

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

Tous les érudits, tous les voyageurs ont pensé qu'à l'époque de l'établissement du christianisme en Grèce les églises du nouveau culte avaient succédé aux temples de l'ancien, le plus souvent dans le même lieu, quelquefois sous le même vocable, ou sous un vocable analogue. On a même cité bien des fois plusieurs exemples, les plus éclatants, de cette transformation générale; on a montré le Parthénon devenu Sainte-Sophie, et le Théséion, Saint-Georges. Mais on n'avait pas encore tenté, du moins à ma connaissance, d'étendre cette étude à tout le pays; et la succession, plus ou moins directe, en Grèce, des églises et des temples, était admise et n'était pas prouvée.

Je me propose ici :

1° De rechercher quelles sont en Grèce les églises chrétiennes qui paraissent s'élever sur l'emplacement des temples antiques;

2° D'indiquer et d'expliquer, autant que possible, la similitude, plus ou moins prochaine, qui semble souvent exister entre le vocable du temple détruit et celui de l'église qui l'a remplacé.

Je ne cherche à déterminer par moi-même l'emplacement d'aucun temple; j'accepte les conclusions qui me paraissent les mieux autorisées, pour toutes les questions de topographie. En agissant autrement, j'aurais risqué de tomber dans un cercle vicieux, où

plus d'un érudit s'est engagé ; j'aurais conclu de la similitude de deux vocables à l'identité de deux emplacements.

Dans son excellent travail sur les *Dèmes de l'Attique*, M. Hanriot n'a pas toujours évité cette faute [1]. Pittakis l'a commise à tout instant dans son ouvrage sur l'*Ancienne Athènes* [2]. J'essayerai de suivre une voie plus sûre, en m'astreignant à déterminer toujours l'identité des emplacements, avant de constater la similitude des vocables.

La topographie de l'Attique, surtout à Athènes [3], est soumise encore à bien des contestations : j'ai craint de rendre suspect tout l'ensemble de mes recherches, en les appuyant sur une topographie qui me fût personnelle. J'ai cru mieux faire en suivant partout l'opinion la plus probable, et presque toujours celle de Bursian, qui a bien résumé les travaux de ses prédécesseurs [4].

CHAPITRE PREMIER.

ATTIQUE.

RECHERCHES SUR L'EMPLACEMENT DES ÉGLISES CHRÉTIENNES QUI PARAISSENT AVOIR SUCCÉDÉ À DES TEMPLES.

I. — ATHÈNES.

1° L'ACROPOLE.

Le Parthénon, autrefois temple d'Athéné, fut transformé en église chrétienne à une époque inconnue, et sous un vocable demeuré incertain.

Les uns croient qu'il fut dédié à sainte Sophie (ou *la Sagesse divine*, Ἁγία Σοφία) ; les autres, à la Vierge Mère de Dieu (Παναγία Θεοτόκος) ; d'autres ont pensé que les Athéniens convertis l'avaient dédié *au Dieu inconnu* (Θεῷ ἀγνώστῳ) dont saint Paul

[1] *Recherches sur la topographie des dèmes de l'Attique*, par C. Hanriot ; Napoléon-Vendée ; 1853. Voy. spéc. p. 122, 153, 165, 220, etc.

[2] L'*Ancienne Athènes*, par Pittakis ; Athènes, 1835. Voy. spéc. p. 70, 113, 482.

[3] Toute la topographie d'Athènes dépend de l'emplacement de l'Agora. Or l'Agora est placée à l'ouest de l'Acropole, par Forchammer ; au sud de l'Acropole, par Hanriot ; au nord-ouest et au nord de l'Acropole, par Leake, Ott. Müller, Ross, Curtius, Bursian, etc.

[4] *Geographie von Griechenland*, von Conrad Bursian, t. I ; Leipzig, 1862.

avait vu l'autel chez leurs ancêtres. Cette opinion a eu ses partisans; quoiqu'elle soit abandonnée aujourd'hui, nous la discuterons, comme les deux autres.

Elle est attestée :

1° Par une relation anonyme d'un voyage à Athènes, écrite en grec (vers 1460), et conservée manuscrite à la Bibliothèque impériale de Vienne [1]. On y lit ces lignes au sujet du Parthénon [2] : « Quant au temple de la Mère de Dieu, que bâtirent Apollos et Eulogios *sous le vocable* (*ἐπ' ὀνόματι*) du Dieu inconnu, voici comment il est. . . . etc. »

C'est à tort que M. A. Mommsen [3], qui croit que le Parthénon fut dédié à la Panagia, allègue l'anonyme viennois parmi ses autorités. Quand une église est positivement dédiée à la *Mère de Dieu*, c'est toujours sous le vocable *Θεοτόκος*, et l'anonyme s'est servi du mot *Θεομήτηρ*. Ainsi, selon lui, le temple était *consacré* à la Mère de Dieu, mais *dédié au Dieu inconnu* (*ἐπ' ὀνόματι*). Je ne me charge pas d'expliquer cette difficulté. On peut lire au reste dans l'ouvrage de M. de Laborde [4] la relation entière de l'anonyme. C'est d'un bout à l'autre un tissu d'absurdités, auxquelles je n'attache, pour mon compte, aucune valeur.

2° Par une lettre d'un certain Siméon Kabasilas d'Arta (Acarnanie), adressée en 1578 à Martinus Krusius, et insérée dans l'ouvrage de ce professeur, intitulé *Turco-Græcia* (publié en 1584). On y lit :

« L'Acropole, *où se trouve le temple dédié au Dieu inconnu*, est habitée exclusivement par les Ismaélites (les Turcs) [5]. »

3° Par le témoignage de Des Hayes, ambassadeur du roi Louis XIII. Dans son voyage du Levant (publié en 1632), il dit : « Sur le haut du rocher est le château dont les Turcs se servent encore aujourd'hui. Entre plusieurs anciens bâtiments, il y a un temple qui est aussi entier et aussi peu offensé de l'injure du temps comme s'il ne venait que d'être fait. . . Les chrétiens du pays disent que ce temple est celui-là même qui était dédié au

[1] Voir le texte du manuscrit avec *fac-simile*, dans *Athènes aux XV*e*, XVI*e* et XVII*e* siècles*, du comte de Laborde, t. I, p. 17-20.

[2] Comte de Laborde, *Athènes, etc.* p. 20, n° 11.

[3] A. Mommsen, *Athenæ christianæ*, p. 35.

[4] Laborde, *Athènes aux XV*e*, XVI*e* et XVII*e* siècles*, t. I, p. 17.

[5] *Id. ibid.* p. 59.

Dieu inconnu, dans lequel saint Paul prêcha; à présent il sert de mosquée [1]. »

Dans cette même description, Des Hayes, ou plus probablement le secrétaire qu'il chargea de rédiger ses souvenirs, dit que le *Parthénon est ovale*. On peut juger par ce trait de la valeur de l'ouvrage, au moins pour la partie relative à la Grèce.

Ainsi l'anonyme viennois dit que le Parthénon fut construit sous le vocable du Dieu inconnu.

Siméon Kabasilas l'appelle vaguement le *temple du Dieu inconnu.*

Des Hayes a entendu dire qu'il était dédié, *du temps de saint Paul*, au Dieu inconnu.

A mesure que les témoignages se rapprochent de nous, ils reculent l'époque où le temple d'Athéné porta ce vocable étrange.

Après Des Hayes, il ne sera plus fait mention que d'une inscription votive, non d'une dédicace au Dieu inconnu.

4° Dans la légende explicative du plan d'Athènes dressé par les missionnaires capucins vers 1670, on lit (sous le numéro 1):

« L'ancien château . . . dans lequel se voit encore le temple de Minerve où saint Paul trouva ces paroles écrites sur un autel : Ἀγνώστῳ Θεῷ; je les ai lues sur la porte de la mosquée : *ce temple fut consacré à sainte Sophie* du temps des chrétiens [2]. »

5° En 1675, Guillet, voyageur fantaisiste, qui, sous le titre d'*Athènes ancienne et nouvelle*, publiait une description d'Athènes, à moitié imaginaire, à moitié puisée dans les relations des PP. capucins, parlait ainsi du Parthénon :

« Nous lûmes sur le frontispice, avec une joie mêlée de respect, l'inscription fameuse *dont on parle tant : Ἀγνώστῳ Θεῷ. Au Dieu inconnu.* Elle n'est pas gravée sur la porte d'une petite chapelle, comme quelques-uns l'ont publié. Ces gens-là ne se souvenaient plus qu'il n'y a ni chapelle, ni autel dans une mosquée [3]. »

Guillet fut le dernier qui vit la fameuse inscription; il est vrai qu'il la vit sans sortir de Paris. Quand il publia son ouvrage, il était déjà démenti, sans le savoir, par la relation véridique du P. Babin, jésuite, datée du 8 octobre 1672, et qui parut en 1674, à Lyon. On y lit : « qu'il ne reste pas même aucune marque de ce

[1] Laborde, *Athènes, etc.* t. I, p. 64.
[2] *Id. ibid.* p. 78.
[3] *Id. ibid.* p. 217.

fameux autel, d'où saint Paul tira le sujet de la première prédication qu'il fit dans cette ville, qui était consacré au Dieu inconnu [1]. »

Quatre ans plus tard Spon publiait à son tour son voyage en Grèce, et comme il avait lui aussi cherché vainement l'inscription *au Dieu inconnu,* il accusa d'imposture Guillet qui prétendait l'avoir vue. Guillet se défendit très-vivement, en alléguant les témoignages désintéressés de deux missionnaires capucins, les pères Barnabé et Simon, qui affirmaient (par lettres du 14 et du 20 septembre 1678), avoir lu, l'un et l'autre, les mots Ἀγνώστῳ Θεῷ sur le fronton du Parthénon [2].

Ainsi la question du vocable est tranchée, celle de l'inscription est peut-être insoluble.

A partir du XVIe siècle personne ne prétend plus que des chrétiens aient dédié un temple au *Dieu inconnu;* la contradiction eût été trop singulière. Mais un ensemble imposant de témoignages semble attester que, dès une antiquité reculée, quelque fraude pieuse tenta de faire passer le temple d'Athéné pour l'autel du Dieu inconnu (ou plutôt des *Dieux inconnus*) que saint Paul avait vu, non pas à Athènes, mais à Phalère [3].

Il nous reste à chercher quel fut le véritable vocable du Parthénon transformé en église. S'appela-t-il Panagia Theotocos (la Vierge Mère de Dieu) ou sainte Sophie?

M. A. Mommsen adopte la première opinion qu'il appuie des raisons suivantes [4] :

1° L'anonyme viennois désigne le Parthénon sous le nom de *temple de la Mère de Dieu.*

Nous avons montré plus haut : 1° que le mot de Θεομήτηρ dont se sert l'anonyme n'est pas le terme employé universellement en Grèce pour désigner les églises dédiées *à la Mère de Dieu;* 2° que la relation de l'anonyme, tissue d'absurdités, ne mérite aucune confiance; 3° que l'anonyme enfin, loin de dire que le temple *de la Mère de Dieu* fût dédié sous ce vocable, affirme positivement

[1] Laborde, *Athènes, etc.* t. I, p. 211, *en note.*

[2] *Id. ibid.* t. II, p. 32, *en note.*

[3] Pausanias (éd. Teubner), *Attica,* IV, p. 2. M. Aug. Mommsen (*Ath. christ.* p. 33) croit, après L. Ross, que cette inscription a existé : il va sans dire qu'elle fut, en tout cas, l'œuvre des chrétiens.

[4] A. Mommsen, *Athenæ christianæ*, p. 33.

qu'il portait le vocable du *Dieu inconnu.* (Il est vrai que ce texte amphigourique peut donner lieu à des commentaires indéfinis. Si les noms d'*Apollos et Eulogios,* au lieu de désigner, selon l'opinion de M. de Laborde[1], les architectes chrétiens qui mutilèrent le Parthénon pour le transformer en église, déguisaient seulement les noms des premiers architectes, Ictinus et Callicrate, l'opinion de l'anonyme pourrait se ramener à celle de Des Hayes, qui voyait dans le nom de *Dieu inconnu* le vocable *païen* du Parthénon.)

2° M. Mommsen allègue encore un passage de Zonaras, et un autre de Cédrénus, qui disent littéralement :

« (Basile) vint à Athènes, pour sacrifier en actions de grâces à la Mère de Dieu (*τῇ Θεοτόκῳ*), et ayant placé dans le temple beaucoup de riches présents, il retourna dans la capitale, où il entra en triomphe[2].

« (Basile) arrivé à Athènes, ayant offert à la Mère de Dieu (*τῇ Θεοτόκῳ*) des actions de grâces de sa victoire, et orné le temple de beaucoup de riches et magnifiques offrandes, retourna à Constantinople[3]. »

Cet événement se place après la victoire que Basile, en l'an 1019, remporta sur les Bulgares.

Que prouvent ces deux textes? qu'il y avait à Athènes une église dédiée à la Mère de Dieu? Assurément, il y en avait même plusieurs. L'Érechthéion, dans l'Acropole, reçut cette dédicace; et, hors de l'Acropole, près de la fontaine Callirhoé, une autre église est nommée, sous le même vocable, par l'anonyme viennois, dont M. A. Mommsen admet le témoignage (*τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου*, et non *Θεομητρός*)[4].

Mais ces textes prouvent-ils que cette église était le Parthénon? en aucune façon, quoique M. A. Mommsen n'en fasse pas le plus léger doute.

3° On allègue enfin les inscriptions funéraires chrétiennes du Parthénon[5].

[1] Laborde, *Athènes, etc.* t. I, p. 31.

[2] Zonaras, éd. Wolf, t. III, p. 181.

[3] Cédrénus, *Comp. hist.* éd. Par. Imp. roy. p. 717, A. — D'après Leo Diaconus (p. 256-258) la Panagia était invoquée par les Athéniens comme protectrice des armées.

[4] Laborde, *Athènes, etc.* t. I, p. 20.

[5] *Corpus inscript.* t. IV.

Il est vrai que ces inscriptions, gravées sur les colonnes du monument, ne font aucune mention de sainte Sophie, mais parlent elles davantage de la Panagia? Le Parthénon y est généralement désigné sous ce nom : *la grande église d'Athènes*, ἡ μεγάλη ἐκκλησία Ἀθηνῶν. Quelques invocations sont adressées à la Mère de Dieu, Θεοτόκος, appelée aussi Θεοδόχε δέσποινα, *maîtresse* ou *reine*, *Mère de Dieu*. D'autres à Dieu même, μνήσθητι, Κύριε, etc. Mais cela prouve-t-il que le Parthénon fût consacré à la Mère de Dieu ou à Dieu lui-même? Si aucune invocation ne s'adresse à sainte Sophie, c'est que sainte Sophie n'est pas une sainte, mais la sagesse de Dieu personnifiée [1].

Il nous reste à énumérer les témoignages d'inégale valeur, nous l'avouons, qui nous portent à penser que le véritable vocable du Parthénon, devenu église chrétienne, fut Hagia Sophia (sainte Sophie ou la Sagesse divine).

1° Dans l'ouvrage de Pittakis, intitulé l'*Ancienne Athènes*, on trouve l'inscription suivante, reproduite dans le *Corpus inscriptionum Græcarum* [2] :

> Χλ μετὰ τὸ σωτήριον ἔτος
> ἐγκαινιάσθη ὁ ναὸς οὗτος
> τῆς ἁγίας Σοφίας.

c'est-à-dire

> L'an 630 du salut
> fut renouvelé ce temple
> de la divine Sagesse.

M. Pittakis affirmait avoir lu cette inscription dans le Parthénon, avant la guerre de l'indépendance. Elle a depuis disparu. A-t-elle jamais existé? Le fait, il faut l'avouer, n'a d'autre garantie que la bonne foi de M. Pittakis.

Toutefois, comme il est fort difficile de repousser absolument les recherches et les témoignages de l'ancien conservateur des antiquités athéniennes, dans les questions qui touchent à la topographie d'une ville qu'il a si bien connue, il faut au moins faire à Pittakis l'honneur de le discuter [3].

[1] Voy. ci-dessous, p. 516.

[2] Pittakis, *Anc. Ath.* p. 387. — *Corpus inscript. Græc.* vol. IV, fasc. II, 8660.

[3] C'est ce que ne fait pas suffisamment A. Mommsen, *Ath. christ.* p. 34.

L'auteur du *Corpus*[1] déclare l'inscription supposée, par la raison que, en 630, l'ère dionysienne était inconnue en Orient (ou, pour mieux dire, elle n'était pas en usage, car il y avait plus d'un demi-siècle que Denys le Petit avait trouvé le cycle qui porte son nom).

Cette observation est juste, et Pittakis avait sans doute oublié de se la faire. Mais il ne faudrait pas croire que l'ère des indictions ou celle de la création du monde fût la seule usitée avant le VIIIe siècle, époque où l'ère dionysienne commença à se répandre. Après qu'on eut définitivement abandonné les Olympiades, on compta fréquemment les années chez les chrétiens à partir de la mort de Jésus-Christ, non comme on fit depuis, à partir de sa naissance. Cette manière de dater, non officielle, mais fort répandue, était assez à sa place sur le mur d'une église. Si l'on adopte cette interprétation, qui nous semble possible, le Parthénon aurait été dédié, d'après l'inscription Pittakis, *six cent trente ans* après la mort de Jésus-Christ (six cent soixante-quatre ans après sa naissance, ou 660 de l'ère dionysienne)[2].

2° Si l'inscription Pittakis est apocryphe (ce dont je ne suis pas convaincu), le *plan des capucins*, dressé vers 1670, quoique grossier, est sincère et véridique. Nous avons déjà cité la légende du numéro 1, où il est dit, à propos du Parthénon : *Ce temple fut consacré à sainte Sophie du temps des chrétiens*[3].

3° Le P. Babin, dont la bonne foi, la science relative, ont été reconnues par Spon et par tous les voyageurs qui visitèrent Athènes après lui, dit du Parthénon « qu'il a été premièrement un temple bâti par les gentils à l'honneur de la déesse Pallas avant la venue du Fils de Dieu, et ensuite dédié par les chrétiens *à la Sagesse éternelle,* après la prédication des apôtres[4]. ».

Je rappelle que le P. Babin, jésuite, appartenait à un ordre et à une mission distincts de l'ordre et de la mission des capucins. (Sa relation parut en 1674.)

4° M. A. Mommsen prétend que la vanité athénienne a fait inventer après coup le vocable de sainte Sophie, par un puéril désir

[1] *Corpus inscript.* vol. IV, fasc. II, 8660.

[2] C'est vers la même époque (en 667) que le Théséion fut transformé en église, selon le même Pittakis. (*Anc. Ath.* 81.)

[3] Laborde, *Athènes, etc.* t. I, p. 78.

[4] *Id. ibid.* p. 196.

d'imiter la capitale de l'empire, où la métropole portait ce nom. Mais ne peut-on dire que ce fut ce sentiment qui fit précisément choisir ce vocable, lorsque (peu d'années sans doute après la construction de Sainte-Sophie, et à l'époque où la dédicace de cette fameuse église avait en Orient le plus grand retentissement) le Parthénon fut transformé en église chrétienne[1]?

5° Enfin, j'avoue que je ne fais pas aussi bon marché que M. A. Mommsen d'une tradition populaire si invétérée à Athènes, que, d'après l'aveu de l'auteur d'*Athenæ christianæ,* en 1842, quelques habitants appelaient encore du nom de *Sainte-Sophie* le Parthénon en ruines[2].

Ainsi, quoique le vocable de Sainte-Sophie ne soit pas absolument certain, je le crois beaucoup plus probable que celui de Panagia. J'examinerai plus loin le rapport étroit qu'on peut saisir entre Athéné et Sainte-Sophie[3].

L'Érechthéion fut, comme le Parthénon, et probablement à la même époque, converti en église chrétienne[4]. Sous quel vocable fut-il dédié? Probablement sous celui de la *Mère de Dieu* (*Θεοτόκος*, *Θεοδόχος*), comme le fait penser l'inscription suivante, relevée sur les murs[5] de ce monument :

> *Θεοδόχε δέσποινα πισΤῶν τὸ κέρας σῶζε καὶ*
> *φύλαττε τὸν σὸν ἱκέτην Διονύσιον Ἰωάννην ταπεινὸν καὶ ψάλτην καθολικῆς ἐκκλησίας Ἀθηνῶν.*

> Mère de Dieu, Reine, secours des fidèles, sauve et
> protége ton suppliant, Denys Jean, pécheur
> et *chantre de l'église catholique d'Athènes.*

L'*église catholique* (dans la liturgie grecque, ce nom désigne la *métropole*) est assurément le Parthénon. Mais[6], contre l'opinion de M. A. Mommsen, je ne vois rien d'impossible à ce que Denys Jean, *chantre à l'église catholique,* c'est-à-dire au Parthénon, ait

[1] A. Mommsen, *Athenæ christianæ,* p. 36.
[2] *Id. ibid.* p. 36.
[3] Cf. ci-dessous, p. 516.
[4] *Éphémérides,* p. 1810. — Rhangabé, *Ant.* t. II, p. 947, n° 2253. — Beulé, *l'Acropole d'Athènes,* t. I, p. 58; t. II, p. 224.
[5] *Éphémérides,* p. 1809, n° 3467.
[6] A. Mommsen, *Athenæ christianæ,* p. 40.

voulu invoquer la *Mère de Dieu* dans l'Érechthéion, et rien ne prouve que l'inscription ait été placée là par hasard ou par erreur, comme le croit M. A. Mommsen.

Sous les Latins, l'Érechthéion devint l'appendice du palais des ducs d'Athènes. Ils eurent leur cachot dans le souterrain du temple[1]. Le gouverneur turc fit de l'Érechthéion son harem.

Les Propylées aussi formèrent au XIIIe siècle une partie considérable du palais ducal. La Pinacothèque fut transformée en chapelle latine. « Il y a peu d'années que la colonne centrale sur laquelle reposent les arceaux de cette chapelle, qui allaient s'appuyer sur les quatre angles de la Pinacothèque, existaient encore[2]. » Cette colonne fut démolie en 1837, ainsi que les arcades à demi-ruinées qu'elle supportait encore. En déblayant les Propylées, on mit au jour deux fresques, représentant les archanges Michel et Gabriel. Pittakis en conclut[3] avec assez de vraisemblance que la chapelle, dont on ignore le vocable, pouvait être dédiée aux Taxiarques (Ταξίαρχαι). Les Grecs donnent ce nom aux archanges, *chefs de la milice céleste.*

2° LA VILLE.

La ville à l'ouest de l'Acropole.

En descendant de l'Acropole, on tombe dans un vallon compris entre cette colline et celles de l'Aréopage, du Pnyx et du Muséion (où se trouve le monument de Philopappus). Ce vallon forme une petite plaine ouverte de quatre côtés :

1° Au N.-E., entre l'Aréopage et l'Acropole, vers le gymnase d'Adrien.

2° Au N.-O., entre le Pnyx et l'Aréopage, vers la colline des Nymphes, le temple de Thésée, la porte Dipyle.

3° Au S.-O., entre le Pnyx et le Muséion, vers l'ancienne route du Pirée, aboutissant à la porte Mélitique.

4° Entre le Muséion et l'Acropole, au S.-E., par un large défilé, vers le théâtre de Dionysos, l'Olympiéion, l'Odéon, la fontaine de Callirhoé.

[1] J.-A. Buchon, *la Grèce continentale et la Morée*, p. 128. (Extrait d'un rapport présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

[2] J.-A. Buchon, *la Grèce continentale et la Morée*, p. 128.

[3] *Éphémérides*, p. 938.

C'est dans cette plaine que Forchammer plaçait l'Agora, et cette opinion, rapidement accréditée, sembla même un moment consacrée par l'atlas de Kiepert, qui l'adopta et la répandit[1].

Mais les savantes recherches de Curtius[2] et de Bursian[3] ont démontré l'erreur de Forchammer et replacé définitivement l'Agora au N.-O. de l'Acropole, au N.-E. de l'Aréopage[4].

Je n'ai pu découvrir aucune église, entière ou ruinée, entre les quatre collines. M. Émile Burnouf, dans ses recherches approfondies sur cette partie de l'ancienne Athènes, ne signale absolument que des traces d'édifices particuliers[5].

Dès le XVIIe siècle, les plans et les vues d'Athènes, dressés par les voyageurs et les missionnaires, n'indiquent sur cet emplacement ni une église ni une ruine.

Je laisse de côté le plan fantastique dû à l'imagination de Guillet, qui, sans quitter Paris, publiait, en 1674, une Athènes féerique où temples, mosquées, églises se groupent en nombre infini au milieu d'ombrages luxuriants[6].

Le plan d'Athènes, dressé, vers 1670, par les capucins missionnaires, plan non moins imparfait comme exécution, mais un peu plus véridique au moins que celui de Guillet, n'indique, entre les quatre collines, que des maisons de fantaisie, qu'aucun nom ne désigne[7].

Le plan[8], déjà plus habilement dressé par Spon, en 1676, indique seulement au même endroit l'emplacement d'un cimetière turc. On peut se fier à cet honnête voyageur, qui disait de lui-même avec justice : « Je n'ai pas l'esprit si raffiné, et je dis les choses naïvement et sans art[9]. » Il se peut que les Turcs, en établissant là un de leurs cimetières, aient fait disparaître quelques églises dont le voisinage eût, dans leur pensée, troublé le repos de leurs morts.

[1] Forchammer, *Topog. von Athen.* Kiel, 1841. — *Dict. of Greek and Rom. geography* de Smith; Kiepert, *Atlas von Hellas.*

[2] Curtius (E.), *Attische Studien*, t. II.

[3] Bursian (Conrad), *Geographie von Griechenland*, t. I.

[4] Cf. ci-dessous, p. 486.

[5] Cf. le plan d'Athènes de M. Émile Burnouf.

[6] Laborde, *Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*, t. I, p. 228.

[7] *Id. ibid.* t. I, p. 78.

[8] *Id. ibid.* t. II, p. 23.

[9] Spon, *Voy. en Grèce, etc.* t. II, p. 164.

Le plan de l'Acropole et le plan général de la ville, dressés à l'époque de l'invasion vénitienne par l'ingénieur Vernéda (1687), indiquaient le même emplacement comme absolument vide [1].

La même observation s'applique au plan d'Athènes dressé par Stuart et Revett à la fin du XVIIIe siècle [2].

Les mêmes voyageurs, dans la *Vue générale d'Athènes,* laissent ce côté de la ville caché derrière l'Acropole, le regardant sans doute comme insignifiant.

Enfin le plan de Leake n'indique aucun édifice, aucune ruine dans cet emplacement, où il place l'ancienne Agora, en rejetant la nouvelle Agora au nord de l'Acropole [3].

Il nous a semblé utile de faire observer que ce vallon, qui correspond à un quartier populeux de l'ancienne Athènes, se trouve ainsi abandonné depuis plusieurs siècles. Les travaux entrepris vers 1840 pour tracer un boulevard autour de l'Acropole et ménager aux voitures l'ascension de la citadelle, n'ont fait découvrir aucun débris important : il est probable qu'aucun monument considérable ne s'éleva jamais de ce côté de l'Acropole.

La ville au sud-ouest de l'Acropole.

Pausanias, en allant du théâtre de Dionysos à la citadelle, nomme, après le tombeau de Kalos, un temple d'Asclépios, qui renfermait la fontaine auprès de laquelle Arès tua Halirrhotius [4].

Ce temple devait se trouver au N.-E. de l'Odéon d'Hérodes Atticus, dont Pausanias ne parle pas, parce que ce temple fut bâti après le passage du voyageur à Athènes. Cette omission est réparée dans les *Achaïca* [5].

Sur cet emplacement, le plan de Stuart indique « une mosquée en ruines. » Le texte ajoute : « Ce fut autrefois, à ce que je pense, une église chrétienne bâtie sur les fondations d'un temple antique [6]. »

Stuart n'indique pas le nom de cette église. M. Pittakis, sur la foi des gens du voisinage, croit qu'elle était dédiée aux saints Anar-

[1] Laborde, *Athènes, etc.* t. II, p. 180 à 183.

[2] Stuart et Revett, *Antiquities of Athens.*

[3] Leake, *Topography of Athens.*

[4] Pausanias, *Attica,* XXI, 6. (Éd. Teubner, p. 44.)

[5] Pausanias, *Achaïca,* XX.

[6] Stuart, *Ant. of Ath.* t. II, p. 10. (Édit. française.)

gyres[1]. M. A. Mommsen révoque en doute le vocable et l'existence même de l'église; mais il a négligé de consulter le plan de Stuart[2]. Pour moi, je ne doute que du vocable et de M. Pittakis, toujours un peu téméraire dans ses souvenirs.

La ville au sud de l'Acropole.

Au-dessus du théâtre de Dionysos, et au-dessous des deux colonnes chorégiques à chapiteau triangulaire, une grotte creusée dans le rocher est consacrée au culte sous ce vocable *Παναγία Σπηλιώτισσα*, ou la *toute sainte Vierge de la caverne*.

La chapelle chrétienne remplace un sanctuaire païen. Le chorége Thrasyllos avait dédié cette grotte, en 320[3], à Apollon et à Artémis, dont on voyait les statues, réunies sur un trépied, dans la grotte[4], et probablement à Dionysos, dont la statue colossale s'élevait au-dessus de la porte. Lord Elgin a fait enlever cette statue, aujourd'hui déposée au *British Museum*[5].

La ville au sud-est de l'Acropole.

Une petite église s'élevait au XVIIe siècle entre les colonnes qui subsistaient du temple de Zeus Olympios. Elle était dédiée à saint Jean, dit *aux Colonnes*[6].

Stuart, un siècle après, ne vit plus cette église, ou du moins il n'en parle pas. Elle fut probablement démolie en 1760, lorsque le gouverneur turc d'Athènes fit enlever plusieurs colonnes du temple pour la construction d'une mosquée nouvelle au Bazar.

Une des colonnes portait aussi une cellule grossièrement construite sur un débris d'architrave; un ermite vivait là. Il n'y a plus aucune trace de l'église, mais l'ermitage subsiste encore à moitié. Chateaubriand l'a décrit en termes emphatiques[7].

M. A. Mommsen[8] réfute bien plusieurs autres noms attribués faussement à l'église des Colonnes. En effet, Spon lui-même, après l'avoir désignée sous son véritable nom, l'appelle ailleurs *Saint-*

[1] Pittakis, *Ancienne Athènes*, p. 224.
[2] A. Mommsen, *Ath. christ.* p. 42.
[3] *Corpus inscript.* t. I, p. 224. (*Inscriptiones Atticæ.*)
[4] Pausanias, *Attica*, XXI, 3. (Éd. Teubner, p. 44.)
[5] Buchon, *Grèce continentale et Morée*, p. 66.
[6] Spon, *Voy. en Grèce*, t. II, p. 169.
[7] Chateaubriand, *Itinér. de Paris à Jérusalem*, t. I, 1re partie.
[8] A. Mommsen, *Ath. christ.* p. 55.

Georges et ailleurs *Saint-Nicolas*. Dans le Voyage du seigneur de la Borderie [1], chronique en vers du XVIe siècle, elle est appelée *Saint-André*.

La ville à l'est de l'Acropole.

La voie antique *des Trépieds* contournait l'Acropole au N.-E. et à l'E. et aboutissait aux environs du théâtre de Dionysos. Ce tracé est assez clairement indiqué par Pausanias [2].

Pausanias dit « que le quartier tire son nom de la rue; on y voit un grand nombre de temples, remplis de trépieds d'airain. »

Encore aujourd'hui les églises sont beaucoup plus nombreuses de ce côté de l'Acropole que dans tous les autres quartiers; j'en ai compté plus de vingt sur une longueur d'environ 500 mètres. N'est-il pas assez probable que plusieurs de ces églises remplacent les monuments chorégiques dont parle Pausanias, et qui couvraient la voie des Trépieds. L'un de ces monuments subsiste encore vers l'endroit où la rue aboutissait : c'est celui du chorége Lysicratès (vulgairement *Lanterne de Démosthène*).

On ignore les vocables des temples que Pausanias a vus sur la voie des Trépieds. Il est donc sans intérêt pour nous d'énumérer les églises qui peuvent leur avoir succédé [3]. Autour du monument de Lysicratès, des inégalités de terrain, frappantes au premier coup d'œil, couvrent peut-être d'autres débris intéressants.

Près du monument de Lysicratès, une toute petite chapelle a hérité du vocable que portait une plus grande église, démolie il y a vingt ans pour servir à la construction de la métropole moderne. La chapelle est dédiée à Panagia Kandéli ou Kyra Kandéli (Παναγία Κανδήλι, Κυρὰ Κανδήλι), la Toute-sainte-Vierge-Flambeau ou Notre-Dame-Flambeau. M. A. Mommsen traduit à tort : *Domina lucernarum*, puisque les deux noms sont au nominatif, réunis par apposition [4].

D'après une inscription trouvée près de l'église, Pittakis pensait que Kyra Kandéli s'élevait sur l'emplacement d'un temple d'Hestia [5]. Je n'aurais pas fait mention de cette hypothèse, à mon

[1] Laborde, *Athènes, etc.* t. I, p. 263.

[2] Pausanias, *Attica*, XX, 1. (Éd. Teubner, p. 40.)

[3] Cf. A. Mommsen, *Ath. christ.* (n°s 23, 24, 25, 26, 52, 74, 75, 76, 90, 92).

[4] A. Mommsen, *Ath. christ.* p. 61.

[5] Pittakis, *Anc. Ath.* p. 171.

avis bien conjecturale, si elle n'était acceptée, après nouvel examen, par M. E. Burnouf, dans le Bulletin de l'École française d'Athènes[1].

La ville au nord-est de l'Acropole.

L'ancienne métropole d'Athènes est située un peu au nord du gymnase de Diogène, à quelques pas de la métropole nouvelle. Cette petite église[2], appelée à différentes époques Μητρόπολις, Καθολικόν et Παναγία Γοργωπικό[3], est bizarrement encastrée de fragments de sculpture antique et byzantine, disposés sans ordre: l'appareil est fait des plus belles pierres. Il n'est guère douteux que le moyen âge n'ait édifié cette chapelle (devenue métropolitaine après la transformation du Parthénon en mosquée) avec les ruines de quelque temple ancien, probablement voisin.

Mais quel fut ce temple? Celui de Héphaistos, dit Guillet à tout hasard[4]. Le temple de Sérapis[5], pense Bursian avec plus de raison; car plusieurs des bas-reliefs encastrés dans les murs semblent retracer des scènes empruntées au culte de ce dieu.

Cependant Pausanias[6] nomme le Sérapéion et le temple d'Ilithye en allant de l'Aglaurion, dont l'emplacement est connu (à mi-côte, au N. de l'Acropole), vers le temple de Zeus Olympios.

N'est-ce pas une raison pour ne pas aller chercher assez loin de l'Acropole ce temple de Sérapis qu'on rencontrait en longeant le pied du rocher.

La grande église de Saint-Jean-le-Précurseur ou Saint-Jean-Baptiste, Ἅγ. Ἰωάννης ὁ πρόδρομος, au pied de l'Acropole et tout à l'entrée de la voie des Trépieds (laquelle s'ouvrait au Prytanéion, c'est-à-dire au pied de l'Aglaurion), a très-probablement remplacé un temple; elle est remplie d'inscriptions et de débris

[1] *Bulletin de l'École française d'Athènes*, nos III-IV, p. 65 (septembre et octobre 1868).

[2] Elle a (dans œuvre) 11 mètres de longueur sur 6m,25 de largeur, et 7 mèt. de hauteur.

[3] Γοργωπικό, de γοργωπός, *aux regards pétrifiants*, allusion probable à une Panagia gigantesque et aux yeux fixes qu'on voit dans cette église. M. Denys Sourmélis, dans son *Histoire d'Athènes* (3e édit. 1846), p. 36, dit que cette église a été fondée par Othon de la Roche au XIIIe siècle.

[4] Laborde, *Athènes, etc.* t. I, p. 220.

[5] Bursian, *Geographie*, t. I, p. 296.

[6] Pausanias, *Attica*, XVIII, 4.

antiques [1]. J'incline à penser, d'après le texte de Pausanias, que ce temple est le Sérapéion [2].

Stuart vit, près de Saint-Jean-le-Précurseur [3], une vieille église, aujourd'hui détruite, et dédiée à Panagia Blastiké (Παν. Βλασ7ική), c'est-à-dire, comme traduit Stuart, Notre-Dame-de-la-Germination. Le peuple disait aussi : *Blastarou, Blastorea;* ces mots, corrompus, ont le même sens [4]. Leake remarque que cette église était construite sur des soubassements antiques. Avait-elle succédé au temple voisin du Sérapéion, celui d'Ilithyie, déesse des accouchements [5].

La ville au nord de l'Acropole.

L'Aglaurion était une grotte creusée dans la partie septentrionale de l'Acropole [6]. L'Anakéion, ou temple des Dioscures, était situé au-dessous de l'Aglaurion et au-dessus de la plaine [7], peut-être à la place où s'élève aujourd'hui une église des Saints-Anargyres, à demi ruinée. Mais ce rapprochement demeure hypothétique; il nous semble seulement qu'aucun emplacement ne convient mieux à l'Anakéion.

Le Gymnase d'Adrien, dont on voit encore des restes importants, était situé au N. de l'Acropole; Spon et Stuart l'ont pris pour le temple de Zeus Olympios et pour le Pœcile [8]. Une église détruite d'Ἅγιος Ἀσώματος (Saint-Asomatos ou Incorporel, nom qui désigne en général les anges et en particulier saint Michel) s'élevait sur ces ruines avant 1840 [9].

L'église Μεγάλη Παναγία (la *Très-grande Vierge*) est située en plein bazar, au pied de la tour dite *de lord Elgin*. Les restes, encore considérables, de l'immense *Stoa* [10] d'Adrien et des temples qu'il avait bâtis à Zeus, à Héra et à tous les dieux [11], entourent de

[1] A. Mommsen, *Ath. christ.* p. 17.
[2] *Éphémérides,* p. 1023 et 1066.
[3] Stuart, *Ant. of Athens,* t. III, p. 19.
[4] Leake, *Topog. of Athens.*
[5] Pausanias, XVIII, 5. (Éd. Teubner, p. 37.)
[6] *Id.* XVIII, 1 et 2.
[7] *Id.* XVIII, 1 et 2.
[8] Spon, *Voy. en Grèce, etc.* — Stuart, *Ant. of Athens.*
[9] A. Mommsen, p. 106, n° 127.
[10] Bursian, *Geogr. von Griechenland,* t. I, p. 291.
[11] Pausanias, XVIII, 9 (*Attica*). (Éd. Teubner, p. 38.)

tous côtés la petite église; elle ne s'élève plus au-dessus du sol que de la moitié de sa coupole, tant l'exhaussement du terrain a été rapide dans cette partie de la ville, toujours la plus peuplée aux différentes époques de l'histoire d'Athènes. On remarque dans cette église une moitié d'arc romain, une architrave, un pilastre. On y voyait jadis trois colonnes, les uns disent doriques [1], les autres corinthiennes [2]; elles ont aujourd'hui disparu.

Il me paraît impossible d'indiquer aujourd'hui, même par hypothèse, à quel temple a pu succéder l'église de la Grande-Vierge. J'ignore d'après quels indices les auteurs du Manuel d'iconographie chrétienne, qui d'ailleurs connaissaient si bien la Grèce byzantine, ont pu établir le rapprochement de la *Grande Vierge* avec *Junon Grande Déesse* [3]. Pittakis pense également que Mégalé Panagia succède à Héra, et qu'une petite église d'Hagios Asomatos indique l'emplacement du temple de Zeus.

La ville au nord-ouest de l'Acropole.

La partie d'Athènes située au N.-O. de l'Acropole est celle qui renfermait le plus grand nombre de monuments. Nous allons en relever les emplacements d'après le *Plan d'Athènes* de Bursian, dans l'ordre où on devait les rencontrer en s'éloignant de l'Acropole pour se diriger vers la porte Dipyle et le Céramique (c'est-à-dire en allant du S.-E. au N.-O.)

L'emplacement du Métroon ou temple de la Mère des Dieux, (au pied de l'Acropole, au N. de la grotte de Pan) est occupé par l'église (en ruines) de la Présentation (Ὑπαπαντή). Les Grecs honorent sous ce nom la présentation de Jésus au Temple, c'est-à-dire la fête qui s'appelle en Occident *la Purification de la Vierge* ou *Chandeleur*.

L'identité des deux emplacements, dès longtemps soupçonnée d'après les textes antiques, a été confirmée par la découverte de plusieurs inscriptions; elle est universellement admise aujourd'hui [4].

[1] Stuart, *Ant. d'Ath.* t. I, IV.

[2] Laborde, *Athènes*, t. I, p. 167 (d'après les dessins de Carrey).

[3] Didron et Durand, *Manuel d'iconographie chrétienne*, p. 379. — Pittakis, *Anc. Ath.* p. 100.

[4] Inscriptions inédites découvertes et publiées par la Société archéologique; Athènes, 1851 (en grec).

Les douze grands dieux avaient dans l'Agora un autel fameux qui occupait le centre de la place et servait de point de départ aux différentes routes conduisant d'Athènes en Attique.

A l'emplacement où Curtius[1] et Bursian ont placé l'autel des douze dieux (au centre de leur Agora) s'élève une importante église byzantine dédiée aux douze Apôtres (*Οἱ δώδεκα Ἀπόστολοι Σολάκοι*. Solakoi est le nom du quartier)[2].

L'église, très-ancienne, a été rebâtie dans un style assez gracieux; mais ses murs rajeunis offrent de nombreux débris byzantins ou même antiques. D'autres fragments, trouvés sans doute pendant les travaux de restauration, sont déposés dans une cour attenante à l'édifice.

Une église, dédiée à saint Denys, s'élevait encore au siècle dernier au pied de l'Aréopage.

Le Père Babin dit : « L'archevêque a son logis sur les anciens fondements de la maison de saint Denys Aréopagite, joignant les ruines d'une petite église fort ancienne, dont les masures et murailles paraissent encore tout embellies de diverses peintures[3]. »

On lit dans Spon : « Entre l'Aréopage et le temple de Thésée, il y a une église ruinée de saint Denys l'Aréopagite. On croit que la maison voisine est sur les fondements de celle où demeurait cet illustre sénateur, qui fut le premier chrétien et le premier évêque d'Athènes. L'archevêque y a son logement.. [4]. »

L'emplacement de cette petite église, qui n'existe plus aujourd'hui, est fixé par le plan de Stuart et coïncide avec celui où Bursian fixe le temple d'Arès[5].

A l'endroit où le même plan désigne le Portique royal (*Βασίλειος σΊόα*) s'élève aujourd'hui la petite église de Saint-Élie; d'autres disent du Prophète-Élie (*Ἁγ. Ἡλίας, προφήτης Ἡλίας*). Elle est en ruines comme la moitié des églises d'Athènes; mais on y distingue quelques débris antiques parmi de nombreux débris byzantins[6].

[1] Bursian, *Geographie*, t. I, p. 282, et *Plan d'Athènes*.

[2] L'église est indiquée par Spon (Laborde, *Athènes, etc.* t. II, p. 26. Cf. le *Plan de Spon*, p. 23).

[3] Laborde, *Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*, t. I, p. 192.

[4] Spon, *Voy. en Grèce, etc.*

[5] Bursian, *Geogr. von Griechenland*, t. I, p. 284, et *Plan d'Athènes*, à la fin du volume.

[6] *Id.* t. I, p. 281.

Le *Léokorion* était un temple édifié en l'honneur des filles d'un certain Léos, que leur père avait sacrifiées pour faire cesser une famine qui désolait l'Attique.

Sur l'emplacement où Bursian a fixé ce monument [1] s'élève aujourd'hui l'église de Panagia Blastiké. (On prononce *Vlastiki;* on dit aussi *Vlassarou*, *Vlastarou, Vlastorea.*) Ces trois épithètes paraissent n'avoir qu'une seule signification; l'église est dédiée *à la toute sainte Vierge qui fait germer* (Βλαστική).

D'après une inscription trouvée dans l'église Saint-Philippe, Pittakis pensait que cette église occupait l'emplacement du Léokorion; mais cette inscription, que personne n'a vue, est probablement apocryphe [2].

Le temple Hexastyle, d'ordre dorique, admirablement conservé, qu'on voit au N. de l'Aréopage, à l'extrémité O. de la ville, servait, au moyen âge, au culte chrétien sous le vocable de Saint-Georges. Les Turcs le fermèrent, sans changer sa destination; il s'ouvrait encore aux fidèles à la fête de saint Georges [3]. Il devint plus tard un magasin [4]; il sert aujourd'hui de musée [5]. Ce temple est celui de Thésée; tous les érudits sont d'accord pour réfuter M. Ross, qui, au mépris d'une tradition ancienne et continue [6], a essayé d'identifier l'église Saint-Georges avec le temple d'Arès [7].

3° L'ENCEINTE ET LES PORTES.

La route moderne du Pirée se bifurque à l'entrée d'Athènes; sous le nom de *rue du Pirée,* elle se prolonge directement jusqu'à la place de la Concorde (*τῆς ὁμονοίας*) au nord de la ville. Sous celui de *rue d'Hermès,* elle tourne à droite, et coupe la ville en droite ligne, de l'ouest à l'est, jusqu'au palais du Roi.

A l'intersection des deux voies s'élève la petite église Ἁγ. Τριάδα, la *Sainte-Trinité.* L'ancienne porte Dipyle est universellement fixée

[1] Bursian, *Geogr. von Griechenland,* t. I, p. 287. — V. le *Plan d'Athènes.*

[2] A. Mommsen, *Ath. christ.* p. 105. — Bursian, t. I, p, 287, note 2. — Pittakis, *Anc. Ath.* p. 77.

[3] Laborde, *Athènes, etc.* t. I, p. 192. — D'après Pittakis, la transformation avait eu lieu en 667 (*Anc. Ath.* p. 81).

[4] Chateaubriand, *Itinéraire,* 1re partie.

[5] Depuis plus de trente ans. Buchon, *Grèce continentale et Morée,* p. 76.

[6] Dans le plan des capucins (Laborde, t. I, p. 80) dressé vers 1670, l'église Saint-Georges est déjà identifiée avec le temple de Thésée.

[7] L. Ross, *τὸ Θησεῖον, Athènes,* 1839.

à 150 mètres environ de cette église, et tout près des tombeaux découverts en 1863, au midi d'Hagia Triada.

Saint-Anastase Chalcouri, ou Courcouri, Ἅγ. Ἀναστάσιος Χαλκοῦρι, petite[1] église fort ancienne, située sur un gros rocher isolé, au sommet d'un monticule qui porte le même nom que l'église, s'élève au nord-ouest d'Athènes entre l'observatoire (colline des Nymphes) et l'église de la Sainte-Trinité; emplacement qui correspond à celui de la statue du héros Chalcodon et de l'antique *Heptachalcon*, cette muraille occidentale d'Athènes, qui fut démolie par Sylla, entre la porte Sacrée et la porte Piraïque.

Les églises détruites d'Hag. Paraskévé (Παρασκεύη) et d'Hag. Nicolaos (Νικόλαος) marquaient, d'après Rhangabé, l'emplacement du Pompéion (édifice destiné, d'après Pausanias, à la préparation des processions religieuses[2]), et du Poséidéion (statue équestre de Poséidon[3]).

Le Pompéion étant le premier monument que nomme Pausanias en entrant dans la ville par la *porte Piraïque*, cette porte devait se trouver entre la colline de Saint-Anastase et la colline des Nymphes[4].

L'église de Hagia Marina (Ἅγ. Μαρῖνα) située sur la colline des Nymphes, ou plutôt creusée dans cette colline, au pied de l'observatoire astronomique, se compose d'une grotte souterraine, que surmonte une petite coupole à fleur de terre. On a trouvé[5] sur cette colline une inscription portant ces mots : HIEPON NYMΦ... Hagia Marina succède sans doute à l'hiéron souterrain des Nymphes.

Entre le Pnyx et le Muséion s'ouvre un passage extrêmement resserré, où se trouvait la *porte Mélitique*. On allait par là du quartier de Mélite au Pirée par une route tracée dans le roc, et encore distincte. L'église Saint-Dimitrios Boumbardaris[6] s'élève au point le plus haut du défilé.

Entre les dernières pentes du Muséion, et le confluent de l'Éri-

[1] Pittakis, *Anc. Ath.* p. 92.

[2] Pausanias, *Attiq.* II, 4. (Éd. Teubner, p. 4.)

[3] Rhangabé, *λόγος ἐκφωνηθεὶς ἐν Ἀθήναις*, 1861. *Sur la topographie de la ville*, p. 6.

[4] Bursian, *Geog. von Griechenland*, t. I, p. 278.

[5] Le *Corpus* dit *sur le Lycabette*, t. I, p. 453. On appelait alors ainsi, par erreur, la colline des Nymphes. Smith, *Dict. of Greek and Roman geography*, t. I, p. 283.

[6] Surnom tout moderne qui rappelle les *bombardes* placées au-dessus de cette église pendant le siége de l'Acropole en 1687.

danus et de l'Ilissus, ce petit fleuve servait à peu près de limite à la ville; les murs passaient un peu en deçà, ou un peu au delà : nous n'avons pas à trancher cette question douteuse. Les temples que l'on trouvait en remontant l'Ilissus étaient :

A droite, sur la rive gauche, ceux :

D'Artémis Eucléia,

De Déméter et Coré,

De Triptolème,

De Tyché (ou de la Fortune),

D'Artémis Agrotéra.

Nous les nommons dans l'ordre même où on les rencontrait, en remontant le cours du ruisseau.

A gauche, sur la rive droite, était le temple des Muses Ilissiades.

Plusieurs églises semblent s'élever sur l'emplacement de ces temples.

Au delà de l'Ilissus, à cinq cents pas environ de la fontaine Callirhoé, sur un gros rocher nu, s'élève Hagia Marina, petite église à demi ruinée, qui sert d'étable à moutons; j'y ai reconnu quelques débris byzantins, mais point de débris antiques.

Cependant Leake, Forchhammer et Bursian[1] s'accordent à fixer en cet endroit l'emplacement du temple d'Artémis Eucléia (ou Artémis *de Bonne-Renommée*). Immédiatement au-dessus de la fontaine Callirhoé on voit encore les ruines d'une fort petite chapelle appelée *Hag. Photeiné* (Ἁγ. Φωτεινή.) J'y ai vu des débris antiques, entre autres un fragment de chapiteau ionique, encastré dans le mur de droite. La chapelle était encore intacte en 1864, quand une crue subite de l'Ilissus emporta le toit et la moitié des murs; quoique à l'ordinaire le fleuve coule, quand il coule, à vingt pieds environ au-dessous du seuil de la porte.

Cette chapelle occupe l'emplacement du temple de Déméter et Coré, placé par Pausanias *au-dessus de la fontaine*, ὑπὲρ τὴν κρήνην, *ainsi que le temple où se trouve la statue de Triptolème*[2]. Ce dernier existait encore au siècle dernier. Le plan des capucins[3], le plan de Spon[4] l'indiquent à quelques pas de la fontaine (en remontant l'Ilissus). Il était ionique, amphiprostyle, parfaitement intact.

[1] Bursian, *Geographie von Griechenland*, I, t. p. 319.

[2] Pausanias, *Attique*, XIV, 1. (Éd. Teubner, p. 29.)

[3] Laborde, *Athènes, etc.* t. I, p. 80.

[4] *Id. ibid.* t. II, p. 18.

On en avait fait une église sous le nom de la *Très-Sainte-Vierge au Rocher* (Παναγία εἰς τὴν Πέτραν.) L'église était abandonnée dès 1672, d'après le témoignage du P. Babin[1]. En 1674, le marquis de Nointel y fit célébrer une messe latine. Cette circonstance acheva-t-elle d'en éloigner les Grecs. Toujours est-il qu'un siècle après (1771) ils laissèrent absolument raser ce précieux monument[2].

La *Panagia au Rocher* était, croyons-nous, cet Éleusinion tant cherché, placé par Leake dans une grotte de l'Acropole, et par d'autres auprès de l'ancienne métropole (Panagia Gorgopiko). Le texte de Pausanias ne nous paraît, sur ce point, ni obscur ni douteux. Il dit (*traduction littérale*) : « *Des temples* sont au-dessus de la fontaine, l'un, de Déméter et Coré; dans l'autre est placée la statue de Triptolème (suit une digression de vingt et une lignes sur Triptolème. L'auteur reprend) : me préparant à aller au delà de ce discours, et à dire quelles chose a, *dans l'exégèse,* le temple d'Athènes appelé l'*Éleusinion*[3], la vue d'un songe m'a détourné; je retourne aux choses qu'il est pieux d'écrire pour tous. Devant ce temple, où est la statue de Triptolème, est un bœuf d'airain, etc.[4]. »

En remontant l'Ilissus, on gravit à pic la haute colline méridionale du Stade. Le temple de Tyché devait s'élever au sommet, où l'on trouve quelques traces de construction antique, mais point de débris byzantins.

Au delà du Stade et d'un ravin profond, sur une éminence, on voit la voûte à demi ruinée d'une église de Saint-Pierre-en-Croix (Πέτρος Σταυρομένος.) On y trouve épars quelques débris antiques, et les restes d'une mosaïque. L'emplacement est reconnu pour celui du temple d'Artémis Agrotéra[5] par tous les érudits. Stuart relevait en cet endroit les ruines de cinq églises, qui ont aujourd'hui complétement disparu[6]. A quelque cent pas au nord de Pétros Stauroménos est le confluent de l'Ilissus avec l'Éridanus.

[1] Laborde, *Athènes, etc.* t. I, p. 205, *en note.*

[2] Stuart et Revett purent encore voir et dessiner le temple de Triptolème, t. I, l. IX, f. 7.

[3] Le texte est tourmenté (éd. Teubner, *præf.* VI, l. 6). J'entends par *exégèse* (ἐξήγησιν) la *description exacte* du temple, et de ce qu'il contenait; le desservant qui montrait un temple aux étrangers s'appelait l'*exégète.*

[4] Pausanias, XIV, 1 et 3. (Éd. Teubner, p. 29 et 30.)

[5] Bursian, *Geog. von Griechenland,* t. I, p. 320.

[6] Stuart, *Ant. of Ath.* t. III, p. 22, *note* 3.

Entre ce confluent et la porte Dipyle on fait décrire, assez arbitrairement, aux anciens murs de la ville un segment de cercle qui passe par les points suivants de la ville moderne [1] : derrière le jardin royal et le palais du Roi; devant l'Université; un peu au midi de la place de la Concorde; derrière le théâtre moderne. Tous les débris antiques sans exception [2] se rencontrent au midi de la rue d'Hermès qui coupe la ville moderne de l'est à l'ouest. Ainsi une partie considérable, plus d'un tiers de la ville antique, était dénuée de monuments. Pausanias ne nomme pas un temple dont on puisse fixer l'emplacement, autrement que par hypothèse, au nord de la rue d'Hermès.

On remarquera que cinq églises (dont trois, il est vrai, sont démolies depuis trente ans environ) indiquaient l'emplacement de cinq des portes de l'ancienne Athènes.

Hagia Triada correspond à la porte Dipyle.

Hagia Paraskévé (démolie), à la porte Piraïque.

Hagios Démétrios (transformé en maison particulière), à la porte Mélitique.

Hagios Sion, à une porte dont le nom est incertain [3].

Hagioi Apostoloi, à la porte d'Acharnes [4].

Ces deux dernières églises n'existent plus.

II. — L'ATTIQUE HORS D'ATHÈNES.

1° RÉGION DU NORD-OUEST.

Le Céphise coule au nord-ouest d'Athènes, à une lieue environ de la ville. Les habitants détournent l'eau du petit fleuve en tous sens pour arroser les oliviers [5]. Mais il y a un bras principal qu'on franchit sur un pont de pierre.

En descendant le cours du Céphise depuis Colone, pendant une heure de marche, on rencontre environ quinze églises disséminées sur les bords, ou à de faibles distances, dans le bois des Oliviers. Voici les noms que j'ai relevés sur les bords : Hagios Sophro-

[1] La colonne antique de Saint-Jean-Colonne (près du théâtre moderne) est rapportée.

[2] Bursian, *Geog.* Plan v. Athen.

[3] A. Mommsen, *Ath. christ.* p. 153, n° 180.

[4] *Id. ibid.* p. 141, n° 171.

[5] Sophocle fait allusion à cet usage (*Œdipe à Colone,* 685-691). (Éd. Teubner.)

nios, Hagios Ioannès, Hagios Démétrios, Panagia, Hagios Nicolaos, une autre Panagia, Hagios Nicolaos, Hagia Triada, Hagios Démétrios, Hagia Anna. A quelque distance du Céphise : Hagios Mélétios, Hagios Géorgios, Hagios Constantinos, Hagios Ioannès (toutes en deçà du Céphise en venant d'Athènes).

Pausanias, en allant visiter l'Académie, note brièvement que « hors de la ville, dans les bourgs et sur les chemins, l'on voit des temples de dieux, et des tombeaux de héros et de particuliers[1]. » Plusieurs des églises construites en si grand nombre au milieu d'un bois désert, ou peu habité, ont dû remplacer quelques-uns de ces monuments. Un peu avant de sortir du bois des Oliviers la route passe au hameau de Saint-Sabbas, composé de trois maisons, et devant l'église d'Hagios Démétrios; cette église renferme beaucoup de pierres antiques, et d'intéressants débris, tels qu'inscriptions, stèles funèbres, fragments d'architrave, etc. Tous les voyageurs, entre autres Leake[2], Hanriot[3] et F. Lenormand[4], ont reconnu que cette église devait avoir succédé au temple de Déméter, nommé par Pausanias[5].

A la sortie du bois des Oliviers, la route laisse à droite la petite église d'Hagios Soter (Saint-Sauveur). M. F. Lenormand place au même endroit l'autel de Zeus Meilichios[6].

Avant d'arriver au défilé mystique, la route laisse à droite Hagios Hélias, petite chapelle au sommet d'une colline; peut-être sur l'emplacement du tombeau de Pythionice, comme le conjecture M. Hanriot[7].

Le monastère de Daphné s'élevait dans le défilé du Pœcile, à peu près à égale distance d'Athènes et d'Éleusis. Il est aujourd'hui en ruines; mais l'église[8] est intacte, et le style de ce monument, les mosaïques et les tombeaux qu'il renferme, son admirable position entre la baie d'Éleusis et la plaine d'Athènes, lui donnent encore aujourd'hui un intérêt considérable. L'église, où

[1] Pausanias, *Attica*, XXIX, 2. (Éd. Teubner, p. 65.)

[2] Leake, *Topog. of Athens.*

[3] Hanriot, *Dèmes*, p. 49.

[4] F. Lenormand, *Monographie de la Voie sacrée.*

[5] Pausanias, *Attica*, XXXVII, 2. (Éd. Teubner, p. 83.)

[6] F. Lenormand, *Monographie de la Voie sacrée.*

[7] Hanriot, *Dèmes*, p. 50.

[8] Dédiée sous le vocable Koimésis Panagia, ou le Sommeil de la Vierge (fête qui répond à l'Assomption).

l'on voyait encore au commencement de ce siècle trois colonnes ioniques, enlevées depuis par lord Elgin, a succédé à ce temple d'Apollon que Pausanias rencontra immédiatement après le tombeau de Pythionice, « un temple où sont les images de Déméter, et de sa fille, d'Athéné et d'Apollon. Il était dans l'origine consacré au seul Apollon[1]. »

A l'entrée d'Éleusis est une église d'Hagios Géorgios, autour de laquelle Spon vit « trois ou quatre colonnes de marbre sans chapiteaux, qui sont debout, deux grosses bases rondes qui ont quelque inscription imparfaite[2]. »

Signalons encore à Éleusis, sur l'emplacement du vaste temple de Déméter, une église d'Hagios Démétrios, et l'église d'Hagios Zacharias, qu'on laisse à droite en arrivant d'Athènes. Un temple de Triptolème s'élevait à la même place, et l'église est entourée d'innombrables fragments antiques déposés à l'extérieur, devant la porte et le long des murs[3].

M. Hanriot place à Kokkini, au nord d'Éleusis, l'emplacement de Kikynna. La chapelle Hagios Basilios lui paraît marquer l'emplacement du Κυννεῖον (temple d'Apollon Kynnien, ou *chasseur;* de *κύων*, *chien.*) Un texte positif (qu'on trouvera ci-dessous[4]) de Photius contredit absolument cette opinion.

2° RÉGION DU NORD.

A une demi-heure au nord d'Athènes, l'emplacement du dème de Colone est indiqué par deux églises : l'une de Saint-Constantin (au sud-est de la colline où s'élèvent les tombeaux d'Ottfried Müller et de M. Lenormand) ; cette église surmontée d'un joli dôme, à demi cachée dans les arbres, est une des plus pittoresques qui soient aux environs d'Athènes. L'autre église Hagios Nicolaos, ou Saint-Nicolas, s'élève à quelques minutes à l'ouest de la colline.

Au nord de Colone, Acharnes, le dème le plus important de l'Attique, n'avait pas moins de sept temples; encore aujourd'hui le village de Ménidi, qui paraît avoir succédé au dème d'Acharnes, renferme un plus grand nombre d'églises que le chiffre de sa population ne devrait le faire supposer, malgré l'extrême multipli-

[1] Pausanias, *Attica,* xxxvii, 6. (Éd. Teubner, p. 84.)
[2] Spon, *Voy. de Grèce, etc.*
[3] Bursian, *Geog. von Griechenland,* t. I, p. 329.
[4] Cf. ci-dessous, p. 497. — Hanriot, *Dèmes,* p. 92.

cité des édifices religieux dans toute l'Attique. « Comme partout, dit M. Buchon (disons plus exactement comme en beaucoup d'endroits), elles sont bâties de fragments antiques; aussi se parent-elles assez souvent du nom de *Belle Église* [1]. »

L'assertion de M. Buchon n'est pas tout à fait exacte; c'est une église en particulier qui porte ce surnom bizarre de *belle église.* Elle est située au nord de Ménidi, à une distance d'Athènes qui correspond exactement à celle que Thucydide [2] détermine entre la capitale et le dème, *soixante stades* ou 10,800 mètres. Ainsi la *belle église* (*omorphi ecclisia*) est, plus sûrement que Ménidi, sur l'emplacement d'Acharnes. Elle n'a pas les quatorze siècles d'existence que lui attribuent les habitants; mais elle a pu remplacer une église, bâtie elle-même comme il est probable sur les ruines d'un temple, peut-être celui d'Apollon Agyieus (Ἀγυιεύς) ou *protecteur des chemins;* car les quatre routes qui conduisaient par le sud, à Athènes, par l'ouest à Thria, Éleusis et Mégare, par le nord-ouest à Phylé et Thèbes, par le nord-est à Décélie et l'Eubée, devaient se rencontrer à peu près sur l'emplacement de l'église actuelle.

Les restes antiques sont nombreux dans les églises d'Acharnes; mais la position exacte du dème étant inconnue, il serait superflu de chercher à quels temples ces églises ont pu succéder.

Leake et ses successeurs [3] placent le dème de Sphendale tout au nord de l'Attique, à l'emplacement de l'église Hagios Mercourios (Saint-Mercure), sanctuaire isolé, mais encore desservi.

Psaphis, au nord de Sphendale, est reconnu dans l'actuel Calamo. Dans la dépendance de Psaphis était l'Amphiaréum (Ἀμφιάρειον), oracle célèbre qui fut consulté par Crésus, par Mardonius et par Paul Émile [4]. M. Hanriot démontre bien [5] que l'Amphiaréum était situé au village actuel, probablement sur l'emplacement d'une chapelle dédiée à Hagia Péghé (Ἁγ. Πηγή), dans laquelle sont encastrés des fragments de sculpture antique.

[1] Buchon, *Grèce septentrionale et Morée.* Une autre église porte le même nom au sud d'Hiracli, à l'ouest de Marousi. Voy. la carte de l'état-major.

[2] Thucydide, II, § 21, 2.

[3] Hanriot, *Dèmes,* 124.

[4] Hérodote, I, 42, 49, 56. — Tite-Live, XLV, 27.

[5] Hanriot, *Dèmes,* p. 135.

3° RÉGION DU NORD-EST.

Au delà de Patissia, village moderne, qui pourrait bien, selon M. Hanriot, s'élever[1] sur l'emplacement de l'antique Phyrné, à une heure d'Athènes, un quart d'heure avant le Céphise, on trouve à gauche de la route une église nouvellement reconstruite et dédiée à la Panagia. Elle ne renferme aujourd'hui rien d'intéressant, mais dans le cimetière attenant j'ai trouvé de nombreux débris byzantins, des marbres antiques malheureusement brisés, plusieurs fragments de tambours de colonnes, cannelés et non cannelés, une base ionique et un large morceau de mosaïque antique. Le dallage de l'ancienne église est plein de débris de marbre blanc, confusément mêlés aux briques rouges. M. Hanriot a négligé de relever cette église, à l'emplacement de laquelle sa carte de l'Attique indique, par hypothèse, le dème *Pirithoïdes*, c'est-à-dire l'endroit probable de la mort d'Œdipe.

A une lieue au nord de cette église on trouve le village moderne d'*Hiracli*, colonie bavaroise fondée par le roi Othon. Mais le nom actuel du lieu est antérieur à l'établissement bavarois[2]. Dès lors on est induit à penser que ce nom d'*Hiracli* indique le souvenir d'un *Héracléion* (prononcer *hiraclion*, et en supprimant la dernière syllabe *on* d'après l'usage perpétuel du grec moderne, *hiracli.*) Cet Héraclion est celui d'Héphæstéia, dème consacré à Vulcain (Héphaistos), mais qui renfermait un temple d'Hercule[3].

Marousi est un village moderne à l'est d'Hiracli. On y a retrouvé une inscription portant ces mots *ὅρος Ἀρτέμιδος τεμένους Ἀμαρυσίας*. Borne de l'enceinte d'Artémis Amarysia[4]. Cette inscription, d'accord avec les textes, ne laisse guère de doute sur l'emplacement du dème d'Athmone où se trouvait le temple d'Artémis Amarysia, et l'on s'accorde à fixer ce dème à Marousi[5].

L'une des sources du Céphise est à Képhalari, près de Képhissia, au nord de Marousi. « A cent pas de là sont les restes d'un petit temple antique... Pour indiquer son appropriation au culte chrétien les Francs ont fait sculpter au-dessus de la porte une

[1] Hanriot, *Dèmes*, p. 54.

[2] *Id. ibid.* p. 65.

[3] Bursian, *Geog. von Griechenland*, t. I, p. 344.

[4] *Corpus insc. Gr.* n° 528.

[5] Hanriot, *Dèmes*, p. 64. — Bursian, *Geog. von Griechenland*, t. I, p. 343.

croix fleuronnée... Un autre petit temple était élevé sur la source même... De l'autre côté de la source est une petite chapelle chrétienne, car les chrétiens n'ont jamais manqué de substituer les églises aux temples, et de profiter du culte antique pour en faire un appui au culte nouveau [1]. » Ceci était écrit en 1840; je n'ai pas retrouvé en 1865 la petite chapelle dont parle Buchon.

Sur l'emplacement du dème de Pentéli, voisin des fameuses carrières de marbre, s'élève aujourd'hui le monastère de la Sainte-Trinité, dit vulgairement *monastère du Pentélique.*

D'après le plan de Marathon joint à la géographie de Bursian, l'église actuelle de Saint-Georges, située près du torrent au pied du mont Kotroni, dans l'endroit nommé *Séfiri,* a remplacé l'ancien Héraclion de Marathon, autour duquel se concentra l'effort des combattants [2].

4° RÉGION DE L'EST.

La petite chapelle Saint-Georges, au sommet du Lycabette, a probablement remplacé l'autel de Zeus Anchesmios, dont parle Pausanias. Cette plate-forme, taillée dans le roc, est le point culminant du rocher, et, à ce qu'il me paraît, le seul où l'on ait pu asseoir un monument.

Au pied du Lycabette, entre cette montagne, l'Ilissus et la ville, en dehors de la porte Diomée, s'étendait la région du Cynosarges et du Lycée.

Le Cynosarges était un gymnase et un sanctuaire dédiés à Hercule. Il occupait l'emplacement du monastère actuel des *Asomates.* Les Asomates ou Incorporels (Ἀσώματοι) sont les anges et en particulier les chérubins; mais ce nom désigne aussi les archanges; or l'ancien, le véritable nom du monastère paraît être Hagios Asomatos [3] au singulier, par lequel il faudrait entendre ici Saint-Michel.

Le Lycée, au sud du Cynosarges, était un gymnase dédié à Apollon; une inscription découverte auprès de l'église actuelle de Saint-Nicodème (église russe) a fait penser que cette église occu-

[1] J. A. Buchon, *Grèce continentale et Morée,* p. 180.

[2] Bursian, *Geog. von Griechenland,* t. I, p. 339.

[3] M. Hanriot le désigne sous ce nom (*Dèmes,* p. 15).

pait probablement l'emplacement du Lycée. Or Saint-Nicodème a remplacé l'ancienne église Sotéra Lycodémou, dont parle Spon, Wheler et les anciens voyageurs. « Cette église, dit Spon [1], n'est pas véritablement plus ancienne que les Grecs chrétiens, mais elle a beaucoup de pierres antiques, et, entre autres, deux chaises ou fauteuils de marbre. »

Au delà du monastère d'Hagios Asomatos, on rencontre *Ambélokipo* (jardin des vignes), bourg qui succède au dème d'Alopéké. Alopéké possédait un temple d'Aphrodite [2]; Leake suppose qu'il s'élevait à l'emplacement de l'église Hagios Démétrios, où j'ai vu un fragment qui m'a paru d'un autel antique. Une autre église d'Hagios Démétrios se trouve à Ambélokipo, reconstruite à neuf, et pleine de débris byzantins; je n'y ai pas vu de restes antiques.

Au siècle dernier l'Hymette était encore semé de monastères. Tous aujourd'hui sont ruinés ou transformés en fermes. Nous rencontrons d'abord, à la pointe nord de l'Hymette, le monastère de Saint-Jean-le-Chasseur (*Ἅγιος Ἰωάννης ὁ Κυνηγός*) presque intact, mais abandonné. Il y avait sur l'Hymette un temple d'Apollon Kynéios, d'après Photius [3]. Ce texte a échappé à la sagacité de M. Hanriot qui transporte le Kynéion dans la plaine d'Éleusis [4], et croit voir dans le vocable de Saint-Jean-le-Chasseur un souvenir de cette Artémis Scythique, antérieure, dans cette région, au culte d'Athéné, et certainement oubliée, quand commença la transformation des temples en églises [5].

Au pied du monastère une vieille église, sous le vocable de Stavros (la croix), garde le défilé qui sépare le Pentélique, au nord, de l'Hymette, au sud. D'après la tradition, ce nom de Stavros serait une allusion à la figure sacrée que trace la route de la Mésogée qui va de l'ouest à l'est, en coupant la chaîne des montagnes, lesquelles se dirigent du nord au sud.

Trois autres monastères de l'Hymette sont entièrement ruinés : Saint-Jean-le-Théologien, Saint-Jean-l'Évangéliste et Saint-Jean-Karyas (ou du village de Karya, ce dernier monastère nommé par Spon). Spon nomme encore les monastères de Saint-Georges-Cou-

[1] Spon, *Voy. de Grèce, etc.*
[2] Leake, *Topog. of Athens.*
[3] Photius, Lex. au mot Κύνειος.
[4] Hanriot, *Dèmes*, p. 87 et suiv.
[5] *Id. ibid.* p. 191.

télas et d'Astéri[1]. Je suis surpris de rencontrer quatre monastères du nom de Saint-Jean sur une longueur de deux lieues.

A deux lieues d'Athènes, à l'ouest, le monastère (aujourd'hui métairie) de Sainte-Syriané (vulgairement Késyriani ou Késariani) renferme la source d'un des bras de l'Ilissus, lieu charmant qu'Ovide a décrit ainsi[2] :

> Il est, près des hauteurs empourprées de l'Hymette fleuri,
> une fontaine sacrée; un vert gazon couvre le sol amolli;
> une forêt d'arbres bas prodigue les ombrages; l'arbrisseau protége l'herbe;
> romarin, lauriers, myrte sombre embaument l'air.

Le poëte a placé là le théâtre des amours de Procris et de Céphale. D'après Suidas[3], les anciens nommaient cette source Kylloupéra; ils attribuaient à ses eaux la vertu de rendre les femmes fécondes. Un temple d'Aphrodite était construit près de la source; quatre colonnes ioniques provenant sans doute du temple supportent la coupole de l'église actuelle, et la croyance aux vertus de Kylloupéra dure encore selon M. Hanriot[4].

Brauron (prononcer Vrauron) est aujourd'hui Vraona; une chapelle de Saint-Jean s'élève sur le plateau qui devait porter le temple fameux d'Artémis Brauronienne[5]. Le plateau lui-même s'appelle *Mercouriou,* nom latin grécisé, que nous avons déjà rencontré à Sphendale[6].

Si l'on identifie l'emplacement de Céphale avec celui de Marcopoulo, le vocable de l'église Hagia Triada peut être un vague souvenir des deux Dioscures, Castor et Pollux[7], adorés à Céphale sous un nom particulier : *les Grands-Dieux.*

A Prasies (aujourd'hui Porto-Rhaphti) on adorait Apollon. Les deux églises de Porto-Rhaphti s'appellent Saint-Nicolas et Saint-Basile. Saint-Nicolas, protecteur des matelots, s'élève naturellement sur le port. Au-dessus de la porte de Saint-Basile j'ai remarqué l'inscription antique suivante : ΒΑΣΙΛΕωS.... ΑΡΑ....

[1] Spon, *Voy. de Grèce, etc.*
[2] Ovid. *Art d'aimer,* III, 687.
[3] Suidas, au mot *Kylloupéra.*
[4] Hanriot, *Dèmes,* p. 68,
[5] *Id. ibid.* p. 205.
[6] Voy. ci-dessus, p. 494.
[7] Pausanias, *Attica,* XXXI, 1. (Éd. Teubner, p. 71.)

C'est tout ce qu'on peut déchiffrer. Mais je pense que ce n'est pas sans dessein qu'on a encastré cette inscription sur la façade de l'église, dédiée à saint Basile.

5° RÉGION DU SUD-EST.

Il y avait un temple de Déméter Thesmophoros (législatrice) et de Coré à Halimus[1]. Le lieu s'appelle aujourd'hui *Trakonès* ou *Drakonès.*

On verra plus loin comment on a cru retrouver un souvenir du nom d'*Halimus* dans le monastère de Sainte-Marie *Mariniotissa,* qui n'existe plus aujourd'hui, mais auquel Néro d'Accaiuli, duc d'Athènes, accordait des priviléges en 1435[2].

On sait qu'il y avait au cap Colias un temple d'Aphrodite et des déesses Généthyllides et un autre temple de Déméter. Mais la position même du cap Colias, entre Phalère et Sunium, est vivement contestée.

Pausanias dit positivement : « La pointe (ἄκρα) Colias est à 20 stades (3,600 mètres) de Phalère; c'est là qu'après la défaite des Mèdes, le flot porta les débris de leurs navires. On y voit la statue d'Aphrodite Coliade...[3]. »

En fixant Phalère à Trispyrghi[4], selon l'opinion généralement reçue aujourd'hui, on doit trouver le promontoire de Colias au cap Hagios-Cosmas, précisément au sud d'Athènes, à une distance de deux lieues environ.

Pour transporter ce point à l'extrémité de l'Attique, il a fallu tenir le texte de Pausanias pour non avenu et ne pas reculer devant les conclusions que voici : « Pausanias (dont au reste l'autorité est bien moindre en géographie qu'en mythologie et en architecture) se sert du mot ἄκρα qui est une première erreur; il en commet une seconde en appliquant ce mot à l'extrémité E. de la baie de Phalère qui n'a rien qui convienne à cette désignation, et une troisième en plaçant le Colias à cet endroit. Ce n'est pas à 20 stades, mais à 200 stades de Phalère que se trouve le vrai Colias[5]. »

[1] Pausanias, *Attica,* XXXI, 1. (Éd. Teubner, p. 71.)
[2] Voy. plus loin, p. 512.
[3] Pausanias, *Attica,* t. I, p. 5.
[4] Cf. ci-dessous, p. 500.
[5] Hanriot, *Dèmes,* p. 213.

Si Pausanias commet trois erreurs dans une ligne, il faut renoncer à étudier la topographie de la Grèce, car une telle étude est impossible sans lui. Continuons donc à l'en croire sur la position du cap Colias. Deux églises isolées, au promontoire d'Hagios-Cosmas, peuvent avoir remplacé le temple d'Aphrodite et le temple de Déméter, l'une, Hagios-Cosmas, sur une presqu'île qu'un isthme étroit rattache à la terre; l'autre, Hagia Paraskévé, à quelque distance du rivage, nouvellement reconstruite, mais sur l'emplacement d'une ancienne église, au milieu d'un cimetière, où l'on voit des débris antiques, entre autres quatre chapiteaux.

En face du cap Saint-Nicolas, où M. Hanriot place la statue d'Aphrodite Coliade, est la petite île Éléousa, aujourd'hui *île Arsida;* mais le nom antique survit dans le vocable de l'église *Panagia Pantéléousa* (la très-sainte Vierge de la Miséricorde).

Dans cette région méridionale de l'Attique, les églises de Saint-Nicolas sont nombreuses (surtout sur la côte). A Porto-Mandri, à Astipalæa, à Macronisi; entre Marcopoulo et Halæ-Æxides; au cap Aliki, et plus au nord à Karyas, etc. Le *Saint-Nicolas* du cap Astipalæa rappelle à M. Hanriot le nom du cap Colias. Le rapprochement est hasardeux; car saint Nicolas est en Grèce le protecteur général des caps et des ports, qu'il succède ou non à Aphrodite Coliade. Cette preuve, une de celles sur lesquelles M. Hanriot appuie la fixation du Colias au cap Astipalæa (aujourd'hui Saint-Nicolas), est sans valeur [1].

6° RÉGION DU SUD-OUEST.

On s'accorde aujourd'hui à rejeter le port de Phalère à l'extrémité occidentale de cette large baie qui s'ouvre au sud-ouest d'Athènes, entre le Pirée et l'église Hagios Georgios, dite de Trispyrghi [2] ou des trois tours.

Cette opinion (émise pour la première fois par M. Ulrichs en 1843) a été adoptée par tous ses successeurs, sauf par M. Hanriot qui l'a combattue avec talent, mais sans succès [3].

Je n'ajouterai qu'une preuve nouvelle à l'opinion de M. Ulrichs. Il a relevé quelques restes du mur phalérique entre Athènes et Trispyrghi. Pourquoi n'a-t-il pas indiqué plusieurs églises qui

[1] Hanriot, *Dèmes*, p. 213.

[2] Bursian, *Geog. von Griechenland*, t. I. Plans des ports d'Athènes.

[3] Hanriot, *Dèmes*, p. 18-26.

s'élèvent sur cette route déserte, et peuvent avoir succédé aux temples dont elle était semée; entre autres, Panagia Odégétria Sotéria (*la toute sainte Vierge conductrice et conservatrice*) et Panagia Éléousa (*la toute sainte Vierge miséricordieuse*) sont remplies de débris byzantins qui attestent leur antiquité.

Quant à Saint-Georges-des-Trois-Tours (Trispyrghi) il s'élève sur le rivage, et nous savons que le temple de Déméter était le plus rapproché de la mer. D'Athènes à Saint-Georges, la route est absolument déserte; on ne s'expliquerait guère l'origine de ces trois églises, si elles ne remontaient pas aux plus anciens temps.

Les églises du Pirée n'offrent aucun intérêt; toutes sont postérieures à l'Indépendance. Le rivage était entièrement nu et inhabité, sans une maison, sans un habitant, sans une chapelle, au commencement de ce siècle, sauf un couvent délabré de saint Spiridion, dont je n'ai pas retrouvé les traces [1].

A Salamine, le monastère de Panagia Phanéroméné succède certainement à quelque temple antique. Il repose sur des substructions helléniques et renferme de nombreux débris de colonnes doriques. Ce temple fut celui d'Athéné Skiras [2] dont parle Hérodote.

CHAPITRE II.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE ET LA SIGNIFICATION DE PLUSIEURS VOCABLES CHRÉTIENS.

Anargyroi.

Une église des saints Anargyres (Ἅγ. Ἀνάργυροι) remplace un temple d'Asclépios [3].

Il y a un rapport symbolique entre les deux vocables. Asclépios (Esculape) est le dieu de la médecine. Les saints Anargyres sont deux médecins. Sous ce nom, qui signifie *sans argent,* les Grecs honorent deux frères désintéressés, Côme et Damien, qui soignaient gratuitement les pauvres en Cilicie, vers l'an 300 [4].

[1] Chateaubriand l'a signalé (*Itinéraire,* t. I).

[2] Hérodote, VIII, 94, 2. — Bursian, *Geog. von Griechenland,* t. I, p. 365.

[3] Ci-dessus, p. 480.

[4] *Menologium Græcorum,* t. I, p. 124, 17 octobre. Il y a deux autres couples de Côme et Damien (1er juillet, 27 octobre), tous médecins, et *Anargyres,* ou désintéressés.

D'autres couples de saints moins illustres sont honorés en Orient sous le même nom d'Anargyres[1].

Une autre église des saints Anargyres s'élève sur l'emplacement probable de l'Anakéion ou temple de Castor et Pollux[2]. La substitution des Anargyres aux Dioscures est fréquente en Grèce[3]. Elle s'explique par le caractère de ces deux frères, fils bienfaisants de Zeus, invoqués à tout instant sous le nom de *secourables* (*βοηθόοι*)[4].

Hagios Anastasios.

Une église de saint Anastase dit *Chalcouri* (Ἅγ. Ἀναστάσιος Χαλκοῦρι) s'élève sur l'emplacement de l'Heptachalcon[5] et de la statue de Chalcodon. L'épithète de *Chalcouri,* qu'on ne sait comment expliquer, n'aurait pas d'autre étymologie, selon Pittakis et M. Rhangabé, que le nom d'Heptachalcon très-corrompu[6].

On dit aussi *Courcouri;* ce nom, qu'on n'explique pas du tout, n'est peut-être qu'une corruption de Chalcouri.

D'ailleurs aucun souvenir du culte hellénique ne se rattache à cette église[7].

Les douze Apôtres.

Une église dédiée aux douze apôtres (Ἅγ. Ἀπόστολοι) s'élève sur l'emplacement de l'autel des douze dieux[8].

Les douze Dieux, les douze Apôtres, voilà une association d'idées qui s'imposait naturellement à l'imagination des Athéniens convertis. La ressemblance fortuite, extérieure, accidentelle de deux idées religieuses, d'ailleurs entièrement distinctes, n'est nulle part plus frappante[9].

Hagios Asomatos.

Les Grecs appellent *ἀσώματοι* (incorporels) les chérubins en

[1] Mommsen, *Ath. christ.* p. 135 (*en note*).
[2] Ci-dessus, p. 484.
[3] Pouqueville, *Voyage en Grèce,* t. I, p. 162.— *Expédition scient. de Morée,* p. 371.
[4] A. Maury, *Religions de la Grèce antique,* t. I, p. 208.
[5] Ci-dessus, p. 488.
[6] Rhangabé, *Λόγος ἐκφωνηθεὶς ἐν Ἀθ.* p. 6, 1861. — Pittakis, *Anc. Athènes,* p. 92.
[7] Anastasios le Sinaïte. Fête le 20 avril (*Menologium*). Anastasios Persan, 22 janvier.
[8] Ci-dessus, p. 486.
[9] Ἡ *σύναξις τῶν δώδεκα Ἀποστόλων.* (*Menologium,* 30 juin.)

particulier, tous les anges en général. Au singulier, ce nom désigne saint Michel, considéré comme chef de la milice céleste. On l'honore le 8 novembre sous ce nom et sous celui de Taxiarchès (taxiarque, ou général).

Une église d'Hagios Asomatos s'élève sur les ruines du gymnase d'Adrien; une autre sur l'emplacement du gymnase du Cynosarges[1].

Héraclès (Hercule) était particulièrement honoré dans les gymnases. Il avait même un temple dans celui du Cynosarges[2]. Hagios Asomatos peut être considéré comme le successeur d'Hercule. On ne voit guère au premier abord aucun rapprochement possible entre un *saint incorporel* et Hercule : mais Hercule est le dompteur des monstres, de l'hydre de Lerne en particulier; saint Michel est représenté mettant les démons en fuite et foulant aux pieds leur chef Lucifer. Le symbolisme de l'ange ne diffère pas de celui du héros, et les deux cultes s'offrent au peuple sous la même image[3].

Hagios Basilios.

A Porto-Rhaphti (l'ancien Prasies) une église d'Hagios Basilios peut conserver le souvenir du culte d'Apollon[4].

Apollon dans les derniers temps du polythéisme se confond avec Hélios (le soleil; les Grecs prononcent Hilios). Il y a eu une certaine confusion phonétique entre Basiléios (royal), Basilios (Basile), Hilios (soleil) et Hilias (Élie). On trouvera plus loin[5] nos remarques et celles de nos prédécesseurs sur ces substitutions curieuses.

Hagios Démétrios.

Deux églises de saint Démétrios (les Grecs abrégent le nom et prononcent Dimitri) remplacent des temples de Déméter (prononcer Dimitir), aux portes d'Athènes et à Eleusis[6].

Saint Démétrios[7] n'a personnellement rien de commun avec

[1] Ci-dessus, p. 484 et p. 496.
[2] Hérodote, V, 63, 6, et VI, 116, 1.
[3] Ἡ σύναξις τῶν ἀρχαγγέλων. (*Menologium*, 8 novembre.)
[4] Ci-dessus, p. 498.
[5] Ci-dessous, p. 505.
[6] Ci-dessus, p. 492 et 493.
[7] Saint Démétrios, martyr à Thessalonique. (*Menologium*, 26 octobre.)

Déméter; mais l'analogie des deux vocables est frappante. C'est le plus singulier de ces rapports *phonétiques,* qui ne s'adressent qu'à l'oreille.

La persistance du nom de *Déméter* n'a rien qui doive nous étonner, car, s'il faut en croire M. François Lenormand[1], le mythe de Cérès, Proserpine et Triptolème aurait encore cours à Éleusis, et les faits principaux de cette fable antique auraient passé dans la légende d'une sainte de fantaisie, Hagia Démétra. Il est vrai que Hagia Démétra n'était plus connue, en 1860, que d'un papas de *cent quatorze ans,* mort depuis, malheureusement. La conservation des traditions éleusiniennes à Éleusis serait d'autant plus admirable que les habitants actuels sont des Albanais qui, aujourd'hui même, n'entendent pas tous le grec.

Hagios Dionysios.

Une église dédiée à saint Denys l'Aréopagite (Ἅγ. *Διονύσιος Ἀρεοπαγίτης*) s'élevait sur l'emplacement du temple d'Arès, au nord-est de l'Aréopage[2].

La relation des deux vocables est dans le souvenir de l'aréopage attaché aux deux cultes. Arès fut jugé par ce tribunal, auquel il laissa son nom, ainsi qu'à la colline; saint Denys fut aréopagite et converti dans l'aréopage par saint Paul[3].

Le nom de Dionysios est celui d'une divinité hellénique (Dionysos), à peine altéré. Dionysos avait à Athènes un théâtre, plusieurs temples, des chapelles, consacrés sous son nom. Cependant nous n'avons pas trouvé que le saint ait succédé nulle part au dieu. Cette observation fait penser que les analogies phonétiques, telles que celles de *Déméter* et *Démétrios,* ne furent pas fréquemment appliquées : aucune assurément ne s'offrait plus naturellement à l'esprit que celle de Dionysos et Dionysios[4].

Hagios Géorgios.

Saint Georges (Ἅγ. *Γεώργιος*) succède à Déméter (Éleusis, Phalère), à Thésée (Athènes) à Héraclès (Marathon)[5].

[1] F. Lenormand, *Monographie de la Voie sacrée.*

[2] Ci-dessus, p. 486.

[3] *Act. des Ap.* XVII, 34.

[4] Denys l'Aréopagite. (*Ménologe,* 3 octobre.)

[5] Ci-dessus, p. 493, 501, 487, 496.

Saint Georges est représenté foulant aux pieds de son cheval un dragon qu'il perce de sa lance. C'est comme dompteur divin des monstres qu'il succède à Thésée, vainqueur du Minotaure, à Héraclès, vainqueur de l'hydre de Lerne [1].

Voilà une relation *symbolique tirée de la légende* des héros et du saint. Une relation *symbolique, tirée purement du sens du nom,* unit saint Georges à Déméter.

Déméter est la déesse de l'agriculture et des moissons; traduisez le nom de saint Georges, il devient *saint Agriculteur* ou *saint Laboureur.* Voilà peut-être pourquoi une église de ce saint est bâtie sur les ruines du temple d'Éleusis.

[2] *Dimitri, Dimitir* (on prononce ainsi), voilà une analogie *phonétique; Géorgios, Thésée,* voilà une analogie *symbolique* tirée de la légende; *Géorgios, Déméter* offrent une analogie tirée du nom lui-même, non pas de sa consonnance (comme Dimitri, Dimitir), mais de sa signification, sans souci de la légende. C'est de la même façon que [3] Hagia Photeiné succède aussi à Déméter, parce que le *sens* du vocable moderne présente une allusion à la légende qui se rattache au vocable antique.

Hagios Hélias.

Les sommets de la plupart des montagnes et des collines s'appellent en Grèce Hagios Hélias (Saint-Élie), et portent souvent une chapelle dédiée sous ce vocable [4].

Le polythéisme antique avait consacré les lieux hauts, d'une façon générale, au Soleil, Hélios [5]. Je crois saisir entre Hélios et Hélias une relation surtout phonétique; elle est d'autant plus frappante que le grec moderne populaire aime à changer en *as* les finales en *os* et dit vulgairement *Hilias* pour *Hilios* (Ἠλίας, Ἥλιος).

M. Lenormand n'admet pas que la divinité solaire adorée sur les hauteurs se soit appelée *Hélios,* et pense que « l'histoire du prophète Élie, telle que la raconte la Bible, son enlèvement au

[1] Saint Georges, soldat, fut martyrisé sous Dioclétien; sa vie est inconnue. (*Menologium,* 23 avril.)

[2] Ci-dessus, p. 492, 493.

[3] Ci-dessous, p. 516.

[4] Cf. p. 492.

[5] Et à Apollon, considéré comme dieu solaire.

ciel dans un char de feu, sur la montagne qui domine Jéricho, son apparition aux côtés du Christ transfiguré sur le Thabor, en faisaient le patron naturel des lieux élevés. En substituant son invocation au culte de la divinité païenne, les organisateurs de l'Église de la Grèce présentaient aux regards du peuple, à la place de la divinisation de la lumière matérielle, l'idée de la lumière éternelle et immatérielle dont Dieu environne ses élus. Là, comme partout ailleurs où le polythéisme avait posé son pied, ils détournaient de la créature trop longtemps adorée, vers le créateur, auxquels ils devaient appartenir, les hommages que, par une de ces vieilles habitudes que les hommes ont tant de peine à rompre, quelques esprits simples et ignorants parmi les habitants des campagnes continuaient à aller porter aux lieux où avaient prié leurs ancêtres [1]. »

L'assimilation phonétique généralement adoptée nous paraît plus probable que l'assimilation symbolique proposée par M. Lenormand. D'ailleurs les deux hypothèses ne s'excluent pas l'une l'autre. Il est seulement certain qu'Apollon, d'abord distinct d'Hélios ou du Soleil, se confondit avec lui dans les temps postérieurs du polythéisme [2]; qu'Hélios était spécialement adoré sur les hauteurs, que frappe les premières et les dernières, chaque jour, la lumière du Soleil; enfin que le prophète Hélias donne son nom à la plupart des collines en Grèce. J'ai relevé dans la seule Attique dix éminences qui portent ce nom [3]. Ainsi je crois facilement que Hélias (Élie) remplace Hélios ou Hélias (*Soleil*). Mais quoiqu'une église de Saint-Élie s'élève sur l'emplacement du portique royal (*σ7οά Βασίλειος*) [4], je n'ose affirmer qu'il y ait une relation phonétique entre *Hilias* et *Vas-ilios*. M. Rhangabé défend cette opinion sans expliquer suffisamment la chute de la première syllabe *vas*. De plus, l'accent dans *Hilias* est sur la pénultième; il est dans *Vasilios* sur l'antépultième [5].

Si cette hypothèse est adoptée, on expliquera de la même façon la substitution de saint Basile à Apollon, à Prasies, aujourd'hui

[1] F. Lenormand, *Monographie de la Voie sacrée.*

[2] A. Maury, *Religions de la Grèce antique*, t. I, p. 126.

[3] Au nord-ouest de Sunium, à Marcopoulo (Mésogée), entre Mérenda et Vraona; près de Léopési; près d'Athènes, au nord; à Daphné (ci-dessus, p. 492), etc.

[4] Ci-dessus, p. 486.

[5] Rhangabé, Λόγος ἐκφωνηθεὶς ἐν Ἀθηναῖς, 1862.

Porto-Rhaphti. *Vasilios* [1] remplace *Hilios* (assimilé à Apollon), comme ailleurs *Hilias* remplace *Vasileios* dans le portique royal [2].

Hiracli, Marousi (Églises de).

Deux fois en Attique le vocable d'un temple ancien revit, plus ou moins altéré, dans le nom d'un village moderne.

Athmone, où s'élevait le temple d'Artémis *Amarysia*, s'appelle aujourd'hui *Marousi* [3].

Héphaistiades, qui avait un temple renommé d'Héraclès (prononcer Hiraclis), est devenu Hiracli [4].

Ainsi parfois le lieu même conserve du culte antique un souvenir dont s'affranchit l'église.

Ailleurs, c'est le nom antique du lieu qui survit dans le vocable de l'église chrétienne, oublié dans le nom moderne du même lieu. Halimus devient Drakonès; mais à Drakonès s'élève un monastère de Panagia *Mariniotissa;* et ce dernier nom est la traduction franque d'*Halimusienne* [5].

D'après la carte de l'Attique, dressée par l'état-major français, une église ruinée d'Hagios Héraclès [6] devait exister sur l'emplacement du temple d'Héraclès. L'homonyme canonisé d'Hercule est un martyr athénien, dont la fête tombe au 15 mai. Le nom du héros a pu se transmettre au village par l'intermédiaire du nom du saint.

Hagios Johannès.

Je n'ai trouvé, dans le *Menologium Græcorum*, aucune mention de saint Jean le Chasseur, qui remplace Apollon Kynéios (ou chasseur), à l'extrémité nord de l'Hymette [7], et Artémis, la déesse chasseresse, à Brauron, aujourd'hui Vraona [8].

[1] Les Grecs modernes disent *Vasilias* pour *Vasilios*, comme ils disent *Hilias* pour *Hilios*.

[2] L'Église honore le 20 juillet l'ascension du prophète Élie au ciel sur un char de feu, Πυρφόρος ἀνάβασις εἰς οὐρανοὺς Ἡλίου τοῦ προφήτου.

[3] Ci-dessus, p. 495.

[4] Ci-dessus, p. 495.

[5] Ci-dessous, p. 512.

[6] *Menologium Græcorum*, au nom d'Héraclès.

[7] Ci-dessus, p. 497.

[8] Ci-dessus, p. 498.

Je ne m'explique pas pour quelle raison saint Jean-Baptiste (chez les Grecs, saint Jean le Précurseur, πρόδρομος) remplace Sérapis[1]; mais je suis frappé de voir que le Sérapéion d'Alexandrie, transformé en église et en monastère, fut dédié sous le vocable du même saint[2].

Hagia Marina.

A Athènes, une chapelle creusée dans la grotte des Nymphes est dédiée à sainte Marine (Ἁγ. Μαρῖνα). Une église de sainte Marine s'élève sur l'emplacement du temple d'Artémis Eucléia (Artémis *de belle renommée*)[3].

Sainte Marine est une vierge dont la vertu, indignement méconnue et calomniée durant sa vie, fut justifiée après sa mort. C'est la chasteté que la dévotion populaire honore en elle; ainsi cette sainte succède assez naturellement aux Nymphes, divinités vierges, à Artémis, déesse chaste, et particulièrement à Artémis Eucléia, c'est-à-dire *Artémis glorieuse* ou *bien renommée*[4].

Il paraîtrait que les jeunes filles nubiles demandent à sainte Marine qu'elle leur procure un mari; les femmes stériles l'implorent pour obtenir la fécondité; les mères, pour la guérison de leurs enfants malades[5]. On rendait dans l'antiquité un culte analogue à Artémis Dictynna (ou *chasseresse*).

Hagios Mercourios.

La consécration d'une église grecque et chrétienne sous ce nom latin et païen mérite d'être un moment examinée[6]. Les noms des divinités et des héros de l'antiquité ne sont pas rares dans le calendrier byzantin. On représente dans les églises[7] saint Oreste,

[1] Ci-dessus, p. 484.

[2] De Broglie, *L'Église et l'empire romain*, t. VI, p. 298.

[3] Ci-dessus, p. 488 et 489.

[4] *Menologium Græcorum*, sous le nom de Maria-Marinus, 12 février. — La *Légende Dorée*, par Jacques de Voragine, t. I, p. 249; Paris, 1843.

[5] Pittakis, *Anc. Athènes*, p. 461; *Éphémérides*, n° 3646, p. 1882.

[6] Ci-dessus, p. 494.

[7] *Menologium Græcorum;* sans compter deux saints Alphée, sainte Ariane, deux saints Bacchus, sainte Glycérie, saint Hélicon, saint Memnon, saint Océan, saint Platon, saint Pompée, saint Quintilien, saint Romulus, saint Socrate, saint Xénophon.

saint Apollon, saint Achille *de Larisse,* et jusqu'à saint Pégase. Il ne faudrait pas croire que tous ces saints sont fabuleux. Nombre de Grecs ayant porté à toute époque, aussi bien qu'aujourd'hui, avant et après la conversion, ces noms illustres, il n'y a rien d'impossible à ce que plusieurs se soient élevés aux honneurs de la canonisation.

En même temps, l'habitude byzantine d'ajouter l'épithète d'*Hagios,* non-seulement aux noms des saints canonisés, mais à ceux de beaucoup de grands personnages, a créé quelques saints apocryphes, dont le plus remarquable est saint Constantin.

Le vocable de Mercourios nous frappe ainsi, non parce qu'il est païen, mais parce qu'il est latin. Beaucoup de noms francs ont pu passer en Grèce à la suite de nos aïeux, au XIIIe siècle; mais les noms purement latins sont rares. De tout l'Olympe romain, Mercure seul a passé dans le calendrier grec[1].

Sa fête, fixée au 25 novembre, et réunie à celle de sainte Catherine (Αἰκατερίνη), est dite : *fête du martyr Mercure.* Le *Menologium* fait mention de ce personnage, sans donner aucun détail sur sa vie. La légende, plus hardie, a suppléé à ce silence, en prêtant au saint quelques-uns des attributs de la divinité latine. On lit dans Joannes Malalas :

« La nuit (de la mort de Julien), le très-saint évêque Basile vit pendant son sommeil les cieux ouverts, et le Christ sauveur assis sur son trône, criant à haute voix : Mercure, va et tue l'empereur Julien, l'ennemi des chrétiens. Saint Mercure était debout devant le Seigneur, armé d'une cuirasse étincelante. L'ordre entendu, il disparut aussitôt. Un instant après, il reparut devant le Seigneur et cria : L'empereur Julien a péri comme tu l'avais ordonné, Seigneur[2]. »

Hagios Nicolaos.

Saint Nicolas (Ἅγ. Νικόλαος) est en Grèce le patron des matelots et le protecteur des ports[3].

Une église de Saint-Nicolas remplace à Athènes un hiéron de

[1] *Menologium Græcorum,* 25 novembre. Saint Mercure, soldat, martyrisé en Orient sous Dèce ou Valérien.

[2] Joannes Malalas, *Chronographia,* p. 333.

[3] Leake, *Northern Greece,* t. I, p. 8.

Poséidon [1]. Une autre église de Saint-Nicolas s'élève à Colone, bourg spécialement consacré à Poséidon [2] :

> Je sais une autre gloire,
> la plus belle de cette métropole,
> présent du grand Dieu,
> suprême orgueil de cette terre :
> (c'est le présent) des beaux chevaux, d'une belle marine.
> ô fils de Kronos, c'est toi qui l'as élevée
> à ce rang d'honneur, prince Poséidon [3].

Les chapelles de saint Nicolas sont nombreuses sur les côtes, particulièrement sur celles de la Paralie (au S.-E. de l'Attique) [4].

Omagradi.

Ce nom, qui ne fut jamais d'ailleurs un vocable religieux, était donné par les Albanais à l'église de Saint-Pierre-en-Croix, à Athènes [5].

Il n'y faut voir qu'une corruption inintelligible du vocable du temple auquel cette église a succédé, Artémis *Agrotera*. Encore cette étymologie demeure-t-elle assez douteuse.

Rapprocher du nom d'Omagradi celui d'*igraato pidima* (ἡγραάτο ϖήδημα), qu'on donnait à la plaine située à l'ouest d'Athènes, à deux milles environ, près du village actuel de Kara, dont le nom même pourrait n'être qu'un anagramme d'*acra*, pour *agra*. Le dème de ce nom s'étendait des portes de la ville jusqu'aux premières pentes de l'Hymette.

Panagia.

Panagia (*toute sainte*) est le nom de la Vierge en Grèce. Une foule d'églises sont consacrées sous ce vocable, ordinairement accompagné d'une épithète.

Voici quelles sont (par ordre alphabétique) les églises dédiées à la Panagia, qui paraissent avoir remplacé des temples en Attique.

[1] Cf. ci-dessus, p. 488.
[2] Cf. ci-dessus, p. 493.
[3] Soph. *Œd. à Col.* 700-706.
[4] Cf. ci-dessus, p. 500.
[5] Stuart, *Antiq. of Ath.* t. III, p. 22, note 3. (Cf. ci-dessus, p. 490.)

Panagia Blastiké et Panagia Misosporitza.

Panagia Blastiké (Βλαστική), c'est la *Vierge qui fait germer,* qui donne la fécondité; deux églises, dédiées sous ce vocable, remplacent, l'une le Léokorion, l'autre le temple d'Ilithye[1].

Le Léokorion est un monument élevé en mémoire d'une famine qui désola l'Attique à une époque reculée.

Ilithye est la déesse des accouchements. Elle était adorée sous la forme d'une statue de bois, chastement voilée de la tête aux pieds.

Le souvenir d'Ilithye, celui de la famine qui fit dédier le Léokorion, me paraissent avoir survécu dans le vocable Panagia Blastiké.

Une autre épithète analogue est celle de *Misosporitza,* donnée fréquemment à la Panagia, dans les églises de la Paralie (à Vari, ancien Anagyros; — à Elymvo, ancien Ægidia; — dans un endroit isolé, au delà d'Anavyso, etc.).

Ce nom vient de deux mots dont l'un, latin d'origine, est entré au moyen âge dans la langue grecque vulgaire (*missum*). L'autre est un mot grec ancien corrompu (*spora*). Réunis, ils signifient : *qui donne la semence.* Panagia Misosporitza est la *Vierge qui féconde la terre.*

M. Mommsen interprète autrement ce vocable; il croit que *Misosporitza* ou *Misosporititza* est pour *mésosporitza,* qu'il traduit *au milieu des semailles.* Il ajoute que la fête de la Panagia se célèbre, sous ce vocable, le 21 novembre[2]. Mais le 21 novembre est tout simplement la fête de la Présentation de la Vierge au temple; et l'on choisit naturellement cette fête (la première fête de la Vierge après les semailles) pour demander une bonne moisson. Le sens que j'ai présenté est adopté généralement.

Ce vocable est fréquent dans la Paralie, où il peut être un vague souvenir du culte de Déméter. Mais je n'ai rencontré aucune église sous ce nom, qui parût remplacer un temple antique.

Panagia de Daphné.

Le monastère de ce nom[3] succède à un temple d'Apollon. Il se

[1] Ci-dessus, p. 484 et 487.

[2] *Ath. christ.* p. 70.

[3] Ci-dessus, p. 492.

peut que la Panagia ait remplacé, comme ailleurs[1], Déméter, associée du temps de Pausanias à Apollon. Mais je vois surtout un souvenir antique dans le nom moderne du lieu, *Daphné,* sous lequel on désigne le plus souvent le monastère lui-même, sans faire mention de la Panagia. J'ai vu trop peu de lauriers aux environs pour douter que ce mot soit un souvenir du dieu jadis honoré dans ces lieux, du dieu qui aima Daphné, qui eut à Antioche un sanctuaire célèbre sous ce nom, et auquel, dans tout le monde païen, le laurier fut consacré.

Panagia Hypapanté.

Hypapanté (Ὑπαπαντή) signifie la *présentation.* L'on célèbre sous ce nom la Présentation de Jésus au temple, et la Purification de la Vierge (fête qui tombe le 2 février).

Une église dédiée sous ce vocable s'élève sur l'emplacement du Métroon[2], temple de la mère des dieux. Je crois voir une relation symbolique entre le nom de ce temple et le sens religieux de cette fête, qui, réunissant Jésus et sa mère dans de communs honneurs, semble spécialement destinée à célébrer la maternité de la Vierge.

Panagia Mariniotissa.

Nom d'un monastère qui existait au moyen âge à Drakonès, sur l'emplacement du temple de Déméter Halimusienne, ou dans le voisinage de cet emplacement[3]. L'épithète *Mariniotissa* n'est qu'une traduction franque du surnom d'*Halimusienne* (ἅλιμος). Les deux mots signifient *maritime,* et font allusion à la position des deux édifices fort rapprochés l'un et l'autre de la mer.

A Hiracli, à Marousi, le vocable du temple s'est conservé dans le nom d'un village moderne; à Halimus, c'est le nom du dème antique, qui survit dans le vocable de l'église. (En effet Déméter était honorée à Halimus sous le nom de *Thesmophoros,* ou *législatrice.*) Mais si ce nom survit traduit en langue franque, ce fait n'a rien d'insolite. La Grèce est semée, le grec moderne (celui des chansons, le véritable) est rempli de noms francs, introduits à

[1] Ci-dessous, p. 512.

[2] Ci-dessus, p. 485.

[3] Ci-dessus, p. 499. — Buchon, *Nouvelles recherches sur la principauté de Morée,* vol. I, partie I, p. 146-183.

partir du moyen âge. Quelquefois ces noms francs, traduits grossièrement du grec, furent eux-mêmes retraduits en grec, plus grossièrement encore. Ainsi l'*Hymette*, chez les Italiens *Monte Imetto*, par corruption *Monte-Matto*, est devenu chez les Grecs *Trello-Vouno* (traduction grecque de *Monte-Matto*), c'est-à-dire la *folle-montagne!*

Panagia Pantéléousa.

L'église de la *Vierge très-miséricordieuse* s'élève dans la petite île *Arsida*. Mais le nom antique de cet îlot est *Éléousa;* il est probable que ce nom survit dans le choix de ce vocable assez rare, Panagia Pantéléousa[1].

Panagia Phanéroméné.

C'est le nom d'un grand monastère qui s'élève à Salamine[2] sur l'emplacement du temple d'Athéné Skiras. Ce vocable signifie la vierge *manifestée*. La fête de la Panagia se célèbre sous ce nom particulier à l'octave de l'Assomption (*ἐννεάμερα τῆς Παναγίας*).

L'épithète de *Skiras* signifie proprement *voilée*. On appelait *σκίρον*, une espèce de dais, ou d'ombrelle que portait la prêtresse d'Athéné dans les fêtes de cette déesse, appelées *scirophories*.

Y a-t-il quelque relation *par contraste* entre *Skiras* et *phanéroméné*, Athéné *voilée*, et la Vierge *dévoilée, manifestée?*

L'église du monastère de Salamine est entièrement peinte à fresques. M. Didron[3] a réduit à 3,724 le chiffre fabuleux de 150,000 figures, indiqué par Pouqueville (il est vrai, d'après le témoignage de son frère)[4]. Cette vaste composition représente le jugement dernier. Elle date seulement du XVIIIe siècle. A moins que le peintre n'ait reproduit quelque ancienne fresque effacée, cette date contrarie l'opinion avancée par M. Hanriot : « S'il est vrai que les scènes pathétiques des mystères d'Éleusis avaient pour objet de frapper l'imagination des initiés par le tableau des châtiments de leur vie future, on ne saurait méconnaître un certain rapport traditionnel entre la nature de ces scènes et la grande

[1] Ci-dessus, p. 500.
[2] Ci-dessus, p. 501.
[3] Didron et Durand, *Manuel d'iconographie*, p. x.
[4] Pouqueville, *Voy. en Grèce*, t. IV, p. 65.

fresque byzantine de Phanéroméné, laquelle représente sous les traits les plus bizarres, quoique non dénués d'énergie, les terribles peines que le dernier jugement réserve aux réprouvés[1]. »

Panagia Sotéra Lycodémou.

Cette église, aujourd'hui remplacée par une église de Saint-Nicodème, s'élevait dans le voisinage du Lycée[2]. Le souvenir du Lycée avait-il survécu dans ce vocable bizarre *Lycodémou?* Ou bien, comme le pense M. Mommsen[3], *Lycodémou* (Λυκοδήμου) n'est-il qu'une corruption de *Nicodémou* (Νικοδήμου), véritable vocable de l'église ancienne, comme il est celui de la nouvelle? Que signifierait dans ce cas ce nom compliqué : *La vierge sauveur de saint Nicodème,* (ou peut-être de *Nicodème*)? Question difficile à résoudre aujourd'hui que l'église a disparu, et que son nom est oublié.

Cette église était désignée le plus souvent par abréviation, sous le nom de *Sotéra Lycodémou.* Mais il faut toujours sous-entendre Panagia; Sotéra n'est pas une sainte, et le Ménologe ne fait aucune mention de ce nom. Ce n'est qu'une épithète de la Panagia.

Panagia Théotocos.

L'Érechthéion fut consacré sous ce vocable[4]. Or on sait qu'Athéné dans l'Érechthéion était spécialement adorée comme vierge et mère, ou nourrice, d'Érechthée, son fils mystérieux? Y eut-il quelque intention de rappeler ce culte dans le choix de la vierge mère, comme protectrice de l'église substituée au temple?

D'autres cultes avaient, il est vrai, leur siége dans ce temple multiple; mais à l'heure où toute la religion païenne ébranlée depuis longtemps s'écroulait (du IVe au VIe siècle), ils durent probablement s'effacer dans la mémoire de la foule au profit du culte principal.

Hagia Paraskévé.

Le *Menologium* ne fait pas mention de cette sainte. Sans m'oc-

[1] Hanriot, *Dèmes,* p. 118.
[2] Ci-dessus, p. 496.
[3] A. Mommsen, *Ath. christ.* p. 66.
[4] Ci-dessus, p. 477.

cuper de rechercher s'il a vraiment existé une sainte portant ce nom, je ferai remarquer que *Paraskévé* (c'est-à-dire *préparation, παρασκευή*) est, en grec, le nom du vendredi, et que Hagia Paraskévé, c'est à la fois *Sainte Préparation* et le *Vendredi Saint.*

Sur l'emplacement du Pompéion[1], cet édifice, destiné selon Pausanias *à la préparation* (*ἐς παρασκευήν*[2]) des processions religieuses, Hagia Paraskévé c'est *Sainte Préparation.*

C'est peut-être *Saint Vendredi* sur l'emplacement ou dans le voisinage d'Aphrodité Coliade[3]. Cette substitution s'expliquerait de deux façons : symboliquement, parce que le vendredi, surtout le vendredi saint, est le jour de l'abstinence et de la pénitence. Sur l'emplacement où devait se célébrer quelque fête licencieuse d'Aphrodité Coliade et des déesses Généthyllides[4], ce nom semble choisi en expiation du passé. Par un autre motif Paraskévé peut rappeler Aphrodité. Le vendredi chez les Romains était le jour de Vénus. Les Grecs eurent connaissance après la conquête romaine, et firent sans doute quelque usage du calendrier officiel de l'administration romaine; le sixième jour fut ainsi celui d'Aphrodité, confondue avec Vénus, depuis qu'on s'était efforcé d'identifier les dieux grecs et romains. Quand à l'époque de la conversion ce jour prit le nom de *Paraskévé* (*préparation,* du vendredi des Juifs, où l'on *préparait* le sabbat[5]), Paraskévé put se substituer assez naturellement à Vénus-Aphrodité, et une église d'Hagia Paraskévé s'élever sur l'emplacement d'un hiéron d'Aphrodité.

Hagia Péghé.

Une chapelle d'Hagia Péghé s'élève sur l'emplacement probable de la source sacrée d'Amphiaraüs en Oropie[6].

Hagia Péghé signifie *Sainte Source,* « sainte à la vérité difficile à trouver dans le calendrier, et où on ne peut guère se refuser à voir un persistant souvenir de la vénération pieuse accordée jadis à la source qui marquait l'endroit par où le devin divinisé s'était, disait-on, échappé des entrailles de la terre pour remonter au

[1] Ci-dessus, p. 488.
[2] Pausanias, *Attica,* II, 4.
[3] Ci-dessus, p. 500.
[4] Pausanias, *Attica,* I, 4.
[5] Le samedi s'appelle également *Sabbato* chez les Grecs.
[6] Ci-dessus, p. 494.

ciel[1]. » Ταυτῇ τῇ πηγῇ ἀνελθεῖν τὸν Ἀμφιάραον λέγουσιν ἤδη Θεόν[2].

Le *Menologium* ne fait aucune mention d'Hagia Péghé.

Hagia Photeiné.

Une chapelle d'Hagia Photeiné s'élève sur l'emplacement du temple de Déméter et Coré, au-dessus de la fontaine de Callirhoé[3].

Ce nom signifie *sainte enflammée*[4]. Il offre peut-être un souvenir des torches que l'on mettait aux mains de Déméter, attachée, durant neuf jours, à la poursuite de Coré, sa fille.

Hagia Sophia.

Le Parthénon, temple d'Athéné, fut consacré au culte chrétien sous le vocable d'Hagia Sophia, la *Sainte Sagesse*[5].

Athéné fut en Grèce « le point de départ de *personnifications toutes morales et intellectuelles ;* la première de ces *individualisations des vertus divines,* dont la multiplication a caractérisé les derniers siècles du polythéisme. » Cette pure divinité figurait « la sagesse émanée de l'intelligence divine, ou, en langage poétique, la fille de Zeus et de Métis[6]. »

Ces paroles pourraient exactement s'appliquer à Hagia Sophia. Quoique le *Menologium* fasse mention[7] d'une sainte Sophie, martyrisée à Rome, sous Adrien, avec ses trois filles, sainte Foi, sainte Espérance et sainte Charité[8], l'Église a considéré le plus souvent Hagia Sophia comme une simple personnification de la sagesse divine. La transition est facile à établir entre cette Athéné « qui personnifie la *sophia* divine[9], » et Hagia Sophia, abstraction plus pure, mais dont la signification est la même.

[1] Hanriot, *Dèmes,* p. 135.

[2] Pausanias, *Attica,* XXXIV, 4.

[3] Ci-dessus, p. 489.

[4] (*Menolog.*) Photeiné, Samaritaine emprisonnée pour la foi. — Fête le 20 mars.

[5] Ci-dessus, p. 470.

[6] A. Maury, *Religions de la Grèce antique,* t. I, p. 377.

[7] *Menologium,* 16 septembre.

[8] Leur légende se lit sur le mur de plusieurs églises. (Didron et Durand, p. 382.)

[9] A. Maury, *Religions de la Grèce,* t. I, p. 427.

Hagios Soter.

Hagios Soter signifie *Saint Sauveur*. Ce saint n'est qu'une épithète personnifiée de Jésus-Christ. L'Église grecque fête le 6 août la *transfiguration de Notre-Seigneur* (Κυρίου) *et Sauveur* (Σωτῆρος) Jésus-Christ, et ne reconnaît pas d'autre Sauveur. Le *Menologium* ne fait aucune mention de S. Soter.

Une église de Hagios Soter, c'est-à-dire de Jésus Sauveur, s'élève sur l'emplacement probable de l'autel de Zeus Meilichios[1].

M. F. Lenormand observe que l'épithète de Soter se joignait aussi au nom de Zeus et il explique ainsi la succession des deux vocables[2]. Cette observation me paraît peu fondée, puisque, dans l'espèce, Zeus s'appelle *Meilichios*[3] (*doux comme le miel*) et non *Soter*. La relation existe, si elle existe, entre le nom de Zeus, exprimé devant Meilichios, et celui de Jésus-Christ, sous-entendu devant Soter.

Hagia Syriané.

« L'Astarté asiatique, après avoir été portée à deux reprises différentes en Grèce, d'abord dans les temps antiques, sous les traits qui servirent à composer la figure de l'Aphrodite hellénique, puis, comme Aphrodite de Paphos et de Cypre, y rentra une troisième fois, à une époque fort postérieure, comme Aphrodite de Syrie. C'est à cette même déesse qu'on éleva un temple au Pirée; c'est elle qui eut, sous le nom de *déesse syrienne,* un sanctuaire à Égire, en Achaïe[4]. »

Hagia Syriané (ou Syrienne) n'est pas nommée dans le *Menologium*[5]. D'autre part, une église de ce nom s'élève sur l'emplacement du temple d'Aphrodite, à la source de l'Éridanus (dans l'Hymette)[6]. N'est-il pas assez probable que ce nom, indûment canonisé par une dévotion populaire, n'est qu'une personnification de l'épithète d'Aphrodite syrienne. Cette personnification

[1] Ci-dessus, p. 492.

[2] F. Lenormand, *Monog. de la Voie sacrée.*

[3] Sur le sens de ce surnom, A. Maury, *Religions de la Grèce,* t. I, p. 178; t. II, p. 142, 175; t. III, p. 238.

[4] Maury, *Religions de la Grèce,* t. III, p. 225.

[5] Il est fait mention d'une sainte Kyriané. Doit-on les confondre ?

[6] Ci-dessus, p. 498.

même n'est pas nouvelle. Une déesse à part reçut, sous le nom de *Syrienne*, un culte spécial dans les derniers temps du polythéisme [1].

Taxiarques.

Une chapelle des Taxiarques existait encore, il y a quelques années, à l'entrée de l'Acropole [2].

Les Taxiarques (ou *capitaines*) sont les archanges, chefs de la milice céleste. Aux abords d'une forteresse, ils remplacent Héraclès, comme ils le remplacent aussi dans les gymnases sous le nom d'*Asomates* [3].

M. Heuzey a vu la figure d'Héraclès sculptée à l'entrée d'une forteresse antique : « Hercule, dit-il, est à cette place le dieu gardien des portes, le dieu de la force, qui rend les ais solides et les verrous inébranlables, qui fait tenir les gonds contre les chocs du bélier. Les Byzantins, par une idée analogue, ont peint à l'entrée de leurs églises l'archange Michel en sentinelle [4]. »

Spon a reproduit grossièrement une pierre gravée, où saint Michel, entièrement nu, écrase le dragon dans une attitude qui me paraît celle d'Hercule, quoique l'antiquaire la compare à celle de Mercure, sans doute à cause des ailes ajoutées à la figure, et qui sont seulement le signe ordinaire de la puissance angélique [5].

Hagia Triada.

Deux voies aboutissaient, l'une venant du nord et l'autre de l'ouest, à la porte Dipyle; la voie du Céramique extérieure et la *voie sacrée* (route d'Éleusis). Une troisième voie (à l'intérieur de la ville) conduisait de la porte Dipyle, en ligne droite, à l'Agora, sous le nom de *Dromos* [6]. Ainsi la porte occupait l'emplacement d'un *trivium*, circonstance qui explique, je crois, le vocable de l'église Hagia Triada, bâtie, à une époque reculée, fort près de la porte Dipyle [7].

[1] Maury, *Religions de la Grèce*, t. III, p. 207, 218, 226, 245.
[2] Ci-dessus, p. 478.
[3] Ci-dessus, p. 484 et 496.
[4] Heuzey, *Acarnanie*, p. 414.
[5] Spon, *Voy. de Grèce, etc.*
[6] Bursian, *Geographie von Griechenland*, t. I, p. 273, 289, 290.
[7] Ci-dessus, p. 487.

Voici une autre étymologie. La porte Dipyle s'était appelée antérieurement *porte thriasienne* (de Thria, dème voisin d'Éleusis). Quelques voyageurs[1] ont cru que le vocable Triada n'avait pas d'autre origine. Je ferai remarquer : 1° que le nom de *Dipyle* ayant succédé à celui de *Thriasienne,* ce dernier devait être oublié quand le nom de Dipyle tomba lui-même en désuétude, et que l'endroit prit le nom d'*Hagia Triada;* 2° que la différence de prononciation que les Grecs font aujourd'hui, et sans doute firent toujours, entre le τ (*t* dur) et le θ (*th* anglais doux), ne permet guère de supposer que *τριάδα* ait remplacé *θριασίαι.* On peut citer, il est vrai, des exemples de transformations en apparence plus graves, mais que les lois de l'étymologie expliquent logiquement, au lieu qu'on ne saurait guère expliquer le changement du τ aspiré, ou θ, en un τ simple, au commencement d'un nom, quand aucune autre aspirée ne s'est glissée dans le mot corrompu, pour justifier l'adoucissement de la première lettre.

CHAPITRE III.

CONCLUSIONS.

La destruction des temples païens fut commencée en Grèce aussitôt après la défaite de Licinius[2].

Dès l'année 321, on décrétait des récompenses en faveur des habitants des campagnes qui d'eux-mêmes abattraient leurs temples[3].

En 326, une loi défendit de réparer les temples païens qui tombaient en ruines. Un monument qu'il est défendu de réparer n'est plus, au bout de quelques années, qu'une ruine, et cette ruine est bientôt une carrière.

En 330, la capitale de l'empire fut transportée à Constantinople. Il parut urgent d'enrichir la nouvelle ville des dépouilles du monde entier. « Constantin envoya de tous côtés des agents sûrs qui faisaient la visite des temples, saisissaient les offrandes et les revenus des uns, dépouillaient les autres de leurs ornements,

[1] Raoul Rochette, *Journal des Savants,* mai 1851.

[2] Eus. *Laud. Const.* p. 8. — Beugnot, *Hist. de la chute du pagan. en Occident,* t. I, p. 149. — Finlay, *Greece under the Romans,* p. 152.

[3] Sozomène, *Hist. eccl.* t. II, p. 5.

ôtaient à ceux-ci leurs colonnades, à ceux-là leurs statues les plus renommées, enlevaient, pour les convertir en monnaies, les plaques d'or et d'argent qui recouvrent les idoles, et envoyaient toutes ces dépouilles à Constantinople[1]. »

Toutefois, ce n'est guère avant la fin de sa vie que Constantin, selon le mot d'Eunape, « renversa tous les temples les plus célèbres pour élever des églises sur leurs ruines[2]. » Constance son fils redoubla de sévérité : on ne peut même croire que ses lois contre le paganisme aient été exécutées à la lettre. Un édit de 346 interdisait absolument toute espèce de sacrifices. Un autre, en 356, ordonnait la fermeture de tous les temples. Le monument de Pausanias, dans le temple de Minerve, fut alors détruit[3]. Des témoignages aussi précis sont malheureusement très-rares dans l'histoire que nous étudions[4].

La réaction païenne tentée par Julien ne fit que précipiter, après la mort de cet empereur, la ruine du polythéisme. Théodose la consomma. Par lui fut décrété que tout temple où un sacrifice était offert pouvait être immédiatement démoli[5]. La requête de Libanius *pour les temples*[6] fait foi de l'acharnement avec lequel on s'appliqua dès lors à les détruire. Cet écrit paraît de l'année 390; en 391, Théodose y répondit par un édit formel qui proscrivait absolument tout acte extérieur, quel qu'il fût, de croyance aux anciens dieux. Cet édit est du 27 février 391. Ce jour-là, le paganisme finit *officiellement* dans l'empire, ou plutôt en Orient, car ces décrets, en Occident, passaient pour lettre morte ; c'était même l'époque où le rhéteur Eugène tentait à Rome une réaction païenne avec un succès momentané.

Un nouvel édit de Théodose (du 8 novembre 392), confirmé par Arcadius en 395, mit au nombre des crimes de lèse-majesté tout acte public ou privé suspect de paganisme. La même année, l'invasion des barbares sembla porter le dernier coup au polythéisme ; Alaric envahit la Grèce ; Éleusis fut ruinée, Olympie détruite ; les jeux, maintenus jusqu'à cette époque, sur l'instante

[1] Eus. *De vit. Const.* t. III, p. 48 ; t. II, p. 13.

[2] Eunape, *Vita Ædesii*, p. 461.

[3] Libanius, *Ep.* 1080, Ausonio.

[4] Châtel, *Hist. de la chute du paganisme en Orient.*

[5] *Id. ibid.*

[6] Libanius, *pour les temples.*

prière des proconsuls d'Achaïe, cessèrent d'être célébrés. Enfin, trois ans plus tard (399), l'empereur ordonna purement et simplement la destruction des *temples de la campagne*, non que ceux des villes fussent respectés, mais ils étaient déjà détruits ou détournés à d'autres usages. Le paganisme dominait encore dans les bourgs; c'est l'époque où les mots de *pagani, paganitas* commencèrent à désigner les derniers sectateurs du polythéisme. La première mention de ces mots, pris dans ce sens, est de l'année 365; mais longtemps les écrivains qui les emploient en donnent l'explication comme de termes encore nouveaux.

Grâce aux efforts réunis de l'empereur et de l'Église, il ne restait plus en Grèce, à la fin du règne de Théodose, que deux sortes de païens; c'étaient, d'un côté, les rhéteurs et les philosophes, qui essayaient à Athènes une restauration littéraire et philosophique du polythéisme; de l'autre, les grossiers habitants des campagnes ou des provinces les plus reculées, telles que le Magne (à l'extrémité méridionale du Péloponèse). Le ve siècle ne réussit à convertir entièrement ni les uns ni les autres. Le vi^e^ fut plus heureux: l'école néo-alexandrine d'Athènes fut supprimée par décret; les professeurs s'exilèrent en Perse, et tout fut dit des derniers débris de la philosophie païenne. En même temps, l'Église ouvrait les bras aux derniers *païens* des campagnes et les recevait dans son sein, en ménageant avec sagesse ce qu'elle jugeait enraciné, mais inoffensif, dans leurs croyances; satisfaite, si elle rajeunissait d'un vêtement chrétien certaines dévotions locales et traditionnelles, qu'il eût été presque impossible d'extirper. Ainsi, il n'y eut plus de païens en Grèce; mais il y demeura sans doute un peu de paganisme. Procope parle ainsi d'un certain préfet Jean: « Dieu ne comptait pas pour lui; s'il se rendait dans les temples pour le prier, ou bien pour une veille sacrée, il se livrait à des pratiques bien éloignées du christianisme. Revêtu du manteau sacerdotal, il récitait toute la nuit le radotage profane, appris par cœur, de la vieille secte, celle qu'on appelle ordinairement de nos jours la *secte grécanique* [1]. »

Il y avait sans doute plus d'un *préfet Jean* dans le monde grec au viie siècle.

Le Magne ne fut même converti qu'au milieu du ixe siècle. Pro-

[1] Procope, *De bello Persico*, t. I, p. 31.

tégés par leurs montagnes, les Maniotes demeuraient oubliés à l'extrémité de la Grèce. Sous l'empereur Basile, une armée franchit cette barrière; on découvrit un pays qui adorait Poséidon et Aphrodite. Il ne paraît pas qu'on ait beaucoup pressé ce petit peuple pour le convertir. On se contenta de les baptiser, et, selon l'empereur Constantin Porphyrogénète, « ils devinrent chrétiens[1]. » Du moins, on décréta qu'ils étaient chrétiens, et deux évêchés s'élevèrent à Vitylo et à Maïna. S'il faut en croire les récits des voyageurs, le Magne a de tout temps fait peu d'honneur à sa conversion. Mais peut-être qu'au milieu du IXe siècle, l'Église grecque, affaiblie, divisée, tout entière aux préoccupations d'un schisme déplorable et aux subtilités d'une théologie raffinée, avait perdu déjà cette foi simple et pure, cette charité, cette ardeur qui transportaient les premiers apôtres, et, en convertissant le monde, ne changeaient pas seulement des mots et des formules, mais avant tout transformaient les âmes.

Qu'étaient devenus les temples païens depuis la conversion générale des Grecs au christianisme? L'opinion commune veut qu'un grand nombre de ces monuments aient été transformés en églises chrétiennes; mais cette opinion est exagérée. Sans doute, il y eut en tous lieux quelques temples métamorphosés en églises après quelques aménagements nouveaux qui, la plupart du temps, n'altéraient pas d'une façon grave le caractère de l'édifice. On en peut citer d'illustres exemples, comme le Parthénon et le Théséion à Athènes; mais ce respect des monuments anciens fut rare et remarqué. Souvent cette métamorphose fut constatée par une inscription. Ainsi au Parthénon : *L'an 630 du salut fut restauré ce temple de Sainte-Sophie*[2].

On lit aussi dans le *Corpus* une inscription curieuse, copiée en Syrie, et provenant, à ce qu'il semble, de quelque temple païen, qu'un prêtre nommé Æneas *purifia de la souillure de l'idolâtrie* et transforma en église chrétienne vers le temps de Justinien[3].

Procope a mentionné sans éloge ni blâme, mais comme une chose rare et singulière, un autre exemple de transformation directe. « Les deux temples construits en Tauride par Oreste à

[1] Const. Porphyr. *De administ. Imp.* t. I, p. 134.
[2] Cf. ci-dessus, p. 475.
[3] *Corp. insc. Græc.* t. IV, n° 8655.

Artémis et à sa sœur Iphigénie sont aujourd'hui des églises chrétiennes; on les a dédiés sans rien changer à leur construction[1]. »

Presque partout les choses se passèrent autrement : les chrétiens n'avaient pas attendu pour bâtir des églises que la chute du paganisme entraînât l'abandon des temples. Dès les premiers siècles, ils eurent leurs basiliques, simples au début, mais rapidement enrichies dès que le culte fut public et que la foi étendit ses conquêtes. A mesure que le paganisme éteint, ou réduit à l'impuissance, laissait un temple vide, les chrétiens démolissaient l'édifice, entièrement ou en partie, et transportaient ce qu'ils pouvaient transporter, dans les églises. Les bas-reliefs et les statues, suspects de rappeler l'idolâtrie, étaient le plus souvent brisés ou enterrés. Les colonnes allaient orner les églises; quelquefois renversées par caprice, elles étaient traînées à quelque distance et abandonnées. Enfin les débris du monument mutilé disparaissaient peu à peu dans la construction d'un village voisin. Tantôt brisés, tantôt réduits en chaux, les marbres les plus précieux servirent à édifier d'innombrables chapelles ou de vulgaires maisons.

Quelquefois l'ardeur de la destruction ou le besoin de matériaux firent démolir jusqu'au soubassement des temples; mais il arriva plus souvent que les solides fondations des monuments antiques rebutèrent l'acharnement des démolisseurs. Des sanctuaires chrétiens s'élevèrent alors, tantôt sur l'emplacement mis à nu, tantôt sur le soubassement respecté. Quelquefois on voulut purifier les ruines du culte des faux dieux qu'on y avait adorés; ailleurs et plus souvent peut-être, on ne voulut pas détourner la dévotion incurable du peuple des lieux où un long temps l'avait enracinée.

Le polythéisme hellénique, aux plus beaux jours de son histoire, n'avait jamais offert qu'un ensemble harmonieux de cultes locaux. Les fêtes, les oracles peuvent faire illusion sur l'unité religieuse de la Grèce antique; au fond cette unité n'existait pas. La nation, la cité même, la cité réduite à une seule ville et à la province environnante, apparaissaient trop grandes encore pour admettre un culte commun; et la religion se rétrécissait aux étroites limites du quartier, du foyer même. La similitude des noms divins ne doit pas nous tromper : deux cités distinctes n'adoraient jamais le même dieu; leurs dieux différents s'appelaient du même nom, mais

[1] Procope, I, 84.

Apollon de Prasies différait d'Apollon d'Acharnes; et si les deux petits dèmes avaient pu se faire la guerre, les deux divinités auraient passé pour ennemies. N'oublions pas qu'au XVe siècle un roi de France, homme de génie, en comblant d'*ex voto* Notre-Dame de Cléry, suppliait Notre-Dame d'Embrun de n'en être pas jalouse.

Sans doute, avec le temps, et par l'effet des révolutions politiques, lorsque la Grèce fut définitivement ensevelie dans la pacifique unité romaine, la vivacité des cultes locaux, surtout l'hostilité qu'ils avaient souvent professée les uns envers les autres, commencèrent à s'atténuer; mais ils ne périrent pas; le christianisme les trouva trop bien enracinés pour songer à les détruire brusquement; il ne put que les purifier, et insensiblement se substituer à eux.

Les premiers temps de la nouvelle religion rappelèrent d'abord son origine hébraïque; un monothéisme austère et jaloux, une grande haine des superstitions parasites qui, s'attachant à tous les cultes, risquent enfin de les défigurer, tels furent les premiers caractères du christianisme naissant. Mais à partir du IVe siècle, et quand la foi partout triomphante absorba le paganisme, le vieux culte, en s'effaçant, laissa son empreinte adoucie, mais sensible, sur la face du nouveau. Les pères de l'église s'indignèrent en vain, et déplorèrent, dans d'éloquentes invectives, l'impur alliage du christianisme et de l'hellénisme. Malgré leurs anathèmes, la notion de l'unité absolue de Dieu s'obscurcit dans la conscience du peuple; et plus d'un village professa, comme culte principal, quelque antique superstition. Certes elle ne périt jamais, cette notion précieuse d'un Dieu unique; mais, laissant Dieu dans sa majesté solitaire, on suspendit partout l'image du saint, et la véritable adoration sembla rendue souvent à ces petites figures dont l'*Iconostase* est chargé; qui, dérobant l'autel aux yeux, le font presque oublier à l'âme.

Lorsqu'on a vu l'homme du peuple en Grèce entrer dans une église, s'agenouiller dévotement devant chacune de ces saintes images; baiser avec respect et amour leurs faces noircies par le temps, et suspendre à leurs cadres des milliers d'*ex voto* grossiers en souvenir de tous les événements de sa vie; lorsqu'on a vu dans la plus pauvre maison la lampe brûler sans fin devant l'image du protecteur, et toute la famille se tourner vers lui, l'implorer

sans cesse, lui rendre grâces, le prendre à témoin; en un mot faire foi que sa vie religieuse se résume presque entièrement dans ce culte domestique; il est difficile de croire que le Grec honore seulement ses saints de cette simple *vénération* que l'Église professe. On croit avoir plutôt sous les yeux les dernières traces d'une époque où la religion n'enseignait pas qu'il fût un Dieu unique et commun à tous les hommes.

L'étude que nous venons de faire sur le vocable et l'emplacement d'un grand nombre d'églises en Attique a confirmé ces observations. D'abord nous avons trouvé que plus de quatre-vingts églises chrétiennes s'élèvent sur l'emplacement de temples antiques : ensuite, que presque toujours ces églises sont dédiées sous des vocables qui rappellent sensiblement les vocables des temples auxquels elles ont succédé.

Quand même il ne reste rien du monument, tant les siècles et surtout les hommes ont bien fait leur œuvre de destruction, le lieu est demeuré sacré. Le culte s'attache à l'emplacement; l'église le recouvre et reste à jamais debout; ruinée, on la relève, ou du moins on ne la détruit jamais[1]. L'érudit que l'examen des textes, des lieux, des inscriptions amène par d'autres voies à restituer un temple au même endroit, s'étonne de voir qu'un culte était demeuré sur la place abandonnée, meilleur gardien des antiques souvenirs que ne l'est la science elle-même. C'est que la Grèce ancienne, aussi bien que celle du moyen âge, ignorait ces considérations de voirie et de commodité vulgaire qui déterminent aujourd'hui l'emplacement de nos églises. Le lieu s'imposait et ne se choisissait pas. Les plus anciens édifices furent construits aux places qu'une longue tradition, un culte ininterrompu, rendait chères et sacrées au peuple : ce sont les églises qui intéressent nos recherches. Les autres plus récentes ne furent pas non plus édifiées au hasard; un rêve, une apparition, un miracle, le souvenir de quelque accident heureux ou funeste indiquaient souverainement le lieu où le ciel voulait des honneurs.

Nous avons constaté de plus qu'il y avait généralement un frappant rapport entre le vocable d'un temple et celui de l'église qui a remplacé ce temple.

La nature de ce rapport est variable. Quand le choix du vocable

[1] Leake, *Northern Greece*, t. II, p. 328.

était laissé au peuple, une substitution grossière obtenait la préférence; parce que le peuple ne changeait de culte qu'à condition de s'en apercevoir le moins possible. Il s'agit ici de ces Attiques dégénérés du ve et du vi^e^ siècle, tourbe d'esclaves ou de serfs, qu'on ne saurait se figurer autrement sous Héraclius ou sous Justinien que plongés dans une obscure misère et une superstition profonde. Alaric et l'empereur détruisirent Dimitir; ils adorèrent Dimitri, et s'aperçurent à peine que leur foi était changée. On ne sut peut-être jamais le jour où ils avaient modifié une syllabe à leur religion. Quant au mythe ancien, croyons-nous qu'ils le connaissaient encore, dès le temps de Théodose? Quel vague on eût trouvé au fond de ces consciences si l'on eût essayé de les sonder, de mesurer l'idée qu'elles se faisaient d'un dieu ou d'une déesse? Hors ce nom, tout était confus; le nom seul survécut donc; ils continuèrent à prier et à se réjouir en l'honneur des mêmes syllabes.

Les rapports symboliques entre les vocables chrétiens et païens ne doivent pas remonter aux mêmes origines que cette substitution toute matérielle, *phonétique,* ainsi que nous l'avons appelée dans le cours de ces recherches. Celle-ci fut l'œuvre spontanée, inconsciente et impersonnelle des masses, qui, entre les saints qu'on leur apportait, choisirent d'instinct les noms qui leur étaient le moins étrangers. L'assimilation symbolique fut probablement conçue, préparée, adoptée par l'Église; et je serais étonné qu'on s'indignât, qu'on s'étonnât même de la tolérance qu'elle montra dans cette occasion. Certe les évêques du ve et du vi^e^ siècle avaient une autre foi que la nôtre; ils crurent cependant qu'on serait insensé de vouloir extirper absolument des cultes séculaires, profondément enracinés dans la conscience populaire; ils se contentèrent de les purifier, en les transformant. L'idée demeura, mais rajeunie, transfigurée, revêtue d'une forme chrétienne; Athéné, fille armée du cerveau de Zeus, devint la Sagesse de Dieu.

Ainsi *le nom* succédait à un nom analogue; ailleurs *l'idée* remplaçait sous un autre nom une idée presque semblable. Quelquefois l'assimilation fut un compromis entre les deux méthodes; on demanda un souvenir de l'ancien culte au nom du nouveau saint, non à sa légende; mais au sens de ce nom, plutôt qu'au son de ce nom. Saint Laboureur (Hagios Géorgios) devenait ainsi le protecteur des moissons, l'héritier de Déméter, non à cause de sa vie, mais à cause de son nom.

Les substitutions de vocables se sont toutes faites, en Attique, par l'une de ces trois méthodes; on s'attache au *son* du nom d'un saint, au *sens* de ce nom, ou à la *légende* même, dégagée du nom.

Il serait utile de compléter ces premières recherches en étendant à la Grèce entière[1], ou mieux à tout l'Orient, le travail que nous avons ébauché pour l'Attique. Mais pour bien connaître ce qui vit encore de l'antiquité dans la Grèce actuelle, il faudrait aussi, selon le vœu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres[2], étudier ce pays dans ses mœurs publiques et privées, politiques, civiles et religieuses; dans ses fêtes, ses chansons, ses contes, toute sa littérature populaire; travail immense, que la vie entière d'un homme pourrait à grand'peine achever. On serait étonné de voir tant de débris surnager dans ce grand naufrage d'une civilisation disparue.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

Beugnot, *Histoire de la chute du paganisme en Occident.*

Beulé, l'*Acropole d'Athènes.*

Broglie, *L'Église et l'Empire romain au* IV*e siècle.*

Buchon (J.-A.), *La Grèce continentale et la Morée; Nouvelles recherches sur la principauté française de Morée.*

Bulletin de l'École française d'Athènes.

Burnouf (Émile), *Plan d'Athènes.*

Bursian (C.), *Geographie von Griechenland.*

Châtel, *Histoire de la chute du paganisme en Orient.*

Carte de la Grèce, dressée par l'état-major français.

Cédrénus, *Corp. script. Byzant.*

Corpus inscriptionum Græcarum.

Curtius (E.), *Attische Studien.*

Didron et Durand, *Iconographie chrétienne.*

Eusèbe, *Éloge de Constantin.*

Éphémérides de la Société archéologique d'Athènes.

[1] L'étude de l'emplacement et du vocable des églises chrétiennes en Grèce hors de l'Attique sera l'objet d'un travail postérieur, dont les matériaux sont en grande partie rassemblés.

[2] Voir les *sujets* proposés à l'école française d'Athènes depuis 1864.

Eunape, *Vies des philosophes et des sophistes.*
Forchhammer, *Topog. v. Athen.*
Finlay, *Greece under the Romans.*
Hanriot, *Recherches sur la topographie des dèmes de l'Attique.*
Heuzey, le *Mont Olympe et* l'*Acarnanie.*
Kiepert, *Atlas von Hellas.*
Laborde, *Athènes aux* xve, xvie *et* xviie *siècles.*
Leake, *Northern Greece, Topog. of Athens, Demi of Attica.*
Lenormand (F.), *Monographie de la Voie sacrée.*
Leo Diaconus, *Corp. scrip. Byzant.*
Libanius, *pour les temples.*
Maury, *Religions de la Grèce antique.*
Menologium Græcorum, jussu Basilii imperatoris coll. 3 vol. in-fol. Urbin, 1727.
Mommsen (Aug.), *Athenæ christianæ.*
Pausanias (éd. de Teubner).
Photius, *Lexique.*
Pittakis, l'*Ancienne Athènes.*
Pouqueville, *Voyages en Grèce.*
Rhangabé, *Antiquités helléniques. Λόγος ἐκφωνηθ. ἐν Ἀθ.* 1861.
Rochette (Raoul), *Topographie d'Athènes.* (*Journal des Savants,* 1851.)
Ross, Τὸ *Θησεῖον*, 1839.
Smith, *Dict. of Greek and Roman geography.*
Sourmélis, *Hist. d'Athènes,* 3e édit. 1846.
Spon, *Voy. de Dalmatie, de Grèce, etc.*
Stuart et Revett, *Antiq. of Athens.*
Suidas, *Lexique.*
Sozomène, *Histoire ecclésiastique.*
Voragine (J. de), la *Légende dorée.*
Zonaras, *Corp. script. Byzant.*

CONCORDANCE

DES VOCABLES ANCIENS ET MODERNES.

Vocables anciens.	Vocables modernes.	Pages.
Amphiaraüs (Source d')	Hag. Péghé	515
Anakéion (t. des Dioscures)	Hag. Anargyroi	501
Aphrodite	Hag. Démétrios	503
	Hag. Paraskévé	514
	Hag. Syriané	517

TABLE ANALYTIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

RECHERCHES SUR L'EMPLACEMENT DES ÉGLISES CHRÉTIENNES QUI PARAISSENT AVOIR SUCCÉDÉ À DES TEMPLES.

ATTIQUE.

I. — ATHÈNES.

L'ACROPOLE.

LA VILLE.

L'ENCEINTE ET LES PORTES.

II. — L'ATTIQUE AU NORD D'ATHÈNES.

RÉGION DU NORD-OUEST.

RÉGION DU NORD.

RÉGION DU NORD-EST.

RÉGION DE L'EST.

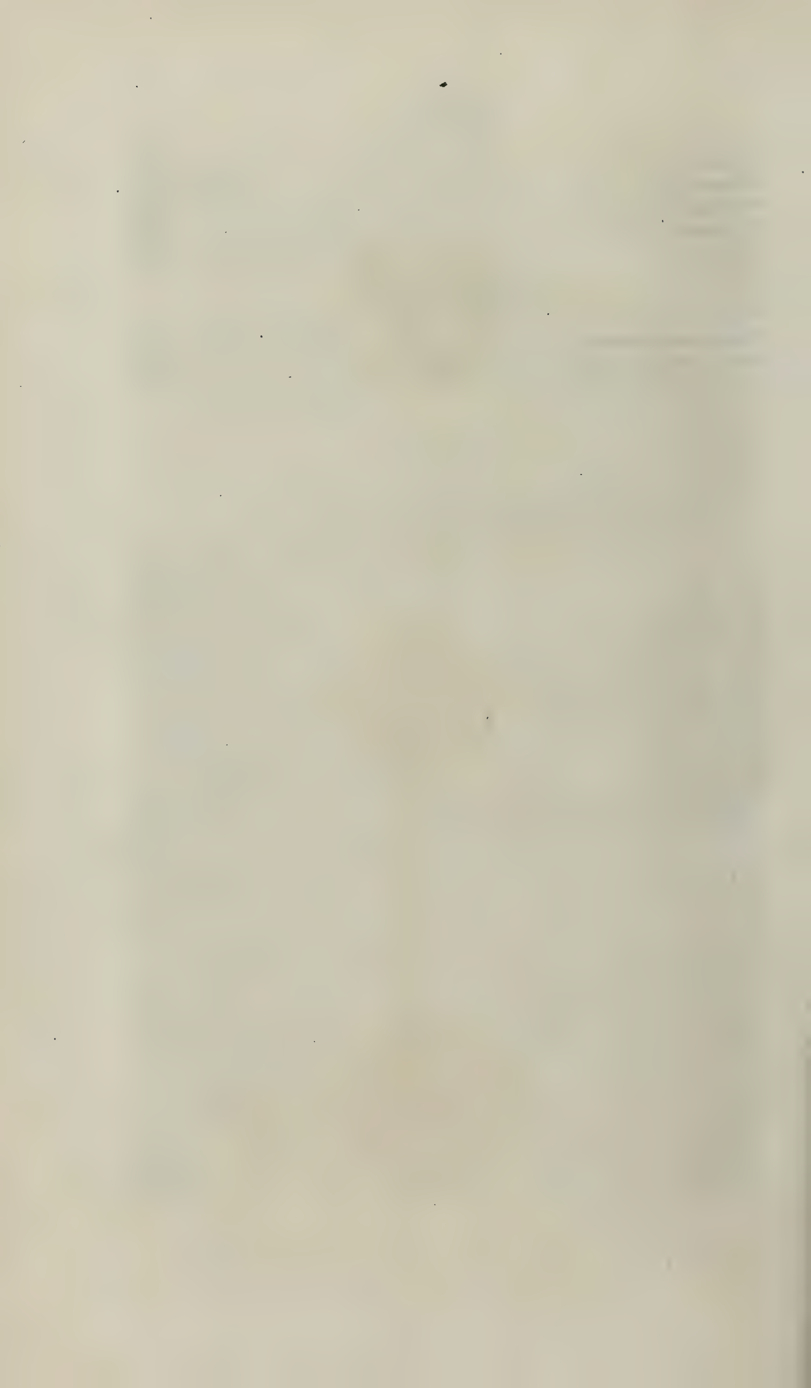
RÉGION DU SUD-EST.

RÉGION DU SUD-OUEST.

CHAPITRE II.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE ET LA SIGNIFICATION
DE PLUSIEURS VOCABLES CHRÉTIENS.

CHAPITRE III.






NATURAL HISTORY.

RAPPORT

SUR L'OBSERVATION

DE

L'ÉCLIPSE DE SOLEIL DU 18 AOÛT 1868,

PAR M. STEPHAN.

Janvier 1869.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de vous adresser, dès mon retour en France, un compte rendu sommaire des résultats obtenus à Wha-Tonne par la commission française chargée par Votre Excellence d'y observer l'éclipse totale de soleil du 18 août dernier.

Les divers travaux effectués à cette occasion ont entraîné des calculs, actuellement terminés, et je suis en mesure de compléter ma première lettre par un récit détaillé de notre voyage.

L'éclipse du 18 août devait éveiller au plus haut point la curiosité scientifique des astronomes. A cette date, la lune, distante de son périgée de six heures seulement, présentait un diamètre apparent presque égal à son maximum, tandis que le diamètre du soleil n'excédait son minimum que de neuf secondes d'arc. Le phénomène devait donc avoir une durée tout exceptionnelle, atteignant jusqu'à six minutes quarante-sept secondes pour les points du globe les plus favorisés. Pour retrouver dans le passé une circonstance aussi heureuse que celle-ci, il faudrait reculer de trois siècles.

Le plus grand obstacle que l'on trouve dans l'étude de ces phénomènes réside dans leur courte durée. Quels que soient le sang-froid et l'habileté d'un observateur, il lui est impossible d'utiliser les premiers instants comme il le ferait pour un travail habituel. Pénétré de la pensée qu'il ne peut tout faire à lui seul, forcé de

partager son attention entre ce qu'il voit, ce qu'il attend à coup sûr et ce qu'il espère d'inopiné, il lui faut d'un coup d'œil faire la part de ce qu'il doit négliger et de ce qu'il doit considérer d'une manière plus spéciale. Les dernières minutes sont nécessairement les mieux employées. L'importance des éclipses croît donc avec leur durée et bien plus rapidement encore que celle-ci. Nous devons ajouter que les observations de 1842, de 1851 et de 1860 avaient fait naître d'importants problèmes dont on attendait la solution avec impatience.

Ces raisons faisaient souhaiter que l'on ne laissât pas échapper une si belle occasion sans en tirer tout le parti possible. Malheureusement une difficulté capitale venait mettre obstacle au zèle des astronomes européens : le phénomène devait être invisible pour notre continent. En jetant les yeux sur la carte placée à la fin de ce mémoire et qui n'est qu'une réduction de celle qui a été publiée par le bureau des longitudes, on voit que la ligne de l'éclipse centrale passe près d'Aden; traverse l'Indoustan qu'elle coupe à l'ouest un peu au-dessus de Goa, et à l'est près de Mazulipatam; atteint la presqu'île de Malacca par une latitude de 12° environ; rencontre la pointe du Cambodge, les Célèbes et vient longer le sud de la Nouvelle-Guinée.

Or, dans l'état de la science, on ne doit pas observer les éclipses sans être muni d'instruments puissants et d'une qualité éprouvée. L'expérience a montré que la plupart des idées fausses, qui ont eu cours pendant longtemps et qui ont amené des théories si bizarres sur la constitution du soleil et de la lune, prenaient leur source dans l'emploi, par les premiers observateurs, de lunettes imparfaites et de petites dimensions. Il fallait donc se décider à transporter dans une station lointaine tout le matériel d'un observatoire complet. Malgré les difficultés d'une semblable entreprise, les astronomes des principales puissances européennes n'hésitèrent pas à demander à leurs gouvernements respectifs l'appui nécessaire pour la tenter.

Votre Excellence, toujours remplie de sollicitude pour les sciences, répondit à la demande de M. le directeur de l'Observatoire impérial en l'autorisant à réunir une commission d'astronomes et de marins pour décider sur l'opportunité de l'expédition, et, dans le cas d'une réponse affirmative, pour choisir le lieu de l'observation.

La commission, constituée en février 1868, se prononça pour l'expédition, et choisit, comme station, le point où la ligne de l'éclipse centrale coupe la côte est de la presqu'île de Malacca par 11° 42′ environ. En même temps, elle faisait connaître à Votre Excellence que l'accommodation à cette latitude des instruments déjà acquis, l'achat des pièces nouvelles et l'ensemble des frais de déplacement exigeaient un crédit spécial de 50,000 francs. La modicité de cette somme pourra surprendre; mais on avait fait entrer en ligne de compte le concours éventuel de la marine qui n'a jamais fait défaut quand il s'est agi des progrès de la science, et l'expérience a démontré qu'on ne s'était pas trompé.

Les raisons pour lesquelles on choisit la presqu'île de Malacca sont les suivantes :

D'abord le point adopté est le plus voisin, en terre ferme, de celui où la phase de totalité devait atteindre sa plus grande durée; et il est bien évident qu'on devait avant tout chercher à profiter du caractère exceptionnel de l'éclipse; d'autre part, les Allemands devaient se transporter à Aden, les Anglais étaient installés près de Mazulipatam, M. Oudemans, de Batavia, avait fait choix d'une station dans les Célèbes; la France, en se plaçant dans le voisinage de ses possessions de Cochinchine, complétait, d'une manière avantageuse, une chaîne de points régulièrement espacés sur le parcours de la ligne centrale.

Dans l'impossibilité de nous fixer à la pointe du Cambodge, dont les côtes garnies de marécages et de palétuviers sont inabordables, nous ne pouvions hésiter qu'entre l'île de Poulo-Condor et la presqu'île de Malacca. Les renseignements météorologiques fournis par M. Aubaret, qui a séjourné pendant plusieurs années à Bankok, comme consul de France, et qui, par conséquent, à plusieurs reprises, eut l'occasion de naviguer sur le golfe de Siam, semblèrent décisifs.

Toutes les côtes qui bordent l'Océan indien, depuis l'entrée de la mer Rouge jusqu'à la Chine, ressentent plus ou moins les effets des moussons. En mousson de sud-ouest, le ciel est généralement couvert et pluvieux. Or, M. Aubaret affirmait, en se basant sur son expérience personnelle aussi bien que sur les assertions du capitaine anglais Richards, que, pendant le mois d'août, la côte occidentale du golfe de Siam jouit en général d'un temps plus beau que la côte orientale.

Les pluies éprouvent à cette époque de l'année une notable diminution pour reprendre avec force vers le milieu de septembre. La côte est de la presqu'île de Malacca semble donc un peu abritée de la mousson; enfin à la hauteur de 11° 30′ on se trouve par le travers d'une haute chaîne de montagnes parallèle à la côte, les monts de Kow-Luang, que l'on jugeait devoir arrêter une partie des nuages venant de l'ouest.

Avant d'aller plus avant, il était urgent de composer le personnel de l'expédition; c'est alors que Votre Excellence me fit offrir, par M. le directeur de l'Observatoire, d'en prendre la conduite; j'acceptai, et bientôt après je décidai mes amis MM. Rayet et Tisserand à m'accompagner. Nous étions alors à la fin de mars. Une dépêche fut expédiée à la hâte à M. le contre-amiral Ohier, gouverneur intérimaire de Cochinchine, par l'entremise de Son Exc. M. le Ministre de la marine, avec prière d'obtenir du gouvernement de Bankok l'autorisation de nous installer sur la côte de la presqu'île et de faire explorer cette dernière. Un peu plus tard, on envoya des instructions détaillées sur les travaux préliminaires à exécuter.

Il nous restait à peine deux mois et demi pour les préparatifs. M. Eichens, l'habile artiste chargé de la partie mécanique, mit tout en œuvre pour être prêt à temps. Il s'agissait de monter équatorialement, pour la latitude de 11° 42′, le grand télescope Foucault de 40 centimètres d'ouverture, un deuxième télescope de 20 centimètres construit spécialement pour l'expédition par M. Martin, une lunette de Cauche de 6 pouces, et de confectionner un magnétomètre de Gauss pour M. Rayet. En outre, trois spectroscopes de grandes dimensions furent demandés à M. Duboscq. Tout cela, plus une pendule astronomique, une lunette méridienne portative d'Eichens, et une foule d'objets accessoires, devait se trouver à Marseille pour le départ du courrier du 19 juin, et assez solidement emballé pour supporter les chances multiples d'un voyage de 3,000 lieues avec trois embarquements, trois débarquements et deux trajets en chemin de fer.

La brièveté de ce délai nous contraignit, à mon grand regret, à faire le sacrifice de la photographie. Du reste, on doit bien le dire, les essais tentés jusqu'à présent n'ont pas donné des résultats suffisamment complets pour qu'on puisse considérer cette lacune comme capitale au point de vue scientifique. Nous avons

cherché à y suppléer le mieux possible par des dessins fidèles. Ainsi restreint, le programme de nos recherches se trouvait circonscrit dans le cadre suivant :

1° L'observation des contacts;

2° L'examen spectroscopique et la mesure de ces apparences singulières appelées protubérances, qui avaient si vivement excité l'attention en 1842 et en 1860;

3° L'examen de la couronne.

Puis subsidiairement les observations de détail usitées en pareil cas, et dont on trouvera l'exposé plus loin, la détermination de la longitude et de la latitude de Saïgon, et l'étude des spectres d'un certain nombre d'étoiles du ciel austral.

Dans les derniers jours, M. le Ministre de la marine, sur la demande de Votre Excellence, nous adjoignit M. Chabirand, lieutenant de vaisseau. En comprenant M. Hildebrand, mécanicien de la maison Eichens, la mission se composait donc de cinq personnes. Nous devions nous annexer plus tard M. Olry, lieutenant de vaisseau, chef d'état-major de M. le contre-amiral Ohier, et M. Hatt, ingénieur hydrographe à Saïgon.

Les instruments furent expédiés à Marseille en temps utile; nous nous embarquions nous-mêmes le 19 juin, à cinq heures du soir, sur le paquebot *le Péluse,* des Messageries impériales.

De Marseille à Alexandrie, la traversée fut superbe, mais j'en laisse de côté les détails : afin de ne point étendre outre mesure les limites de ce rapport, je ne m'appesantirai pas sur le côté anecdotique de notre voyage, dont le récit doit être fait par mon jeune et savant ami M. Tisserand, ou par moi pour les Annales de l'École normale; je ne mentionnerai en général que les dates et les incidents en rapport direct avec notre destination scientifique.

Outre notre bagage personnel, quatre chronomètres et deux baromètres, nous emportions dix-sept caisses d'instruments; ces colis étaient beaucoup trop lourds et trop volumineux; la difficulté de leur déplacement n'a cessé d'être pour nous une source de préoccupations; aussi croyons-nous devoir donner aux voyageurs qui se trouveront dans des circonstances pareilles l'utile conseil de faire détailler leur emballage le plus possible.

C'est surtout à l'arrivée en Égypte que je redoutais le débarquement et le transport au chemin de fer, toutes ces manœuvres étant

exécutées par des Arabes, dont le manque de soins est proverbial. Fort heureusement nous avions rencontré sur le paquebot M. Frugoli, fils de l'agent des Messageries à Alexandrie; grâce à ses recommandations, nos instruments furent traités avec des précautions spéciales, et rien ne se trouva endommagé.

Arrivés à Alexandrie le 25 au matin, nous en repartions sur-le-champ pour le Caire où le train nous déposa dans le milieu de la journée; le lendemain matin nous remontions en chemin de fer pour Suez, et enfin le soir nous nous installions sur le paquebot *l'Impératrice*, qui devait nous conduire jusqu'à Singapore et qui leva l'ancre le 27 dans la matinée.

La descente de la mer Rouge est toujours fort pénible. Ce long golfe, resserré entre deux déserts brûlants, est sans contredit l'une des parties du globe où la température s'élève le plus; nous avions en outre la mauvaise fortune d'y passer tout juste dans la saison la plus chaude : pendant les deux derniers jours, la situation était devenue presque intolérable.

L'Impératrice mouillait dans le port d'Aden, le 2 juillet, vers deux heures de l'après-midi.

On a donné plusieurs descriptions de cet établissement si précieux pour les navires qui se dirigent vers l'Indo-Chine; mais aucune ne fait naître une idée complète de ce point unique en son genre, où l'homme semble avoir violenté la nature pour la plier à sa volonté. Nous voudrions pouvoir dépeindre fidèlement cette aridité de fournaise, qui ne permet pas à la moindre plante de pousser spontanément, et placer en regard les prodiges accomplis par les ingénieurs anglais; mais nous devons rester fidèle à notre plan. Bornons-nous à ajouter qu'en dehors du spectacle grandiose de ses roches tourmentées et de la mer qui en baigne le pied, Aden est dépourvu de tout ce qui fait le charme matériel de la vie; aussi déplorions-nous du fond du cœur le sort de nos collègues d'Allemagne, qui avaient choisi ce point pour leurs observations et devaient s'y installer pendant plusieurs semaines.

Laissant Aden le 3, nous passions dans la soirée au cap Guardafui où commence le grand Océan indien. De là jusqu'à Galles la traversée fut agréable et rapide. Poussée par les vents réguliers du sud-ouest, *l'Impératrice* voguait à pleines voiles à travers les grandes vagues couvertes d'écume; la température rafraîchie par ces brises était devenue supportable; enfin chac de nous com-

mençait à s'habituer à cette vie de bord qui exerce sur les marins une si séduisante attraction.

A la tombée du jour, nous pouvions déjà apercevoir la Croix-du-Sud qui, jointe aux belles étoiles du Centaure, constitue un groupe si remarquable ; le Scorpion, presque invisible à Paris, nous semblait par son admirable éclat une tout autre constellation ; tandis que la polaire s'affaiblissait peu à peu en s'abaissant vers l'horizon nord.

Après neuf jours de mer seulement nous venions mouiller devant Pointe-de-Galles. Autant le regard est péniblement impressionné par la sécheresse absolue d'Aden, autant il est réjoui par l'aspect des côtes de Ceylan. Pour la première fois, on se trouve là en présence de la luxuriante végétation de l'équateur. Une forêt, composée de cocotiers, d'aréquiers, de bananiers, d'une foule d'essences nouvelles, et qui semble couvrir l'île tout entière, descend jusqu'à la mer et forme à la rade une verdoyante ceinture. A travers le feuillage, on aperçoit les maisons de la ville, les fortifications et tout autour les cases des Indiens.

Le paquebot devant séjourner pendant vingt-quatre heures au moins, nous eûmes le temps de pousser à l'intérieur de l'île jusqu'à un site que l'on appelle Wack-Walley. On y parvient par une belle route, ombragée de grands arbres et bordée de fleurs aux vives couleurs ; on rencontre dans le trajet des cours d'eau, des rizières, des cultures variées ; puis, gravissant une petite colline, on se trouve en présence d'une riante vallée au fond de laquelle coule une petite rivière. Nous passâmes là une délicieuse journée.

Quant à la ville de Galles, elle est de peu d'importance ; et la capitale Colombo, située plus au nord sur la côte occidentale, se trouve à une trop grande distance de celle-là pour qu'il nous ait été possible de nous y rendre.

Rien d'intéressant à signaler depuis Pointe-de-Galles jusqu'à Singapore. Nous arrivions enfin à ce point, terme de notre première étape, le 19 juillet, à sept heures du matin, un mois juste après avoir quitté la France.

A peine le paquebot avait-il mouillé que nous eûmes la satisfaction d'apprendre qu'un bâtiment mis à notre disposition nous attendait sur rade.

L'aviso à vapeur *le Goëland* avait été d'abord désigné pour cette expédition par le ministère de la marine ; mais, quand l'ordre par-

vint à Saïgon, ce bateau se trouvait en Chine; M. le contre-amiral Ohier lui substitua *la Sarthe,* transport à vapeur du plus grand modèle, commandé par M. le baron Letourneur Hugon, capitaine de frégate.

Dès qu'il nous fut possible de laisser le paquebot, nous nous empressâmes de descendre à terre et de nous faire conduire à bord de *la Sarthe;* j'avais hâte d'entrer en relation avec le commandant, afin d'avoir par lui des renseignements sur le point désigné pour l'observation de l'éclipse et sur les mesures préliminaires qui avaient été prises pour en rendre l'habitation possible.

L'accueil de M. Letourneur fut plein de courtoisie; il était accompagné de M. Olry, lieutenant de vaisseau, chef d'état-major de M. le contre-amiral Ohier, bien connu par ses travaux de longitudes et désigné pour se joindre à notre commission.

J'appris, par ces messieurs, que la canonnière à vapeur *le Frelon,* après s'être rendue à Bankok, et avoir obtenu du roi l'autorisation nécessaire, avait conduit depuis une quinzaine de jours M. Hatt, ingénieur hydrographe, au point où nous devions nous installer. M. Hatt, avant de quitter Saïgon, avait fait confectionner des cabanes pour la lunette méridienne et pour la lunette de Cauche, d'après les indications expédiées par l'Observatoire de Paris; il devait depuis s'être occupé d'établir des logements pour nous recevoir.

Ces nouvelles nous causèrent une vive satisfaction; nous pouvions craindre, en effet, que les instructions envoyées de Paris n'eussent pas été reçues ou qu'on n'eût pu les exécuter, et dans ce cas il nous eût fallu, non-seulement perdre un temps précieux en installations préliminaires, mais encore emmener de Singapore un personnel d'ouvriers dont les salaires eussent excédé la portion disponible de notre crédit.

Dans la soirée, nos caisses d'instruments furent portées du paquebot à bord de *la Sarthe.* Je manquerais à mon devoir si je n'adressais de vifs remercîments à tous les officiers de *l'Impératrice,* et en particulier au commandant, M. le lieutenant de vaisseau Macaire, pour l'obligeance extrême qu'ils ont déployée à notre égard pendant toute la durée du voyage.

Malgré le concours de M. Hatt, j'avais à faire quelques acquisitions à Singapore, telles que des briques, du ciment, deux pierres pour supporter un objectif de mire et sa plaque; enfin, il fallait

nous procurer deux hommes de peine chinois. Tout cela demandait un peu de temps; le départ de *la Sarthe* fut fixé au mardi soir 21 juillet.

Nous fîmes une visite au consul français à Singapore, M. Troplong; nous trouvâmes chez lui une gracieuse hospitalité. Il voulut bien même, à l'occasion de notre passage, réunir la plupart de nos nationaux; nous fûmes très-sensibles à cette délicate attention.

Je ne dois point manquer non plus d'adresser mes remercîments à M. Spuner, l'un des premiers négociants de Singapore, qui nous accueillit avec la plus exquise amabilité, et grâce à qui je pus me procurer sans difficulté les divers objets dont nous avions besoin.

Conformément à ce qui avait été convenu, *la Sarthe* quitta Singapore dans la soirée du 21; cette dernière partie de notre traversée se fit très-agréablement; la mer était d'un calme complet, l'air parfaitement tranquille et la marche du navire excellente.

Enfin, le 25 au matin, nous étions en vue de l'îlot de Koh-Luem et, à six heures, *la Sarthe* jetait l'ancre par huit mètres de fond, en face de notre futur observatoire, à deux milles environ de la côte. De notre mouillage, nous distinguions vaguement des cases sur le rivage et très-distinctement *le Frelon,* à qui son faible tirant d'eau avait permis de s'approcher très-près de la terre.

La côte située en face de nous, abritée vers l'ouest par les montagnes de Kow-Luang, dessinait un grand demi-cercle, limité au nord par une pointe surmontée d'un pic de forme bizarre appelé par le capitaine Richards la Corne-du-Sud, par opposition avec un autre pic de forme analogue situé plus au nord; vers le sud, la courbure du rivage était un peu moins forte. A l'intérieur de ce demi-cercle étaient disséminées plusieurs îles, dont la plus remarquable vers le nord était l'îlot de Koh-Luem et, vers le sud, dans le lointain, une autre île d'une forme tout à fait comparable à celle d'une tortue. Dans cette position, *la Sarthe* se trouvait exposée aux lames venant du large; mais la sûreté des fonds, résultant des sondages de M. Hatt, et la régularité des vents de terre enlevaient tout danger à ce mouillage. Un seul inconvénient en résultait, c'était un batelage laborieux tenant à la grande distance où nous nous trouvions de la côte.

Nous reçûmes bientôt la visite de M. le lieutenant de vaisseau Béhic, par lequel nous apprîmes que tout marchait à souhait. Des Siamois, appelés de loin, avaient été réunis en grand

nombre; une vaste maison de bambous était presque terminée, les cabanes pour les instruments mises en place; enfin, les matelots du *Frelon* avaient établi un warf de débarquement. Nous pûmes bientôt juger par nous-mêmes du véritable tour de force accompli par M. Hatt.

Comme dans tous ces parages, là où les palétuviers n'existent pas, la mer est bordée par une forte dune de sable, de date ancienne, avec peu de végétation. C'est sur ce terrain que l'observatoire était installé. Au point même où nous nous trouvions, la largeur du terrain sablonneux variait de 100 à 200 mètres; immédiatement après commençait une épaisse forêt s'étendant jusqu'au sommet de Kow-Luang.

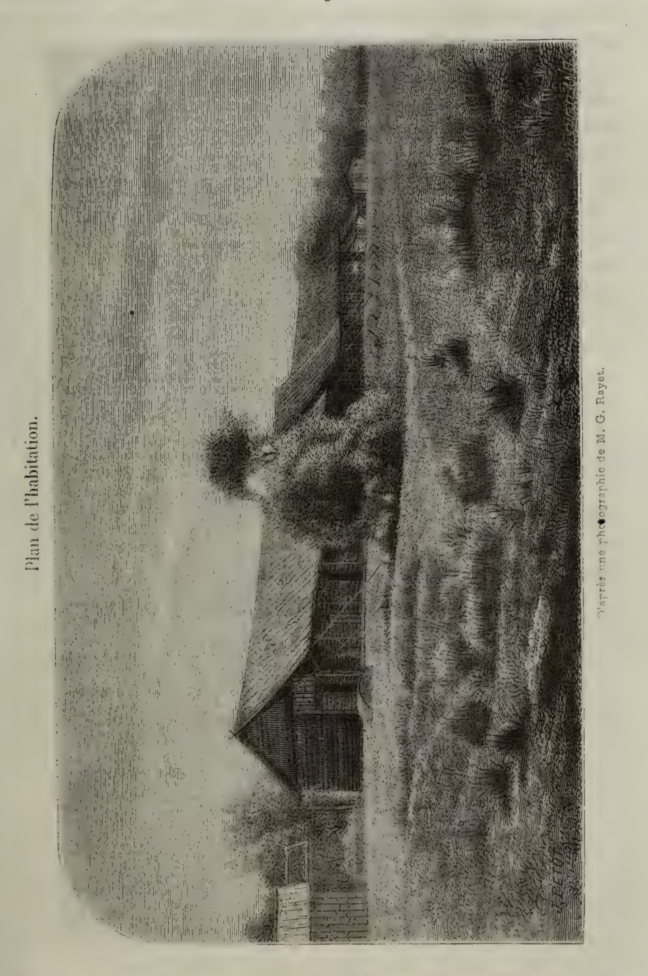
L'ensemble de nos constructions ne manquait point de pittoresque. Parallèlement au rivage, M. Hatt faisait édifier avec des clayonnages de bambous une habitation rectangulaire de 80 mètres de long, composée d'une vaste pièce très-élevée, complétement ouverte du côté de la mer et flanquée de deux longues galeries susceptibles d'être partagées en nombreux compartiments. Des haubans en rotin assujettissaient le tout. Au nord-est étaient situées les cases des hommes de service et au sud-ouest le terrain à peu près plan affecté aux instruments.

Les deux bois ci-après représentent notre habitation et une vue d'ensemble de l'installation des instruments.

A une distance d'un mille environ, vers le nord-est, s'élevaient différentes constructions analogues, où déjà se trouvaient le frère du premier ministre du royaume de Siam, sa suite et un jeune mandarin appelé *Nay-What,* parlant un peu français, dont l'intermédiaire nous était indispensable dans nos rapports avec les ouvriers siamois. On poussait avec activité l'érection d'un palais pour le roi et toute sa cour.

Ce qui nous importait le plus, c'était la mise en place des instruments. La cabane pour la lunette méridienne ne laissait rien à désirer; au centre, un bloc en granit d'un mètre cube garantissait au pilier une solidité suffisante; quant à la nature du sol, il ne nous semble pas qu'elle fût mauvaise; sans doute, le terrain à la surface était un peu mouvant, mais sa dureté augmentait avec la profondeur, et son homogénéité était précieuse. M. Hatt avait surveillé les fondations du pilier avec grand soin. Du reste, ne pouvant songer à transporter notre bagage dans l'intérieur de

la forêt, nous n'avions pas à choisir. Quant à la deuxième cabane, elle était destinée à recevoir l'équatorial de Cauche et le petit

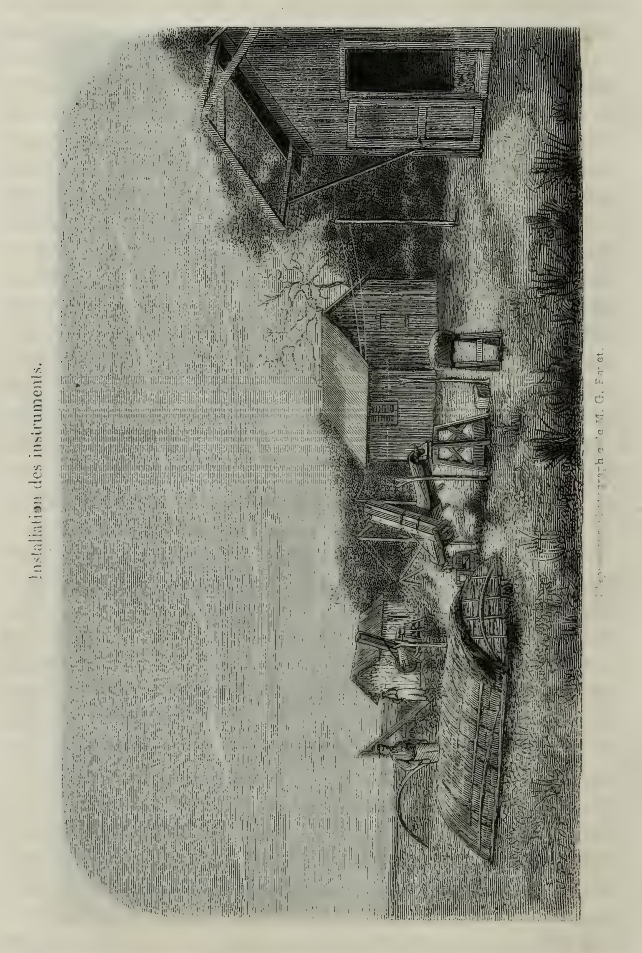


Plan de l'habitation.

D'après une photographie de M. G. Rayet.

télescope de 20 centimètres ; mais il fut reconnu que le premier de ces deux instruments pouvait seul y prendre place.

Nous dûmes sur-le-champ nous occuper du débarquement de nos caisses. Cette opération délicate était terminée vers le milieu



Installation des instruments.

de l'après-midi, et l'on commença sans retard le déballage. Le lendemain matin, nous nous installions nous-mêmes définitive-

ment à Wha-Tonne[1] (les naturels avaient ainsi surnommé notre station). Le pays est dépourvu d'eau potable et presque inhabité en temps ordinaire. A part quelques rares pièces de gibier, il n'offre aucune ressource. Chaque matin, *la Sarthe* nous expédiait les vivres nécessaires pour la journée.

Nous avions à construire dans la cabane méridienne un pilier pour la pendule sidérale; à édifier deux piliers dans le méridien de la lunette pour y placer l'objectif et la plaque de la mire; à bâtir des fondations pour l'équatorial et les deux télescopes, des piliers pour les instruments magnétiques de M. Rayet, enfin à disposer des abris pour ces divers appareils. En outre, devant opérer en plein air le jour de l'éclipse, nous tenions à relier le grand télescope et la lunette de Cauche à la cabane méridienne par un circuit électrique, afin de pouvoir installer près de ces deux instruments des relais télégraphiques battant la même seconde que la pendule sidérale et susceptibles de produire un bruit assez fort pour couvrir celui de la mer ou les clameurs voisines. Ces divers travaux marchèrent avec rapidité.

Le 28 juillet, nous pouvions commencer les observations à la lunette méridienne en vue de déterminer notre latitude exacte et une longitude approchée par le moyen des culminations lunaires. Dès lors, ce service continua sans interruption comme dans un observatoire régulier, autant du moins que le permit l'état du ciel, bien souvent défavorable, comme il résulte du registre météorologique que nous avons placé à la fin de ce mémoire (pièce annexe, n° IV, p. 586), ainsi que le journal des observations astronomiques (pièce annexe, n° I, p. 576).

Par trois observations de la lune, nous trouvâmes pour la longitude comptée à l'est du méridien de Paris :

Le 30 juillet .	Premier bord. . .	Longitude = $6^h\ 29^m\ 45^s,9$
Le 1er août . . .	Premier bord. . .	Longitude = 6 29 46 ,9
Le 8 août. . . .	Deuxième bord.	Longitude = 6 29 58 ,2

dont la moyenne est $6^h\ 29^m\ 50^s,33$.

La moyenne des observations du 7 août et du 10 août nous donna pour la latitude :

$$11°42'35'',0.$$

[1] D'après M. Pierre, Wha-Tonne signifie à peu près *lieu d'observation.*

Pendant que MM. Stephan et Tisserand exécutaient les observations méridiennes dont il vient d'être parlé, M. Rayet examinait, au moyen d'un spectroscope monté sur le télescope de 20 centimètres, quelques-unes des brillantes étoiles du ciel austral invisibles à Paris (pièce annexe, n° III, p. 585), et déterminait les constantes magnétiques de notre station; les résultats de ces études sont consignés plus loin (pièce annexe, n° V, p. 598).

Ces diverses occupations absorbaient tous nos instants; aussi, malgré notre désir d'explorer le pays et de rapporter quelques renseignements utiles sur ces contrées peu connues, il nous fallut restreindre nos promenades dans un rayon de quelques milles autour des cases. La forêt sur la lisière de laquelle nous étions établis n'offre pas en ce point une très-grande richesse de végétation; ce sont des taillis de médiocre hauteur, très-touffus, composés principalement de bouquets de bambous, de rotins, de lianes et parsemés de quelques très-beaux arbres, entre autres l'arbre à huile. On n'y trouve ni cocotiers ni aréquiers. Le sol est presque partout marécageux; par place, des clairières garnies de gazon. C'est en ces points que s'établissent les rares familles siamoises qui y végètent dans un état de misère complète. Ces malheureux, presque nus, n'ayant pour nourriture que du riz cuit à l'eau et pour boisson que de l'eau croupie, sont en butte aux attaques incessantes des tigres, très-abondants dans la forêt, et des fièvres paludéennes. Le voisinage des bêtes féroces, dont nous n'étions garantis dans nos chambres que par une cloison insignifiante, ne laissait pas, au début, de nous causer certaines inquiétudes; mais il est à croire que ces hôtes incommodes, habitués à la solitude, se retirèrent dans l'intérieur au bruit qui se faisait incessamment sur la côte; bientôt nous n'y pensâmes plus, et de fait on n'en aperçut aucun.

Lorsqu'on s'enfonce plus avant jusqu'aux monts Kow-Luang, on rencontre une végétation puissante et deux charmantes rivières. Rien donc ne semble opposer des obstacles sérieux à l'exploitation des richesses minérales de ces montagnes, où l'on trouve, paraît-il, de l'étain en grande quantité, et même de l'or.

Quelques jours avant l'éclipse, nous fûmes rejoints par M. Pierre, l'infatigable naturaliste, qui a créé à Saïgon un riche jardin botanique. M. Pierre, transporté par *le Frelon* à Bankok, venait de parcourir à pied, à travers un pays presque désert, les soixante lieues qui s'étendent entre cette capitale et notre station.

Ce point, habituellement si solitaire, avait pris une animation inusitée. Le roi de Siam, avec toute sa cour, une partie de son armée et une foule d'Européens établis à Bankok, était arrivé par mer avec un cortége de douze bateaux à vapeur de sa marine, tandis que, par terre, venaient des troupeaux de bœufs, d'éléphants et de chevaux.

Le but ostensible du voyage de Sa Majesté siamoise était l'observation de l'éclipse; et, pour cela, on lui avait installé un certain nombre de lunettes assez bonnes venant de son frère, mort depuis quelques années.

Ce dernier prince possédait une instruction scientifique tout à fait exceptionnelle dans ce pays; le roi lui-même s'intéresse passionnément à l'astronomie. Une lettre[1], écrite de sa main en anglais, et qu'il me fit l'honneur de m'adresser, témoigne de son goût pour cette science.

Il est permis de croire qu'en venant s'établir à Wha-Tonne le roi ne cédait pas uniquement à sa curiosité scientifique.

La France, en effet, n'avait pas obtenu sans difficulté l'autorisation de s'installer pour quelques jours sur le territoire siamois. Les diplomates de Bankok avaient peine à croire qu'une nation fît des frais aussi considérables en vue d'une observation qui ne dure que quelques minutes.

[1] The astronomical statement of the king of Siam. I beg to state truly that my knowledge of astronomical science was very less, almost inconsiderable. I have studied this science firstly in Siamese and Peguan astronomy, which had been adopted and somewhat translated from the ancient book of Hindu, intitled Suruyasiddhant, Varoha-mihirat, Kaju-multant, etc. — I have afterwards only tested certain european books of astronomy and astronomical navigation, geometry, and so I have understood better manner of calculation in use of logarithm, of secant, cosecant, sine, cosine, tangent, cotangent, logarithm of number, etc. Became acquainted with various astronomical terms in latin and english on certain way. But my knowledge of algebra, etc. is not sufficient for accurate calculation. I have compared with some knowledge of geographical observation and apprehended the place of the central eclipse, which we may be able to stand and see the present solar total eclipse in duration as great as obtainable on land; but I observed that more duration than that which will be here, will be fallen at about the middle of the gulf of Siam towards east most inclined towards south-east, where there is no land, to be standing steadily and see, while duration of the total darkness may be more than here about only 2 or 3 seconds of minute. But to point directly the place of most durable point on land, my knowledge is not sufficient. I do not understand of using various instruments which were not in my possession. I have only a few telescopes large and small: they in

Quoi qu'il en soit de ces suppositions, nous n'avons qu'à nous louer de nos rapports avec la cour de Siam. Le roi vint visiter notre observatoire. Ne possédant que des lunettes communes, il fut vivement impressionné par la vue de nos puissants instruments, surtout par le télescope de 40 centimètres et par la transmission électrique de la seconde.

Nous étions alors complétement prêts pour l'éclipse. Les personnes qui devaient prendre part à l'observation étaient :

MM. Stephan,
Tisserand,
Rayet,
Chabirand,
Hatt,
Olry,
Letourneur (qui, sur ma demande, avait bien voulu accepter la présidence honoraire de notre commission),
Pierre,
Garnault, pharmacien de 1[re] classe de l'hôpital militaire de Saïgon;
Les officiers de *la Sarthe* et du *Frelon*.

comparaison with those newly invented and improved must be considered as very common. The knowledge of Siamese and Peguan astronomers are thus :

The total eclipse of the sun may take place for the following important points of astronomical occurrence.

1° The node, either ascending or descending, comes near to the sun's apogy, either before or behind, at a distance at least of 60 degrees on the ecliptic course.

2° The moon's peregy comes near to the place of syzygy, or strait between the centres of the sun and moon and the earth, or near to the said nodal position.

3° The sun comes as near to the said nodal position as 720 miles, or 12 degrees in ecliptic.

They said also that whenever the interior planets, Mercury or Venus, and moon, come below the sun directly to any latitude or place on the surface of the earth, the extractive power of those said bodies attracts the surface of the earth and produces greater wind and clouds more than usual on that point for several days. It is evident that the like or similar occurrence can be comparated with attraction of the sun and the moon, and produce high water on the surface of the earth in the days of new moon and full moon always, and lowest water appears in first and last quarter of the lunar month, for the sun and the moon are in a very different position toward the earth.

But the wider knowledge was not to me more than is before said indea.

S. P. P. M. Mong Kut, K. S.

J'avais proposé à mes collaborateurs le programme suivant, qui fut accepté :

Le premier contact serait noté par MM. Stephan au grand télescope, Tisserand à l'équatorial, Rayet au télescope de 20 centimètres, Hatt avec une petite lunette méridienne portative disposée en altazimuth, Olry avec une faible lunette terrestre.

Dans l'intervalle d'une heure et demie environ séparant le premier contact du second, MM. Tisserand, Hatt, Stephan observeraient les cornes du croissant, ainsi que les occultations des taches et des facules; dans le cas où la partie du disque de la lune extérieure au soleil serait visible, ils chercheraient à en apprécier les variations de clarté. Pendant ce temps, MM. Rayet et Chabirand, munis de spectroscopes, étudieraient le spectre du soleil, afin d'être mieux à même d'y saisir quelques modifications quand la portion visible de l'astre serait réduite à un très-mince filet lumineux.

Quelques minutes avant le deuxième contact, jusqu'à 30 secondes environ avant l'heure calculée pour ce contact, MM. Tisserand et Stephan devaient chercher avec leurs instruments plus puissants à saisir sur le bord occidental de la lune la naissance des premières protubérances, pendant que MM. Rayet et Chabirand examineraient le spectre fourni par l'extrême bord du soleil.

Le deuxième contact serait observé par MM. Hatt et Olry, ainsi que par MM. Tisserand et Stephan s'il était possible. A partir de ce moment, ces deux derniers observateurs donneraient tous leurs soins à la mesure des protubérances comme position et comme grandeur; MM. Rayet et Chabirand en examineraient le spectre; M. Olry exécuterait un dessin de l'ensemble avec une forte jumelle. M. Hatt, à qui j'avais remis un spectroscope à grand champ, devait le pointer rapidement vers le soleil et noter en gros s'il apercevrait des raies brillantes. Enfin toutes les personnes munies de lunettes devaient être attentives aux phénomènes imprévus et bizarres signalés par certains observateurs, tels que des lueurs sur la lune, le trou d'Ulloa, etc. MM. Letourneur et Béhic, munis, le premier, d'un polariscope de Savart, le deuxième, d'un polariscope d'Arago, devaient rechercher si l'effet produit reste le même, selon que l'on dirige l'instrument vers la couronne ou vers une autre région du ciel. M. Garnault s'était chargé des ob-

servations magnétiques et des trois thermomètres à boule libre, noircie et argentée qui étaient exposés au soleil; enfin MM. les officiers de *la Sarthe* et du *Frelon* avaient bien voulu nous prêter leur concours pour les nombreuses observations de détail, telles que la mesure au sextant du diamètre de la couronne, les bandes ondulatoires, la couleur du paysage, le degré d'obscurcissement de l'atmosphère, et, à cet effet, une carte avait été dressée pour qu'on pût y noter les étoiles devenues visibles.

Durant la seconde moitié de l'éclipse, les observations se reproduiraient dans un ordre inverse.

Le 16, M. Pierre nous avait laissés pour aller explorer les montagnes de Kow-Luang au point de vue de ses études particulières. Je l'avais prié de gagner le sommet le plus élevé au moment de l'éclipse et de noter l'apparence générale du vaste horizon qu'il aurait sous les yeux, ainsi que les effets produits sur les plantes et sur les animaux.

Enfin, le jour de l'éclipse arriva. La matinée fut assez belle : quelques légers nuages seulement traversaient l'atmosphère. Venant de *la Sarthe* à terre, vers sept heures du matin, M. Letourneur avait aperçu de sa baleinière, avec une très-grande netteté, la lumière cendrée de la lune. Mais, vers neuf heures, le temps commença à se gâter. De gros nuages se formant sur Kow-Luang montaient vers le zénith et passaient avec rapidité dans la direction du sud-ouest au nord-est; le ciel fut bientôt complétement couvert.

Le premier contact fut invisible. Les nuages s'amoncelaient de manière à faire redouter un grain violent ; déjà il pleuvait au-dessus d'un petit village appelé *Wha-Whan*, à quelques milles vers le nord-est. L'éclipse était fort avancée, et c'est à peine si nous avions pu la constater à travers quelques rares éclaircies. Tout nous semblait perdu, lorsque, vingt minutes environ avant la totalité et comme par faveur spéciale, le temps commença à s'améliorer. En quelques instants, les nuages s'arrêtent, puis se dissipent peu à peu, et dix minutes après, dans une région assez étendue tout autour du soleil, le ciel devient magnifique.

A ce moment, je jetai un coup d'œil autour de moi. Les divers objets, noyés dans une demi-obscurité ne ressemblant ni à l'aube ni au crépuscule, projetaient, tout en conservant leurs couleurs propres, un même reflet caractéristique; le ciel, en s'assombris-

sant rapidement, semblait tendre vers cette nuance d'un gris violacé qu'on appelle en physique la *teinte sensible;* d'autre part, les hommes de l'équipage, mis en sentinelle pour empêcher l'approche des indiscrets ou pour nous aider dans la manœuvre des instruments, étaient devenus silencieux et immobiles. Il y avait vraiment dans cet ensemble de quoi impressionner l'esprit le moins enclin à l'enthousiasme. Mais je ne pouvais m'arrêter à le contempler.

Soudain, m'a-t-on dit, comme disparaissait le dernier rayon de soleil, se montrèrent dans tout leur éclat, même à l'œil nu, la couronne, les gloires et les protubérances; spectacle splendide dont l'apparition fut saluée par un cri contenu d'admiration.

Le premier contact intérieur fut observé par MM. Tisserand, Olry, Hatt et Stephan, qui trouvèrent les nombres suivants exprimés en temps moyen de Wha-Tonne :

Tisserand	$23^h.39^m.23^s,1$
Olry	23.39.23,8
Hatt	23.39.35,1
Stephan	23.39.35,9

Ces quatre nombres présentent une remarquable particularité : les deux premiers sont presque identiques; il en est de même des deux derniers; mais la moyenne de ceux-ci et celle de ceux-là diffèrent de $12^s,1$.

Au premier abord, cette discordance semble aussi regrettable qu'étonnante; chacun des deux groupes présente en effet le même degré de probabilité et tout choix entre les deux paraît impossible. Mais une discussion plus approfondie des détails du phénomène va nous expliquer comment la divergence s'est produite et nous fournir un renseignement imprévu du plus haut intérêt.

Lorsque le contact se produit, la disparition de la lumière n'est pas instantanée; pendant plusieurs secondes, il subsiste, de part et d'autre du point de tangence, un arc brillant très-mince et d'un éclat tellement vif qu'il peut produire une illusion sur la réalité du contact. Cet effet, déjà signalé par M. Le Verrier lors de l'éclipse de 1860, est d'autant plus sensible que la lunette est plus puissante et mieux réglée. Insensible pour M. Olry avec son très-faible instrument, visible pour M. Hatt, très-marqué pour M. Tisserand dans l'équatorial de Gauche, il s'est produit avec tant de netteté

pour moi dans le grand télescope, que je n'hésite pas à considérer le globe du soleil proprement dit comme environné d'une couche diaphane mince et très-brillante, surmontant immédiatement ce que l'on est convenu d'appeler la photosphère.

Or, M. Tisserand est sûr d'avoir noté l'instant du contact proprement dit. M. Olry n'a pu voir que ce contact; M. Hatt a continué de compter la seconde jusqu'à la cessation de toute lumière vive, et, quant à moi, distinguant parfaitement le contour extérieur de la couche, j'ai marqué l'instant de son occultation par le bord de la lune. D'après cela, il est manifeste que l'on doit prendre, pour l'instant du contact des deux astres, la moyenne des deux premières observations et, pour l'instant de l'occultation de la couche par la lune, la moyenne des deux dernières. On trouve ainsi :

Heure du deuxième contact.	$23^h.39^m.23^s,45$
Heure de l'occultation.	$23.39.35,50$

et l'on déduit de la différence de ces deux moyennes que l'épaisseur de l'enveloppe est de $4'',4$ d'arc, au point considéré.

Il est à noter que le troisième contact a été précédé par le retour de la couche brillante.

J'avais plus spécialement en vue l'examen des protubérances. Elles m'apparurent dans le grand télescope avec une merveilleuse netteté, telles qu'elles sont figurées dans les peintures que nous avons fait exécuter par M. E. Fraissinet, de Marseille, d'après les dessins ci-joints de MM. Olry et Bordes et d'après mes propres mesures.

En *a* on voit une petite protubérance dentelée, en *c* une deuxième presque de même forme, mais de dimensions plus considérables, en *b* une protubérance allongée d'une hauteur extraordinaire, enfin, en *d*, une large plage de protubérances à l'aspect moutonneux.

Tous ces corps, à contours parfaitement tranchés, semblaient tenir au disque de la lune par une base très-nette; aucun d'eux n'était flottant.

Ils me produisirent le même effet que des flammes. Leur couleur était celle du corail rose légèrement teinté de violet. La grande protubérance *b* présentait des tons d'intensités différentes, comme si la portion intérieure eût affecté la forme hélicoïdale.

J'employais, pour mesurer la hauteur et l'angle de position de ces corps, le micromètre imaginé par M. Villarceau pour l'éclipse d'Espagne. Il se compose d'un système de cinq gros fils parallèles dont la distance mutuelle est de 53",4, et d'un sixième fil perpendiculaire aux premiers. L'ensemble de ces fils est porté par une monture qui peut tourner à frottement doux dans une douille fixe en entraînant une petite règle. La douille maintient un carton sur lequel s'applique la règle, le long de laquelle il suffit de promener un crayon pour fixer la position angulaire du micromètre. Cette disposition, dispensant des lectures, permet d'opérer même dans l'obscurité.

Un rapide coup d'œil m'ayant fait juger que les angles de position ne devaient varier que fort peu durant la totalité, eu égard à l'orientation des protubérances par rapport au diamètre parcouru par le centre de la lune, je m'attachai surtout à multiplier les mesures des hauteurs; les variations de ces dernières ne devant être affectées que d'une manière insensible par de petits changements dans les angles de position. On reconnaît, en effet, que l'angle de position de la protubérance *b* ne varie pas de 5 degrés depuis le deuxième jusqu'au troisième contact; pour les autres, la variation est beaucoup moindre.

Les nombres trouvés sont les suivants :

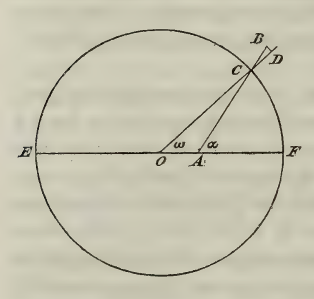
	Temps moyen de Wha-Tonne.	Hauteurs.	Angles de position comptés du nord vers l'est.
	h m s	'	
Protub. *a*..	23.40. 1	1 ,52	
	23.44.31	0 ,00	
Protub. *b*..	23.40.41	2 ,43	72°,8
	23.41.38	2 ,05	
	23.42.21	1 ,96	
	23.45.41	1 ,07	
	23.46.00	0 ,98	
Protub. *c*..	23.44.59	1 ,78	316°,6
	23.45.21	1 ,76	

La protubérance *c* était encore visible 15 secondes après la réapparition du soleil.

On a évalué, par l'estime, que l'angle de la protubérance *a* avec le point de contact était de 10 degrés comptés vers le sud.

L'observatoire était presque situé sur la ligne de l'éclipse centrale; il en résulte que les points où se sont produits le deuxième et le troisième contact sont presque diamétralement opposés.

Nous admettrons que le centre de la lune a décrit un diamètre du soleil faisant un angle de 23°,5 avec le diamètre horizontal, ce qui diffère extrêmement peu de la vérité. Avec cette donnée et les angles de positions inscrits plus haut, il est très-facile de calculer les variations en hauteur des protubérances.



Soit o, le centre de la lune.

A, celui du soleil.

EF, le diamètre décrit sur le disque de la lune par le centre du soleil.

r', le rayon de la lune.

r, la distance du centre du soleil à l'extrémité d'une protubérance.

α, l'inclinaison invariable de l'axe de la protubérance sur le diamètre parcouru.

ω, l'angle compris entre le même diamètre et le rayon de la lune mené à la base de la protubérance.

Ce que l'on mesure c'est la hauteur CD, projection sur OC de la protubérance. Appelons ρ la longueur OD et désignons OA par μt, le temps étant compté depuis le milieu de l'éclipse, on a :

$$\rho = r \cos(\alpha - \omega) + \mu t \cos \omega.$$

En différentiant cette expression, on peut regarder ω comme constant, car la portion de la différentielle qui correspond à la variation de ω donne :

$$[r \sin(\alpha - \omega) - \mu t \sin \omega]\, d\omega = \text{CB} \sin(\alpha - \omega)\, d\omega,$$

ce qui est une quantité absolument négligeable; il reste donc :

$$d\rho = \mu \cos \omega\, dt = \mu \cos \alpha dt;$$

si l'on prend la minute pour unité de temps :

$$\mu = 21'',18.$$

Appliquant cette formule aux nombres observés, on trouve,

pour les différences entre les observations successives et la dernière de chaque groupe :

	Observation.	Calcul.
Protubérance *a*. . .	1',52	1',59
Protubérance *b*. . .	1',45	1',44
	1 07	1 19
	0 98	0 99
	0 09	0 08

L'accord ne saurait être plus satisfaisant, si l'on tient compte de la grossièreté du procédé de mesure. Il nous permet de conclure que les protubérances sont des dépendances du soleil et non de la lune.

Pendant que j'exécutais ces observations au grand télescope, M. Rayet mettait hors de doute que les protubérances sont des flammes gazeuses.

Ici je lui passe la plume pour décrire son observation.

« L'appareil employé pour l'observation spectrale des protubérances se composait d'un télescope à monture équatoriale de 20 centimètres de diamètre et d'un spectroscope à vision directe.

« Le miroir en verre argenté avait été parabolisé par M. Martin, suivant les procédés de M. Foucault. Le spectroscope sortait des ateliers de M. Duboscq, et pouvait, à volonté, être remplacé par un oculaire ordinaire. Quoique le système dispersif du spectroscope fût formé de trois prismes seulement, le bon choix des substances, l'excellent travail des surfaces permettaient à l'appareil de dédoubler très-aisément la raie solaire D, et même de faire soupçonner la présence de trois lignes intermédiaires. Le diamètre des prismes, l'ouverture et la longueur focale de la lentille collimateur, avaient été déterminés de manière à recevoir toute la lumière qui, concentrée par le miroir, passait à travers la fente; le système oculaire n'offrait rien de particulier. L'ensemble de l'appareil avait une longueur de 40 centimètres, et, la fente étant portée au foyer du télescope, la saillie du système était de 30 centimètres seulement.

« Un chercheur coudé se trouvait fixé sur la paroi latérale du télescope, et son oculaire venait se placer côte à côte de celui du spectroscope; par un déplacement léger de la tête, l'observateur

pouvait porter l'œil gauche dans le chercheur et l'œil droit dans le spectroscope.

« Un réticule, à plusieurs fils croisés, permettait de déterminer avec exactitude la position à donner au télescope pour qu'un point déterminé du soleil ou de tout autre astre vînt former son image au centre de la fente du spectroscope.

« La fente du spectroscope étant orientée de manière à couper à angle droit l'image du croissant lumineux très-étroit qui devait subsister quelques secondes avant l'obscurité totale, j'ai d'abord étudié la lumière de l'extrémité des cornes.

« Sur le fond d'un spectre à raies obscures très-nettes, formé par la lumière atmosphérique diffuse, on voyait une bande beaucoup plus lumineuse, qui était le spectre de la lumière émise par l'extrémité de la corne; quel que fût le peu de hauteur de cette partie, on n'y distinguait rien de particulier. Les raies m'ont toujours paru avoir un aspect (largeur et intensité) identique à celui des raies du spectre solaire ordinaire; il ne semble donc pas que la lumière émise très-obliquement par les bords du soleil diffère notablement de celle du centre, ni que les rayons subissent une modification quelconque en rasant les bords de la lune.

« L'observation des cornes a toutefois été interrompue quelques instants avant l'éclipse totale.

« Les observations des éclipses précédentes de 1842, 1851 et 1860 ayant laissé beaucoup d'incertitude sur l'intensité lumineuse des nuages roses, j'ai cru devoir donner à la fente du spectroscope une ouverture un peu plus grande que celle dont je venais de faire usage pour l'examen des cornes; cette largeur était d'ailleurs assez faible pour montrer encore les principales raies noires de Frauhenoffer. Dès l'instant de l'obscurité totale, la fente du spectroscope ayant été portée sur l'image de la longue protubérance qui se montrait alors sur le bord oriental du soleil, je vis immédiatement une série de neuf lignes brillantes[1], très-brillantes même, se détachant sur un fond uniforme presque noir ou plutôt d'un violacé très-obscur; aucune trace de spectre coloré donné par la couronne et pouvant servir de point de repère pour la mesure de la déviation des lignes brillantes. Néanmoins, par leur disposition

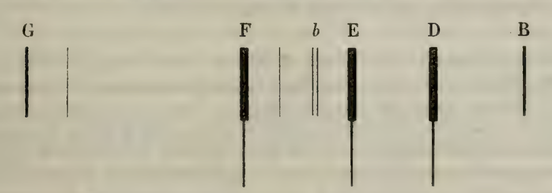
[1] Une première note sur ces observations a été publiée dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, 12 octobre 1868.

dans le champ, par leur espacement relatif, par leur couleur, et enfin par la physionomie même de leur ensemble, ces lignes m'ont semblé pouvoir être assimilées aux principales raies du spectre solaire B, D, E, *b*, une ligne inconnue F, et deux lignes du groupe G.

« Le résultat prévu, celui que j'espérais vérifier à mon départ de France, se montrait avec une évidence parfaite. La lumière des protubérances analysée par le prisme donne une série de lignes brillantes; ces corps sont donc des amas, des jets d'une matière gazeuse incandescente, les flammes d'un phénomène chimique d'une puissance extrême, car la protubérance examinée avait environ trois minutes, soit à peu près 34,000 lieues de hauteur véritable.

« Pendant les observations précédentes, la fente du spectroscope était parallèle à la grande longueur de la protubérance; aussi voyait-on dans l'appareil des lignes lumineuses d'une hauteur sensible, en relation directe avec la hauteur de l'image focale de la protubérance. La fente ayant alors été tournée de 90 degrés, les raies se sont trouvées réduites à des lignes très-courtes, presque des points, répondant à la faible largeur de la corne lumineuse considérée. Les lignes brillantes représentent donc bien le spectre de la lumière propre des protubérances, puisque leur longueur change avec l'orientation de la fente.

« La fente ayant été replacée dans sa première position, parallèle à la hauteur de la corne, je fis à la hâte un croquis grossier du phénomène; ce croquis est reproduit dans le dessin ci-joint, où je me suis efforcé de donner aux divers traits une épaisseur proportionnelle à l'intensité lumineuse des lignes qu'ils figurent.



Lignes brillantes du spectre des protubérances.

« Les lignes les plus vives, les plus éclatantes étaient : la ligne rouge B, la ligne jaune D, la ligne verte E, la ligne bleue F, et enfin

la ligne violette la plus réfrangible; les autres étaient beaucoup plus faibles et surtout offraient une largeur beaucoup moindre.

« Toutes les lignes se terminaient brusquement au point du champ qui répondait au bord de la lune, mais de l'autre côté, vers celui de l'image de l'atmosphère solaire, elles se prolongeaient d'une manière inégale.

« Les lignes très-vives D, E et F se continuaient au delà de la longueur moyenne par un trait lumineux très-faible qui leur donnait environ une hauteur double des voisines.

« Une certaine portion des gaz incandescents qui forment les protubérances (ceux auxquels répondent les lignes D, E, F) se répand donc dans l'atmosphère solaire, au delà des limites que l'œil assigne en général à ces expansions [1].

« L'examen de cette protubérance étant terminé, je mis la fente sur la région lumineuse qui était à l'occident du soleil. Le spectre était cette fois encore formé de lignes brillantes, disposées comme dans le premier cas; seulement je n'ai vu qu'une seule ligne violette. Toutes les protubérances ne semblent donc point identiques.

« Les résultats des observations d'analyse spectrale faites à Wha-Tonne peuvent se résumer ainsi :

« 1° Les protubérances sont des amas de matières gazeuses incandescentes et appartiennent par suite d'une manière incontestable au soleil. Jusqu'à ce jour, ce résultat avait été soupçonné par quelques astronomes, mais on n'en avait aucune preuve expérimentale directe.

« 2° Le soleil est enveloppé par une atmosphère gazeuse, incandescente en quelques-uns de ses points (protubérances), et dont la hauteur minimum, égale à la hauteur à laquelle peuvent s'élever les protubérances, est de trois minutes environ.

[1] Depuis l'époque de notre retour en France, nous n'avons pu, à l'exemple de MM. Janssen et Lockyer, voir dans l'atmosphère du soleil les principales lignes brillantes du spectre des protubérances. Nous avons constaté (comptes rendus du 4 janvier 1869) que l'atmosphère solaire dans la région des protubérances n'était pas identique à toutes les hauteurs. Ainsi, quand la fente du spectroscope pénètre dans des couches de plus en plus profondes de cette atmosphère, on voit apparaître successivement la ligne F, puis la ligne voisine de G, puis enfin la ligne intermédiaire entre F et G, à l'instant où la fente tombe sur le bord lumineux du soleil. Cette observation prouve nettement que, dans le cas d'une fente perpendiculaire au bord du soleil, les lignes ne pouvaient toutes avoir la même longueur.

« La composition de cette atmosphère est d'ailleurs variable avec la hauteur ; certaines vapeurs, celles dont la lumière répond aux longues lignes de notre spectre, s'élèvent très-haut ; d'autres, celles qui répondent aux lignes courtes, ne peuvent atteindre que des altitudes bien moindres.

« Si maintenant nous voulions quitter le domaine de l'observation et de la certitude, nous pourrions conclure de l'existence de certaines lignes brillantes à la composition chimique des protubérances ; mais ceci me semble tout à fait téméraire, car nous savons que le spectre d'un même gaz varie avec les conditions où il devient incandescent, et nous n'avons aucune connaissance des températures de la surface du soleil.

« Malgré son peu de certitude, il est cependant un aperçu que je tiens à indiquer. Dans l'important mémoire de M. Warren de La Rue, sur l'éclipse totale de 1860, on lit cette phrase remarquable :

« *En plaçant deux épreuves successives d'une même tache solaire dans le stéréoscope, de telle sorte que les positions relatives des deux images soient renversées, la dernière étant placée à gauche et la première à droite (en supposant les images redressées), j'ai obtenu une vue stéréoscopique d'une tache solaire et de quelques facules voisines.*

« *Les diverses parties du dessin se trouvent ainsi dans leurs véritables positions relatives par rapport à l'altitude et aux autres conditions. Par ce moyen, j'ai rendu évident que les facules occupent les plus hautes parties de la photosphère du soleil, car les taches apparaissent comme des trous dans les pénombres*[1] *qui, elles-mêmes, semblent plus basses que les régions brillantes qui les environnent; dans un cas, on vit quelques parties d'une facule faire saillie sur une tache et être en apparence à une hauteur considérable au-dessus.* » (*Transactions philosophiques pour 1862,* p. 406 et 407.)

« En rapprochant ces remarques de M. Warren de La Rue du fait démontré par les observations du 18 août, que les protubérances sont des masses gazeuses, incandescentes et brillantes, soulevées dans l'atmosphère solaire, au-dessus du niveau général de la surface, n'est-il pas naturel de conclure que les facules sont les protubérances projetées sur le disque du soleil, et n'aurions-nous

[1] Dans la séance du 16 novembre 1868, M. Delaunay a mis sous les yeux de l'Académie une photographie de M. W. de La Rue, qui démontre l'existence réelle de cette cavité.

pas dans ces taches brillantes la manifestation des courants gazeux ascendants qui, suivant les hypothèses de MM. Faye, Stoney et Lockyer, doivent exister d'une manière constante dans la masse solaire.

« Cette idée a sans doute besoin d'être vérifiée par des observations directes, mais elle me semble assez naturelle pour devoir être indiquée ici. »

Les raies brillantes furent également aperçues par M. Hatt, à deux reprises ; mais cet observateur, ne disposant que d'un appareil beaucoup moins parfait que celui de M. Rayet, vit deux raies seulement.

Les protubérances ont été visibles de tout temps, cela n'est pas douteux ; mais elles ne furent nettement décrites qu'en 1842 et 1860. A cette dernière date, les observations de MM. Villarceau et Chacornac permirent déjà de conclure presque avec certitude que les protubérances appartiennent au soleil et non pas à la lune : toutefois, la conviction n'était pas faite dans tous les esprits; voici avec quelle réserve M. Léon Foucault s'exprimait alors sur ce sujet :

« Quant aux appendices rougeâtres, on ne saurait s'en rendre compte par les seules lois de la diffraction ; mais comme ils s'étendent beaucoup moins loin que l'auréole, comme leur distribution ne laisse apercevoir aucune relation connue avec la configuration du profil de la lune, on n'a véritablement aucune raison de leur contester une existence réelle.

« Laissons donc jusqu'à plus ample examen les protubérances au soleil. »

Aujourd'hui, l'examen est fait et nous semble définitif. Il n'est plus possible, après la belle observation de M. Rayet, d'admettre que les protubérances soient un jeu de lumière ; pour ce qui est de tenir à la lune, cette opinion ne peut se produire après les mesures de M. Villarceau et les nôtres.

Absorbé par la mesure des protubérances, il m'a été impossible d'examiner la couronne dans toute son étendue ; je ne l'ai observée que dans la portion située au-dessus du groupe; elle y affectait très-nettement la forme en écheveau recourbé dont parle Arago. Sa couleur était tout à fait blanche. Des dessins de MM. Olry et Bordes, il résulte que la couronne était traversée par quatre groupes de jets très-étendus ou gloires correspondant sensiblement aux protubérances.

Ce résultat n'est pas d'accord avec ceux qu'obtint M. Léon Foucault en 1860. Cet illustre physicien, après avoir signalé une sorte de relation entre les inégalités du contour lunaire et la position des gloires, incline à penser que ces dernières sont un pur effet de diffraction.

« Si, dit-il, l'auréole appartient au soleil, pourquoi cette décroissance rapide de l'intensité à partir du bord obscur de la lune, pourquoi ces rayons dont la distribution semble en rapport avec les inégalités du contour de notre satellite?

« Si elle appartient à lá lune, d'où vient que dans aucune autre circonstance on n'a pu saisir la moindre trace de la présence d'une atmosphère?

« Si enfin on veut en rechercher la cause dans notre propre atmosphère, jusqu'où faudrait-il la prolonger pour rendre cette auréole adhérente au bord même de la lune? Mais, d'un autre côté, pourquoi persister à faire de l'auréole une réalité objective? Nous savons qu'en vertu des principes fondamentaux de la théorie des ondulations, la lumière ne se propage pas nécessairement en ligne droite; qu'en passant au voisinage de la limite des corps, elle contourne l'obstacle et se dissémine en proportion variable et rapidement décroissante dans l'intérieur de l'ombre géométrique.

« Il est vrai que cette lumière diffractée dans l'ombre est toujours d'une faiblesse extrême, et que pour l'apercevoir il faut recourir à des précautions particulières. Mais, dans le cas d'une éclipse totale, le soleil tout entier étant pris pour source de lumière et la lune pour écran, la distance et le vide planétaire constituent, pour la manifestation de la diffusion de la lumière dans l'ombre, un ensemble de circonstances tellement favorables, qu'il y a vraiment lieu de rechercher si l'auréole ne serait pas un phénomène de diffraction. S'il en était ainsi, les rayons dont elle était ornée s'expliqueraient particulièrement par les aspérités du contour de la lune, et l'on échapperait à l'embarras de savoir où placer une atmosphère diffusive. »

On le voit, ce qui fait le point de départ de cette argumentation, c'est le fait de la rapide décroissance de la lumière à partir du bord obscur de la lune.

Les choses ne nous ont point paru se passer ainsi; la lumière s'affaiblit, il est vrai, avec une très-grande rapidité, mais autour du soleil et non point autour de la lune; au surplus, cette dernière

assertion est la seule qui ressorte, selon nous, de l'examen des épreuves photographiques obtenues par M. Foucault.

« Les trois images formées en une fraction de seconde, au moment où le soleil venait de disparaître, n'offrent pas une représentation complète de l'auréole ; elles se réduisent à une circonférence de cercle, entourant le disque obscur de la lune, et présentent des variations d'intensité qui, trois fois reproduites, ne sauraient être attribuées à des accidents de la préparation.

« Du côté où venait d'avoir lieu le contact intérieur, ce contour circulaire accuse un renforcement d'intensité, ce qui confirme d'une manière authentique l'impression signalée par M. Le Verrier. »

Quoi qu'il en soit, nous devons constater que les gloires nous ont paru correspondre aux protubérances; or, si nous rapprochons ce fait d'un autre plus récent, découvert par M. Lockyer, à savoir que la matière rosée est répandue sur toute la surface du soleil, n'est-on pas porté à considérer cette matière comme la cause immédiate de l'auréole ; les points où la condensation s'effectue devant naturellement, ainsi qu'on l'observe, donner lieu à des jets de lumière plus élevés.

Quelques-uns des officiers cherchèrent à mesurer le diamètre de la couronne, mais sans succès. Nous devons nous en tenir à l'appréciation du dessinateur.

La polariscopie ne donna que des résultats négatifs; nous sommes bien loin d'en conclure qu'il n'y a rien à trouver en ce sens; mais alors il faudra opérer d'une autre manière.

L'obscurité fut assez intense durant la totalité; en plein air, on distinguait aisément des caractères d'écriture, mais, à l'intérieur de la cabane de l'équatorial, M. Tisserand fut obligé de prendre une lampe pour lire le tambour de son micromètre. Cinq étoiles seulement devinrent visibles ; il faut attribuer ce petit nombre à la présence des nuages qui recouvraient au moins la moitié du ciel, car la portion du firmament qui se trouvait au-dessus de l'horizon est une des plus riches en belles constellations. D'après M. Letourneur, l'ombre portée du toit de notre habitation ne cessa pas d'être apparente.

Aucun de nous n'aperçut de distorsion dans les cornes du croissant ; ni le phénomène des grains de chapelet ; ni de points brillants sur la surface de la lune.

Le troisième contact fut observé par MM. Tisserand et Hatt qui trouvèrent les nombres suivants :

Tisserand.......	$23^h 46^m 9^s,1$	Temps moyen de Wha-Tonne.
Hatt[1]..	23 46 3 1	

Une demi-heure après environ, les nuages commencèrent à se reformer, et le dernier contact fut invisible.

Sans doute, il est regrettable que le premier et le quatrième contact n'aient pas pu être observés; néanmoins, notre longitude n'étant pas exactement connue, cette lacune est peu de chose.

Pendant toute la durée de la partie du phénomène intéressante au point de vue physique, le ciel s'était maintenu superbe dans la région voisine du soleil; nous avions lieu d'être satisfaits.

L'observation des contacts permet de calculer avec une assez grande approximation la valeur de la longitude; on trouve ainsi :

Par le premier contact (Tisserand et Olry)....	$6^h 29^m 49^s,0$
Par le second contact (Tisserand)..........	6 29 46 3
Par le second contact (Hatt)...............	6 29 42 9

Donnant le poids 4[2] à la première valeur et le poids 1 à chacune des deux autres, on trouve pour moyenne :

$$6^h 29^m 47^s,5.$$

Un peu avant la totalité, le bord de la lune occulta deux belles taches situées près du bord oriental du soleil. M. Hatt et M. Tisserand observèrent ces occultations.

Nous donnons les nombres trouvés :

[1] Le nombre trouvé par M. Hatt étant inférieur de six secondes à celui de M. Tisserand, on serait tenté d'admettre que le premier de ces observateurs a considéré, comme pour le deuxième contact intérieur, au lieu du bord du soleil, celui de la couche brillante qui se trouverait ainsi moins épaisse du côté occidental que du côté oriental; mais l'absence d'une troisième observation nous empêche de conclure avec certitude. Il est à regretter que M. Olry, absorbé par son dessin, et M. Stephan, par la mesure des protubérances encore visibles quinze secondes après la réapparition du soleil, n'aient pu noter le troisième contact.

[2] Ce nombre est la moyenne de deux autres presque identiques à chacun desquels nous attribuons, pour ce motif, un poids double de celui des deux autres qui diffèrent de $3^s,4$.

HATT.

Contact avec le bord de la pénombre...........	23h 28m 57s,1
Contact au bord du trou noir...................	23 29 19 ,1
Contact avec le milieu des deux taches..........	23 29 44 ,1
Disparition complète.........................	23 30 4 ,1

TISSERAND.

Contact avec le 1er bord du noyau de la grande tache.	23h 29m 29s,6
Contact avec le 2e bord du noyau de la grande tache.	23 29 59 ,5

Je rapporte ces observations pour signaler une remarque qui a été faite simultanément par MM. Tisserand et Hatt ; il a semblé à ces deux observateurs que, durant le passage de la tache derrière la lune, le mouvement de cette dernière s'était accéléré, en d'autres termes, la tache parut aspirée par la lune. On sait, d'autre part, que quand une étoile est occultée par la lune, elle semble franchir d'un bond le petit intervalle qui la sépare du bord, un peu avant l'immersion, tandis que, lors de l'émersion, l'étoile apparaît un instant à l'intérieur du disque. Tous ces faits sont de même ordre et facilement explicables par le principe si bien établi par M. Wolff dans son beau mémoire sur les équations personnelles.

En vertu de ce principe, lorsque deux corps ont un déplacement relatif, leur distance véritable semble altérée d'une petite quantité de sens contraire à celui du mouvement. Il suit de là, qu'au moment même où une étoile s'immerge derrière la lune, elle semble en être encore à une distance appréciable. Son extinction brusque produit alors l'illusion d'un petit bond vers le disque; l'effet inverse se produit à la sortie.

Nous donnons ici le tableau des observations magnétiques et météorologiques.

Les instruments météorologiques étaient répartis en deux groupes :

Le premier comprenait le baromètre, l'hygromètre et les thermomètres placés à l'ombre ; en un mot les instruments qui nous servaient journellement ; l'observation en avait été confiée à M. Coupé, maître de timonerie de *la Sarthe ;*

Le deuxième groupe se composait de trois thermomètres de même masse et de même forme, à boules respectivement nue, noircie et argentée, d'une girouette et d'une boussole des variations de Gauss. Ces trois thermomètres étaient exposés au soleil,

à peu de distance de la cabane magnétique, à $1^m,50$ au-dessus d'un sol à peu près complétement gazonné, et loin de tout obstacle capable d'arrêter les rayons solaires ou le mouvement de l'air. Le support se composait de deux tiges verticales de bambous, portant une traverse horizontale à laquelle on avait attaché les trois thermomètres. L'un des supports verticaux s'élevait à une hauteur de 4 mètres et se terminait par un pennon qui constituait une girouette des plus sensibles : M. Garnault avait bien voulu se charger de ces observations.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES PENDANT L'ÉCLIPSE DU 18 AOÛT 1868.

CONTACTS.	HEURES.	HAUTEUR du BAROMÈTRE.	TEMPÉRATURE À L'OMBRE.	ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.	THERMOMÈTRES AU SOLEIL. BOULE BLANCHE.	BOULE ENFUMÉE.	BOULE ARGENTÉE.	VENT, DIRECTION ET FORCE.	DÉCLINAISON EST.	ÉTAT DU CIEL.
	h. m.	mm.	°		°	°	°			
	9 30	756,9	30,0	74						
	9 40	756,9	30,4	77						
	9 50	757,1	30,2	65						
	10 00	757,1	30,4	73	30,4	32,1	30,4	O. faible.	2° 40',6	Couvert ; nuages sur le soleil.
1er contact.	10 10	757,2	29,6	70	30,2	32,0	30,2	O.-S.-O. faible.	2 40 ,5	Couvert.
	10 20	757,0	29,2	71	29,0	29,6	29,0	O.-S.-O. tr.-faible.	2 40 ,5	Couvert.
	10 30	757,0	28,8	73	28,8	29,9	28,9	O. faible.	2 40 ,5	Couvert.
	10 40	756,8	28,8	72	29,5	30,6	29,5	O. faible.	2 39 ,2	Couvert.
	10 50	756,8	29,0	71	30,0	32,2	30,2	O. très-faible.	2 39 ,2	Couvert.
	11 00	756,8	29,2	72	29,6	31,4	29,6	O. très-faible.	2 39 ,2	Couvert.
	11 10	756,9	28,4	71	28,4	29,1	28,2	O. faible.	2 39 ,2	Couvert.
	11 20	756,9	27,8	74	27,8	28,4	27,8	O.-N.-O. tr.-faible.	2 39 ,2	Couvert ; nuages lég. sur le soleil.
	11 30	757,0	27,6	75	27,2	27,6	27,1	O. très-faible.	2 39 ,5	Un peu découvert dans l'ouest.
	11 35	757,0	27,6	75	26,4	26,5	26,5	Calme.	//	Nuageux.
2e contact.	11 40	756,5	27,6	78	26,2	26,2	26,2	Calme.	//	Nuag.; le soleil dégagé de nuages.
	11 45	756,5	27,2	78	26,0	26,0	26,0	Calme.	//	*Idem.*
3e contact.	11 50	756,5	27,2	77	26,4	26,4	26,4	Calme.	2 39 ,8	Nuag.; le mouvement des nuages vers l'est se ralentit.
	11 55	756,5	27,0	79	26,1	26,5	26,2	Calme.	2 39 ,8	Nuageux ; mouvement rapide des nuages vers l'est.
	12 00	756,5	26,8	81	26,8	27,6	26,9	Calme.	2 39 ,8	Nuageux.
	12 10	756,3	27,2	78	27,8	28,8	27,9	O. très-faible.	2 39 ,0	Légers nuages sur le soleil.
	12 20	756,0	27 6	77	28,8	31,9	29,2	O. très-faible,	2 38 ,8	Nuageux.
	12 30	755,9	28,0	75	30,5	33,8	30,6	O. faible.	2 38 ,1	Nuag. ; nuages courant vers l'est.
	12 40	755,9	29,0	71	30,4	33,6	30,6	O. faible.	2 38 ,0	Nuageux.
	12 50	755,7	29,6	70	31,2	34,8	31,4	O. faible.	2 38 ,0	Nuageux.
	1 00	755,7	29,6	72	31,2	34,8	31,8	O. faible.	2 38 ,0	Nuageux.
	1 10	755,7	30,0	70	31,4	34,6	31,4	O. modéré.	2 38 ,0	Très-nuageux.
4e contact.	1 20	755,7	30,0	70	31,4	33,8	31,2	O. modéré.	2 38 ,0	Très-nuageux.
	1 30	755,8	29,6	68	31,9	36,0	32,0	O. modéré.	2 38 ,0	Très-nuageux.
	1 40	755,8	30,2	66						
	1 50	755,7	30,0	67						
	2 00	755,5	29,2	72						

L'état du ciel a vivement contrarié les observations météorologiques, et, dans les irrégularités des nombres, il est difficile de faire la part de ce qui doit être attribué au passage des grains et des nuages, et de ce qui revient à l'obscurcissement graduel du soleil.

Le baromètre a conservé pendant toute la durée de l'éclipse la marche décroissante qui lui est ordinaire dans cette période du jour. La température à l'ombre et au soleil a subi un décroissement marqué au moment de la totalité, mais l'effet est moins accentué que dans le cas ordinaire, ce qui doit être attribué à l'état nuageux du ciel.

Le vent a faibli au moment de l'éclipse totale ; la marche des nuages s'est ralentie, mais nous n'avons pu observer, comme dans les éclipses précédentes, un changement dans la direction du vent.

L'aiguille de déclinaison n'a éprouvé aucune perturbation sensible dans sa marche, et si quelques irrégularités existent dans les nombres qui expriment la déclinaison, elles sont de l'ordre de celles que l'on rencontre en faisant des observations semblables un jour quelconque.

M. Pierre revint de son excursion le surlendemain de l'éclipse. Je reproduis presque en totalité la lettre où ce savant a consigné ses observations et qu'il a bien voulu m'adresser.

« J'avais choisi au sommet de la montagne Luang un point très-découvert qui me permettait d'embrasser un horizon d'une dizaine de lieues, depuis la montagne de Long-Wang, située au nord-est de votre observatoire, jusqu'au delà de l'arc formé au sud-est par la montagne Luang.

« J'étais à ce point d'observation vers huit heures et demie du matin. Le ciel était couvert de nuages isolés et comme stationnaires.

« Vers neuf heures et demie, le vent de sud-est a soufflé avec force, chassant les nuages contre Kow-Luang. Ils contournaient la montagne et venaient se placer entre elle et la mer. Mais ces nuages se dissipèrent avec le vent qui les avait poussés. Ceux qui occupaient au contraire les régions supérieures, et qui n'avaient pas subi l'action de cette brise, conservèrent la même marche lente et insensible et persistèrent pendant toute la durée de l'éclipse. Heureusement leur masse était peu profonde et comme diaphane,

et jamais le soleil ne fut assez masqué pour que l'observation en souffrît.

« La lune avait déjà couvert les deux dixièmes de la surface solaire quand des singes, appartenant au genre sunnopithèque, se mirent à hurler. Ils formaient plusieurs groupes au-dessous de moi et semblaient s'appeler ou s'avertir. Ces singes, qui vivent par bandes composées de dix à quinze individus, sont, il est vrai, très-tapageurs. Cependant je n'avais jamais entendu ces appels de groupe à groupe ou de famille à famille. Ces hurlements descendaient de la note la plus aiguë et la plus rauque jusqu'à la plus triste et la plus plaintive.

« Dans le même temps, les calaos, dont je n'avais entendu depuis huit heures que quelques claquements de bec, révélèrent leur présence d'une manière très-bruyante. L'espèce Buceros convexus, qui ne quitte jamais les régions élevées des montagnes, ne cessait de faire claquer ses énormes mandibules et de faire entendre ce cri qui lui est particulier, dont la note gutturale et ronflante semble faite pour communiquer l'effroi à ses ennemis. »

Après quelques autres exemples analogues, M. Pierre ajoute qu'il n'oserait attribuer ces manifestations à l'obscurcissement du soleil; qu'elles ont plutôt pour cause sa propre présence dans ce lieu habituellement désert. Cependant, il n'est pas douteux que quelques animaux au moins soient impressionnés ; ainsi les volailles qui couraient à Wha-Tonne, autour de notre habitation, regagnèrent leur nid et, au moment de la réapparition du soleil, un coq chanta. M. Pierre rend compte, comme il suit, de l'effet produit sur les plantes :

« J'avais, dès la veille, réuni au même lieu de la montagne certaines plantes qui, jointes à celles qui croissent naturellement à l'endroit dont j'avais fait choix, constituaient onze espèces. Comme certaines d'entre elles sont très-sensibles, j'eus soin de constater avant l'observation que le transport ne les avait pas fait souffrir. Voici leurs noms : Smithia sensitiva, Oxalis Reinwardtii, Phyllanthus Niravi, urinaria et juniperina. Toutes offrirent très-peu de sensibilité.

« Voici d'ailleurs les remarques que je notai alors :

« 1° *Smithia sensitiva.* — Dans cette plante, les rachis supérieurs offrirent un déplacement anormal de 1 à 2 millimètres. Les folioles se rapprochèrent complétement vers l'extrémité de la tige, mais

dans toutes les autres parties de la plante il n'y eut aucun changement à leur position naturelle.

« 2° *Oxalis* (Biophytum) *Reinwardtii.* — J'ai constaté dans trois rachis un déplacement de 4 à 5 millimètres, et dans les pétioles communs les folioles se pressèrent les unes contre les autres. Ces trois rachis n'étaient pas voisins sur la plante, et, entre eux, d'autres n'avaient subi aucune impression.

« 3° *Acacia diluta.* — Quelques paires de folioles dans chaque pétiole ont subi un sommeil complet.

« 4° *Acacia pennata.* — Même observation que pour la précédente.

« 5° *Dichrostachys cinerea.* — Les pétioles communs demeurèrent rigides; les folioles, dans la jeune plante que j'avais à observer, tendaient à se rapprocher et avaient une inclinaison de 3 millimètres.

« 6° *Phyllanthus urinaria.* — Des paires de folioles isolées se rapprochent, mais sans ordre et d'une manière irrégulière dans les pétioles communs.

« 7° *Phyllanthus juniperina.* — Mêmes observations que pour la précédente.

« 8° *Phyllanthus obdurata.* — Action nulle.

« 9° *Phyllanthus rotundifolia.* — Mêmes observations que pour le *Phyllanthus urinaria.*

« 10° *Phyllanthus emblica.* — Action nulle.

« 11° *Entades pursactha.* — Action presque nulle. »

En résumé, on voit que les plantes subissent une influence, mais peu sensible; il faut sans aucun doute en attribuer la faiblesse au peu de durée des éclipses et à la clarté relativement considérable qui persiste pendant la totalité. M. Pierre termine sa lettre par une remarque d'un ordre tout différent.

« Il me reste à vous parler des bandes lumineuses que j'ai aperçues onze fois durant le cours de l'éclipse. La lune avait envahi les deux dixièmes du soleil quand elles ont commencé à paraître à l'horizon. J'en ai compté d'abord trois, puis sept, mais jamais ce nombre n'a été dépassé. Perpendiculaires à l'horizon et parallèles entre elles, elles présentaient une largeur imaginative de 40 centimètres. Elles paraissaient et disparaissaient suivant les ondulations de l'atmosphère; mais elles réapparaissaient toujours au même point de l'horizon. Elles n'offraient pas toutes le même

éclat. Elles passaient par toutes les nuances du rouge au pourpre violet. Il m'a paru que ces bandes de droite à gauche ou du sud au nord n'offraient pas à la fois le même degré d'intensité lumineuse. Ainsi, la dernière au sud-est était pourpre, quand celle qui était présente à l'extrémité de l'arc contre Kow-Long-Wang était légèrement teintée de rouge. »

Cette dernière observation de M. Pierre est des plus remarquables. Sans chercher à expliquer la formation de ces bandes fixes à couleurs alternatives et changeantes, il convient, croyons-nous, de la considérer comme la production complète d'un phénomène partiellement aperçu lors des éclipses précédentes.

On a signalé, en effet, à plusieurs reprises, comme des apparitions ondulatoires mal définies courant à la surface du sol. Or, il est évident que, pour un observateur moins bien placé que M. Pierre, le changement d'intensité de lumière qui se produit de l'une à l'autre des bandes doit faire naître l'effet d'un déplacement plus ou moins rapide.

Le climat de Wha-Tonne est des plus insalubres. Placés sous le vent de la forêt, nous étions complétement exposés aux exhalaisons miasmatiques, qui se dégagent en abondance de ces terrains marécageux. Une grande partie des hommes de *la Sarthe* et du *Frelon* étaient tombés malades, ainsi que la plupart des ouvriers qui avaient séjourné à terre. Le lendemain de l'éclipse, M. Garnault et notre mécanicien furent atteints de la fièvre; enfin M. Pierre était revenu de son excursion dans un état de santé déplorable. Je crus devoir céder aux sollicitations de M. Letourneur et accélérer le plus possible notre départ. Le 20 au soir nous laissions Wha-Tonne pour regagner *la Sarthe*. La cour de Siam nous ayant déjà précédés, il ne restait donc plus sur cette côte si animée quelques jours auparavant que les rares indigènes qui allaient y reprendre leur vie précaire.

Partie de son mouillage de Koh-Luem, le 21, à une heure du matin, *la Sarthe* nous déposait à Saïgon, le 23, à quatre heures du soir. Durant cette traversée rapide, le régime atmosphérique parut, vers le milieu du golfe de Siam, tout différent de ce qu'il est sur la côte de la presqu'île. A Wha-Tonne, le ciel était généralement couvert, fréquemment traversé par des grains violents; en pleine mer, au contraire, nous trouvâmes le temps presque constamment beau. La même remarque s'applique à notre premier

voyage de Singapore à Wha-Tonne. A Saïgon nous retrouvions les pluies.

Dès notre arrivée, nous nous empressâmes d'aller faire visite à M. le gouverneur Ohier, afin de le remercier du concours éclairé qu'il avait bien voulu prêter à notre expédition; et, qu'on le remarque bien, cela n'était point une pure forme de politesse; nous devons déclarer que, sans l'aide incessante de la marine, il nous eût été matériellement impossible de nous installer dans un pays dénué de toutes ressources, et d'y faire quoi que ce soit d'utile.

Grâce à l'obligeance de M. Hatt, nous pûmes, M. Tisserand et moi, installer le cercle méridien à l'observatoire dont nous voulions rattacher la longitude à celle de Wha-Tonne et déterminer exactement la latitude.

Nous fûmes assez heureux pour rencontrer deux nuits passables, celle du 26 et celle du 27. Cela nous permit de régler nos montres et d'effectuer des mesures de hauteur d'étoiles en nombre suffisant. Nous possédions quatre chronomètres : deux de Winnerl réglés sur le temps sidéral et portant les n°s 484 et 487; le chronomètre Leroy 284, et un compteur de Jacob; les deux premiers appartiennent à l'Observatoire de Paris, les deux autres nous avaient été prêtés par le dépôt de la marine. La qualité tout exceptionnelle du chronomètre 484 est connue; pendant notre séjour à Wha-Tonne sa marche était restée sensiblement nulle; toutefois, il fallait s'assurer que cette régularité avait subsisté pendant le transport de Wha-Tonne à Saïgon. Or, en comparant 484 et 487 Winnerl, on trouve une discordance indiquant que l'un des deux a mal marché; en rapprochant au contraire 484 Winnerl et 284 Leroy, on constate un accord complet. Ainsi, supposant que la marche de 484 est restée sensiblement nulle, et adoptant pour 284 la marche diurne de $1^s,90$, on trouve, le 28, à midi, pour la correction du deuxième chronomètre déduite de celle du premier :

$$-5^h 26^m 19^s,5,$$

tandis qu'une comparaison directe fournit :

$$-5^h 26^m 19^s,1.$$

Cela nous autorise à admettre que la correction de 484 Winnerl

est effectivement restée invariable. Cette correction, par rapport au temps sidéral de Wha-Tonne, était égale à

$$+6^h 30^m 2^s,6.$$

Les observations de passage, exécutées dans la nuit du 27 au 28 (pièce annexe, n° II, p. 582), nous donnent à Saïgon, pour la correction du même chronomètre,

$$+6^h 57^m 50^s,25.$$

La différence en longitude est donc de

$$27^m 47^s,6.$$

La longitude adoptée pour Wha-Tonne, par rapport au méridien de Paris, étant :

$$6^h 29^m 47^s,5,$$

on en déduit pour la longitude de Saïgon :

$$6^h 57^m 35^s,1.$$

Nous ne nous dissimulons point que cette opération, pour être entièrement rigoureuse, eût dû être suivie d'un retour à Wha-Tonne; mais, outre que ce second voyage nous était absolument impossible, la longitude du point de départ ne nous étant connue qu'approximativement, nous ne pouvons prétendre à donner pour celle de Saïgon une valeur entièrement exacte.

Par les mesures de hauteur effectuées le 26 et le 27, nous avons trouvé pour la latitude de Saïgon :

$$10° 46' 47'',2.$$

Nous considérons cette valeur comme bonne; elle est le résultat de deux séries d'observations comprenant les mêmes étoiles au nombre de quinze et voisines du zénith. Dans l'intervalle de ces deux séries, on a retourné la lunette sur elle-même tout en laissant le cercle fixe sur l'axe; par suite de cette précaution, les erreurs de graduation se trouvent éliminées.

La maladie nous avait épargnés sur la côte de Siam; nous fûmes moins heureux à Saïgon. MM. Chabirand, Tisserand, Rayet et Hatt furent successivement atteints par la fièvre; à peine avais-je terminé l'emballage de la lunette méridienne que je tombai malade

à mon tour. Les médecins nous prescrivirent le retour immédiat, et, le 31, nous nous embarquions de nouveau sur *l'Impératrice*, le même paquebot qui nous avait amenés de Suez à Singapore.

Un mois et demi après nous étions de retour en France.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux.

E. Stephan.

PIÈCES ANNEXES AU RAPPORT.

JOURNAL ASTRONOMIQUE.

I. OBSERVATIONS DE WHA-TONNE (Passages).

DATES.	NOMS DES ASTRES OBSERVÉS.	PASS. OBS.[1]	CORR. INST.	PASS. CORR.	PASS. CALC.	C_p.	C_p ADOPTÉ.	POSITION DES ASTRES.
		h. m. s.				m. s.	m. s.	h. m. s.
29 juillet.	δ Petite Ourse........	18.17. 5,70	//	//	//	//	//	//
	Véga...............	18.33.52,16	+ 2,27	54,43	30,51	— 1.23,92	//	//
	β Lyre..............	18.46.36,44	+ 2,33	38,77	14,76	1.24,01	//	//
	ζ Sagittaire..........	18.55.34,42	+ 4,82	39,24	15,58	1.23,66	//	//
	λ Aigle..............	19. 0.37,34	+ 3,38	40,72	17,12	1.23,60	//	//
	ϖ Sagittaire..........	19. 3.16,96	+ 4,19	21,15	57,49	1.23,66	//	//
	ω Aigle..............	19.13. 0,45	+ 2,80	3,25	39,48	1.23,77	//	//
	δ Aigle..............	19.20.13,72	+ 3,11	17,03	53,04	1.23,99	//	//
	λ Petite Ourse........	20. 0.31,00	//	//	//	//	//	//
	α² Capricorne........	20.12. 6,34	+ 3,74	10,08	46,38	1.23,60	//	//
	γ Cygne..............	20.18.53,84	+ 2,26	56,10	32,23	1.23,87	//	//
	ε Orion..............	5.30.51,11	+ 3,25	54,36	31,24	1.23,12	//	//
	α Orion..............	5.49.21,92	+ 2,92	24,84	1,83	1.23,01	//	//
30 juillet.	☾ 1er B.............	17.38.19,09	+ 4,07	23,16	//	//	— 1.22,08	17.34. 1,08
	μ Hercule............	17.42.39,26	+ 2,42	41,68	19,63	1.22,05	//	//
	ν Ophiuchus..........	17.53.6,45	+ 3,57	10,02	48,02	1.22,00	//	//

Date	Étoile							
30 juillet. (Suite.)	p, Ophiuchus	18. 0. 8,20	+ 3,09	11,29	49,22	1.22,07	″	″
	μ, Sagittaire	18. 7.12,60	+ 4,19	16,79	54,78	1.22,01	″	″
	Véga	18.33.50,28	+ 2,27	52,55	30,50	1.22,05	″	″
1[er] août	δ Petite Ourse	18.17. 5,30	″	″	″	″	″	″
	α Lyre	18.33.48,59	— 1,61	46,98	30,49	1.16,49	″	″
	d Sagittaire	19.11.12,59	+ 0,93	13,52	57,35	1.16,17	″	″
	ρ, Sagittaire	19.15.18,91	+ 0,89	19,80	3,55	1.16,25	″	″
	☾ 1[er] B.	19.23.33,53	+ 0,95	34,48	″	″	— 1.16,28	19.22.18,20
	$\varkappa$ Aigle	19.31. 5,93	+ 0,46	6,39	49,98	1.16,41	″	″
	γ Aigle	19.41.17,90	— 0,22	17,68	1,49	1.16,19	″	″
	Altaïr	19.45.39,36	— 0,15	39,21	23,06	1.16,15	″	″
7 août	β Ophiuchus	17.37.57,36	+ 0,25	57,61	59,24	.58,37	″	″
	η Serpent	18.15.29,25	+ 0,20	29,45	31,16	.58,29	″	″
	Véga	18.33.27,68	+ 0,62	28,30	30,41	.57,89	″	″
	γ Lyre	18.55. 0,68	+ 0,52	1,20	3,70	.57,50	″	″
	ϖ Sagittaire	19. 2.55,51	+ 0,10	55,61	57,47	.58,14	″	″
	δ Aigle	19.19.51,26	+ 0,24	51,50	53,03	.58,47	″	″
	α Aigle	19.45.20,89	+ 0,28	21,17	23,08	.58,09	″	″
	ζ Cygne	20. 8.19,22	+ 0,05	19,27	21,91	.58,36	″	″
	α Céphée	20.16.26,96	+ 1,33	″	″	″	″	″
	30 Poissons	23.56.10,80	+ 0,18	10,98	13,64	.57,34	″	″
	33 Poissons	23.59.34,16	+ 0,18	34,34	36,94	.57,40	″	″
	☾ 2[e] B[2]	0.18.26,89	+ 0,18	27,07	″	″	— 1.57,37	0.17.29,70

[1] Les nombres inscrits dans cette colonne, en face de δ Petite Ourse, λ Petite Ourse et $\varkappa$ Céphée, expriment les temps des passages de ces astres au fil fictif sans collimation.

[2] L'observation de la lune du 7 août a été rendue douteuse par les nuages. Nous l'avons rejetée pour le calcul de la longitude.

DATES.	NOMS DES ASTRES OBSERVÉS.	PASS. OBS.	CORR. INST.	PASS. CORR.	PASS. CALC.	C_p.	C_p ADOPTÉ.	POSITION DES ASTRES.
		h. m. s.				m. s.	m. s.	h. m. s.
8 août...	δ Poissons...........	0.42.46,31	— 0,28	46,03	52,28	— .53,75	//	//
	ε Poissons...........	0.57. 1,70	— 0,27	1,43	7,73	.53,70	//	//
	☾ 2ᵉ B.............	1. 5.49,14	— 0,34	48,80	//	//	— .53,65	1. 4.55,15
	ξ Poissons...........	1.47.39,13	— 0,34	38,79	45,14	.53,65	//	//
	α Bélier.............	2. 0.39,77	— 0,07	39,70	46,19	.53,51	//	//
	67 Baleine...........	2.11.19,35	— 0,37	18,98	25,51	.53,47	//	//
	ξ² Baleine...........	2.22. 3,87	— 0,26	3,61	10,21	.53,40	//	//
	γ Baleine............	2.37.22,96	— 0,34	22,62	29,22	.53,40	//	//
10 août..	Véga...............	18.33.17,66	+ 0,30	17,96	30,37	.47,59	//	//
	β Lyre..............	18.46. 2,11	+ 0,21	2,32	14,64	.47,68	//	//
	γ Lyre..............	18.54.51,00	+ 0,19	51,19	3,67	.47,52	//	//
	β, Cygne............	19.26.13,66	+ 0,12	13,78	26,34	.47,44	//	//
	κ Aigle.............	19.30.37,45	— 0,30	37,15	49,97	.47,18	//	//
	ρ Capricorne.........	20.22.10,08	— 0,55	9,53	22,46	.47,07	//	//
	ζ Cygne.............	21. 8. 8,89	+ 0,15	9,04	21,92	.47,12	//	//
	β Verseau...........	21.25.26,41	— 0,29	26,12	39,13	.46,99	//	//
11 août..	16 Pégase...........	21.47.48,61	+ 0,12	48,73	6,17	.42,56	//	//
15 août..	α Cygne.............	20.37.24,42	+ 0,03	24,45	58,86	.25,59	//	//
	3 Verseau...........	20.41.15,38	— 0,29	15,09	48,92	.26,17	//	//

15 août.. (Suite.)	μ Verseau	20.46. 1,07	— 0,32	0,75	34,62	.26,13	//	//
	ζ Cygne	21. 7.47,54	— 0,08	47,46	21,93	.25,53	//	//
	σ Cygne	21.12.42,55	— 0,01	42,54	16,87	.25,67	//	//
	β Verseau	21.25. 5,37	— 0,30	5,07	39,16	.25,91	//	//
	γ Capricorne	21.33.15,57	— 0,37	15,20	49,10	.26,10	//	//
	ε Pégase	21.38.10,91	— 0,20	10,71	44,85	.25,86	//	//
	α Verseau	21.59.28,94	— 0,26	28,68	2,77	.25,91	//	//
	θ Verseau	22.10.20,75	— 0,32	20,43	54,60	.25,83	//	//
16 août..	δ Aigle	19.19.16,33	— 0,32	16,01	52,95	.23,06	//	//
	λ Petite Ourse[1]	19.57. 8, 2	//	//	//	//	//	//
	α Cygne	20.37.21,69	//	21,69	58,86	.22,83	//	//
	3 Verseau	20.41.12,24	— 0,38	11,86	48,91	.22,95	//	//
	β Verseau	21.25. 2,33	— 0,38	1,95	39,19	.22,76	//	//
17 août..	ν Ophiuchus	17.52. 7,23	— 0,41	6,82	47,85	.18,97	//	//
	p′ Ophiuchus	17.59. 8,45	— 0,32	8,13	49,05	.19,08	//	//
	δ Sagittaire	18.12.54,77	— 0,59	54,18	35,24	.18,94	//	//
	α Lyre	18.32.49, 3	— 0,06	48,97	30,25	.18,72	//	//
19 août..	α Hercule	17. 8.50,37	— 0,16	50,21	39,45	.10,76	//	//
	α Ophiuchus	0.29. 1,14	— 0,18	0,96	50,30	.10,66	//	//
	β Ophiuchus	0.37. 9,89	— 0,22	9,67	59,08	.10,59	//	//
	ν Ophiuchus	0.51.58,80	— 0,19	58,61	47,82	.10,79	//	//

[1] Le nombre placé en regard de λ Petite Ourse indique l'heure du passage de cet astre au fil fictif sans collimation.

OBSERVATIONS DE WHA-TONNE (Latitudes).

DATES.	NOMS DES ASTRES OBSERVÉS.	BAR.	TH. DU BAR.	TH. EXT.	LECTURE CORR. DES ERREURS INST.	RÉFR.	DIST. ZÉNITHALE CORRIGÉE DE LA RÉF.	DÉCLINAISON CALCULÉE.	LATITUDE.
					° ′ ″	″	° ′ ″	° ′ ″	° ′ ″
7 août.	Nadir.	″	″	″	191.47.15,5 191.47.13,0	″	″	″	″
	7838-37 Pégase.	″	″	″	19.43.36,9	8, 1	7.56.31,4	″	″
	η Verseau	″	″	″	24.17. 5,1	12, 9	12.30. 4,4	— 0.47.32,2	11.42.32,2
	ζ Pégase	″	″	″	13.20.56,0	1, 5	1.33.43,9	10. 8.50,6	11.42.34,5
	λ Verseau	″	″	″	31.46. 2,6	19, 9	19.59. 8,9	— 8.16.34,1	11.42.34,8
	ρ Pégase	″	″	″	15.22.46,0	3, 5	3.35.35,9	″	″
	α Pégase.	58,30	26°,3	″	8.59.55,1	2, 8	— 2.47.21,3	14.29.58,0	11.42.36,7
	8078-59 Pégase.	″	″	″	15.29.14,6	3, 6	3.42. 4,6	″	″
	γ Poissons	″	″	″	20.55.41,5	8, 8	9. 8.36,9	2.33.57,0	11.42.33,9
	κ Poissons	″	″	″	22.57.21,1	10, 8	11.10.18,3	0.32.15,4	11.42.33,7
	ι Poissons	″	″	″	18.34.46,7	6, 6	6.47.39,5	4.54.54,0	11.42.33,5
	Nadir.	″	″	″	191.47.12,7 191.47.13,2	″	″	″	″
10 août.	Nadir.	61,04	27°,8	26°,4	191.47.10,8 191.47.10,3	″	″	″	″
	α Lyre	″	″	″	344.50. 5,9	27,87	— 26.57.32,7	38.40. 5,3	11.42.32,6
	6338-6 Aigle.	″	″	″	28.22.25,7	16,34	16.35.31,3	″	″

10 août. (Suite.)	β Lyre	″	″	″	350.17. 5,9	21,62	— 21.30.26,4	33.13. 0,6	11.42.34,2
	6471-64 Serpent	″	″	″	21.11.10,8	9,08	9.24. 9,2	″	″
	γ Lyre	″	″	″	350.59.10,6	20,82	— 20.48.20,9	32.30.57,3	11.42.36,4
	6518-15 Aigle *h*	″	″	″	27.42.44,1	15,64	15.55.49,0	″	″
	ω Aigle	″	″	″	12. 7.53,7	0,35	0.20.43,3	11.21.52,2	11.42.35,5
	6621-46 Sagittaire *v*	″	″	″	39.41. 0,9	29,01	27.54.19,2	″	″
	β′ Cygne	″	″	″	355.48.38,8	15,69	— 15.58.47,6	27.41.23,1	11.42.35,5
	ϰ Aigle	61,14	27°,6	26°,2	30.48.17,0	18,89	19. 1.25,2	— 7.18.51,3	11.42.33,9
	Nadir	″	″	″	191.47.10,5 191.47.11,1	″	″	″	″
	θ Aigle	″	″	″	24.41.58,1	12,56	12.54.59,8	— 1.12.21,8	11.42.38,0
	γ Cygne	″	″	″	343.39.49,4	29,26	— 28. 7.51,0	39.50.29,4	11.42.38,4
	ρ Capricorne	″	″	″	41.43.53,3	31,53	29.57.13,6	— 18.14.35,9	11.42.37,7
	7088-20 Dauphin	″	″	″	12.38. 2,5	0,94	0.50.52,1	″	″
	α Dauphin	″	″	″	8. 2.39,4	3,61	— 3.44.35,7	15.27.11,5	11.42.35,8
	ψ Capricorne	″	″	″	49.13.26,1	41,90	37.26.56,3	— 25.44.19,5	11.42.36,8
	3 Verseau	60,64	27°,1	26°,2	28.59.44,8	16,98	17.12.50,0	— 5.30.15,2	11.42.34,8
	25 χ Capricorne	″	″	″	45.12.10,8	36,27	33.25.35,1	″	″
	ζ Cygne	″	″	″	353.48.34,7	17,83	— 17.58.55,3	29.41.29,3	11.42.34,0
	β Verseau	″	″	″	29.38.10,2	17,64	17.51.15,6	— 6. 8.43,0	11.42.32,6
	Nadir	60,14	26°,0	24°,2	191.47.12,5 191.47.12,3	″	″	″	″

II. OBSERVATIONS DE SAÏGON (Passages).

DATES.	NOMS DES ASTRES OBSERVÉS.	PASS. OBS.	CORR. INST.	PASS. CORR.	PASS. CALC.	CORR. du CHRONOM. WINNERL 484.
		h. m. s.				h. m. s.
26 août...	α Dauphin...	13.35.42,10	+ 0,19	42,29	33,00	+ 6.57.50,71
	τ Cygne...	14.11.39,44	+ 3,97	43,41	34,22	6.57.50,81
	γ Capricorne...	14.35. 2,86	— 4,41	58,45	49,20	6.57.50,75
	ε Pégase...	14.39.54,78	— 0,66	54,11	44,90	6.57.50,79
	α Verseau...	15. 1.14,21	— 2,07	12,14	2,85	6.57.50,71
	ζ Céphée...	15. 8.19,74	+ 10,07	29,81	20,47	6.57.50,66
	γ Verseau...	15.17. 4,46	— 2,24	2,22	72,98	6.57.50,76
	η Verseau...	15.30.48,58	— 2,07	46,51	37,03	6.57.50,52
	ζ Pégase...	15.37. 5,39	— 0,57	4,82	55,41	6.57.50,59
	Fomalhaut...	15.52.39,76	— 6,60	33,16	23,76	6.57.50,60
27 août...	α Dauphin...	13.35.42,56	+ 0,17	42,73	32,99	+ 6.57.50,26
	μ Verseau...	13.47.43,94	+ 0,46	44,40	34,62	6.57.50,22
	ζ Cygne...	14. 9.31,69	— 0,01	31,68	21,88	6.57.50,20
	β Céphée...	14.30.12,75	— 0,94	11,81	1,86	6.57.50,05
	γ Capricorne...	14.34.58,55	+ 0,57	59,12	49,21	6.57.50,09
	α Grue...	15. 2. 5,96	+ 1,22	7,18	57,36	6.57.50,18
	θ Verseau...	15.12. 4,08	+ 0,45	4,53	54,70	6.57.50,17
	γ Verseau...	15.17. 2,53	+ 0,37	2,90	52,97	6.57.50,07
	η Verseau...	15.30.46,52	+ 0,35	46,87	37,04	6.57.50,17
	Fomalhaut...	15.52.32,99	+ 0,77	33,76	23,81	6.57.50,05

OBSERVATIONS DE SAÏGON (Latitude).

DATES.	NOMS DES ASTRES OBSERVÉS.	BAR.	TH. DU BAR.	LECTURE CORR. des ERREURS INST.	RÉFR.	DIST. ZÉNITHALE CORRIGÉE DE LA RÉF.	DÉCLINAISON CALCULÉE.	LATITUDE.
				° ″	″	° ′ ″	° ′ ″	° ′ ″
26 août.	Nadir.	760,5	28,0	190.47. 2,83 190.47. 0,04	″	″	″	″
	ε Cygne.	″	″	33.28.52,41	22,87	−22.42.12,16	33.29. 2,0	10.64.49,8
	τ Cygne.	″	″	37.29. 7,52	27,52	−26.42.31,92	37.29.20,5	10.46.18,6
	ζ Capricorne.	″	″	337. 2.16,99	36,51	33.45.22,64	−22.58.35,6	10.46.47,0
	β Verseau	″	″	353.51.51,48	16,68	16.55.28,32	− 6. 8.41,9	10.46.46,4
	γ Capricorne.	″	″	342.45.37,80	29,36	28. 1.54,68	−17.15. 6,8	10.46.47,9
	ε Pégase	″	″	9.16.53,14	1,44	1.30.10,14	9.16.36,3	10.46.46,4
	16 Pégase	″	″	25.18.40,42	14,37	−14.31.51,67	25.18.37,7	10.46.46,0
	α Verseau.	″	″	359. 3.10,12	11,38	11.44. 4,38	− 0.57.16,4	10.46.48,0
	ζ Céphée.	″	″	57.32.40,42	58,10	−46.46.35,40	57.33.20,4	10.46.45,0
	γ Verseau	″	″	357.57.41,03	12,50	12.49.34,59	− 2. 2.44,5	10.46.50,1
	η Verseau	″	″	359.12.57,71	11,22	11.34.16,63	− 0.47.30,2	10.46.46,4
	ζ Pégase	″	″	10. 9. 8,00	0,00	0.37.55,73	10. 8.51,9	10.46.47,6
	η Pégase	″	″	29.32. 5,91	18,60	−18.45.21,39	29.32.10,6	10.46.49,2
	λ Verseau	″	″	351.43. 0,44	18,93	19. 3.21,61	− 8.16.33,0	10.46.48,6
	Fomalhaut.	″	″	329.42. 8,40	47,65	41. 5.42,37	−30.18.57,0	10.46.45,4
	Nadir.	″	″	190.47. 2,93 190.47. 6,58	″	″	″	″

DATES.	NOMS DES ASTRES OBSERVÉS.	BAR.	TH. DU BAR.	LECTURE CORR. des ERREURS INST.	RÉFR.	DIST. ZÉNITHALE CORRIGÉE DE LA RÉF.	DÉCLINAISON CALCULÉE.	LATITUDE.
				° ′ ″	″	° ′ ″	° ′ ″	° ′ ″
27 août.	Nadir	760,0	27,2	190.35.58,15 190.35.59,75	//	//	//	//
	α Dauphin	//	//	5.55.36,07	4,50	− 4.40.26,98	15.27.14,3	10 46.47,3
	ε Cygne	//	//	347.54. 8,90	23,12	−22.42.12,77	33.29. 0,1	10.46.47,3
	μ Verseau	//	//	30.50.43,68	20,22	20.15. 5,35	− 9.28.18,0	10.46.47,3
	32 P^t Renard	//	//	353.49.16,22	16,53	−16.46.58,86	27.38.46,8	10.46.47,9
	61′ Cygne	//	//	343.16.44,67	28,31	−27.19.42,19	39. 6.29,7	10.46.47,5
	σ Cygne	//	//	342.32.21,12	29,20	−28. 4. 6,13	38.50.54,1	10.46.47,5
	ζ Capricorne	//	//	44.20.44,28	36,61	33.45.22,34	− 22.58.35,6	10.46.46,7
	γ Capricorne	//	//	38.37.24,28	29,16	28. 1.54,89	17.15. 6,8	10.46.48,1
	ε Pégase	//	//	12. 6. 8,85	1,44	1.30.11,74	9.16.36,4	10.46.48,1
	δ Capricorne	//	//	38. 5.26,82	28,52	27.29.56,79	− 16.43.10,9	10.46.45,9
	16 Pégase	//	//	356. 4.19,70	14,20	−14.31.53,05	25.18.37,9	10.46.44,9
	θ Verseau	//	//	29.48.28,74	19,10	19.12.49,29	− 8.26. 2,7	10.46.46,6
	γ Verseau	//	//	23.25.17,66	12,47	12.49.31,58	− 2. 3.44,5	10.46.47,1
	η Verseau	//	//	22.10. 4,35	11,23	11.34.17,13	− 0.47.30,2	10.46.46,9
	ζ Pégase	//	//	11.13.51,99	0,59	0.37.54,03	10. 8.53,6	10.46.47,6
	η Pégase	//	//	351.50.53,26	18,61	−18.45.23,90	29.32.10,9	10.46.47,0
	λ Verseau	//	//	29.38.58,45	18,93	19. 3.19,83	− 8.16.33,0	10.46.46,8
	Fomalhaut	//	//	51.40.54,48	47,75	41. 5.43,68	− 30.18.57,4	10.46.46,3
	α Pégase	//	//	6.52.46,75	3,58	− 3.43.15,38	14.30. 1,8	10.46.46,4
	Nadir	759,7	27,0	190.35.58,08 190.35.59,78	//	//	//	//

III.

ÉTUDE SPECTROSCOPIQUE DE QUELQUES ÉTOILES AUSTRALES.

Le ciel, presque toujours chargé de nuages dans la partie sud, la plus intéressante à explorer pour nous, n'a permis que peu de recherches d'analyse spectrale; cependant, en profitant de toutes les éclaircies qui se produisaient au voisinage du méridien, j'ai pu examiner d'une manière attentive la lumière d'une vingtaine d'étoiles, presque toutes invisibles dans les observatoires d'Europe.

Voici la liste de ces étoiles, avec l'indication du type auquel elles appartiennent. J'ai adopté pour cette classification les principes donnés par le R. P. Secchi dans son mémoire sur l'analyse spectrale des étoiles fixes.

POISSON AUSTRAL.

Fomalhaut. Étoile blanche, type de α Lyre, avec les trois lignes D, F et V. L'orangé et le rouge sont très-étendus.

LA GRUE.

α Grue. Étoile blanche du type de la Lyre, avec les deux lignes du bleu et du violet.

β Grue. Étoile à zones du type de α d'Hercule. Les zones ne se résolvent pas en lignes fines, elles donnent la sensation d'un creux. Les parties éclairées sont larges.

γ Grue. Étoile blanche du type de la Lyre. F et V bien visibles, D douteux. Le spectre se prolonge d'une manière notable au delà de V.

SCORPION.

θ Scorpion. Étoile du type de la Lyre, avec les trois lignes D, F et V. La ligne D peu visible.

κ Scorpion. Type de α Lyre avec les lignes F et V.

λ Scorpion. Type de α Lyre. Les lignes F et V sont très-visibles.

τ Scorpion. Type de α Lyre, à lignes peu visibles.

ε Scorpion. Étoile blanche du type de la Lyre. On voit les lignes D, F et V. Il semble y avoir quelques lignes fines dans le vert. Ciel très-mauvais.

ρ Scorpion. Étoile blanche avec les lignes F et D.

SAGITTAIRE.

α Sagittaire. Étoile blanche du type de α Lyre. La ligne F est nette, la ligne V soupçonnée.

σ Sagittaire (variable). Étoile blanche du type de la Lyre. Les lignes F et V sont bien visibles.

φ Sagittaire. Type de α Lyre. Les lignes F et V seules bien visibles.

ζ Sagittaire. Étoile blanche du type de α Lyre, avec les lignes F et V.

ε *Sagittaire.* Étoile blanche du type de α Lyre, avec les lignes D, F et V.

δ *Sagittaire.* Étoile blanche du type de α Lyre, avec les lignes D, F et V.

ϖ *Sagittaire.* Étoile blanche du premier type. Vu seulement la ligne F.

β *Sagittaire.* Étoile nord. Type de la Lyre. Les lignes F et V sont belles.

β *Sagittaire.* Étoile sud. Type de la Lyre. Les lignes sont peu nettes; néanmoins on voit bien F.

PAON.

α *Paon.* Étoile blanche du type de la Lyre, avec les lignes D, F et V. La ligne D est très-visible.

TOUCAN.

α *Toucan.* L'étoile est très-basse; néanmoins je crois voir des lignes fines disposées en groupe.

OPHIUCHUS.

η *Ophiuchus.* Étoile blanche du type de α Lyre.

Ces résultats, que l'état défavorable du ciel a rendu incomplets à bien des égards, sont cependant intéressants; ils montrent en effet que, dans le ciel austral comme dans le ciel boréal, les belles étoiles appartiennent en très-grande majorité à la classe des étoiles qui émettent une lumière d'un blanc bleuâtre et dont α Lyre est un si beau type.

IV.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES RÉGULIÈRES.

Dès notre arrivée sur la plage de Wha-Tonne, nous nous sommes préoccupés d'installer les instruments météorologiques apportés de Paris. Pour le baromètre, il n'y avait aucune difficulté; mais pour les thermomètres, des embarras sérieux se présentaient.

En France le soleil est toujours assez éloigné du zénith, et une planche inclinée vers le sud abrite facilement les thermomètres. Dans le royaume de Siam ce moyen était tout à fait insuffisant, et nous avons dû placer les thermomètres dans la grande pièce qui nous servait de lieu de réunion; le toit en étant très-élevé et les portes tournées vers l'O.-N.-O. constamment ouvertes (la pièce était sans clôture vers l'E.-S.-E.), ces instruments se sont toujours trouvés dans le courant d'air assez vif qu'engendrait la mousson ou la brise de mer. Les observations ont été régulièrement faites à six et neuf heures du matin, à midi, à trois, six et neuf heures du soir et à minuit, du 29 juillet au 17 août. Nous en donnons le texte complet dans les pages suivantes.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A WHA-TONNE,

DU 29 JUILLET AU 17 AOÛT 1868.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A WHA-TONNE (Long. E. 97° 15′. Lat. N. 11° 43′).

DU 29 JUILLET AU 2 AOÛT 1868.

DATES.	HEURES.	BAROMÈTRE À ZÉRO.	TEMPÉRATURE.	ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.	DIRECTION et FORCE DU VENT.	ÉTAT DU CIEL.	MINIMA.	MAXIMA.
		mm	°					
29 juillet. .	9h m.	757,29	27,2	82	S.-O. faible.	Beau, quelques nuages.		
	Midi.	756,29	28,9	78	O. modéré.	Nuageux.		
	3h s.	755,28	25,2	97	O. très-faible.	Couvert, pluie.		
	6h s.	755,23	25,7	97	O. faible.	Très-nuageux.		30°,6
	9h s.	756,80	23,8	99	O. faible.	Beau, quelques nuages.		
	Minuit.	756,33	23,6	99	O. très-faible.	Peu nuageux.		
30 juillet. .	6h m.	756,24	23,3	97	O. très-faible.	Beau, quelques nuages.	22°,0	
	9h m.	757,44	29,0	80	O. très-faible.	Beau.		
	Midi.	756,50	28,6	83	S.-O. modéré.	Couvert, pluie.		
	3h s.	755,01	31,2	62	O. modéré.	Nuageux.		
	6h s.	755,71	27,0	77	N.-O. très-faible.	Peu nuageux.		31°,4
	9h s.	757,29	25,6	85	O.-S.-O. faible.	Très-nuageux.		
	Minuit.	757,06	24,5	93	O.-S.-O. très-faible.	Très-vaporeux.		

	6^h m.	756,71	24,6	87	O. faible.	Couvert.	22°,4	
	9^h m.	757,77	29,4	72	S.-O. modéré.	Nébuleux.		
	Midi.	757,28	30,6	63	O.-S.-O. faible.	Couvert.		
31 juillet. .	3^h s.	755,61	31,0	62	S.-O. modéré.	Couvert.		
	6^h s.	756,12	25,4	93	S.-O. faible.	Nébuleux.		32°,6
	9^a s.	757,78	25,8	84	N.-O. faible.	Nuageux.		
	Minuit.	757,71	25,9	84	S.-S.-O. faible.	Couvert.		
	6^h m.	756,29	24,6	93	O. faible.	Couvert, pluie.	23°,1	
	9^h m.	757,40	28,6	73	E.-S.-E. faible.	Presque couvert.		
	Midi.	756,32	31,6	62	O.-S.-O. modéré.	Nuageux.		
1er août. . .	3^h s.	755,20	30,8	62	S.-O. modéré.	Couvert.		
	6 ^{h}s.	755,55	27,5	71	S.-O. modéré.	Un peu nuageux.		33°,3
	9^h s.	757,80	26,6	75	O.-S.-O. faible.	Très-nuageux.		
	Minuit.	757,90	26,4	76	S.-O. modéré.	Nuageux.		
	6^h m.	757,12	24,4	91	O.-N.-O. faible.	Couvert.	23°,0	
	9^h m.	758,16	26,3	81	O. modéré.	Couvert.		
	Midi.	757,81	29,6	67	O.-S.-O. assez fort.	Presque couvert.		
2 août. . . .	3^h s.	756,72	25,2	93	S.-S.-O. modéré.	Couvert, pluie.		
	6^h s.	756,70	24,0	97	S.-O. très-faible.	Couvert, pluie.		30°,1
	9^h s.	757,10	24,1	97	S.-O. faible.	Couvert, pluie.		
	Minuit.	756,79	24,2	91	S.-S.-O. presque nul.	Couvert.		

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A WHA-TONNE (Long. E. 97° 15'. Lat. N. 11° 43').

DU 3 AU 7 AOÛT 1868.

DATES.	HEURES.	BAROMÈTRE À ZÉRO.	TEMPÉRATURE.	ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.	DIRECTION et FORCE DU VENT.	ÉTAT DU CIEL.	MINIMA.	MAXIMA.
		mm	°					
3 août....	6^h m.	757,43	24,3	91	O.-S.-O. très-faible.	Couvert, pluie.	22°,3	
	9^h m.	758,22	27,0	81	S.-O. assez fort.	Couvert.		
	Midi.	756,52	29,3	71	S.-S.-O. faible.	Couvert, pluvieux.		
	3^h s.	756,00	24,1	82	O.-S.-O. très-faible.	Couvert, pluie.		
	6^h s.	755,43	24,0	83	O.-S.-O. faible.	Couvert.		30°,2
	9^h s.	757,40	24,6	88	N.-O. faible.	Couvert, pluie.		
	Minuit.	756,72	26,4	78	O. modéré.	Couvert.		
4 août....	6^h m.	755,67	24,2	77	S.-S.-O. modéré.	Couvert.	24°,0	
	9^h m.	756,55	27,6	71	O. très-faible.	Presque couvert.		
	Midi.	756,17	30,8	64	O. modéré.	Couvert.		
	3^h s.	754,31	30,1	64	O. faible.	Couvert.		
	6^h s.	755,19	28,2	71	O.-S.-O. faible.	Couvert.		32°,4
	9^h s.	756,63	28,0	69	O. modéré.	Couvert.		
	Minuit.	756,32	27,6	70	O. assez fort.	Couvert.		

5 août....	6^h m.	756,02	23,4	87	O.-N.-O. faible.	Couvert.	22°,0	
	9^h m.	757,32	26,4	81	O. très-faible.	Couvert.		
	Midi.	756,09	27,8	79	S.-O. faible.	Couvert.		
	3^h s.	754,00	27,5	81	S.-O. faible.	Couvert.		
	6^h s.	754,93	26,8	78	O. faible.	Couvert.		30°,0
	9^h s.	756,43	24,6	95	S.-O. faible.	Couvert, pluie.		
	Minuit.	756,46	24,1	98	S.-O. faible.	Couvert, pluie.		
6 août....	6^h m.	755,63	23,2	94	S.-O. très-faible.	Couvert, pluie.	21°,6	
	9^h m.	755,61	23,8	85	O. assez fort.	Couvert, pluie.		
	Midi.	755,76	26,8	89	O.-S.-O. très-faible.	Couvert, pluie.		
	3^h s.	754,71	25,5	90	O.-S.-O. assez fort.	Couvert, pluie.		
	6^h s.	755,23	24,6	98	S.-O. faible.	Couvert, pluvieux.		27°,2
	9^h s.	756,21	23,7	99	O.-S.-O. très-faible.	Couvert, pluie.		
	Minuit.	755,83	23,9	99	S.-S.-O. très-faible.	Couvert, pluvieux.		
7 août....	6^h m.	755,24	23,7	93	O.-S.-O. très-faible.	Nuageux.	22°,5	
	9^h m.	755,88	27,4	81	O.-S.-O. modéré.	Très-nuageux.		
	Midi.	756,51	25,2	88	O.-N.-O. assez fort.	Couvert, pluie.		
	3^h s.	754,73	29,2	72	O.-S.-O. faible.	Couvert.		
	6^h s.	755,62	25,2	93	O.-S.-O. faible.	Couvert.		30°,6
	9^h s.	756,63	24,8	88	O.-S.-O. faible.	Presque couvert.		
	Minuit.	756,23	26,0	80	S.-S.-O. fort.	Très-nuageux.		

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A WHA-TONNE (Long. E. 97° 15′. Lat. N. 11° 43).

DU 8 AU 12 AOÛT 1868.

DATES.	HEURES.	BAROMÈTRE À ZÉRO.	TEMPÉRATURE.	ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.	DIRECTION et FORCE DU VENT.	ÉTAT DU CIEL.	MINIMA.	MAXIMA.
		mm	°					
8 août....	6h m.	755,66	24,8	87	S.-O. très-faible.	Nuageux.	23°,2	
	9h m.	756,75	26,8	73	O. faible.	Nuageux.		
	Midi.	755,34	29,9	64	S.-O. faible.	Très-nuageux.		
	3h s.	754,80	27,3	80	O.-S.-O. modéré.	Couvert, pluie.		
	6h s.	755,20	26,8	81	O.-S.-O. modéré.	Couvert.		30°,8
	9h s.	756,24	26,6	79	S.-O. faible.	Couvert, pluie.		
	Minuit.	756,19	25,5	82	S.-S.-O. modéré.	Nuageux.		
9 août....	6h m.	755,29	23,2	93	S.-O. très-faible.	Nuageux.	22°,5	
	9h m.	756,52	30,1	65	S.-S.-O. faible.	Nuageux.		
	Midi.	756,52	26,2	90	Presque nul.	Couvert, pluie.		
	3h s.	755,67	25,0	93	S.-O. faible.	Couvert, pluie.		31°,0
	6h s.	755,73	24,4	98	O.-S.-O. faible.	Couvert, pluie.		
	9h s.	756,95	24,8	97	O. très-faible.	Couvert.		
	Minuit.	//	//	//	//	//		

10 août...	6^h m.	756,90	24,0	98	S.-O. faible.	Très-nuageux.	22°,7	
	9^h m.	757,76	28,6	79	S.-S.-O. modéré.	Nuageux.		
	Midi.	757,19	31,0	62	S.-O. faible.	Peu nuageux.		
	3^h s.	756,58	29,8	65	S.-S.-O. modéré.	Nuageux.		
	6^h s.	756,35	28,1	70	S.-O. très-faible.	Peu nuageux.		33°,0
	9^h s.	757,61	25,0	87	S.-O. très-faible.	Nuageux.		
	Minuit.	756,78	25,2	83	O.-S.-O. très-faible.	Nuageux.		
11 août...	6^h m.	756,97	26,0	84	O. très-faible.	Nuageux.	24°,0	
	9^h m.	758,02	28,7	73	O.-S.-O. très-faible.	Couvert, pluie.		
	Midi.	757,32	31,4	59	O modéré.	Quelques nuages.		
	3^h s.	755,33	29,8	68	O.-S.-O. faible.	Très-nuageux.		
	6^h s.	755,30	28,2	70	O. faible.	Peu nuageux.		32°,4
	9^h s.	756,95	26,5	77	Très-faible.	Peu nuageux.		
	Minuit.	756,18	24,9	92	S.-O. faible.	Très-nuageux.		
12 août...	6^h m.	756,65	25,1	88	S.-O. très-faible.	Nuageux.	24°,0	
	9^h m.	757,55	28,5	74	S. très-faible.	Très-nuageux.		
	Midi.	756,98	30,8	64	S. faible.	Nuageux.		
	3^h s.	755,45	30,8	65	S.-S.-O. faible.	Nuageux.		
	6^h s.	755,63	27,8	77	S.-O. faible.	Nuageux.		33°,0
	9^h s.	756,98	27,3	79	O.-S.-O. faible.	Nuageux.		
	Minuit.	757,36	26,0	89	S. très-faible.	Presque couvert.		

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A WHA-TONNE (Long. E. 97° 15′. Lat. N. 11° 43′).

DU 13 AU 17 AOÛT 1868.

DATES.	HEURES.	BAROMÈTRE À ZÉRO.	TEMPÉRATURE.	ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.	DIRECTION et FORCE DU VENT.	ÉTAT DU CIEL.	MINIMA.	MAXIMA.
		mm	°					
13 août...	6h m.	756,38	25,4	80	S.-S.-E. très-faible.	Très-nuageux.	24°,0	
	9h m.	757,30	27,6	76	S.-O. faible.	Presque couvert.		
	Midi.	756,50	31,2	65	S.-O. modéré.	Nuageux.		
	3h s.	756,12	24,4	93	O.-S.-O. modéré.	Couvert, pluie.		
	6h s.	756,13	24,8	89	O. faible.	Couvert.		32°,8
	9h s.	757,30	24,8	83	S.-O. très-faible.	Couvert.		
	Minuit.	756,65	24,5	92	S. faible.	Couvert.		
14 août...	6h m.	756,26	23,4	99	S. très-faible.	Couvert, pluie.	22°,7	
	9h m.	757,71	25,9	87	O.-S.-O. faible.	Couvert, pluie.		
	Midi.	757,37	26,7	88	O. faible.	Couvert, pluie.		
	3h s.	755,23	25,6	88	O.-S.-O. faible.	Couvert, pluie.		
	6h s.	756,71	24,6	99	O. très-faible.	Couvert, pluie.		28°,6
	9h s.	758,29	23,6	96	S.-O. modéré.	Couvert, pluie.		
	Minuit.	757,35	23,6	96	S.-E. modéré.	Couvert.		

15 août...	6^h m.	756,10	24,8	91	O.-S.-O. faible.	Couvert.	22°,4	
	9^h m.	757,48	23,8	97	O. faible.	Couvert, pluie.		
	Midi.	757,34	25,8	90	O.-S.-O. faible.	Couvert, pluie.		
	3^h s.	//	//	//	//	//		
	6^h s.	//	//	//	//	//		26°,8
	9^h s.	757,43	26,4	81	O. faible.	Nuageux.		
	Minuit.	757,35	26,2	76	O. faible.	Nuageux.		
16 août...	6^h m.	756,16	26,5	79	N.-O. très-faible.	Couvert.	25°,4	
	9^h m.	757,41	28,0	78	O. faible.	Couvert.		
	Midi.	756,05	31,5	65	O.-S.-O. modéré.	Très-nuageux.		
	3^h s.	754,46	30,2	70	O. modéré.	Nuageux.		
	6^h s.	754,73	27,6	74	O.-S.-O. très-faible.	Nuageux.		32°,8
	9^h s.	757,42	26,2	87	O. très-faible.	Très-nuageux.		
	Minuit.	756,51	26,6	78	O.-N.-O. très-faible.	Nuageux.		
17 août...	6^h m.	755,67	26,4	81	O.-S.-O. très-faible.	Couvert.	25°,0	
	9^h m.	756,90	30,0	67	O.-S.-O. modéré.	Couvert.		
	Midi.	755,45	32,6	58	O.-S.-O. faible.	Très-nuageux.		
	3^h s.	753,93	31,6	67	S.-O. faible.	Couvert.		
	6^h s.	754,44	28,4	72	O. faible.	Nuageux.		33°,8
	9^h s.	756,34	27,0	76	O. faible.	Nuageux.		
	Minuit.	757,00	27,0	77	O.-S.-O. modéré.	Très-nuageux.		

ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.

La circonstance la plus frappante révélée par ce journal d'observations est l'humidité extrême de l'air : souvent l'état hygrométrique, mesuré à l'aide d'un psychromètre d'August, s'est élevé à la saturation, et le degré le plus faible qu'il ait atteint est 0,62, le 10 août, à midi. Voici d'ailleurs la moyenne hygrométrique pour les diverses heures d'observations.

ÉTAT HYGROMÉTRIQUE MOYEN.

6 heures du matin	0,89
9 heures du matin	0,77
Midi	0,72
3 heures du soir	0,75
6 heures du soir	0,84
9 heures du soir	0,86
Minuit	0,86

La moyenne diurne déduite des quatre observations de neuf heures du matin, midi, neuf heures du soir et minuit, est de 0,80.

Comme dans nos climats d'Europe, l'humidité relative de l'air passe par un minimum entre midi et trois heures du soir et arrive à son maximum au moment du lever du soleil, un peu avant six heures du matin.

TEMPÉRATURE DE L'AIR.

La température de l'air ne présente rien d'excessif.

La variation diurne est régulière et faible, comme cela est ordinaire dans les pays équatoriaux au moment de la mousson de S.-O. La moyenne des minima est de 23°,1, celle des maxima de 32°,3.

La continuité de la chaleur était plus fatigante que son élévation.

TEMPÉRATURE MOYENNE.

6 heures du matin	24°,5
9 heures du matin	27 ,5
Midi	29 ,8
3 heures du soir	28 ,1
6 heures du soir	26 ,6
9 heures du soir	25 ,5
Minuit	25 ,4

La température moyenne de Wha-Tonne pendant la durée des observations (29 juillet-17 août) est donc de 27°,1, en la déduisant de la moyenne des quatre observations de neuf heures du matin, midi, neuf

heures du soir et minuit. Les différences entre les températures moyennes des divers jours sont d'ailleurs très-faibles, comme on peut en juger par le tableau suivant :

TEMPÉRATURE MOYENNE DES DIVERS JOURS.

29 juillet	25°,8
30 juillet	26 ,9
31 juillet	27 ,9
1er août	28 ,3
2 août	26 ,1
3 août	26 ,6
4 août	28 ,5
5 août	25 ,7
6 août	24 ,6
7 août	25 ,9
8 août	27 ,2
9 août	26 ,7
10 août	27 ,5
11 août	27 ,9
12 août	28 ,1
13 août	27 ,0
14 août	25 ,0
15 août	25 ,6
16 août	28 ,1
17 août	29 ,2

ÉTAT DU CIEL. — DIRECTION DU VENT.

Les résultats précédents sont en relation évidente avec l'état du ciel, presque constamment couvert de gros nuages.

La montagne Kow-Luang, située à l'O.-S.-O. de notre station, nous préservait à la vérité de l'atteinte directe de la mousson et des coups de vent; elle éloignait aussi les grains et les orages que plusieurs fois nous avons vu faire le tour de notre station en passant par le sud, mais les nuages, un instant fixés sur son sommet, s'étendaient ensuite sur tout notre zénith.

Les heures où le ciel était le plus beau sont neuf heures du matin et neuf heures du soir. Presque toujours des grains nombreux éclataient vers deux ou trois heures du soir, et, si le ciel s'était découvert à la tombée de la nuit, il devenait toujours nuageux vers onze heures ou minuit.

Le vent a toujours soufflé de la région O. avec quelques oscillations au S.-O. et au N.-O. La brise de mer était à peine sensible, et ne durait que quelques instants.

PRESSION BAROMÉTRIQUE.

Les observations du baromètre montrent que d'un jour à l'autre la

pression atmosphérique a été peu variable; aussi les mesures, quoiqu'elles n'embrassent qu'une période limitée, suffisent à donner une détermination exacte de la variation diurne. On trouve pour la hauteur moyenne du baromètre aux diverses heures les résultats suivants :

HAUTEUR BAROMÉTRIQUE MOYENNE.

	mm
6 heures du matin	756,23
9 heures du matin	757,24
Midi	756,57
3 heures du soir	755,22
6 heures du soir	755,58
9 heures du soir	757,08
Minuit	756,78

Ces nombres représentent les hauteurs barométriques réduites à zéro et corrigées de l'erreur de l'instrument.

En construisant la courbe qui représente ces nombres, on voit que dans notre station le baromètre passait par un maximum vers dix heures du matin et dix heures du soir; par un minimum vers six heures du matin et quatre heures du soir. La variation diurne, mesurée par la différence entre les observations de neuf heures du matin et trois heures du soir, est de $2^{mm},02$.

Enfin la hauteur moyenne du baromètre est de $756^{mm},23$; et, en tenant compte de l'altitude du baromètre qui était de deux mètres environ, $756^{mm},43$.

V.

OBSERVATIONS MAGNÉTIQUES.

La station de Wha-Tonne, située par 11° 42′ de latitude nord, présentait, au point de vue des observations magnétiques, un intérêt spécial. Elle se trouvait au voisinage de l'équateur magnétique, dans la région où se croisent la ligne sans inclinaison, la ligne d'intensité horizontale maximum et la ligne d'intensité totale minimum.

La comparaison de nos résultats avec ceux obtenus, de 1846 à 1850, par le capitaine Elliot[1], s'annonçait comme devant permettre d'arriver à une détermination du changement séculaire des éléments magnétiques de cette partie des Indes orientales.

Dès les premiers jours de notre arrivée, nous nous sommes préoccupés de l'installation de nos instruments magnétiques; mais il fallait construire des piliers en maçonnerie et des cabanes : le tout n'a pu être prêt que vers le 7 août. A partir de ce jour, de nombreuses observations ont été faites, soit dans le but de déterminer la loi de la varia-

[1] *Transactions philosophiques pour 1851*, p. 287 et suiv.

tion diurne de la déclinaison, soit pour mesurer avec exactitude la déclinaison, l'inclinaison et surtout l'intensité magnétique absolue.

I. — Déclinaison.

La déclinaison absolue de l'aiguille aimantée a été mesurée sur un pilier en brique construit dans le méridien de la lunette méridienne et à 50 mètres au moins de toute masse métallique; quoique enfoncé de 20 centimètres seulement dans le sable, il a offert une stabilité parfaite. L'instrument employé a été une boussole de déclinaison construite par Gambey pour l'Observatoire de Paris, dont le cercle horizontal a 30 centimètres de diamètre, et dont les verniers donnent facilement les cinq secondes.

Le mode d'observation n'a pas besoin d'être décrit; seulement nous devons faire remarquer que l'appareil ayant été placé dans le méridien astronomique de la lunette méridienne, nous avons pu remplacer l'observation de la polaire, ou tout autre moyen de déterminer le nord vrai, par une visée sur les fils de la lunette astronomique employée en guise de mire.

Les observations ont donné les résultats suivants :

Dates.	Déclinaisons absolues.
11 août, entre 3 et 5 heures du soir	2° 40′ 0″,6 est
19 août, entre 3 et 5 heures du soir	2° 41′ 19″,8
19 août, entre 5 et 6 heures du soir	2° 45′ 1″,2

La différence de ces résultats tient aux erreurs inévitables dans ce genre d'observations et à des changements dans la déclinaison vraie. Il est facile de faire la part de cette dernière influence en tenant compte des observations de la variation de déclinaison, variations que nous avons régulièrement suivies avec une boussole à réflecteur. En comparant les observations faites à cet appareil le 11 août, entre 4 et 5 heures du soir, avec celles faites le 19, entre 3 et 5 heures d'une part et 5 et 6 heures de l'autre part, on trouve que du 11, à 4 heures, au 19, à 4 heures du soir, la déclinaison E. avait augmenté de 6″; que du 11 au 19, à 5 heures 30 minutes du soir, elle s'était élevée de 48″.

Les observations de déclinaison absolue, ramenées à la déclinaison magnétique du 11, à 4 heures du soir, donnent alors :

Dates.	Déclinaison E.
11 août, à 4 heures du soir	2°40′ 0″,6
19 ————————	2 41 13 ,8
19 ————————	2 44 14 ,2
Moyenne	2°41′49″,5 [1]

[1] Les cartes de la marine française donnent, pour variation du compas dans le golfe de Siam, 2° est.

Les observations de variation (page 607) donnent d'ailleurs une valeur de la déclinaison dégagée des causes perturbatrices particulières aux jours des mesures précédentes.

II. — Inclinaison.

La mesure de l'inclinaison a été faite sur le même pilier que celle de la déclinaison, avec une boussole sortie des ateliers de Gambey et dont le cercle vertical, qui a 30 centimètres de diamètre, donne directement les 10', et par estime les 2 ou 3 minutes. Cet appareil avait été légèrement modifié pour le rendre propre à la mesure de petites inclinaisons. La règle horizontale qui, dans les instruments ordinaires de Gambey, soutient le couteau antérieur sur lequel roule le pivot des aiguilles, cache en général les 10 premiers degrés du limbe vertical gradué et rend la boussole impropre à mesurer les faibles inclinaisons ; pour éviter cet inconvénient, nous avions, avant le départ, fait remplacer cette pièce par un support analogue à celui d'une balance.

Les observations ont été faites par la méthode des azimuts rectangulaires. Voici les résultats obtenus :

Dates.	Inclinaisons absolues.
8 août 1868, entre 8 et 9 heures du matin.....	8° 34',3 nord
8 août 1868, entre 2 et 3 heures du soir......	36',7
9 août 1868, entre 7 et 8 heures du matin.....	38',2
Moyenne.............	8° 36',4

III. — Intensité horizontale absolue.

L'intensité horizontale absolue a été mesurée cinq fois dans les premiers jours d'août par les méthodes enseignées par Gauss dans son *Vis magnetica*. Ces méthodes ont pour but de rendre les résultats indépendants de l'état magnétique des barreaux employés. Je crois que c'est la première fois que dans une expédition scientifique on opère de la sorte.

L'appareil en usage se composait d'un barreau aimanté creux de 80 millimètres de long sur 7 millimètres de diamètre, fixé au-dessous d'un miroir plan en verre argenté [1] et de 60 millimètres de large sur une hauteur égale. L'ensemble du miroir et de l'aimant était suspendu par un fil de soie sans torsion, dans l'intérieur d'une cage en cuivre rouge très-épais, dont les deux parois opposées étaient formées de glaces parallèles. Le tube portant le treuil auquel s'attachent les fils de suspension avait 30 centimètres de long et était également en cuivre rouge.

[1] L'Observatoire possède, installé à demeure, un appareil identique à celui qui nous a servi sur la côte de Malacca ; seulement, le miroir est en acier poli, ce qui a pour inconvénient d'augmenter le poids du système et force à employer des fils de suspension plus forts, ayant par conséquent une plus grande force de torsion.

La règle destinée à suivre les mouvements du miroir avait 60 centimètres de long et était divisée en millimètres. La lunette-viseur avait 28 millimètres d'ouverture libre et 25 centimètres de foyer; l'oculaire grossissait soixante fois environ.

Le banc sur lequel devait se placer la boussole à réflecteur et le barreau déviant était un bois de sapin saturé d'huile, afin de le rendre aussi insensible que possible à l'action de l'humidité. Ce système fut installé sur deux piliers en brique placés dans la direction du méridien magnétique. La lunette-viseur était également scellée dans un bloc de maçonnerie. Avec ces précautions, l'ensemble de l'appareil a présenté une stabilité parfaite.

Le barreau oscillant qui, pour la mesure des intensités absolues, forme le complément nécessaire du système précédent, se plaçait dans une chape en cuivre suspendue à un fil sans torsion de 1 mètre de long. La durée de ses oscillations était mesurée à l'aide d'un compteur à pointage, dont la marche était fréquemment déterminée par sa comparaison avec un excellent chronomètre à temps moyen de Leroy.

Les considérations théoriques qui conduisent à la formule de Gauss sont assez connues, au moins dans leur ensemble, pour nous dispenser de tout détail à ce sujet. En désignant par K le moment d'inertie du barreau déviant, par t la durée d'une de ses oscillations sous l'action de la force magnétique terrestre, par R et R′ ses distances au centre du barreau de la boussole, et par α et α' les déviations produites dans ces circonstances, l'intensité horizontale F de la force magnétique terrestre est donnée par la formule

$$\text{(A)} \qquad F^2 = \frac{\pi^2 K}{t^2} \cdot \frac{1}{1+f} \, \frac{R^2 - R'^2}{R^5 \tang \alpha - R'^5 \tang \alpha'},$$

f est le rapport entre la force de torsion du fil qui supporte le barreau de la boussole et la force avec laquelle le magnétisme terrestre agit sur ce barreau.

Dans le calcul de cette formule, nous avons adopté pour unité la seconde, le mètre, la masse de 1 gramme à Paris.

1° *Détermination de f.* — La position d'équilibre du barreau aimanté de la boussole de Gauss ayant été observée, on tordait le fil de suspension par sa partie supérieure. Un tambour divisé permettait de mesurer à 1 degré près la grandeur de cette torsion. Le barreau prenait alors une nouvelle position d'équilibre résultant de l'action du couple magnétique terrestre et du couple de torsion. En désignant par F la force avec laquelle la composante horizontale de l'intensité magnétique terrestre agit sur l'un des pôles du barreau, par t la force de torsion pour l'angle de 1 minute supposée appliquée aux pôles de l'aimant, et par α l'angle

dont le barreau a été dévié sous l'influence de la torsion A donnée à sa partie supérieure, l'équation d'équilibre est

$$F \sin \alpha = t(A - \alpha),$$

ou

$$\frac{t}{F} = \frac{\sin \alpha}{A - \alpha} = f;$$

car $\frac{t}{F}$ est précisément le rapport f qui figure dans l'équation (A).

Les expériences faites le 6 août ont donné les résultats suivants :

ANGLE DE TORSION DU FIL A.	DÉVIATIONS DU BARREAU α.	VALEUR EN MINUTES DE $A - \alpha$.	VALEUR DE f.
75°	16',0	4484',0	0,003568
150	31,6	8968,4	0,003475
225	52,9	13447,1	0,003934
300	1° 2,7	17937,3	0,003495
	Moyenne..................		0,003618

Nous avons adopté la valeur $f = 0{,}0036$.

2° *Détermination de* K. Le moment d'inertie K du barreau aimanté et du système qui le supporte a été déterminé à notre retour à Paris. Toutes les précautions avaient été prises pour que les diverses pièces de ce système conservassent leur poids et leur position relative. Nous avons opéré en faisant osciller le barreau seul, puis chargé de poids connus placés à deux distances déterminées par des entailles faites au barreau. En appelant m la masse de chacun des poids additionnels, r et r' leurs distances à l'axe d'oscillation du système, t, t', t'' les durées de l'oscillation du barreau seul, puis chargé des poids placés en distances r et r', le moment d'inertie est donné par la formule

$$K = 2m(r'^2 - r^2)\frac{t^2}{t''^2 - t'^2}.$$

Nous avions dans nos expériences

$$2m = 67{,}476,$$
$$r = 0^{\text{m}},04995, \qquad r' = 0^{\text{m}},07004.$$

Les unités sont la masse de 1 gramme à Paris et le mètre.

Les mesures nous ont successivement donné :

DATES.	t.	t'.	t''.	VALEUR DE K.
22 décembre 1868.....	7,863	10,746	12,886	0,199870
	7,871	10,750	12,892	0,198988
23 décembre 1868.....	7,866	10,744	12,880	0,199448
	7,865	10,742	12,879	0,199326
	7,865	10,747	12,883	0,199342
25 décembre 1868.....	7,868	10,753	12,898	0,198484
	7,866	10,752	12,888	0,199310
19 février 1869.......	7,867	10,744	12,887	0,198785
Moyenne....................				0,199194

La valeur moyenne de K est donc

$$K = 0^{m},199194,$$

avec une erreur probable plus petite que 54 unités du dernier ordre.

3° *Détermination de la distance de la règle au miroir.* La distance entre la règle et le miroir du barreau du magnétomètre de déclinaison est nécessaire pour le calcul des angles α et α', dont les tangentes figurent dans la formule A. Soit en effet D cette distance ; d le nombre des divisions de la règle dont l'image paraît se déplacer dans la lunette lorsque le miroir tourne de l'angle α, on a

$$d = D \operatorname{tang} 2\alpha,$$

$$\operatorname{tang} 2\alpha = \frac{d}{D}.$$

La distance D a été mesurée en plaçant derrière le miroir argenté, rigoureusement plan, une lunette mobile autour d'un axe vertical et munie d'un cercle azimutal. (Nous avons employé la boussole de déclinaison de Gambey.) L'appareil était installé de manière à viser, par réflexion dans le miroir, une mire placée sur son axe de rotation dans le plan vertical décrit par l'axe de la lunette. Si l'image coïncidait avec le fil vertical de l'oculaire, le plan formé par le rayon lumineux allant de la mire au miroir et à l'oculaire était perpendiculaire au plan du miroir. Si maintenant on vient à faire tourner le miroir d'un angle α, il faudra,

pour rétablir la coïncidence de l'image avec le fil du réticule, faire tourner la lunette du même angle α, dont la grandeur se lira sur le cercle azimutal. En même temps, on pourra déterminer le nombre d des divisions de la règle qui ont passé sous le fil vertical de la lunette de la boussole de Gauss, et la formule

$$D = \frac{d}{\tang 2\alpha}$$

nous donnera la distance cherchée D.

Nous avons successivement trouvé pour cette quantité

16 août	$3079^{mm},9$
16 août	$3084^{mm},7$
19 août	$3079^{mm},3$
19 août	$3079^{mm},7$
Moyenne	$3080^{mm},9$

On a donc

$$D = 3080^{mm},9$$

avec une erreur probable plus petite que $1^{mm},3$; c'est une approximation plus que suffisante.

4° *Détermination des distances R et R'.* Les distances R et R' entre le centre du barreau de la boussole de Gauss et les positions successives du barreau déviant étaient fixées à l'aide d'entailles en cuivre placées sur le banc de la boussole. Ces entailles avaient exactement les dimensions nécessaires pour que le barreau vînt s'y placer. En mesurant à plusieurs reprises, avec un mètre en cuivre divisé en demi-millimètres, les distances réciproques des bords des huit entailles, nous avons obtenu le double des distances R et R', et par suite les distances elles-mêmes.

$$R = 0^{m},78292.$$
$$R' = 0^{m},58279.$$

5° *Détermination de t.* La durée des oscillations du barreau déviant était mesurée à l'aide d'un chronomètre à pointage de Bréguet soigneusement comparé à un chronomètre de temps moyen de Leroy, à marche diurne très-faible. Mais le fil auquel le barreau était suspendu, ayant seulement une longueur de 1 mètre, se tordait légèrement, et la durée des oscillations se trouvait par suite un peu diminuée. En cherchant, d'après les méthodes indiquées par M. de la Rive, la quantité dont la durée des oscillations se trouvait ainsi diminuée, nous avons trouvé que la durée observée d'une oscillation devait être multipliée par 1,00177. Ce

sont les nombres ainsi réduits qui ont été employés pour le calcul de l'intensité horizontale.

En faisant entrer dans la formule (A) les valeurs des diverses quantités auxiliaires K, f, R, R′, et prenant les logarithmes, on a

$$2 \log F = 1,7287302 - 2 \log t - \log(R^5 \operatorname{tang} \alpha - R'^5 \operatorname{tang} \alpha').$$

Les résultats des expériences et les valeurs de F sont inscrits dans le tableau suivant :

VALEURS DE L'INTENSITÉ HORIZONTALE ABSOLUE.

DATES.	DURÉE de 1 OSCILLATION.	α.	α′.	INTENSITÉ HORIZONTALE.
	s	′ ″	° ′ ″	
5 août 1868, 4h s......	5,5627	30.38,9	1.14.13,4	3,84442
6 ——— 10h m....	5,5753	30.41,6	1.14.31,8	3,83644
6 ——— 4h s......	5,5517	30.39,2	1.14.24,1	3,85709
7 ——— 10h m....	5,5664	30.31,8	1.13.56,3	3,84499
7 ——— 4h s......	5,5685	30.30,2	1.13.52,7	3,84973
Moyenne......................				3,84653

Dans notre station, l'intensité horizontale absolue de la force magnétique terrestre était donc de

$$F_h = 3,84653.$$

Les unités sont le mètre, la masse du gramme à Paris et la seconde de temps moyen.

IV. — Intensité totale absolue.

L'inclinaison ayant, d'autre part, été trouvée de

$$8°36',4,$$

on déduit de ce nombre et du précédent la valeur de l'intensité magnétique totale absolue

$$Ft = 3,89002.$$

V. — Éléments magnétiques de Wha-Tonne.

En résumé, nous avons donc trouvé, pour les éléments magnétiques de notre station,

$$D = 2^\circ 41' 49''5 \text{ Est}$$
$$I = 8^\circ 36' \quad \text{Nord}$$
$$Fh = 3{,}84653$$
$$Ft = 3{,}89034$$

La forme tourmentée des lignes magnétiques de cette région ne permet pas de comparer ces résultats avec ceux obtenus en 1848 et 1849 par le capitaine Elliot. Cet officier n'a observé dans aucun point voisin de notre station, et on ne peut admettre que les cartes des lignes d'égale inclinaison, d'égale intensité horizontale ou totale, jointes à son mémoire, représentent l'état magnétique de cette partie du globe. Si, en effet, on interpole, d'après les lignes de ses cartes, on trouve que l'on devait avoir dans notre station

$$I = 6^\circ \quad \text{N.}$$
$$\left.\begin{array}{l} Fh = 8{,}265 \\ Ft = 8{,}157 \end{array}\right\} \text{(unités anglaises).}$$

L'inclinaison est beaucoup plus faible que celle que nous avons observée; et, résultat au moins bizarre, l'intensité totale est plus petite que l'intensité horizontale. Ce fait seul suffit à faire rejeter comme inexactes les cartes du mémoire du capitaine Elliot.

Nos observations ont été faites avec le plus grand soin, et nous leur attribuons une grande exactitude.

VI. — Variation diurne de la déclinaison.

Le magnétomètre de Gauss, installé pour la mesure de l'intensité totale, formait une boussole de variation de déclinaisons. Par des observations faites d'heure en heure, nous nous sommes appliqués à étudier la marche diurne de cet élément. Voici les résultats obtenus :

VARIATION DIURNE DE LA DÉCLINAISON

(DÉCLINAISON EST).

DATES.	6 HEURES DU MATIN.	7 HEURES DU MATIN.	8 HEURES DU MATIN.	9 HEURES DU MATIN.	10 HEURES DU MATIN.	11 HEURES DU MATIN.	MIDI.	1 HEURE DU SOIR.	2 HEURES DU SOIR.	3 HEURES DU SOIR.	4 HEURES DU SOIR.	5 HEURES DU SOIR.	6 HEURES DU SOIR.	8 HEURES DU SOIR.	10 HEURES DU SOIR.
7 août 1868....	2°.44′,9	2°.45′,4	2°44′,7	2°.44′,0	2°,42′,4	2°.41′,5	2°.42′,0	2°.41′,1	2°.40′,8	2°.41′,7	2°.42′,2	2°.42′,7	2°.42′,4	2°.42′,0	2°.41′,8
8............	44,2	44,8	44,5	43,5	//	41,0	41,3	41,4	41,0	42,0	42,4	42,4	41,9	41,6	41,8
9............	44,4	44,7	44,6	43,9	42,7	42,2	42,7	42,2	42,6	43,0	43,0	43,0	43,0	41,9	42,2
10............	43,6	45,6	45,4	44,4	44,0	42,3	40,9	41,0	40,2	40,3	40,6	41,4	41,4	41,6	42,0
11............	43,5	44,5	44,4	43,0	42,1	41,0	41,4	41,2	41.1	41,8	41,9	42,1	41,8	41,6	41,4
12............	44,0	44,4	44,1	43,4	42,3	//	41,7	41,7	41,0	41,3	//	//	//	//	//
13............	44,7	44,9	43,8	42,9	40,8	40,3	40,0	40,3	40,6	41,1	41,6	41,6	41,6	41,8	42,2
14............	45,3	45,5	45,1	44,0	42,4	41,1	41,1	41,0	41,1	41,1	41,4	41,7	42,1	42,2	42,4
15............	44,6	45,1	45,1	44,0	41,3	41,4	41,6	//	//	//	//	//	//	//	//
16............	45,1	45,2	44,0	42,2	40,3	39,4	39,3	39,8	40,5	//	//	42,1	41,4	41,5	41,7
17............	44,9	45,6	44,3	42,7	//	38,9	38,4	40,8	39,3	40,7	41,8	42,7	41,8	41,4	41,4
18............	44,9	46,0	44,0	42,3	40,6	39,2	39,8	38,0	//	//	//	//	//	//	//
Moyennes...	2°.44′,5	2°.45′,2	2°.44′,5	2°.43′,4	2°.41′,9	2°.40′,8	2°.40′,9	2°.40′,8	2°.40′,8	2°.41′,4	2°.41′,9	2°.42′,2	2°.41′,9	2°.41′,7	2°.41′,9

Les observations de déclinaison absolue rapportées au commencement de cette note avaient fait connaître la valeur de la déclinaison répondant à une position donnée du miroir du magnétomètre. Les nombres précédents doivent donc être considérés comme résultant de mesures véritables, et leurs moyennes, d'où se trouvent éliminées les perturbations accidentelles, donnent une valeur très-exacte de la déclinaison vraie aux diverses heures du jour.

La déclinaison atteint un maximum est vers 7 heures du matin; elle diminue ensuite d'une manière régulière jusque vers 1 heure du soir, moment auquel elle arrive à son minimum. L'aiguille marche ensuite de nouveau vers l'est; il y a un second maximum à 5 heures du soir. Dans la soirée, l'aiguille revient lentement vers l'ouest, puis, dans la deuxième partie de la nuit, elle se porte de nouveau vers l'est. La grandeur de la variation diurne est de 4',3.

Ces résultats sont conformes à ceux obtenus, à des latitudes égales à celle de notre station, par le capitaine Elliot.

VII. — Variation diurne de l'intensité horizontale.

La variation diurne de l'intensité horizontale a été étudiée à l'aide d'observations faites chaque jour à 6 heures et 9 heures du matin, midi, 3 heures et 6 heures du soir. Chaque fois, nous avons déterminé la durée de cent oscillations et la température du barreau aimanté déviant déjà employé dans les mesures de l'intensité horizontale absolue.

La relation entre l'intensité magnétique horizontale F, la durée d'oscillation t d'un barreau, son moment magnétique μ' et son moment d'inertie K, est

$$F = \frac{\pi^2 K}{\mu'} \times \frac{1}{t^2}.$$

La détermination de t suffira donc au calcul de F si on connaît k et μ'.

Nous avons déjà fait connaître la valeur de K; il reste à déterminer μ'.

Chaque observation faite dans le but de déterminer une intensité horizontale absolue donne la valeur de μ', qui répond au moment et à la température de l'expérience; on a en effet, en employant les diverses notations précédentes,

$$\mu'^2 = \frac{\pi^2 K (1+f)(R^5 \operatorname{tang}\alpha - R'^5 \operatorname{tang}\alpha')}{R^2 - R'^2} \times \frac{1}{t^2},$$

et en remplaçant les diverses quantités invariables par leurs valeurs numériques,

$$2 \log \mu' = 0,8584220 + \log (R^5 \operatorname{tang}\alpha - R'^5 \operatorname{tang}\alpha') - 2 \log t.$$

Les valeurs de μ', déduites de cette formule et des observations, sont variables d'une mesure à la suivante, à cause des erreurs inévitables des expériences et aussi par suite des différences de température.

La durée d'oscillation d'un même barreau aimanté soumis à l'action de la force magnétique terrestre, supposée constante, augmente à mesure que la température du barreau s'élève. Dans des limites peu étendues, cette augmentation sera proportionnelle à l'élévation de température. Soit donc t et t' les durées d'oscillation d'un même barreau aux températures θ et θ', θ étant plus grand que θ', on aura

$$t = t' [1 - \alpha(\theta - \theta')];$$

d'ailleurs on a aussi

$$F = \frac{\pi^2 k}{\mu'_\theta} \times \frac{1}{t^2}, \qquad F = \frac{\pi^2 k}{\mu'_{\theta'}} \times \frac{1}{t'^2},$$

$$\frac{\mu'_\theta}{\mu'_{\theta'}} = \frac{t'^2}{t^2} = \frac{1}{[1 + \alpha(\theta - \theta')]^2}.$$

Le moment magnétique de l'aiguille diminue lorsque la température s'élève, et cette diminution se déduit de la variation de température et de la valeur du coefficient α.

Le coefficient α a été déterminé à notre retour à Paris en faisant varier de 15 ou 17 degrés chaque fois la température du cabinet dans lequel était enfermé notre barreau, et en comparant la durée de ses oscillations à celle d'un barreau maintenu à une température constante; les oscillations de ce dernier servaient à calculer la grandeur des changements survenus dans la force magnétique terrestre et permettaient de ramener à une force constante la durée des oscillations du barreau en expérience. Par trois séries d'observations, nous avons trouvé pour α la valeur moyenne

$$\alpha = 0{,}0005.$$

En ramenant, à l'aide de cette valeur de α, les moments magnétiques du barreau déduits des diverses expériences d'intensité absolue à ce qu'ils auraient été à la température de 27 degrés, on trouve les résultats suivants :

MOMENTS MAGNÉTIQUES DU BARREAU.

Date	Moment
5 août 1868	0,016573
6 août 1868	0,016408
6 août 1868	0,016485
7 août 1868	0,016511
7 août 1868	0,016481
Moyenne	0,016492

avec une erreur probable plus petite que 59 unités du dernier ordre.

Nous avons adopté la valeur

$$\mu' = 0,0165.$$

La formule qui donnera les valeurs successives de l'intensité horizontale sera donc

$$F = \frac{\pi^2 K}{\mu'} \times \frac{1}{t^2},$$

t étant la durée d'une oscillation réduite à la température de 27 degrés. En remplaçant π^2, K et μ' par leurs valeurs, on a pour formule de calcul

$$\log F = 2,0763036 - 2 \log t.$$

Les calculs étant faits, on trouve pour valeurs de l'intensité horizontale, aux diverses heures, les résultats suivants :

INTENSITÉS HORIZONTALES.

DATES.	6 HEURES DU MATIN.	9 HEURES DU MATIN.	MIDI.	3 HEURES DU SOIR.	6 HEURES DU SOIR.
7 août	3,8646	3,8617	3,8506	3,8534	3,8631
8 ——	3,8562	3,8631	3,8451	3,8506	3,8534
9 ——	3,8631	3,8562	3,8631	3,8575	3,8631
10 ——	3,8245	3,8617	3,8673	3,8617	3,8562
11 ——	3,8589	3,8631	3,8631	3,8617	3,8534
12 ——	3,8659	3,8603	3,8701	3,8617	//
13 ——	3,8617	3,8673	3,8492	3,8589	3,8659
14 ——	3,8631	3,8687	3,8659	3,8631	3,8631
15 ——	3,8548	3,8603	3,8701	//	//
16 ——	3,8575	3,8603	3,8506	//	3,8617
17 ——	3,8659	3,8673	3,8631	3,8617	//
Moyennes	3,8578	3,8627	3,8598	3,8589	3,8600

L'intensité horizontale augmente de 6 heures du matin jusque vers 11 heures, diminue ensuite jusqu'à 4 heures environ, et augmente de nouveau vers le coucher du soleil pour atteindre sans doute un maximum dans la soirée, diminuer ensuite et augmenter rapidement vers le lever du soleil.

Les observations faites à Singapore par le capitaine Elliot ne donnent qu'un maximum le matin vers 11 heures et un minimum dans la soirée.

FAITS DIVERS

RELATIFS AUX MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

M. Descloizeaux, maître de conférences à l'École normale supérieure, qui avait été chargé dans le courant de l'année 1868, par M. le Ministre de l'instruction publique, d'une mission scientifique ayant pour objet de visiter les principales collections minéralogiques de la Russie, de la Finlande, de la Suède et de la Norwége, a adressé à Son Excellence sur le résultat de son voyage un rapport, dont nous extrayons les passages suivants :

« Pendant les mois de juin et de juillet, j'ai étudié la riche collection du corps des mines de Saint-Pétersbourg, celles de l'université et de l'académie de la même ville, celle qui a été léguée par feu Auerbach à l'école forestière de Moscou, celle de l'université d'Helsingfors, celle de l'académie de Stockholm et celle de l'université de Christiania.

« Parmi les localités les plus riches en minéraux que j'ai explorées, je nommerai la mine de cuivre d'Orijarfvi et les carrières de Pargas et de Skogbole, en Finlande; l'île d'Ytterby, près Stockholm ; les mines et carrières des environs d'Arendal et de Brevig, et la fameuse mine d'argent natif de Kongsberg en Norwége.

« Grâce à un heureux concours de circonstances et à mes relations personnelles avec les savants professeurs de ces différents pays, j'ai pu examiner plusieurs minéraux très-rares et peu ou point encore connus en France. La détermination complète de quelques-uns d'entre eux, qui vient confirmer des aperçus que j'avais déjà publiés, fera l'objet de communications ultérieures à l'Académie des sciences.

« Parmi ces minéraux, je me contenterai de signaler à Votre Excellence :

« 1° La perouskite de l'Oural, considérée généralement comme cristallisant dans le système cubique, mais dont quelques cristaux, suffisamment transparents pour se prêter aux recherches optiques, me permettent d'affirmer qu'ils sont biréfringents à deux axes, comme la variété de zermatt en Valais, et, par suite, qu'ils appartiennent au système rhombique;

« 2° Le wolfram, qu'un grand nombre de minéralogistes regardent comme cristallisant en prisme rhomboïdal droit et comme isomorphe du niobate de fer et de manganèse, connu sous le nom de *baïerine* ou

niobite, mais qui, d'après mes mesures, doit être rapporté à un prisme rhomboïdal oblique. Jusqu'ici l'opacité complète des variétés les plus connues n'avait pas permis de chercher une réponse à la question controversée de leur forme cristalline dans l'étude de leurs propriétés optiques biréfringentes; mais cette étude, qui confirme pleinement mon opinion, j'ai pu la faire sur de petits cristaux de l'Oural, analysés par M. l'ingénieur Koulibine, et dont la transparence devient suffisante, lorsqu'ils sont réduits en lames très-minces.

« Autorisé à puiser dans les collections de doubles du corps des mines de Saint-Pétersbourg et de l'académie royale de Stockholm, j'y ai trouvé des échantillons qui, joints à ceux que j'ai recueillis moi-même sur place en Finlande, en Suède et en Norwége, viendront enrichir le Muséum d'histoire naturelle et fourniront aux minéralogistes et aux chimistes des matériaux précieux, qu'on ne se procure souvent qu'à grand'-peine et par petites quantités.

« Qu'il me soit permis, à cette occasion, de signaler à Votre Excellence la libéralité avec laquelle j'ai été accueilli, au corps des mines de Saint-Pétersbourg, par le directeur, M. le général de Helmersen, et par le professeur de minéralogie, M. l'ingénieur Gérémeieff; à l'académie de Stockholm, par M. le professeur Nordenskiold.

« En revenant de la Norwége par le Danemark, j'ai été assez heureux pour visiter, en compagnie de M. le professeur Johnstrap et de M. le conseiller d'État Worsaac, les riches collections minéralogiques et ethnographiques de Copenhague. J'ai également eu l'occasion d'examiner, près de cette ville, de grands dépôts de *cryolite* du Groënland, et j'y ai trouvé, assez abondamment, de la cryolite cristallisée et de la pachnolite, substances encore fort rares dans les collections et, par suite, ayant une grande valeur dans le commerce des minéraux.

« Les divers échantillons que j'ai recueillis peuvent être rangés en trois catégories :

« 1° Les grands morceaux dignes de figurer dans la collection du Muséum ;

« 2° Les morceaux de taille moyenne, qui viendront combler des lacunes dans la collection de l'École normale supérieure et dans celles des principales facultés des sciences;

« 3° Les petits morceaux destinés surtout à l'étude et à l'analyse. »

M. Gabriel Lefébure, qui avait reçu, au commencement de la même année, la mission d'étudier une partie de l'Égypte au point de vue de l'anthropologie, a envoyé au Muséum d'histoire naturelle, après quelques mois d'études, une série de portraits à l'huile représentant un certain nombre de types des individus de cette contrée de races différentes. Ces

peintures, dont les personnes qui ont habité ou visité l'Égypte apprécient l'exactitude, ont été déposées dans les galeries d'anthropologie de cet établissement.

On se rappelle que M. Alfred Grandidier a été chargé, vers la fin de l'année 1867 [1], d'une seconde mission sur les côtes occidentales et méridionales de l'île de Madagascar, ayant pour objet d'explorer cette contrée au point de vue de la géographie, de l'anthropologie et de l'histoire naturelle. Depuis son départ, ce voyageur a fait plusieurs communications importantes, dont il a été rendu compte à l'Académie des sciences par M. Milne Edwards dans une note que nous croyons devoir reproduire :

« L'Académie a plus d'une fois entendu avec beaucoup d'intérêt des communications relatives aux recherches zoologiques et géographiques entreprises à Madagascar par M. Alfred Grandidier. Ce voyageur éclairé et plein de zèle pour la science a repris, il y a un an environ, le cours de ses investigations, et les découvertes qu'il vient de faire sont non moins importantes qu'inattendues. Je m'empresse donc de les porter à la connaissance des naturalistes.

« Comme on le sait depuis longtemps, la Faune mammalogique actuelle de Madagascar est très-différente de celle de toutes les autres parties du globe ; elle se compose uniquement des types propres à cette île, et on n'y voit aucun représentant des grands herbivores qui donnent à la population zoologique de l'Afrique et de l'Asie ses caractères les plus saillants. On pouvait croire qu'il en avait été toujours de même, mais les découvertes de M. Grandidier changeront l'opinion des naturalistes à cet égard. Il résulte de ses observations qu'à l'époque plus ou moins éloignée où Madagascar était habité par l'oiseau gigantesque désigné sous le nom d'*Epiornis,* cette île possédait aussi de grands Pachydermes fort analogues à l'une des espèces africaines les plus remarquables. En effet, il vient d'y découvrir de nombreux débris d'une espèce particulière du genre Hippopotame.

« C'est en faisant des fouilles dans un terrain marécageux, à Amboulitsate, sur la côte occidentale de Madagascar, que M. Grandidier a constaté ce fait important. Il y a trouvé les débris d'environ cinquante hippopotames mêlés à des os d'épiornis et d'autres animaux d'espèces éteintes.

« L'hippopotame subfossile de Madagascar, que M. Grandidier inscrit dans nos catalogues zoologiques sous le nom d'*hippopotamus Lemerlei,* est beaucoup moins grand que l'*hippopotamus amphibius,* et, sous le rap-

[1] Voy. *Archives des Missions,* 2e série, t. IV, p. 567.

port de la taille ainsi que par plusieurs particularités ostéologiques, il me paraît se rapprocher beaucoup du *chœropsis* de Liberia. Voici les renseignements que M. Grandidier vient de m'adresser au sujet de ce curieux pachyderme :

« Le petit hippopotame de Madagascar se distingue de son congénère « d'Afrique (*H. amphibius*) par sa taille, qui est très-inférieure, et par « la conformation de ses orbites, qui sont moins saillantes latéralement « et ne se relèvent que peu au-dessus du front. Les apophyses post- « orbitaires et jugales sont courtes et laissent ouvert plus du sixième du « cercle orbitaire ; le jugal est plus allongé et moins saillant vers le « dehors que chez l'hippopotame commun. L'os lacrymal est relativement « plus développé et se rétrécit moins vers le bord orbitaire ; la face « postérieure du crâne est concave par suite de la saillie de la crête occi- « pitale, qui est courte et se continue avec une suture sagittale assez « épaisse et légèrement concave ; l'angle de la voûte qui recouvre l'orbite « est aigu, et la partie moyenne du crâne forme un losange assez régu- « lier ; les os nasaux sont à peine élargis à leur extrémité, et les palatins « sont très-étroits. Le trou vertébral de l'atlas est partagé par un anneau « intérieur semi-circulaire et concentrique à l'arc supérieur de cette ver- « tèbre. L'apophyse odontoïde de l'axis est pointue et présente en dessous « une facette articulaire ; l'apophyse épineuse de la même vertèbre est « assez saillante. Le cubitus est, comme d'ordinaire, soudé au radius, « dont il se distingue par un sillon perforé vers les deux bouts ; les deux « os sont très-déprimés. Le bassin est peu développé [1]. »

« Les débris d'épiornis, que M. Grandidier a trouvés mêlés à ces ossements d'hippopotame, consistent en un fragment d'œuf, un tibia de 64 centimètres de long [2], plusieurs fragments de dimensions encore plus considérables, un fémur et plusieurs vertèbres. Le fémur est remarquablement robuste ; son diamètre, mesuré au point le plus étroit de la

[1] Voici les mesures que M. Grandidier donne des principaux os de cet hippopotame :

Longueur de diverses têtes de l'hippopotame, dont plusieurs appartiennent à des individus adultes, 315 millimètres à 40 centimètres.

Longueur de la mâchoire supérieure au niveau des deuxièmes molaires, 6 à 7 centimètres.

Distance des apophyses post-orbitaires du frontal, 21 centimètres.

Distance des tubérosités d'où sortent les canines inférieures, 22 centimètres.

Longueur minimum de la mâchoire inférieure, 15 centimètres.

Longueur d'un fragment de maxillaire d'un tout jeune individu (de la quatrième et dernière molaire à la canine, qui commencent à sortir), 115 millimètres.

Longueur totale du fémur, 23 centimètres.

[2] M. Grandidier ajoute que les deux condyles de l'os sont peu saillants et séparés par un sillon peu profond, et que les crêtes de la tubérosité antéro-supérieure sont assez saillantes. Longueur mesurée de la tubérosité antéro-supérieure au condyle externe, 64 centimètres ; circonférence minimum, 16 centimètres ; longueur de l'extrémité inférieure, 13 centimètres.

diaphyse, est égal à plus du quart de la longueur de l'os[1]. Il est très-probable qu'une étude approfondie de ces pièces jettera beaucoup de lumière sur les affinités naturelles de l'oiseau gigantesque dont elles proviennent, sujet pour l'examen duquel les matériaux ont manqué jusqu'ici.

« Le même dépôt renfermait d'autres os d'oiseaux, ainsi que diverses parties du squelette d'une tortue terrestre, que M. Grandidier considère comme constituant une espèce nouvelle et qu'il désigne sous le nom de *testudo abrupta*. Ce voyageur y a trouvé aussi des débris de crocodiles, et il est porté à croire que tous ces animaux étaient contemporains du dronte de l'île Maurice.

« Ces découvertes, si intéressantes pour la zoologie géographique ainsi que pour la paléontologie, ne sont pas les seuls résultats obtenus par M. Grandidier depuis son retour à Madagascar. Il a trouvé trois espèces nouvelles de lémuriens, auxquelles il a donné les noms de *chirogalus samati*, de *chirogalus gliroïdes* et de *chirogalus adipicaudatus*, et une nouvelle espèce de tortue (*T. desertorum*). Enfin il a découvert, dans des couches sablonneuses, à Etséré, une magnifique carapace d'une émyde (*emys gigantea*, Alf. Grandid.), mesurant 132 centimètres de long sur 139 centimètres de large, et plusieurs parties du même animal.

« Les collections dont je viens de signaler les pièces principales arriveront prochainement en France; l'étude en sera faite immédiatement, et la description en sera donnée dans la suite du travail sur les animaux de Madagascar, dont la première partie fut soumise au jugement de l'Académie en 1867[2]. »

Une lettre écrite de Simla par M. Janssen à M. le Ministre de l'instruction publique, à la date du 15 février 1869, relativement aux résultats de ses observations spectroscopiques sur les plateaux de la haute Asie, contient le passage suivant au sujet de l'éclipse de soleil du 18 août 1868 :

« J'ajouterai que dans les contrées que j'ai traversées on m'a témoigné partout de l'admiration pour la sollicitude scientifique de notre Gouvernement et de nos corps savants, qui n'avaient reculé ni devant les difficultés ni devant les sacrifices pour faire étudier d'une manière

[1] L'extrémité supérieure de ce fémur est en partie brisée; l'air y pénètre par un orifice situé au-dessus des condyles. Longueur de la tête de l'os au condyle externe, 20 centimètres; circonférence minimum, 27 centimètres et demi; longueur de l'extrémité inférieure, 19 centimètres.

[2] Voyez *Observations anatomiques sur quelques mammifères de Madagascar*, par MM. Alphonse Milne Edwards et Alfred Grandidier. (*Annales des sciences naturelles*, 5e série, t. VII, p. 314.)

complète un phénomène naturel, par le seul motif de l'utilité qui pouvait en résulter pour l'avancement des sciences.

« L'éclipse du 18 août dernier offrait, en effet, une occasion bien rare pour le progrès des connaissances astronomiques. Le phénomène en lui-même était d'une durée telle qu'il faut remonter aux temps de la Grèce pour en rencontrer un semblable. En outre, cette éclipse nous offrait la première application de la nouvelle et admirable méthode d'investigation fondée sur l'analyse de la lumière, et il était bien naturel de penser que, dans cette circonstance, l'analyse spectrale ne donnerait pas des résultats moins importants que ceux dont nous lui étions déjà redevables dans d'autres branches de l'astronomie, de la physique, de la chimie. Les astronomes désiraient vivement qu'on essayât, par son aide, de pénétrer la nature de ces mystérieux appendices lumineux qui se montrent autour du soleil pendant les éclipses totales.

« Entre les problèmes que la philosophie naturelle se pose, la connaissance du grand astre qui est au centre de notre monde est certes l'un des plus importants. De tous temps, la nature du soleil a préoccupé les philosophes et les savants. Quelle est l'origine de cette éblouissante lumière? où réside la cause de cette chaleur inépuisable? Comment surtout et par quel artifice admirable le soleil conserve-t-il depuis si longtemps la même puissance de rayonnement?

« Pour l'antiquité, ces questions étaient absolument insolubles; la science moderne pourrait seule se les proposer. Or, depuis deux siècles et demi, pour résoudre ces difficiles problèmes, les astronomes étaient enfermés dans le cercle des seules indications que les lunettes peuvent nous fournir. On avait scruté très-attentivement la surface du soleil, on y avait découvert des lacunes lumineuses, des taches, ainsi qu'on les nomme, et c'est l'étude seule de ces taches, qui depuis Fabricius et Galilée a fourni à peu près tous les éléments de discussions aux théories sur le soleil.

« Il est vrai que le génie des astronomes avait su tirer de cette seule étude un magnifique parti : la rotation du globe solaire reconnue, mesurée, et dans les particularités de cette rotation, les preuves trouvées de la nature gazeuse de l'astre, l'existence d'un noyau central, obscur par suite de l'élévation extrême de sa température, noyau entouré d'une enveloppe extérieure, rendue lumineuse par le refroidissement même qu'elle éprouve en rayonnant vers l'espace; enfin l'admirable constitution de cette enveloppe, qui lui permet d'émettre abondamment chaleur et lumière et qui fait concourir la masse entière du soleil à la réparation de ses pertes.

« Voilà, Monsieur le Ministre, les beaux résultats qui avaient déjà été obtenus; il me restera à vous exposer les connaissances que les nouvelles méthodes ont ajoutées à ces premières et grandes notions. »





Imprimerie Impériale

CARTE
DE LA ZONE TOTALE DE L'ECLIPSE DE SOLEIL

du 17-18 Août 1868,

depuis Aden jusqu'à la côte occidentale de Borneo

Nota. *Près de la ligne centrale de l'éclipse sont inscrites, de distance en distance et au-dessous de chaque point marqué sur la carte, les heures et minutes* (Tm. de Paris) *du milieu de l'éclipse en ces points. On trouve immédiatement au-dessus la durée de la phase totale dans ces mêmes points. Les calculs ont été faits avec les données de la Connaissance des Temps.*

E. Laugier

PERSE

BELOUTCHISTAN

ARABIE

Tropique du Cancer

HINDOUSTAN

BENGALE

BIRMAN

CHITTAGONG

CHINE

CANTON

GOLFE DU BENGALE

GOLFE DE TONKIN

MER DE CHINE

SIAM

PEGU

ARACAN

COROMANDEL

MALABAR

SUMATRA

BORNEO

Ligne Nord de la Zone totale

Ligne Sud de la Zone totale

Ligne centrale de l'Eclipse

Équateur ou Ligne Équinoxiale

TABLE DES MATIÈRES

SUIVANT L'ORDRE DANS LEQUEL ELLES SONT PLACÉES DANS CE VOLUME.







Les Archives des Missions scientifiques et littéraires
se vendent au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,
chez FRANCK,
rue Richelieu, n° 67;
et chez A. DURAND, rue Cujas, n° 7.



